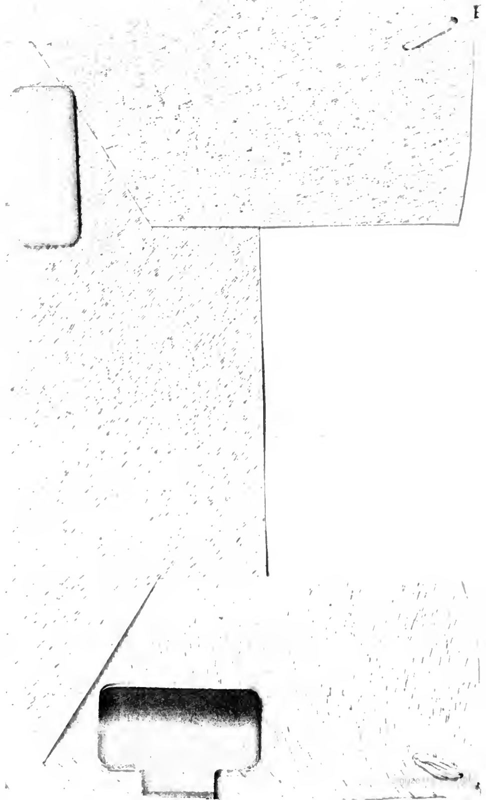


HISTOIRE
DES
JUIFS

Tome I

HISTOIRE

DES

JUIFS



La Judée Captive regarde au Ciel, dont la Vengeance, figurée par l'ange tenant une epée flamboyante, la menace de l'exterminer, si elle persiste dans ses crimes, l'autre ange, Ministre de paix lui présente le rameau d'Olivier, si elle retourne a Dieu sur le devant, sont les Idoles, objets de son culte sources de ses malheurs; les Sacrificateurs fémes et Enfans massacrez; l'arche et les Livres de la Loi profanez et dans le Lointain Jerusalem et le Temple reduits en cendres

HISTOIRE DES JUIFS,

ET DES PEUPLES VOISINS,

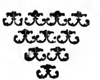
DEPUIS la décadence des Royaumes d'Israël & de Juda, jusqu'à la mort de JESUS-CHRIST.

Par M. PRIDEAUX, *Doyen de Norwich*

Traduite de l'Anglois.

Nouvelle Edition divisée en six Volumes, plus ample & plus correcte que les précédentes, avec des Cartes & Figures en taille-douce.

TOME PREMIER.



A PARIS,

Chez GUILLAUME CAVELIER, Pere. rue S. Jacques, près la Fontaine S. Severin, au Lys d'or.

M. DCC. XXXXII.

Avec Approbation & Privilege du Roy.



AVERTISSEMENT

Sur cette nouvelle Edition

IL feroit très-inutile de parler ici de l'excellence de cet Ouvrage de Mr. Prideaux ; l'empressement du Public & les témoignages avantageux que lui ont rendu les Sçavans de tout Pays, ont déterminé le Libraire à le réimprimer à Paris. Il n'a rien négligé pour que l'exécution répondit au merite du Livre. Les figures ont été gravées avec soin & avec goût ; à la place des cartes de l'Edition de Hollande, qui étoient simplement des copies de celles de Cellarius, peu estimées des connoisseurs, quant au plan des Pays & à la position géographique des lieux, on a fait graver de nouvelles cartes, dont le plan a été copié sur celles de M. de Lisle, premier Géographe du Roy. Les positions des lieux principaux dont il est parlé dans cette Histoire de Mr. Prideaux, ont été marquées exactement ; mais on n'a pas voulu les chargerd'un détail inutile, qui les eût rendu confuses, & dont la plus grande partie eût été conjecturale.

La carte de la Syrie a été dessinée par Mr. de Lisle, sur les nouvelles observations Astronomiques & sur les recherches qu'il a fait depuis plus de vingt ans, sur les Géographies de ce pays : ainsi l'on y verra des choses absolument nouvelles dans le cours du Jourdain, & des rivieres qui le grossissent, ainsi que dans la distance de la Méditerranée à l'Euphrate.

Quant au corps de l'Ouvrage de Mr. Prideaux, on n'y a fait aucuns changemens ; le peu de retranchemens qu'il y a, & qui ne rempliroient pas une page, roulent uniquement sur quelques expressions peu mesurées, que l'on a cru devoir adoucir pour l'honneur de M. Prideaux ; lui-même il auroit dû abandonner ces applications insultantes, que l'on a retranchées, à ces Théologiens emportés, dont l'employ est d'enflammer la populace Angloise contre les Catholiques Romains & contre la mémoire de Louis XIV.

Un homme qui paroît aussi rempli de mœurs & de politesse que Mr. Prideaux, devoit penser que les emportemens des déclamateurs passionnés, sont aussi méprisables que les éloges outrés des Panégyristes ; il auroit sans doute été blessé, si l'on avoit mêlé, dans une Histoire an-

tienne, des applications insultantes à la mémoire de Guillaume III. & il devoit penser que les Anglicans sont obligés aux mêmes ménagemens pour celle de Louis XIV.

Hors ces endroits desquels on a adouci les expressions, sans rien changer au fond des pensées, on a laissé l'Ouvrage tel qu'il étoit; on auroit tort de vouloir que Mr. Prideaux parlât en Catholique Romain sur le canon de l'Ecriture, par exemple; on s'est donc contenté d'ajouter des dissertations sur les points où il est différent de l'opinion des Catholiques Romains. Le R. P. Tournemine, dont l'érudition, la politesse & l'esprit sont connus de tout le monde, à fourni ces dissertations; elles serviront de préservatif, & l'on ne doit pas craindre que ce que dit Mr. Prideaux sur ces points contestés puisse induire personne en erreur.

Comme Mr. Prideaux met l'évaluation des sommes d'argent dont il parle, en livres sterlins, on a réduit ces sommes en poids d'argent sur le pied du marc. La variation continuelle de nos monnoyes depuis plusieurs années, n'a pas permis de se servir de livres tournois, parce que ce qui étoit vrai une année, ne le seroit plus l'année suivante.

Quant aux mesures longues, on les

a laissées comme on les a trouvées dans Mr. Prideaux, non que l'on soit par tout de son avis, mais l'on n'a pas cru que l'on dût faire un changement si considérable dans son Ouvrage. On s'est contenté d'ajouter quelques notes sur la grandeur de Babylone & sur celle de Ninive; la description que les anciens nous en ont donnée, a paru incroyable, parce que l'on s'est fait une fausse idée de la grandeur des coudées & des stades grecs des premiers tems. On a cru que les mesures avoient toujours eu la même grandeur, & l'on a cru contre la verité, comme il seroit facile de le faire voir si c'en étoit ici le lieu.



AVERTISSEMENT
DU
LIBRAIRE.

L'Empressement que le Public témoigne pour les Traductions des Livres Anglois, me fait espérer qu'il recevra avec plaisir celle que je lui présente. J'ai d'autant plus de raison d'en attendre un heureux succès, que cet Ouvrage de M. le Docteur Prideaux est un des meilleurs que l'Angleterre nous ait fournis depuis long-tems. Les Extraits que les (a) Journaux ont donné de ce Livre, l'ont fait connoître d'une maniere très-avantageuse, & justifient assez ce que j'avance. Le Lecteur me permettra de rapporter ici le jugement que feu M. Bernard en a fait; il est d'autant moins suspect, que ce célebre Journaliste n'a jamais été accusé de prodiguer ses louanges. Voici ce qu'il dit de cette Histoire, dans ses *Nouvelles de la République des Lettres*, Janv. & Fév. 1717.

(a) Voyez les *Nouvelles de la République des Lettres*, Janvier & Février 1717. &c. & la *Bibliotheque Angloise*, Tom. I.

» Ceux qui aiment à lire des Livres, où » l'on trouve l'utile joint avec l'agréable, » liront avec plaisir ce nouvel Ouvrage de » M. Prideaux, puisqu'il n'y a pas de page » où l'on ne trouve quelque chose à apprendre, & qu'il est d'ailleurs écrit avec beaucoup de netteté, d'ordre & d'agrément. » Du moins puis-je dire, que dès que j'en » ai eu commencé la Lecture, je n'ai pu le » quitter, avant que de l'avoir achevé.

Mais ce qui prouve parfaitement le mérite de ce Livre, c'est le succès extraordinaire qu'il a eu en Angleterre, où l'on en a fait huit Editions en peu de tems, soit *in-octavo*, soit *in-folio*. La premiere parut en 1716. & la derniere en 1720.

Cette Histoire commence à l'an 747. avant l'Ere commune, & finit à la mort de Jesus-Christ. Sans entrer dans le détail de tout ce quelle renferme, je me contenterai de dire, que l'Auteur s'est proposé pour but d'éclaircir l'Histoire du Vieux & du Nouveau Testament, par celle des Peuples voisins de la Judée; de montrer l'accomplissement de la plupart des Prédictions des Prophetes de l'Ancien Testament, & de confirmer en même tems la vérité de la Prophétie & la vérité de l'Histoire. M. Prideaux entre dans un détail curieux de tout ce qui regarde les anciens Juifs, leurs Coutumes, leurs Traditions, leurs différentes Sectes,

leurs Synagogues & leurs Livres ; & la ſuite des événements qu'il rapporte, donne une plus haute idée de cette Nation qu'on ne l'a d'ordinaire. On trouvera dans cet Ouvrage une Hiſtoire exacte & ſuivie des Empires des Medes, des Babyloniens, des Perſes & des Parthes ; celle des Rois d'Egypte depuis le tems d'Achaz Roi de Juda, juſqu'à ce qu'Auguſte s'empara de cette Monarchie après la défaite de Marc-Antoine & de Cléopatre; celle des Rois de Pergame & des autres Princes de l'Aſie Mineure. On y verra les guerres que la Grece ſoutint contre les Perſes, l'Hiſtoire & les conquêtes d'Alexandre, celle de ſes ſucceſſeurs & des Rois de Syrie ; & enfin la part que les Romains eurent dans les grands événements qui arriverent depuis qu'ils ſe mêlerent des affaires de l'Orient, juſqu'à ce qu'ils réduiſirent la Judée en Province Romaine.

Tel eſt le fonds de cette importante Hiſtoire.

Je ne dois pas oublier que M. Prideaux a varié ſon Ouvrage par un grand nombre de digreſſions curieuſes, qui occupent agréablement le Lecteur, & qui donnent une haute idée de l'érudition de l'Auteur. On lira, par exemple, avec plaiſir, ce qu'il dit dans le premier Volume, ſur le riche Commerce que les Juifs faiſoient à *Ophir* & à *Tarſis*, ſous les regnes de David & de Salomon ; la

Description qu'il fait de la superbe Ville de Babylone, & l'Histoire étendue qu'il donne du fameux Zoroastre, de ses opinions, & de la Religion dont il fut le Fondateur.

Je vais maintenant rendre compte au Lecteur de ce qu'il y a de particulier dans cette Edition.

On a jugé à propos de marquer sur toutes les pages les années avant Jesus-Christ, & celles du regne du Prince, que l'Auteur n'avoit mises que dans les endroits où ces années commencent. Cette Edition est plus commode par-là, parce qu'on a toujours ces années devant les yeux ; au lieu que lorsqu'on les cherche dans l'Anglois, on est obligé souvent de tourner un grand nombre de feuillets, & on peut facilement en sauter quelqu'une, parce que ces dates ne sont pas dans la marge, mais seulement dans un petit espace ménagé dans le Texte Anglois : ainsi il est fort aisé de s'y méprendre.

On a mis dans la Table Chronologique les noms des Eres & des Princes, dans des lignes au haut de la page, & ces lignes répondent aux colomnes où les années sont marquées : au lieu que dans la Table Angloise, ces noms sont placés dans les colomnes même de haut en bas. Pour distinguer les Regnes, on a mis à leur commencement des lettres qui servent de renvoi facile, par-

ce qu'on trouve au haut de la page ces mêmes lettres suivies des noms qu'elles désignent.

Les lignes qui vont en travers, dans le Texte de cette Table, servent à diriger d'abord l'œil pour le changement des Regnes des Princes, dont les années sont marquées sur les marges du corps de l'Histoire.

La petitesse du Volume a obligé d'omettre, dans cette Table Chronologique, la Période Julienne qui est dans l'Original. Cet inconvénient est, ce me semble, peu important ; car il suffit qu'on sçache en quelle année avant J. C. un événement est arrivé. Cependant si quelqu'un veut avoir la Période Julienne, il pourra aisément la marquer lui-même de dix en dix années dans ce qui reste de marge : car il trouvera par la Note qu'on a mise à la premiere année de cette Table, qui peut sûrement marquer par tout la dixaine de cette Période, à côté de l'année avant J. C. qui a pour dernier Chiffre un 4.

On a observé de mettre en caractere italique, dans le Texte de cette Table, les noms des Princes dont les regnes sont marqués dans les colomnes.

On s'appercevra, sans doute, que toute la Traduction de cette Histoire ne vient pas de la même main. Deux personnes différentes y ont travaillé. Un homme habile &

très-versé dans les matieres qui sont traitées dans cet Ouvrage, en avoit d'abord entrepris la Traduction; mais des occupations plus importantes l'obligerent d'interrompre ce travail, après avoir traduit les quatre premiers Livres & le commencement du cinquieme. Tout le reste a été traduit par une autre personne très-capable, qui entend parfaitement la Langue Angloise, & qui n'a rien négligé de tout ce qui pouvoit dépendre de son exactitude & de ses soins.

Pour partager tout l'Ouvrage en six Volumes à peu près égaux, on a ôté la division de *premiere & seconde Partie*; & on a fait suivre tous les Livres; ensorte que le I. Livre de la seconde Partie se trouve à présent le IX de l'Ouvrage dans cette Edition.

On a mis à la fin du dernier Volume des Lettres Critiques sur quelques endroits de cette Histoire, par M. Moyle parent de M. Prideaux, avec les Réponses de ce Docteur à ses objections. Ces pieces, traduites de l'Anglois, ont paru convenir à cet Ouvrage.



HISTOIRE
DES
JUIFS


Humphrey Prideaux.



PREFACE
DE
L'AUTEUR.

LEs incommodités continuelles de la pierre, & la mal-habileté avec laquelle j'eus le malheur d'être traité après la Taille, m'ayant absolument mis hors d'état de monter en Chaire & de m'aquitter de cette partie des devoirs de ma Profession ; pour n'être pas tout-à-fait inutile, j'entrepris cet Ouvrage qui me parut pouvoir être de quelque utilité par les Eclaircissements que l'Histoire Prophane y répand sur la Sacrée, par la connexion qu'il donne du Vieux Testament avec le Nouveau dans le fil historique des siécles d'entre deux qui les lient, & enfin par l'explication des Prophéties dont l'accomplissement est tombé dans cet intervalle.

Ce qui paroît à présent n'est que la premiere partie de mon dessein. Si Dieu me continue la vie, la seconde la suivra de bien près. Mais si le souverain Arbitre de toutes

choses en ordonne autrement, comme j'ai conduit mon Histoire dans celle-ci jusqu'à la clôture du Canon de l'Ancien Testament, elle pourra passer, indépendamment de la suite, pour un Ouvrage complet, & servir de conclusion au Vieux Testament; comme la suite, si je peux la donner, servira d'introduction au Nouveau.

Comme la Chronologie & la Géographie sont des aides dont l'Histoire ne sçauroit se passer; & que la premiere demande de bonnes Tables & la seconde des Cartes exactes, j'ai eu soin du premier de ces Articles, non seulement en ajoutant à la fin une Table Chronologique, qui fait voir d'un coup d'œil toute cette suite d'années, de regnes & de faits; mais encore en mettant l'Histoire elle-même en forme d'Annales sous les années avant Jesus-Christ, & celles des Rois de Judée qu'on a eu soin de marquer à la marge (a) au commencement de chaque année dans laquelle ces faits entrent. Et pour le second, comme le Docteur Wells, & Mrs. Cellarius & Reland ont déja donné au Public de bonnes Cartes des pays dont il s'agit avec des Descriptions exactes, il suffit d'y renvoyer mes Lecteurs. (b) L'ouvrage

(a) On ne s'est pas contenté dans cette Traduction de mettre ces années au commencement, on a eu soin de les marquer à toutes les pages.

(b) On a pourtant fait graver en Angleterre quelques Car-

du Docteur Wells étant en Anglois, peut suffire pour ceux qui n'entendent que cette Langue ; les autres ne feront pas mal d'y ajouter les deux Sçavants étrangers que je viens de nommer.

Entre les différentes manieres de marquer le tems des événements, j'ai préferé, pour le corps de mon Histoire, celle qui se fait par les années avant Jesus-Christ, en prenant pour le point fixe, duquel on les compte en retrogradant, celui où commence l'Ere vulgaire de l'Incarnation de Jesus-Christ; parce que cette méthode m'a paru la plus commode & en même tems la plus sûre; quoique ce point, où l'Ere Vulgaire fixe l'Incarnation, ne soit pas le véritable. Voici les raisons qui m'ont déterminé à ce choix.

Tous les Sçavants ne s'accordent pas à fixer l'année véritable de cette Incarnation ; car quelques-uns la mettent deux ans avant l'Ere Vulgaire, & d'autres quatre ans avant cette Ere. Mais personne parmi nous ne peut ignorer où commence l'Ere Vulgaire, puisque le nombre des années que nous comptons détermine précisément ce commencement. De sorte que la maniere que j'ai suivie, qui est de marquer l'année avant cette Epoque, donne une Ere aisée & en même tems fixe & certaine.

tes pour cet Ouvrage. On en trouvera aussi dans cette Traduction.

La différence qui ſe trouve entre la véritable année de l'Incarnation de notre Sauveur, & celle que lui aſſigne l'Ere Vulgaire, vient de ce que cette Ere n'a commencé à s'introduire que l'an 527. de cette Ere. Ce fut (*c*) Denis le Petit, né en Scythie, mais Abbé Romain, qui s'aviſa de compter ainſi les années. Béde, notre illuſtre Compatriote, trouva cette Ere ſi commode, qu'il s'en ſervit dans tous ſes Oouvrages; & ſes Ouvrages la firent ſi bien goûter, qu'elle s'eſt établie parmi tous les Chrétiens, ſurtout en Occident où elle eſt employée par toutes ſortes de perſonnes dans l'uſage ordinaire. Si les Chrétiens euſſent ainſi compté leurs années dès que l'Egliſe Chrétienne commença à ſe former, comme il ſeroit à ſouhaiter que cette penſée leur fût venue, il n'auroit gueres été poſſible de s'y tromper. Mais il n'eſt pas ſurprenant qu'en ne s'aviſant d'introduire cette Ere, & d'en fixer le commencement, qu'au bout de plus de cinq cents ans, il ſe ſoit gliſſé de l'erreur qui ait fait mal fixer le point où elle devoit commencer.

Il y a, à la vérité, l'Ere de la Création du Monde, qui ſeroit la plus naturelle de toutes, & que pluſieurs Chronologies em-

(*c*) Voyez SCALIGER, CALVISIUS, & les autres Chronologiſtes, dans les endroits de leurs Ouvrages qui traitent de l'Ere Vulgaire de Jeſus-Chriſt. Voyez auſſi l'*Hiſtoire des Auteurs Eccleſiaſtiques de* DU PIN, au VI. ſiécle, & CAVE *Hiſtoria Litteraria*. p. 405.

ploient. Mais cette Ere eſt trop incertaine, & c'eſt ce qui me l'a fait rejetter*: car juſqu'ici les Chronologiſtes ſe trouvent très-peu d'accord ſur cet article, les uns plaçant la Création du Monde plutôt & les autres plus tard. A peine s'en trouvera-t-il deux qui conviennent de la même année pour ce grand événement.

La Période Julienne n'eſt pas ſujette à cet inconvénient; c'eſt une meſure très-certaine du tems : mais, auſſi bien que l'Ere avant Jeſus-Chriſt, ſa certitude dépend d'un calcul rétrograde. Car cette Période de 7980. années Juliennes, qui ſe forment de la multiplication réciproque (*d*) des Cycles Solaire & Lunaire & de l'Indiction, ayant pour premiere année celle où ces trois Cycles commencent enſemble, il n'y a pas d'autre moyen de fixer cette premiere année, qu'en remontant des nombres préſents de ces trois Cycles, par leurs différentes combinaiſons, à l'année dans laquelle ils ſe trouvent tous commencer en même tems ; ce qui fait remonter quelques centaines d'années avant la Création, & fixe ainſi le commencement de cette Période à un point imaginaire de tems, avant que le tems même

(*d*) C'eſt-à-dire, qu'après avoir multiplié un Cycle par l'autre, comme le Solaire 28 par le Lunaire 19. il faut multiplier le produit (2660.) par le troiſieme, (qui étant ici 15. pour l'Indiction) on trouve le nombre (7980.) qui fait cette Période.

commençât. Ainſi, quoique cette Période compte les années en deſcendant, le vrai fondement de ſa certitude eſt le calcul qui a remonté du point où l'on a pris une combinaiſon particuliere de ces trois Cycles, qui s'eſt rencontrée dans une certaine année connue ; car c'eſt de là que dépend ce commencement ; & ainſi ce n'eſt qu'en apparence qu'elle deſcend : car en effet elle marque ſeulement, par un calcul rétrograde, combien il y a d'années depuis un certain fait juſqu'à celle où nous nous trouvons. C'eſt dans les nombres de ces trois différents Cycles de l'année préſente ou de toute autre qu'on voudra prendre, qu'eſt là baze & le vrai fondement d'un calcul rétrograde ; & il n'y en a pour deſcendre qu'un purement imaginaire.

Puiſque c'eſt donc là à quoi ſe réduit le véritable uſage de la Période Julienne, il me ſemble que, pour les tems dont parle mon Hiſtoire, l'Ere des années avant Jeſus-Chriſt fait le même effet à tous égards en bonne Chronologie, & qu'elle a même quelques avantages ſur l'autre. Car on n'a qu'à ajouter les années avant Jeſus-Chriſt au nombre de celles de l'Ere Vulgaire, pour trouver d'abord combien il y a de tems qu'une choſe eſt arrivée. Que fait la Période Juliene de plus ? Encore ne le fait-elle pas ſi commodément : car elle ne donne ce tems

écoulé entre le fait & l'année préſente, que par une regle de réduction; au lieu que cette Ère le donne par une ſimple addition qui rend la choſe ſenſible & n'arrête point du tout l'eſprit. J'ai pourtant mis cette Période dans ma Table Chronologique à côté des années avant Jeſus-Chriſt qui y répondent auſſi bien que les années des Regnes des Princes de Judée & des pays voiſins, avec les faits dont parle cette Hiſtoire, afin de mettre ſous les yeux de mon Lecteur les Synchroniſmes qui l'inſtruiſent d'un coup d'œil de tout ce qui ſe paſſoit dans ces parties du monde dans le même tems.

L'année de ces Annales ou de cette Hiſtoire eſt la Juliene qui commence au premier jour du mois de Janvier. Je réduis à cette année tous les faits dont je parle, quoique les Auteurs, dont ils ſont tirés originairement, employaſſent d'autres formes d'années.

Les Grecs, par exemple, (*e*) avant Meton, faiſoient commencer leur année au ſolſtice d'hiver; & après ſa réforme ils en mirent le commencement après le ſolſtice d'Eté.

Les Egyptiens, les Chaldéens, & les Anciens Perſes faiſoient du premier jour du mois de *Thoth* le commencement de leur

(*e*) Vidé SCALIGERUM, PETAVIUM, *alioſque Chronologos, in eis locis ubi de anno Græcorum agunt.*

année, qui, étant de 365. jours ſans année Biſſextile (*f*) tous les quatre ans, avançoit par là d'un jour ; de ſorte qu'au bout de 1460 ans, le commencement de cette année avoit parcouru toute l'année Solaire en reculant.

Les Syriens & les Phéniciens commençoient la leur à l'équinoxe d'automne.

Les Hébreux l'avoient auſſi fait juſqu'à leur retour d'Egypte. Mais ce grand événement étant arrivé au mois de *Niſan*, pour ſolemniſer la mémoire de cette délivrance, ils firent commencer leur année (*g*) par ce mois qui ſe trouvoit toujours vers l'équinoxe du printems : & telle a toujours été leur année Eccléſiaſtique, par laquelle ſe regloient leurs jeûnes, leurs Fêtes & tout ce qui regardoit la Religion : mais pour les affaires purement Civiles, comme les Actes & les Contrats ſéculiers, on ne laiſſoit pas de retenir l'ancienne forme, qui la faiſoit commencer au mois de *Tiſri*, à l'autre équinoxe. C'étoit ſelon cette derniere forme que ſe regloient (*h*) les Jubilés, les années Sabbatiques, & toutes les autres dates des affaires Civiles, comme c'eſt encore par là que

(*f*) Les choſes étoient ſur ce pie-là du tems du dernier Darius : mais dans la ſuite les Perſes prévinrent ce bouleverſement des Saiſons dans leur année, en y ajoutant un mois Intercalaire tous les 130 ans.

(*g*) *Exod.* XII. 2.

(*h*) *Liv.* XXV. 9. 10.

commencent leurs années de la Création & celle de leur Ere des Contrats, les deux seules Epoques dont ils se servent.

Leur (*i*) ancienne forme d'année étoit fort grossiere. Elle n'étoit fondée sur aucunes regles, ni sur aucun calcul Astronomique. C'étoit seulement un certain nombre de mois Lunaires, dont la vûe seule regloit la longueur. Quand ils voyoient la nouvelle Lune ils comptoient un nouveau mois, qui, par conséquent, devoit être tantôt de 29 & tantôt de 30 jours, selon que la nouvelle Lune paroissoit plutôt ou plus tard : car le cours Synodique de la Lune, c'est-à-dire, le tems qui s'écoule d'une nouvelle Lune à l'autre, étant de 29 jours & demi, ce demi jour avec l'autre demi jour du mois prochain en faisoit un entier, qui rendoit ce second mois un mois de trente jours; de sorte que leurs mois etoient alternativement de 29 & de 30 jours. Comme ils avoient remarqué qu'il n'y en avoit jamais qui eussent moins de 29 jours, ils ne cherchoient jamais la nouvelle Lune que la nuit d'après le 29. si elle paroissoit, le jour suivant étoit le premier du nouveau mois. D'un autre côté leurs mois n'avoient jamais plus de 30 jours; & ainsi ils ne cherchoient jamais la nouvelle Lune après la nuit qui suivoit le

(*i*) *Talmud inTract. Rosh Hasshana.* MAIMONIDIS *in Kiddush Hachodesh.* SELDEN. *De anno Civili veterum Judaeorum.*

trentieme jour; & s'ils ne l'appercevoient pas alors, ils concluoient que cela venoit de quelques nuages qui la cachoient; & sans attendre davantage, ils prenoient le jour suivant pour le premier du nouveau mois. Douze de ces mois composoient leur année ordinaire.

Mais comme XII. mois Lunaires ont onze jours de moins que l'année Solaire, chacune de ces années ordinaires finissoit onze jours trop tôt; ce qui, en 33 ans, auroit fait parcourir au premier jour de l'année toutes les saisons en reculant, & l'auroit enfin ramené à peu près au même point, & auroit en même-tems gagné une année entiere sur le Soleil; (c'est-à-dire, qu'aulieu de ces 33 années Lunaires, il n'y en auroit eu pendant ce tems là que 32 solaires,) comme cela arrive parmi les Turcs qui se servent de cette année purement Lunaire. Les Israëlites, pour prévenir cet inconvénient, qui auroit bouleversé toutes les saisons, ajoutoient, tous les deux ou trois ans, à leur année ordinaire un mois intercalaire, qui ramenoit, quoiqu'un peu grossierement, leur année composée de mois Lunaires à l'année Solaire, & empêchoit ces deux années de s'écarter jamais l'une de l'autre de plus d'un mois.

C'étoient leurs Fêtes qui les obligeoient à prendre ces précautions: car la Pâque, dont

le (*k*) premier jour étoit fixé au milieu du mois de *Nisan*, demandant outre l'Agneau Pascal, l'offrande (*l*) de la poignée tournoyée, en qualité de prémices de la moisson des Orges : & la Pentecôte, qui se (*m*) célébroit cinquante jours après le 16 de *Nisan*, (le jour que s'offroit cette poignée) demandant aussi qu'on offrît deux Pains tournoyés, en qualité de prémices de (*n*) la moisson du Froment ; & enfin, la Fête des Tabernacles, qui commençoit toujours (*o*) le 15 de *Tisri*, étant aussi fixée (*p*) à la fin de la recolte, il est clair que la Pâque ne pouvoit se célébrer dans les formes que dans la saison que les agneaux étoient bons à manger, & l'Orge prête à couper : la Pentecôte, que quand le Froment étoit mûr : & la Fête des Tabernacles qu'après les Vendanges & la recolte des Olives. Ces Fêtes étant donc fixées par la Loi à ces différentes saisons, il falut nécessairement avoir recours à l'expédient de l'Intercalation qui les ramenoit

(*k*) *Exod.* XII. 3-20. *Lev.* XXIII. 4-8 *Nombr.* XXVIII. 16. & 17.

(*l*) Voyez *Lev.* XXIII. 15. & comparez ce passage avec celui du XXVIII des *Nombres*, vers 16 & 17.

(*m*) *Lev.* XXIII. 15, 16, 17. *Deut.* XVI. 9,

(*n*) Il faut remarquer ici qu'en Judée la moisson des Orges commençoit avant celle du Froment. Il en étoit de même en Egypte ; car on voit que l'Orge étoit déja en épi, que le Froment & le Seigle n'étoient pas encore montés, *Exod.* IX. 31. 32.

(*o*) *Lev.* XXIII. 34. & 39.

(*p*) *Lev.* XXIII. 39.

toujours, à un mois près, au même-tems de l'année Solaire d'où dépendent les saisons.

Voici la regle qu'ils s'étoient fait pour cela. (q) Quand, selon le cours ordinaire, le 15 de *Nisan*, qui étoit le premier jour des pains sans levain, & de la Pâque, alloit arriver avant l'équinoxe du printems, on intercaloit un mois; ce qui reculoit la Pâque d'un mois entier, & avec elle toutes les autres Fêtes qui en dépendoient: car la Pentecôte étoit 50 jours après, à compter du second jour de la Pâque ou du 16 de *Nisan*, que s'offroit la poignée; & la Fête des Tabernacles six mois après le commencement de la Pâque, puisque le premier de la Pâque étoit le 15 de *Nisan*: (car le 14 quoiqu'on y dût égorger l'Agneau Pascal entre les deux Vêpres n'étoit proprement que la Vigile de la Pâque) & que le 15 de *Tisri*, à six mois de là, étoit aussi le premier de la Fête des Tabernacles. Pour avoir une idée plus distincte de ceci, il faut remarquer la suite des mois Hébreux que voici,

1. *Nisan.*	6. *Elul.*
2. *Iyar.*	7. *Tisri.*
3. *Sivan.*	8. *Marchesvan.*
4. *Tamus.*	9. *Cisleu.*
5. *Ab.*	10. *Tebeth.*

(q) *Talmud. in Rosh Hassanah.* MAIMONIDES *in Kiddush Hachodesh.* SELDEN. *De anno Civili veterum Judæorum.*

11. *Shebat*. 12. *Adar*.

C'étoit de XII. mois qu'étoit composée leur année ordinaire. Mais dans leur année extraordinaire ou intercalée, il y en avoit un treizieme intercalé après Adar, qu'on appelloit pour cette raison *Veadar*, *le second Adar*; de sorte que l'année extraordinaire étoit de XIII. mois. Posons donc, à présent, que l'équinoxe du printems dût tomber sur le dixieme de Mars, (V.S.) par exemple, où il est à peu près de nos jours; & que le 15 de *Nisan*, (le premier jour de la Solemnité de la Pâque) tombe dans le cours ordinaire sur le 9 Mars, un jour avant l'équinoxe: quand ils sçurent assez d'Astronomie pour prévoir cela ils intercaloient un mois après celui d'*Adar*; & ce mois étoit de 29 ou de 30 jours, selon que cela se rencontroit dans le cours ordinaire de la Lune; nous le supposerons ici de 30. Par cette Intercalation, le premier de *Nisan*, qui commencera l'année, au lieu d'être le 23 de Février, comme il auroit été dans le cours ordinaire, est porté 30 jours plus loin au 25 Mars, & la Pâque au 8. Avril. Mais l'année suivante commençant, par la raison qu'on a vue ci-dessus, onze jours plutôt, le premier de *Nisan* tomberoit sur le 14 Mars, & le jour de la Pâque sur le 28. Et l'année d'après, le premier de *Nisan*, par la même raison, se trouveroit le 3 Mars &

le premier de la Pâque le 17. L'année qui ſuivroit cette derniere, dans le cours ordinaire de ce calcul, le premier de *Niſan*, tomberoit ſur le 20 Février, & le premier de la Pâque le 6 Mars, ce qui obligeroit à faire une nouvelle intercalation d'un mois; parce que ce 6 Mars eſt avant l'équinoxe : & ainſi de ſuite pour les années ſuivantes. De ſorte que le premier de *Niſan*, qui étoit auſſi le premier jour de leur année, tomboit toujours entre les quinze jours qui précedent ou qui ſuivent l'équinoxe du printems, c'eſt-à-dire, dans l'eſpace de trente jours dont l'équinoxe eſt le milieu : & ce premier de *Niſan*, une fois fixé, fixoit auſſi le commencement de tous leurs autres mois & toutes les Fêtes & les jeûnes attachés à certains jours de ces mois.

Mais cette maniere groſſiere de former leurs mois & leurs années ne fut en uſage que tandis qu'ils furent en poſſeſſion du pays de Canaan, où ceux qui étoient chargés du ſoin de regler ces ſortes d'affaires ſe trouvoient à portée de leur faire ſçavoir aſſez promptement ce qu'ils avoient arrêté. Leur diſperſion les obligea à chercher quelque choſe de plus sûr & de plus conſtant, & d'avoir recours au calcul Aſtronomique & aux Cycles, pour regler leurs nouvelles Lunes, leurs Intercalations, leurs Fêtes & tout le reſte d'une maniere uniforme, dans tous

les lieux où ils se trouvoient répandus.

Le premier Cycle qu'ils employerent (*r*) fut celui de LXXXIV. ans. Ils s'en servirent pour fixer leur Pâque & tout le reste de leur année. Les premiers Chrétiens l'emprunterent d'eux ; & ce fut par là qu'ils fixerent leurs Pâques pendant quelques siécles. Mais ce Cycle avoit des défauts qu'on découvrit avec le tems ; & l'on adopta en sa place, (*s*) après le Concile de Nicée, le Cycle de Meton qui est celui de XIX. ans. Les Juifs firent la même chose à leur exemple à peu près dans le même-tems ; & c'est sur ce Cycle qu'est bâtie la forme de leur année encore aujourd'hui. Le premier qui travailla à la mettre sur le pié où elle est, fut (*t*) Rabbi Samuël, Recteur de l'Ecole Juive de Sora dans la Mésopotamie. Rabbi Adda, habile Astronome, suivit son plan : & après lui Rabbi Hillel, environ l'an de J. C. CCCLX. y mit la derniere main ; & étant *Nasi*, ou Président du Sanhédrin, il introduisit cette forme d'année, qu'ils ont toujours conservée depuis, & qu'ils disent de-

(*r*) Vide BUCHERIUM *de antiquo Paschali Judæorum Cyclo.*

(*s*) *Epistola* AMBROSII LXXXIII. *ad Episcopos per Æmiliam constitutos*. Le Concile de Nicée chargea l'Eglise d'Alexandrie du soin de fixer tous les ans le tems de la Pâque ; & ce fut par le Cycle de Meton qu'ils le firent.

(*t*) *Juchasin*, *Shalshelcth Haccabbala*, & *Zemach David*. Ex iisdem MORINUS *Exercit. I. in Pentateuchum Samaritanum*, c. 3.

voir durer jusqu'à la venue du Messie. Selon cette forme (*u*) il y a dans ce Cycle de XIX. ans, sept années intercalées, de treize mois chacune; & les douze autres communes, ou de douze. Les intercalées sont, la troisieme, la sixieme, la huitieme, l'onzieme, la quatorzieme, la dix-septieme & la dix-neuvieme du Cycle: & au bout du Cycle, le nouveau recommence & regle toutes leurs nouvelles Lunes, & par conséquent leurs mois, & toutes leurs Fêtes pour toutes les années. Cette forme d'année est assurément très-bien imaginée, très exacte & très-conforme à l'Astronomie; & c'est ce que les Juifs ont de plus ingénieux & de plus régulier parmi eux, & qu'on peut regarder comme leur chef-d'œuvre. Les Curieux, qui auront envie de l'examiner à fond, n'ont qu'à lire le Traité de Maimonides qui a pour Titre, *Kiddush Hachodesh*, dont Louis de Veil a donné une excellente Traduction Latine sous le Titre, *De Consecratione Calendarum;* où ils en trouveront une description très-claire & très-exacte.

Après ce que je viens de dire des deux différentes formes d'années des Juifs, la grossiere des anciens dans la Terre-Sainte, & l'Astronomique depuis leur dispersion, on voit bien qu'il n'est pas possible, ni dans

(*u*) *Talmud in Rosh Hasshanah.* MAIMONIDES *in Kiddush Hachodesh*, & SELDENUS *de anno Civili veterum Judæorum.*

l'une ni dans l'autre, de faire répondre un des jours de leurs mois à un des jours des mois de l'année Juliene, (il faudroit pour cela que leur année eût eu conſtamment le même nombre de jours que la Juliene; & quand même l'année eût été d'autant de jours préciſément,) leurs mois Lunaires & leurs Intercalations, qui ſe faiſoient de tems en tems d'un mois entier, ne le permettent pas; parce qu'outre la différence de la longueur des mois, qui rompt déja cette correſpondance, il ſe trouvoit quelquefois, en conſéquence de l'Intercalation, que les jours de ces mois tomboient d'un mois Lunaire entier plutôt ou plus tard dans l'année Solaire. A la vérité, depuis la réforme d'Hillel fondée ſur un calcul Aſtronomique, il ne ſeroit pas impoſſible de conſtruire des Tables de Réduction qui marquaſſent quel jour de ſon Calendrier répond à chaque jour de l'année Juliene; (quoique cela même varie ſelon les années.) Mais pour ce qui eſt des tems qui ont précédé cette réforme, la choſe n'eſt pas praticable; parce qu'on n'eſt pas sûr, tandis qu'ils n'avoient d'autre régle que la vûe de la nouvelle Lune, pour les déterminer à fixer les commencements de leurs mois & de leurs années, & à faire leurs Intercalations, on n'eſt pas sûr, dis-je, qu'ils aient toujours fait tout cela à pro-

pos & sans erreur Astronomique. Et comme tout le cours de cette Histoire se trouve dans les tems qui ont été sujets à ces variations & à ces erreurs, il ne nous a pas été possible de réduire avec la derniere précision, à un certain jour de l'année Juliene, les dates que nous avons trouvées dans l'Ecriture ou dans Josephe. Tout ce qui se peut faire est de les ramener à un mois près à ce jour précis.

Il ne feroit pas difficile de parvenir à ce degré de précision, si les choses étoient comme Kepler l'a cru. Il prétend que l'année des Juifs étoit une année Solaire de douze mois de trente jours chacun, avec une addition de cinq jours à la fin du dernier des douze. Deux de nos compatriotes, l'Archevêque Usher & Lydiat, tous deux Chronologistes du premier rang, se sont aussi déclarés pour cette opinion : & il est constant que l'espece d'année dont il s'agit étoit en usage parmi les Chaldéens de qui Abraham étoit descendu, & parmi les Egyptiens, chez qui les Israëlites avoient fait un si long séjour. Je suis aussi convaincu que jusqu'à leur sortie d'Egypte ç'avoit été l'année des Israëlites eux-mêmes, car c'est visiblement le calcul que Moïse emploie (x) dans le Livre

(x) Ch. VII. verf. 11. comparé avec les versets 3. & 4. du VIII. Ch.

vre de la Génése, en marquant le tems que dura le Déluge ; puiſque les cent cinquante jours, dont il eſt parlé dans un endroit, ſont appellés cinq mois dans un autre, ce qui donne juſtement des mois de trente jours. Mais cette ſorte d'année, après la ſortie d'Egypte, n'eſt pas compatible avec la Loi de Moïſe. Il leur falut, depuis cette Loi, une année compoſée de mois purement Lunaires, qui ne pouvoit ſe ramener à la Solaire, que par l'Intercalation d'un mois entier. Cette eſpece d'Intercalation étant abſolument néceſſaire pour retenir leurs Fêtes aux ſaiſons de l'Inſtitution; il eſt abſolument impoſſible de faire répondre conſtamment un même jour d'un de leurs mois à un jour particulier du Calendrier Julien ; car dans cette forme d'année cela peut varier juſqu'au nombre de trente jours.

Pour donner une idée plus claire de ceci aux Lecteurs qui auront aſſez de curioſité pour s'en inſtrüire, voici les noms des mois des Juifs dans la premiere colomne, & à côté, dans une ſeconde, les mois Juliens auxquels les mois Juifs répondent; où l'on verra qu'il y en a toujours deux Juliens contre un Juif; parce que, ſelon les Intercalations & le cours des années d'entre deux, il ſe rencontroit toujours que ce mois Juif ne ſortoit point de ces deux mois, & qu'il y flotoit

tout entier de telle maniere, qu'aucune de ses extrêmités n'en sortoit, sans qu'on puisse après cela déterminer plus précisément pour aucune année particuliere son commencement ou sa fin dans ces deux mois.

1. *Nisan.*	*Mars.*	*Avril.*
2. *Iyar.*	*Avril.*	*Mai.*
3. *Sivan.*	*Mai.*	*Juin.*
4. *Tamuz.*	*Juin.*	*Juillet.*
5. *Ab.*	*Juillet.*	*Août.*
6. *Elul.*	*Août.*	*Septembre.*
7. *Tisri.*	*Septembre.*	*Octobre.*
8. *Marchesvan.*	*Octobre.*	*Novembre.*
9. *Cisleu.*	*Novembre.*	*Décembre.*
10. *Tebeth.*	*Décembre.*	*Janvier.*
11. *Shebat.*	*Janvier.*	*Février.*
12. *Adar.*	*Février.*	*Mars.*

Le mois surnumeraire des années intercalées, appellé *Veadar* ou le *Second Adar*, répondoit d'ordinaire à peu près à notre mois de Mars, parce qu'on n'étoit obligé de l'ajouter à l'année ordinaire, que quand sans cela le commencement de *Nisan* alloit tomber vers la fin de Février.

Je n'ai point marqué dans cette Histoire les Jubilés des Juifs, ni leurs années Sabbatiques. La principale raison est que cela seroit de très-peu d'usage. D'ailleurs je ne

trouve pas assez de certitude pour le faire. L'utilité qui en reviendroit seroit fort mince, parce que ces Jubilés & ces années Sabbatiques n'éclaircissent aucun passage de l'Ecriture-Sainte ni des Histoires des tems dont je parle : & on ne voit pas quand ils s'observoient, ni de quelle maniere. La plupart des Sçavants conviennent, que l'on n'avoit plus d'égard aux Jubilés depuis la Captivité de Babylone. Pour les années Sabbatiques, il est clair, par l'Ecriture, qu'elles avoient été négligées pendant plusieurs siécles avant cette Captivité : car la désolation de la Judée, pendant la Captivité, y est représentée dans le II. Livre des *Chroniques* (Chapitre XXXVI. vs. 21.) comme envoyée de Dieu, afin que la Terre y jouît de ses Sabbats, c'est-à-dire, qu'elle fût dédommagée des années Sabbatiques dont l'avarice ou la négligence des Juifs à observer la Loi expresse de Dieu, l'avoient privée. En ne donnant à cette désolation que les cinquante-deux ans qui s'écoulerent entre la destruction de la Ville & du Temple de Jérusalem, & la fin de la Captivité, pendant lesquels la Judée demeura à la lettre presque tout-à-fait inculte ; & en comptant sur ce pié-là les années Sabbatiques négligées dont Dieu les vouloit punir, on trouveroit qu'il faudroit que cette inobservation de la Loi eût duré 364 ans avant la Captivité. Mais si on ajoute à ce nombre les

18. autres années de la Captivité, où cette désolation n'étoit pas si entiere, & qu'on la fasse ainsi monter à la somme entiere des LXX. ans, cette inobservation remonteroit bien plus haut, & iroit jusqu'à 490. ans avant la Captivité.

Il n'est parlé des Jubilés dans toute l'Ecriture, que dans la Loi qui les ordonne : & le passage des Chroniques, dont on vient de parler, est le seul qui fasse mention des années Sabbatiques, outre cette même Loi qui les commande. A la vérité il y a deux autres passages de l'Ecriture, où quelques Sçavants croient les trouver : au II. Livre des *Rois* XIX. 29. & dans *Jérémie* XXXIV. 8. 9. & 10. Mais ces passages ont un sens plus clair & plus juste sans cette idée d'années Sabbatiques. Ce qui est dit dans le premier porte bien plus naturellement à penser aux désolations de la guerre, & à l'interruption de la culture des terres causée par ce fleau, que par l'observation d'une année Sabbatique; & c'est le sens où le prennent Grotius & d'autres Critiques. Pour le passage de Jérémie, qui parle de relâcher les Esclaves, il ne demande point du tout qu'on suppose que ce fût une année Sabbatique ni un Jubilé : car un Esclave Hébreu, (y) au bout de sept ans d'Esclavage, devoit être mis en liberté, indépendamment de l'année du Jubilé ou de

(y) *Exode* XXI. 2.

la Sabbatique ; de ſorte que cet exemple ne prouve rien.

Outre cela les Sçavants, qui ont entrepris d'expliquer la Loi qui ordonne ces Jubilés & ces années Sabbatiques, ne ſçauroient s'accorder ni ſur le tems ni ſur la maniere dont on devoit les obſerver. Les uns, voulant que l'on compte ces années à commencer par l'entrée des Iſraëlites dans la Terre de Canaan, mettent par conſéquent l'an ſeptieme de cette année pour la premiere année Sabbatique, & déterminent le premier Jubilé de la même maniere. Mais les autres diſent, qu'il falut ſept ans pour faire la conquête & le partage ; & qu'ainſi ce fut la huitieme année après cette entrée que l'on commença à ſemer & à moiſſonner ; & ſur ce pié-là ils prennent la quatorzieme de cette entrée pour la premiere année Sabbatique : ce qui met une différence de ſept ans entre leur compte & celui des premiers, pour toute la ſuite de ces années Sabbatiques & des Jubilés qui en dépendent.

Il y a encore une difficulté particuliere au Jubilé, qui partage les Sçavants, c'eſt de ſçavoir ſi l'année du Jubilé eſt la ſeptieme Sabbatique, ou ſi c'eſt celle qui ſuit immédiatement cette ſeptieme, c'eſt-à-dire, ſi c'eſt la XLIX. ou la L. Cette difficulté vient de ce que, ſi c'eſt l'année qui ſuit la ſeptieme Sabbatique, il y aura deux années Sabbati-

ques qui se suivront immédiatement : car celle du Jubilé étoit incontestablement (z) une année Sabbatique. En ce cas-là on auroit perdu deux recoltes de suite : & l'on demande, comment on auroit pu faire pour prévenir la famine. Ceux qui, sans s'effrayer de cette objection, ne laissent pas de se déclarer pour la L. année, quoiqu'ils (a) aient l'Ecriture pour eux en cela, ne s'accordent pourtant pas sur la maniere de recommencer la Semaine d'années qui suit; car les uns prétendent que l'année même du Jubilé, étoit la premiere de cette nouvelle semaine ; & les autres qu'on ne commence la nouvelle semaine, ou *Shemittah*, comme les Juifs les appellent, qu'à celle qui la suit. Si c'étoit celle du Jubilé qui commençoit la semaine, cette semaine n'avoit que cinq ans où l'on pût semer & moissonner ; puisque la premiere, en ce cas-là, étoit Sabbatique aussi bien que la septieme. Cependant l'Ecriture dit (b) qu'ils en devoient avoir six. D'un autre côté, si la premiere année de la *Shemittah* suivante n'étoit que l'année d'après celle du Jubilé, les *Shemittahs* ne se succédoient pas toutes immédiatement ; & au bout de sept l'année du Jubilé interrompoit cette succession immédiate ; ce que plu-

(z) *Lev.* XXV. 11.
(a) *Lev* XXV. 10.
(b) *Lev.* XXV. 3.

sieurs Sçavants ne veulent pas admettre. Cependant il faut bien l'admettre, puisqu'on ne peut pas s'en dispenser sans s'écarter visiblement de la Loi : & je n'y vois pas d'autre inconvénient, si ce n'est que cela renverse tout le calcul de ceux qui, en supposant cette succession non interrompue d'années Sabbatiques, les ont mises ainsi dans leurs Chronologies, sans prendre garde qu'au bout de chaque XLIX. ans, ils oublioient l'année du Jubilé, qui venoit entre la *Shemittah* qui finissoit, & celle qui la suivoit.

Mais la plus grande faute, où l'on soit tombé dans cette matiere, a été celle de vouloir réduire la Prophétie des LXX. semaines de Daniel à LXX. *Shemittahs*, & de prétendre que la premiere de ces semaines de Daniel commence précisément avec une *Shemittah*, & finisse par conséquent aussi par une année Sabbatique ; & ainsi de suite. Cette pensée a bien exercé la patience de certains Sçavants, qui se sont donné la gêne inutilement pour trouver des années Sabbatiques qui s'ajustassent à leur hypothese, & pour les fixer à des tems qui ne leur conviennent nullement. Au lieu que la Prophétie n'a visiblement d'autre dessein que de marquer par LXX. semaines un espace de sept fois LXX. ans, c'est-à-dire, 490. ans, sans aucun égard aux *Shemittahs* ni aux années Sabbatiques. Autrement les LXX. se-

maines de Daniel, outre les LXX. *Shemittahs*, devroient contenir encore neuf ans de plus, pour les neuf Jubilés qui se trouveroient dans le cours de ces LXX. *Shemittahs*; de sorte qu'alors le nombre des années de cette Prophétie monteroit à 499. nombre sur lequel personne n'a encore ni travaillé ni bâti.

Je conclus de tout cela, que n'y ayant rien de certain touchant ces années Sabbatiques & ces Jubilés des Juifs, pour la maniere dont ils ont été observés, on ne sçauroit les employer à éclaircir ni l'Ecriture ni l'Histoire : & c'est ce qui m'a déterminé à n'en pas charger le corps de la mienne. Peut-être n'en ai-je déja que trop parlé dans cette Préface.

Comme je me suis souvent trouvé dans l'obligation de réduire dans le cours de cette Histoire, des sommes dont il est parlé à la valeur que l'Or & l'Argent ont de nos jours, il me semble qu'il est à propos que je rende ici raison de la maniere dont je m'y suis pris pour faire ces réductions.

Il faut donc remarquer que la maniere la plus générale d'exprimer ces sommes parmi les Anciens étoit par *Talents*. C'étoit ainsi que comptoient les Hébreux, les Babyloniens, les Grecs & les Romains. Leur Talent avoit aussi ses subdivisions qui étoient pour l'ordinaire des Mines, & des Drach-

mes ; c'est-à-dire, que leur Talent étoit composé d'un certain nombre de Mines, la Mine d'un certain nombre de Drachmes.

Outre cela les Hébreux avoient encore des Sicles, des demi-Sicles, ou des Bekas ; & les Romains leurs Deniers, qui valoient à peu près la Drachme des Grecs.

La valeur du *Talent des Hébreux* paroît par ce qui est rapporté au XXXVIII. Ch. de l'*Exode*, vs. 25. & 26. Car on voit là, que la somme que produit la Taxe d'un demi-Sicle par tête payée par 603550. personnes fait 301775. Sicles entiers, & que cette somme, réduite en Talents dans ce passage, est exprimée par celle de cent Talents, avec un reste de 1775. Sicles. Il n'y a donc qu'à retrancher ce reste de 1775. Sicles du nombre entier 301775. & en divisant les 300000 qui restent par cent, qui est le nombre des Talents que cette somme forme dans le calcul de Moïse, on trouve qu'il y avoit trois mille Sicles au Talent.

On sçait d'ailleurs que le Sicle pesoit environ trois de nos Chellings ; & (c) *Ezéchiel* nous apprend qu'il y en avoit soixante à la Mine. D'où il est aisé de conclure qu'il y avoit donc cinquante Mines à leur Talent.

Pour leurs *Drachmes*, l'Evangile selon *S. Matthieu* fait voir que le Sicle en contenoit quatre ; desorte que la Drachmes des Juifs

(c) Ch. XLV. 12.

devoit valoir neuf sols d'Angleterre. Car au Ch. XVII. vers. 34. le Tribut que chaque tête payoit tous les ans au Temple, qu'on sçait d'ailleurs (*d*) qui étoit d'un demi-Sicle, est appellé du nom de *Didrachme* qui veut dire *une piece de deux Drachmes*. Si donc un demi-Sicle valoit deux Drachmes, le Sicle entier en valoit quatre, & c'est ce que Josephe confirme; car il dit, (*e*) que le Sicle contenoit quatre Drachmes d'Athenes; ce qu'il ne faut pas entendre du poids, mais de la valeur au prix courant. Car au poids, la Drachme d'Athenes la plus pesante ne faisoit jamais plus de huit sols trois huitiemes de notre monnoye, au lieu que le Sicle en faisoit neuf, comme je l'ai déja remarqué. Mais ce qui manquoit au poids de la Drachme Attique pour l'égaler à la Juive, elle l'avoit apparemment en finesse, ou par le cours qu'elle avoit par tout dans le Commerce, avantage que n'avoit pas la monnoye des Juifs. En donnant donc neuf sols à la Drachme Attique & à la Juive, le *Beka* ou le demi-Sicle fait un Chelling six sols; le Sicle trois Chellings; la Mine neuf livres sterling, & le Talent quatre cents cinquante livres sterling.

Voilà sur quel pié étoit la monnoye des Juifs du tems de Moïse & d'Ezéchiel. C'étoit la même chose de celui de Josephe, car

(*d*) *Talmud in Shekalim.*
(*e*) *Antiq.* III. 9.

(*f*) il dit que la Mine des Hébreux contenoit deux litres & demie, ce qui fait justement neuf de nos livres sterling. Car la litre est la livre Romaine de douze onces ou de quatre-vingts seize Drachmes; & par conséquent deux litres & demie contenoient 240. Drachmes, qui, à neuf sols la piece, font justement soixante Sicles, ou neuf de nos livres sterling.

Le *Talent d'Alexandrie* étoit précisément la même chose : car (*g*) il contenoit 12000. Drachmes d'Athenes, qui, sur le pié de leur valeur en Judée, faisoient autant de nos neuf sols, & par conséquent 450. livres sterling, qu'on vient de voir qui est justement la valeur du Talent Mosaïque. Cependant il faut remarquer ici, que, quoique le Talent d'Alexandrie valût 12000. Drachmes d'Athenes, il ne contenoit que 6000. Drachmes d'Alexandrie; ce qui fait voir que leur Drachme (*h*) en valoit deux de celles d'Athenes. De là vient que la Version des LXX. faite par des Juifs d'Alexandrie, rend le mot de Sicle dans cet endroit par celui de *Didrachme*, qui signifie deux Drachmes, enten-

(*f*) *Antiq.* XIV. 12.

(*g*) FESTUS POMPEIUS. DIONYSIUS HALICARNASSEUS *etiam dicit Talentum Alexandrinum continere CXXV. libras Romanas; libra autem Romana CXXV. continent Drachmas Atticas* 12000.

(*h*) VARRO *æstimat Drachmas Alexandrinas duplo superasse Atticas sve Tyrias sve.*

dant par là des Drachmes d'Alexandrie, dont deux en valoient quatre d'Athenes. En ſuivant donc ici la même méthode qu'on a ſuivie pour le Talent de Judée, on trouvera, que la Drachme d'Alexandrie valoit dix-huit ſols de notre monnoye, les deux Drachmes ou le Sicle, qui en font quatre d'Athenes, trois Chellings; la Mine, qui étoit de ſoixante Didrachmes ou Sicles, neuf livres ſterling, & le Talent qui contenoit cinquante Mines, 450. livres ſterling, que font auſſi le Talent de (*i*) Moïſe, & celui de (*k*) Joſephe; car il dit que le Talent des Hébreux contenoit cent Mines Grecques, c'eſt-à-dire, cent Mines d'Athenes: car les cinquante Mines, qui font le Talent d'Alexandrie, en font cent d'Athenes par le même calcul; le Talent d'Alexandrie valant préciſément le double de celui d'Athenes, & ſes ſubdiviſions le double de celles de celui d'Athenes qui leur répondent.

Parmi les Grecs (*l*) il y avoit conſtamment cent Drachmes à la Mine, & ſoixante Mines au Talent. Mais ſelon les différents Etats, la valeur de la Drachme étoit différente; & par conſéquent celle de la Mine & du Talent à proportion. Mais la monnoye d'Athenes, étant celle qui avoit le plus de

(*i*) *Exod.* XXXVIII. 25. 26.
(*k*) *Antiq.* III. 7.
(*l*) JULII POLLUCIS *Onomaſticon.* X. 6.

cours, servoit, pour ainsi dire, de mesure ou d'étalon à toutes les autres. De là vient que quand un Historien Grec parle de Talents, de Mines, ou de Drachmes, sans marquer d'où, il faut toujours compter qu'il entend monnoye d'Athenes, & que, s'il en entendoit d'autres, il auroit nommé le pays.

M. Brerewood, en suivant les poids des Orfevres, (*m*) ne fait valoir la Drachme Attique qu'autant que la Drachme de leur poids d'aujourd'hui, où elle fait la huitieme partie d'une once, & la rabaisse par là à sept sols & demi de notre monnoye, ou à la huitieme partie de notre Ecu, qui est, ou doit être, du poids d'une once. Mais le Docteur Bernard, qui a examiné la chose avec plus de précision, (*n*) donne à la Drachme Attique moyenne la valeur de huit sols & un quart de notre monnoye, & aux Mines & aux Talents à proportion.

Le *Talent de Babylone*, selon Pollux, (*o*) contenoit sept mille de ces Drachmes d'Athenes.

Le *Talent Romain* (*p*) contenoit soixante-douze Mines d'Italie, qui revenoient aux livres Romaines. Quatre-vingts seize deniers Romains, qui valoient chacun sept sols &

(*m*) In Libro *de Ponderibus & Pretiis Veterum Nummorum.*
(*n*) In Libro *de Mensuris & Ponderibus Antiquis.*
(*o*) Lib. X. c. 6. p. 437.
(*p*) Festus Pompeius.

demi de notre monnoye d'Angletere, faisoient la livre Romaine.

Tout ce que j'ai dit jusqu'ici ne regarde que l'Argent. Pour l'Or, la proportion qu'il avoit à l'argent parmi les Anciens étoit d'ordinaire de dix à un : quelquefois elle montoit à onze, à douze, & même jusqu'à treize. Du tems d'Edouard I. elle étoit en Angleterre de dix à un ; mais aujourd'hui elle est montée à seize ; & c'est sur ce pié-là que j'ai fait tous mes calculs dans cette Histoire. Mais pour mettre tout cela dans un plus grand jour, je vais donner ici les Tables particulieres de ces évaluations.

Monnoye des HEBREUX.	L. st. Ch. s.
La *Drachme.*	0-00-09
Deux Drachmes faisoient le *Beka*, ou le demi-Sicle, qui étoit la somme que chaque Juif payoit au Temple.	0-01-06
Deux Bekas faisoient le *Sicle.*	0-03-00
Soixante Sicles faisoient la *Mine.*	9-00-00
Cinquante Mines faisoient le *Talent.*	450-00-00
Le *Talent d'Or*, sur le pié de 16. d'Argent.	7200-00-00
Monnoye D'ATHENES, selon Brerewood.	
La *Drachme.*	0-00-07½

Cent Drachmes faiſoient la *Mine.* 3-02-06
Soixante Mines faiſoient le *Talent.* 187-10-00
Le *Talent d'Or*, ſur le pié de 16. d'Argent. 3000-00-00

Selon le Docteur Bernard.

La *Drachme.* 0-00-08$\frac{1}{4}$
Cent Drachmes faiſoient la *Mine.* 3-08-09
Soixante Mines faiſoient le *Talent.* 206-05-00
Le *Talent d'Or*, à raiſon de 16. d'Argent. 3300-00-00

Monnoye de BABYLONE, ſelon Brerewood.

Le *Talent d'Argent* de Babylone contenoit 7000 Drachmes d'Athenes. 218-15-00
Le *Talent d'Or*, à raiſon de 16. d'Argent. 3500-00-00

Selon le Docteur Bernard.

Le *Talent d'Argent* de Babylone. 240-12-06
Le *Talent d'Or*, à raiſon de 16. d'Argent. 3850-00-00

Monnoye d'ALEXANDRIE.

La *Drachme d'Alexandrie* valant

deux Drachmes d'Athenes, ſur le pié où cette Drachme étoit en Judée.	0-01-06
La *Didrachme*, ou les deux Drachmes qui faiſoient le Sicle Hébreu.	0-03-00
Les ſoixante Didrachmes, qui faiſoient la *Mine*.	9-00-00
Les 50. Mines qui faiſoient le *Talent*.	450-00-00
Le *Talent d'Or*, à raiſon de 16. d'Argent.	7200-00-00

Monnoye ROMAINE.

Quatre Seſterces faiſoient le *Denier R.*	0-00-07$\frac{1}{2}$
Quatre-vingts ſeize Deniers faiſoient la *Mine d'Italie*, qui étoit la même que la *Livre Romaine*.	3-00-00
Soixante-douze livres faiſoient le *Talent*.	216-00-00

Si on a la curioſité d'examiner cette matiere à fond, on trouvera dequoi ſe contenter dans BREREWOOD *de Ponderibus & Pretiis Veterum Nummorum*; dans le Livre de l'Evêque CUMBERLAND *Des Meſures, des Poids & de la Monnoye des Juifs*; dans celui du Docteur BERNARD *De Menſuris & Ponderibus Antiquis*, & dans quelques autres qui l'ont

traitée. Il ſuffit pour mon deſſein d'en donner ici aſſez pour ſervir de clef aux endroits de mon Hiſtoire où il eſt parlé de ſommes d'Or ou d'Argent.

Ceux de mes Lecteurs à qui les Ouvrages des Grecs & des Romains ſont connus, ſeront peut-être ſurpris de trouver ici tant de choſes de Zoroaſtre, dont ces Auteurs ne diſent preſque rien ; & de voir qu'on le mette dans un ſiécle ſi fort au deſſous de celui qu'on lui aſſigne ordinairement. Mais ils verront que ſi les Occidentaux en ont dit peu, les Orientaux, en récompenſe, nous ont tranſmis de bons Mémoires où ils entrent dans un grand détail, & qu'ils le font vivre, comme c'eſt la vérité qu'il a vécu, ſous le regne de Darius Hyſtaſpide Roi de Perſe. Tout ce qui s'en trouve dans les Auteurs Arabes eſt tiré de ceux de Perſe : car juſqu'à un peu après Mahomet, les Arabes n'avoient point parmi eux de Littérature ; mais elle floriſſoit en Perſe depuis très long-tems. Nous voyons dans l'Ecriture (*q*) que les Perſes avoient des Livres & des Régîtres, où l'on avoit ſoin de mettre les actions de leurs Rois & l'Hiſtoire de leurs regnes. Cteſias (*r*) rapporte la même choſe, & prétend avoir tiré de ces Archives tout ce qu'il avoit dit dans ſon Hiſtoire des affaires d'Aſſyrie & de Perſe. (Cette Hi-

(*q*) *Eſdras* IV. 15. 19. V. 17. & VI. 1. & 2.
(*r*) *Apud* DIODORUM SIC. Lib. II.

ſtoire de Cteſias étoit en (s) XXIII. Livres.) Comme la Perſe étoit le Théatre ſur lequel Zoroaſtre a joué le grand rôle qu'on verra dans cette Hiſtoire, c'eſt de là qu'on doit naturellement attendre auſſi la relation la plus circonſtanciée de tout ce qu'il a fait; & on ne doit pas être ſurpris que les Hiſtoires de ce pays-là s'étendent ſi fort ſur les actions d'un homme, qui a été le Fondateur & le Chef d'une Religion qu'il y introduiſit, & qui y a été la Religion dominante depuis Darius Hyſtaſpide juſqu'à la mort d'Yazdegerd, où par conſéquent il a été pendant près d'onze ſiécles & demi dans la même vénération, comme il l'eſt encore parmi les reſtes de cette ſecte, que Mahomet l'eſt parmi les Mahometans. Si les Hiſtoires dont ces faits ſont tirés avoient la même antiquité que celles des Grecs & des Romains, je ne vois pas pourquoi elles n'auroient pas le même poids. J'avoue pourtant qu'en paſſant juſqu'à nous, il eſt clair qu'il s'y eſt gliſſé bien des fables. Ce que j'en ai rapporté, je l'ai tiré du Livre du Docteur Hyde *de Religione Veterum Perſarum*; car je ne ſçai pas le Perſan. J'ai choiſi dans ſon Recueil tout ce qui m'a paru avoir quelque air de vérité, par rapport à la perſonne de Zoroaſtre & à ſa Religion, & tout ce qu'en ont dit les Auteurs Grecs & les autres ſur qui on peut compter : & je le donne ici au Public avec tout le ſoin dont je ſuis ca-

(s) Photius *in Excerptis*,

pable.] Voilà d'où eſt tirée la digreſſion que j'ai faite ſur ce fameux Impoſteur. Si on prend la peine de comparer la *Vie de Mahomet*, que j'ai donnée au Public, avec ce que je rapporte ici de Zoroaſtre, on verra combien le dernier a pu trouver d'ouvertures dans la vie de ſon prédéceſſeur, pour exécuter avec plus de facilité le plan qu'il formoit, & pour établir ſon Impoſture. Ils étoient tous deux conſommés dans l'art de la fourberie : mais Zoroaſtre étoit un des plus ſçavants hommes de ſon ſiécle; l'autre étoit au contraire ſi deſtitué du ſecours des Lettres, qu'il ne ſçavoit pas même lire. Quoique le premier fût le plus habile, le ſuccès qu'a eu le ſecond dans la propagation de ſa ſecte a été le plus grand: car les Mages n'ont jamais étendu la leur plus loin que la Perſe d'aujourd'hui & quelques parties de la Méſopotamie, de l'Arabie & de l'Inde ; au lieu que le Mahometiſme a inondé une grande partie du monde, à la faveur des deux puiſſants Empires des Sarrazins & des Turcs, qui, ayant étendu leurs conquêtes ſur tant de pays & de Royaumes, ont impoſé, par la force des armes, le joug de leur Religion à tous les Peuples qu'ils ont ſoumis.

Pour donner à cette Hiſtoire des Juifs un certain dégré de clarté qui la rendît plus utile, je me ſuis trouvé obligé d'y faire entrer celle des Orientaux leurs voiſins, parce qu'elles ont une liaiſon ſi néceſſaire, qu'il eſt im-

possible de bien entendre l'une sans sçavoir l'autre. Il a falu aussi entrer un peu dans celle de la Grece, dès qu'elle s'est trouvée mêlée dans les affaires de Perse, de Syrie & d'Egypte. Sans cela je n'aurois jamais pu donner à mon Lecteur une vûe si distincte de l'accomplissement des Prophéties du Vieux Testament, que celle que je lui présente dans cette Histoire. Comment donner une idée juste, par exemple, de l'accomplissement de la Prophétie qui avoit prédit que Xerxès souleveroit tout le monde contre le Royaume de Grece, (*Dan.* XI. 2.) sans entrer un peu dans le détail de la guerre que ce Prince y porta? Comment faire comprendre la justesse des images sous lesquelles Alexandre, la rapidité de ses conquêtes, & la destruction de l'Empire des Perses, nous sont représentées dans ces Prophéties (*Dan.* VII. 6. Ch. VIII. 5. 6. & 21. Ch. X. 20. & Ch. XI. 3. & 4.) sans mettre devant les yeux du Lecteur la suite des guerres où tout cela s'est exécuté? Comment faire voir d'une maniere convaincante la vérité de celles qui regardoient les successeurs d'Alexandre dans le même Prophete, (*Dan.* VIII. 8. & XI. 4.) sans donner une relation bien circonstanciée des mouvemens & des guerres qui produisirent enfin le partage de cet Empire entre quatre des principaux Généraux de ce Conquerant? Ces exemples suffisent pour autoriser ma conduite à cet égard.

Comme cet Ouvrage eſt principalement deſtiné pour ceux qui ne peuvent pas puiſer dans les ſources mêmes, j'ai eu ſoin de rejetter dans les Notes tout ce qui ne les regarde pas, & dont ils ne ſont pas juges, comme les citations & quelques autres remarques qui ne ſont que pour les Sçavants, & que j'ai miſes exprès en Latin. La même raiſon m'a fait éviter dans le corps de l'Hiſtoire, tous les mots des Langues étrangeres ; ou ſi j'ai été indiſpenſablement obligé de rapporter quelques mots Hébreux, par exemple, je les ai mis en un caractere liſible pour tout le monde ; & dans les Notes mêmes, quand il y a quelque choſe qui n'eſt pas au deſſus de leur portée, ils le trouveront dans la même Langue que le Texte.

Pluſieurs Sçavants ont écrit en Latin l'Hiſtoire des mêmes ſiécles, & y ont donné auſſi la forme d'Annales, comme Torniel, Salian, Cappel & quelques autres. Mais il n'y en a point qui approchent de celles de l'Archevêque Usher. Ses *Annales du Vieux & du Nouveau Teſtament* ſont l'Ouvrage de Chronologie le plus exact & le plus parfait qui ait jamais paru. Je reconnois ici, comme je le dois, la grande obligation que je lui ai. Quoique je m'en écarte quelquefois, c'eſt pourtant lui que je ſuis pour l'ordinaire, en fixant les années auxquelles j'aſſigne les faits que je rapporte ; parce que je regarde ce

qu'il a fait en ce genre comme le vrai fil à la ſaveur duquel on peut ſe tirer du labyrinthe de la Chronologie embrouillée de ces tems reculés. Je ne l'ai jamais abandonné que lorſqu'il m'a paru que les raiſons que j'avois de le faire, étoient d'une néceſſité abſolue. Pour tous les autres Annaliſtes que je viens d'indiquer, j'ai preſque toujours trouvé, en les conſultant, que c'étoit du tems perdu.

Si on trouve que je me ſuis trop étendu dans mon explication de la Prophétie des LXX. ſemaines de Daniel, dans ce que j'ai dit du Texte Hébreu de l'Ecriture, & dans quelques autres endroits qui ont l'air de digreſſions, j'eſpere que l'importance du ſujet ſera mon Apologie. Car m'étant propoſé pour but principal dans cette Hiſtoire, de répandre quelque nouvelle lumiere ſur le Vieux & le Nouveau Teſtament, je me ſuis cru obligé de traiter à fond tout ce qui s'eſt préſenté naturellement, qui pouvoit contribuer quelque choſe à ce grand but. Si mes Lecteurs en tirent quelque avantage pour leur inſtruction & leur édification, qu'ils louent Dieu, avec moi, de la grace qu'il m'a faite de me donner aſſez de force, malgré mes infirmités & mes grandes incommodités, pour achever cette partie de mon Plan, & pour continuer à travailler à la ſuivante.

A Norvvich ce 1 d'Août 1715.

HUMPHREY PRIDEAUX.

II. PREFACE
DE
L'AUTEUR.

LA feconde Partie de cette Hiftoire, que je donne au Public, acheve le deffein que je m'étois propofé. Je voulois d'abord la faire finir à la Naiffance de Notre-Seigneur, & laiffer ce qui eft arrivé depuis cette grande Epoque, aux Hiftoriens qui fe chargent de ce qui regarde l'Eglife Chrétienne, à qui il appartient en propre. Mais confidérant enfuite, que ce qui lie le Vieux Teftament avec le Nouveau, ne finit proprement que là où l'ancienne difpenfation finit, & la nouvelle commence; j'ai cru la devoir pouffer jufques à la mort & à la réfurrection de Notre Sauveur, qui eft le vrai point où ces deux difpenfations fe fuccedent l'une à l'autre: car ce fut alors que l'Eglife Judaïque fut abolie, & que la Chrétienne lui fut fubftituée: alors ceffa la Loi de Moïfe, & commença celle de Chrift & fon Evangile.

C'eſt-là le période où finit l'accompliſſement de toutes les Prophéties du Vieux Teſtament, qui regardent la perſonne du Meſſie pendant ſon ſéjour ſur la terre. J'ai donc conduit mon Hiſtoire juſques-là ; & c'eſt-là que j'ai cru la devoir terminer. Mais pour ne pas trop empiéter ſur l'Hiſtoire Eccléſiaſtique, je me ſuis très-peu étendu ſur les événements qui ſe trouvent entre la Naiſſance de Notre-Seigneur, & ſa mort ; & je n'ai point touché du tout au tems de ſon Miniſtere, ni à celui de ſon Précurſeur. Tous ces faits là étant rapportés dans un grand détail dans les Evangiles, qui ſont ou qui doivent être entre les mains de tout le monde, il ſeroit inutile de répéter ici ſimplement ce qu'on y trouve. Ce qu'on pourroit faire de plus, étant, ou d'arranger ces faits ſelon l'ordre des tems, ou de les éclaircir ; la premiere de ces choſes regarde les faiſeurs d'Harmonies, & la ſeconde, les Commentateurs : l'une & l'autre ne ſont point de mon reſſort, & n'entrent point dans mon Plan.

Il y aura peut-être des perſonnes qui trouveront mon Hiſtoire du Cycle de 84. ans des Juifs, & des autres Cycles dont on s'eſt ſervi pour fixer le tems de Pâques, trop longue, & qui la regarderont comme une piece hors d'œuvre. Il faut inſtruire le Public des raiſons qui m'ont porté à faire cette eſ-

pece

pece de digreſſion. Premierement, j'ai eu en vûe de donner une idée de ce qui a cauſé de ſi grandes diſputes parmi les Chrétiens, à l'égard du tems où il faloit célébrer la Pâque, pendant que ce Cycle de 84. ans étoit reçu parmi eux. J'ai voulu enſuite éclaircir un point important de l'Hiſtoire ancienne d'Angleterre, en montrant ſur quoi rouloit la fameuſe conteſtation ſur la Pâque, qui a tant fait de bruit parmi nos Ancêtres, les Anciens habitants de l'Iſle & les Saxons, au ſujet de ce Cycle, pendant tout le ſeptieme & le huitieme ſiécle; parce que ce point n'a jamais été, que je ſçache, expliqué avec aſſez de clarté. Enfin, je me ſuis propoſé, de faire mieux comprendre ce que c'eſt que la querelle que nous font aujourd'hui ſur cet article, ceux qui ſe ſéparent de l'Egliſe Anglicane. Car c'eſt une des raiſons qu'ils allèguent pour juſtifier leur ſéparation; que Pâques eſt mal reglé par le Calendrier qui eſt au devant de notre Liturgie; & que, par conſéquent, ils ne peuvent pas la recevoir en bonne conſcience.

C'eſt une choſe aſſez ſurprenante, que des gens qui ne veulent point du tout obſerver le jour de Pâques, nous viennent faire une chicane ſur le tems où nous le mettons. Mais enfin, puiſqu'ils le font, je vais faire l'application de ce que j'ai écrit du tems de cette

Fête, dans cette seconde Partie de mon Histoire, à la question dont il s'agit, & tâcher de leur donner une entiere satisfaction. Pour cela il faut 1. exposer la regle du Calendrier contre laquelle ils font leur Objection : 2. l'Objection qu'ils forment contre cette regle : enfin, 3. je donnerai mes réponses.

I. La regle est conçue en ces termes, & se trouve dans le Calendrier, à la page qui suit immédiatement les mois de l'année. *Le jour de Pâques est toujours le premier Dimanche après la premiere pleine Lune qui suit le vingt & unieme de Mars. Et si la pleine Lune tombe sur un Dimanche, Pâques est le Dimanche suivant.*

II. L'Objection qu'on fait contre cette regle est : que si on prend un Almanach ordinaire, où sont marquées les nouvelles & les pleines Lunes, comme elles arrivent dans le Ciel, on trouvera rarement que le premier Dimanche d'après la premiere pleine Lune qui suit le 21. de Mars, soit le jour de Pâques que portent les Tables de la Liturgie qui le reglent ; que par conséquent, si la regle est bonne, les Tables sont fausses. Et là-dessus ces Messieurs croient avoir raison de refuser de souscrire à la Liturgie dont ce Calendrier fait partie.

III. Je répons à ceci. Premierement, que cette Objection seroit bonne, s'il s'agissoit dans la regle de la pleine Lune naturelle.

Mais outre cette pleine Lune naturelle, qui est celle qui paroît dans le Ciel, quand le Soleil & la Lune sont dans une opposition directe, il y a aussi une pleine Lune Ecclésiastique, c'est-à-dire, un jour qu'on appelle pleine Lune dans l'Eglise, quoique la Lune ne s'y trouve pas pleine dans la Nature. Pour éclaircir ce que j'avance-là, voyons un cas tout pareil. Il y a un mois & une année Politiques, qui different du mois & de l'année naturelle. Le mois naturel est le cours de la Lune d'une nouvelle Lune à l'autre, le Politique est un certain nombre de jours reglé par le Gouvernement dans chaque pays. Une année naturelle est le cours du Soleil d'un point du Zodiaque, jusques à ce qu'il revienne au même point; mais l'année Politique est un certain nombre de mois ou de de jours, reglé par le Gouvernement en chaque pays. Tout de même ici; il y a une nouvelle Lune naturelle, & une nouvelle Lune Ecclésiastique. La nouvelle Lune naturelle est le jour où elle paroît nouvelle; & le 14. jours d'après est la pleine Lune naturelle. La nouvelle Lune Ecclésiastique est le jour marqué pour tel par les Constitutions Ecclésiastiques; & le 14. d'après est le jour de la pleine Lune Ecclésiastique. Pour les marquer dans le Calendrier, on y a mis ce qu'on appelle les *primes*, qui sont les figures du

Nombre d'Or, placées dans la premiere colonne de chaque mois, au devant du jour qui est alors la nouvelle Lune Ecclésiastique, & duquel en comptant 14. on a aussi par conséquent la pleine Lune. Cet ordre commença à s'observer immédiatement après le (t) Concile de Nicée; & alors la nouvelle & la pleine Lune naturelles, & la nouvelle & la pleine Lune Ecclésiastiques s'accordoient. Si le Cycle de dix-neuf ans, qu'on appelle le Cycle Lunaire, qui est celui du Nombre d'Or, eût ramené exactement la nouvelle & la pleine Lune au même point dans l'année Juliene, comme on le croyoit quand cette regle se fit, elles se seroient toujours rencontrées juste. Mais comme il s'en faloit près d'une heure & demie que ce calcul ne fut juste; il est arrivé que tous les 19 ans les nouvelles & les pleines Lunes Ecclésiastiques ont devancé de près d'une heure & demie les naturelles; ce qui, au bout du tems qui s'est écoulé depuis le Concile de Nicée, fait à présent une différence d'environ quatre jours & demi, dont les nouvelles & pleines Lunes Ecclésiastiques devancent les naturelles. Cependant l'Église conservant toujours son ancienne regle, fixe toujours le jour de Pâques suivant la Lune Ecclésiastique & non suivant la naturelle. Il s'agit donc de la plei-

(t) Ce Concile se tint l'an 325.

ne Lune Ecclésiastique dans la regle, & non de la naturelle, & par conséquent ce qu'on objecte de la naturelle ne fait rien du tout à l'affaire. Si l'on dit, que cette pleine Lune Ecclésiastique, différente de la naturelle, est le produit d'une erreur de calcul, parce qu'elle vient d'une fausse supposition d'Astronomie, qui a fait croire à l'Eglise que les nouvelles & pleines Lunes, au bout de dix-neuf ans, revenoient au même point dans l'année Juliene, au lieu qu'il s'en faut une heure & demie; & qu'ainsi il y a toujours de l'erreur: je réponds que ce seroit effectivement une erreur, si Pâques, & le tems de l'observer, étoient d'institution Divine; mais puisque ce n'est qu'une institution Ecclésiastique, Pâques est bien mis, en quelque endroit que l'Eglise qui l'institue le mette.

En second lieu, quand la regle entendroit la pleine Lune naturelle, & non l'Ecclésiastique: ce ne seroit toujours, en ce cas-là même, qu'une erreur d'Astronomie, & point du tout de Théologie; & on pourroit se servir de la regle sans pécher; & c'est tout ce qu'emporte le consentement que demande l'Acte du Parlement, comme l'Acte même le dit expressément.

3. Mais il me semble que ni le Calendrier, ni la regle, qui en est une annexe, ne sont point compris dans la Déclaration que de-

mande cet Acte; & qu'ainsi on ne peut tirer, d'aucune erreur qu'il peut y avoir dans l'une ou dans l'autre, des raisons de refuser de la faire. Le consentement que requiert l'Acte d'uniformité est pour *le Livre de la Liturgie, & l'administration des Sacrements & les autres Rits & Cérémonies de l'Eglise Anglicane, avec le Psautier ou les Pseaumes de David, ponctués comme on les doit chanter ou réciter dans les Eglises, & la forme & la maniere de faire, d'ordonner, & de consacrer les Evêques, les Prêtres & les Diacres.* Le Calendrier, ni cette regle qui en dépend, n'entrent dans aucun de ces articles; & par conséquent la Déclaration ne les regarde point du tout. Si l'on dit que les termes de *Rits* & de *Cérémonies* renferment le Calendrier & toutes ses regles; je réponds, que les calculs d'Astronomie, & l'usage qu'on en fait pour regler les Fêtes mobiles, dont il s'agit dans cette dispute, ne peuvent être appellés ni *Rits*, ni *Cérémonies.* Mais, dira-t-on, le Calendrier & la regle sont dans le Livre. Cela est vrai; mais il y a aussi dans le Livre plusieurs Actes du Parlement : & cependant personne ne s'est jamais imaginé que la Déclaration s'étendit à ces Actes.

Enfin, quand les choses seroient véritablement telles que ceux qui font l'Objection le prétendent; un homme de bon sens, &

un honnête homme, n'aura-t-il pas honte, pour une bagatelle comme est celle-ci, de rompre la Communion & de se séparer de l'Eglise? Pourquoi ne tirent-ils donc pas aussi des Arguments de quelque faute d'impression qui se sera glissée dans la Liturgie? L'un est aussi concluant que l'autre contre la Déclaration. Des gens qui ont recours à des minuties comme celle-ci, pour justifier leur séparation, font bien voir par là qu'ils se sont donnés inutilement la gêne à en chercher de meilleures.

Voilà ce que j'avois à dire sur cette Objection telle qu'on nous l'a faite. Mais il y a sur cette matiere des choses auxquelles ils n'ont pas touché, qui paroissent bien plus fortes. Je vais le dire pour eux, afin de mettre la question dans un si grand jour, que mes réponses ensuite puissent justifier entierement la pratique de notre Eglise à cet égard. On peut nous dire, qu'en accordant qu'il faut entendre la pleine Lune Ecclésiastique, dans la regle, & non la naturelle; l'article, qui porte que Pâques sera le premier Dimanche après cette pleine Lune, est contraire à la regle qu'ont suivie toutes les autres Eglises jusques à (u) la réforme du Calendrier par le Pape Grégoire, & à notre propre pratique

(u) Cette réforme se fit l'an 1582. & c'est de là qu'est venu ce qu'on appelle le *nouveau style*.

d'aujourd'hui. Premierement, cela est contraire à la regle de toutes les autres Eglises jusques à la réforme du Calendrier par le Pape Grégoire : car jusques alors, depuis le Concile de Nicée, la regle qu'elles ont suivie étoit, de mettre Pâques au Dimanche d'après le 14. jour de la Lune d'après le 21. de Mars, lequel 14. jour de la Lune est appellé pour cela le *terme Pascal*. Or la pleine Lune n'arrive jamais que le 15. de la Lune. Desorte que, mettre Pâques au Dimanche d'après la pleine Lune, est faire du 15. de la Lune d'après le 21 de Mars, le *terme Pascal*, au lieu du 14. ce qui n'a jamais été pratiqué par aucune Eglise Chrétienne. Secondement, cela est contraire à la pratique d'aujourd'hui de notre propre Eglise : car dans les Tables qui suivent le Calendrier, Pâques est toujours mis au Dimanche qui suit le 14. de la Lune d'après le 21. de Mars, & jamais autrement. Au lieu que, si on suivoit la regle, & qu'on le mît au Dimanche d'après la pleine Lune de cette regle ; comme la pleine Lune ne peut arriver que le 15. de la Lune, il faudroit que Pâques tombât quelquefois sur un autre Dimanche que celui où les Tables le mettent ; par exemple, l'an 1668. si l'on eût mis Pâques au premier Dimanche d'après le 15. de cette Lune, il fût tombé sur le 29. de Mars ; au lieu que les Tables

le mettent au 22. un Dimanche plutôt ; & ce fut ainsi qu'on l'observa : & l'an 1678. il seroit tombé sur le 7. d'Avril ; au lieu que les Tables le mettent au dernier de Mars 8. jours plutôt. Il est aisé d'en trouver d'autres exemples. Si donc la regle que suivoient toutes les autres Eglises avant la réforme du Calendrier étoit bonne ; & si nos propres Tables d'aujourd'hui sont bonnes, il faut que la regle de notre Liturgie soit fausse.

Voilà l'Objection qu'on peut former. Voici la réponse. Il y a deux manieres de compter l'âge de la Lune ; l'Astronomique, & la Vulgaire. L'Astronomique est la conjonction de la Lune & du Soleil : la Vulgaire est quand la Lune recommence à paroître, ce qui n'arrive jamais que le jour d'après la conjonction. Les Juifs se servoient de la Vulgaire : & sur ce pié-là le premier jour de la Lune parmi eux (*x*) étoit celui où elle paroissoit, comme je l'ai montré dans la Préface de la premiere Partie de cette Histoire. Et c'étoit là dessus qu'ils regloient leur Pâques, (*y*) Les Chrétiens prirent d'eux cette maniere de compter, & ont toujours continué depuis. Le premier jour de la Lune ;

(*x*) *Talmud in Rosh Hasshana.* MAIMONIDES *in Kiddush Hachodesh.* SELDENUS *de Anno Civili Veterum Judæorum.*

(*y*) Les Anciens Chrétiens regloient Pâques par la même regle que les Juifs, & même les Eglises d'Asie, pendant longtems, l'observoient le même jour qu'eux.

qui eſt marqué par la prime dans le Calendrier de notre Liturgie, n'eſt donc pas le jour de la conjonction, mais le jour ſuivant qui eſt celui qu'elle ſe montre; & le 14. eſt, par conſéquent, le 15. de la conjonction, auquel 15. arrive la pleine Lune. Tout ceci, appliqué à la Lune de Pâques, leve toute la difficulté. Car le 14. à compter du jour qu'elle paroît, eſt le 15. de la conjonction, & par conſéquent le jour de la pleine Lune. Et ce 14. étant la pleine Lune & le même qui a toujours été le terme Paſcal, le Dimanche ſuivant eſt Pâques; & le terme Paſcal peut être marqué indifféremment par l'une ou par l'autre de ces expreſſions, puiſqu'elles reviennent à la même choſe. La regle du Calendrier, qui nomme la pleine Lune, eſt donc la même que celles qui marquent le 14. de la Lune; ainſi il n'y a ni variation ni erreur. Après avoir ainſi éclairci cette matiere, je l'abandonne deſormais à ceux qui ſeront d'humeur de chicaner: s'ils veulent encore ſe batre contre des chimeres, à eux permis.

En recueillant les faits qui compoſent cette Hiſtoire, j'ai tiré des Auteurs Juifs tout ce que j'ai pu; mais j'avoue que c'eſt peu de choſe. Il m'ont fourni la Succeſſion des Préſidents & des Vice-Préſidents de leur Sanhédrin, par leſquels ils prétendent

que leurs Traditions ont passé de main en main depuis Simon le Juste & ceux de la grande Synagogue. J'ai donné leurs noms dans tout le cours de cette Histoire ; mais comme tout ce qu'ils en rapportent, hormis le nom, a tout l'air de fiction, je n'ai pas jugé à propos d'en régaler mes Lecteurs. Je ne me suis étendu que sur Hillel & Shammaï. J'ai parlé de ces deux là, parce que leurs Sectateurs faisant deux Sectes opposées parmi les Juifs, comme les Scotistes & les Thomistes parmi les Scholastiques ; on voit par tout leurs noms dans les Talmuds & dans les autres Ecrits Talmudiques : & parce que, de tous ceux qui ont occupé ce poste, pendant tout le tems que renferme cette Histoire, ils ont été les plus éminents, & ceux qui ont fait le plus de bruit. C'est-là ce qui m'a déterminé à en dire tout ce que m'ont pu fournir les Auteurs Juifs, où je n'ai pas trouvé des caracteres visibles de fausseté.

Il n'y a rien de si sec & de si stérile que les Histoires que les Rabbins ont écrites. L'Histoire de Josephe en Grec est un bel ouvrage : mais ils la desavouent, & la condamnent ; & ils voudroient bien nous substituer à sa place un Josephe Hébreu, sous le nom de Josippon Ben-Gorion. C'est celui-ci, disent-ils, qui est le vrai Josephe ;

& le Grec, qui est le nôtre, est supposé. (z) Josephe, dans l'Histoire de la Guerre des Juifs, parle d'un Josephe Ben-Gorion qui est un des trois Chefs qui furent chargés de la conduite de cette guerre. L'imposteur qui a composé le beau Livre que les Rabbins prônent tant, prenant ce Josephe Ben-Gorion pour Josephe l'Historien, a pris ce nom, & l'a mis à la tête de cet Ouvrage supposé, qu'il a forgé pour décrier le vrai Josephe que nous avons en Grec, & faire passer son Histoire pour une imposture, & celle qu'il nous donne en Hébreu pour le véritable Ouvrage de cet Historien. Mais son Livre même découvre la fourberie. Car il y parle imprudemment de (a) diverses choses, & y fait même entrer jusqu'à des noms, qui n'ont été en usage que plusieurs centaines d'années depuis le tems où l'on prétend que ce Livre a été écrit; & on n'a jamais entendu parler de ce bel Ouvrage, pendant plus de mille ans depuis sa prétendue date. Salomon Jarchi, Juif de France, qui vivoit environ l'an 1140. de Notre-Seigneur, est

(z) II. 42.

(a) On trouve dans ce Livre la Lombardie, la France, l'Angleterre, la Hongrie, la Turquie, &c. qui sont tous des noms modernes, qui n'ont commencé à être en usage que plusieurs centaines d'années depuis le tems où l'on prétend que ce Livre a été écrit.

le premier qui en parle. Après cela on le trouve cité par Aben-Ezra, Abraham Ben Dior, & R. David Kimchi, qui vivoient tous trois dans le même siécle. Depuis ce tems-là les Juifs l'ont toujours reconnu; & il a si fort la vogue parmi eux, qu'après l'Ecriture, c'est le Livre qu'ils estiment le plus; & c'est aussi un des premiers qu'ils ont fait imprimer; car il le fut à Constantinople dès l'an 1490. cinquante ans après l'invention de l'Imprimerie; & il fut si bien reçu & lû avec tant d'avidité, que vingt ans après il s'en fit une nouvelle édition au même endroit, & une troisieme à Venise en 1544. Ce que Munster en a publié n'en est que l'abregé. Les Editions de Constantinople & de Venise comprennent tout l'Ouvrage. Il contient six Livres & 97. Chapitres. Ce qu'il a de meilleur, c'est qu'il est écrit en bon Hébreu; & qu'ainsi pour le style il est fort propre aux jeunes étudiants qui veulent bien apprendre cette Langue. Mais pour sa matiere, il est plein d'Histoires apocryphes & de Fables Talmudiques; ce qui n'est pas de cette espece est presque tout tiré du véritable Joseph. Mais c'est une chose assez particuliere, que cet Imposteur ne l'a lû que dans la Version Latine de Ruffin, qui lui a fait faire quantité de bévues grossieres. Au ref-

te, on ne ſçait pas qui eſt l'Auteur de ce Livre, ni le lieu, ni le tems où il a été écrit. (b) Scaliger ſoupçonne que c'étoit un Juif de Tours, parce qu'il parle plus de la Touraine que des autres Provinces de France. L'argument n'eſt pas tout-à-fait concluant. Ce qu'il y a de ſûr, c'eſt que cette piece eſt une impoſture; & il importe fort peu après cela de ſçavoir le reſte. Monſieur Gagnier, qui demeure à Oxford, nous a donné depuis peu une bonne Verſion Latine de cet Ouvrage, faite ſur la meilleure Edition. Il feroit à ſouhaiter que ſes ſçavantes veilles euſſent été employées ſur un meilleur ſujet.

Pendant pluſieurs ſiécles, depuis la deſtruction du Temple de Jéruſalem, où Joſephe finit, aucun Juif n'a écrit l'Hiſtoire de cette Nation. Ce n'a été qu'au dixieme ſiécle, que la Secte des Caraïtes, qui ne s'attache qu'à la parole écrite, & rejette toutes les Traditions, ayant enfin prévalu, preſſa tant les Rabbiniſtes, qui ſont le parti oppoſé, de montrer comment s'étoit faite la ſucceſſion par laquelle ils prétendoient que s'étoient tranſmiſes leurs Traditions, que les Sçavants de ce parti-là ſe mirent à chercher dequoi les contenter;

(b) *In Elencho Tribar.* Nicolai Serrarii.

& après avoir bien fouillé leurs Talmuds, & ramassé quelques lambeaux d'Histoire, qui s'y trouvent par-ci par-là., ils ont fait de ces pauvres matériaux une espece d'Histoire de leur Nation, dans laquelle ils marquent comment leurs Traditions furent commises par Moïse aux Prophetes, par les Prophetes à ceux de la grande Synagogue, & par ceux de la grande Synagogue aux Docteurs, qui dans la suite les ont transmises de l'un à l'autre dans une suite non interrompue. Ils ont donc quelques especes d'Histoires composées de cette maniere; mais c'est quelque chose de très-pitoyable que ces Histoires. Elles commencent toutes par la Création du Monde; & tant que l'Histoire du Vieux Testament ne leur manque pas, cela va assez bien, si ce n'est qu'ils y joignent assez souvent des gloses & des additions fabuleuses. Là où elle finit, ils puisent dans les deux Talmuds. Après les Talmuds ils suivent les Traditions qui se sont conservées parmi eux: & presque tout ce qu'elles contiennent depuis que l'Ecriture leur manque, c'est l'Histoire de leurs Docteurs & leur succession dans leurs principales Ecoles ou Académies, en Judée, à Babylone, & en quelques autres endroits.

Il n'y a que sept de ces Livres histori-

ques, que je sçache. 1. *Seder Olam Rabba*. 2. *Jeshuvoth R. Sherira Gaon*. 3. *Seder Olam Zeutah*. 4. *Kabbalah R. Abraham Levita Ben Dior*. 5. *Sepher Juchasin*. 6. *Shalsheleth Haccabbalah*. 7. *Zemach David*. Les quatre premiers sont les plus anciens; mais tous sont écrits depuis le commencement du neuvieme siécle, & sont fort succints. Les trois derniers sont plus étendus, mais ils sont bien modernes; car il n'y en a pas un qui soit écrit avant la Réformation. Je vais dire un mot de chacun en particulier.

I. *Seder Olam Rabba*, c'est-à-dire, *la Grande Chronique*, est ainsi nommée pour la distinguer de *Seder Olam Zeutah*, qui veut dire *la petite Chronique*, qui a été composée depuis. Mais malgré le nom de Grande qu'elle porte, elle est fort courte, & ne parle gueres que des tems dont l'Histoire est contenue dans l'Ecriture. (*c*) Buxtorf dit qu'elle descend jusques au tems d'Adrien, & à la victoire que cet Empereur Romain remporta sur Ben Cusibah le fameux Imposteur qui se disoit alors le Messie. Je n'en ai pas vu d'exemplaire qui porte l'Histoire si loin; mais sans doute que cet illustre Sçavant en a vu: car il n'étoit pas homme à le dire autrement. R.

(*c*) *Bibliotheca Rabbinica*, p. 386.

Jose Ben Chalipcha passe pour en être l'Auteur ; & il a vécu un peu après le commencement du second siécle , & a été , à ce qu'on dit, le Maître de R. Judah Haccadosh qui a composé la *Mishna*. Mais R. Azarias, Auteur de *Meor Enaïm* , dans la III. partie de cet Ouvrage , à laquelle il donne le titre d'*Imre Bina* , dit qu'il en avoit vu un ancien Manuscrit où on avoit marqué que l'Auteur vivoit 762. ans après la destruction du Temple de Jérusalem , ce qui le fait descendre à l'an de Jesus-Christ 832. Il est bien certain qu'il n'a été écrit que depuis le Talmud de Babylone : car il y a quantité de fables & de rêveries qu'on voit clairement qui en sont tirées.

II. *Jeshuvoth R. Sherira Gaon*, c'est-à-dire , *les Réponses de R. Sherira le Docteur Sublime* , est un Traité historique écrit par demandes & réponses par celui dont il porte le nom. Il est fort court. On l'imprime d'ordinaire avec quelques autres fragments historiques dans les Editions de *Juchasin*. L'Auteur étoit Présīdent à Babylone ; & Chef de toutes les Ecoles & des Académies de ce pays-là. Il entra en Charge l'an 967. & fut trente ans en possession de cette Dignité qu'il résigna à son fils R. Haia , le dernier de ceux qui ont porté le titre de Gaon, ou de Docteur Sublime.

Car ce fut de son tems (en 1037.) que le Roi de Babylone, qui étoit Mahometan, (*d*) chassa tous les Juifs de ses Etats ; de sorte que (*e*) leurs Ecoles & leurs Académies, dans tout ce pays-là, furent détruites, & tous les dégrés & les titres qu'on y donnoit aux Sçavants, furent abolis. Depuis ce tems-là on ne voit aucun Sçavant parmi les Juifs, à qui le sçavoir donne aucun titre plus élevé que celui de Rabbi.

III. *Seder Olam Zeutah*, ou *la petite Chronique*, est écrite 1053. ans après la destruction du Temple, c'est-à-dire, l'an de Jesus-Christ 1123. Le Livre même porte cette date. On ne sçait pas qui en est l'Auteur. C'est effectivement une fort courte Chronique, qui de la Création vient jusques à l'an 452. après la destruction du Temple & le 522. de J. C. il y a huit générations nommées depuis ; mais il n'y a que leurs noms.

IV. *Sepher Cabbalah R. Abraham Levita Ben Dior*, ou *le Livre des Traditions*, *par Rabbi Abraham le Lévite fils de Dior*, est un Traité Historique, dont le principal des-

(*d*) Ce fut cette dispersion qui les jetta vers l'Occident, & qui en remplit l'Espagne, la France, l'Angleterre & l'Allemagne.

(*e*) Leurs principales Académies étoient Naherda, Sora & Pombeditha, Villes du territoire de Babylone.

sein est de donner la succession de ceux par les mains de qui ont passé les Traditions des Juifs, de génération en génération, depuis Moïse, à ce qu'on prétend. Il commence à la Création, & finit à l'an de Jesus-Christ 1160. L'Auteur est celui qui est nommé dans le titre : il vivoit dans le tems où finit son Histoire. Il suit beaucoup Josippon Ben Gorion, & est un de ceux qui lui ont donné la vogue.

V. *Sepher Juchasin*, ou *le Livre des Généalogies*, est une Histoire des Juifs, plus grosse que les quatre dont on vient de parler prises ensemble. Il commence à la Création, & conduit l'Histoire jusques à l'an de Jesus-Christ 1500. Il a soin de marquer la Succession des Traditions des Juifs depuis le Mont Sinaï, & tous les illustres Docteurs qui les ont enseignées & professées jusques au tems où finit l'Ouvrage. L'Auteur est R. Abraham Zacuth qui le publia à Cracovie en Pologne l'an 1580.

VI. *Shalsheleth Haccabbalah*, ou *la Chaîne de la Tradition*, est un Livre Historique, de même espece que le précédent. L'Auteur est R. Gedaliah Ben Jechaiah, qui le publia à Venise l'an 1587.

VII. *Zemach David*, ou *la Branche*, ou *le Rejetton de David*, est une Histoire, dont le sujet est le même que celui des deux

précédentes. Elle commence aussi à la Création, & descend jusques à l'an de Jesus Christ 1592. qu'elle parut à Prague en Boheme. L'Auteur est David Ganz, Juif de Boheme. Il y en a une traduction Latine faite par Guillaume Henri Vorstius, fils de Conrard Vorstius, qu'il fit imprimer à Leyde l'an 1644.

On voit par là le peu de lumieres qu'on a pour l'Antiquité, dans des Histoires si modernes & si seches. Leurs autres Ouvrages ne fournissent rien de meilleur. S'il y a dans quelques-uns des choses qui ne se trouvent pas dans l'Ecriture, elles sont tirées des Livres dont je viens de parler, ou du Talmud, la source où elles ont toutes puisé. Car c'est ce qu'ils ont de plus authentique ; & j'ai assez fait voir quel misérable Ouvrage est le Talmud.

Je suis si éloigné de Londres, où s'imprime cet Ouvrage, qu'il m'a été impossible de revoir les épreuves pendant l'impression ; mais mon illustré ami M. Brampton Gurdon a bien voulu se charger de le faire pour moi ; & je ne connois personne plus capable, non seulement de corriger les fautes de l'Imprimeur, mais même celles qui peuvent être échappées à l'Auteur, dans le cours de cet Ouvrage ; car sa vaste litterature s'étend & se distingue dans tout ce dont

j'y traite ; & ses bonnes qualités & son sçavoir méritent l'estime de tous les honnêtes gens.

Ce sera une grande satisfaction pour moi, si cette seconde Partie de mon Histoire, est aussi bien reçue du Public que l'a été la premiere. J'avoue qu'elle pourroit bien se sentir de mes infirmités qui s'augmentent tous les jours. Mais toute ma vie j'ai fait ma principale étude aussi-bien que mon plus grand plaisir, de me rendre utile au Public dans tous les états par lesquels la Providence m'a fait passer. C'est dans cette vûe que j'ai entrepris les Ouvrages que j'ai publiés : je me flate que tous ont été de quelque utilité. Mais me trouvant à présent cassé par l'âge & par la triste maladie dont j'ai déja parlé dans la Préface de la premiere Partie, je me trouve désormais hors d'état de penser à aucun autre dessein: & j'appréhende qu'il me faudra passer le reste de mes jours dans une espece d'inaction par rapport au Public ; ce qui sera très-mortifiant pour moi, ayant toujours eu une forte passion de le servir. Mais puisque c'est la main de Dieu, je tâcherai de m'y soumettre avec toute la patience que demande sa sainte volonté, jusques à ce qu'il lui plaise de me retirer de cette vie pour me faire entrer dans une meilleure, que j'at-

tends avec une ferme eſpérance & une confiance entiere en ſa miſéricorde infinie, par Jeſus-Chriſt Notre-Seigneur : à lui ſoit Gloire, Honneur & Louange, aux ſiécles des ſiécles.

A Norwich le 1 de Janvier $17\frac{17}{18}$

HUMPHREY PRIDEAUX.



AVERTISSEMENT.

MOnſieur Prideaux a parlé de quelques Livres de la Sainte-Ecriture, ſelon les idées de ſa ſecte. Les Editeurs n'ont pas cru devoir retrancher ces endroits ; c'eſt une liberté qu'il ne faut ſe donner que quand on n'a point d'autre moyen de remédier au mal. Ils ont cru qu'on préviendroit aſſez l'impreſſion que pourroit faire ce que Monſieur Prideaux a dit de ces Livres, ſi on en prenoit occaſion d'établir ſolidement leur autorité, & de réſoudre les difficultés que les Proteſtants font trop valoir. Heureuſement les Editeurs avoient entre leurs mains des Diſſertations du Pere Tournemine ſur ce ſujet : ils les publient, perſuadés qu'il ne trouvera pas mauvais que ce qu'il a compoſé pour la défenſe de l'Egliſe, paroiſſe lorſqu'il la faut défendre. On publie en même tems une autre Diſſertation de ce ſçavant Jéſuite : il y réfute une erreur, dans laquelle M. Prideaux eſt tombé ; erreur conſidérable par rapport à l'Hiſtoire ancienne; mais qui n'influe que fort peu dans la partie de cette Hiſtoire que M. Prideaux a trai-

rée. Le Pere Tournemine rend justice au mérite de cet Auteur, dans la réfutation qu'il en fait : nous ajouterons que le caractere particulier de M. Prideaux est un grand sens, & une politique saine. Nous avons peu d'Historiens aussi judicieux que cet illustre Anglois.



ECLAIRCIS-

ECLAIRCISSEMENT
DU PERE TOURNEMINE, Jésuite.

Sur la ruine de Ninive, & la durée de l'Empire Assyrien.

J'Attaque les premieres pages de l'Histoire des Juifs de Mr. Prideaux, sans que mon estime pour ce vrai Sçavant en souffre aucune diminution, & que je cesse de regarder son Ouvrage comme un des meilleurs qui ait paru sur la matiere importante qu'il a choisie. Occupé d'une matiere si vaste & si difficile, il s'est permis quelque négligence en parlant d'un évenement considérable, mais qui ne lui sembloit pas essentiellement lié à son sujet. Il s'est trop fié au fameux Usserius son compatriote ; il a voulu cependant le corriger sur deux faits ; malheureusement il se trompe en le suivant, & il se trompe encore en voulant le corriger : un peu plus d'attention lui auroit fait appercevoir, que les Auteurs qu'il cite après Usserius démentent l'un & l'autre. Herodote ne donne à l'Empire Assyrien que cinq-cents vingt ans de durée avant la révolte des Medes ; Usserius ne lui en donne pas davantage ; Mr. Prideaux l'abandonne, il suit Justin qui étend la durée de cet Empire jusqu'à treize cents ans. Ils sont encore moins d'accord avec leurs Auteurs, sur le destructeur de Ninive. Diodore le nomme Arbace, & il en fait un Roi des Medes, pere de plusieurs autres Rois,

qui partagea l'Etat conquis avec Belesis. Herodote prétend, que les Medes rebelles furent quelque tems sans Roi, & qu'enfin ils élurent Déjoce. Usserius a confondu mal à propos les narrations contraires d'Herodote & de Diodore, & il a été chercher dans un fragment de Castor, un Ninus restaurateur prétendu de l'Empire Assyrien, qu'il croit être le même que Teglat Phalassar, connu par l'Ecriture, & que Tilgame dont Elien a parlé, Livre douzieme de l'Histoire des Animaux, Chapitre vingt-un. M. Prideaux augmente la confusion, en faisant un même homme, d'Arbace, de Ninus, de Teglat & de Tilgame. Leurs conjectures ne peuvent se soutenir. Le Tilgame dont parle Elien, n'a pas été, selon lui, Roi d'Assyrie, mais de Babylone. Teglat Phalassar n'est point le premier Roi, & le restaurateur d'un nouveau Royaume d'Assyrie; il a succédé à Phul, selon l'Ecriture; le Ninus de Castor, est un Prince aussi imaginaire que les deux ruines de Ninive, & les deux suites différentes de Rois d'Assyrie, dont chacune commence par un Ninus: sistême qui ne peut s'accorder ni avec l'Histoire Sainte, ni avec ce qu'il y a de plus certain dans l'Histoire ancienne.

J'avoue que l'Histoire de ces tems reculés est si ténébreuse, & les monuments qui nous l'ont conservée si opposés entr'eux, ou si défectueux, qu'on ne peut gueres la traiter d'une maniere suivie, qu'à l'aide de quelques conjectures. Il faut donc, pour ne pas s'égarer, qu'une sage critique retienne dans de justes bornes la liberté de conjecturer, & nous inspire le choix des guides fideles, à qui nous devons notre confiance. Deux Historiens se présentent pour nous éclaircir sur les antiquités Assyriennes, Ctesias & Herodote. Ctesias, quoique convaincu par Aristote, par Antigone Carystien, par Plutarque, par Lucien, par Arrien, par Photius, d'être un

menteur insigne & un conteur de fables, a pourtant eu la vogue; la foule des Chronologues & des Historiens l'a suivi en se copiant l'un l'autre. Eusebe a entraîné presque tous les Ecrivains Chrétiens. Enfin depuis un siécle la Critique a dessillé les yeux des Sçavants; on a rendu justice à Herodote. Le Pere de Montfaucon, Bénédictin, dans un petit Livre intitulé, *la Vérité de l'Histoire de Judith*, II. Partie, Chapitre second, a recueilli & proposé fort nettement toutes les preuves apportées par divers critiques, pour établir l'autorité d'Herodote, & rendre sensible l'ignorance & la mauvaise foi de Ctesias.

Il y mêle, à la vérité, quelques preuves moins fortes, quelques suppositions douteuses, par exemple, qu'il n'y avoit point d'Arabes du tems d'Abraham, que tous les Arabes viennent d'Ismaël, que Tonos Concoleros est un nom grec forgé par Ctesias: ce nom peut venir du Turc & signifier le Roi de tous les Rois; & on a des raisons pour croire que l'ancienne Langue des Medes avoit du rapport avec la langue Turque. Quoiqu'il en soit, le sçavant Bénédictin a parfaitement réussi dans le dessein de décrier Ctesias, & de montrer que Ninive n'a été détruite qu'une fois par les Medes & les Babyloniens, pendant que Josias regnoit sur Juda.

Il fait remarquer que dans la longue liste d'Empereurs d'Assyrie, successeurs de Ninus, fabriquée par Ctesias, ce Grec a si peu gardé de mesures, & compté si absolument sur la crédulité de ses compatriotes, qu'il l'a remplie de noms Grecs, Sphærus, Lamprides, Laosthenès, Dercyus, Pyritiadès; de noms Persans, Xerxès, Armamithrès; qu'on n'y trouve le nom d'aucun des Rois d'Assyrie nommés dans l'Ecriture, ni aucun nom qui ait rapport aux noms de ces Princes. Il ajoute que Ctesias, si décrié par les plus grands Critiques de l'antiquité, se décrie

encore plus lui-même par ses propres Ouvrages. Il ne faut que jetter les yeux sur ce que Photius nous en a conservé, pour se convaincre que l'Auteur avoit un goût dominant pour les fables, sans avoir le talent de les rendre vraisemblables.

On ne peut donc le préferer à Herodote, sans s'écarter des regles les plus sûres de la Critique. Plutarque, Censeur impitoyable d'Herodote, n'a trouvé rien à reprendre dans ce que cet Historien raconte des Assyriens; Polyhistor, Denis d'Halicarnasse, Appien, en ont parlé comme Herodote; enfin il est conforme à l'Ecriture. N'obmettons pas une réflexion importante du docte Bénédictin. Le passage de Castor, où Prideaux, après Usserius, & d'autres modernes ont cru voir le rétablissement de Ninive après sa destruction sous Sardanapale, ne dit rien de semblable. Il nous apprend seulement que Castor avoit commencé sa Chronologie par l'ancien Ninus, & qu'il l'avoit finie à un autre Ninus, successeur de Sardanapale. Loin que ce Ninus paroisse dans ce passage comme le restaurateur de l'Empire Assyrien, il paroît plutôt comme le dernier des Rois de Ninive, puisque Castor finit à lui la Chronologie de ces Rois.

Il est donc évident que toute l'Antiquité n'a connu qu'une destruction de Ninive. Ctesias la place treize cents cinquante ans avant la premiere année de Cyrus, Herodote près de trois siécles plus tard.

Il a plû à Usserius de ne s'attacher ni à l'un ni à l'autre, de supposer, avec Ctesias, Ninive détruite par Arbace & par Belesis; mais d'abandonner Ctesias en le copiant, de suivre son Histoire & de se faire une autre Chronologie : il met la destruction de Ninive, qu'il suppose être la premiere, cent cinquante ans plus tard que Ctesias: il a senti que la Chronologie de Ctesias ne pouvoit s'accorder avec l'Ecriture; que Jo-

nas seroit venu à Ninive soixante ou soixante-dix ans après son entiere destruction, je dis entiere : car Ctesias assure qu'on dispersa les habitants, qu'on rasa les murailles, qu'on réduisit les maisons en cendre : seroit-il possible que cette Ville, en si peu de tems, se fut rétablie dans l'état où Jonas la trouva ? une Capitale si vaste, si peuplée, si opulente, si plongée dans les délices, marque certainement un Empire florissant depuis plusieurs siécles. Usserius, pour sortir de cet embaras, a sans aucun témoignage ancien, & de sa seule autorité, dérangé la Chronologie de Ctesias, afin de placer la Prophétie de Jonas avant la ruine de Ninive.

Il est aisé de corriger ce mécompte où l'estime pour Usserius a fait tomber Prideaux. Il ne faut que commencer son Ouvrage par ces mots de la troisieme page. „ La sixieme année de Teglat „ Phalassar Roi d'Assyrie, Achas commença à „ regner sur Juda.

Si l'on veut donner un peu plus de connoissance de l'état des Assyriens, on commencera ainsi l'Ouvrage.

„ La révolte des Medes & des Babyloniens „ contre les Assyriens, qui arriva vers l'an huit „ cents cinquante avant Jesus-Christ, avoit affoibli leur Empire & ne l'avoit pas détruit. Cet „ Empire dominoit depuis cinq cents vingt ans, „ sur presque toute la haute Asie. Les délices „ d'une longue paix avoient amoli les mœurs & „ plongé les Princes & le Peuple dans les vices „ dont Dieu leur fit annoncer le châtiment par „ Jonas ; en renonçant aux plaisirs criminels & „ au luxe, ils reprirent leur premiere vigueur & „ se rendirent redoutables à leurs voisins. Nous „ lisons dans le livre des Rois, que l'an sept cents „ soixante avant Jesus-Christ, Phul vint exiger „ un Tribut de Manahem Roi d'Israël.

„ Teglat Phalassar, son successeur, rendit à

„ l'Empire Assyrien son premier éclat, il re-
„ poussa les Medes dans leurs montagnes, con-
„ quit l'Arménie, l'Albanie, une partie de la Mé-
„ sopotamie, la Syrie & la Galilée, la sixieme
„ année de ce Roi de Ninive Achas, &c.

Ceux qui auront la curiosité de voir l'Histoire d'Assyrie tirée des monuments les plus sûrs de l'Histoire ancienne, mise en ordre & conciliée avec l'Histoire Sainte, la trouveront dans les dissertations Chronologiques que j'ai jointes à l'Edition de *Menochii Commentarius in totam Scripturam*, 2. Volumes In folio, imprimée à Paris, chez Cavelier fils, l'an mil sept cent dix-neuf.



ECLAIRCISSEMENT
DU PERE TOURNEMINE, Jésuite,

Sur l'autorité des Livres de l'Ancien Testament que les Protestants n'admettent pas dans leur Canon de l'Ecriture

ARTICLE PREMIER.

Origine des disputes, sur la Canonicité de quelques Livres de l'ancien Testament.

IL n'est pas surprenant que M. Prideaux ait parlé de quelques Livres de l'Ecriture, selon les préjugés de sa Secte; le peu qu'il en dit, n'imposera point aux Lecteurs. Cependant on a cru qu'il faloit leur mettre devant les yeux les raisons qu'a l'Eglise de respecter ces Livres, comme des Livres sacrés.

La tradition de l'Eglise Romaine, dont les plus grands Docteurs des premiers siécles du Christianisme, Irenée, Tertullien, Cyprien, Denis d'Alexandrie, Athanase, Chrysostome, Théodoret ont reconnu la pureté inalterable, n'a point varié sur ces Livres: on n'apporte aucune preuve qui oblige à croire, qui fasse seulement soupçonner que l'Eglise Occidentale ait jamais douté de leur autorité. Innocent I Gelase I. à la tête d'un Concile nombreux assemblé à Rome,

le troisieme Concile de Carthage, se sont expliqués sur le Canon des Ecritures Saintes, comme les Conciles de Florence & de Trente : peut-on douter que l'Eglise Romaine n'ait appris de S. Pierre & de S. Paul, ce qu'elle enseigne si constamment sur cet important article ?

Il est vrai qu'il y a eu en Orient quelques contestations sur la Canonicité de certains Livres. Voici l'origine de ces contestations par rapport aux Livres de l'ancien Testament.

Les premiers Chrétiens qui renoncerent au Paganisme, reçurent des mains des Apôtres l'Ecriture en Grec, telle qu'on la lisoit à Alexandrie & dans les Synagogues Grecques. Les Livres que les Protestants rejettent étoient dans cette Version Grecque dans leur rang ; tous les manuscrits le prouvent, & on défie les plus hardis Critiques de produire le moindre argument qui rende en quelque façon douteux s'ils y étoient : quand même ils en produiroient quelqu'un, en produiroient-ils qui balancent l'autorité des Apôtres. Les Apôtres citent la Sagesse, l'Ecclésiastique, Tobie, les Maccabées, comme les autres Livres de l'Ecriture : nos adversaires l'ont reconnu ; il ne faut pour s'en convaincre, que jetter les yeux sur les marges des anciennes Bibles Françoises de Géneve.

Meliton, Evêque de Sardes, qui écrivoit vers la fin du second siécle de l'Eglise, a le premier mis quelque différence entre les Livres de l'Ecriture qu'on lisoit dans les Eglises Chrétiennes. Cet Evêque sçavant, mais se fiant trop sur sa science, voulut chercher, raisonner, quand il ne faloit que croire ; critique sans mesure, il s'écarta de la simplicité de la tradition, il consulta les Juifs ; & ne trouvant point dans leur Canon Baruch, quelques Chapitres d'Esther & de Daniel, Tobie, Judith, la Sagesse, l'Ecclésiastique, les deux Livres des Maccabées. Il publia un Catalogue des

Livres sacrés, formé sur le Canon des Juifs. Il retrancha même entierement le Livre d'Esther, quoique certainement reçu par les Juifs : car sa critique le jetta dans un nouvel égarement ; il lisoit dans Josephe, que les vingt-deux Livres sacrés avoient été écrits avant le regne d'Artaxerxe Longuemain. Il y lisoit que cet Artaxerxe est l'Assuerus d'Esther ; il dut conjecturer que Josephe ne mettoit pas au nombre des Livres Saints l'Histoire d'Esther écrite au plutôt, selon cet Historien Juif, sous le regne d'Artaxerxe Longuemain.

Meliton, pour remplir le nombre de vingt-deux, sépara du Livre des Juges, le Livre de Ruth que les Juifs y joignent.

L'autorité de Meliton commença à faire douter des Livres qu'il n'avoit pas mis dans le Catalogue des Saintes Ecritures : c'étoit avoir trop de déference pour lui ; Meliton étoit docte & il a beaucoup écrit, mais il est tombé dans des erreurs grossieres ; il a cru Dieu corporel ; en vain prétendroit-on l'excuser en expliquant plus favorablement le titre du Livre, dans lequel il soutenoit cette erreur. Origene, qui avoit lu ce Livre, & Theodoret, qui cite Origene, attribuent positivement à Meliton ce dogme aussi absurde qu'il est impie.

Il faut remarquer que Meliton avoue que son Catalogue des Ecritures n'est pas conforme à la tradition des Eglises d'Asie : c'est, dit-il, une découverte qu'il a faite dans la Palestine.

Quelque crédit que la réputation de l'Evêque de Sardes donnât au nouveau Catalogue des Ecritures, on n'alla pas jusqu'à rejetter les Livres qu'il avoit omis. On continua de les lire dans les Eglises même de l'Orient : seulement on mit, depuis Meliton, quelque différence entre les Livres contenus dans le Canon des Juifs, & ceux n'y étoient pas contenus : on crut les premiers

plus propres à convaincre les Juifs, les incrédules & les hérétiques qui chicanent sur tout; mais on ne cessa point de regarder les autres comme des Ecritures inspirées.

Saint Gregoire de Nazianze le dit clairement dans son Poëme à Seleucus.

Il distingue les Livres sacrés en trois classes; dans la premiere il met ceux que les Chrétiens & les Juifs d'accord, regardent comme des Livres inspirés, c'est-à-dire, tous ceux que le Canon des Juifs renferme; il met dans la seconde classe les Livres que les Protestants rejettent, parce qu'ils ne sont pas dans le Canon des Juifs. Il y a, dit-il en propres termes, entre les Livres de la premiere classe & ceux de la seconde, une fort légere différence, *les seconds approchent de près des premiers*, la différence paroîtroit-elle légere au S. Docteur, s'il regardoit les uns comme la parole de Dieu, & les autres comme des productions de l'esprit humain? Il étoit bien éloigné d'en porter ce Jugement. Dans son second discours Théologique il cite le Livre de la Sagesse, & le cite comme un Livre qui fait partie de l'Ecriture Sainte; il cite l'Ecclésiastique avec le même respect dans le discours trente-unieme; il dit dans le discours quarante-neuvieme que le Livre de la Sagesse est l'ouvrage de Salomon; il assure, dans le second discours, qu'on ne peut sans absurdité rejetter l'autorité du Livre de la Sagesse: dans le vingt-septieme discours il attribue au Prophete Daniel l'Histoire de Susanne; la Prophétie de Baruch est alléguée dans le quarante-neuvieme discours sous le nom de Jérémie, parce que la plupart des anciens Peres ont regardé le Livre de Baruch, comme faisant partie des Prophéties de Jérémie.

Les autres Peres, qui, parlant en critiques, suivent le Catalogue de Meliton, ne s'expliquent pas avec moins de force sur l'autorité des Livres

qui ne font point dans le Canon des Juifs.

Origene, Homelie XXVII. fur les nombres, dit nettement, que Tobie & Judith font des Livres divins, & dans le Chapitre premier du fecond Livre des principes, il cite les Livres des Maccabées, comme partie de la Sainte. Ecriture.

Saint Epiphane fuffiroit feul pour établir ce que j'ai avancé : qu'on life la Section fixieme de l'Héréfie des Juifs, pag. 19. du premier Tome de l'Edition du Pere Petau, le Saint Docteur fait le dénombrement des Livres facrés felon le Canon des Juifs; mais il avertit 1°. qu'il parle felon le fentiment des Juifs, 2°. que ce Canon ne contient que les Livres écrits par des Prophetes, jufqu'au retour de la Captivité de Babylone. 3°. que parmi les Juifs même, on doutoit fi la Sageffe, l'Eccléfiaftique & les autres Livres nommés Apocryphes, n'avoient pas la même autorité que les Canoniques. 4°. Il attribue une autorité égale aux uns & aux autres. Il les appelle tous Livres facrés. Saint Epiphane étoit fort inftruit des opinions & des coutumes des Juifs.

Il faut faire une attention particuliere à ce qu'il dit, que les Juifs ne rejettoient pas d'un commun confentement les Livres Apocryphes, mais feulement qu'on doutoit de leur autorité. Dans ce doute, les Juifs Alexandrins, toutes les Synagogues grecques & Jofephe ont pris le parti de les regarder comme des Livres infpirés qui devoient fervir de regle aux véritables Ifraëlites. Les Juifs Alexandrins, & les Synagogues grecques, les avoient mis au rang des Ecritures Saintes, & leur rendoient le même honneur qu'aux autres Livres Canoniques. Jofephe, Livre fecond, contre Appion, cite l'Eccléfiaftique comme faifant partie de la Loi.

Les Apôtres, inftruits par l'Efprit Saint, mirent, comme je l'ai déja dit, les Bibles grec-

ques entre les mains des fideles, & ils citent ſans aucune diſtinction les Livres Canoniques des Juifs, & les Livres qui ne ſont pas dans leur Canon.

Revenons à Saint Epiphane; quand il parle en Chrétien & ſelon les ſentiments de l'Egliſe, il reconnoit l'inſpiration des Chapitres conteſtés de Daniel & des autres Livres rejettés aujourd'hui par les Proteſtants.

Saint Jérôme rapporte avec ſoin les objections de quelques Juifs de ſon tems, contre les Livres qui ne ſont pas dans leur Canon; il ſçavoit la diſtinction que Meliton avoit introduite parmi les Chrétiens d'Orient. Il a lui-même diſtingué plus d'une fois les Livres contenus dans le Canon des Juifs, de ceux qui n'y ſont pas. Aucun Pere n'a parlé de cette diſtinction plus fortement que lui; & néanmoins ce même Saint Jérôme reconnoit l'autorité & l'inſpiration des Livres, que les Proteſtants rejettent, parce qu'ils ne ſont pas dans le Canon des Juifs; il la reconnoit en cent endroits. On peut conſulter les Epitres XII. XIV. XXII. XXIII. XXXIV. CXL. & ſurtout l'Epitre CXI. les Commentaires ſur le Chapitre dixieme de l'Eccléſiaſte, ſur les Chapitres dix-huitieme & vingt-troiſieme d'Iſaïe, ſur le Chapitre XXXIII. d'Ezéchiel, ſur les Chapitre III. & XII. de Daniel, ſur le Chapitre III. de l'Epitre aux Galates, la ſeconde Apologie contre Rufin.

Je m'arrête à deux paſſages du Saint Docteur; ils ſont déciſifs. Il nous apprend, dans l'Epitre cent onzieme, qui eſt la Préface de la traduction du Livre de Judith, que le Concile de Nicée avoit mis ce Livre au nombre des Saintes Ecritures. Les Juifs, dit-il, ne le mettent que parmi les Apocryphes, dont l'autorité eſt moins propre à convaincre les incrédules: voilà le ſentiment des Juifs bien expliqué. Les Livres pré-

tendus Apocryphes, ne sont pas sans autorité, mais on ne doit pas s'en servir dans les disputes; parce que leur autorité n'est pas généralement reconnue. Dans l'Epitre cent quarantieme, S. Jérôme dit nettement que Judith a donné son nom à un Livre sacré.

Saint Athanase, dont les Protestants font tant valoir la prétendue Synopse, conforme au Catalogue de Meliton, Saint Athanase, dont nous pouvons regarder le témoignage, comme le suffrage de tout le Patriarchat d'Alexandrie, cite comme Ecriture Sainte, les Livres que les Protestants ne veulent pas recevoir. Voyez la premiere, la seconde & la quatrieme Oraison contre les Arriens & la seconde Apologie.

Rassemblons les faits que je viens d'établir sur des preuves solides.

Les Juifs se sont toujours fait une Religion de toucher au Canon qu'Esdras avoit publié après le retour de Babylone. On découvrit dans la suite du tems les Livres de Baruch, de Tobie, de Judith, la Sagesse de Salomon, des exemplaires plus amples de Daniel & d'Esther: Jesus, fils de Sirach, composa l'Ecclésiastique, & les Auteurs des Livres des Maccabées, firent paroître leurs Ouvrages; on les lut avec respect, mais on ne les insera pas dans le Canon. Cependant les Juifs d'Alexandrie & les Synagogues Grecques ne mirent aucune différence entre ces Livres & les Livres Canoniques. On voit, par ce que nous avons rapporté de Josephe, qu'à Jérusalem même, ces Livres étoient regardés comme *parties de la Loi.*

Après la ruine de Jérusalem, les Juifs de la Palestine, & leur posterité conçurent une haine violente pour les Juifs Hellénistes, qui presque tous s'étoient fait Chrétiens. Cette haine passa jusqu'aux Bibles grecques. Les Apôtres, au contraire, mirent ces Bibles entre les mains des

nouveaux fideles, ou plutôt ils leur en laisserent l'usage.

Meliton, sur la fin du second siécle, instruit par les Juifs de la Palestine, fit connoître aux Chrétiens la différence du Canon Juif & de celui de l'Eglise. Ces nouvelles connoissances exciterent dans l'Orient des légeres contestations sur l'autorité des Livres qui n'étoient pas dans le Canon des Juifs, non que l'on révoquât en doute leur inspiration; ceux qui leur étoient les moins favorables, se contentoient de dire, qu'ils étoient moins propres que les autres à convaincre les Juifs, les incrédules, & les hérétiques.

L'Eglise Occidentale ne prit aucune part à ces contestations; elle s'en tint au Canon des Bibles grecques qui étoit le Canon des Apôtres & celui de l'Eglise.

Il résulte de ces faits, qu'on ne peut nier 1°. que le sentiment des Protestants a le funeste caractere de nouveauté, qu'ils ne peuvent l'appuyer, ni sur l'autorité de l'Eglise Judaïque, dont la plus grande partie a reconnu pour Ecritures Saintes, les Livres qu'ils rejettent, ni sur l'autorité de l'Eglise Chrétienne, non pas même sur l'autorité de Meliton & des Peres qui ont copié son Catalogue. 2°. Que les Conciles de Florence & de Trente, s'ils n'avoient agi qu'en critiques, n'auroient pas fait une autre décision sur des Livres autorisés par la plus grande partie de l'Eglise Judaïque, & par toute l'Eglise Chrétienne.

3°. Que M. Prideaux, s'il ne veut violer les Loix les plus communes de la critique, ne peut refuser de reconnoitre, les Livres qu'il traite d'Apocryphes, pour des monuments historiques, plus anciens & plus croyables que ceux sur lesquels il a fondé son Histoire.

Après avoir établi en général l'autorité de

ces Livres, il n'est pas nécessaire d'entrer dans le détail des objections qu'on fait contre chaque Livre ; elles tombent. Je veux cependant les examiner, pour ne laisser aucune prise à la chicane : il ne sera pas difficile de faire sentir la foiblesse de ces objections.

ARTICLE SECOND.

Examen des Livres contestés en détail.

DE BARUCH.

Je n'ai pu lire sans surprise, dans le premier Tome de M. Prideaux, que le Livre de Baruch est, de tous les Livres contestés, *celui qui a le moins de droit à la Canonicité.* Il faut que cet habile homme se soit reposé sur Fra-Paolo qu'il cite, & qu'il n'ait pas étudié ce fait ; il auroit été frappé des témoignages nombreux & décisifs, qui ne permettent pas de douter de l'authenticité de cette Prophétie. Saint Jérôme, il est vrai, a remarqué que les Juifs ne la mettent pas dans leur Canon, & il croit que l'Epitre, qui remplit le sixieme Chapitre, n'est pas de Jérémie, quoique le titre de cette Epitre le marque ; mais Saint Jérôme avoue en même tems que la Prophétie de Baruch se trouvoit communément dans les Bibles grecques de son tems, avec les autres livres traduits par les Septante Interpretes Saint Epiphane dit la même chose dans le Livre des Poids & des Mesures, Section seconde. Cela suffit pour dissiper le soupçon de Saint Jérôme, fondé uniquement sur l'autorité des Juifs ; car il est évident que l'Eglise Juive d'Alexandrie, qui se servoit de la version des Septante, n'auroit pas mis ce Livre au rang des Saintes Ecritures, si elle n'avoit été persua-

dée qu'il étoit canonique, & que les Septante l'avoient traduit. Enfin l'autorité de Saint Jérôme, quelque grande qu'elle soit, ne l'emportera pas sur l'autorité du Concile de Laodicée & de Saint Cyrille de Jérusalem, qui nomment expressément Baruch dans leurs Catalogues des Livres sacrés : M. Prideaux l'avoue ; mais a t il ignoré, ou dissimulé, que l'on citoit ordinairement, dans les premiers siécles, le Livre de Baruch sous le nom de Jéremie. Saint Augustin, Livre dix-huitieme de la Cité de Dieu, Chapitre trente-troisieme, en avertit ; & on peut s'en convaincre, en examinant les citations du Livre de Baruch dans Saint Cyprien, Livre second des témoignages, Chapitre sixieme ; dans Clement Alexandrin, Livre premier du Pédagogue, Chapitre dixieme, & Livre second, Chapitre troisieme ; dans Saint Ambroise, Sermon dix-huitieme sur le Pseaume cent dix-huitieme, & ailleurs ; qu'on voye encore Saint Basile, livre quatrieme contre Eunomius ; Saint Grégoire de Nazianze, dans la quatrieme Oraison Théologique ; Saint Chrysostome, dans la démonstration que J. C. est Dieu ; la Synopse attribuée à Saint Athanase. Cette Synopse & Origene, cité par Eusebe, livre sixieme de l'Histoire Ecclésiastique, Chapitre vingt-cinquieme, joignent la Prophétie de Baruch à celle de Jérémie, comme ne faisant qu'un seul Livre chez les Juifs. Le même Eusebe, livre sixieme de la démonstration Evangelique, Chapitre dix-neuvieme, cite la Prophétie de Baruch, sous le nom de Baruch même, comme une partie de l'Ecriture-Sainte ; & Saint Epiphane, si instruit du Judaïsme, assure, livre premier contre les hérésies, page dix-neuvieme de l'Edition du Pere Petau, que le Livre de Baruch a été dans le Canon des Juifs. Je pourrois joindre à tant de témoins si capables de faire une grande im-

pression, Saint Irenée, Athenagoras, Dydime, Saint Grégoire de Nysse, Saint Cyrille d'Alexandrie & une infinité de Peres Latins ; car l'Eglise Occidentale n'a point varié sur l'authenticité de ce livre.

Grotius, plus hardi que M. Prideaux, ne s'est pas contenté d'ôter la Prophétie de Baruch du nombre des Saintes Ecritures ; il a poussé plus loin sa critique téméraire. Cette Prophétie, si respectée par l'Eglise Juive & par l'Eglise Chrétienne, n'est, selon lui, qu'une déclamation contre l'idolâtrie. Un jeune Rhéteur Juif, élevé dans les écoles grecques, l'a composée pour s'exercer sous le nom de Baruch ; un autre Juif mal habile y a mis la main depuis l'Auteur ; & les contradictions qu'on y remarque, viennent des additions indiscretes de ce second Auteur ; enfin un Chrétien y a fourré quelques versets, & entr'autres cette Prophétie si claire, de l'avénement & de la divinité du Messie, qu'on lit dans le Chapitre troisieme, dernier verset.

Voilà le sistême de Grotius sur la Prophétie de Baruch ; sistême bien propre à décrier la critique de ce Commentateur si vanté par les incrédules.

A-t-il quelques preuves de ces différentes suppositions ? Non, ce sont des productions de sa seule imagination ; à l'entendre distinguer les trois Auteurs & les trois états de ce Livre, avec tant de précision & des circonstances si marquées, on est porté à croire qu'il va nous citer des Auteurs contemporains qui nous ont découvert & décrit ces falsifications, & démasqué les fourbes : on est bien étonné quand on trouve qu'un sistême si peu vraisemblable, n'est appuyé que sur des conjectures dénuées de toutes preuves. Grotius, après tant de siécles, a cru voir ce que tant de grands génies, tant d'habiles critiques n'avoient pas soupçonné, ce que les Juifs

même n'ont pas allégué quand ils ont prévenu Saint Jérôme contre le Livre de Baruch ; quel titre seroit à couvert d'une critique si audacieuse ?

Examinons pourtant ces conjectures ; ne choquent-elles pas directement la vraisemblance ? Peut-on supposer que les Juifs d'Alexandrie ont pris l'Ouvrage d'un déclamateur pour une Prophétie ancienne, traduite par les Septante, qu'ils aient canonisé cet Ouvrage supposé ; qu'ils aient eu le même respect pour les fourrures qu'un autre Juif y avoit inserées ; que les premiers Chrétiens ayant reçu des Juifs Hellénistes les Bibles grecques, aient souffert que des imposteurs les aient altérées ; que toutes les Eglises d'Orient & d'Occident aient reçu la Prophétie de Baruch, ou, selon Grotius, la déclamation d'un Juif, sous le nom de Baruch, corrompue par de nouveaux fourbes Juifs & Chrétiens ; que Saint Irenée, que Clement Alexandrin, si voisins des Apôtres & si sçavants, n'aient point apperçu ces falsifications, ces contradictions prétendues ; qu'Origene, si versé dans l'Ecriture, & qui a démêlé si habilement jusqu'à de simples phrases ajoutées, ou changées dans la version des Septante, ait été trompé comme les autres ; en vérité, ces conjectures ne sont-elles pas absolument improbables ? Les derniers siécles, dit-on, ont porté la critique plus loin que les précédents ne l'avoient portée : ne l'ont-ils point portée au delà du sens commun ? qu'on en juge par cette opinion d'un des plus fameux critiques du dix-septieme siécle.

Après avoir prouvé, je pourrois dire démontré la canonicité de la Prophétie de Baruch, je suis dispensé d'examiner deux difficultés de Chronologie qu'on propose contre ce Livre : celles qui se présentent dans d'autres Livres Canoniques, par exemple, dans les Li-

vres des Rois & des Paralipomenes, n'empêchent pas qu'on ne les respecte comme des Livres inspirés: je veux cependant résoudre ces difficultés.

La premiere, qui a donné lieu à Grotius d'imputer des contradictions aux Auteurs de ce Livre, consiste en ce qu'on y lit que Baruch est venu à Babylone après l'entiere désolation du Temple & de la Ville de Jérusalem par Nabuchodonosor; & que cependant, dans la suite, les Captifs, qui sont à Babylone, & dont Baruch est le Sécretaire, exhortent leurs freres, qui sont restés à Jérusalem, de lire la lettre, qu'ils leur envoient, dans le Temple les jours de Fête. Cette difficulté n'a point empêché Théodoret, suivi des plus fameux Interpretes, de Cornelius à Lapide, de Menochius, de Sanctius, de Salien, de Torniel, ne l'a point empêché, dis-je, de fixer le séjour de Baruch à Babylone à la cinquieme année depuis la derniere désolation; ils entendent le verset quatorzieme du Chapitre premier, non du Temple, mais des ruines du Temple. Saint Jérôme, sur le premier Chapitre de Sophonie, nous assure qu'il a vu les Juifs de son tems s'assembler dans les ruines du Temple, y prier, y gémir: nous lisons, dans le Chapitre quarante-unieme de Jérémie, que quatre-vingts hommes vinrent de Samarie porter leur offrande *dans la Maison du Seigneur*, qui déja étoit détruite: & nous apprenons, du premier Chapitre d'Esdras, qu'au retour de la Captivité, le Grand Prêtre érigea, dans les ruines du Temple, un Autel sur lequel on offroit les sacrifices ordinaires, & devant lequel on célébroit les solemnités présrites. Vous voyez que la contradiction apparente disparoît dès qu'on l'examine.

Baruch, après la mort de Jérémie, vient à Jérusalem, & passe ensuite à Babylone pour

consoler les Captifs : animés par les discours de ce Prophete, ils rachetent les vases d'argent que Sédécias avoit fait faire pour servir dans le Temple, après que Nabuchodonosor eut enlevé les vases d'or, ils les envoient à Joachim, le plus considérable des Prêtres qui s'étoient établis dans les ruines du Temple. Il les reçut la cinquieme année depuis la désolation, le dixieme du mois de Sivan, c'étoit le neuvieme mois, & il répondoit à notre mois de May. Le cinquieme du mois d'Ab, qui répondoit à notre Juillet, jour où Jérusalem avoit eté prise & désolée, Baruch lut, au Roi Jéchonias & aux autres Captifs assemblés sur le bord de l'Euphrate, la lettre qu'il avoit composée en leur nom, adressée aux Juifs de Jérusalem : elle commence au verset dixieme du premier Chapitre, & finit avec le cinquieme Chapitre : l'Epitre de Jérémie, qui remplit le sixieme, avoit été adressée par ce Prophete aux Captifs que Nabuchodonosor fit conduire à Babylone après la destructiou de Jérusalem. En suivant cette Chronologie rien n'embarasse ; pourquoi ne la pas suivre ?

La seconde difficulté naît de ce que Jérémie dit, verset second du Chapitre 6e, que les Juifs demeureroient à Babylone pendant sept Générations. Les Interpretes se tourmentent pour trouver ces sept Générations dans l'espace de soixante-dix ans ; mais la difficulté s'évanouit, quand on fait attention aux diverses significations du mot *Génération*, & aux différents termes de la Captivité. Si on prend ce mot dans la signification la plus ordinaire, il est certain que les Juifs ont vu plusieurs Générations pendant leur séjour de Babylone. Zorobabel, qui, sous Cyrus, ramena une grande partie du Peuple de Dieu dans la Judée, étoit petit-fils de Jéchonias. Esdras & ceux qui revinrent avec lui sous,

Artaxerxe, avoient encore vu plus de Générations; on sçait que *sept*, en hébreu, se prend souvent pour *beaucoup* : voilà donc la Prophétie accomplie selon le sens qui se présente d'abord.

Si par Génération on veut entendre une espace de tems, on le peut sans doute, & l'on ne sera pas fort gêné : car Génération se prend, dans les anciens Ecrivains, tantôt pour cent, tantôt pour cinquante, tantôt pour trente, pour vingt-cinq, pour vingt, pour dix, pour sept ans : qu'on choisisse. Si l'on veut que l'espace d'une Génération ne renferme que sept ans; depuis l'année cinq cent quatre vingt sept avant J. C. où Jérémie écrivit cette lettre, jusqu'à l'année cinq cent trente-sept avant J. C. que Cyrus délivra les Juifs, il y a cinquante ans, c'est-à-dire sept générations & une année. Si l'on veut que l'espace d'une Génération contienne vingt ans; depuis l'année cinq cent quatre-vingt-sept avant J. C. jusqu'à l'année quatre cent soixante avant J. C. qui est celle du retour d'Esdras, il y a cent vingt-sept ans, c'est-à-dire six Générations de vingt ans, & la septieme commencée. Enfin, pour contenter la plupart des Interpretes, qui veulent que les sept Générations de Jérémie soient précisément les soixante-dix années de la Captivité, on peut s'en tenir à l'autorité de Diogene-Laerce, qui, parlant de la durée de l'école de Pythagore, dans le livre huitieme de son Ouvrage, sur la fin de la vie de Pythagore, exprime l'espace de cent quatre vingt-dix ans, par le nombre de dix-neuf Générations, supposant manifestement chaque Génération de dix ans. Concluons que le Livre de Baruch n'est pas de tous les Livres contestés celui qui a le moins de droit à la Canonicité, & que certainement on doit l'admettre parmi les Livres sacrés.

TOBIE.

LA Canonicité du Livre de Tobie eſt établie ſur des témoignages ſi déciſifs, que je ne comprens pas qu'on ait pu la révoquer en doute. Je n'alléguerai ni Saint Cyprien, ni Saint Ambroiſe, ni Saint Auguſtin qui citent ce Livre comme un Livre Prophétique, comme une partie de la Sainte Ecriture : toute l'Egliſe a penſé comme eux. Saint Jérôme même, qui, ayant trouvé l'Original Chaldaïque, le traduiſit en Latin, déclare, dans l'Epitre qui précede ſa traduction, qu'il faut mépriſer les chicanes des Rabbins, & s'en tenir à la déciſion des Evêques touchant ce Livre.

Quand je parle de témoignages déciſifs, en faveur de la Canonicité, je parle du témoignage de Saint Polycarpe dans ſon Epitre aux Philippiens, & de Saint Irenée, témoins de la tradition des Egliſes d'Aſie fondées par Saint Jean. Irenée ne diſtingue point Tobie des Prophetes : de plus, il nous apprend que les Gnoſtiques même mettoient Tobie au rang des Prophetes reconnus par tous les Chrétiens : voyez le Chapitre trente-quatrieme de ſon premier Livre contre les héréſies.

Je parle de Clément Alexandrin, & de Saint Denys, Patriarche d'Alexandrie, ſçavants témoins de la tradition de cette ſçavante Egliſe. Le premier, dans le premier Livre des Stromates, le ſecond dans ſon Epitre à Germain, citent le Livre de Tobie comme un Livre ſacré.

Origene, cet habile critique, dans l'Homelie vingt-ſeptieme ſur les Nombres, & dans l'Homelie onzieme ſur l'Epitre aux Romains, appelle ce Livre Ecriture-Sainte. Saint Baſile le

cite avec le même respect dans l'Homélie contre l'avarice.

Je le répete, la Canonicité d'un Livre, appuyée sur des preuves si solides, ne peut être ébranlée par les difficultés qui se trouvent dans le Livre. Sûrs que Dieu nous parle, c'est à nous de croire ce que nous entendons, & même ce que nous n'entendons pas, de soumettre nos foibles lumieres à la lumiere infaillible de la souveraine Vérité. Les Livres, que tous les Chrétiens reconnoissent pour canoniques, n'offrent-ils pas des difficultés aussi grandes que les objections proposées par les herétiques avec tant de confiance contre le Livre de Tobie & les autres Livres dont ils contestent la Canonicité. On peut donc négliger leur chicane, sans donner atteinte à la vérité.

Serarius & Sanctius les ont absolument détruites; je pourrois renvoyer à ces fameux Interpretes, & à un Livre plus récent; c'est le Livre de Tobie en François, avec des Réflexions morales, & des Notes critiques, donné au public, il y a deux ans, par le Pere de la Neuville Jésuite. Je veux bien cependant entrer dans une courte discussion de ces objections : il est aisé d'en faire sentir la foiblesse.

Le Démon Asmodée tue sept maris de Sara quand ils veulent approcher d'elle; l'Ange Raphaël se fait le conducteur du jeune Tobie, qui, par ses conseils, tire hors du fleuve un monstre aquatique qui vouloit le dévorer : le jeune Tobie apprend de l'Ange que le fiel de ce poisson rend la vûe aux aveugles, & que la fumée de son cœur brûlé sur des charbons, chasse pour toujours toutes sortes de Démons. Muni de ces remèdes, & guidé par l'Ange, le jeune homme épouse Sara & rend la vûe à son pere : Raphaël transporte Asmodée dans le déserts de la haute Egypte, & le laisse-là enchaîné. Cela, di-

fent les impies, n'a-t-il pas l'air d'un conte Afiatique ? Les Théologiens Proteftants oferont-ils parler le même langage, & ne verront-ils pas que ces objections retombent fur les autres Livres de l'Ecriture, & en particulier fur les Evangiles ? Les impies mêmes nieront-ils que tous les Peuples, que les Sectes de Philofophes les plus eftimées parmi les Païens, ont reconnu des Génies bien-faifants dont Dieu fe fert pour diftribuer fes faveurs, & des Génies malfaifants dont il fe fert pour exercer fa juftice. Les fept époux de Sara n'étoient ni Hébreux ni Profélytes: l'Ange dit, pofitivement, *qu'ils ne craignoient pas Dieu*: on fçait que dans l'Ecriture les Profélytes font appellés *ceux qui craignent Dieu, ceux qui craignent le Seigneur*. Dieu, pour empêcher des mariages défendus par fa Loi, & pour réferver Sara & les biens de Raguël au jeune Tobie, auquel la Loi les deftinoit, permit à Afmodée de punir les crimes, & entr'autres l'impudicité de ces fept idolâtres: Raphaël tranfporte Afmodée dans le défert de la haute Egypte, & lui défend d'en fortir; c'eft châtier féverement un efprit mal-faifant que de l'attacher à un lieu où il ne peut nuire aux hommes ni les tenter. Cette juftice de Dieu & la bonté qui le porte à donner un Ange vifible pour conducteur au jeune Tobie, dans le deffein de récompenfer les vertus du vieux Tobie, cette juftice, dis-je, & cette bonté doivent-elles paroître incroyables, & font-elles contraires à la raifon & à l'idée de Dieu ?

Les impies font auffi peu Phyficiens que Théologiens. Les Médecins conviennent que le fiel de brochet eft, par fon amertume, fort propre à guérir les tayes des yeux; ils conviennent que la fumée du cœur & du foye de ce poiffon peut contribuer à rendre la continence facile; quel inconvénient y aura-t-il de fuppofer ici du furnaturel ?

furnaturel ? Dieu n'a-t-il pas pu fe fervir du fiel du poiffon pour guérir Tobie, comme il fe fervit du marc de figues pour guérir Ezéchias, & comme J. C. employa la boue pour éclairer l'aveugle né ? Dieu n'a-t-il pas pu attacher à la fumée du cœur & du foie d'un poiffon la vertu de chaffer les Démons ? Remarquez que l'Ange n'attribue ce pouvoir qu'au cœur & au foie du poiffon que Tobie venoit de prendre.

Les Théologiens Proteftants propofent une autre objection. L'Ange, felon eux, n'a pu fans mentir, fe dire Azarias, fils du grand Ananias. Quoi! l'Ange, qui avoit pris la figure de cet Azarie, l'Ange, qui tenoit fa place, n'a pu prendre fon nom ? Il étoit Azarie, comme Jean-Baptifte étoit Elie ; le Fils de Dieu dit en parlant de Jean-Baptifte, *Elie eft venu.*

J'oubliois une difficulté qui ne tombe que fur la Vulgate. On lit, verfet feptieme du Chapitre troifieme, que Sara étoit à Rages : on lit dans le refte du livre, qu'Ecbatane étoit le féjour de fon pere : en vérité n'eft-ce pas chicaner que de fuppofer là une contradiction ? Raguël & fa famille ne fortoient-ils jamais d'Ecbatane ? n'ont-ils pas pu faire un voyage à Rages, Ville de la même Province ? Peut-être même n'eft-on pas réduit à fuppofer ce voyage pour ôter la contradiction ; & l'expreffion Latine du verfet feptieme fignifie feulement que Sara étoit dans la Province de Rages : *Civitas*, dans Céfar & dans d'autres bons Auteurs, fe prend pour Région, Province : les villes d'Ecbatane & de Rages étoient dans la même Province de Médie, qu'on nommoit ou la Province de Rages, ou la Province d'Ecbatane.

Autres chicanes moins dignes de réponfe que les précédentes. Tobie étoit de la Tribu de Nepthali qui fut tranfportée par Teglat-Phalaffar ; il eft donc faux, dit-on, que ce foit Sal-

manaſſar qui ait emmené Tobie captif, comme on le lit dans le premier Chapitre. Il eſt vrai que Teglat-Phalaſſar, ſucceſſeur de Salmanaſſar, conquit la Région de Nepthali, & tranſporta les habitants de ce pays : on le lit dans le Livre des Rois & dans Iſaïe; mais y lit-on que tous les habitants furent tranſportés ſans exception, qu'aucune famille n'échappa, que Tobie & ſa famille étoient dans le pays conquis, que ce ſaint homme n'étoit pas à Jéruſalem où il alloit pluſieurs fois l'année, où à Samarie, où le ſervice de l'Etat l'avoit appellé & l'obligeoit de demeurer, & où il fut pris, quand Salmanaſſar ſe rendit maître de cette Capitale du Royaume d'Iſraël.

Tobie, dans le Chapitre XIV. prédit la ruine de Ninive & le rétabliſſement de Jéruſalem; *On rebâtira*, dit-il, *le Temple qui eſt brûlé*. Nos adverſaires ſe récrient, que le Temple n'a été brûlé que long-tems après la mort de Tobie & la ruine de Ninive. Mais refuſeront-ils à Tobie le don de Prophétie? il prédit la ruine de Ninive; nieront-ils qu'ils ne prédiſe le rétabliſſement du Temple? & s'il ſe ſert du tems paſſé au lieu du futur, les exemples de cette figure ſont fréquents dans les Livres des Prophetes, & dans les Pſeaumes Prophétiques.

JUDITH.

GRotius n'a pas été moins hardi à conjecturer ſur ce Livre que ſur la Prophétie de Baruch: Luther, avant lui, avoit ôté le Livre de Judith du nombre des Hiſtoires, & l'avoit rejetté parmi les Romans : il n'avoit pas daigné apporter la moindre preuve d'une opinion ſi ſinguliere. Grotius a entrepris de la prouver. M.

Prideaux réfute assez bien les visions de Grotius : le R. P. de Montfaucon les a réfutées plus en détail, dans son Ouvrage imprimé en mil six cent quatre-vingt douze ; mais est-il nécessaire de se donner tant de soin pour détruire une supposition hasardée & si contraire à la tradition de l'Eglise Juive, & de l'Eglise Chrétienne ? Les Juifs n'ont jamais douté de la vérité de cette Histoire ; & s'ils ne la mettoient pas dans le Canon, ils la respectoient comme un Livre Saint : *apud Hebræos, inter Hagiographa legitur, inter Historias computatur*, dit Saint Jérôme dans sa Préface de la version de ce Livre. Saint Clément, Disciple des Apôtres S. Pierre & S. Paul, suivi de tous les Peres qui ont parlé de Judith, atteste la vérité de son Histoire : quelques-uns avertissent qu'elle n'est pas dans le Canon des Juifs ; mais Saint Jérôme, qui d'abord avoit douté de sa Canonicité, assure positivement, que le Concile de Nicée l'avoit mise au rang des Saintes Ecritures.

Les Protestants opposent en vain à un témoignage si formel, que des Peres postérieurs au Concile de Nicée, n'ont pas mis le Livre de Judith dans les Catalogues qu'ils nous ont laissés des Saintes Ecritures : la décision du Concile ne les obligeoit pas d'avancer une fausseté. Le dessein de tous ces Catalogues étoit d'apprendre quels Livres étoient dans le Canon des Juifs, & quels Livres n'y étoient pas : le Livre de Judith n'y étoit pas ; & le Concile n'avoit pas défini qu'il y fût : il avoit seulement décidé, que, quoique les Juifs ne l'eussent pas inseré dans leur Canon, c'étoit un Livre inspiré comme les autres Livres sacrés.

Dans cette dispute, il ne faut jamais perdre de vûe les principes établis dans le premier Article, & surtout ce que j'y ai prouvé nettement, que les mêmes Peres, qui ont fait quelque dif-

tinction entre les Livres canoniques chez les Juifs, & ceux qui n'étoient pas dans leur Canon, ont déclaré ouvertement, que les Livres auxquels les Juifs refusoient la Canonicité, & qui étoient dans les Bibles Grecques, devoient être regardés comme des Livres divinement inspirés.

Il faut encore observer, que nous avons perdu les Actes & plusieurs Canons du Concile de Nicée, & que ce seroit une pitoyable chicane que de douter de ce que S. Jérôme affirme si positivement; parce que nous ne lisons pas, dans le peu qui nous reste de ce Concile, ce qu'on lisoit alors dans les Actes entiers qui existoient. Que les Protestants se déterminent donc à reconnoître la parole de Dieu dans le Livre de Judith, ou à contredire toute l'Eglise du quatrieme siécle assemblée dans le premier des Conciles généraux.

L'Eglise Latine avoit prévenu la décision de ce Concile: tous ses saints Docteurs reconnoissent unanimement l'inspiration du Livre de Judith. En Orient Origene, dans l'Homélie 27e. sur les Nombres, appelle ce Livre une Ecriture Divine: il n'ignoroit pas qu'elle n'étoit point dans le Canon des Juifs.

Nos adversaires sentent le poids de ces témoignages; ils ont recours à toutes les difficultés qu'une critique maligne peut imaginer; & il faut avouer que les Commentateurs leur ont donné quelque prise par les faux systêmes qu'ils ont proposé sur le tems de l'admirable événement décrit dans ce Livre, & sur les Princes dont il parle.

J'ai proposé, dans mes dissertations Chronologiques, imprimées en Latin dan le second Volume de la nouvelle Edition de Menochius, un plan de l'Histoire de Judith, qui prévient tout ce que ces censeurs ont objecté jusqu'à présent.

Le tems de la délivrance de Bethulie est marqué dans le Livre de Judith par sept caracteres qui le distinguent assez, & qui me l'ont fait reconnoitre. Bethulie 1°. a été délivrée la troisieme année d'un Nabucodonosor regnant sur les Assyriens à Ninive. 2°. Une année après la défaite d'Arphaxad, Roi des Medes, qui avoit élevé les murailles d'Ecbatane. 3°. Lorsque le Temple subsistoit. 4°. Après que les enfants d'Israël furent revenus d'une Captivité. 5°. Dans un tems où Juda ni Israël n'avoient point de Roi qui les gouvernât. 6°. Sous le Pontificat d'Eliacim. 7°. Depuis la délivrance de Bethulie Israël jouit d'une longue paix.

Le second verset du quatrieme Chapitre, dans lequel on lit que les Israëlites craignoient qu'Holoferne ne détruisit Jérusalem & le Temple, ne permet pas de douter que l'Histoire de Judith ne soit arrivée, ou avant la désolation de Jérusalem par Nabucodonosor le Chaldéen Roi de Babylone, ou après le rétablissement du temple: on ne peut pas la différer après le rétablissement du Temple; il faut même la placer avant l'année 22e de Josias; cette année, Ninive fut réduite en cendres par Nabucodonosor le Chaldéen & par Cyaxare. Ajoutons qu'il faut la placer sous Manassé; & pendant que ce Prince, enlevé par les Généraux du Roi d'Assyrie, étoit captif à Babylone; car la Judée étoit alors sans Roi. Alors Eliacim, Souverain Pontife, gouvernoit le Royaume de Juda; & les restes des dix Tribus le reconnoissoient au moins pour le Chef de la Religion. Saint Jérôme, dans le Livre troisieme de son Commentaire sur Isaïe, prouve qu'Eliacim étoit Grand-Prêtre sur la fin du regne d'Ezéchias; il le prouve par les Chapitres 22. & 36. d'Isaïe, & par le Chapitre 18. du quatrieme Livre des Rois. Plusieurs sçavants Interpretes ont suivi Saint Jérôme; il est donc

très-probable qu'Eliacim vivoit encore sous Manassé, successeur d'Ezéchias.

Rapportons donc la délivrance de Béthulie à l'année 28. du regne de Manassé qui est la 668. avant l'Ere Chrétienne, & la 13e d'Assaradon regnant à Babylone. Cette supposition seule dissipera toutes les difficultés. Pour le montrer plus nettement, il faut abréger ici en peu de l g.es, l'Histoire d'Assaradon troisieme fils de Sennacherib.

Il succéda à son pere assassiné par le premier & le second de ses freres : les Parricides avoient trouvé un asyle en Arménie : ce Royaume fut la premiere conquête d'Assaradon ; le prompt succès de ses premieres armes, lui fit espérer qu'il pourroit rétablir l'Empire d'Assyrie, l'étendre même au delà de ses anciennes bornes. Les Babyloniens & les Medes avoient donné l'exemple de la rébellion : il attaqua les Babyloniens, & soumit sans beaucoup de peine un Peuple divisé & affoibli par des guerres civiles. La Mésopotamie, la Susiane & l'Elymaïde eurent le même sort que Babylone : la Bactriane se défendit mieux. Thartan, un de ses Lieutenants, ravagea l'Egypte & la Judée, pour venger Sennacherib, & laissa dans Azot, Place très-forte, & qu'on regardoit comme la clef de l'Egypte, une garnison Assyrienne, que Psammetique Roi d'Egypte n'en chassa qu'après un siége de 20. ans. Tandis que les Bactriens occupoient Assaradon, Phra, Roi des Medes, attaqua les Provinces voisines de la Médie, & s'en empara. Phra étoit fils de Déjoce premier Roi des Medes ; c'est le Phraorte d'Herodote & l'Arphaxad du Livre de Judith. On l'appelloit Phraorte, ou Phraarte, en joignant le surnom Persan *Artes*, ou *Orte*, qui signifie *Grand*, à Phra, qui étoit son nom propre ; les Israëlites le nommoient Arphaxad, en joignant le surnom *Xad*, *clément*, *misé-*

ricordieux, favorable, au nom *Phra* qu'ils prononçoient *Arpha*. Ce Prince leur étoit cher : il avoit trouvé dans les Provinces conquises beaucoup d'Israëlites, que les Rois d'Assyrie y avoient relégués, & les Juifs qu'Assaradon y avoit transportés depuis peu, après la prise de leur Roi Manassé. Arphaxad les avoit renvoyés dans leur pays, pour donner de nouveaux ennemis au Roi d'Assyrie ; & c'est de cette Captivité dont il est dit, Chapitre 5e. de Judith, que les Hébreux étoient revenus.

Assaradon ne laissa pas long-tems Phraorte jouir de son Triomphe : il s'étoit avancé jusqu'à Ninive, dont il avoit formé inutilement le siégé. Assaradon l'alla chercher jusqu'aux frontieres de la Médie ; l'Assyrien remporta une victoire complete ; le Roi des Medes fut tué, & son Royaume rentra sous la domination de ses anciens maitres : ici commence l'Histoire de Judith.

Mais, dira-t-on, l'Arphaxad de Judith est le fondateur d'Ecbatane, *ædificavit* ; c'est donc Dejoce, & non Phraorte : car Herodote attribue à Dejoce, la fondation d'Ecbatane : la réponse est aisée ; ce n'est pas seulement du premier fondateur qu'on dit dans l'Ecriture qu'il a bâti une Ville ; on le dit de celui qui l'a amplifiée, fortifiée, rétablie ; Nabucodonosor ne dit-il pas, dans Daniel Chapitre IV. Voilà Babylone que j'ai bâtie ! En étoit-il le fondateur ? Qu'on lise attentivement le premier Chapitre du Livre de Judith dont on tire cette objection, on verra pourquoi l'Ecriture dit qu'Arphaxad a bâti Ecbatane ; c'est qu'il en a élevé les murailles, qu'il l'a munie de Tours, qu'il a fortifié ses portes.

On chicanera encore sur le nom d'Assaradon : le Roi Assyrien du Livre de Judith, s'appelle Nabucodonosor, ce nom, dira-t-on, est fort différent de celui d'Assaradon. Ceux qui

ont étudié les Langues & l'Histoire Orientale, ne feront pas cette objection; ils sçavent que de tout tems les Princes Orientaux ont plusieurs noms; qu'ils en changent quelquefois; que les Peuples, qui leur sont soumis, expriment leur nom chacun dans leur langue, & varient beaucoup dans leur prononciation; qu'on transpose les lettres des noms. Instruits de ces coutumes Orientales, les Sçavants n'auront pas de peine à reconnoître que *Chodonosor* est le même nom qu'Assarchadon, dont les lettres transposées font Chodanassar, Nabu est un surnom qui signifie très-Haut.

Enfin on incidentera sur les années du regne d'Assaradon; il est vrai qu'il a regné sur l'Assyrie 42. ans, depuis la mort de Sennacherib; mais il n'a regné que 13. ans sur les Chaldéens, depuis la conquête de Babylone. L'Auteur du Livre du Judith, qui a écrit en Chaldéen, & qui vivoit parmi les Chaldéens, a compté les années d'Assaradon, comme les Chaldéens, c'est à-dire depuis que ce Prince Assyrien les avoit soumis à son Empire.

Qu'on rassemble les caracteres qui fixent le tems de Judith, ils concourent tous à prouver mon systême. L'année 668. avant l'Ere Chrétienne, le Temple subsistoit; Manassé étoit Captif à Babylone, & il n'y avoit point de Roi qui gouvernât Israël; Eliacim, Grand-Prêtre exerçoit l'autorité suprême. Beaucoup d'Hébreux étoient revenus depuis un an ou deux des pays où les Rois d'Assyrie les avoient transportés. Phraorte les avoit renvoyés dans la Judée. Cette annee est la treizieme d'Assaradon, où Nabuchodonosor, selon les Chaldéens, l'année précédente, avoit vaincu Phraorte, & subjugué les Medes; le Livre de Judith n'attribue rien à ces Princes, qui ne soit conforme à ce que l'Histoire profane nous apprend, & à ce que les Li-

vres Canoniques racontent d'Assaradon.

Il est aisé de trouver la longue paix, dont les Israëlites jouirent pendant la vie de Judith, & plusieurs années après sa mort. Judith a vécu 105. ans. Supposons qu'elle en avoit 50. quand elle délivra Bethulie l'année 28 de Manassé. Depuis cette année jusqu'à la derniere de Josias, le Peuple de Dieu n'eut aucune guerre à soutenir pendant 59. ans. La paix n'a donc fini que quatre ans après la mort de Judith : on peut même en étendre la durée jusqu'à la derniere déportation des Hébreux en Babylone. Il paroît qu'avant ce tems, les Chaldéens n'attaquerent point les restes des Israëlites dans les montagnes, où Bethulie étoit située ; & ce n'est que des Israëlites dont parle l'Historien sacré, *non fuit qui perturbaret Israël.* Selon cette explication ingénieuse du Pere Hardouin Jésuite, qui est probablement la véritable, on peut ne donner à Judith que 44. ans, quand elle parut si belle à Holopherne ; & la paix aura duré 20. ans après sa mort. La beauté de Judith ne semblera plus difficile à croire : on a vu dans tous les tems, on a vu de nos jours, des femmes conserver leurs charmes aussi long-tems. Ceux qui ont recours a cette objection, n'ont-ils pas lû dans la Genese, que Sara, à 70. ans, donna de l'amour à des Rois ? & ce qui ôte toute force à cette mauvaise chicane, l'Historien sacré marque que la beauté de Judith, en cette occasion, étoit surnaturelle ; que Dieu l'avoit augmentée par un miracle, *cui etiam Dominus contulit splendorem, pulchritudinem ampliavit.* Les autres objections sont aussi foibles.

On ne comprend pas qu'Holopherne en peu de mois ait pu seulement parcourir les pays que l'Historien lui fait conquérir dans le second Chapitre. Il paroît qu'il ne mit pas plus de tems à les soumettre qu'à les parcourir ; & d'ailleurs

rien n'oblige à croire qu'il ait fait en personne toutes ces conquêtes. Le Pere Calmet & d'autres Interpretes, pensent qu'il partagea d'abord son armée en plusieurs corps qui ne se réunirent que dans la plaine de Gabaa.

On ne trouve aucune vraisemblance aux questions qu'Holopherne fait au Prince des Ammonites sur le Peuple de Dieu. Les Assyriens, dit-on, connoissoient les Hébreux depuis long-tems ; ils en avoient parmi eux dans Ninive même ; le Roi de Juda étoit dans leurs fers ; le Général des Assyriens pouvoit-il ne les pas connoître ? oui, il le pouvoit ; c'étoit un Prince Cappadocien éloigné de Ninive & de Babylone, occupé dans l'Asie Mineure jusqu'alors, & peut-être soumis depuis peu aux Assyriens. Le Livre nous en fournit une preuve ; la Judée étoit à l'Occident de Ninive, Holopherne, Chapitre V. en parle comme d'un pays Oriental ; elle est à l'Orient de la Cappadoce. Jusques où ne va point la chaleur de la dispute ! les Protestants plutôt que d'abandonner leurs préjugés contre ce Livre, se déterminent à flêtrir indignement la réputation d'une Héroine, dont les plus anciens & les plus sçavants Peres ont loué si hautement les vertus & la sainteté ; ils l'accusent d'inhumanité, de mensonge, de parjure, d'impudicité. Sur quels fondements appuyent-ils des accusations si grieves ? Les voici : Judith loue le saccagement de Sichem fait par Simeon son ayeul ; Jacob l'a blâmé : l'action de Simeon & de son frere Levi fut sans doute injuste & barbare ; mais Judith approuve-t-elle, loue-t-elle ce qu'il y avoit d'inhumain & de perfide dans cette action ? elle demande à Dieu qu'il lui donne le même succès qu'il donna à Simeon ; elle reconnoit que Dieu se servit de lui pour punir la violence que le Prince de Sichem avoit faite à Dina ; ne pouvant excuser l'action de Simeon prise

en elle-même, elle tâche de l'excuser par le motif, elle suppose que le zele seul a porté Simeon à venger l'injure faite à sa sœur & à Dieu. Qu'on lise le Chapitre IX. est-ce un crime de bien juger de son prochain, & surtout de ses Peres?

Nos adversaires sont bien éloignés de pratiquer cette charité, qui excuse même les fautes: ils se cachent, ils ne veulent pas voir les innocents desseins, les projets sages & louables de Judith; elle auroit voulu engager Holopherne à l'épouser; le convertir à la véritable Religion; en faire ou le médiateur de la paix, ou le défenseur du Peuple de Dieu. Qu'on ne lui refuse pas, contre la vraisemblance, des dispositions si conformes à sa vertu; les prétendus mensonges, les parjures qu'on lui impute ne paroîtront pas même des équivoques; & le reproche d'impudicité paroitra, avec raison, la plus noire calomnie. Judith ne prit la résolution de tuer Holopherne qu'après avoir pénétré la corruption de son cœur & l'impossibilité de le rendre fidele & vertueux.

Qu'on ne croie pas, au reste, que je sois réduit à cette seule réponse; elle ne peut être réfutée; mais quand j'accorderois que Judith a mal jugé de l'action de Simeon, qu'elle est coupable de quelques mensonges officieux, son Histoire en sera-t elle moins un Livre inspiré? enfin n'est-on pas obligé d'avouer que Dieu fait prendre quelquefois aux saints des voies extraordinaires, & qu'il ne nous appartient pas de condamner? Abraham, Jacob, Osée en sont des exemples incontestables: ainsi quand la conduite de Judith sortiroit des regles ordinaires, devroit-on rejetter son Histoire?

Ajoutons que les Saints Peres ont lû dans le Livre de Judith, ce que nous y lisons; ils connoissoient l'étendue de la Loi, les obligations

de la véritable piété mieux que nous; ils avoient dans les mains un grand nombre d'Historiens profanes qui nous manquent; plus instruits que nous de l'Histoire & de la Géographie ancienne, ils n'ont point apperçu, dans le Livre de Judith, cette foule de contradictions que les Protestants y croient voir. Nous en rapporterons-nous à des hommes prévenus & juges partiaux, dépourvus des Titres nécessaires pour juger, plutôt qu'à des Sçavants plus voisins du tems de cette Histoire, & pourvus des mémoires, sur lesquels il la faloit examiner? Les Juifs, oui les Juifs l'ont toujours regardée comme une Histoire véritable.

QUELQUES PARTIES

DU LIVRE DE DANIEL.

IL s'agit d'une grande partie du troisieme Chapitre & des Chapitres treizieme & quatorzieme. Jule Africain, dès le troisieme siécle, a contesté leur authenticité. Origene la soutint contre lui, surtout par le consentement de toutes les Eglises Chrétiennes. Il pouvoit, s'il avoit daigné s'en servir, alléguer l'autorité des Synagogues Juives, dans lesquelles on lisoit les Livres sacrés en Grec, & même des Juifs qui lisoient la Bible en Hébreu. Il est vrai que ces trois parties du Livre de Daniel ne sont plus dans l'Hébreu; mais Theodotion, qui l'a traduit en Grec pour l'usage des Juifs, & les Septante, avant Theodotion, avoient lû dans leurs exemplaires ce qu'on ne lit plus dans l'Hébreu d'aujourd'hui: car puisque Theodotion, peu con-

tent de la version des Septante, en a fait une nouvelle, il faut nécessairement qu'il ait eu en main un texte original estimé des Juifs, pour lesquels il travailloit: or il a lû, dans cet original reconnu authentique par les Juifs, ce que les Protestants rejettent. Origene a pour lui presque tous les Saints Docteurs, S. Ignace, Tertullien, S. Cyprien, S. Hilaire, S. Basile, S. Athanase, S. Grégoire de Nazianze, S. Cyrille de Jérusalem, S. Ambroise, S. Epiphane, S. Jean Chrysostome, S. Augustin, Didyme, Nemesius, Isidore de Peluse, Theodoret, S. Cyrille d'Alexandrie. Rufin, aussi ardent qu'Origene à soutenir cette partie de l'Ecriture, fait valoir l'autorité de l'Eglise Romaine; peut-on douter, dit-il, qu'elle n'ait reçu de S. Pierre les Ecritures saintes qu'elle lit? Opposera-t-on à une tradition si respectable l'opinion de Jule Africain seul?

On dira sans doute, que S. Jérôme a parlé comme Jule Africain, dans les Prologues de sa version de Daniel & de ses Commentaires sur le même Prophete. S. Jérôme lui-même a prévenu cette calomnie, en déclarant, que, dans les prologues, il a rapporté les opinions des Juifs, & non les siennes.

Les autres objections des Protestants sont légeres: la premiere n'a pour fondement que leur inattention à l'arrangement, & à la division des Chapitres autre dans le Latin, autre dans le Grec: plus attentifs, ils se seroient d'abord apperçus que ceux qui ont rassemblé les différents mémoires de l'Histoire de Daniel, avec ses Prophéties, n'ont point eu d'égard à l'ordre des tems; que ce qui est raconté dans le treizieme Chapitre, est arrivé avant ce qui est raconté dans le second; que le dernier verset du chapitre treizieme, doit être le premier du Chapitre quatorzieme; que la diversité des circonstances des deux disgraces de Daniel livré aux lions, l'une

arrivée sous Darius le Mede & l'autre sous Cyrus, l'une rapportée au Chapitre sixieme, l'autre au Chapitre quatorzieme, prouve, non la fausseté d'une des deux narrations, mais la différence des deux événements. La seconde objection, que M. Prideaux voudroit faire passer pour une démonstration, roule sur les allusions que Daniel, interrogeant les Vieillards, fait dans le Chapitre treizieme, aux noms Grecs des arbres sous lesquels ces faux témoins prétendoient s'être commis le crime dont ils accusoient Susanne : ces allusions ne prouvent pas, que le Grec est l'original ; mais que le Traducteur a fait un léger changement dans les réponses de Daniel, pour conserver les allusions de l'original Hébreu ou Chaldaïque : c'est ainsi que répondent à cette objection Origene, Eusebe, S. Jérôme, Photius. En vérité des difficultés si minces doiventelles balancer les suffrages qui décident pour l'authenticité de tout le Livre de Daniel, tel que dès le premier siécle de l'Eglise on l'a lû dans toutes les Eglises Chrétiennes. Il ne faut pas omettre que M. Prideaux cite faussement S. Jérôme, Eusebe & Apollinaire, comme les Approbateurs de Jule Africain qu'ils ont réfuté en réfutant l'impie Porphyre, qui avoit copié Jule Africain.

ESTHER.

Les Protestants ne rejettent que sept Chapitres du Livre d'Esther ; ils devroient rejetter tout le Livre, s'ils s'attachoient constamment aux mêmes regles. Meliton, l'Auteur de la Synopse attribuée à S. Athanase & S. Gregoire de Nazianze, l'ont exclu du Canon. Si les Protestants font tant valoir l'autorité de ces anciens Docteurs de l'Eglise contre les autres Livres dont

ils contestent la Canonicité, pourquoi les abandonnent-t-ils quand il s'agit du Livre d'Esther?

A l'égard des Chapitres qu'ils veulent retrancher de ce Livre sacré, ils ont contr'eux toute l'antiquité Chrétienne, & cette partie de l'Eglise Juive qui se servoit de Bibles Grecques. Le Concile de Laodicée, & le troisieme Concile de Carthage, S. Hilaire, S. Basile, S. Chrysostome, S. Augustin, S Cyrille; en un mot tous les Peres Grecs & Latins, qui ont cité le Livre d'Esther, n'ont mis aucune différence entre les Chapitres Canoniques & ceux qui ne l'étoient pas. Ils ont tous regardé comme une Ecriture Divine, le Livre d'Esther tel qu'il étoit dans les Bibles Grecques & Latines qu'on lisoit dans les Eglises. Origene en particulier prouve l'authenticité de ces Chapitres, par des raisons qui ne souffrent pas de replique; c'est dans son Epitre à Jule Africain. *Prenez garde*, dit ce sçavant Docteur, *qu'en rejettant la partie du Livre d'Esther qui ne se trouve pas dans l'Hébreu, mais qu'on lit dans les Septante & dans Theodotion, nous ne condamnions les Exemplaires dont toutes les Eglises se servent, & que nous n'imposions à nos freres une Loi déraisonnable, en les obligeant d'abandonner les Livres sacrés qui sont entre leurs mains, pour se conformer aux Juifs, & recevoir de ces infideles la pure parole de Dieu; ce seroit montrer beaucoup d'ignorance & d'imprudence: est-ce donc que la Providence n'a pas eu soin que l'Eglise de Jesus-Christ eût la sainte Ecriture pour servir à son édification?* Origene va plus loin; il soutient avec beaucoup de vraisemblance, que ces Chapitres ont été dans une Edition plus ample de l'Hébreu. En effet, Josephe les avoit lûs, & il s'en sert: Theodotion, qui les a traduits, & qui certainement traduisoit sur d'anciens exemplaires Hébreux, les lisoit dans ces exemplaires.

Je ne dissimulerai pas que S. Jérôme, dans la Préface de sa traduction du Livre d'Esther, par-

le assez mal, non-seulement des autres versions, mais même de celle des Septante ; il semble attribuer aux Interpretes les harangues qu'on y lit, & ne pas les approuver ; mais il fait gloire de s'attacher à l'exemplaire Hébreu, & d'en conserver la simplicité ; cependant il traduisit depuis ce que l'exemplaire Grec avoit de plus que l'Hébreu ; & dans le premier Chapitre de son Commentaire sur l'Epitre aux Galates, il cite ces additions comme une partie de l'Ecriture sainte, en citant le Chapitre XIV. du Livre, tel qu'il est dans notre Vulgate. Après ce consentement de l'antiquité Juive & Chrétienne, il n'est plus question de proposer contre ces sept Chapitres des difficultés d'Histoire ou de Chronologie. Les Protestants abandonneront-ils le Pentateuque, parce que les impies l'attaquent par de semblables chicanes. Le sçavant Drusius, quoique Protestant, s'est récrié contre cette maniere de disputer sur l'autorité des Livres sacrés ; & c'est à l'occasion de quelques objections proposées contre ces sept Chapitres du Livre d'Esther, qu'il établit une regle de critique très-sage : *Etant* dit-il, *aussi éloignés que nous le sommes du tems, où ces Livres ont été écrits, & n'ayant qu'une connoissance fort obscure de l'Histoire de ces siécles reculés, nous ne pouvons sans témérité rejetter, sur des conjectures Historiques ou Chronologiques, ce que des Auteurs plus voisins que nous de ces tems, ont admis sans être retenus par les difficultés qui nous arrêtent* : ne refusons pas cependant d'entrer dans cette dispute, l'avantage sera tout entier du côté de l'Eglise Catholique, & sera sensible à tout lecteur non prévenu.

Il est vrai que nos adversaires pressent vivement quelques Commentateurs Catholiques ; mais il ne s'agit pas entr'eux du fond du Livre d'Esther ; il ne s'agit que des conjectures des Commentateurs sur le tems de cette Histoire, sur

l'Assuerus dont il est parlé dans ce Livre, sur la Nation dont étoit Aman.

Laissons chaque Commentateur soutenir son opinion; il suffit que, parmi tant de systêmes, il y en ait un probable, pour que toutes les objections des Protestants tombent; & quand même ce systême ne seroit pas encore découvert, l'ignorance où nous sommes de l'ancienne Histoire empêcheroit que nous ne crussions insolubles les difficultés que les Protestants ont formées.

Nous n'en sommes pas réduits à cette extrêmité; il y a des systêmes proposés par les Catholiques, qui se soutiennent contre les attaques des Protestants.

Celui que j'ai imprimé dans mes Dissertations Chronologiques, à paru à beaucoup de Sçavants François & étrangers lever heureusement toutes les difficultés.

Je prouve qu'Assuerus, Cyaxare, Astyage, Artaxerxe, Astybare Apanda, est le même nom exprimé en diverses langues, en Mede, en Persan, en Chaldéen; que ce n'est pas un nom propre; mais un nom appellatif, qui signifie *Empereur*, *Général d'Armée*; que les deux derniers Rois des Medes, Pharnace & Darius, ont pris ce titre; que l'Assuerus, mari d'Esther, qui, selon la version Syriaque, étoit fils d'un autre Assuerus, est Darius le Mede, fils d'Assuerus dont parle Daniel, & qui est nommé Astyage dans le Chapitre XIII. de ce Prophete, que c'est le Cyaxare de Xenophon, l'oncle & le Prédécesseur immédiat de Cyrus.

Le Pere Poussines avoit déja établi solidement l'identité de l'Assuerus d'Esther, de Darius le Mede de Daniel, & du Cyaxare de Xenophon; il avoit démontré, par le verset huitieme du quatorzieme Chapitre, le verset quatrieme de l'onzieme Chapitre, le cinquieme & le sixieme verset du second Chapitre d'Esther, & par le se-

con.I verfet du fecond Chapitre du premier Livre d'Efdras que l'Hiftoire d'Efther eft arrivée pendant la captivité ; que Mardochée, tranfporté avec Jéchonias, revint à Jérufalem fous Cyrus. J'ai fait imprimer fa Differtation avant la mienne, dans la derniere Edition de Menochius, à Paris chez Cavelier. Le Pere Pouffines a approché plus prèsque perfonne du vrai fyftème hiftorique de ces tems, mais il ne l'a pas entierement découvert.

Il a voulu concilier avec Xenophon le Catalogue des Empereurs Medes, qu'on lit dans Herodote. Il donne au grand Cyaxare pour fils, l'Aftyage d'Herodote, & pour petit fils, le Cyaxare de Xenophon Deux Auteurs l'un facré & contemporain, l'autre prefque contemporain, détruifent abfolument la conjecture du Pere Pouffines.

Efchyle, qui vivoit fous Darius fils d'Hyftafpe, dans fa Tragédie des Perfes ne met entre Cyrus & Cyaxare, reftaurateur de l'Empire des Medes, qu'un feul Roi fils de Cyaxare. Nous lifons, dans le Chapitre treizieme de Daniel, que Cyrus fuccéda immédiatement à Aftyage. Remarquez que ce Prophete, qui a vécu à la Cour d'Aftyage & de Cyrus, fe fert d'une expreffion qui marque une fucceffion paifible, ce qui ne laiffe aucune vraifemblance à la fable d'Aftyage détrôné par Cyrus; fable inventée par les Ioniens impatients du joug que Cyrus leur avoit impofé, & qu'Herodote (a) n'a tranfcrite, qu'en marquant qu'il en doutoit & qu'il permettoit d'en douter.

Cet Aftyage de Daniel, oncle & prédéceffeur immédiat de Cyrus, que Daniel appelle auffi Darius le Mede, & que Xenophon nomme Cyaxare, eft felon moi l'Affuerus d'Efther fils du

(a) Herod. Livre I.

grand Cyaxare: outre les preuves qu'on vient de lire, & celles qu'apporte le Pere Poussines, en voici une qui me paroît décisive. Sous l'Assuerus d'Esther, l'Empire des Medes comprenoit cent vingt-sept Provinces; il n'a eu cette étendue précise que sous le grand Cyaxare & sous son fils avant la conquête de Babylone.

Avant Cyaxare il étoit borné à sept Provinces, six de Medes & une de Perses. Après la prise de Ninive, ce premier Empereur des Medes partagea l'Empire d'Assyrie avec le Roi de Babylone, chacun de ces Princes eut six vingts Provinces, (b) les six vingts, qui échurent à Cyaxare, jointes aux sept anciennes Provinces du Royaume des Medes, font les cent vingt-sept Provinces dont il est parlé dans le Livre d'Esther. Quand Darius le Mede eut détruit le Royaume de Babylone, le nombre des Provinces qui lui étoient soumises augmenta jusqu'à deux cent quarante-sept. L'Empire des Perses eut une plus grande étendue: Cyrus conquit la Lydie & toute l'Asie Mineure. L'Assuerus d'Esther ne peut donc être un autre Prince que Darius le Mede, qui est le même qu'Astyage, fils du grand Cyaxare: lui seul, de tous les Rois Medes & Perses, au commencement de son regne a eu précisément cent vingt-sept Provinces soumises à ses Loix; ajoutons que le Livre d'Esther nous apprend que ce Prince, dans la suite, augmenta son Empire, & rendit tributaire toute la terre & les Isles de la mer, c'est-à-dire, toute l'Asie & les Isles voisines: ne reconnoit-on pas le quatrieme & dernier Roi des Medes, oncle de Cyrus, sous les ordres & au nom duquel Cyrus vainquit les Babyloniens, & soumit toute l'Asie aux Medes; mais, dira-t-on, l'Assuerus d'Esther étoit Roi des Perses comme des Medes; c'étoit donc Cyrus, ou un suc-

(b) Daniel, Ch. V.

cesseur de Cyrus. Ceux qui sont un peu versés dans l'Histoire ancienne, ne feront pas cette objection. Ils ont lû, dans Herodote, que Phraorte, second Roi des Medes, subjugua les Perses; il estima tant les vaincus, qu'il partagea entr'eux & les Medes sa confiance. Nous voyons, dans Daniel, que, sous Darius, les Loix portoient le nom des Medes & des Perses, & que, quoique les Medes eussent six Provinces, & les Perses une seule, les derniers n'avoient pas moins de part au Gouvernement que les premiers.

Dès qu'on convient que le quatrieme Roi des Medes est l'Assuerus mari d'Esther; la plupart des difficultés, formées par les Protestants contre les sept Chapitres qui ne sont point dans l'Hébreu disparoissent; il en reste une qui a paru considérable à la plupart des Interpretes Catholiques. On lit dans l'exemplaire Hébreu du Livre d'Esther, qu'Aman étoit de la race d'Agag. Le second Livre des Rois parle d'un Agag Roi d'Amalec. Dans les Chapitres qu'on n'a plus en Hébreu, on lit qu'Aman étoit Macédonien, & qu'il vouloit transporter aux Macédoniens l'Empire de la Médie. Avec quelle vivacité les Protestants n'ont-ils pas poussé l'objection qu'ils tiroient de cette contradiction entre l'exemplaire Hébreu & la Version Grecque? Ils ne laissoient pas la liberté de douter que ces additions ne fussent l'ouvrage d'un imposteur qui avoit vécu sous les Macédoniens déja maitres de l'Asie. Les Commentateurs & les Théologiens Catholiques ont opposé à cette objection plusieurs réponses plausibles. Le Pere Alexandre Regourd Jésuite, dans son Livre excellent & trop peu connu, intitulé *Démonstrations Catholiques*, propose plusieurs réponses, dont aucune ne manque de vraisemblance & de force : I. Aman, dit-il, peut-être Amalecite d'origine, & né en Macédoine. II. le texte ne porte pas qu'Aman étoit Amale-

cite, mais qu'il étoit de la race d'Agag; est-il sûr que cet Agag soit le Roi d'Amalec? Pourquoi ne sera-ce pas quelque Macédonien nommé Agag. III. *Agagite*, c'est le terme du texte, ne signifie peut-être autre chose, qu'un homme né à Aiges, Ville considérable de la Macédoine. IV. Peut-être ce mot Hébreu, c'est toujours le Pere Regourd qui parle, peut-être ce mot Hébreu ne signifie que l'orgueil d'Aman & non son origine: *Chaagagi*, en Hébreu, peut signifier superbe; & l'Interprete Grec l'a entendu ainsi, puisqu'il l'a traduit Βουγαῖος.

Pour moi, j'ai, ce me semble, tranché la difficulté, en prouvant, dans ma dissertation latine, que les Macédoniens d'Asie & d'Europe étoient une colonie des Magédoniens Amalecites. Je vais abréger les preuves de cette nouvelle découverte, qui donne un grand jour à plusieurs passages de l'Ecriture qui avoient paru jusques ici inexplicables.

Toute l'antiquité a reconnu que les Lacédémoniens & les Macédoniens avoient une origine commune, que ces deux peuples venoient des Leleges, Nation fort répandue dans l'Asie. Je montre, par la signification du nom, par les mœurs, par le tems, les motifs, les circonstances de la transmigration des Leleges habitants de la Palestine, selon les plus anciens Historiens, qu'ils étoient Amalecites: les noms des premiers Rois de Sparte m'en donnent de nouveaux indices. J'explique ainsi assez heureusement la parenté des Juifs & des Spartiates, attestée par l'Auteur du premier Livre des Maccabées, écueil auquel Joseph Scaliger avoit craint de toucher.

Emathie est un des noms de la Macédoine Européene, c'est précisément l'explication Grecque d'Edom, nom de la premiere patrie des Amalecites. Aiges, capitale de la Macédoine, sem-

ble avoir pris son nom d'Agag, Aigig, Gog. nom commun aux Rois des Amalecites, & on l'appelloit aussi Magog. Aridée, frere d'Alexandre, avoit le même nom qu'Aridai fils d'Aman: enfin les Prophetes désignent les Rois Macédoniens, par le nom de Gog, qui, comme il paroit par la version des Septante, est le même nom qu'Agag: cette preuve est décisive.

J'y joins cependant un nouvel argument qui, en confirmant ma découverte, éclaircit beaucoup un des plus considérables événements de l'Histoire Grecque, le retour des Heraclides. Les Historiens Grecs ne nous disent pas nettement quel droit les enfants d'Hercule avoient au Royaume de Sparte. En rassemblant ce que divers anciens monuments nous ont conservé; j'établis, ce me semble, solidement que les Heraclides, qui prétendoient au Royaume de Sparte, & qui le conquirent, n'étoient pas la posterité d'Hercule Thébain. Il est constant qu'il y en a eu plusieurs, mais qu'ils descendoient de l'Hercule Spartain, qui, sous le nom d'Argale, est marqué dans les Catalogues des anciens Rois de Sparte, avec l'Epithete d'Agigée; les anciens Auteurs parlent d'un Ogyge, ancien Roi de Laconie; Hesychius appelle Malica, nom dont on voit le rapport à celui d'Amalec, un Hercule qui paroit le même que le Spartiate: les Poëtes l'ont confondu avec l'Hercule Thébain, & ont attribué à ce dernier les grandes actions du premier, qui, après avoir conduit des colonies en plusieurs pays, s'arrêta en Lydie & fut le pere des Rois Heraclides qui y regnerent pendant plusieurs siécles. Cynortas, son frere, regna après lui sur les Spartains; Oebale & Tyndare, lui succéderent. Helene fille de Tyndare, porta la Couronne à Menelas, qui la laissa à Oreste, son gendre; mais les Heraclides prétendirent que les filles ne pouvoient succéder, tan-

dis qu'il restoit des mâles du même sang. Leurs premieres tentatives ayant mal réussi, la victoire se déclara enfin pour eux ; & ils conquirent les Royaumes de Sparte, d'Argos & de Messene. Dans le tems de leurs mauvais succès, ils se réfugierent auprès du Roi des Doriens, Peuple Lelege, nouvel indice de leur origine. Caranus, un des descendants de ces Heraclides conquérants du Péloponese, est le fondateur du Royaume de Macédoine.

Au reste tous les Leleges ne passerent pas dans la Grece; il en resta beaucoup dans l'Asie : Pline y marque des Macédoniens dans l'Ionie, dans l'Eolie, dans la Lydie, dans la Mysie, & même dans l'Hyrcanie. L'on ne sçauroit prouver qu'ils n'y fussent pas avant les conquêtes d'Alexandre; du moins est-il sûr que les Mygdoniens, Peuples de la Bythinie, n'y étoient point passés de la Grece.

On voit clairement qu'Aman a pu être Amalecite & Macédonien : on voit d'où lui venoit cette haine furieuse contre les Juifs : On voit qu'Artaxerxe a dû craindre, qu'un favori auquel il donnoit tout pouvoir, à la tête de soixante douze mille hommes de sa Nation que les Juifs après sa mort immolerent à leur ressentiment, lié par le sang à tant de Nations voisines, dont la famille avoit long-tems regné en Lydie, n'eût le dessein de s'emparer du Trône.

Cette maniere de répondre aux Protestants a plus que de la vraisemblance ; mais je puis leur répondre sans entrer dans tant de recherches. Les Magédoniens ou Macédoniens étoient une partie des Amalecites, Saül n'avoit pas détruit tout ce Peuple ; il subsistoit encore sous les Rois de Juda, Ps. LXXXII & second Livre des Rois Chap. VIII. Les Chaldéens, en ravageant la Palestine, firent Captifs les Amalecites, comme les Iduméens, & les Moabites. Astyage, qui, selon

Alexandre Polyhiſtor, accompagna Nabucodonoſor dans cette expédition, amena dans la Médie ſa part des Captifs : Mardochée étoit du nombre des Juifs, Aman du nombre des Amalecites. Cette ſuppoſition renferme-t-elle aucune repugnance? & n'eſt-ce pas pouſſer la critique juſqu'à la témérité que de rejetter une partie conſidérable d'un livre ſacré, parce que dans cette partie, on lit qu'Aman étoit Macedonien, & dans l'autre, qu'il étoit de la race d'Agag, qu'on croit & qu'on a raiſon de croire Roi d'Amalec?

LES DEUX LIVRES DES MACCABE'ES.

LEs mêmes Conciles, & les mêmes Décrets des Papes qui nous font connoitre les autres Livres ſacrés, établiſſent l'autorité des deux Livres des Maccabées. Gelaſe premier, dans ſon Décret, ne parle que d'un Livre des Maccabées; mais il ne parle non plus que d'un Livre d'Eſdras, réuniſſant en un ſeul ouvrage deux volumes, qui traitent la même Hiſtoire D'ailleurs, on ne peut pas le ſoupçonner d'avoir fait une définition contraire à celle d'Innocent I. & à l'uſage conſtant de l'Egliſe Romaine. Enfin, dans quelques Manuſcrits très anciens, les deux Livres ſont marqués. Saint Auguſtin, auquel les Donatiſtes oppoſerent l'exemple de Razias qui ſe tua lui-même, exemple rapporté dans le Chapitre quatorzieme du ſecond Livre des Maccabées, dont ils vouloient ſe ſervir pour juſtifier la fureur de ceux de leur Secte qui ſe donnoient la mort; Saint Auguſtin leur répond, que tout ce que

qui est rapporté dans les Historiens sacrés même avec quelque éloge de la personne, ne doit pas être imité; que les Livres des Maccabées qu'on lui objecte ne sont pas dans le Canon des Juifs, mais qu'ils sont dans celui de l'Eglise; qu'il faut pourtant les lire avec discrétion, pour les lire avec fruit, *non inutiliter recepti si sobriè legantur.* Les Protestants citent, avec beaucoup de confiance, ce passage du Saint Docteur tiré *du Chapitre vingt-troisieme du Livre second contre la lettre de Gaudence:* leur confiance me surprend. Saint Augustin dit que les Livres des Maccabées ne sont pas dans le Canon des Juifs, cela est manifeste; mais il assure qu'ils sont reçus par l'Eglise au nombre des Livres sacrès; il l'assure en des termes plus forts, dans le Chapitre trente-sixieme du Livre dix-huitieme de la Cité de Dieu: est-ce favoriser les Protestants! Il dit qu'il faut les lire avec discrétion pour les lire utilement: ne dit-il pas la même chose des écrits des Prophetes, *dans le Chapitre quatrieme du Livre contre Secundin:* Enfin il ne répond à l'objection des Donatistes que par un principe qui égale les Livres des Maccabées aux Ecritures généralement reconnues. Nous ne devons pas, dit-il, approuver tout ce que nous lisons dans les Ecritures avoir été fait par des hommes que Dieu même loue: nous devons examiner, discerner & juger, non pas de notre propre autorité, mais conformément aux regles que l'Ecriture nous propose, regles qui ne nous permettent pas d'imiter en tout ceux dont elle fait l'éloge, & qui peuvent s'être en quelque occasion écartés de leur devoir, ou dont les actions, justifiées par certaines circonstances, seroient inexcusables aujourd'hui; parce que les tems, & les conjonctures ne sont pas les mêmes.

Non itaque debemus quidquid in Scripturis etiam Dei testimonio laudatos homines fecisse legerimus con-

sentiendo approbare, sed considerando discernere, adhibentes judicium non sane nostræ autoritatis, sed Scripturarum divinarum atque sanctarum quæ nos nec illorum hominum quibus illæ bonum atque præclarum Testimonium perhibent omnia vel imitari; vel laudare facta permittit. Si quæ non rectè ab illis facta sunt, vel huic jam tempori non conveniunt.

C'est donc en vain que les Protestants chicannent sur les témoignages de S. Augustin ; & ce Pere n'a point jugé des Livres des Maccabées autrement que l'Eglise latine en a toujours jugé.

Avouer que ces Livres ne sont point dans le Canon des Juifs, & que les Juifs les nomment Apocryphes, c'est ne rien dire dont les Protestants puissent se prévaloir, quand d'ailleurs on reconnoît ces Livres pour divins & pour inspirés. C'est donc inutilement que nos adversaires s'appuyent sur un passage de S. Jérôme, & sur un passage de S. Grégoire, qui disent seulement que ces Livres ne sont pas dans le Canon des Juifs. Origene, qui le dit comme eux, les cite dans son Commentaire sur l'Exode dans son Livre des principes, & dans le 12e. Livre de ses Commentaires sur S. Jean, comme une partie de l'Ecriture divinement inspirée. Clement Alexandrin & S. Chrysostome en parlent comme Origene ; & ces trois témoins nous attestent l'usage de toutes les Eglises d'Orient, des Patriarches d'Alexandrie, d'Antioche, de Jérusalem & de Constantinople.

Junilius, Auteur du 6e. siécle, assure que les Juifs de son tems avoient pour ces Livres la même déférence, que pour les Paralipomenes, & le Livre d'Esdras.

Examinons maintenant les objections des Protestants, tirées des mécomptes ou des contradictions qu'ils ont cru appercevoir dans ces Livres & sur tout dans le second. Aigris par ce qu'on y lit, Chapitre douzieme, de la priere pour les morts, ils n'ont rien obmis pour lui ôter une au-

torité fatale à leur erreur. Le premier même s'est senti de leur critique envenimée : leurs recherches n'ont rien produit de fort embarassant pour les Catholiques, & un docte Protestant, Alberic Gentilis, a montré la foiblesse des difficultés que sa Secte proposoit avec le plus d'ostentation.

Avant que de les discuter, je prie le Lecteur de faire avec moi deux réflexions importantes.

PREMIERE REFLEXION.

Nos adversaires conviennent que l'Auteur du premier Livre des Maccabées est un excellent Historien qui a pu voir les choses qu'il écrit. L'original Hébreu existoit encore du tems de S. Jérôme ; le second Livre, écrit en Grec avec assez d'élégance, est aussi d'un Auteur contemporain, & contient des actes authentiques. Si d'autres Historiens ne s'accordent pas avec eux sur certains faits, faut-il d'abord condamner les Ecrivains de l'Histoire des Maccabées? Ne doit-on pas au moins comparer avec soin l'antiquité, les lumieres, la bonne foi des Historiens qui leur paroissent contraires avec l'âge, l'habileté, la sincerité de ces deux Auteurs.

II. Réflexion, que j'ai déja faite dans ces Dissertations, Josephe, Clement Alexandrin, Origene, S Jérôme, avoient en main une foule d'Historiens qui nous manquent, y ont-ils vu ces contradictions avec les Livres des Maccabées, que l'hérésie intéressée à les décrier, s'est imaginée y découvrir après tant de siécles, lorsque nous manquons de secours pour débrouiller l'ancienne Histoire ? Nous pourrions donc arrêter nos adversaires, en leur répondant, que l'autorité humaine des Livres qu'ils attaquent, n'est pas moindre que celle des Historiens qu'ils leur opposent ; qu'il est au moins incertain, si les

Historiens des Maccabées se sont trompés. Cette réponse satisferoit les personnes sensées. Allons plus loin, & ne laissons pas à nos adversaires la vaine gloire d'avoir rendu douteuse l'autorité de ces Historiens sacrés; je suivrai l'ordre des Livres & des Chapitres en rapportant leurs objections.

PREMIERE OBJECTION.

L'Auteur du premier Livre des Maccabées, dit, Chapitre premier, qu'Alexandre le Grand partagea avant sa mort son Empire entre ses Courtisans, Quinte-Curce & Cornelius Nepos le nient.

RE'PONSE.

L'Historien des Maccabées plus ancien que Quinte-Curce & Cornelius Nepos, & qui a vécu parmi les Macédoniens, mérite plus de croyance que ces Historiens Romains. Quinte-Curce convient que plusieurs Auteurs ont dit, qu'Alexandre avoit partagé l'Empire avant sa mort; il plait à Quinte-Curce de croire qu'ils se sont trompés, il n'en dit pas les raisons; & l'Historien des Maccabées suffit pour nous convaincre que Quinte-Curce s'est trompé lui-même: Indépendamment de l'autorité divine le témoignage d'un Auteur plus ancien & mieux instruit est d'un plus grand poids.

SECONDE OBJECTION.

On lit dans le premier Livre des Maccabées, Chapitre huitieme, que les Romains prirent Antiochus le Grand vif, *ceperunt eum vivum*; les Historiens Grecs & Romains, qui parlent de la défaite d'Antiochus ne le disent pas; ils rapportent seulement qu'après avoir perdu une grande

bataille, vu son armée se dissiper, les Villes ouvrir leurs Portes aux Romains, pressé, enveloppé par les Troupes Romaines, il accepta les conditions que les Romains lui prescrivirent.

RE'PONSE.

Gentilis, Jurisconsulte Protestant, dont j'ai déja parlé, prouve par un grand nombre de citations, que les meilleurs Auteurs, Poetes, Orateurs, Historiens, se sont servis des termes *Capere, Capti,* dans des occasions où ils ne parloient que de Villes & de personnes enveloppées, prêtes de se rendre & presque captives. Le passage de Cicéron est formel, Livre huitieme de ses lettres à Atticus, lettre quinzieme : *Neque minus nos esse captos quam qui Corsinium venissent, neque enim eos solos arbitramur capi qui in armatorum manus incidissent; sed eos nihilominus qui regionibus exclusi intra præsidia atque intra arma aliena venissent;* & dans Tite-Live, Livre dixieme, les Gaulois se vantent d'avoir pris prisonniers les Romains, & de les avoir contraints de se racheter, quoiqu'ils les tinssent seulement assiégés dans le Capitole, *populum Romanum captum a se redemptumque.* Silius dit d'Amilcar, assiégé dans Eryce, Ville de Sicile:

Aut hac Sicana pepigisti captus in ora.

Ainsi on peut expliquer naturellemont le passage objecté, sans supposer qu'Antiochus ait été effectivement prisonnier des Romains, & en disant seulement avec Polybe, Tite-Live, & les Historiens qui les ont suivis, que les Romains le serroient de si près, qu'il ne pouvoit éviter de tomber dans leurs fers, s'il n'eut accepté les dures conditions qu'ils lui imposerent.

Mais est-on bien sûr qu'il ne fut pas prisonnier des Romains? Polybe ne le dit pas, Tite-Live & les autres Historiens ont suivi Polybe. Ne pour-

roit-on pas soupçonner que Polybe, ami intime du jeune Scipion a caché une circonstance peu honorable au grand Scipion ? Son frere & lui commandoient l'Armée Romaine: on les accusa d'avoir favorisé Antiochus, qui, avant la bataille, avoit renvoyé sans rançon le fils du grand Scipion fait prisonnier par les Syriens. Scipion parut extrêmement sensible à ce bienfait : ne le fut-il jusqu'à laisser échaper le Roi, lorsque, peu de jours après la bataille, il surprit Sardes où le Roi s'étoit retiré ? On répandit le bruit que ce Prince ne se croyant pas en sûreté dans Sardes, avoit fui jusqu'en Phrygie. Si ce bruit étoit vrai, quel fondement eut l'accusation de Scipion ? Il avoit poussé le Roi avec une extrême vigueur, il avoit exigé de lui les conditions les plus fâcheuses, la cession de la Grece, de l'Asie Mineure, de la Médie & de la partie des Indes qui lui étoit soumise, un tribut, les fraix de la guerre, l'exil d'Annibal, son propre fils pour ôtage; il n'avoit donc prévariqué qu'en le laissant échaper par reconnoissance après l'avoir engagé à une paix qu'il croyoit plus avantageuse aux Romains que la guerre. Tite-Live avoue que les motifs, & les suites de l'accusation de Scipion, sont restés fort obscurs dans l'Histoire.

TROISIEME OBJECTION.

On lit dans le même Chapitre, que les Romains donnerent à Eumene Roi de Pergame, qui leur étoit demeuré fidele, la Médie & l'Inde. Les Romains, disent nos adversaires, n'étoient pas maitres de la Médie, ni de l'Inde, ils n'avoient pas porté leurs armes si loin.

RE'PONSE.

J'en conviens, mais ils obligerent Antiochus

de céder à Eumene, non-seulement la Mysie, la Lycaonie, la Carie, la Lydie, mais encore la Médie, & ce qu'il possedoit sur les bords du Fleuve Indus.

QUATRIEME OBJECTION.

Le Chapitre huitieme est pour nos adversaires une source féconde de difficultés. Ils se récrient sur ce qu'on y lit, que les Romains confient le Gouvernement de leur République à un seul homme, & qu'ils s'assemblent trois cents vingt dans le Sénat; qui ne sçait, disent nos adversaires que les Romains étoient gouvernés par deux Consuls, & que le nombre des Sénateurs ne passoit pas trois cents?

RE'PONSE.

Ce sont des préjugés assez communs, je l'avoue, mais ce sont de faux préjuges. Dénys d'Halicarnasse, livre cinquieme, & livre neuvieme, & Suetone, dans la vie de César, enseignent clairement, qu'un seul Consul avoit, non-seulement les marques de l'autorité suprême, mais aussi toute l'autorité, & que les deux Consuls, de mois en mois, se cédoient la premiere place.

A l'égard du nombre des Sénateurs, l'Historien des Maccabées s'est expliqué avec la derniere exactitude; puisqu'outre les trois cents Sénateurs, vingt Magistrats anciens avoient droit d'opiner dans le Sénat, soit qu'ils fussent Sénateurs, soit qu'ils ne le fussent pas, & la plupart n'étoient pas Sénateurs; les dix Tribuns, par exemple, & les deux Ediles Plébeïens; les autres, c'est-à-dire, les deux Consuls, les deux Préteurs, les deux Ediles Curules, les deux Questeurs pouvoient n'être pas Sénateurs; ces vingt

Magiſtrats, ajoutés aux trois cents Sénateurs, font le nombre précis, marqué par l'Hiſtorien des Maccabées. Le Dictateur & les Cenſeurs entroient auſſi au Sénat; mais c'étoient des Magiſtrats extraordinaires, & l'Auteur ſacré parle du Conſeil ordinaire de la République. On augmenta dans la ſuite le nombre des Préteurs, des Ediles & des Queſteurs.

J'oubliois preſque que nos adverſaires font un crime à cet Auteur, d'avoir dit, que perſonne parmi les Romains ne portoit la pourpre ni le diadême, comme des marques de ſupériorité ſur les autres, *nemo portabat diadema nec induebatur purpura ut magnificaretur in ea ;* fauſſeté, menſonge, s'écrie Dumoulin, & d'autres Proteſtants; les Sénateurs étoient vêtus de robes, ſemées de larges fleurs de pourpre, les Chevaliers de robes ſemées de menues fleurs de pourpre, les Pontifes, les Prêtres, les Augures, les Triomphateurs étoient vêtus de pourpre.

Quand tout cela auroit été en uſage au tems dont parle l'Auteur, ce qui eſt aſſez incertain, où eſt le diadême, où eſt la pourpre portée comme marque d'une autorité ſouveraine, où eſt donc la fauſſeté reprochée à l'Hiſtorien ſacré? Dumoulin ſçait-il mieux ce qui ſe paſſoit alors, que ceux qui parloient à Judas Maccabée, que les Ambaſſadeurs qu'il envoya à Rome, avec leſquels l'Hiſtorien des Maccabées a vécu? Peut-on propoſer ſérieuſement de pareilles Objections, peut-on en faire dépendre le diſcernement de la vraie parole de Dieu?

CINQUIEME OBJECTION.

Alexandre, premier Roi de Syrie, dont il eſt parlé dans le dixieme Chapitre du premier Livre des Maccabées, n'étoit pas fils d'Antiochus, comme l'Auteur le dit, c'étoit un impoſteur.

RE'PONSE.

Il fut produit par le favori de son pere, qui, dans la disgrace de sa famille, l'avoit caché & élevé dans l'Isle de Rhodes. Sa sœur Laodice le reconnut. Préférera-t-on, sur le fait de sa naissance, des Auteurs étrangers & postérieurs, à un Historien contemporain. Polybe, que les autres ont suivi, a été prévenu par les bruits que les ennemis d'Alexandre répandirent, & auxquels sa mauvaise fortune donna cours: bruits si peu fondés, que d'autres Historiens ont assuré qu'il étoit fils naturel d'Antiochus.

SIXIEME OBJECTION.

Arius ne regnoit point à Sparte du tems d'Onias, il n'a donc pu lui écrire la lettre qu'on lit dans le douzieme Chapitre du premier Livre des Maccabées.

RE'PONSE.

Les Protestants ont abandonné cette Objection de leurs Prédécesseurs, qui naissoit d'une grande ignorance de l'Histoire & de la Chronologie. Arius, contemporain de Pyrrhus, a regné depuis la quatrieme année de l'Olympiade cent dix-septieme, jusqu'à la quatrieme année de l'Olympiade cent vingt-huit. Onias premier, fils de Jaddus, ayant été Souverain Pontife des Juifs depuis la troisieme année de l'Olympiade cent quatorzieme, jusqu'à la premiere année de l'Olympiade cent vingtieme; Onias & Arius ont été contemporains pendant dix ans.

SEPTIEME OBJECTION.

L'Auteur du second Livre des Maccabées ne

peut passer pour un Auteur inspiré, c'est un abbréviateur de Jason de Cyrene, & il prie les Lecteurs d'excuser ses fautes.

R E' P O N S E.

Les Livres des Juges, des Rois, des Paralipomenes, ne sont que des abrégés de Livres, dont la canonicité n'est pas plus certaine que l'autorité divine de l'ouvrage de Jason de Cyrene; son abbréviateur répond hardiment de la vérité des faits qu'il écrit: & ce n'est que son style qu'il veut excuser, plus modeste qu'il ne doit être, car il écrit bien; il parle, il est vrai, de la peine que lui a coûté la recherche & l'examen des faits; Les Protestants ont tort d'en conclure qu'il n'étoit pss inspiré; Dieu n'a pas éclairé les Historiens sacrés de la même maniere que les Prophetes; il a découvert l'avenir aux Prophetes par des lumieres infuses; pour les Historiens, sa Providence les a conduit & assistés dans le discernement du vrai & du faux, & n'a pas permis qu'ils se trompassent ni dans la narration, ni même dans le choix des termes propres à faire les impressions que Dieu vouloit que ce Livre fit.

HUITIEME OBJECTION.

Les deux premiers Chapitres du second Livre sont un tissu de fables grossierement inventées; la supposition des deux Lettres qui remplissent le premier Chapitre & la plus grande partie du second, est visible.

R E' P O N S E.

Ainsi parlent des Critiques audacieux, dont la témérité est visible; plus éclairés que les plus

sçavants Docteurs de l'Eglise, que Clément Alexandrin, qu'Origene, que Saint Jérôme, ils voient des raisons de douter de l'autorité de ces lettres qui ont échapé à ces grands hommes. Les Juifs d'Alexandrie, auxquels les Juifs de Jérusalem avoient écrit ces lettres, qui en possédoient les originaux, n'ont pas balancé à les mettre dans leurs Bibles. Qui pouvoit mieux qu'eux reconnoître la falsification ? Où nos Censeurs ont-ils pris des lumieres supérieures à celles que les Juifs d'Alexandrie ont eu pour juger d'un fait de leur tems, d'un fait qui les concernoit, d'un fait très-important ?

L'autorité des deux lettres mise hors d'atteinte, on ne peut plus révoquer en doute la vérité des faits contenus dans la seconde lettre.

C'est le Sénat des Juifs de Jérusalem qui l'écrit au nom du Peuple, & Judas Essenien, ce fameux Prophete, qui la signe, en est probablement l'Auteur, ainsi que de tout ce second Livre ; le but de cet Ouvrage étoit de rappeller les Juifs d'Egypte à une plus étroite union avec les Juifs de Jérusalem, de leur inspirer plus de respect pour le Temple de Jérusalem, de leur faire sentir la supériorité de ce Temple sur celui qu'on avoit bâti en Egypte, & de les engager à venir adorer le Seigneur dans ce Temple, & à y rendre complete l'assemblée de toute la nation. Tout l'Ouvrage tend à ce but, & c'est une nouvelle preuve de son antiquité & de son authenticité.

Pour la rendre suspecte on joint à la premiere lettre la date de la seconde, quoiqu'il soit évident, par la simple lecture, que la premiere a été écrite l'an cent soixante-neuvieme de l'Ere des Grecs, dix-neuf ans avant la seconde ; on veut transformer le Judas, qui signe la seconde, en Judas Maccabée, quoiqu'il y ait lieu de croire que ce soit Judas l'Essenien qui vivoit sous

Jean Hyrcan & ses enfants. Dès que ces deux lettres sont hors de soupçon, les arguments proposés d'une maniere si insultante contre les faits que la seconde contient, ne peuvent plus subsister ; & comment subsisteroient-ils ?

Nos adversaires ne peuvent croire, que dans le tems de la destruction de Jérusalem par Nabuchodonosor, les Prêtres aient caché le feu sacré dans un puits ; qu'au retour de la captivité, Nehemie, non celui qui vint sous Artaxerxe, & qui est l'Auteur d'un Livre sacré, mais un autre Nehemie, Prêtre, & le premier des Prêtres après le Souverain Pontife Josué, faisant les fonctions de principal Sacrificateur à la place de Josué, fit chercher le feu sacré dans le puits, qu'on tira de l'eau bourbeuse, qui s'enflamma si tôt qu'on l'eut versée sur les victimes; mais ces faits sont-ils avancés sans preuve dans la lettre? Elle cite des monuments qui subsistoient, le témoignage qu'en avoient rendu les Prêtres témoins oculaires; elle cite les mémoires que Nehemie avoit écrits & qu'on lisoit encore. Ce qu'elle raconte du transport de l'Arche, cachée dans le mont de Nebo, est pareillement appuyé de l'autorité d'un Livre de Jérémie, que nous n'avons plus, intitulé *les Descriptions*, & des *Mémoires* de Nehemie.

Observons qu'il est certain que nous n'avons pas tous les Ouvrages de Jérémie, puisque la Prophétie de Jérémie, citée par Saint Matthieu Chap. XXVII. n'est pas dans les Ouvrages qui nous restent.

Opposer des conjectures à des preuves si fortes, c'est chicaner, c'est perdre son tems. Ne laissons pas néanmoins ces conjectures sans réponse ; il faut forcer nos adversaires jusques dans leur dernier retranchement.

L'Auteur de la lettre dit, que les Juifs subjugués par Nabuchodonosor furent transpor-

tés dans la Perse, il devoit dire dans la Chaldée.

Ce qui paroît aux critiques Protestants une faute, se tourne en preuve contr'eux ; la lettre copie fidelement les Mémoires du Prêtre Nehemie ; il écrivoit dans un tems où les Perses étoient maîtres de la Chaldée, & des autres pays où les Juifs esclaves furent relégués ; il nommoit Perse le pays que de son tems on appelloit Perse, qu'on avoit nommé Assyrie, tandis que les Assyriens en étoient les maîtres, & Babylonie, quand les Babyloniens y dominoient: un imposteur n'auroit pas eu cette attention.

Il n'est pas possible, disent nos adversaires, que Jérémie ait enlevé l'Arche ; il fut en prison jusqu'à la prise de Jérusalem. J'en conviens ; mais les Chaldéens maîtres de Jérusalem le délivrerent, & lui donnerent toutes les marques d'une grande considération ; ils sçavoient qu'il avoit prédit leur victoire ; n'est-il pas vraisemblable qu'il obtint d'eux l'Arche & les voiles du Tabernacle.

Si on croit la lettre, disent nos adversaires, Jérémie avoit prédit qu'on retrouveroit l'Arche après la captivite. Il est certain qu'elle ne fut pas retrouvée. Voilà donc une fausse Prophétie attribuée à Jérémie ; l'Auteur, qui la lui attribue, ne peut être qu'un imposteur.

Il n'est pas certain que l'Arche n'ait point été retrouvée après la captivité, & qu'elle n'ait pas été dans le second Temple. Salien, Torniel, soutiennent qu'elle y étoit, & l'Auteur du second Livre des Paralipomenes, qui vivoit après la Captivité, semble dire, dans le Chapitre cinquieme, que de son tems l'Arche étoit dans le Temple : l'Autel de l'encens, que Jérémie avoit caché avec l'Arche, fut enlevé du Temple par Antiochus-Epiphane ; il avoit donc été retrouvé. Il faut avouer que Josephe dit expressé-

ment, dans le septieme Livre de la Guerre des Juifs, Chapitre dix-septieme, qu'il n'y avoit rien dans le Sanctuaire, & qu'il ne met point l'Arche parmi les dépouilles portées en triomphe. Ajoutons que si l'Arche avoit été dans le Temple lorsqu'Antiochus le pilla, il ne l'auroit pas épargnée; cependant l'Auteur du premier Livre des Maccabées, marque qu'il enleva tout ce qu'il y avoit de précieux dans le Temple: il en fait le détail & ne parle point de l'Arche.

On auroit tort d'en conclure que la Prophétie attribuée à Jérémie est fausse. Ce lieu, dit Jérémie, où je cache l'Arche, sera inconnu, jusqu'à ce que Dieu rassemble son Peuple. La réunion de tout le Peuple ne se fit pas au retour de Babylone; la plus grande partie des Juifs demeura dans les pays où la Nation avoit été dispersée. Les Juifs établis en Egypte y bâtirent un Temple; & quoiqu'ils ne fussent pas regardés comme schismatiques par les Juifs de Jérusalem, on ne peut pas dire qu'ils fussent unis de culte avec eux: ce n'est qu'à la fin du monde, quand toute la Nation sera convertie à Jesus-Christ, que se fera cette réunion parfaite, dont parle Jérémie; alors l'Arche paroîtra, non pour être l'objet principal du culte, mais pour être aux Juifs un témoignage que la vérité, dont elle a été si long-tems la figure, est accomplie, & afin que l'exécution de ce que Jérémie a promis, confirme les Juifs dans leur retour à la foi.

Les Juifs qui ont écrit la lettre ne portoient pas peut-être leur vûe si loin. Ils s'imaginoient que la réunion dont parloit Jérémie étoit plus proche; & toujours attentifs à rappeller les Juifs d'Egypte au Temple de Jérusalem, ils se servoient de la prédiction de Jérémie, prise dans ce sens.

NEUVIEME OBJECTION.

Le ſecond Hiſtorien des Maccabées n'eſt d'accord ſur la mort d'Antiochus-Epiphane, ni avec le premier Hiſtorien des Maccabées, ni avec ſoi-même.

RÉPONSE.

La narration de la mort de ce perſécuteur des Juifs qu'on lit dans le Chapitre ſixieme du premier livre, & celle qu'on lit dans le Chapitre neuvieme du ſecond livre, s'accordent parfaitement. Nos adverſaires, pour y trouver quelque contradiction, ſuppoſent, contre le texte, que, ſelon la premiere narration, Antiochus mourut à Babylone : il mourut avant que d'y être arrivé ; la ſeconde narration le dit expreſſément, & la premiere le fait entendre.

Le ſecond Hiſtorien des Maccabées nomme Perſepolis, la Ville qu'Antiochus attaqua inutilement, non qu'il ſe trompe en prenant cette Ville pour Perſepolis, Ville Royale de Perſe, brûlée par Alexandre, mais parce qu'il rend en Grec le nom d'Elymaïs ; *Elam*, en Hébreu, ſignifie Perſe, Elymaïs ſignifie donc Perſépolis : cette ancienne Perſépolis étoit fort différente, & aſſez éloignée de l'autre

La narration du Chap. I. du ſecond Livre ne regarde point Antiochus-Epiphane ; c'eſt la mort d'Antiochus Sidete qu'on y raconte. Les Hiſtoriens profanes conviennent qu'il périt dans ſon expédition contre les Parthes ; mais ils ne conviennent pas ſur les circonſtances de ſa mort ; les uns le font périr dans un combat, abandonné par ſes troupes ; d'autres ont écrit qu'il ſe tua lui-même : d'autres enfin rapportent qu'il ſe précipita d'un endroit élevé. La diverſité de ces narrations n'empêche pas qu'on n'en-

trevoie la vérité. Antiochus Sidete, pour réparer les desavantages d'une Campagne malheureuse contre les Parthes, veut piller les Trésors du Temple de Nannée, dans la Capitale de l'Elymaïde; séduit par les Prêtres, il y entre avec un petit nombre d'Officiers, il y est assommé, coupé par morceaux, & les restes sanglants sont jettés par les Prêtres hors du Temple. Les Juifs de Jérusalem qu'il avoit réduits à de grandes extrêmités, Troge Pompée, dans l'abregé fait par Justin, dit qu'il les avoit subjugués, les Juifs de Jérusalem annoncent aux Juifs d'Egypte cette mort, comme un coup de la Providence, & une faveur de Dieu, qui achevoit leur délivrance; ils l'annoncent l'an des Grecs cent quatre-vingt-huit : elle étoit arrivée trois ou quatre ans auparavant.

DIXIEME OBJECTION.

Razias est loué dans le second Livre des Maccabées de s'être tué lui-même; on y loue Judas Maccabée d'avoir fait offrir des sacrifices pour des soldats qui étoient morts dans une contravention manifeste à la Loi.

RE'PONSE.

L'Auteur Sacré loue le courage de Razias; il n'excuse pas son desespoir. Judas dut penser que des soldats qui mouroient en combatant pour la Loi, ne l'avoient violée que par ignorance, que leur péché n'étoit que véniel, & qu'on pouvoit prier pour eux.

Je ne m'arrête point à réfuter une ancienne objection tirée de la maniere différente dont les deux Historiens des Maccabées appliquent les événements aux années de l'Ere des Grecs. Tous les Sçavants méprisent aujourd'hui cette objec-

tion ; il est certain que cette différence vient uniquement de ce que le premier Historien commence les années avec l'année sacrée des Juifs, & que le second Historien les commence avec l'année civile, six mois plus tard que le premier.

LA SAPIENCE.

ET L'ECCLESIASTIQUE.

JE n'ai entrepris de parler des Livres rejettés par les Protestants, qu'à l'occasion de l'Histoire de M. Prideaux. Il suffit pour remplir ce dessein de justifier l'authenticité des Livres historiques; cependant je ne puis m'empêcher d'ajouter ici l'extrait que j'ai fait autrefois de l'Ouvrage d'un Protestant, qui prouve la divinité du Livre de la Sagesse. Les mêmes raisons prouvent la divinité du Livre de l'Ecclésiastique. La Dissertation de ce Protestant est dans le cinquième Tome des Observations choisies, imprimées en Latin à Hall; ce que la force de la vérité a contraint un Luthérien de publier contre les préjugés de sa secte, doit faire impression sur les Protestants.

Il prétend d'abord que l'on confond mal-à-propos les Livres divinement inspirés avec les Livres Canoniques; que les derniers sont distingués des autres par l'approbation de l'Eglise, quand elle reconnoit leur origine, & leur autorité divine. Il seroit, ajoute-t-il, fort mal aisé de prouver que les Livres sacrés qui composent aujourd'hui le Canon des Juifs, ont été reçus au nombre des Livres Canoniques, si-tôt qu'ils

ont paru ; il pouvoit assurer hardiment qu'ils ne l'ont pas été. Les Samaritains ne reconnoissent pour Canonique que le seul Pentateuque. Il est donc évident que Josué, les Pseaumes & les Livres de Salomon n'ont été mis dans le Canon que long tems après leur publication, puisqu'ils n'y étoient pas encore au tems de la captivité de Babylone, ou du moins au commencement du regne de Roboam. L'Eglise Chrétienne a pu en user à l'égard du Livre de la Sagesse & des autres, que les Protestants rejettent, comme l'Eglise Judaïque en avoit usé à l'égard des Livres Canoniques, différents du Pentateuque. On défie les Hérétiques d'opposer à ce raisonnement quelque chose de solide ; mais revenons au Protestant défenseur du Livre de la Sagesse.

Il croit que ce Livre est l'Ouvrage de Salomon même, & qu'il a d'abord été écrit en Chaldaïque ; il appuye cette derniere conjecture de l'autorité de Maimonides ; on leur objecte que le style s'écarte de la simplicité noble des autres Livres de l'Ecriture, & qu'il sent plutôt le déclamateur, que le Roi ou le Prophete : qu'on y reconnoît les idées des Philosophes Grecs postérieurs à Salomon ; notre judicieux Critique n'en trouve pas le style plus élevé que celui du Livre de Job, & de plusieurs Pseaumes ; & si l'on suppose, comme on le peut faire avec assez de vraisemblance, que l'Ouvrage dont il s'agit a d'abord été écrit en vers, l'objection s'évanouit.

Pour les sentiments des Philosophes Grecs, que certains Sçavants y reconnoissent, l'Auteur de la dissertation leur conseille de s'accorder entr'eux s'ils veulent prouver quelque chose : tandis que l'un y appercevra le Platonisme, l'autre la doctrine d'Aristote, un autre les principes des Stoïciens, un autre les dogmes d'Epicu-

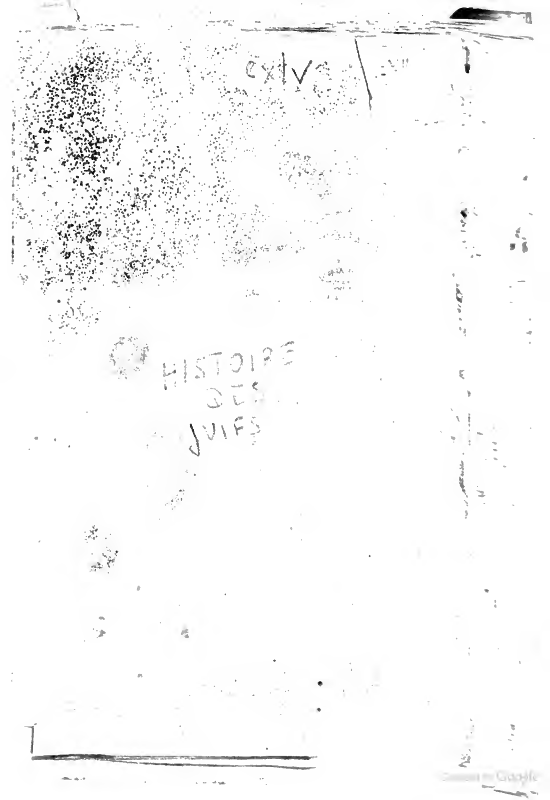
re, un autre enfin les visions de Pythagore; on les opposera les uns aux autres, & les gens sensés concluront que les principes d'aucune de ces sectes ne sont clairement exprimés dans le Livre dont il s'agit, & qu'une légere ressemblance de la doctrine qu'il contient avec des opinions que les Philosophes Grecs n'ont pas inventées, est un foible argument pour ôter cet Ouvrage à Salomon. De ces objections générales, notre sincere & sçavant Critique descend aux objections particulieres de quelques Protestants distingués.

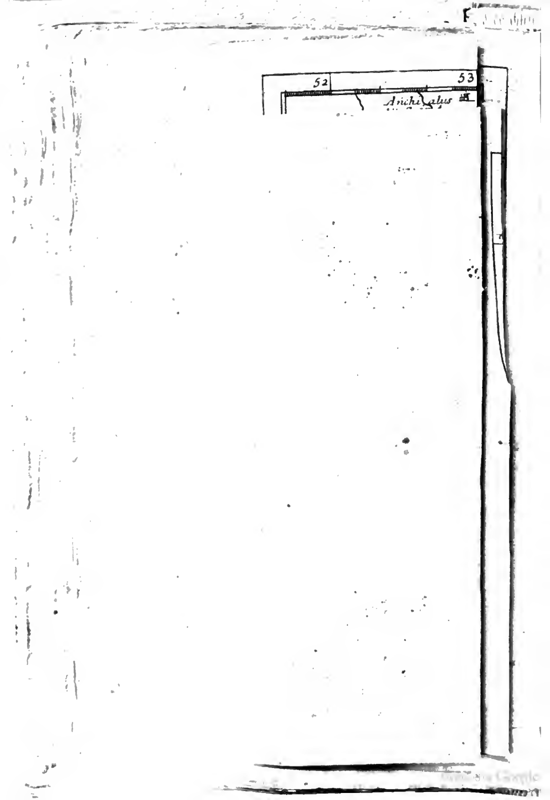
Turretin plus clair-voyant, ou plus emporté que les autres, s'imagine voir des allusions aux combats des Athletes dans le ✝. 2. Chapitre IV. Ce n'est pas tout : il accuse de faux ce qu'on lit de l'origine de l'idolâtrie dans le Chapitre XIV. L'allusion au combat des Athletes n'est rien moins qu'évidente, elle paroît plus clairement marquée, Isaïe 62. 3. Psal. 21. 31. Pour ce qui regarde l'origine de l'idolâtrie, que l'Auteur de la Sagesse attribue à la douleur d'un pere qui fit adorer son fils, pour se consoler de sa mort; il est vrai que plusieurs Auteurs prétendent au contraire, que le premier idolâtre a été Ninus qui fit adorer Belus son pere. Mais à ne regarder même le Livre dont nous parlons, que comme un Livre profane, son autorité est préférable; il a été écrit dans un tems & dans des lieux plus proches de la source de l'idolâtrie. D'ailleurs Diophante de Lacédémone, & Fulgence Placiade parlent du commencement des idoles comme ce Livre sacré.

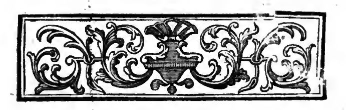
L'Objection de Limborch, Théologien Remontrant, roule sur une supposition fausse. Il a cru que l'Auteur sacré disoit que de son tems les Israëlites étoient opprimés, ce qui ne conviendroit pas au tems de Salomon; il dit seulement que les amis de Dieu sont toujours persécutés par les impies.

Vandale, incrédule de profession, rejette ce Livre avec hauteur. Le Chapitre XVII. lui déplaît ; parce qu'il y est parlé des Spectres qui apparurent aux Egyptiens pendant les ténebres que Dieu répandit sur ce Royaume ; mais est-il impossible qu'il en ait apparu ? & l'opposition d'un Livre à nos sentiments suffit-elle pour le rejetter ? L'Auteur de la Dissertation conclut que de si foibles objections ne doivent pas nous empêcher de respecter la parole de Dieu dans le Livre de la Sagesse.




HISTOIRE
DES
JUIFS


52
53
Anchialus



HISTOIRE DES JUIFS ET DES PEUPLES VOISINS.

LIVRE PREMIER.

L'Ancien Empire des Assyriens ayant pris fin à la mort de Sardanapale, aprés avoir eu la domination de l'Asie plus de treize cents ans, il se (a) forma de ses débris deux Empires, l'un fondé par Arbacès Gouverneur des Medes, & l'autre par Belesis Gouverneur de Babylone. C'étoient les deux principaux Chefs de la conspiration, qui avoit causé la ruine de Ann. 747. avant J. C.

(a) Diod. Sicul. Lib. II. p. 81. Athenæus, Lib. 12 p. 529. Herodotus, Lib. 1. c. 95. Justin. Lib. 1. c. 3.

Ann. 747. avant J. C. l'Empire des Assyriens. Ils le partagerent aussi entr'eux, quand ils eurent réussi dans leur dessein : Belesis eut pour lui Babylone, la Chaldée, & l'Arabie : tout le reste échut en partage à Arbacès. Cet événement arriva la VII. année de la fondation de Rome & la II. de la huitieme Olympiade, DCCXLVII. ans avant Jesus-Christ ; c'est-à-dire, avant le commencement de l'Ere vulgaire, d'où nous comptons les années depuis son Incarnation.

Arbacès est appellé (*b*) *Tiglath-Piléser* & (*c*) *Thilgath-Pilneser* dans l'Ecriture, *Thilgamus* (*d*) dans *Elien*, & (*e*) *Ninus le Jeune* par *Castor*. Il établit son Siége Royal à Ninive, où le dernier Roi des Assyriens faisoit sa résidence, & c'est-là que pendant dix-neuf ans il gouverna son nouvel Empire.

Belesis est le même que Nabonassar, du regne duquel à Babylone commence cette fameuse Epoque Astronomique, appellée de son nom l'*Ere de Nabonassar*. Il est appellé *Nanibrus* (*f*) par Nicolas de Damas, & dans l'Ecriture sainte (*g*) *Baladan* pere

(*b*) IV. *Rois* XV, 29. & XVI, 7. 10.
(*c*) I. *Paralip.* V, 6. II. *Paralip.* XXVIII, 20.
(*d*) *Hist. Animal.* Lib. 12. c. 21.
(*e*) EUSEB. *Chron.* p. 46.
(*f*) *In Eclogis* VALESII, p. 426. &c.
(*g*) *Esaïe* XXXIX, 1.

de ce *Mérodac* ou *Mordace Empadus*, qui envoya des Ambassadeurs au Roi Ezéchias pour le féliciter sur sa convalescence. Ann. 747. avant J. C.

Dieu voulut que ces deux Empires s'élevassent ainsi, pour lui servir, dans leurs diverses révolutions, d'instruments à punir les iniquités de son Peuple : le premier, pour abatre le Royaume d'Israël, & le second pour détruire celui de Juda, comme nous le ferons voir dans la suite de cette Histoire.

La sixieme année de *Tiglath-Piléser* (*h*) Achaz commença à regner sur Juda. Ce Prince étoit souverainement méchant & impie. Aussi Dieu suscita contre lui Rézin Roi de Syrie, & Pékach Roi d'Israël, lesquels, s'étant ligués contre lui, entrerent dans son Pays avec une grande armée ; & après l'avoir poussé de lieu en lieu, l'obligerent à se jetter dans Jérusalem, où ils l'assiégerent. Ann. 742 avant J. C. ACHAZ I.

Leur dessein étoit (*i*), en prenant cette Ville, d'extirper entierement la maison de David, & d'établir le fils de Tabéal pour Roi sur Juda. L'Ecriture ne marque nulle part qui étoit cet homme. C'étoit apparemment quelque Juif puissant & factieux, qui s'étant révolté contre son Souverain le Roi de Juda, avoit excité & fomenté cet-

(*h*) IV. *Rois* XVI. II. *Paralip.* XXVIII.
(*i*) *Esaïe* VII.

Ann. 742. avant J. C. ACHAZ I.

te guerre, dans le dessein ambitieux de le chasser du thrône & d'y monter à sa place.

Mais Dieu, qui vouloit seulement punir Achaz de ses crimes, & non détruire entierement la maison de David, qu'en considération de ce Prince il avoit toujours honorée de sa faveur & de sa protection, en voulut bien prévenir la ruine, en dissipant les complots de ses ennemis.

Pour cet effet il envoya Esaïe son Prophete à Achaz, pour l'exciter à défendre courageusement sa Capitale contre ses ennemis, l'assurant qu'ils ne prévaudroient point contre lui. Dequoi il lui donna deux Signes, dont l'un seroit bien-tôt accompli, & l'autre ne le devoit être que quelques siécles aprés.

Le premier de ces Signes étoit que le Prophete prendroit une femme, laquelle immédiatement après leur mariage concevroit un Fils, & qu'avant que ce Fils fût d'un âge à discerner le bien & le mal, ces deux Rois seroient chassés du Pays; ce qui arriva en effet. Car le Prophete (k) ayant pris aussi-tôt après une femme, avant que *Maher-Salal-has-bas* *, le fils qui lui étoit né de ce mariage eût atteint l'âge de discrétion, ces deux Rois furent ba-

(k) *Esaïe* VIII.

* Comme ce nom étoit prophétique, la Vulgate l'a traduit: ℣. 3. *Dixit Dominus ad me, voca nomen ejus*, ACCELERA SPOLIA DETRAHERE, FESTINA PRÆDARI.

tus ; Rézin la troisieme année d'Achaz, & Pékach l'année suivante. Ann. 742. avant J. C. Achaz 1.

L'autre Signe étoit, qu'une (*l*) Vierge concevroit & enfanteroit un Fils, qui seroit appellé *Emmanuel*, c'est-à-dire, Dieu avec nous, par où étoit désigné le *Messie* promis à l'Eglise, Dieu manifesté dans la nature humaine, & qui a séjourné ici bas quelque tems avec nous, pour accomplir le grand Ouvrage de notre salut. Cette prédiction tendoit à rassurer la maison de David, laquelle à la vûe de cette grande Puissance armée contre elle, & animée à sa perte, étoit tombée dans une extrême consternation, comme si elle eût touché à sa derniere ruine. Rien n'étoit plus propre à la faire revenir de cette espece de désespoir, que cette Prophétie par l'assurance qu'elle lui donnoit que cette maison subsisteroit, jusques à ce que le Messie en fut né, de la maniere qu'il étoit ici prédit.

Après cela les deux Rois confédérés, ayant manqué leur coup, comme l'avoit prédit le Prophete, furent obligés de lever le siége & de s'en retourner chez eux.

Achaz (*m*) loin d'être touché de cette marque de la faveur de Dieu, n'en devint que plus méchant. Il rejetta entie- Ann. 741. avant J. C. Achaz 2.

(*l*) *Isaï.* VII, 14. *Matth.* I, 23.
(*m*) II. *Paralip.* XXVIII, 2. 5.

Ann. 741. avant J. C. Achaz 2.

rement le Dieu d'Israël, & s'abandonna aux plus énormes abominations des Peuples Idolâtres dont il étoit environné, jusques à faire passer son fils par le feu en l'honneur de *Moloch*. Aussi Dieu *(n)* fit revenir contre lui l'année suivante les mêmes ennemis dont il l'avoit délivré. Les deux Rois alliés, ayant assemblé de meilleures troupes & pris de plus justes mesures que la premiere fois, se mirent en campagne contre Achaz: ils partagerent leurs forces en trois corps, l'un sous la conduite de Rézin Roi de Syrie, l'autre sous celle de Pekach Roi d'Israël, & le troisieme sous celle de Zicri homme puissant d'Ephraïm; & pour embarasser davantage Achaz, ils l'attaquerent avec ces trois armées à la fois, en trois différents endroits de ses Etats. Rézin ayant chargé son armée de butin & d'un grand nombre de captifs, reprit le chemin de Damas, croyant ne pouvoir rien faire de mieux, que de mettre son butin en sûreté. Pékach marcha tout droit avec son Armée contre Achaz. Celui-ci avoit rassemblé les principales forces de son Royaume pour s'opposer à cette invasion. Il avoit même arrêté pendant quelque-tems les progrès de cette partie d'ennemis qu'il avoit en tête. Mais le départ de Rézin l'ayant enhardi à livrer bataille, il

(n) IV. *Rois* XVI. II. *Paralip.* XXVIII.

fut tellement batu, que ſix-vingt mille de ſes ſoldats y perdirent la vie. Zicri profitant de cette déroute, mena ſon armée contre Jéruſalem, & s'en étant rendu maître, il fit mourir *Mahaſeja* fils du Roi, & la plupart des principaux Seigneurs du Royaume qu'il y trouva. Ann. 741. avant J. C. Achaz 2.

Après cette expédition les deux armées d'Iſraël s'en retournerent chargées de dépouilles, & menant en eſclavage plus de deux cents mille perſonnes de l'un & de l'autre ſexe. Mais un Prophete leur ayant ſéverement reproché cet excès de cruauté envers leurs freres que Dieu avoit livré entre leurs mains, les Principaux du Pays, pour ne pas s'attirer une punition ſemblable, ne voulurent pas permettre que ces captifs fuſſent conduits dans Samarie; mais ayant vêtu des dépouilles ceux qui étoient nuds, & leur ayant fourni à tous des vivres, & les rafraîchiſſemens néceſſaires, ils les renvoyerent dans leur Pays.

La Judée ne fut pas ſi-tôt délivrée de ces ennemis, qu'elle fut envahie par d'autres, qui ne la traiterent pas avec moins de cruauté. Les Iduméens d'un côté, & les Philiſtins de l'autre, qui étoient ſes plus proches voiſins, les uns au midi, & les autres à l'Occident, profitant du déſaſtre des Juifs, ſe jetterent dans leur Pays, ſe ſaiſirent de tout ce qui ſe trouva dans leur Ann. 740. avant J. C. Achaz 3.

Ann. 740. avant J. C. ACHAZ. 3.

voisinage & ravagerent tout le reste.

Tant de châtiments ne servirent qu'à endurcir Achaz. Au lieu de rechercher le Seigneur son Dieu, & de se détourner de son mauvais train, il eut recours aux hommes. Il dépouilla le Temple de tout l'or & de tout l'argent qu'il y trouva; il l'envoya à Tiglath-Piléser Roi d'Assyrie, pour l'engager à venir à son secours, lui promettant outre cela de devenir son Vassal, & de lui payer tribut.

Le Roi d'Assyrie trouvant une occasion si favorable d'ajouter la Syrie & la Palestine à son Empire, accepta sans balancer cette proposition. Il marcha de ce côté-là avec une grande Armée, & ayant batu Rézin, il prit Damas, & réduisit tout le Pays sous son pouvoir. Il mit fin par-là au Royaume des Syriens à Damas, qui y avoit duré dix générations: sçavoir, depuis *Rezon fils d'Eljadah (o)* qui le fonda, pendant que Salomon regnoit sur Israël.

Tiglath-Piléser (*p*) marcha ensuite contre Pékach, & se saisit de tout ce qui appartenoit au Royaume d'Israël au delà du Jourdain, comme aussi de toute la *Galilée*. Après quoi il s'avança vers Jérusalem, moins pour secourir Achaz que pour en tirer encore de l'argent. Car au lieu de

(*o*) III. *Rois* XI. 23. 25.
(*p*) IV. *Rois* XVI. II. *Paralip.* XXVIII.

lui aider à reprendre quelqu'une des Places que les Philistins, les Iduméens & ses autres ennemis lui avoient enlevées, il retourna à Damas pour y passer l'hyver, après avoir tiré d'Achaz tout ce qu'il put; jusques-là que ce Prince fut obligé, pour le satisfaire, de mettre en pieces & de fondre tous les vaisseaux du Temple. De sorte qu'Achaz reçut plus de préjudice que d'avantage de cette Alliance, son Royaume aiant été plus épuisé par les présents & les subsides que son prétendu Ami & Allié extorqua de lui, qu'il ne l'avoit été par les ravages & les pilleries de ses ennemis déclarés. Il en résulta d'ailleurs deux inconvénients durables. L'un, qu'au lieu de deux petits Princes, à chacun desquels il pouvoit tenir tête, il eut pour voisin un puissant Monarque, dont les forces étoient fort supérieures aux siennes, comme les Royaumes de Juda & d'Israël ne l'éprouverent que trop dans la suite, l'un & l'autre aiant été détruits par les Assyriens. L'autre, que depuis ce tems-là les Juifs furent exclus du commerce de l'Ocean, qui jusques-là avoit été une des principales sources de leurs richesses.

Ann. 740. avant J.C. ACHAZ 3.

Les Juifs faisoient ce commerce depuis long-tems par la Mer-Rouge & par le Détroit de Babelmandel (*), non-seule-

(*) [Il faut écrire ce mot *Bab-el-mandeb*, qui signifie la

Ann. 740. avant J. C. ACHAZ 3. ment vers l'Occident sur les côtes d'Afrique, mais encore sur les côtes d'Arabie, de Perse, & des Indes, vers l'Orient, avec un prodigieux profit. David fut le premier (q) qui l'établit. Ce Prince par la conquête qu'il fit du Royaume d'Edom (r) se trouvant en possession d'Elath & d'Esiongeber (s), deux Villes qui en faisoient partie, il comprit l'avantage qu'il pouvoit tirer de leur situation sur la Mer-Rouge, pour ce commerce, & il en profita habilement. L'Ecriture fait mention de deux endroits, *Ophir* & *Tarsis*, où les Juifs négocioient de ces deux Villes. David tira un grand profit du premier. Car il est apparent que ces trois mille Talents d'Or d'Ophir, que ce Prince donna pour l'embellissement du Temple, comme il est rapporté au XXIX. chap. du I. Livre des
vers. 4. *Paralip.* étoient de l'Or qu'il avoit tiré d'Ophir par les Flotes qu'il y avoit envoyé à diverses reprises. Il est parlé aupa-
vers. 14. ravant, (au XXII. chap. du même Livre,) de ce qu'il avoit réservé des dépouilles de ses ennemis, des tributs des Nations conquises, & des revenus de son

porte de l'enfer, à cause de l'excessive chaleur qu'il fait à l'embouchure de la mer Rouge.]

(q) EUPOLEMUS *apud* EUSEB. *Præp. Evang.* Lib. 9.

(r) II. *Rois* VIII, 14. III. *Rois* XI, 15. 16. I. *Paralip.* XVIII, 13.

(s) III. *Rois* IX, 26. II. *Chron.* VIII, 17.

Empire, ce qui monte à une (*) somme prodigieuse. Les trois mille Talents d'or d'Ophir, qu'il y ajouta, alloient encore au delà, & venoient de ce qu'il possedoit en propre, indépendamment de ce qui lui appartenoit en qualité de Roi. Il n'est pas possible de comprendre qu'il eût pu fournir de son propre fonds de si grands thrésors, si on ne suppose que le profit extraordinaire qu'il avoit fait dans ce commerce les avoit produits. Car l'Or seul (†) fait plus d'un million cinq cent mille marcs pesant, outre les sept mille Talents d'argent affiné (*t*) que David donna pour le même usage.

Ann. 740. avant J. C. ACHAZ 3.

Salomon (*u*) continua, après la mort de son pere, le même Commerce d'Ophir, d'où sa flote en un seul voyage (*x*) lui ap-

(*) Cette somme est si prodigieuse, que cela donne lieu de penser que les Talents par lesquels elle est supputée, étoient une autre sorte de Talents d'une valeur beaucoup moindreque les Talents Mosaïques, dont on rend compte dans la Préface. Car si on fait l'évaluation par ces Talents, de ce que David donna, & de ce que les principaux Seigneurs de sa Cour contribuerent pour la construction du Temple, tel qu'on le trouve détailllé, I. *Paralip.* XXII, 24--16. & XXIX, 3--8. la somme qui en résulte va au-delà de 400 millions de marcs d'argent, ce qui auroit suffi à bâtir un Temple d'argent massif, égal à celui de Salomon dans son étendue & dans ses mesures.

(†) Car trois mille Talents d'Or Hébreux, réduits en monnoie de France, montent à dix millions huit cents mille marcs d'argent.

(*t*) I. *Paralip.* XXIX, 4.

(*u*) III. *Rois* IX, 26-28. & X, 11-22. II *Chron.* VIII, 17. 18. & XIX, 10-21.

(*x*) II. *Paralip.* VIII, 18. Ces 450 Talents, dont il est

Ann. 740. avant J. C. ACHAZ 3. porta quatre cent cinquante Talents d'or. Si ce Prince acquit en un seul voyage une somme si considérable, on ne doit pas être surpris que David eût pu accumuler de si grands thrésors, dans les divers voyages que firent ses Flotes en Ophir, depuis le tems qu'il conquit l'Idumée jusques à sa mort, ce qui va du moins à vingt-cinq ans. Il est vrai que Salomon augmenta beaucoup ce Commerce, tant par sa profonde sagesse, que par l'application particuliere qu'il y donna. Cela lui fut d'autant plus facile, que son regne ne fut pas agité de guerres comme celui de son Pere. Il alla en personne à Elath & à Esiongeber (y) : il y fit construire des vaisseaux : il fit fortifier ces deux Ports : & il donna ordre à toutes les autres choses qui étoient nécessaires, non-seulement, pour continuer avec succès, ce Commerce en Ophir, mais pour l'étendre dans tous les autres lieux vers lesquels la Mer sur laquelle ces deux Ports étoient situés, leur ouvroit un passage.

Son principal soin fut de fournir ces deux Villes d'habitants propres à seconder ses desseins. Dans cette vûe, il y fit venir des endroits maritimes de la Palestine au-

fait ici mention, font un million six-cents vingt mille marcs d'argent pesant.

(y) II. *Paralip.* VIII. 17.

tant de gens de mer qu'il lui fut possible, & sur tout des Tyriens (z) dont Hiram Roi de Tyr, son ami & allié lui fournit un grand nombre. Ce fut de ces derniers qu'il tira le plus de service. Comme les Tyriens étoient dès lors, comme ils le furent depuis, pendant plusieurs siécles, les plus habiles & les plus expérimentés de tous les hommes dans la Marine, il n'y en avoit point qui fussent plus capables de conduire les Flotes de Salomon, dans des voyages de long cours. Mais, comme dans ce tems-là l'usage de la boussole n'étoit pas encore connu, on ne navigeoit qu'en suivant les côtes : de sorte qu'on mettoit souvent trois ans à un voyage, qu'on peut faire aujourd'hui en moins de trois mois. Cependant ce commerce réussit si bien, & fut porté si loin par la sage conduite de Salomon, qu'il attira par ce moyen dans ces deux Ports, & de-là à Jérusalem, tout le commerce d'Afrique, d'Arabie, de Perse, & des Indes.

Ann. 740. avant J. C. ACHAZ 3.

Ce fut là la principale source des richesses immenses qu'il acquit, & en quoi (a) il surpassa aussi-bien qu'en sagesse tous les autres Rois ses contemporains, ayant rendu (b) l'argent si commun à Jérusalem,

(z) III. *Rois*, IX, 27. II. *Paralip.* VIII, 18. & IX, 10. 11.
(a) III. *Rois* X, 23. II. *Paralip.* IX. 22.
(b) III. *Rois* X, 27. II. *Paralip.* IX, 27.

Ann. 740. avant J. C. Achaz 3.

qu'on n'en faisoit pas plus de cas que du pavé des rues.

Après la division du Royaume, les Rois de la Maison de David, à qui l'Idumée étoit restée en partage, continuerent ce commerce (c) de ces deux Ports, & sur tout d'Esiongeber, dont ils se servirent principalement jusqu'au tems de Josaphat. Mais une Flote, que ce Roi de Juda y avoit équipée pour Ophir conjointement avec Ochozias Roi d'Israël, y ayant péri, ce Port perdit sa réputation. Il y avoit à son entrée, une chaîne de rochers (d) contre lesquels cette Flote sortant du Port fut poussée & mise en pieces, par un coup de vent que Dieu fit élever subitement, pour punir ce Prince de (e) son association avec un Roi idolâtre. Pour prévenir un pareil accident, les Vaisseaux du Roi furent conduits à Elath, d'où Josaphat fit partir l'année d'après une autre Flote pour Ophir. Car comme l'Ecriture nous parle ailleurs d'une Flote que ce Prince équipa pour Ophir dans laquelle il ne voulut pas (f) qu'Ochozias eût aucune part, il s'ensuit évidemment qu'il équi-

(c III. *Rois* XXII, 48. II. *Chron.* XX, 36.

(d) De-là lui venoit le nom d'*Esiongeber* qui signifie l'*épine du dos*, à cause de la ressemblance que ces Rochers avoient avec cette partie du corps humain.

(e) III. *Rois* XXII, 49. II. *Chron.* XX, 36. 37.

(f) III. *Rois*, XX, 49.

pa deux Flotes, l'une conjointement avec ce Roi d'Israël, & l'autre sans lui. Ann. 740 avant J. C. Achaz 3.

C'est ainsi que cette affaire fut conduite & continuée depuis le Regne de David jusqu'à la mort de Josaphat. Jusques-là les Rois de Juda demeurerent en possession de l'Idumée, qu'ils gouvernoient (g) par leurs Lieutenants ou Vicerois. Mais Joram ayant succédé à son Pere Josaphat, & Dieu pour le punir de ses déréglements l'ayant privé de sa protection, Esaü conformément à la prédiction d'Isaac (h) *brisa de dessus son cou le joug de Jacob*, après lui avoir été assujetti, pendant plusieurs générations; sçavoir depuis le tems de David jusques alors. Car comme Joram s'étoit révolté contre Dieu, (i) les Iduméens se révolterent aussi contre lui. Ils chasserent ses Vicerois : ils se choisirent un Roi de leur Nation, & sous sa conduite ils recouvrerent si bien leur ancienne liberté, qu'ils ne furent plus soumis aux Rois de Juda.

Depuis ce tems-là le commerce des Juifs par la Mer-Rouge fût interrompu, jusqu'au regne d'Hozias. Ce Roi de Juda (k) ayant repris Elath dès le commencement de son regne le fortifia de nouveau,

(g) III. *Rois* XXII, 48.
(h) *Gen.* XXVII, 40.
(i) IV. *Rois* VIII, 20. 22.
(k) IV. *Rois* XIV, 22. II. *Paralip.* XXVI, 2.

Ann. 740. avant J.C. Achaz 3.

en chassa les Iduméens, le peupla de ses propres Sujets, & y rétablit l'ancien commerce, qui continua jusqu'au regne d'Achaz. Mais Rézin, Roi de Damas, ayant abatu le Royaume de Juda au point que nous venons de voir, se saisit d'Elath, d'où il chassa les Juifs (*l*), & mit des Syriens en leur place, dans la vûe de s'approprier tout le profit du commerce de la Mer du Midi, que les Rois de Juda avoient tiré jusques-là, à la faveur de ce Port. Mais l'année d'après Tiglath-Piléser ayant vaincu Rézin & subjugué ses Etats, il s'empara d'Elath comme d'une dépendance de sa conquête : & en transfera tout le commerce aux Syriens, sans avoir égard aux justes prétentions qu'y avoit Achaz son ami & son allié. Par-là les Juifs furent privés du grand profit qu'ils avoient tiré jusques alors de ce trafic ; ce qui diminua beaucoup leur opulence. Car quoiqu'ils ne l'eussent pas toujours soutenu avec le même succès que du tems de Salomon, il n'avoit pas laissé de leur être très-avantageux, tant qu'ils en avoient été les maîtres, parce qu'il comprenoit tout le négoce * des Indes, de Perse, d'Afrique, & d'Arabie, qui se faisoit par la Mer-Rou-

(*l*) IV. *Rois* XVI, 6.

(*) [Il se faisoit néanmoins du négoce par terre, au-travers de la Mésopotamie. Voyez la Lettre que M. Moyle écrivit là-dessus à l'Auteur.]

ge. Mais depuis qu'ils en furent dépossedés par Rézin, ils n'y eurent plus de part. Depuis ce tems-là les marchandises qui venoient par cette voie, ne furent plus transportées à Jérusalem, mais en d'autres lieux.

Ann. 740. avant J. C. ACHAZ 3.

On ne sçait point où les Syriens établirent leur principale Foire, tandis que ce commerce fut entre leurs mains. On trouve seulement, que les Tyriens s'en étant entierement emparés, ils faisoient venir, par Rhinocorure(*m*) Ville maritime située entre l'Egypte & la Palestine, leurs marchandises à Tyr, d'où ils les distribuoient dans tout l'Occident. Ce négoce enrichit extrêmement les *Tyriens*, sous l'Empire des Perses, par la faveur & la protection desquels ils en furent pleinement en possession. Mais lorsque les Ptolomées se furent rendus maîtres de l'Egypte, ils attirerent bien-tôt ce trafic dans leur Royaume, en bâtissant (*n*) Berenice, Myos-Hormos, & d'autres Ports sur la côte Occidentale de la Mer-Rouge qui apartenoit à l'Egypte, (car Elath & Esiongeber étoient sur le bord opposé), & en envoyant de là des Flotes dans tous les lieux où les Tyriens négocioient du Port d'Elath. Ils établirent leur principale Foire à Alexandrie (*o*) qui de-

(*m*) STRABO, Lib. 16.
(*n*) STRABO, Lib. 17.
(*o*) STRABO, Lib. 17.

Ann. 740. avant J. C. Achaz 3.

vint par-là la Ville la plus marchande de l'Univers, ce qui dura pendant plusieurs siécles. C'est par cette voie, sçavoir, par la Mer-Rouge, & par l'embouchure du Nil, que se fit le commerce que les Pays Occidentaux eurent avec la Perse, les Indes, l'Arabie, & les côtes Orientales d'Afrique, jusques à ce qu'on eût découvert (il y a un peu plus de deux cents ans (*p*) une route pour aller aux Indes, en doublant le Cap de *Bonne Espérance*. Après cette découverte les Portugais à qui elle étoit dûe, furent pendant quelque-tems les maîtres de ce commerce, qui est tombé presque tout entier entre les mains des Anglois & des Hollandois. Voilà une histoire exacte du commerce des Indes Orientales, depuis le Regne de David, où il commença, jusques à présent.

Tout le monde convient que le commerce d'Ophir & de Tarsis est le même, que celui dont nos Compagnies des Indes sont aujourd'hui en possession. Mais on ne s'accorde pas sur les endroits de l'Orient où ces deux lieux sont situés. Quelques-uns veulent qu'Ophir soit Zocotora, Isle située sur la côte Orientale d'Afrique, un peu au delà du Détroit de Babel-Mandel. D'autres prétendent que c'est l'Isle appellée anciennement *Taprobane*, & mainte-

(*p*) L'an de J. C. 1497.

nant *Ceilan*. Ceux qui en font une Isle ont pour eux l'autorité d'Eupoleme ancien Auteur cité par Eusebe, lequel parlant de David dit (*q*) que ce Prince *bâtit des Vaisseaux à Elath, Ville d'Arabie, d'où il envoya à Urphe* (ou *Ophir*) *Isle située dans la Mer-Rouge, qui rendoit de l'Or en abondance, des Essayeurs de métaux, qui en rapporterent en Judée*. Mais cette question ne pouvant être décidée que par l'Ecriture, tout ce qu'on en peut recueillir, c'est 1. qu'on mettoit trois ans (*r*) à aller d'Elath à Tarsis & à en revenir : au lieu qu'il n'est point marqué en combien de tems on faisoit le voyage d'Ophir ; ce qui donne lieu de croire, que Tarsis étoit quelque part dans les Indes Orientales, & qu'Ophir étoit quelque endroit moins éloigné dans l'enceinte de ces mers. 2. Que les marchandises qu'on apportoit de Tarsis (*s*) étoient de l'Or, de l'Argent, de l'Yvoire, des Singes, & des Paons; & celles d'Ophir, de l'Or, du Bois d'*Almuggbim*, * & des Pierres précieuses. D'où il suit, que l'endroit de la Mer des Indes lequel, à la distance d'Elath que nous venons de mar-

Ann. 740. avant J. C. ACHAZ 3.

(*q*) Apud EUSEB. *Præp. Evang.* Lib. 9.
(*r*) III. *Rois* X, 22. II. *Chron.* IX, 21.
(*s*) III. *Rois* X, 22.
(*) [*Almuggbim*, c'est-à-dire, les arbres qui portoient diverses sortes de gommes. Voyez HILLERUS, dans son *Hierophysicon*.]

Ann. 740. avant J.C. ACHAZ 3.

quer, fournit le plus d'Or, d'Argent, d'Yvoire, de Singes, de Paons, est le Tarsis de l'Ecriture; & que celui qui compris dans la même mer, donne plus du Bois d'*Almugghim*, des Pierres précieuses, & particulierement de l'Or, dans la quantité que Salomon en tira en un seul voyage, est la terre d'Ophir, dont la même Ecriture fait mention. Je ne dois pas surtout oublier de remarquer, que, si l'Arabie Méridionale rendoit alors le meilleur Or, & dans la plus grande quantité, (*t*) comme de bons Auteurs le témoignent, ceux qui y placent l'Ophir de l'Ecriture semblent avoir le mieux conjecturé; car on ne peut avancer que des conjectures sur ce sujet.

Pour mieux comprendre ce qu'Eupoléme dit d'Ophir, que c'étoit un Isle de la Mer-Rouge, il est bon de sçavoir que par là il n'entend pas le Golfe Arabique situé entre l'Arabie & l'Egypte, qu'on appelle communément de ce nom; mais l'Océan

(*t*) AGATHARCIDES, p. 60. de l'Edit. d'Oxford, rapporte que chez les *Aliléens* & les *Cassandrins*, Peuples de l'Arabie Méridionale, il y avoit de l'or en si grande abondance, qu'ils donnoient le double pesant d'or pour du fer, le triple pour de l'airain, & dix fois autant pour de l'argent; & qu'en creusant la terre, ils trouvoient des morceaux d'or pur, qui n'avoient pas besoin d'être affinés, dont le moindre étoit de la grosseur d'un noyau d'olive, & les autres beaucoup plus gros. *Nul Auteur ne parle d'aucun autre lieu qui ait été si fécond en or.*

* méridional qui (*u*) s'étendant entre les Indes & l'Afrique, baigne les côtes d'Arabie & de Perse, & qui paroissant d'une couleur rougeâtre par la violente ardeur des rayons du Soleil, qui y donnent continuellement, dans ces climats brûlants, fut pour cette raison appellé Mer-Rouge. C'est la seule Mer qui ait été connue proprement sous ce nom chez les Anciens. Le Golfe qui porte maintenant ce nom ne l'a pas reçu de quelque raison semblable. Car ni ses eaux, comme quelques-uns le veulent, ni son sable, comme d'autres le prétendent, n'ont rien qui tienne du rouge. Aussi n'a-t-il jamais été appellé ainsi par les Orientaux. Dans tout l'Ancien Testament cette Mer est nommée (*x*) *Yam-Suph*, c'est-à-dire, la *Mer de l'Algue*, ou des *Roseaux*, à cause de la grande quantité qu'il en croît sur ses rivages. Elle a le même nom dans l'ancienne Version Syriaque, aussi bien que dans le *Targum* ou Paraphrase Chaldaïque. Mais chez les anciens habitants des contrées qui

(*) [Le Golphe Arabique fut nommé en Hébreu, JAM-EDOM.; mots qu'on peut traduire *Mer Rouge*, mais qui signifient la *Mer* d'*Edom*; parce que l'idumée s'étendoit jusqu'à ses bords. Depuis on nomma ainsi la mer voisine, qui est entre l'Afrique & les Indes; comme divers Savans l'ont remarqué.]

(*u*) DIONYSII *Periegesis*, V. 38. & *Comment.* EUSTATHII *in eundem.* STRABO, Lib. 16. AGATHEMERI *Geographia*, L. 2. c. 11. [Vide etiam RELANDI *Dissert. de Mari Rubro.*]

(*x*) Voyez *Exode* X, 19. & XIII, 18, &c.

Ann. 740. avant J. C. ACHAZ 3.

y confinent, elle portoit le nom de *Yam Edom*, ou de *Mer d'Edom*. Les descendants d'Esaü ayant occupé tout le Pays, appellé depuis par les Grecs *Arabie Pétrée*, qui s'étend entre la Mer-Rouge & le Lac de Sodome, ils l'appellerent du nom de leur Pere, le Pays d'*Edom*. Ainsi comme cette Mer baignoit cette contrée, de là lui vint le nom de *Mer d'Edom*, ou selon le Dialecte Grec de *Mer Edoméene* ou *Iduméene*; de la même maniere que celle qui baignoit la Pamphylie fut appellée la Mer *Pamphyliéne*, & celle qui baignoit la Tyrrhenie, la Mer *Tyrrhene*, pour n'en pas alléguer un plus grand nombre d'exemples.

Mais les Grecs qui avoient pris ce nom des Phéniciens, voyant que cette Mer étoit appellée par ces peuples *Yam Edom*, au lieu de traduire, comme ils devoient, la *Mer d'Edom* ou la *Mer Iduméene*, prirent le mot d'*Edom* qui est un nom propre, pour un nom appellatif, & ainsi le rendirent par ἐρυθρὰ θάλασσα ou *Mer-Rouge*. Car *Edom* dans la Langue du Pays signifie *Rouge*, & l'Ecriture nous apprend (y) qu'Esaü ayant vendu son droit d'aînesse à Jacob son frere, pour un plat d'un potage roux, en fut surnommé *Edom*; c'est-à-dire, le *Rouge* ou le *Roux*.

(y) Gen. XXV, 30.

Strabon (z) Pline (a), Pomponius Méla (b) & d'autres (c) disent, que cette Mer ne fut pas ainsi appellée de quelque rougeur qu'on y remarquât, mais d'un grand Roi nommé *Erythrus*, dont les Etats étoient situés le long de ses bords. Or *Erythrus* signifie en Grec, ce qu'*Edom* signifie dans les Langues Phénicienne & Hébraïque, sçavoir, *Rouge*; ce qui marque évidemment que ce Roi Erythrus n'est autre qu'Esaü ou Edom, qui ayant établi sa posterité dans ces contrées-là, donna à ce Pays (d) le nom de Pays d'*Edom*, ou avec la terminaison Grecque, d'*Idumée*, & à la mer qui le baignoit, celui de *Mer d'Edom*; & par la méprise des Grecs, dont je viens de parler, celui de *Mer-Rouge* qui lui est resté jusques à présent.

Ann. 740. avant J. C. Achaz 3.

Pour achever d'éclaircir ce sujet, il faut encore remarquer que l'Idumée, dont Strabon, Josephe, Pline, Ptolomée, & d'autres anciens Auteurs font mention, n'étoit pas ce Pays d'Edom, ou cette Idumée qui a donné le nom à la

(z) Lib. XVI.
(a) Lib. VI, 23.
(b) Lib. III, 8.
(c) AGATHARCIDES *Edit. Oxon.* p. 2. Q. CURTIUS Lib. VIII, 9. & Lib. X, 1. PHILOSTRATUS, Lib. III, 15. ARRIANUS *in rerum Indicarum Libro*, p. 579. *Edit. Blanc.*
(d) Voyez les *Miscellanées* ou *Mélanges* de FULLER, Lib. IV, 20.

Ann. 740. avant J. C. ACHAZ 3. Mer Rouge. L'ancienne Idumée étoit d'une beaucoup plus grande étendue que celle que ces Auteurs décrivent. Car (*e*) elle comprenoit toute cette région, qui dans la suite fut appellée Arabie Pétrée, de *Pétra* sa Capitale. Tout ce Pays, ayant été habité par les descendants d'Esaü, fut de là nommé anciennement le Pays d'Edom. Mais une sédition (*f*) s'étant élevée parmi eux, une partie se sépara du reste & vint s'établir dans les contrées Méridionales de la Judée, qui se trouvoit alors abandonnée & comme deserte, par l'absence de ses habitants encore captifs en Babylone. Ceux-ci conserverent le nom d'Iduméens, & le Pays qu'ils occuperent est l'Idumée dont parlent ces Auteurs. Les Iduméens qui ne suivirent pas les autres, se joignirent aux Ismaëlites, & furent appellés comme eux *Nabathéens*, de *Nebajoth* ou *Nabath* (*g*) fils d'Ismaël, & le Pays qu'ils posséderent, *Nabathée*. C'est sous ce nom qu'il en est souvent parlé dans les Auteurs tant Grecs que Latins.

Ann. 739. avant J. C. ACHAZ. 4. Pour revenir à mon sujet, Achaz se trouvant avec Tiglath-Piléser, dans la situation que je viens de marquer, il jugea à

(*e*) Elle touchoit à la Mer-Rouge, puisqu'*Elath* & *Esiongeber*, Villes d'*Edom*, étoient deux Ports situés sur la Mer-Rouge.

(*f*) STRABO Lib. XVI.

(*g*) *Gen.* XXV, 13.

propos

propos de dissimuler toutes ces injures, pour ne pas s'en attirer de plus grandes. Agissant donc avec lui, comme s'il eût été véritablement son ami & son protecteur, il n'eut pas plutôt appris qu'il étoit de retour à Damas (h) qu'il l'y alla trouver, pour lui rendre les respects & l'obéissance qu'il lui devoit, comme à son Souverain & à son Protecteur, depuis qu'il s'étoit déclaré son Vassal & son Tributaire. Ann. 739. avant J. C. Achaz 4.

Pendant son séjour à Damas, il (i) y vit un Autel consacré à l'Idolâtrie, dont la forme lui plut si fort, qu'en ayant fait tirer un modèle, il l'envoya à Jérusalem au Souverain Sacrificateur Urie, avec ordre d'en construire un semblable. Il fit même, à son retour, ôter l'Autel du Seigneur du lieu qu'il occupoit dans le Temple, & y plaça ce nouvel Autel; s'abandonnant ensuite (k) à l'Idolâtrie, au lieu du Dieu d'Israël, il adora les Dieux des Syriens & des autres Nations voisines, pour en obtenir, disoit-il, le secours que ces Dieux avoient accoutumé d'accorder à leurs adorateurs.

Dans ce dessein, ayant rempli Jérusalem & toute la Judée de leurs images & de leurs autels, il ne voulut pas souffrir qu'aucun autre Dieu qu'eux fût servi

(h) IV. *Rois* XVI, 10.
(i) IV. *Rois* XVI, 10-16.
(k) IV. *Rois* XVI, II, *Paralip.* XXVIII, 22-25.

Ann. 739. avant J. C. Achaz 4.

dans le pays ; & ainſi ayant rejetté le vrai Dieu, ſon Créateur & ſon Maître, à qui ſeul il devoit ſes hommages, il fit fermer ſon Temple, & bannit ſon culte de toute l'étendue de ſa domination. Il entreprit & exécuta tout cela avec hauteur, comme pour braver Dieu & le punir de ce qu'il ne l'avoit pas ſecouru, lorſqu'il étoit ſi vivement preſſé par ſes ennemis ; comme s'il eût été en ſon pouvoir de ſe venger du Tout-puiſſant & de faire ſentir ſon indignation à l'Auteur de ſon être. Tel fut l'excès de folie & d'extravagance, où le jetta ſon impieté, dans laquelle, comme il ſurpaſſa tous les Rois ſes prédéceſſeurs, il perſiſta ſi opiniâtrement, qu'elle lui devint enfin funeſte, ce Prince impie ayant été enlevé à la fleur de ſon âge, avant qu'il fût parvenu à la moitié de ſes jours.

Tiglath-Piléſer retournant en Aſſyrie emmena avec lui un grand nombre de captifs, des Royaumes de Damas & d'Iſraël. Il plaça ceux de Damas (*l*) à *Kir*, & ceux d'Iſraël (*m*) à *Chalach*, à *Chabor*, à *Hara*, & ſur le fleuve de *Gozan*, dans le pays des Medes. *Kir* étoit une Ville ſituée dans la partie de la Médie la plus proche de la Judée. *Chalach*, *Chabor*,

(*l*) IV. *Rois* XVI, 9.
(*m*) I. *Paralip.* V, 26.

Hara, & le fleuve de *Gozan* en étoient plus éloignés. Par là fut accomplie la Prophétie d'Amos (*n*) par laquelle, au tems d'*Hozias* grand pere d'*Achaz*, il avoit prédit aux Israëlites que Dieu les feroit mener en captivité au *delà de Damas*; c'est-à-dire, au-delà des lieux, où les Captifs de Damas feroient transférés. Saint Etienne citant cet Oracle, (*o*) dit *au delà de Babylone*. C'est ainsi que portent les Editions ordinaires du Nouveau Testament Grec; & ce qui est aussi conforme à la vérité. Car *Kir* étant au delà de Babylone, ce qui étoit au delà de *Kir* étoit par cela même au delà de Babylone. La seule Edition de *Wechel* (*p*) a *Damas* dans le discours de saint Etienne, de quoi sans doute il a eu pour garants d'anciens Exemplaires. Ann. 739. avant J. C. ACHAZ 4.

Cet établissement de Colonies, dans ces Villes de la Médie, par Tiglath-Pileser, est une preuve évidente que ce Pays dépendoit des Rois d'Assyrie. Autrement de quel droit ce Prince y eût-il établi des Colonies? Ce n'étoient donc pas deux Rois différents, dont l'un eut la Médie, & l'autre l'Assyrie, que Tiglath-Pi-

(*n*) *Amos*, V. 26, 27.
(*o*) *Act.* VII, 43.
(*p*) Voyez le N. Testament Grec du Docteur MILL, sur cet endroit des *Actes*.

Ann. 735. avant J. C. ACHAZ 4.

léser, & Arbacès, comme Usserius (q) le suppose; mais une seule & même personne désignée par ces deux différents noms. Aussi Diodore de Sicile (r) dit formellement, que, dans le partage du premier Empire, l'Assyrie aussi bien que la Médie échurent à Arbacès, de sorte qu'il ne reste aucune place pour un Tiglath-Piléser, ou un Ninus le Jeune, distingué de ce Prince, qui ait regné de son tems en Assyrie; & il faut nécessairement que ce soit une seule & même personne, marquée par ces différents noms.

Pékach ayant été, comme nous l'avons vu, dépouillé de la plus grande partie de ses Etats par les Assyriens, se trouva réduit encore plus bas, qu'il n'avoit mis lui-même le Roi de Juda. Car à peine lui resta-t-il autre chose que la Ville de Samarie, & le Pays qu'occupoit la Tribu d'Ephraïm, & la demi-Tribu de Manassé: Ce qui, selon la destinée ordinaire des Princes malheureux, lui ayant attiré le mépris & l'indignation tout ensemble de ses Sujets, Hosée (s) fils d'Ela, se révolta contre lui, & le tua, l'an vingtieme de son Regne à Samarie. Ainsi fut pleinement ac-

(q) *Annales Veteris Testamenti sub anno Mundi* 3257.
(r) Lib. 2.
(s) IV. *Rois* XV, 30.

complie la prédiction d'Esaïe (*t*) rapportée ci-dessus, touchant ce Prince Il y a apparence qu'après cela les Anciens du Pays prirent le Gouvernement en main; car Hosée ne parvint à la Royauté que neuf ans après, sçavoir, vers la fin de la douzieme année d'Achaz. Ann. 739. avant J. C. ACHAZ 14.

L'an quatorzieme d'Achaz mourut Tiglath-Pileser Roi d'Assyrie, après (*u*) un regne de dix-neuf ans. Il eut pour Successeur Salmanasar son fils, appellé dans le Livre de Tobie (*vv*) *Enemessar* & dans Osée (*x*) *Salman.* Dès qu'il fut établi sur le trône, il vint dans la Syrie & dans la Palestine, soumit Samarie (*y*), & obligea Hosée, qui en étoit Roi, à devenir son Vassal & son tributaire. Parmi le butin qu'il remporta de cette expédition, se trouva (*z*) le *Veau d'Or* que Jéroboam avoit érigé à *Béthel*, & à qui, jusques alors, les dix Tribus, qu'il avoit engagées dans sa révolte contre la Maison de David, avoient rendu un culte religieux. L'autre *Veau d'Or*, que ce même Prince avoit dressé au même tems à *Dan* (*a*), en avoit Ann. 729. avant J. C. ACHAZ 14.

(*t*) *Esaïe* VII, 16.
(*u*) CASTOR, *apud* EUSEB. *Chron.* p. 46.
(*vv*) Chap. I, 2.
(*x*) Cap. I. 3.
(*y*) IV. *Rois* XVII.
(*z*) *Seder Olam Rabba*, Cap. XXII.
(*a*) *Seder Olam Rabba*, ibid.

Ann. 729. avant J. C. ACHAZ 14. été enlevé, environ dix ans auparavant, par Tiglath-Piléser, lorsqu'il envahit la Galilée, où cette Ville étoit située.

Les Israëlites Schismatiques, se trouvant par-là privés des Idoles qu'ils avoient si long-tems vénérées, commencerent à se tourner vers le Seigneur leur Dieu, & à monter de nouveau à Jérusalem, pour l'y adorer : A quoi ils furent excités par Hosée leur Roi. Jusques-là, les Rois d'Israël avoient tenu des gardes sur leur frontiere, pour empêcher leurs Sujets d'aller servir Dieu à Jérusalem. Mais Hosée ôta ces gardes, & laissa à ses Sujets la liberté d'adorer Dieu selon sa Loi, dans le lieu qu'il avoit destiné à son culte. Aussi, quand Ezéchias invita tout Israël, tant les dix Tribus révoltées, que les deux autres, à la Pâque qu'il vouloit célébrer à Jérusalem, Hosée (*b*) loin de s'y opposer, permit à tous ses Sujets de s'y trouver. Lors même que ceux de ses Sujets qui avoient assisté à cette solemnité eurent entrepris, à leur retour, dans un transport de zele pour le vrai Dieu, (*c*) de briser les Images, de couper les Bocages, de démolir les Hauts-lieux, & de détruire entierement tous les autres monuments de l'Idolâtrie dans tout le Royaume de

(*b*) II. *Paralip.* XXX, 10, 18.
(*c*) II. *Paralip.* XXXI, 1.

Samarie, non-seulement Hosée ne s'opposa pas à leur dessein, mais il y concourut selon toutes les apparences. Car comment eussent-ils pu en venir à bout, s'il ne les eût encouragés & appuyés de son autorité ? L'Ecriture aussi (*d*) lui rend, par rapport à la Religion, un témoignage plus avantageux qu'à aucun autre Roi qui eût regné sur Israël depuis la division du Royaume. Car, si elle lui reproche de n'avoir pas été tout-à-fait pur dans le Service de Dieu, en disant, qu'*il fit ce qui est déplaisant à l'Eternel*, elle ajoute tout aussi-tôt, *non pas toutefois comme les Rois d'Israël, qui avoient été avant lui*; ce qui fait voir que sa conduite fut moins odieuse à Dieu que celle des autres Rois ses prédécesseurs. Du reste, il s'en faloit beaucoup qu'il fût parfaitement homme de bien : Témoin sa perfidie envers son Maître, qu'il tua traîtreusement pour se mettre en sa place. Ann. 729. avant J. C. ACHAZ 14.

Achaz, la seizieme année de son Regne, mourut (*e*) par un châtiment du Ciel, à l'âge de trente-six ans, & fut enseveli dans la Cité de David, mais non pas dans le sépulchre des Rois. Il fut privé de cet honneur à cause de son mauvais gouverne- Ann. 727. avant J. C. ACHAZ 16. EZECHIAS 1.

(*d*) IV. *Rois* XVII, 2.
(*e*) IV. *Rois* XVI, 20. II. *Paralip.* XXVIII, 27.

Ann. 727. avant J. C. ACHAZ 16. EZECHIAS 1. ment ; comme, pour le même sujet, l'avoient été avant lui Joram & Joas, & comme le furent, après lui, Manassé & Amon. Les Juifs avoient accoutumé d'imprimer cette note d'infamie sur les mauvais Rois.

Achaz eut pour Successeur Ezéchias (*f*) son fils, Prince rempli de pieté & de vertu. Il avoit été associé à la Royauté la derniere année du Regne de son Pere, qui étoit déja apparemment atteint de la maladie dont il mourut. Cependant, tant que son Pere vêcut, il ne put apporter aucun remede au mauvais train qu'avoient pris les affaires sous son administration, tant dans l'Etat que dans l'Eglise. Mais il n'eut pas plutôt commencé à regner seul, qu'il s'appliqua de toutes ses forces à l'entiere réformation de l'un & de l'autre.

Ann. 726. avant J. C. EZECH. 2. Son premier soin fut de rouvrir la Maison de Dieu, que son Pere avoit fermée, & d'y rétablir le vrai culte de Dieu. Dans ce dessein, il rassembla de toutes parts les Prêtres & les Lévites, pour remplir les fonctions de leur ministere dans le Temple : il leur ordonna d'ôter de sa place le nouvel Autel de son Pere, d'y remettre celui du Seigneur, & de purifier le Sanc-

(*f*) IV. *Rois* XVIII, II. *Paralip.* XXIX.

tuaire de toutes les autres souillures dont il avoit été prophané sous le Regne précédent. Mais, Achaz n'étant mort qu'à la fin de la premiere année, ce ne fut qu'au commencement du premier mois de l'année suivante, nommé *Nisan*, & qui répond en partie à notre mois de *Mars*, & en partie à notre mois d'*Avril*, qu'Ezéchias put s'appliquer à cet ouvrage. De sorte que n'ayant pu y mettre la derniere main que le seizieme de ce mois, la Pâque ne put être célébrée dans le tems ordinaire, selon lequel elle auroit dû commencer dès le quatorzieme

An. 726. avant J. C. Ezech. 2.

Cependant le Temple étant déja sanctifié, Ezéchias y monta le dix-septieme de ce mois avec toute sa Cour; &, y ayant trouvé le peuple assemblé, il y offrit des Sacrifices expiatoires pour le Royaume, pour le Sanctuaire, pour Juda & pour tout Israël, afin de leur rendre Dieu propice & favorable. Il y offrit ensuite des Sacrifices de prospérité, &, dans tous les autres articles, il rétablit le Culte divin de la même maniere qu'il avoit été observé dans les tems les plus purs, ce qui fut un grand sujet de joye pour tous les gens de bien du Pays.

Comme la Pâque ne pouvoit être célébrée cette année dans le tems reglé, le Temple, ni les Prêtres, ni le peuple

Ann. 726. avant J. C. EZECH. 2. n'ayant pu être sanctifiés pour cette solemnité; & qu'en ce cas la Loi de Moyse accordoit (g) une seconde Pâque pour le quatorzieme du second mois; Ezéchias, de l'avis des principaux Sacrificateurs, des Grands, & de toute l'Assemblée d'Israël, ordonna (h) que cette seconde Pâque seroit célébrée par tout le Peuple en la place de la premiere. Il envoya par tout des exprès pour en porter la nouvelle, non-seulement par tout Juda, mais encore chez toutes les autres Tribus, & il invita à cette Fête tous ceux qui étoient d'Israël. Cette invitation attira à Jérusalem, au jour marqué, une grande foule de peuple, qui y accourut pour cette solemnité, tant des Tribus qui s'étoient séparées de la Maison de David, que de celles qui y avoient adhéré. Car, quoique plusieurs d'Ephraïm, de Manassé, & des autres Tribus Schismatiques, se moquassent des messagers d'Ezéchias & méprisassent son invitation, il y en eut pourtant un grand nombre d'autres qui se rendirent à Jérusalem, & qui célébrerent avec beaucoup de dévotion cette Fête : ce qui fit que cette Pâque fut la plus grande & la plus mémorable qui eût été célébrée à Jérusalem depuis le tems de Salomon. Com-

(g) *Nomb.* IX, 10, 11.
(h) II. *Paralip.* XXX.

me cetteFête avoit été négligée pendant long-tems;pour réparer,en quelque sorte, ce manquement,on doubla dans cette occasion le tems de sa durée. Au lieu que la Loi ne lui avoit assigné que sept jours, ils la solemniserent pendant quatorze jours avec beaucoup de joie, s'engageants à ne servir désormais que le Dieu d'Israël. La Fête ne fut pas plutôt finie, que ceux de Juda se répandirent dans tous les quartiers de Juda & deBenjamin, brisant les Images, coupant les Bocages, renversant les Hauts-lieux & les Autels, & détruisant généralement tous les monuments de l'Idolâtrie.Ceux des autres Tribus en firent autant, à leur retour, dans tout le Royaume d'Israël; de sorte que le vrai Culte de Dieu fut rétabli dans tout le Pays : Zele louable & qui leur eût assuré la bénédiction du Ciel, s'ils y eussent persévéré. Ann. 726 avant J. C. EZECH. 2.

Comme plusieurs Juifs, dans les tems précédents, avoient fait un objet d'Idolâtrie du *Serpent d'Airain*, que Moyse avoit érigé dans le désert, Ezéchias (*i*) le fit aussidétruire. Il auroit pu autrement être conservé, de même que la *Cruche de Manne* & la *Verge d'Aaron*, comme un monument de la protection dont Dieu avoit

(*i*) IV. *Rois* XVIII, 4.

Ann. 726. avant J. C. Ezech. 2.

honoré Israël dans sa sortie d'Egypte; ce qui, sans doute, avoit été la raison pour laquelle il avoit été conservé pendant si long-tems.

Quoique l'Ecriture marque si positivement, que ce Serpent fut détruit par l'ordre de ce Prince; les Catholiques Romains n'ont pas laissé de soutenir, que le Serpent d'Airain qu'on garde à Milan, dans l'Eglise de Saint Ambroise (*k*), & qu'on y expose à la vénération du Peuple, est le même que celui que Moyse fabriqua dans le désert. Il faut pourtant convenir, que plusieurs Savans de l'Eglise Romaine ont reconnu la fourbe & rejettent cette prétendue Relique.

Vers le commencement du Regne d'Ezéchias, (*l*) *Sabacon* l'Ethiopien envahit l'Egypte; & ayant pris *Bocchoris* Roi de ce Pays-là, il le fit cruellement brûler vif, & regna en sa place. C'est celui que l'Ecriture appelle (*m*) *So*. Cet Usurpateur s'étant rendu en peu de tems fort puissant, Hosée Roi de Samarie fit alliance avec lui, espérant de s'affranchir, par son secours, du joug des Assyriens. Dans cette

(*k*) Vid. SIGONII *Historiam de Regno Italiæ* Lib. 7. TORNIELLUM *in Annalibus sub A. M.* 3315. Tom. 2. p. 105. BUXTORFII *Historiam Serpentis ænei*, Cap. 6. &c.

(*l*) HERODOTUS, Lib. II. c. 137. AFRICANUS *apud* SYNCELLUM, p. 74. EUSEBIUS *in Chronico*.

(*m*) IV. *Rois* XVII, 4.

confiance, il se tira de la dépendance de Salmanasar, & ne voulut plus lui payer le tribut, ni lui faire les présents accoutumés. Ann. 726. avant J. C. EZECH. 2.

Pour l'en punir, Salmanasar, au commencement (*n*) de la quatrieme année d'Ezéchias, marcha avec une puissante armée contre lui; & ayant subjugué tout le plat-pays, il l'enferma dans Samarie, où il le tint assiégé pendant trois ans, au bout desquels s'étant rendu maître de la Ville, il chargea de chaînes Hosée, le mit en prison pour le reste de ses jours, emmena le peuple en captivité, & le plaça dans les mêmes lieux, où Tiglath-Piléser avoit placé les captifs qu'il avoit transférés du même Pays. Ann. 724. avant J. C. EZECH. 4.

Dans cette Captivité (*o*) Tobit, avec Anne sa femme & Tobie son fils, fut enlevé de *Thisbe*, Ville de la Tribu de Nepthali, & conduit en Assyrie, où il devint *Pourvoyeur* du Roy Salmanasar. Mais le reste de ses freres fut transféré dans la Médie, où ils s'établirent, entr'autres *Gabelus* à *Raguès* & *Raguël* à *Ecbatane*; ce qui prouve que la Médie dépendoit encore du Roy d'Assyrie, & que ces deux Pays n'avoient qu'un seul & même Roi. Ann. 721. avant J. C. EZECH. 7.

Dans les Chapitres XIV. XV. & XVI.

(*n*) IV. *Rois* XVIII, 9.
(*o*) *Tobit* Chap. I.

Ann. 721. avant J. C. EZECH. 7. d'Esaïe, on trouve une prédiction terrible contre Moab, datée de la premiere année d'Ezéchias. Cette prédiction porte que, dans trois ans, *Har* & *Kirhareseth*, les principales Villes de ce Pays-là, seroient détruites, & tout le reste ravagé & réduit dans la derniere désolation ; ce qui dut être exécuté la même année que Samarie fut assiégée pour la premiere fois. Il est fort apparent, qu'avant que d'en former le siége, Salmanasar, pour n'être point traversé dans son dessein par les Moabites, se jetta dans leur Pays, détruisit ces deux Villes ; & qu'ayant soumis tout le reste du Pays, il y plaça des garnisons capables d'arrêter les incursions des Arabes & toutes les entreprises qu'ils auroient pu former contre lui. Car sans cela, il n'auroit pu pousser ce siége avec succès.

La même année que Samarie fut prise, (p) *Mardocempade* commença à regner à Babylone. Il étoit fils de *Belesis*, ou *Baladan*, ou *Nabonassar* ; car ce Prince avoit ces trois noms, & c'est le même que l'Ecriture appelle (q) *Mérodac Baladan* fils de *Baladan*. Mais, avant qu'il parvint à la Couronne, plusieurs autres Princes avoient succédé à son Pere. Car, *Nabonassar* (r) étant

(p) *Canon* PTOLOMÆI.
(q) *Esaïe* XXXIX, 1.
(r) *Canon* PTOLOMÆI.

mort la quatorzieme année de son Regne, *Nadius* occupa après lui le trône deux ans : celui-ci fut suivi de *Chinzerus* & de *Porus* qui regnerent cinq ans ensemble, & après eux *Jugée* regna cinq ans. Si nous ne rapportons rien de ces Rois, c'est que nous n'en connoissons autre chose que les noms, que Ptolomée nous a conservés dans son Canon. *Mardocempade* succéda à *Jugée*, vingt-sept ans après que son Pere eut commencé à regner à Babylone, & il regna douze ans. Ann. 721. avant J. C. EZECH. 7.

Pendant que Salmanasar étoit occupé au siége de Samarie, Ezéchias profita de cette occasion pour recouvrer ce qui avoit été enlevé à son Royaume pendant le regne de son pere. Ayant donc attaqué les Philistins, (*s*) non seulement il reprit toutes les Villes de Juda, dont ils s'étoient emparés pendant l'invasion de Pékach & de Retsin, il les dépossеda encore de presque tout leur Pays, à la réserve de Gaza & de Gath.

Salmanasar n'eut pas plutôt pris Samarie, qu'il envoya demander à Ezéchias le tribut que, dans le tems de Tiglath-Pileser son pere, Achaz s'étoit engagé de payer pour le Royaume de Juda. Mais Ezéchias se confiant en Dieu (*t*) n'y voulut point Ann. 720. avant J. C. EZECH. 8.

(*s*) IV. *Rois* XVIII, 8. JOSEPHUS *Antiq.* Lib. IX. Cap. 13.
(*t*) IV. *Rois* XVIII, 7.

Ann. 720, avant J.C. Ezech 8.

entendre, & ne lui envoya ni tribut ni présents. Ce refus n'auroit pas manqué d'attirer sur lui toutes les forces de Salmanasar, si ce Prince n'en avoit été détourné par une autre guerre.

Elulée (u) Roi de Tyr voyant les Philistins abatus par la guerre qu'Ezéchias venoit de leur faire, se servit de cette occasion pour ramener sous son obéïssance la Ville de *Gath*, qui s'en étoit soustraite quelque tems auparavant. Ce qui obligea les *Gittéens* * de recourir à Salmanasar, qu'ils sçurent si bien engager dans leurs intérêts, qu'il marcha avec toutes ses forces contre les Tyriens. A son approche *Sidon*, *Ace* appellée ensuite *Ptolemaïs* & maintenant *Acre*, & les autres Villes maritimes de la Phénicie, qui jusques-là avoient été assujetties aux Tyriens, en secouerent le joug & se soumirent à Salmanasar. Mais les Tyriens, dans un combat naval, ayant batu, avec douze Vaisseaux seulement, les Flotes combinées des Assyriens & des Phéniciens, qui faisoient ensem-

(u) *Annales* MENANDRI *apud* JOSEPHUM *Antiq.* Lib. IX. Cap. XIV. & *contra Apionem*, Lib. I.

(*) Ménandre nomme ces Peuples Κιτταῖοι, *Kittéens*, &. comme il y en avoit de ce nom dans l'Isle de Chipre vis-à-vis la côte de Syrie, il y a grande apparence que c'est d'eux que Ménandre a parlé, & non des Philistins de *Geth*. Les Juifs nommoient ce pays *Kittim*. La Flote qu'ils fournirent à Salmanazar avec les autres Tributaires des Tyriens, ne peut convenir à ceux de *Geth*.

ble soixante Vaisseaux, ils acquirent par-là une si grande réputation sur mer, & leur nom devint si redoutable dans cette espece de guerre, que Salmanasar n'osa plus se commettre avec eux sur la mer; mais convertissant la guerre en siége, il laissa une partie de son armée pour bloquer la Ville de Tyr, & reprit lui-même le chemin d'Assyrie. Ses troupes réduisirent la place à l'étroit, en bouchant les aqueducs & coupant tous les conduits qui y portoient l'eau. Pour y remédier les Tyriens creuserent des puits, &, à la faveur de ce secours, ils tinrent bon pendant cinq ans, au bout desquels, Salmanasar étant venu à mourir, ils furent délivrés pour cette fois. Ann. 720. avant J. C. Ezéch. 8.

Mais ce peuple, fier de ce succès, étant devenu fort insolent, s'attira, par son orgueil, cette prédiction qui est rapportée au XXIII. Chap. des révélations d'Esaïe, par laquelle ce Prophete prédit l'horrible désastre qui devoit un jour tomber sur eux, & dont quelque tems après, *Nabucodonosor* Roi de Babylone fut l'instrument, comme nous le verrons dans la suite. Ann. 715. avant J. C. Ezéch. 13.

L'an neuvieme d'Ezéchias, mourut *Sabacon* ou *So* Roi d'Egypte après avoir regné (*x*) huit ans; & *Sevechus* (*y*) appel-

(*x*) AFRICANUS *apud* SYNCELLUM, p. 74.
(*y*) AFRICANUS, *ibidem*.

Ann. 715. avant J. C. EZECH. 13. lé *Séthon* par Herodote (z) occupa le trône après lui.

Ann. 714. avant J. C. EZECH. 15. Salmanafar Roi d'Affyrie étant mort après quatorze ans de regne, eut pour Succeffeur *Sennacherib* (a) fon fils qui regna environ huit ans. C'eft celui qu'Efaïe au XX. Chap. de fes Prophéties ꝟ. 1. nomme *Sargon*. Dès qu'il fut établi fur le trône, il renouvella la demande que fon Pere avoit faite à Ezéchias touchant le tribut; fur fon refus, & (b) il lui déclara la guerre, & entra dans la Judée avec une puiffante armée. Cela arriva l'an quatorzieme du regne d'Ezéchias.

La même année ce Roi de Juda (c) étant tombé malade de la pefte, fut averti, de la part de Dieu, par Ifaïe de mettre ordre à fa maifon & de fe préparer à la mort. Mais, fur fes inftantes prieres, Dieu lui fit annoncer par le même Prophete, que fes jours étoient prolongés de *quinze ans*, & tout enfemble, qu'il feroit délivré des Affyriens. Pour lui en donner même une pleine affurance par un figne miraculeux, il fit à fa priere reculer le Soleil de dix dégrés fur le cadran d'Achaz. Après quoi une *maffe de figues* ayant été appliquée

(z) Lib. 2. c. 141.
(a) *Tobit*, I, 18.
(b) IV. *Rois* XVIII, 13. II. *Paralip.* XXXII, 1. *Efaïe* XXXVI, 1.
(c) IV. *Rois* XX. II. *Paralip.* XXXII, 24.

en forme d'emplâtre, par le conseil du Prophéte, sur l'ulcere pestilentiel de ce Prince, il recouvra la santé en trois jours, au bout desquels il alla dans le Temple rendre à Dieu ses actions de graces pour une délivrance si miraculeuse.

Ann. 714. avant J. C. Ezech. 14.

Mérodac-Baladan Roi de Babylone, le même qui dans le Canon de Ptolomée est appellé *Mardocempade*, ayant oui parler de cette guérison surnaturelle (*d*), envoya des Ambassadeurs à Ezéchias pour l'en féliciter, ce qui lui fut fort agréable. Selon toutes les apparences le véritable but de cette Ambassade étoit, d'un côté, de s'informer du miracle de la rétrogradation du Soleil; les Caldéens s'appliquant plus que toute autre Nation à l'Astronomie, recherchoient curieusement tout ce qui se rapportoit à cette science; de l'autre, pour faire une Alliance avec le Roi de Juda contre Sennacherib, dont les Babyloniens n'avoient pas moins sujet que les Juifs de craindre l'excessive puissance. Ce fut vraisemblablement pour porter les Babyloniens à mettre à un plus haut prix son Alliance, qu'Ezéchias étala aux yeux de leurs Ambassadeurs toutes les richesses de son Palais, ses trésors, ses armes, ses magazins, & tout ce qu'il avoit de forces

Ann. 713. avant J. C. Ezech. 15.

(*d*) IV. *Rois* XX, 12. *Esaïe* XXXIX, 1.

Ann. 713. avant J. C. Ezech. 15. pour faire la guerre. En quoi ce Prince ayant fait éclater son orgueil, Esaïe lui en fit des reproches de la part de Dieu, & lui marqua, en même-tems, combien la puissance des Babyloniens seroit un jour funeste à sa famille, dans la vûe de reprimer cette présomption où son cœur s'étoit abandonné.

Vers la fin de la quatorzieme année du regne d'Ezéchias (e), Sennacherib marcha avec une grosse Armée contre les Villes fortes de la Judée ; & en ayant pris plusieurs, il mit le siége devant *Lakis*, menaçant d'en faire autant, aussitôt après, à Jérusalem même. A cette nouvelle Ezéchias, de l'avis des Grands, & des principaux Officiers de son Royaume, fit toutes sortes de préparatifs pour la défense de sa Capitale. Il en répara les murailles, en fit de nouvelles où il en manquoit, & les fortifia de tours & de tous les autres ouvrages nécessaires pour leur défense. Il fit aussi une grande provision de traits & de boucliers, & de toutes les sortes d'armes qui pouvoient être de quelque usage pour la défense de la Place. Il fit prendre les armes à tous ceux qui y étoient propres, & établit sur eux des Chefs expérimentés pour les former

(e) IV. *Rois* XVIII. II. *Paralip.* XXXII. *Esaïe* XXXVI.

à tous les exercices militaires & les conduire dans l'occasion contre l'ennemi. Pour réduire même les ennemis à l'étroit par la disette d'eau, lorsqu'ils viendroient à s'approcher & à camper devant la Place, il fit boucher toutes les fontaines qui étoient hors des murs de Jérusalem, fort loin à la ronde, & détourner tous les ruisseaux qui s'y rendoient. Enfin pour se fortifier encore plus contre un ennemi si redoutable, il se ligua avec le Roi d'Egypte pour leur mutuelle défense. Mais le Prophete Esaïe (*f*) condamna cette Alliance, comme emportant quelque défiance à l'égard de Dieu. Il exhorta les Juifs à attendre de Dieu seul leur délivrance, les assurant qu'il descendroit lui-même pour *combatre pour la montagne de Sion*, & pour protéger Jérusalem contre ceux qui s'étoient armés contre elle : qu'au contraire toute la confiance qu'ils auroient dans l'Egypte se réduiroit à rien, & loin de leur être utile tourneroit à leur honte & à leur ruine, comme l'événement ne le fit que trop voir.

Ann. 713. avant J. C. Ezech. 15.

Cependant Sennacherib, averti des grands préparatifs qu'Ezéchias faisoit pour sa défense, & prévoyant combien une Ville en si bon état & si bien munie lui

(*f*) *Esaïe* XXX. & XXXI.

Ann. 713. avant J. C. EZECH. 15.

coûteroit à prendre, en devint plus disposé à un accommodement. Sur les ouvertures de Paix que lui fit Ezéchias, elle fut conclue entre-eux à ces conditions, qu'Ezéchias lui compteroit sur le champ (g) trois cents Talents d'argent & trente Talents d'or, & qu'à l'avenir il payeroit exactement le tribut. Mais, lorsque Sennacherib eut touché cette somme, il eut si peu d'égard à cet accord, que le rompant bientôt après, il renouvella la guerre, comme on le fera voir dans la suite. Il donna pourtant d'abord quelque relâche à Ezéchias. Il tourna ses armes contre l'Egypte, & pour s'en mieux frayer le chemin, il fit prendre les devants à Tartan (h) l'un de ses Généraux, avec ordre de se rendre Maître d'*Asdod* ou *Azote*. C'est de la prise de cette Place qu'Esaïe date le commencement de la guerre que Sennacherib fit aux Egyptiens, & dans laquelle, comme l'avoit prédit ce Prophete (i), il fit beaucoup de mal à ce Peuple

(g) Le Talent Hébraïque contenant trois mille Sicles selon l'*Exode* XXXVIII; 25, 26, 27. & chaque Sicle étant du poids de quatre gros deux deniers, ces trois cents Talents d'argent ont dû faire environ 67500 marcs d'argent de notre poids, & les trente Talents d'or environ 6750 marcs d'or pesant. Desorte que la somme entiere payée dans cette occasion par Ezéchias, montoit à la valeur de 175500 marcs d'argent de notre poids.

(h) *Esaïe* XX, 1.

(i) *Esaïe* XX, 3, 4. JOSEPHUS *Antiq* Lib. X. Cap. 1, 2.

¶ L'Ecriture ne fait aucune mention de l'expédition de

trois ans de suite, détruisant leurs Villes, & en emmenant un grand nombre d'habitans en captivité. Ann. 713. avant J. C. EZECH. 15.

Sévéchus fils de *Sabacon* ou *So* l'Ethiopien étoit en ce tems-là Roi d'Egypte. Herodote (*k*) l'appelle *Séthon*, & selon le portrait qu'il nous en fait, c'étoit un Prince d'une conduite si extravagante, qu'il ne pouvoit qu'attirer sur son Royaume une semblable calamité, toutes les fois qu'il seroit attaqué par quelque en-

Sennacherib en Egypte, dont on parle ici. Tout ce qu'on y dit de la désolation de l'Egypte par ce Prince, est fondé sur deux prophéties que M. PRIDEAUX & USSERIUS avant lui supposent regarder cette expédition. La premiere est d'*Esaïe* XX. & l'autre de *Nahum* III, 10. mais ni l'une ni l'autre ne nomment point Sennacherib. M. PRIDEAUX croit que le *Sargon*, dont parle *Esaïe*, est le même que Sennacherib, & cette conjecture est fort incertaine. Il y a même divers Savants qui attribuent ce nom, avec beaucoup de vrai-semblance, à un autre Roi d'Assyrie. D'ailleurs la maniere dont s'exprime le Prophete sur la désolation de l'Egypte, ne sauroit convenir à cette expédition de Sennacherib, comme on le verra plus bas. La prophétie de *Nahum* ne convient pas mieux à cette expédition, telle qu'elle est décrite ici; puisque Sennacherib fut obligé d'abandonner l'Egypte & de prendre la fuite, suivant le témoignage d'HERODOTE (Liv. 2. c. 141.) Le succès de cette entreprise fut très-malheureux; car il raconte que ce Prince ayant assiégé Peluse, située à l'entrée de l'Egypte, fut obligé de se retirer. S'il ne put donc se rendre maître de cette Ville qui étoit la clef du Royaume, comme on le voit dans STRABON (Liv. XVII.) il n'est pas croyable qu'il ait pu ravager toute l'Egypte trois ans de suite, & détruire No-Amon ou Thébes, qui étoit fort avant dans le pays. Il est plus apparent que Sennacherib, ayant échoué dans son entreprise dès l'entrée de l'Egypte, tourna derechef ses armes contre la Judée.]

(*k*) HEROD. Lib. 2.

Ann. 713. avant J. C. Ezech. 15.

nemi. Car au lieu de s'aquitter des fonctions d'un Roi, il affectoit celles d'un Prêtre, s'étant fait consacrer lui-même Souverain Pontife de Vulcain. Livré entierement à la superstition, loin de s'appliquer à défendre ses Etats par les armes, il négligea & découragea si fort les gens de guerre, qu'il leur ôta les terres que les Rois ses prédécesseurs leur avoient assignées pour leur subsistance ; ce qui les aigrit tellement contre lui, que lorsqu'il eut besoin d'eux dans cette occasion, ils refuserent de prendre les armes. Desorte qu'il fut obligé de lever une armée de gens ramassés, marchands, artisans, laboureurs & autres gens de cette espece, autant qu'il en put trouver, tous novices & sans expérience. Aussi ne pouvant tenir, avec de pareils soldats, contre l'armée de Sennachérib composée de vieilles Troupes, il fut facile à celui-ci d'envahir ses Etats & d'y faire tout le ravage qu'il voulut.

C'est dans ce tems apparemment qu'arriva la ruine de *No-Amon* cette fameuse Ville d'Egypte, dont parle *Nahum* (*) au

(*) Le Prophete ne dit rien qui ait rapport à Sennacherib, au contraire il menace Ninive d'une ruine prochaine ; & pour intimider cette Ville, il lui propose l'exemple de No-Amon, que la force de sa situation & la puissance de ses Vaisseaux n'ont pu garentir d'un pareil sort. Si cette Ville avoit été détruite par les Assyriens, le Prophete l'auroit

III. Chap. ℣. 10. de ses Révélations, & dont il dit, que ses habitants avoient été traînés en captivité; que ses jeunes enfants avoient été écrasés dans les carrefours de ses rues; & que ses gens honorables avoient été partagés par sort entre les vainqueurs, chargés de chaînes & traînés en esclavage. Le Prophete marque que tous ces malheurs tomberent sur elle, lorsque l'*Egypte & l'Ethiopie étoient sa force*; circonstance qui nous conduit directement à ce tems, où un Prince Ethiopien occupoit le trône d'Egypte. Car *Sabacon* ou *So*, Pere de *Sévéchus*, étoit un Prince Ethiopien, qui s'étoit fait Roi d'Egypte par conquête; & ainsi tant que lui & son fils regnerent, l'Egypte & l'Ethiopie ne formerent proprement qu'un même Pays, & se prêterent un mutuel secours, de quoi on trouve plus d'un exemple durant le cours de cette guerre. An. 713. avant J. C. Ezech. 15.

No-Amon Ville d'Egypte n'étoit autre (*l*) que Thebes, fameuse par ses cent portes & par le nombre immense de ses habitants. Les Grecs l'appellent *Diospolis*, ou Ville de Jupiter, à cause du magnifique Temple qui y avoit été bâti en l'honneur de cette Divinité Payenne. C'est pour la

marqué; sans cela cet exemple qui leur eût rappellé le souvenir d'une de leurs conquêtes, n'eût servi qu'à enfler leur courage & leur orgueil.

(*l*) Vide BOCHARTI *Phaleg*. Part. I. Lib. I. Cap. 1.

An. 713. avant J. C. Ezech. 15.

même raiſon, que chez les Egyptiens elle étoit nommée *No-Amon :* car Amon chez ce Peuple étoit le nom de Jupiter.

Il faut remarquer que la deſtruction de cette Ville, dont Nahum fait mention, a dû précéder de quelque tems celle de Ninive. Car le Prophete parle de la premiere en Hiſtorien comme d'une choſe paſſée, au lieu qu'il annonce la ſeconde en Prophete comme un événement futur. D'où il réſulte que Ninive ayant été détruite l'an vingt-neuvieme de Joſias, comme nous le montrerons en ſon lieu, la ruine de No-Amon a dû être arrivée long-tems auparavant, & ne peut plus vrai-ſemblablement être rapportée qu'au tems que Sennacherib fit cette incurſion en Egypte & la ravagea d'un bout à l'autre trois ans de ſuite. Ceux qui rapportent la deſtruction de No-Amon mentionnée par Nahum à l'invaſion de Nabucodonoſor, la placent après la ruine de Ninive, & dès-là mettent une partie du Texte en oppoſition avec l'autre.

Ann. 710. avant J. C. Ezech. 18.

Sennacherib ne fit pas cette guerre avec le même ſuccès qu'il l'avoit commencée : car, ayant mis le ſiége (*m*) devant Peluſe, & y ayant déja employé beaucoup de tems, il fut forcé de l'abandonner & de ſe reti-

(*m*) JOSEPHUS *Antiq.* Lib. X. Cap. 1.

rer d'Egypte à l'approche de *Tirhaca* Roi (*) d'Ethiopie. Ce Prince, étant venu en Egypte au secours de Sévéchus son parent, étoit en pleine marche vers Peluse pour en faire lever le siége : Sennacherib l'ayant appris, n'osa l'attendre; mais ayant levé le siége, il reprit le chemin de la Judée, & campa encore une fois devant Lakis, (*n*) où il renouvella la guerre contre Ezéchias, malgré l'accord qu'ils avoient fait ensemble. Afin même qu'il n'en doutât point, il lui envoya trois de ses principaux Capitaines, *Tartan*, *Rabsaris* & *Rabsaké*, & les chargea de cette commission insolente & blasphêmatoire qui nous est rapportée (*o*) en deux endroits de l'Ecriture. Ces trois Députés la déclarerent aux Officiers du Roi, du bas des remparts de Jerusalem, en Langue Hébraïque, en présence de tout le Peuple. Ils espéroient par-là l'exciter à la révolte, mais n'y ayant pû réussir, ils retournerent vers leur Maitre, sans avoir rien fait. Rabsaké avoit été particulierement chargé de faire cette

An. 710. avant J. C.
EZECH. 18.

(*) [Il auroit falu dire *Roi de Chus*, ou du Pays de *Madian*, qui est dans l'Arabie, comme BOCHART l'a montré très-solidement dans son *Phaleg*. Liv. IV. chap. 2. Il faut encore corriger ce qui est dit du même Roi sur l'année 688 avant J. C.]

(*n*) IV. *Rois* XVIII, 17, 18, &c. II. *Paralip.* XXXII, 9, 10, &c. *Esaïe* XXXVI.

(*o*) IV. *Rois* XVIII, 19, 20, &c. *Esaïe* XXXVI, 4, 5, &c.

An. 710. avant J. C. Ezech. 18. sommation. La facilité qu'il avoit à parler la Langue Hébraïque, fait présumer que c'étoit un Juif apostat, ou l'un des Israëlites transportés en Babylone. L'office qu'il occupoit auprès de son Maître étoit celui d'Echanson, comme son nom le porte. A leur retour, ils trouverent Sennacherib décampé de Lakis & attaché au siége de Libna, où, sur la nouvelle qui lui vint que Tirhaca s'avançoit de Peluse vers lui, il prit le parti (*) d'aller à sa rencontre; & lui ayant livré bataille, il le défit entierement. En quoi ce Prince ne fut que l'exécuteur des volontés de Dieu,

(*) [M. Prideaux suppose ici, comme plusieurs Sçavans l'ont fait avant lui, qu'il y eut un combat entre Tirhaca & Sennacherib, dont le succès fut desavantageux au premier. L'Ecriture n'en fait point mention. On trouve seulement dans le IV. Livre des *Rois* XIX. 9 que *Sancherib* ou *Sennacherib* apprit que Tirhaca s'avançoit pour le combatre; mais on n'y dit point que Sennacherib alla au-devant de Tirhaca pour lui livrer bataille, & qu'il le vainquit. La chose n'est pas même vrai-semblable; puisque ce Prince leva le siége de Peluse & sortit promptement de l'Egypte, n'osant attendre Tirhaca qui venoit au secours de cette Ville; il n'est pas apparent qu'il l'ait ensuite attaqué le premier. On appuie ce sentiment sur le chap. XX. d'*Esaïe*, où il est dit au vers. 4. que le Roi d'Assyrie *emmeneroit les Egyptiens & les Mores captifs*. Mais ces paroles, bien loin de prouver que Sennacherib remporta une victoire sur Tirhaca dans le tems dont il s'agit, font voir que le Prophete avoit en vûe quelqu'autre circonstance; puisque Sennacherib *retourna couvert de confusion dans son pays*, comme on le voit dans le II. des *Chroniques* XXXII. 21. Voyez ce que disent sur ce sujet PERIZONIUS *in originibus Ægyptiacis* p. 215. & VITRINGA *in Commentario in Jesaïam* Tom. I. p. 592.

qui, selon la prédiction d'Esaïe (p), l'avoit destiné à être comme un pesant fardeau, tant sur l'Egypte, que sur l'Ethiopie, en punition de leurs pechés. An. 710. avant J. C. Ezech. 18.

Sennacherib, avant que de marcher contre Tirhaca, (q) avoit envoyé sommer de nouveau Ezéchias, avec une lettre pleine de blasphêmes, dans laquelle il défioit le Roi de Juda, aussi bien que son Dieu, d'une maniere tout à fait impie : audace qui excita si fort contre lui la juste colere de Dieu, qu'il l'en punit très-séverement, en faisant périr la plus grande partie de son Armée. Car, lorsque ce Prince enflé de sa Victoire s'avançoit vers Jérusalem dans la résolution de détruire cette Ville & tout ce qui y étoit renfermé, un Ange du Seigneur survint, & dans une nuit extermina cent quatre-vingt-cinq mille hommes de l'armée des Assyriens ; de sorte que le lendemain Sennacherib trouva son camp couvert de cadavres. Ce spectacle l'épouvanta si fort, qu'il s'enfuit de Judée en grand desordre & fit toute la diligence possible pour regagner Ninive, où il passa le reste de ses jours accablé de honte & de chagrin. Cet événement arriva l'an dix-huitieme d'Ezéchias, quatre ans après que Sennacherib étoit venu pour la pre-

(p) *Esaïe* XVIII & XX.
(q) *Esaïe* XXXVII. IV. *Rois* XIX. II. *Chron.* XXXII.

An. 710. avant J. C. Ezech. 18. miere fois dans ces quartiers-là. Après cela Ezéchias regna tranquillement & heureusement le reste de sa vie, craint & révéré de tous les Peuples voisins, qui le voyoient favorisé & protégé du Ciel d'une maniere si sensible; en sorte qu'il n'y eut desormais personne qui osât s'élever contre lui.

Si nous en croyons le Talmud Babylonien, cette armée Assyrienne fut détruite par la foudre. On cite même des *Targums* qui avancent la même chose. Mais il est plus vrai-semblable qu'elle périt par un vent chaud que Dieu fit souffler contre elle: vent qui est fort commun (r) dans ces régions-là, & qui y fait de grands ravages, étouffant dans un moment des milliers de personnes, comme il arrive souvent à ces grandes Caravanes de Mahometans qui vont tous les ans en pélerinage à la Mecque. La menace, qu'Esaïe (s) fait à Sennacherib, *d'un certain bruit*, ou souffle de vent que Dieu lui feroit entendre, semble signifier quelque chose de semblable.

Herodote, (t) sur le rapport des Prê-

(r) *Voyages* de THEVENOT, Part. II. Liv. I. Chap. 20. Part. II. Liv. II. Chap. 16. & Part. I. Liv. II. Chap. 20. Jérémie, Chap. LI. vers. 1, appelle ce vent un *vent de destruction*, ce que la Version Arabe a rendu par un *vent chaud pestilentiel*.

(s) *Esaïe* XXXVII, 7. IV. Rois XIX, 7.

(t) HEROD. Lib. II.

tres Egyptiens, nous donne une espece de récit déguisé de cette délivrance des Assyriens, l'appliquant fabuleusement à la Ville de Peluse, au lieu de Jérusalem, & à Séthon Roi d'Egypte au lieu d'Ezéchias. Il raconte que la pieté de ce Roi Egyptien fut cause que, lorsque le Roi d'Assyrie assiégeoit Peluse, une grande multitude de rats furent envoyés miraculeusement dans son Armée, lesquels ayant rongé dans une nuit toutes les courroies des boucliers, les carquois & les cordes d'arc de ses soldats, & l'ayant mis par-là hors d'état de pousser la guerre, il fut contraint de lever le siége & de prendre la fuite. Ce qu'il y a de bien remarquable, c'est qu'Herodote appelle ce Roi d'Assyrie, auquel il attribue ce desastre, Sennacherib, du même nom que lui donne l'Ecriture. Les tems même se rapportent. Ce qui ne permet pas de douter que ce ne soit le même fait, mais déguisé dans la relation d'Herodote. On n'en sera pas surpris, si on considere que cette relation venoit de gens qui, ayant une extrême aversion pour la Nation & la Religion des Juifs, n'avoient garde d'en rien rapporter qui pût tourner à l'honneur de l'un ou de l'autre. Ann. 710. avant J. C. EZECH. 18.

Sennacherib, accablé de ce coup, & se trouvant hors d'état de se rétablir, tomba tellement dans le mépris de ses Sujets, An. 709. avant J. C. EZECH. 19.

An. 709. avant J. C. Ezech. 19.

que plusieurs de ses Provinces se révolterent, & entre autres la Médie, la plus grande & la plus considérable de son Empire. En effet les Medes n'eurent pas plutôt appris son honteux retour à Ninive, qu'ils secouerent son joug & (u) établirent parmi eux une espece de Gouvernement Démocratique. Mais les desordres qui en naissoient les en ayant bien-tôt dégoûtés, ils prirent le parti de recourir à la Monarchie; de sorte que l'année d'après ils choisirent pour Roi *Déjocès*, dont pendant long-tems ils s'étoient servis pour arbitre de leurs différends, & en qui ils avoient remarqué tant d'équité & de prudence, qu'ils crurent devoir l'élever à cette dignité. Ce Prince commença à regner l'an dix-neuvieme d'Ezéchias. Ayant réparé, embelli, & aggrandi la Ville d'Ecbatane, il en fit le siége de son Empire, & y regna cinquante-trois ans avec beaucoup de sagesse, de gloire & de prospérité. Les avantages qu'il procura à cette Ville pendant un si long regne, ont fait croire aux Grecs qu'il en avoit été le fondateur.

La même année *Arkian* (x) commença son Regne à Babylone, après le décès de Mardocempade, ou Mérodac-Baladan qui avoit fini ses jours l'année précédente,

(u) HEROD. Lib. II.
(x) *Canon* PTOLEM.

après avoir regné douze ans sur les Babyloniens. An. 709. avant J. C. Ezech. 19.

Sennacherib, outré de sa disgrace, comme s'il eût voulu s'en venger sur ses propres Sujets, (y) se comporta dans son Gouvernement, depuis son retour à Ninive, d'une maniere tout-à-fait cruelle & tyrannique. Il exerça sur tout sa fureur contre les Juifs & les Israëlites, dont il faisoit tous les jours massacrer un grand nombre & jetter ensuite leurs corps dans les rues, défendant même qu'on leur donnât la sépulture. Cette humeur féroce le rendit si insupportable à sa propre famille, qu'*Addrammelec* (z) & *Saréetser*, ses deux fils aînés, conspirerent contre lui, & s'étant jettés sur lui, lorsqu'il étoit prosterné dans le Temple de *Nisroc* son Dieu, ils le tuerent à coups d'épée. Ces deux Princes, ayant été contraints de s'enfuir en Arménie après ce parricide, laisserent le Royaume à *Esar-haddon* leur cadet. Quelques Commentateurs prétendent (a) que Sennacherib avoit fait vœu d'offrir ses deux fils en sacrifice à son Dieu, pour l'appaiser & l'intéresser plus fortement au rétablissement de ses affaires ; & que ce fut

(y) *Tobie* I, 18, 20.
(z) IV. *Rois* XIX, 37. II. *Paralip.* XXXII, 21. *Esaïe* XXXVII, 38.
(a) PATRICK sur II. *Rois* XIX, 37. SALIANUS *sub anno ante Christum*, 729.

An. 709. avant J. C. Ezech. 19. pour le prévenir qu'ils le sacrifierent lui-même. Mais tout le fondement que peut avoir cette conjecture, c'est qu'il n'est pas possible d'imaginer aucun autre motif, qui puisse servir d'excuse à une action si noire & si barbare.

An. 706. avant J. C. Ezech. 22. *Esar-haddon* commença à regner en Assyrie environ l'an vingt-deuxieme du regne d'Ezéchias, qui fut le dernier de celui de Sévéchus ou Séthon en Egypte. Il y mourut, après en avoir occupé le trône pendant quatorze ans, & eut pour successeur (*b*) Tirhaca, celui-là même qui étoit venu à son secours avec une armée d'Ethiopiens, & qui fut le troisieme & en même tems le dernier de cette famille, qui regna en Egypte.

L'an vingt-troisieme d'Ezéchias, Arkian étant mort sans enfants, il y eut un interregne (*c*) de deux ans à Babylone avant qu'on y pût convenir d'un successeur. A la fin (*c*) Bélibus fut placé sur le trône, qu'il occupa pendant trois ans. Apronadius (*c*) lui succéda & regna six ans.

An. 699. avant J. C. Ezech. 29. La même année qu'Apronadius commença son regne à Babylone, Ezéchias finit le sien à Jérusalem. Il y mourut (*d*) après un regne de vingt-neuf ans. Tout

(*b*) AFRICANUS *apud* SYNCELLUM, p. 74.
(*c*) *Canon* PTOL.
(*d*) IV. *Rois* XX, 21. II. *Paralip.* XXXII, 33.

Juda & Jérusalem le comblerent d'honneurs après sa mort. Ils l'ensevelirent, avec beaucoup de solemnité, dans l'endroit le plus éminent des sépulcres de la Maison de David, pour témoigner qu'ils le regardoient comme un des meilleurs & des plus illustres Princes de cette Famille, qui eût regné sur eux; depuis celui qui en avoit été le fondateur.

An. 699. avant J. C. EZECH. 29.

Le lieu où il fut inhumé, appellé encore aujourd'hui, les *Tombeaux des Rois de la Maison de David*, étoit un édifice fort superbe & magnifique (*e*). Il est maintenant hors des murs de Jérusalem; mais, comme on le conjecture, (*f*) avant que cette Ville eût été ruinée par les Romains, il étoit renfermé dans son enceinte. On entre premierement dans une grande cour d'environ six-vingt pieds en quarré, taillée & applanie dans le rocher qui est de marbre. A main gauche est une galerie taillée de même dans le roc, aussi bien que les colomnes qui la soutiennent. Au bout

(*e*) *Voyages* de THEVENOT, Part. I. Liv. II. Chap. 40. *Voyages de* MAUNDRELL *d'Alep à Jérusalem*, p. 76. de l'Edit. Angloise.

(*f*) LE R. MAIMONIDES dans son Traité intitulé *Beth Habbechirah* Chap. 7. dit *On ne souffroit point dans Jérusalem aucun sépulcre, excepté ceux de la Maison de David & celui d'Hulda la Prophétesse, qui y étoient depuis le tems des anciens Prophetes.* Cela prouve que ces sépulcres étoient anciennement renfermés dans les murs de Jérusalem; & qu'ainsi, c'est dans un sens précis qu'il faut entendre les paroles de l'Ecriture qui les place dans la *Cité de David*.

An. 699. avant J. C. Ezech. 29.

de cette galerie, il y a une petite ouverture par où l'on passe, ventre à terre, pour entrer dans une grande chambre d'environ vingt-quatre pieds en quarré, dans laquelle il y a d'autres chambres plus petites qui vont de l'une dans l'autre, avec des portes de pierre qui y donnent entrée, le tout taillé dans la roche vive. Aux côtés de ces petites chambres il y a plusieurs niches, dans lesquelles les corps des Rois étoient déposés dans des cercueils de pierre. Ce fut dans la principale & la plus secrete de ces chambres que le corps d'Ezéchias fut placé, dans une niche que l'on tailla peut-être tout exprès pour lui, à l'endroit le plus élevé, pour lui faire plus d'honneur. Tout cela a subsisté jusqu'ici dans son entier. Cet ouvrage n'ayant pu être fait qu'avec des dépenses immenses, est apparemment de Salomon. C'est l'unique monument incontestable de l'ancienne Jérusalem, qu'on y voie encore (*).

Ezéchias aggrandit beaucoup & embellit Jérusalem pendant son regne, non

(*) [Le Cardinal GRIMANI (*apud* SESLINON *de Architectura*. Lib. III. *&* *apud* PINEDAM *de rebus Salomonis* lib. VIII c. 3.) nous a donné la représentation du tombeau que l'on croit être celui de David. Les nouveaux Voyageurs, DOUBDAN, MORISON, &c. nous décrivent des tombeaux très-magnifiques creusés dans le roc, que l'on tient être ceux des Rois de Juda. Ils sont certainement très-anciens: mais il seroit mal-aisé de distinguer celui de David de tant d'autres. CALMET *Dict. de la Bible*.]

ſeulement par les nouvelles fortifications (g) qu'il y fit, par les arſenaux qu'il y établit & qu'il remplit de toutes les ſortes d'armes qui étoient en uſage dans ce tems-là, mais encore par le nouvel (h) aqueduc qu'il y conſtruiſit, lequel, fourniſſant d'eau ſes habitants, leur étoit d'un grand uſage. Pour maintenir même & faire fleurir la Religion, il entretint d'habiles Scribes pour collationner & copier les Livres Sacrés. C'eſt ce qui eſt particulierement (i) marqué touchant les *Proverbes de Salomon*. An. 699. avant J. C. EZECH. 29.

Dans ce tems ceux de la Tribu de Siméon, (k) ſe trouvant trop à l'étroit chez eux, étendirent fort avant leurs frontieres vers le Midi. Ils ſe jetterent ſur les Hamalécites qui occupoient une partie de la montagne de *Sebir*, avec la riche vallée qui y touche; & les ayant batus, ils les détruiſirent entierement & s'établirent dans leur Pays.

Le bon & pieux Ezéchias eut le malheur d'avoir pour Succeſſeur un fils, qui fut le plus méchant & le plus impie de ſa race. C'eſt Manaſſé. (l) Ce Prince encore mineur, & âgé ſeulement de douze ans An. 698. avant J. C. MANASSE. 1.

(g) II. *Chron.* XXXII, 5. *Eccléſiaſtique* XLVIII, 19.
(h) IV. *Rois* XX, 20. II. *Paralip.* XXXII, 30. *Eccleſiaſtique* XLVIII, 19.
(i) *Prov.* XXV, 1.
(k) I. *Paralip.* IV. 39-48.
(l) IV. *Rois* XXI, 1. II. *Paralip.* XXXIII, 1.

An. 698. avant J. C. MANASSÉ' I. lorsqu'il fut appellé au Trône, eut malheureusement pour Tuteurs & pour Ministres certains Grands de son Royaume, qui ne goûtant pas la Réformation de son Pere, prirent à tâche de lui en inspirer une extrême aversion. Ils corrompirent sa jeunesse en lui inspirant des principes pernicieux, tant par rapport à la Religion qu'au Gouvernement; desorte que lorsqu'il fut parvenu à l'âge de majorité, il n'eut point son semblable en impiété envers Dieu, & en cruauté envers ses Sujets, entre tous ceux qui avoient regné à Jérusalem, ou à Samarie sur les Tribus d'Israël. Non seulement il rétablit entierement l'Idolâtrie d'Achaz; il le surpassa encore en toutes sortes d'abominations les plus capables d'éteindre le vrai Culte de Dieu & de deshonorer son saint nom. Car, au lieu que le premier s'étoit contenté de fermer la maison de Dieu, celui-ci la convertit en un réceptacle de toute sorte de superstitions & d'Idolâtrie. Il plaça une image dans le Sanctuaire & érigea, dans les deux Parvis, des Autels aux *Baalims* & à toute l'*Armée des Cieux*. Il s'abandonna encore aux enchantements & aux sortiléges: il eut commerce avec les esprits impurs: il fit passer ses enfants au travers du feu en l'honneur de *Moloc*; & remplit Jérusalem & toute la Judée de *Hauts-lieux*,

An. 698. avant J. C. MANASSÉ' 1.

d'*Idoles*, de *Bocages* & d'*Autels* profanes, & y introduisit toutes les autres abominations les plus propres à corrompre la vraie Religion, & à établir l'impiété dans son Royaume. Il porta même ses Sujets à s'y conformer, persécutant violemment ceux qui refusoient d'avoir pour ses volontés cette criminelle condescendance; ensorte qu'on vit le sang innocent couler à grands flots dans tout son Royaume. Il outragea & traita avec mépris les Prophetes que Dieu lui envoya pour lui reprocher ses égarements & l'exhorter à en arrêter le cours. Il en fit même mourir plusieurs (*m*), Esaïe entre autres, qui, à ce qu'on croit, souffrit pour ce sujet le martyre, ayant été cruellement scié par le milieu du corps par l'ordre de ce Prince impie. C'étoit-là une ancienne Tradition (*n*) chez les Juifs; & l'on tient communément que saint Paul (*o*) y fait allusion au Chap. XI. ℣. 37. de son Epître aux Hébreux, lorsque, dans le détail qu'il fait des divers tourments endurés par les Prophetes & les Martyrs des anciens tems, il compte celui d'*avoir été*

(*m*) JOSEPHUS *Antiq.* Lib. X. Cap. 4.

(*n*) *Talmud Hierosol. in Sanhedrin*, fol. 28. col. 3. *Talmud Babylon. in Jevamnoth*, fol. 49. col. 2. *& in Sanhedrin*, fol. 103. col. 2. *Shalshelet Hakkabalah*, fol. 19. col. 1. *Talkut* Lib. Regum, fol. 38. col. 4.

(*o*) Vid. JUSTIN. Martyr. *in Dialogo cum Tryphone.* HIERONIMUM *in Esaïam.* Cap. 20. & 37. EPIPHANIUM & alios.

An. 698. avant J. C. MANASSE' I. *scié.* Ces horribles iniquités allumerent tellement la juste colere de Dieu contre la Judée, qu'il déclara (*p*) que pour cette raison *il étendroit sur Jérusalem le cordeau de Samarie & le niveau de la Maison d'Achab, & qu'il effaceroit Jérusalem comme on efface ce qui est écrit sur des Tablettes en passant plusieurs fois le style dessus* (*). Menace qui fut exécutée par la destruction de cette Ville & la désolation de toute la Judée dont elle fut suivie. Parmi les iniquités qui attirerent sur l'une & sur l'autre ces terribles jugements, celles de Manassé sont toujours marquées comme celles qui provoquerent le plus la colere de Dieu, (*q*), par où l'on peut juger de leur énormité.

An. 694. avant J. C. MANASSE' I. La cinquieme année de ce Roi de Juda, Apronadius (*r*) Roi de Babylone mourut. Regibilus (*r*) lui succéda & ne regna qu'un an. Après lui, *Messesimordak* eut (*r*) le Royaume qu'il posseda pendant quatre ans.

An. 688. avant J. C. MANASSE' II. L'an onzieme de Manassé mourut (*s*)

(*p*) IV. *Rois* XXI. 13.

(*) Les Tablettes des Anciens étoient des planches minces enduites de cire sur lesquelles on gravoit les caracteres: pour les effacer on passoit dessus la cire l'autre bout du style qui étant plat applanissoit la cire.

(*q*) IV. *Rois* XXIII. 26. & XXIV. 3. *Jérémie.* XV. 4.

(*r*) *Canon* PTOL.

(*s*) AFRICANUS *apud* SYNCELLUM, p. 74. Tirhaea est connu dans l'Ecriture comme *Roi de Chus*, & non comme Roi d'Egypte, où M. PRIDEAUX dit qu'il regna 18 ans.

Tirhaca Roi d'Egypte, après y avoir regné dix-huit ans. Ce fut le dernier des Rois Ethiopiens qui regnerent dans ce Pays. Après sa mort les Egyptiens, ne pouvant s'accorder sur la succession, (t) furent deux ans dans un état d'Anarchie accompagné de grands désordres, jusques à ce qu'enfin douze des principaux Seigneurs s'étant ligués ensemble (u) se saisirent du Royaume, & l'ayant partagé entr'eux en douze parties, le gouvernerent conjointement pendant quinze ans.

An. 688. avant J. C. MANASSÉ 11.

La même année que cette révolution arriva en Egypte par la mort de Tirhaca, il s'en fit une semblable à Babylone par le décès de *Messesimordak*. Ce Prince n'ayant

An. 680. avant J. C. MANASSÉ

HERODOTE & DIODORE de Sicile, les seuls qui nous restent des anciens Auteurs qui ont écrit sur les Rois d'Egypte, ne font aucune mention de ce Tirhaca, MANETHON, Prêtre Egyptien, qui vivoit environ 250 ans avant J. C. avoit fait une Liste des anciens Rois d'Egypte, parmi lesquels on en trouve un nommé *Tarco* ou *Taraco* Ethiopien de naissance. Plusieurs Sçavans croient que ce Prince est le même que Tirhaca; la ressemblance des noms & le tems où il a vécu paroissent favoriser leur conjecture. Il est vrai-semblable que lorsque ce Prince eut chassé Sennacherib de l'Egypte, il s'en empara après avoir dépouillé le Roi qui l'avoit appellé à son secours. Suivant MEGASTHENE, ancien Auteur cité par STRABON, Liv. XV. Ce *Taraco* a été un grand conquerant, puisqu'il le compare avec Sesostris & avec Nabuchodonosor. Il assure même qu'il poussa ses expéditions jusqu'en Europe. PERIZONIUS parle de ce *Taraco*, *in originib. Ægypt. cap.* X. & XIII. On peut voir aussi ce qu'en dit VITRINGA *in Comment. in Jesaiam* XXXVII. 9.

(t) DIODORUS SICULUS, Lib. I.

(u) HERODOTUS, Lib. II. Cap. 147. DIODORUS SICULUS, Lib. I.

An. 680. point laissé de fils après lui, il y eut un
avant J. C. interregne (*x*) plein de trouble & de con-
Manassé' 19. fusion qui dura huit ans. *Esarhaddon*, Roi d'Assyrie, en prit occasion de s'emparer de Babylone, & l'ayant ajoutée à son premier Empire, (*y*) il regna treize ans sur l'un & sur l'autre. Dans le Canon de Ptolomée, ce Prince est nommé *Assar-Addinus*. L'Ecriture parle aussi d'un Roi (*z*) de Babylone & d'Assyrie tout ensemble. Dans Esdras il porte le nom d'*Osnapar* (*a*), que l'Auteur de ce Livre qualifie de *grand & de noble*; ce qui fait voir, que ce fut en son tems un Prince d'un grand mérite & qui regna avec gloire & magnificence, autant & plus qu'aucun de ceux qui avoient occupé le trône dans ces deux Royaumes.

An. 677. L'an vingt-deuxieme de Manassé, Esar-
avant J. C. haddon, étant déja dans la quatrieme an-
Manassé' 22. née de son Regne à Babylone, & y ayant affermi son autorité, commença à chercher les moyens de recouvrer ce que l'Empire

(*x*) *Canon* Ptol.
(*y*) *Canon* Ptol.
(*z*) Dans le quatrieme Livre des Rois Chap. XVII, 24. & dans le Livre d'Esdras Chap. IV, 9. 10. il est rapporté que le Roi d'Assyrie fit passer de Babylone une Colonie en Samarie, ce qu'il n'auroit pu faire s'il n'eût été dans ce tems-là Roi de Babylone aussi bien que d'Assyrie. Et dans le second Livre des Paralipomenes Chap. XXXIII, 11 il est dit que le Roi d'Assyrie qui prit prisonnier Manassé, l'emmena en Babylone: nouvelle preuve qu'il étoit à la fois Maître de ces deux Royaumes.
(*a*) *Esdras* IV, 10.

Aſſyrien avoit perdu dans la Syrie & dans la Paleſtine, par le deſaſtre qui étoit arrivé à ſon Pere dans la Judée. Encouragé dans ce deſſein par l'accroiſſement de forces qu'il avoit acquis, en ajoutant à ſon Empire la Babylonie & la Chaldée, il leva une puiſſante armée, & l'ayant menée dans ces Pays-là, il s'en empara de nouveau & les réunit à l'Empire Aſſyrien. C'eſt alors que fut accomplie la prédiction qu'Eſaïe, dès la premiere année d'Achaz, avoit, prononcé contre Samarie *(b)*; ſçavoir que dans ſoixante-cinq ans Ephraïm feroit froiſſé de maniere qu'il ne feroit plus une Nation. En effet, cette année qui étoit préciſement la ſoixante-cinquieme depuis la premiere d'Achaz, Eſarhaddon, après avoir établi ſon autorité dans la Syrie, entra dans le Pays d'Iſraël, où il fit captifs tous ceux qui y étoient reſtés de la premiere Captivité, & les tranſporta en Babylone & en Aſſyrie, à la réſerve d'un petit nombre qui échaperent de ſes mains. Cependant pour empêcher que le Pays ne demeurât deſert, il y fit venir des Colonies *(c)* de *Babel*, de *Cuth*, de *Hava*, de *Hamath*, & de *Sépharvajim* pour habiter dans les Villes de Samarie. C'eſt ainſi que les dix Tribus, qui s'étoient

An. 677. avant J. C. MANASSE. 22.

(b) *Eſaïe* VII, 8.
(c) IV. *Rois* XVII, 24. *Eſdras*. IV. 2, 10.

An. 677. avant J. C. MANASSE' 22.

séparées de la maison de David, furent entierement détruites, sans avoir été depuis rétablies. Car tous ceux qui furent transportés, tant dans cette captivité que dans la précédente, à un petit nombre près, qui s'étant joints aux Juifs retournerent avec eux dans leur patrie, prirent bientôt les mœurs & suivirent les superstitions des Nations parmi lesquelles ils furent placés, & ausquelles ils n'avoient que trop adhéré, dans le tems même qu'ils étoient dans leur Pays. Ils se confondirent tellement avec elles, qu'ayant perdu leur nom, leur langage, & jusqu'au souvenir de leur origine, on n'en remarque depuis aucune trace dans l'Histoire. Il y a, à la vérité, une Secte de Samaritains qui demeurent encore aujourd'hui à Samarie, à Sichem, & dans quelques autres Villes voisines, qui ont encore la Loi de Moïse écrite dans un caractere qui leur est particulier, & dans un dialecte qui ne differe presque point de l'Hébreu. Mais ces gens-là ne descendent point des Israëlites: ce sont des restes de ces Nations qu'Esarhaddon fit venir en leur place pour habiter & cultiver le Pays. C'est pour cette raison que les Juifs les appellent *Cuthéens*, du nom d'une de ces Nations qu'Esarhaddon transplanta dans ce Pays-là. Ils ont tant d'aversion pour eux qu'ils

les regardent comme les plus abominables de tous les Hérétiques, & témoignent pour eux, en toute rencontre, une aversion encore plus grande que celle qu'ils ont pour les Chrétiens mêmes. An. 677. avant J. C. MANASSÉ. 22.

Esarhaddon, s'étant rendu maître du Pays d'Israël, envoya quelques-uns de ses Généraux avec une partie de son armée dans la Judée, pour la réduire aussi sous son obéissance. Ils défirent (d) Manassé, & l'ayant pris lui-même dans des haliers, ils le menerent à Esarhaddon qui le mit aux fers & l'emmena avec lui à Babylone. Ce fut-là que ce malheureux Prince, touché de sa disgrace, rentra en lui-même, & pénétré du sentiment de ses crimes, implora la misericorde de Dieu avec une humilité profonde & d'ardentes supplications. Dieu, fléchi par sa repentance, amollit le cœur du Roi de Babylone envers lui, de sorte qu'il lui accorda la liberté & la permission de s'en retourner à Jérusalem. Il n'y fut pas plutôt arrivé, que, convaincu que l'Eternel seul est Dieu, il bannit, tant du Temple que de toute la Judée, toutes les profanations & toutes les Idolâtries qu'il y avoit introduites : il rétablit en toutes choses la Réformation du Roi son Pere, & la

(d) II. *Paralip.* XXXIII, 11. JOSEPHUS *Antiq.* Lib. X, Cap. 4.

An. 677. avant J. C. MANASSE' 22.

suivit le reste de sa vie; en quoi il fut suivi de tous ses Sujets. Il jouit aussi depuis ce tems-là d'une grande prosperité, jusqu'à la fin de son Regne, qui fut plus long que celui d'aucun des Rois qui occuperent le trône de David, tant avant qu'après lui : Car il fut de cinquante-cinq ans entiers; & comme tout ce tems-là est attribué au regne de ce Prince sans aucun vuide, il en résulte, que sa captivité en Babylone ne dura pas long-tems, & qu'il recouvra bien-tôt sa liberté.

C'est à ce tems qu'on peut rapporter l'accomplissement de cette Prophétie d'Esaïe (*e*), qui porte que *Sebna* premier Ministre d'Etat seroit dépouillé de son emploi, & *Eliakim* fils de *Hilkija* mis en sa place. Ils avoient été l'un & l'autre au service du Roi Ezéchias; Sebna en qualité de Sécretaire & Eliakim de Maître d'hôtel. Leur histoire, autant qu'on la peut recueillir des paroles du Prophete, paroît avoir été telle. Sebna, homme d'un mauvais naturel, étoit fort propre à seconder les inclinations perverses & les emportements de Manassé au commencement de son regne : C'est pourquoi il étoit devenu son premier Ministre, pendant qu'Eliakim, qui étoit dans des sentiments & des

(*e*) *Esaïe* XXII, 15 - 25.

An. 677. avant J. C. MANASSÉ. 22.

dispositions toutes contraires, fut entierement laissé à l'écart. Mais, dans la révolution qui se fit à l'approche des Assyriens, Sebna (*f*) fut pris prisonnier avec son Maître & conduit avec lui en Babylone, où il fut détenu captif, (*g*) jusqu'à sa mort. Manassé, dans les sentiments de repentance où il se trouvoit à son retour à Jérusalem, ayant résolu de suivre d'autres mesures, jetta les yeux sur Eliakim & lui confia la conduite & l'administration de toutes ses affaires. Ce nouveau Ministre, plein de sagesse, de justice, & de piété, rétablit bien-tôt les choses sur le pied où elles avoient été sous Ezéchias, & maintint, tant qu'il vécut, le Royaume en paix & en prospérité, à la gloire du Roi, & à l'avantage de la Nation. Aussi l'Ecriture lui rend ce témoignage (*h*) d'avoir servi de *Pere aux habitants de Jérusalem & à la Maison de Juda*, & qu'ayant la *Clé* (*i*), c'est-à-dite, la conduite de la *Maison de David sur ses épaules*, il en fut, pendant sa vie, le plus ferme appui. On croit que cet Eliakim étoit d'une famille sacerdotale, qu'il fit même les fonctions de grand Sacrificateur au tems de Manassé, & que c'est le Joakim ou Eliakim dont il est par-

(*f*) *Esaïe* XXII, 17.
(*g*) *Esaïe* XXII, 18.
(*h*) *Esaïe* XXII, 21.
(*i*) *Esaïe* XXII, 22.

An. 677. avant J. C. MANASSÉ 22.

lé dans le Livre de *Judith*. C'est de quoi il sera traité au long dans son lieu.

An. 676. avant J. C. MANASSÉ 23.

Les peuples, qu'Esarhaddon avoit fait venir en Samarie, à la place des anciens habitants, s'y trouvoient fort tourmentés par des Lions (*k*). Le Roi de Babylone, ayant appris que cela venoit de ce qu'ils n'adoroient pas le Dieu du Pays, ordonna qu'on leur envoyât un Prêtre Israëlite d'entre ceux qui avoient été transférés en Babylone, afin qu'il leur enseignât le Culte du Dieu d'Israël. Mais ces Idolâtres se contenterent de l'associer avec leurs anciennes Divinités & de le servir conjointement avec elles. Ils persévérerent dans ce Culte mêlé, servant les Idoles & le vrai Dieu à la fois, jusques au tems que le Temple Samaritain fut bâti par Sannabalat, sur la montagne de Garisim. Car, à cette occasion, un grand nombre de Juifs s'étant rangés de leur côté, ils les ramenerent de ce Culte superstitieux au service du seul vrai Dieu : Culte dans lequel les Samaritains ont persisté jusqu'à aujourd'hui.

An. 671. avant J. C. MANASSÉ 28.

L'an vingt-huitieme du regne de Manassé, les douze Souverains Confédérés d'Egypte, étant venus à se brouiller après avoir régné conjointement pendant

(*k*) IV. *Rois* XVII, 25 - 28.

quinze

quinze ans, (l) chasserent *Psammitique* l'un d'entr'eux, le dépouillerent de la part qu'il avoit eu jusques-là au Gouvernement, & le bannirent du Pays. Ce Prince se sauva dans des Marais situés le long de la Mer, & il s'y tint caché, jusqu'à ce qu'ayant ramassé, d'entre les brigands d'Arabie & les Pirates de Carie & d'Ionie, un assez grand nombre de Soldats, il en forma une armée considérable, avec les Egyptiens qui tenoient encore son parti. Il marcha à la tête de ce Corps contre ses concurrents, les défit, en tua plusieurs, chassa le reste hors du Pays; & s'étant ainsi rendu Maître de tout le Royaume, il y regna cinquante-quatre ans avec beaucoup de bonheur.

Ann. 671. avant J. C. MANASSE' 28.

Il ne fut pas plutôt affermi sur le trône qu'il entra en guerre (m) avec le Roi d'Assyrie, au sujet des limites des deux Empires. Cette guerre dura long-tems. Depuis que les Assyriens eurent conquis la Syrie; la Palestine, étant le seul Pays qui séparât les deux Royaumes, devint entr'eux une pomme de discorde continuelle, comme elle le fut ensuite entre les Ptolomées & les Séleucides. Ce fut à qui des deux l'auroit, &, selon que l'un

Ann. 673. avant J. C. MANASSE' 2.

(l) HERODOTUS Lib. II, Cap. 151. DIODORUS SICULUS Lib. I.
(m) HERODOT. Lib. II. Cap. 157.

Ann. 670. avant J. C. MANASSE' 29.

ou l'autre prévalut, cette Province devint tour à tour le partage du plus fort. Les Egyptiens ſemblent en avoir été les Maîtres depuis Ezéchias juſqu'à la captivité de Babylone. Mais, lorſqu'Eſarhaddon eut conquis la Judée & en eut enlevé le Roi, il eſt certain que tout ce Pays, juſques aux frontieres d'Egypte, fut occupé par les Aſſyriens, aux progrès deſquels, les Egyptiens, partagés alors entre divers Souverains & en guerre même les uns contre les autres, ne purent s'oppoſer. Mais Pſammitique s'étant emparé de toute la Monarchie, & y ayant remis toutes choſes ſur l'ancien pied, révolution qui arriva environ ſept ans après la captivité de Manaſſé, il crut qu'il étoit tems de penſer aux frontieres de ſon Royaume & de les mettre en ſureté contre l'*Aſſyrien* ſon voiſin, dont la puiſſance augmentoit de jour en jour. Il entra pour cet effet à la tête d'une armée dans la Paleſtine. Mais il s'y trouva d'abord arrêté par *Aſdod* ou *Azot*, une des principales Villes du Pays, qui lui donna tant de peine, que ce ne fut qu'après un Siége (*n*) de vingt-neuf ans qu'il s'en rendit maître.

Cette place étoit anciennement (*o*) une des cinq Villes Capitales des Philiſtins.

(*n*) HERODOTUS, Lib. II.
(*o*) IV. *Rois* VI. 17.

Les Egyptiens s'en étant emparés la fortifierent si-bien, qu'elle devint la plus forte barriere de leur Pays de ce côté-là; ensorte que Sennacherib ne put entrer en Egypte qu'après avoir premierement emporté cette Place. C'est ce qu'il fit par Tartan (*p*) l'un de ses Généraux. Lorsqu'il en fut en possession, & qu'il en considéra l'importance, il la rendit si forte, que, malgré sa fatale retraite d'Egypte & la destruction totale de son armée dans la Judée, les Assyriens n'avoient pas laissé de conserver cette Place jusques alors; & ce ne fut qu'après ce long & ennuyeux Siége, dont je viens de parler, qu'elle revint aux Egyptiens. Mais cette Place leur fut de fort peu d'usage dans la suite, cette longue guerre l'ayant tellement désolée, qu'elle n'étoit plus que l'ombre de ce qu'elle avoit été. Et c'est par rapport au déplorable état où cette Ville se trouvoit réduite, que Jérémie (*q*) parle du *reste d'Asdod*.

Ann. 670. avant J. C. MANASSE' 29.

Cette guerre ne se borna pas au Siége de cette place. Pendant qu'une partie de l'armée Egyptienne y étoit occupée, le reste faisoit la guerre dans les autres quartiers de la Palestine, ce qui continua plusieurs années. Cette irruption des

(*p*) *Esaïe* XX, 1.
(*q*) *Jerémie* XXV, 20.

Ann. 670. avant J. C. MANASSÉ 29. Egyptiens obligea Manassé (r) de fortifier de nouveau Jérusalem, & d'assurer les Villes frontieres par de fortes garnisons. Devenu Vassal des Assyriens depuis son rétablissement sur le trône, il se trouvoit engagé à tenir leur parti dans cette guerre contre les Egyptiens ses anciens Alliés. Il est même vrai-semblable que, pour mettre ce Prince plus en état de se défendre, & se l'attacher encore davantage, les Assyriens, dans cette conjecture, mirent sous sa domination tout le Pays de Canaan, c'est-à-dire, tout ce qui avoit été autrefois possedé par les Rois de Samarie, outre ce qui lui appartenoit en qualité de Roi de Juda. Il est certain que Josias son petit-fils possedа tous ces Pays généralement. Or on ne voit pas comment il seroit venu à la possession de tous ces Etats, si on ne suppose qu'ils avoient été donnés à Manassé dans cette occasion, pour le tenir dans la dépendance des Rois d'Assyrie, & qu'ils avoient passé entre les mains de son fils & de son petit fils, aux mêmes conditions. Aussi fut-ce pour avoir voulu satisfaire à cet engagement que le bon & pieux Josias perdit la vie, comme nous le verrons dans la suite.

Ann. 668. avant J. C. MANASSÉ 31. L'an trente-unieme de Manassé, Esarhaddon finit ses jours, après avoir re-

(r) II. *Paralip.* XXXIII, 14.

gné fort heureusement trente-neuf ans sur les Assyriens & treize sur les Babyloniens. Il eut pour Successeur *Saosduchin* (*s*) son fils. C'est le *Nabucodonosor* (*t*) dont il est parlé dans le Livre de Judith. Ann. 668. avant J. C. MANASSE' 31.

Au commencement de la douzieme année de son regne, qui étoit la quarante-troisieme de Manassé, (*u*) il défit en bataille rangée, dans la pleine de Ragau, *Déjocès* Roi des Medes, appellé, dans le Livre de Judith, (*x*) *Arphaxad*. Il le poursuivit jusques dans les montagnes voisines où il s'étoit retiré; & l'y ayant atteint, il le tailla en pieces avec toute son armée. Après quoi poussant sa pointe & profitant de sa bonne fortune, il se rendit Maître de plusieurs Villes de la Médie, & entr'autres (*y*) d'*Echatane* Siége Royal de l'Empire des Medes; & après l'avoir entierement ruinée, il retourna triomphant à Ninive, où lui & son armée passerent six-vingts jours dans les festins & dans toutes sortes de divertissements. Ann. 656. avant J. C. MANASSE' 43.

Ces réjouissances finies, Nabucodonosor (*z*) assembla ses Officiers & ses prin-

(*s*) *Canon* PTOLOM.
(*t*) *Judith*, I, 5.
(*u*) *Judith*, I, 5.
(*x*) *Judith*, I, I.
(*y*) *Judith*, I, 14.
(*z*) *Judith*, II.

Ann. 656. avant J. C. MANASSE' 43. cipaux Miniſtres, pour rechercher quels des peuples tributaires ne l'avoient pas accompagné dans cette guerre; il les avoit tous ſommés de l'y ſuivre; & trouvant qu'aucun des Peuples occidentaux de ſon Empire n'avoit déféré à ſes ordres, il chargea Holopherne Général de ſes armées, de ſe mettre en campagne, pour le venger de ces rebelles.

Ann. 655. avant J. C. MANASSE' 44. En exécution de cet ordre ce Général, l'année ſuivante, marcha du côté d'Occident, à la tête d'une armée de ſix-vingts mille hommes de pied & de douze mille chevaux. Il ravagea & extermina un grand nombre de Nations qui ſe trouverent ſur ſon paſſage; juſques à ce qu'enfin, étant entré dans la Judée, & ayant mis le Siége devant Béthulie, il y périt avec toutes ſes troupes, comme on le trouve amplement détaillé dans le Livre de Judith.

Qu'Arphaxad, dont il eſt parlé dans ce Livre, ſoit Déjocès, & Nabucodonoſor, Saoſduchin, c'eſt ce qui paroît, de ce que cet Arphaxad y eſt déſigné par un caractere, qui, de l'aveu de tous les Auteurs, convient à ce Roi des Medes, d'avoir fondé *(a)* Ecbatane *, & de ce

(a) *Judith*, I, 2.

(*) [M. Prideaux a dit ci-deſſus, que Déjocés n'étoit pas le Fondateur d'Ecbatane, quoiqu'il l'eût réparée & aggrandie, & qu'il regna 53 ans avec gloire. L'Hiſtoire ne dit pas qu'il ait été défait par les Aſſyriens, mais elle aſſu-

que le commencement de l'an douzieme de Saoſduchin tombe préciſément dans la derniere de Déjocès, où, ſelon cette Hiſtoire, la bataille de Ragau fut donnée. Il y a diverſes circonſtances dans cette Hiſtoire, qui ne permettent pas qu'on la rapporte à aucun autre tems. Car elle arriva, pendant que *(b)* Ninive étoit la Capitale de l'Empire Aſſyrien; que *(c)* les Perſes, les Syriens, les Phéniciens, les Ciliciens, & les Egyptiens lui étoient ſoumis : que l'Empire des Medes *(d)* ſubſiſtoit, & qu'il n'y avoit pas encore long-tems qu'Ecbatane avoit été fondée : circonſtances dont aucune n'a eu lieu après la captivité des Juifs, où quelques-uns placent cette Hiſtoire. Ninive avoit été détruite long-tems avant cette captivité ; l'Empire des Aſſyriens avoit été renverſé auſſi-bien que celui des Medes; & les Perſes, au lieu d'être aſſujettis aux Aſſyriens, les avoient eux-mêmes pour Sujets, & avoient étendu leur domination ſur tous les autres Peuples d'Orient, depuis l'Helleſpont juſqu'au fleuve Indus. C'eſt juſques-là qu'ils avoient porté les

Ann. 655. avant J. C. MANASSE' 44.

re qu'il laiſſa un Royaume floriſſant à ſon fils Phraortès. Ce dernier, ſuivant HERODOTE, fut tué en bataille rangée par un Roi d'Aſſyrie, l'an 635. avant J. C.]

(b) Judith, I, 5.
(c) Judith, I. 7-10.
(d) Judith, I, 1, 2.

Ann. 655. avant J. C. MANASSÉ 44.

bornes de leur Empire, avant le retour & le rétablissement des Juifs dans leur patrie. Il faut donc remonter beaucoup plus haut que les tems qui ont suivi la captivité, pour trouver un théatre propre aux faits & aux circonstances décrits dans ce Livre: & il n'en est point qui s'accorde mieux avec l'Histoire tant sacrée que profane, que l'intervalle de tems que je lui ai assigné.

Le Livre de Judith avoit été écrit originairement (*e*) en Chaldaïque, par quelque Juif de Babylone. C'est sur cet Original, que nous n'avons plus, que saint Jérôme, à la priere de Paule & d'Eustochium, fit la Version Latine qu'il nous a donnée de ce Livre, & qui se trouve dans le Texte de la Vulgate. Ce Pere y expose dans la Préface, qu'il avoit rendu le sens sans s'attacher à la lettre; & que, sans s'arrêter aux fautes des copistes, ou aux diverses leçons qu'il avoit trouvé en divers exemplaires, il n'avoit mis dans sa Traduction que ce qu'il avoit jugé être le vrai & parfait sens de l'Original. Outre la version de saint Jérôme, nous en avons deux autres, l'une en Grec & l'autre en Syriaque. La premiere est attribuée à Théodotion, qui florissoit sous Commode

(*e*) HIERONIMI *Præfatio in Librum* Judith.

lequel ne parvint à l'Empire qu'en l'an cent quatre-vingts de Jesus-Christ. Mais elle doit être beaucoup plus ancienne, puisqu'on la trouve citée par Clement Romain dans son Epitre aux Corinthiens, écrite environ six-vingts ans auparavant. La Version Syriaque a été faite sur le Grec, aussi-bien que l'Angloise que nous avons présentement parmi les Livres Apocryphes de notre Bible.

Ann. 655. avant J. C. MANASSE' 44.

Ces trois Versions, au reste, contiennent diverses circonstances, qui ne se trouvent point dans celle de saint Jérôme, & dont quelques-unes semblent être du nombre de ces diverses leçons que ce Pere confesse avoir écartées, comme des corruptions du Texte. C'est en particulier ce qu'on peut présumer avec raison de ce qui est ajouté au Verset 13. du Chapitre I. La bataille de Ragau y est placée en l'an dix-septieme de Nabucodonosor, ce qui est directement contraire au commencement du même Chapitre. Car il y est dit expressément, que ce Prince fit la guerre au Roi des Medes l'an douzieme de son regne; & c'est conformément à cette date, que la Version de saint Jérôme met l'expédition d'Holopherne, qui se fit l'année d'après, dans l'an treizieme de Nabucodonosor, ce qui est la véritable époque: Au lieu que les autres suivant la

Ann. 655. avant J. C. MANASSE' 41.

premiere bévue, en font une autre, plaçant cette expédition dans la dix-huitieme année du regne de ce Prince, & mettant ainsi une partie de l'Histoire entierement en contradiction avec l'autre; d'où il suit que, par rapport à cette circonstance, la Version de saint Jérôme est certainement préférable. Cela même donne lieu de croire qu'elle l'est aussi, dans tous les endroits où elle ne s'accorde pas avec les autres.

Quant au caractere de ce Livre, si c'est une histoire ou une fiction, c'est sur quoi les Sçavans ne s'accordent pas. Les Catholiques Romains soutiennent qu'il est tout entier véritable; aussi l'ont-ils reçu dans le Canon des Livres Sacrés. D'un autre côté le fameux Grotius (f) prétend que tout ce qui est dans ce Livre est une fiction parabolique; qu'il a été écrit, lors qu'Antiochus l'Illustre vint en Judée pour persécuter les Juifs, dans le dessein de confirmer ce Peuple dans l'espérance que Dieu le délivreroit. *Judith*, selon lui, *est la même chose que la Judée : Béthulie, Beth-El-ja, c'est-à-dire, la Maison de Dieu, c'est le Temple : le glaive qui en sort, sont les prieres des Saints. Nabucodonosor signifie souvent chez les Juifs le Diable ; l'Assyrie, c'est l'arrogance : l'instrument du Diable, c'est*

(f) *In præfatione ad annotationes in librum Judith.*

Antiochus qui ſous un nom emprunté eſt ici appellé Holopherne, c'eſt-à-dire Halpernahas, le Licteur, le Sergent ou le Miniſtre du Diable qui veut ſe rendre Maître de la Judée belle & veuve parce qu'elle eſt deſtituée de ſecours: Eliakim ſignifie Dieu qui doit s'élever pour ſa défenſe, & qui à la fin détruira cet inſtrument du Diable, qui vouloit la corrompre. Cette explication ſinguliere de la Parabole, eſt, à la vérité, particuliere à ce grand homme. Mais il y a d'ailleurs un grand nombre d'Auteurs Proteſtants qui conviennent avec lui en général, que ce Livre eſt moins une hiſtoire véritable qu'une fiction parabolique compoſée dans la vûe d'inſtruire & de fortifier le Peuple Juif à la faveur de cet emblême, & non pour lui faire un récit de choſes réellement arrivées. Ce qui les oblige à prendre ce parti, c'eſt qu'il leur paroît impoſſible de concilier avec aucun tems, ſoit avant ou après la captivité, les faits qui y ſont rapportés. En plaçant, comme je fais, cette Hiſtoire au tems de Manaſſé, toutes les difficultés qu'on forme contre le ſentiment qui la met après la Captivité, & qui me paroiſſent ſans réplique, s'évanouiſſent entierement.

Ann. 755. avant J. C. MANASSÉ 44.

Ce n'eſt pas que cette opinion n'ait auſſi ſes difficultés. On y oppoſe I. Que l'Hiſtoire de Judith fait exercer le Souverain

Ann. 655. avant J. C. MANASSÉ 44.

Sacerdoce à Joakim ou Eliakim ; car on convient que ces deux noms font les mêmes (*g*) ; cependant ni dans l'Ecriture, ni dans Josephe, on ne trouve aucun Pontife de ce nom avant la captivité. II. Qu'*Achior* Chef des Ammonites parle (*h*) du Temple à Holopherne, comme s'il avoit été depuis peu renversé jusques aux fondements, ce qui pourtant n'arriva que la derniere année du regne de Sédécias, & ne peut par conséquent se rapporter à aucun tems précédent. Qu'en effet, le verſ. 3. du Chap. IV. met cette Histoire après la captivité : car il y est dit, que les Juifs étoient ***nouvellement retournés de la Captivité***, lorsqu'Holopherne envahit la Judée. III. Que ce Livre donne toute l'autorité au Grand-Prêtre Eliakim, sans qu'il y soit fait la moindre mention du Roi, ni qu'il y ait rien qui insinue qu'il y eût quelque autre sorte de Gouvernement dans le Pays ; ce qui ne peut convenir qu'à un tems où il n'y avoit point de Roi parmi les Juifs. IV. Qu'à la fin du Livre il est dit que Judith vécut cent-cinq ans, & que personne n'é-

(*g*) Car ils ont tous deux la même signification. Dans l'un EL est le nom de Dieu, comme *Jehova* l'est dans l'autre, & dans tous deux la terminaison est la même. Ainsi comme *Jehojakim* ou *Joakim* Roi de Juda est aussi appellé *Eliakim*, de même ce grand Sacrificateur est apellé indifféremment de ces deux noms dans la Version de saint JEROME.

(*h*) *Judith*, V, 18.

pouvanta plus Israël pendant sa vie, ni même long-tems après sa mort. Or supposant qu'elle eût quarante-cinq ans lorsqu'elle alla trouver Holopherne ; (car il n'est pas croyable que dans un âge plus avancé il lui fut resté assez de beauté pour charmer un homme de ce caractere) il faut pour la faire vivre cent-cinq ans, lui donner encore soixante ans de vie ; ce qui recule sa mort jusqu'à la quatrieme année de Sédécias ; tems où l'Etat des Juifs avoit été, pendant plusieurs années, excessivement agité & troublé par les Babyloniens, & où il fut détruit bientôt après par les mêmes ennemis. Ce qui rend également la vie & la mort de cette femme incompatibles avec le tems où l'on vient de les placer. Ann. 655. avant J. C. MANASSÉ 44.

On peut répondre à la premiere objection, I. Que quoique l'Ecriture ne fasse mention d'aucun Pontife, avant la captivité, du nom de Joakim ou Eliakim, il ne s'ensuit pas qu'il n'y en ait point eu : Car l'Ecriture n'a pas eu dessein de nous donner une liste exacte de tous ceux qui ont exercé le Souverain Sacerdoce jusqu'à la captivité. Celle qui paroît la plus complete est celle que nous avons au Chap. VI. du I. Livre des Paralipomenes : mais ce n'est que la descendance en ligne directe de la famille Pontificale,

Ann. 655. avant J.C. MANASSE' 44.

depuis *Aaron* jusqu'à *Jehotsadak* ou *Josedek* fils de *Séraja* qui étoit grand Sacrificateur au tems de la captivité, & non pas une liste de tous ceux qui ont possedé cette dignité. Il y en a plusieurs dans cette Généalogie qui n'ont jamais été Souverains Pontifes, comme d'un autre côté plusieurs autres qui ont exercé cette Charge ne s'y trouvent pas. Les Pontifes de la Maison d'*Héli* sont des exemples du dernier ; car il n'y est fait aucune mention d'eux, quoiqu'ils ayent été Souverains Sacrificateurs. Et ceux de la branche aînée qui furent exclus par ceux-ci, sont des exemples du premier, puisqu'ils se trouvent dans cette Généalogie, quoiqu'ils n'ayent jamais été Souverains Sacrificateurs. Il est vrai-semblable que depuis Salomon jusqu'à la captivité il arriva assez d'autres cas semblables, pour empêcher que cette Généalogie ne passe pour un Catalogue exact des Souverains Pontifes. En cas de minorité ou de quelque autre incapacité de l'héritier légitime, le plus proche collatéral étoit admis à cette Charge, sans que son nom pût entrer dans la Généalogie. Quand aussi la branche aînée venoit à manquer, comme il avoit pu arriver, la Charge passoit à l'héritier de la branche collatérale la plus proche; & alors les Ancêtres du Successeur collatéral entroient dans la

Généalogie, quoiqu'ils n'eussent jamais exercé l'Office; & au contraire ceux de la branche aînée en étoient exclus, parce qu'elle avoit été éteinte. C'est donc seulement la Généalogie de Jéhotsadak fils de Séraja, qui étoit Grand-Sacrificateur au tems de la Captivité, qui nous est donnée en droite ligne depuis Aaron, au Chap. VI. du I. Livre des Chroniques. Comme c'est la cou[illegible]e des Juifs dans leurs Généalogies de passer d'un ancêtre éloigné à un descendant éloigné, en omettant tous ceux qui se trouvent entre deux, de quoi il y a un grand nombre d'exemples dans l'Ecriture, la même chose a pu arriver dans cette occasion. Ce qu'il y a de certain, c'est que quatre Souverains Pontifes nommés dans l'Ecriture, ne se trouvent point dans cette Généalogie, savoir Jojada & Zacharie son fils, qui étoient Souverains Sacrificateurs sous Joaz, Azaria qui l'étoit sous Ozias, & Urie qui l'étoit sous Achaz, Rois de Juda. Il est vrai, qu'il y a deux Azarias nommés dans cette Généalogie, outre celui qui étoit pere de Séraja: mais aucun de ces deux n'a pu être l'Azaria qui, au tems d'Ozias, exerçoit le Souverain Sacerdoce; car Amaria (*i*) fils du dernier des deux Aza-

(*i*) II. *Chron.* XIX, 11.

Ann. 655. avant J. C. MANASSÉ 44.

rias, dont il est parlé dans cette Généalogie, étoit Grand-Prêtre sous Josaphat, cinq générations auparavant.

A l'égard des Généalogies des Souverains Pontifes qui se trouvent dans Esdras & dans Néhémie, ce ne sont que des parties imparfaites de celle du Chap. VI. du I. Livre des Chroniques : & pour le Catalogue de Josephe il est si corrompu, qu'à peine y a-t-il cinq noms qui conviennent avec ceux que nous trouvons dans l'Ecriture. Il résulte de tout cela que Joakim ou Eliakim a pu être Souverain Sacrificateur au tems de Manassé, quoiqu'il n'en soit point fait mention sous aucun de ces noms, ni dans l'Ecriture, ni dans Josephe.

En second lieu, il n'est pas absolument certain que cet Eliakim ne soit point nommé dans l'Ecriture. Quelques-uns veulent qu'il soit le même que cet Eliakim fils de Hilkija dont nous avons déja parlé. Ils entendent ce qui est dit dans le Chap. XXII, vers. 22. d'Esaïe, de la Robe & de la ceinture dont il fut revêtu, de la Robe & de la ceinture Pontificale; & de-là ils inferent qu'il a été Grand Sacrificateur : Opinion qui a été suivie par (*k*) saint Jérôme & par saint Cyrille entre les An-

(*k*) *In Esaïam*, XXII.

tions. En effet, il faut convenir que ce qui est prédit de lui par Esaïe, que Dieu mettroit le Gouvernement de l'Etat entre ses mains, en la place de Sebna qui en avoit été premier Ministre; qu'il serviroit de pere aux habitants de Jérusalem & à la Maison de Juda; & que la clé de la Maison de David seroit mise sur ses épaules pour ouvrir & fermer, comme il le jugeroit à propos; il faut, dis-je, convenir que tout cela quadre parfaitement bien avec le personnage que fait Joachim dans le Livre de Judith. Au reste, que ç'ait été la même personne, c'est ce que je ne voudrois pas trop affirmer sur la preuve qu'on en donne. Dans le fond cette supposition n'est pas nécessaire. J'en ai dit assez d'ailleurs, pour satisfaire pleinement à la difficulté.

Ann. 655. avant J. C. MANASSE, 44.

Pour ce qui est de l'objection prise du 3 vers. du IV. Chap. & du 18. vers. du Chap. V. les paroles sur lesquelles elle est fondée ne se trouvent point dans la Version de saint Jérôme. Ainsi il est fort vrai-semblable qu'elles ont passé dans la version Grecque, sur laquelle l'Angloise a été faite, de quelqu'un de ces exemplaires corrompus dont saint Jérôme se plaint. Dans la Version de ce Pere, qui a été faite d'après l'original Chaldaïque, le troisieme verset du Chapitre IV. est en-

Ann. 655. avant J. C. MANASSÉ 44.

tierement omis, aussi-bien que les paroles du dix-huitieme verset du Chapitre V. qui parlent du Temple comme s'il avoit été déja ruiné jusqu'aux fondements. Il est vrai que la version de saint Jérôme a conservé, comme les autres, ce qui est dit de la captivité & de la dispersion des Juifs, & de leur rétablissement récent dans leur Patrie ; mais la chose est exprimée en des termes qui portent plus naturellement à l'entendre de la captivité Assyrienne au tems de Manassé, que de la Babyloniene qui arriva ensuite.

Je répons à la troisieme objection, que Manassé étoit peut-être alors occupé, en quelque autre endroit, à défendre son Royaume, & que, pour cette raison, il avoit laissé à Joachim toute l'administration des affaires à Jérusalem, pendant son absence. Si on suppose que celui-ci étoit cet Eliakim, dont parle Esaïe, & qu'il se trouvoit alors revêtu de cette pleine autorité que le Prophete décrit ; en ce cas il ne faudroit pas être surpris, qu'il ne fût parlé que de lui dans toute cette affaire, & qu'il ne fût fait aucune mention de son Maître.

A l'égard de la derniére difficulté, j'avoue que je n'y sçaurois répondre d'une maniere satisfaisante. Si l'on pouvoit faire remonter cette Histoire jusqu'à la minorité de Manassé, cette Epoque non-seule-

ɪent nous fourniroit une réponſe à cette bjection, elle nous en donneroit encore ne plus claire pour la précédente : car en e cas il étoit tout naturel de ne point par-:r, dans toute cette affaire, du Roi mi-eur, mais ſeulement du premier Miniſtre c Régent du Royaume. D'ailleurs, cette ate mettroit la mort de Judith dans un ſſez grand éloignement de la ruine totale e l'État des Juifs, pour ôter à la difficul-é qui en naît une grande partie de ſa for-e. Mais les déreglements de la jeuneſſe le ce Prince ne permettent pas de croire [u'il eût pour Tuteur & pour Gouverneur ın auſſi homme de bien qu'Eliakim nous ·ſt repréſenté. D'ailleurs, ce qui eſt dit le la captivité des Juifs & de leur réta-ɔliſſement, engage néceſſairement à pla-'er cette Hiſtoire après le retour de Ma-ıaſſé & de ſes Sujets dans leur patrie. La Chronologie de cette Hiſtoire ne permet ɔas non plus d'en fixer le commencement, que ſous l'an XII. de Saoſduchin & le der-ıier de Déjocès : deux caracteres de tems]ui concourant enſemble, ſelon Herodote & Ptolomée, nous déterminent néceſſai-'ement à y placer cette Hiſtoire.

L'impuiſſance où nous ſommes d'éclair-:ir cette difficulté, ne nous doit pourtant ›as être une raiſon de rejetter l'Hiſtoire toute entiere. A peine eſt-il une Hiſtoire

Ann. 655. avant J. C. MANASSÉ 44. écrite, qui, dans le siécle suivant, ne paroisse, par rapport au tems, aux lieux, & à d'autres circonstances, chargée de contradictions apparentes, qu'on a bien de la peine à concilier, quand le souvenir de ces faits vient à s'effacer de la mémoire des hommes. Combien plus sommes-nous sujets à nous méprendre, quand nous portons les yeux sur des objets qui sont éloignés de nous de plus de deux mille ans, & que nous ne pouvons appercevoir qu'à la foible lueur de quelques restes d'Histoire si obscurs & si peu suivis, que nous sommes réduits à marcher à tâtons, quelque lumiere que nous en puissions tirer. Ce qui paroît ici de plus probable, c'est que l'Historien, pour faire plus d'honneur à son Héroïne, a porté trop loin la durée de la paix qu'elle procura à sa Nation: car selon son calcul (*l*) elle auroit duré quatre-vingts ans pour le moins: félicité dont ce Peuple ni aucun autre peut-être n'a jamais joui. Ainsi j'aime mieux reconnoître que cette circonstance est rapportée en des termes qui ne

(*l*) Car d'un côté en lui donnant quarante-cinq ans lorsqu'elle tua Holopherne, soixante ans ont dû s'écouler depuis ce tems-là jusques à sa mort; de l'autre ce *long-tems après* du Texte, *Judith* XVI, 25. doit tout au moins comprendre vingt ans. Que si on ne la fait âgée que de vingt-cinq ans, lorsqu'elle fit cet exploit, ce qui est le plus apparent; on fait descendre par-là le calcul plus bas que la destruction de Jérusalem, ce qui rend la difficulté encore plus grande.

ſe doivent pas entendre au pied de la lettre, que de rejetter, pour ce ſeul article, toute cette Hiſtoire, qui a d'ailleurs un air de vérité dans tout le reſte. Ann. 655. avant J. C. MANASSÉ. 44.

Si tous les éclairciſſements que je viens de donner ſur cette matiére paroiſſent encore inſuffiſants, ſur tout par rapport à la quatrieme objection, & ſi l'on ſoutient encore que ce livre n'eſt pas une véritable Hiſtoire, mais un pieux Roman: que, conformément aux vûes de l'Auteur, la ſcene a été placée ſous le regne de Xerxès, lorſque (*m*) Jojakim fils de Jeſuah étoit Souverain Sacrificateur, & que le Gouvernement tant Civil qu'Eccléſiaſtique de la Judée étoit entre les mains de ce Miniſtre: & que la contrariété de tant de circonſtances, qui y ſont rapportées, avec la conſtitution & les événements de ce tems-là, ne vient que du peu de connoiſſance que l'Auteur en avoit, & de ſon incapacité à placer la ſcene de ſa prétendue Hiſtoire dans un tems & un lieu convenables: Si, dis-je, on s'obſtine à donner ce tour à cette Hiſtoire, malgré tout ce que j'en ai dit, c'eſt ſur quoi je n'entrerai en diſpute avec qui que ce ſoit. Tout ce que je prétens, c'eſt que ſi cette Hiſtoire eſt véritable, comme j'ai du penchant à le

(*m*) *Nehemie* XII, 10. 26.

Ann. 655. avant J. C. MANASSÉ 44. croire, quoique je ne l'affirme pas, elle ne peut tomber dans aucun autre tems que dans celui où je l'ai placée.

Déjocès étant mort, (n) Phraortès son fils lui succéda dans l'Empire des Medes qu'il possèda pendant vingt & deux ans.

Ann. 648. avant J. C. MANASSÉ 51. L'an cinquante & unieme de Manassé mourut (o) Saosduchin Roi de Babylone & d'Assyrie, & Chyniladanus regna en sa place.

Ann. 644. avant J. C. MANASSÉ 55. Manassé, l'an cinquante-cinquieme de son regne & la soixante-septieme de son âge, (p) finit ses jours à Jérusalem. Les dereglements de sa jeunesse avoient été si grands, que, malgré l'éclatante pénitence qu'il en fit, on lui refusa l'honneur d'être enseveli dans le sépulcre des Rois de la Maison de David, & on l'enterra dans un tombeau fait exprès pour lui dans son Jardin.

Ann. 643. avant J. C. AMON. 1. Il eut pour Successeur Amon son fils, qui imitant le commencement plutôt que la fin du regne de son Pere, se livra à toutes sortes de dereglements & d'impiétés; de sorte que ses propres serviteurs conspirerent contre lui & l'égorgerent la seconde année de son regne. Ses Sujets vengerent séverement sa mort, ayant fait mourir

(n) HERODOT. Lib. I. c. 102.
(o) *Canon* PTOLOM.
(p) IV. *Rois* XXI, 18. II. *Paralip.* XXXIII, 20.

tous ceux qui y avoient trempé. Ils ne voulurent pourtant pas l'ensevelir dans le Tombeau des Rois, mais ils le mirent dans le Jardin auprès de son Pere. Ce qui fait voir, qu'en condamnant les desordres de son regne, ils n'approuvoient pas la violence qui avoit été faite à sa personne; quoique d'ailleurs il fut visible, qu'il n'y avoit que l'excessive tyrannie & les extrêmes emportements de ce Prince, qui eussent pu porter ses propres domestiques à lui ôter la vie. Ann. 643. avant J.C. AMON. 1.

Josias son fils (q) lui succéda. Il n'avoit que huit ans lorsqu'il fut mis sur le thrône: mais ayant eu le bonheur de tomber, dans sa minorité, en de meilleures mains que son Pere, il devint un Prince d'un mérite tout-à-fait extraordinaire, & égala en piété, en vertu & en bonté, les plus excellents de ses Prédécesseurs; si même il ne les surpassa pas. Ann. 640. avant J.C. JOSIAS 1.

Quoique le regne d'Amon n'eût été que de deux ans, le commencement de celui de Josias est mis à trois ans de distance du commencement de la premiere année de son Pere. La raison en est, que les mois qui excédoient les années completes attribuées aux regnes d'Ezéchias, de Manassé, & d'Amon, se trouverent

(q) IV. *Rois* XXII, 1. II. *Paralip.* XXXIV, 1.

Ann. 640. avant J. C. JOSIAS 1.

alors former une année entiere de plus : supposition que la Chronologie des tems suivants rend nécessaire.

Ann. 635. avant J. C. JOSIAS 6.

L'an sixieme de Josias (r) Phraortès Roi des Medes, ayant subjugué toute la haute Asie, qui comprend tout ce qui est au Nord du mont Taurus depuis la Médie jusqu'au fleuve d'Halys, & ayant aussi réduit les Perses sous sa domination, enflé de ces succès, résolut de venger sur les Assyriens la mort de son Pere. Dans ce dessein il marcha contre-eux à la tête d'une puissante armée, & s'étant rendu maître du Pays, il mit le siége devant Ninive la Capitale de l'Empire. Mais il eut le même sort que son Pere, ayant péri dans cette entreprise avec toute son armée.

Ann. 633. avant J. C. JOSIAS 8.

Josias (s) l'an huitieme de son regne, étant âgé de seize ans, prit en main l'administration du Royaume, & donnant ses premiers soins à la Réformation de la Religion, il travailla à la purger de toutes les corruptions qui s'y étoient glissées sous les regnes d'Amon & de Manassé, & s'appliqua à *rechercher Dieu de tout son cœur*, comme avoit fait David son Pere.

Cyaxares fils de Phraortès (t) ayant succédé à son Pere dans le Royaume des Medes,

(r) HERODOT. Lib. 1.
(s) II. *Paralip.* XXXIV, 3.
(t) HERODOT. Lib. 1. c. 103.

des, ne fut pas plutôt établi sur le trône, qu'il assembla une grande armée pour se venger des Assyriens; & les ayant défaits dans une grande bataille, il conduisit pour la seconde fois les Medes au siége de Ninive. Mais avant que d'y avoir fait aucun progrès, il fut obligé de l'abandonner, pour défendre son propre Pays attaqué par un nouvel ennemi. C'étoit les Scythes qui, étant sortis des environs des *Palus Meotides*, & ayant fait le tour du Caucase, s'étoient jettés dans la Médie. Mais ce Prince ne fut pas aussi heureux contre eux qu'il l'avoit été contre les Assyriens. Ces Barbares l'ayant défait, le dépouillerent de toute la Haute Asie qu'ils posséderent ensuite pendant vingt-huit ans. Ils pousserent pendant ce tems-là leurs conquêtes dans la Syrie, jusques aux frontieres d'Egypte. Mais Psammitique alla au devant d'eux, & fit si bien par ses présents & par ses prieres, qu'ils ne passerent pas plus avant, & délivra ainsi son Royaume de ces dangereux ennemis. Les Scythes, dans cette expédition, s'emparerent de (*u*) *Bethsean* dans le terri-

Ann. 633. avant J. C. JOSIAS &

(*u*) SYNCELLUS, p. 214. [Il est vrai que l'ancienne *Bethsean* ou *Behtsan* fut appellé *Scythopolis*; mais il est fort incertain qu'on lui ait donné ce nom pour la raison qu'on dit ici. On peut alléguer contre cette opinion, que Scythopolis étant un nom Grec, doit tirer son origine des Grecs; qui cependant ne s'établirent dans le pays des Juifs

Ann. 633. avant J. C. Josias 8.

toire de la Tribu de Manassé, en deçà du Jourdain, & la conserverent tant qu'ils demeurerent en Asie ; d'où vient qu'elle fut appellée ensuite *Scythopolis*, ou la *Ville des Scythes.*

Il n'est point marqué quelle part la *Judée* eut aux ravages de ces Barbares : mais il ne faut pas douter que ces quartiers-là, aussi-bien que le reste de la Palestine, n'eussent beaucoup à souffrir de leur passage, soit lorsqu'ils marcherent vers l'Egypte, ou qu'ils en revinrent. On rapporte que, traversant à leur retour d'Egypte le Pays des Philistins, quelques-uns (x) de ceux qui étoient demeurés derriere pillerent le Temple de Vénus à Ascalon, en punition dequoi, eux & leur posterité, pendant plusieurs siécles, furent travaillés des *Hémorroïdes.* Cela fait voir, que les Philistins avoient conservé jusques alors la mémoire de ce qu'ils avoient autrefois souffert (y) à l'occasion de l'*Arche.* Car il semble que depuis ce desastre ils aient

que plus de 300. ans après l'invasion des Scythes. Alors on ne se ressouvenoit presque plus de leur expédition ; & il n'est pas apparent qu'on eût donné à *Bethsean* le nom d'une Nation qui y avoit fait quelque séjour plus de trois cents ans auparavant, & qui l'avoit ensuite abandonnée. Plusieurs Sçavants trouvant cette origine mal fondée, ont mieux aimé recourir à d'autres conjectures. Voyez sur ce sujet RELAND *in Palæstina illustrata.*

(x) HERODOT. Lib. I. c. 105.

(y) I. *Rois* V.

regardé cette incommodité, comme le châtiment particulier que la main divine infligeoit à ceux qui se rendoient coupables d'un semblable sacrilége; & que c'est pour cette raison, que dans leurs Histoires, ils l'ont attribué aux Scythes, qui s'étoient rendus coupables de ce crime dans leur Pays. Ann. 633. avant J.C. Josias 8.

Josias (z) l'an douzieme de son regne, étant âgé de vingt ans, & ayant fait des progrès considérables dans la connoissance de Dieu & de ses Loix, s'appliqua à achever, sur ce modele, la Réformation qu'il avoit commencée. Dans cette vûe, il parcourut tout son Royaume, pour faire la recherche de tous les restes d'Idolâtrie qui pouvoient s'y trouver. Il détruisit tous les Autels des *Bahalims*, & toutes les Idoles qui y étoient dressées : il démolit tous les *Hauts-lieux :* il coupa tous les *Bocages* : il brisa toutes les Images tant de *taille* que de *fonte*; & ayant ouvert les tombeaux des Sacrificateurs Idolâtres, il en tira leurs os & les fit brûler sur tous les lieux consacrés à l'Idolâtrie, pour les profaner & les souiller pour jamais. Après avoir ainsi purifié Jérusalem & la Judée, il alla dans les Villes d'Ephraïm & de Manassé & dans tout le reste du Pays, qui autrefois avoit été possedé par les dix Tri- Ann. 629. avant J.C. Josias 12.

(z) II. *Paralip.* XXXIV, 3, 4, 5, &c.

Ann. 629. avant J. C. Josias 12. bus, & qui étoit alors soumis à sa domination, & il y fit la même Réformation.

Ann. 628. avant J. C. Josias 13. L'an treizieme de Josias (a) Jérémie fut appellé à la Charge de Prophete, dont il s'acquitta pendant plus de quarante ans, ne cessant de représenter aux Juifs la vengeance divine prête à fondre sur eux à cause de leurs iniquités, & de les exhorter à la prévenir par leur repentance ; tant qu'enfin ces obstinés continuant dans leur mauvais train, s'en trouverent accablés.

Ann. 628. avant J. C. Josias 15. L'an quinzieme de Josias, Chyniladanus Roi de Babylone & d'Assyrie s'étant rendu méprisable à ses Sujets, par sa molesse & le peu de soin qu'il prenoit de son Empire, (b) Nabopollasar Général de ses armées se prévalut du décri, où son maître étoit tombé, pour avancer sa fortune. Comme il étoit Babylonien de naissance, il se servit du crédit qu'il avoit parmi ses compatriotes, pour s'emparer de cette partie de l'Empire Assyrien, sur laquelle il regna vingt-un an.

Ann. 623. avant J. C. Josias 18. Josias, (c) l'an dix-huitieme de son regne, prit un soin particulier de réparer la Maison de Dieu. Il y envoya plusieurs des principaux Officiers de sa Cour pour prendre le compte de l'argent qui avoit

(a) JEREMIE, I, 2.
(b) ALEXANDER POLYHISTOR *apud* EUSEBIUM *in Chronico*, p. 46. *&* *apud* SYNCELLUM, p. 210.
(c) IV. *Rois* XXII. II. *Paralip.* XXXIV.

été recueilli pour ce dessein, & pour ordonner de sa part à Hilkija le Grand Sacrificateur, qu'il prît soin que cet argent fût incessamment employé à cet usage, en sorte que tout fut exactement réparé. Hilkija pour satisfaire à cet ordre, faisant la revue du Temple pour voir ce qu'il y avoit à faire, trouva l'Exemplaire original de la Loi de Moïse. Ce Livre auroit dû être placé (*d*) à côté de l'Arche de l'Alliance dans le Lieu très-saint; mais il avoit été apparemment tiré de là & mis dans un autre endroit, dans le tems des fureurs de Manassé, de peur qu'il ne fût supprimé & anéanti par ce Roi impie. Hilkija envoya ce Livre à Josias par Saphan le Sécretaire, lequel le remit à ce Prince & lui en lut une partie par son ordre. Si nous en croyons les Docteurs Juifs, l'endroit qui se rencontra à l'ouverture du Livre fut cette partie du Chap. XXVIII. du Deutéronome, qui comprend les malédictions que Dieu dénonce au Peuple d'Israël en général, & à son Roi en particulier, (vers. 36.) en cas qu'ils vinssent à violer la Loi qu'il leur avoit donnée. Ce pieux Prince en fut si touché, qu'il déchira ses habits & fut saisi d'une grande consternation, tant pour son interêt que pour celui de son Peuple, sça-

Ann. 623. avant J. C. Josias 18.

(*d*) *Deut.* XXXI, 26.

Ann. 623. avant J. C. Josias 18.

chant combien eux & leurs Peres avoient transgressé cette Loi, & redoutant pour cette raison les menaces qui y étoient faites à ses infracteurs. Pour calmer en quelque sorte son esprit, dans ce trouble & cette agitation de pensées, il envoya Hilkija le Souverain Sacrificateur avec quelques-uns des principaux Officiers de sa Cour vers Hulda la Prophétesse, pour s'enquérir de l'Eternel. La réponse qu'ils en rapporterent, fut que Jérusalem & tout Juda seroient détruits; mais qu'en considération de la repentance de Josias, l'exécution de cette sentence seroit différée jusques après sa mort.

Cependant ce pieux Roi, pour appaiser la colere de Dieu, autant qu'il étoit en son pouvoir, fit assembler solemnellement tous les Anciens & tout le Peuple de la Judée & de Jérusalem; & étant monté avec eux au Temple, il leur fit lire la Loi de Dieu. Après quoi ils s'engagerent tous solemnellement par serment, tant le Roi que le Peuple, de s'attacher à l'Eternel, d'observer ses commandements, ses témoignages, & ses statuts de tout leur cœur & de toute leur ame, & d'accomplir toutes les clauses de l'Alliance écrites dans ce Livre. Il alla ensuite en personne dans ses Provinces, & les parcourut encore une fois, pour en retrancher tous les restes

d'Idolâtrie & toutes les autres impiétés qui pouvoient s'y trouver encore. Il en purgea entierement ses Etats, de la maniere qu'on trouve rapportée au long dans le Chap. XXIII. du IV. Livre des Rois. Il détruisit entre autres l'Autel & le Haut lieu que Jéroboam avoit bâtis à Béthel, après les avoir souillés en y faisant brûler des ossements d'hommes tirés des sépulcres qui étoient auprès. Il abatit l'Autel, & brûla le Haut-lieu & le Bocage, & les réduisit en poudre. Il accomplit ainsi ce qu'un (e) Prophete, plusieurs siécles auparavant, au tems de Jéroboam, avoit prédit de lui, en le désignant par son propre nom. Josias fit la même réforme dans toutes les autres Villes de la Samarie. Enfin lorsque le tems de Pâques fut venu, il fit célébrer cette Fête avec tant de solemnité, & un si grand concours de Peuple de tous les endroits du Pays, qu'elle surpassa non seulement celle d'Ezéchias, mais encore toutes les autres qui avoient été célébrées depuis Samuel jusques alors.

Ann. 623. avant J. C. Josias 18.

Il paroît, par l'effet que produisit sur le Grand Sacrificateur & sur le Roi la découverte du Livre de la Loi, que ni l'un ni l'autre n'en avoient vu auparavant aucun Exemplaire. D'où l'on peut juger

(e) III. Rois XIII, 2.

Ann. 623. avant J. C. Josias 18. dans quelle corruption étoit tombée l'Eglise Judaïque, avant que Josias l'eût réformée. Car, quoiqu'Ezéchias (*f*) eût entretenu des Scribes pour recueillir & transcrire les Livres Saints, cependant dans les confusions des tems suivants, sous Manassé & Amon, ces Exemplaires furent tellement détruits ou négligés, qu'il n'en étoit resté aucun dans ce Pays, excepté ceux qui étoient entre les mains d'un petit nombre de particuliers, où ils étoient tenus cachés & comme en réserve, avant que cet Exemplaire eût été trouvé dans le Temple. C'est pour prévenir un pareil inconvénient que depuis ce tems-là, par les soins sans doute de ce religieux Prince, on tira des Copies de la Loi & des autres Saints Livres, qui furent conservées après la Captivité, & d'après lesquelles Esdras fit l'Edition de ces Livres, de la maniere qu'il sera rapporté dans la suite.

Ann. 617. avant J. C. Josias 24. L'an vingt-quatrieme de Josias (*g*) mourut Psammitique Roi d'Egypte, après un regne de cinquante-quatre ans. Il eut pour successeur Néchus son fils, dont il est souvent fait mention dans l'Ecriture, sous le nom de Pharaon-Nécho. Ce Prince entreprit de joindre le Nil avec la Mer-Rouge, en tirant un canal de l'un à l'au-

(*f*) *Prov.* XXV, 1.
(*g*) HERODOT. Lib. II, c. 158,

tre. Mais après avoir fait périr six-vingts mille hommes dans ce travail, il fut obligé de l'abandonner. Il réussit mieux dans une autre entreprise. D'habiles mariniers de Phénicie, qu'il (b) avoit pris à son service, ayant fait voile de la Mer-Rouge, avec ordre de découvrir les côtes d'Afrique, en firent heureusement le tour, & retournerent, la troisieme année de leur navigation, en Egypte, par le détroit de Gibraltar; voyage fort extraordinaire pour un tems où l'on n'avoit pas encore l'usage de la Boussole. Ce voyage fut fait vingt-un siécles avant que Vasques de Gama Portugais eût trouvé par la découverte du Cap de Bonne-Espérance, l'an de notre Seigneur M. CCCCXCVII. le même chemin, pour aller aux Indes, par lequel ces Phéniciens étoient venus des Indes dans la Mer Méditerranée. Ann. 617. avant J. C. Josias 24.

La vingt-neuvieme année du regne de Josias, qui répondoit à la vingt-troisieme de celui de Cyaxare sur les Medes, (i) Nabopollasar Roi de Babylone, s'étant allié avec Astyage fils aîné de Cyaxare, par le mariage de Nabucodonosor son fils avec Amisis fille d'Astyage, se ligua Ann. 612. avant J. C. Josias 29.

(b) HERODOT. Lib. IV. c. 42.

(i) EUSEBII *Chronicon*. p. 124. ALEXANDER POLYHISTOR. *apud* SYNCELLUM, p. 210. & *apud* EUSEBIUM *in Chronico*, p. 46. HERODOTUS Lib. I. c. 106.

Ann. 612. avant J. C. Josias 29.

avec lui contre les Assyriens. Ayant donc joint leurs forces, ils assiégerent Ninive, la prirent, tuerent Saracus qui en étoit Roi & qui avoit succédé à Chyniladanus, ou qui étoit Chyniladanus lui-même sous un autre nom, &, pour faire plaisir aux Medes, ruinerent de fond en comble cette grande Ville. Depuis ce tems-là Babylone fut la seule Capitale de l'Empire Assyrien. Ces deux Villes avoient également joui de cet honneur, depuis qu'Esarhaddon avoit obtenu le Royaume de Babylone; *(k)* les Rois faisant leur résidence tantôt à Babylone & tantôt à Ninive. Mais, par ce dernier desastre, Ninive fut pour jamais privée de cet avantage. Car la Ville qui fut ensuite bâtie sur ses ruines, & qui en a porté le nom pendant long-tems, n'est jamais parvenue à la grandeur & à la réputation de la premiere. Elle est connue aujourd'hui sous le nom de *(l)* Mosul; & tout ce qui la rend considérable, c'est qu'elle est le Siége du Patriarche des Nestoriens, Secte de laquelle sont la plupart des Chrétiens de ces quartiers-là. Cette Ville est située au bord Occidental du Tigre, où il y avoit seulement autrefois un Fauxbourg de l'ancienne Ninive: car la Ville elle-même étoit de l'autre côté,

(k) STRABO, Lib. XVI.
(l) *Voyages de* THEVENOT, Part. 2. Liv. 1. Chap. II.

ſur le bord Oriental du Fleuve, où l'on en voit encore des ruines qui ſont d'une grande étendue. Le circuit de Ninive étoit, *(m)* au rapport de Diodore de Sicile, de quatre cents & quatre-vingt Stades qui font (*) ſoixante milles Anglois. De-là vient que dans Jonas il eſt dit que cette Ville *(n)* étoit de trois journées de chemin, ce qui ſe doit entendre de ſon circuit. Car vingt milles de chemin, c'eſt à peu près tout ce que peut faire un homme à pied dans un jour. Strabon *(o)* après avoir dit que Ninive étoit beaucoup plus grande que Babylone, ajoute que Babylone avoit de tour trois cents quatre-vingt cinq ſtades. Cette expreſſion, ***beaucoup plus grande***, peut bien aller juſques au · douze milles qu'il faut pour remplir .xante milles.

Ann 612. avant J. C. Josias 29.

La deſtruction de Ninive donna lieu à

(m) Lib. II.

(*) Cette évaluation eſt faite ſur le pied de 8. Stades au mille Romain, égal au mille Anglois, dont 75. font un dégré de longitude; mais ſi ces Stades ſont les anciens Stades d'Hérodote de 600 pieds communs, il y en avoit 15. au mille & ces 480 Stades ne font que 32000 pas Anglois ou un peu moins de dix de nos lieues. Ainſi Ninive avoit trois fois plus de circonférence que Paris qui a environ trois lieues ou 9000 pas dans l'enceinte de ſes remparts. Quoique cela faſſe une grande Ville, cependant cette opinion qui eſt fondée ſur des preuves très-ſolides, délivre le rapport des Anciens d'un merveilleux peu croyable.

(n) *Jonas* III, 3.

(o) Lib. XVI.

Ann. 612. avant J. C. Josias 29.

l'accompliſſement des Prophéties que (*p*) Jonas, (*q*) Nahum & (*r*) Sophonie avoient prononcées contre elle. Le Livre de Tobie (*s*) rapporte que Tobie ſon fils vécut aſſez long-tems pour en apprendre la nouvelle avant ſa mort, & que ce fut par Nabucodonoſor & Aſſuerus que cette puiſſante Ville fut ruinée, ce qui s'accorde exactement avec ce que je viens d'en dire d'après Alexandre Polyhiſtor. Il paroît par Daniel que l'Aſſuerus de Tobie étoit Aſtyage. Car Darius le Mede qui étoit Cyaxare fils d'Aſtyage, eſt appellé dans ce Prophete (*t*) le fils d'Aſſuerus. Pour ce qui eſt de Nabucodonoſor, c'étoit chez les Babyloniens le nom commun des Rois comme celui de Pharaon l'étoit parmi les Egyptiens. Et, qu'en particulier Nabopollaſar fut ainſi nommé, c'eſt ce qui paroît non ſeulement (*u*) par les Ecrits Rabbiniques des Juifs, mais encore par Joſephe qui étant plus ancien, eſt d'une beaucoup plus grande autorité dans ces matieres. Cet Hiſtorien dans ſes Anti-

(*p*) Chap. III.
(*q*) Chap. II. & III.
(*r*) Chap. II, 13.
(*s*) Chap. XIV, 15.
(*t*) *Daniel* IX, I.
(*u*) Dans le *Juchaſin* Nabucodonoſor eſt appellé Nabucodonoſor fils de Nabucodonoſor, fol. 136. & DAVID GANZ ſous l'année du Monde 3285. appelle le Pere Nabucodonoſor premier, & le Fils Nabucodonoſor ſecond.

quités parlant de ce Roi, lui donne le nom de Nabucodonosor (*x*) dans un passage qu'il cite de Berose, &, dans son Livre (*y*) contre Appion, rapportant le même passage, il l'appelle Nabullasar, qui est le même par contraction que Nabopollasar: d'où il résulte que ce Prince étoit appellé de ces deux noms. Je sçai qu'il y en a qui prennent la liberté de corriger le passage des Antiquités par celui du Livre contre Appion, prétendant que dans l'un & dans l'autre il faut mettre Nabopollasar. Mais je ne vois pas qu'ils aient d'autre raison de faire ce changement, si ce n'est leur propre fantaisie. D'autres pourroient, avec autant de fondement, réformer le passage du Livre contre Appion sur celui des Antiquités, & mettre Nabucodonosor dans les deux endroits. Il est certain que si on ne pose que Nabucodonosor étoit un nom commun aux Rois de Babylone, on ne conciliera jamais les Livres de Tobie & de Judith avec les anciens Auteurs, soit sacrés, soit prophanes, qui parlent de ces tems-là.

Ann. 612. avant J. C. Josias 29.

Le Sçavant Usher (*z*) met cette destruction de Ninive quatorze ans plutôt; sça-

(*x*) Josephus *Antiq.* Lib. X. Cap. II.
(*y*) Lib. I.
(*z*) *In Annalibus Veteris Testamenti sub Anno Mundi* 3378.

Ann. 612. avant J. C. JOSIAS 29.

voir, à la derniere année de Chyniladanus dans le Canon de Ptolomée. La seule raison qui l'y a déterminé, c'est, si je ne me trompe, qu'il a cru que, selon le Canon de Ptolomée, la fin de la vie de ce Prince & celle de son regne arriverent en même-tems, & que l'une & l'autre tombent dans l'année de la ruine de Ninive : supposition sans fondement. Ptolomée, dans le Canon des Rois, n'ayant compté que les années de leur regne à Babylone, le regne de Chyniladanus doit finir où celui de Nabopollasar commence; soit que le premier mourût alors, ou qu'il demeurât encore en vie: le dernier est le plus probable; je veux dire, que ce Prince se maintint dans le Royaume d'Assyrie après avoir perdu celui de Babylone; & que ce ne fut que quelque tems après qu'il en eut été dépouillé, que Ninive fut détruite. Eusebe place la destruction de cette Ville en l'an vingt-troisieme du regne de Cyaxare. Or si on la fait remonter quatorze ans plutôt jusqu'à la derniere année de Chyniladanus dans le Canon, on la fait tomber sur la neuvieme année de Cyaxare; ce qui, sans contredit, est trop tôt pour qu'Astyage son fils eût alors une fille nubile, & que Nabucodonosor fût d'un âge à la prendre pour femme : car, à ce compte, (a) il

(a) Car selon ce calcul, ce mariage auroit dû avoir été

faudroit que Nabucodonosor fût mort à l'âge, pour le moins, de quatre-vingt-cinq ans, & Astyage dans un âge encore plus avancé; ce qui n'est nullement croyable de gens de ce caractere, qui, ruinant d'ordinaire leur santé, tant par les fatigues de la guerre que par les excès de la débauche, ne parviennent gueres à une si grande vieillesse.

Ann. 612. avant J. C. JOSIAS 29.

Le Livre de Tobie finit à la destruction de Ninive. Il fut d'abord écrit *(b)* en Chaldaïque par quelque Juif de Babylone. Ce Livre semble n'avoir été originairement qu'un extrait des Mémoires de la famille qu'il concerne, commencé par Tobie lui-même, continué par son fils Tobie, & achevé par quelque autre de la famille, lequel fut mis ensuite, par l'Auteur Chaldéen, dans la forme que nous l'avons maintenant. Saint Jérôme *(c)* le traduisit du Chaldaïque en Latin; & c'est sa Version que nous avons dans l'Edition Vulgate de la Bible. Mais il y en a une Version Grecque qui est beaucoup plus ancienne. Car nous voyons que Polycarpe, Clément d'Alexandrie, & d'autres Peres plus anciens que saint Jérôme s'en sont

fait 23. ans avant que Nabucodonosor commençât à regner; & il regna 43. ans; & 31. ans avant qu'Astyage commençât à regner; & il regna 30. ans.

(*b*) PRÆFATIO HIERONYMI *in Tobiam*.

(*c*) Ibid.

Ann. 612. avant J. C. Josias 29.

servis. C'est sur celle-ci qu'a été faite la Version Syriaque, aussi-bien que l'Angloise que nous avons parmi nos Livres Apocryphes. L'Original Chaldaïque ne subsiste plus. A l'égard des Versions Hébraïques de ce Livre, elles sont, aussi-bien que celle de Judith, (*d*) d'une composition moderne.

Comme il est plus facile d'établir la Chronologie de ce Livre que de celui de Judith, il n'a pas essuyé tant de contradictions de la part des Sçavants. Les Juifs & les Chrétiens généralement le regardent comme une véritable Histoire, à la réserve de certaines circonstances, qui paroissent fabuleuses à quelques-uns. Telles sont, cet Ange qui accompagne Tobie dans un long voyage sous la figure d'Azaria, l'Histoire de la fille de Raguel, l'expulsion du Démon par la fumée du cœur & du foie d'un poisson, & la guérison de l'aveuglement de Tobie par le fiel du même poisson. Ce sont-là, disent-ils, autant de choses qu'on ne peut recevoir sans une extrême crédulité. Ils les trouvent plus semblables aux fictions d'Homere qu'à des Histoires sacrées, &, selon eux, elles forment contre ce Livre un préjugé, où celui de Judith n'est point exposé.

(*d*) On les attribue généralement à MUNSTER.

Tel qu'il eſt pourtant, il peut beaucoup ſervir à nous repréſenter les devoirs de la charité & de la patience dans l'exemple de Tobie, qu'on y voit toujours empreſſé à ſecourir de tout ſon pouvoir ſes freres affligés, & ſoutenant avec une pieuſe ſoumiſſion l'eſclavage, la pauvreté, la perte de la vûe, auſſi long-tems qu'il plait à Dieu de le mettre à ces épreuves. Les Verſions Latine & Grecque, dont j'ai déja parlé, different en pluſieurs choſes, chacune rapportant des circonſtances qui ne ſe trouvent pas dans l'autre. Mais la Verſion Latine doit céder à la Grecque. Car ſaint Jérôme (*e*) la compoſa avant qu'il entendît la Langue Chaldaïque, par le ſecours d'un habile Juif, mettant en Latin ce que le Juif lui dictoit en Hébreu, d'après l'Original Chaldaïque, & de cette maniere il acheva cet Ouvrage en un ſeul jour, comme il nous l'apprend lui-même. Un Ouvrage fait ſi à la hâte & de cette maniere, ne pouvoit qu'être plein de mépriſes & d'inexactitudes. Il n'en eſt pas de même de ſa (*f*) Verſion du Livre de Judith. Il la fit dans un tems où, par ſon application à l'étude des Langues Orientales, il s'étoit rendu auſſi habile dans le Chaldaïque qu'il l'étoit déja en Hébreu.

Ann. 612. avant J. C. Josias. 29.

(*e*) HIERON. *Præfatio in Tobiam.*
(*f*) HIERON. *Præfatio in Librum Judith.*

Ann. 612. avant J. C. Josias 29.

Il la composa d'ailleurs avec beaucoup de soin, comparant exactement les divers Exemplaires, & ne faisant usage que de ceux qui lui paroissoient les meilleurs. Ainsi la Version que ce Pere a faite de ce Livre a un avantage sur la Grecque, à laquelle l'autre ne peut prétendre.

Si saint Jérôme a fait sa Version de Tobie sur un bon Exemplaire, & s'il ne s'est point mépris lui-même en le traduisant, toute l'autorité du Livre est détruite par un seul endroit de cette Version. C'est le ℣. 7. du Chap. XIV. où il est parlé du Temple de Jérusalem comme déja brûlé & détruit: circonstance qui rend cette Histoire absolument incompatible avec le tems où on la place *. La Version Grecque & l'Angloise qui en a été tirée, ne donnent point lieu à cette objection. Elles ne parlent de cette destruction que par voie de prédiction comme d'un événement futur, & non historiquement, comme d'une chose déja arrivée, comme fait saint Jérôme. Malgré cela l'Eglise de Rome n'a pas laissé de canoniser la Version de ce Pere.

Les Babyloniens & les Medes ayant détruit Ninive, devinrent si redoutables qu'ils s'attirerent la jalousie de tous leurs

(*) Voyez les éclairciſſements ajoutés à cette édition.

voisins. Nécho, entr'autres, Roi d'Egypte (g), en fut si alarmé, qu'en l'an trente-unieme du Roi Josias, il s'avança vers l'Euphrate à la tête d'une puissante armée pour arrêter leur progrès. Josephe dit (h) en termes exprès, *que ce fut pour faire la guerre aux Medes & aux Babyloniens qui avoient ruiné l'Empire d'Assyrie*; ce qui fait voir que cette guerre fut commencée immédiatement après la destruction de cet Empire, & par conséquent, que la ruine de Ninive qui entraîna celle de cet Empire étoit arrivée avant cette guerre, précisément dans l'année où je l'ai placée après Eusebe. Ann. 612. avant J. C. Josias 29.

Josias, voyant que Nécho prenoit son chemin au travers de la Judée, (i) résolut de s'opposer à son passage. Il amassa dans ce dessein toutes les forces de son Royaume, & se posta dans la Vallée de Méguiddo. Nécho lui fit dire par des Ambassadeurs, que ce n'étoit pas à lui qu'il en vouloit: qu'il avoit en vûe d'autres ennemis; qu'il lui conseilloit de ne se point mêler dans cette guerre, de peur qu'elle ne tournât à son desavantage. Ce Prince n'ayant fait aucun cas de ces représenta- Ann. 610. avant J. C. Josias 31.

(g) HERODOT. Lib. II. c. 159. JOSEPH. *Antiq.* Lib. X. Cap. 6.
(h) JOSEPH. *Antiq.* Lib. X, Cap. 6.
(i) IV. *Rois* XXIII, 29. 30. II. *Paralip.* XXXV, 20 - 25.

Ann. 610. avant J. C. Josias 31.

tions; & Nécho s'étant avancé vers le lieu où Josias s'étoit posté pour lui fermer le passage, ils en vinrent à une bataille, dans laquelle ce Roi de Juda non-seulement fut défait; mais reçut encore malheureusement une blessure, dont il mourut à son retour à Jérusalem, après avoir regné trente-un ans.

Plusieurs ont cru que Josias s'étoit engagé témérairement dans cette guerre, pour avoir trop présumé de sa piété, comme si Dieu, pour cette considération, eût dû le faire réussir dans toutes les entreprises qu'il formeroit. Mais c'eût été une présomption indigne d'un Prince si pieux. Ce fut pour une autre raison, que nous avons déja touchée, qu'il s'engagea dans cette guerre. Depuis le rétablissement de Manassé les Rois de Juda étoient vassaux des Rois de Babylone & obligés par serment de les assister contre tous leurs ennemis, & de défendre en particulier contre les Egyptiens cette frontiere de leur Empire. C'étoit, sans doute, dans cette vûe qu'ils leur avoient donné le reste du Pays de Canaan; sçavoir, ce qui avoit autrefois appartenu aux dix Tribus, avant que les Assyriens en eussent fait la conquête. Il est certain que Josias posseda le Pays d'Israël dans la même étendue que l'avoient occupé David & Salomon, &

avant qu'il fut partagé en deux Royaumes. Ann. 610. avant J. C. Josias 31.
Il y fit publier, par tout, sa Réformation, & la fit exécuter non-seulement à Béthel, où Jéroboam avoit placé un de ses Veaux, mais encore dans tout le reste du Pays, avec la même autorité qu'il avoit fait en Juda ; ce qu'il n'auroit pu faire s'il n'eût été Souverain de tout le Pays. D'ailleurs ce ne fut pas dans le territoire de Juda que ce fatal combat fut donné, mais à Méguiddo, Ville de la Tribu de Manassé, située au milieu du Royaume d'Israël, où Josias Roi de Juda n'eût eu que faire, s'il n'eût été Souverain des deux Royaumes.

Il ne pouvoit au reste avoir ce Pays que par la concession des Rois de Babylone, de l'Empire desquels il étoit devenu une Province, depuis la conquête qu'en avoient faite à diverses reprises Tiglath-Piléser, Salmanasar, & Esarhaddon. Si cette concession ne fut pas faite aux conditions expresses, que je viens de marquer, il est certain que de quelque nature que fussent les conditions énoncées, la fidélité envers le Seigneur Souverain & un ferme attachement à ses intérêts contre tous ses ennemis, étoient toujours requis en pareil cas, & le serment exigé pour l'accomplissement de ces obligations. Il ne faut pas douter que Josias n'eût prêté un serment de cette nature à Nabopolla-

Ann. 610. avant J. C. Josias 31. ſar qui occupoit alors le trône de Babylone, comme Jéhojakim & Sédécias enſuite en prêterent un ſemblable à Nabucodonoſor ſon fils & ſon Succeſſeur. D'où il réſulte, que ſi Joſias, lié par un tel engagement, eût permis au Roi d'Egypte de paſſer librement par ſes terres pour aller faire la guerre au Roi de Babylone, il eût manqué à la foi qu'il lui avoit jurée au nom de ſon Dieu : infidélité dont un Prince auſſi juſte & auſſi religieux que Joſias n'étoit pas capable. Dieu a condamné cette infidélité, envers des Payens mêmes, (k) en Jéhojakim & en Sédécias ; & il l'auroit encore plus ſéverement condamnée en Joſias, ſi ce Prince s'en fut rendu coupable : parce qu'étant ſi bien inſtruit dans la Religion, il ne pouvoit qu'être pleinement convaincu de la grandeur de ce crime. La conviction de ſon devoir fut, n'en doutons point, le ſeul motif qui l'engagea dans cette guerre qui lui fut ſi funeſte. Avec lui périrent & furent anéantis le luſtre, la gloire, & la proſpérité du Peuple Juif. La Judée ne fut après cela qu'un affreux théatre des plus terribles jugements du Ciel, juſques à ce qu'enfin Jéruſalem & Juda furent miſérablement détruits.

La mort d'un ſi excellent Prince fut

(k) *Ezéchiel* XVII, 13-19.

pleurée de ses Sujets, comme elle le méritoit. Mais nul n'en fut si touché que Jérémie. Ce Prophete sentant toute la grandeur de cette perte & prévoyant les calamités qui alloient fondre sur sa Nation, l'esprit tout occupé de ces tristes images, écrivit (*l*) des vers lugubres sur cet accident funeste, comme il en fit ensuite sur la ruine de Jérusalem. Ce dernier Ouvrage (*m*) est celui que nous avons encore: le premier ne subsiste plus.

Ann. 610. avant J. C. Josias 31.

Méguiddo, où cette malheureuse bataille fut donnée, étoit, comme je l'ai déja dit, une Ville (*n*) de la Tribu de Manassé en deçà du Jourdain. Herodote. l'appelle Magdole. Comme elle étoit voisine de la Ville de Hadad-Rimmon qui fut ensuite nommée (*o*) Maximianopolis, les regrets que l'on fit sur la mort de Josias, sont appellés dans l'Ecriture la *Lamentation de Hadad-Rimmon* dans la Vallée de Méguiddo : deuil qui fut si grand & si long, que (*p*) la Lamentation de Hadad-Rimmon devint une phrase proverbiale pour exprimer un deuil extraordinaire.

(*l*) II. *Paralip.* XXXV, 25.
(*m*) Ce dernier se rapportant tout entier à la destruction de Jérusalem ne peut être celui qui fut composé sur la mort de Josias.
(*n*) *Josué* XVII, 11. *Juges* I. 27.
(*o*) HIERONYMI *Comment. ad Zachar.* XII.
(*p*) *Zacharie* XII, 11.

Ann. 610. avant J. C. Josias 31.

L'extrême affliction que tout Israël témoigna pour la perte de Josias, & les tristes complaintes qu'en fit Jérémie, sont des preuves de la haute estime qu'ils faisoient de ce Prince. Il n'eût pas été digne de tant de regrets, s'il fût entré dans cette guerre contre la défense expresse que lui en avoit fait un Prophete de la part de Dieu, comme l'assure l'Auteur Apocryphe, (q) du troisieme Livre d'Esdras, & comme d'autres le disent après lui. Si cela étoit, ce Roi de Juda seroit mort dans un état de rébellion contre Dieu, & en ce cas ni Jérémie, ni les Juifs n'eussent pu, sans offenser Dieu, déplorer si amerement sa perte. Ainsi le deuil dont ils honorerent sa mort, est une preuve suffisante du contraire. Sans compter qu'il n'y a rien dans les Livres Canoniques qui donne lieu de croire, qu'un ordre d'enhaut eût été notifié à ce Prince par Jérémie, ou par quelqu'autre Prophete, pour le détourner de cette entreprise. Tout ce qu'on en dit est sur la foi de ce Livre Apocryphe, dont on peut dire véritablement, que, hors les endroits où il copie Esdras ou quelqu'autre Ecrit Canonique, ce n'est autre chose qu'un amas de fables, dont l'absurdité est palpable, & qui n'a pu

(q) Chap. I. 28.

même obtenir créance chez les Catholiques Romains, qui n'ont point reçu ce Livre parmi les Livres Canoniques, quoiqu'ils y aient admis ceux de Tobit, de Bel & du Dragon. Ainsi quant à cette circonstance, ce Livre ne mérite pas qu'on y ait aucun égard.

Ann. 610. avant J. C. JOSIAS. 31.

Il est vrai qu'au II. Livre des Chroniques, Chap. XXXV, 21. il est rapporté que Nécho envoya dire à Josias qu'il entreprenoit cette guerre de la part de Dieu : que Dieu étoit avec lui dans cette expédition ; qu'ainsi s'il s'en mêloit, il s'en prendroit à Dieu lui-même ; & qu'il prît garde que Dieu ne le détruisît. Au verset 22. il est ajouté, que *Josias n'écouta point les paroles de Nécho qui procédoient de la bouche de Dieu* ; d'où quelques-uns inferent que Josias avoit entrepris cette guerre contre la défense expresse de Dieu.

Mais cette desobéissance, qu'on attribue à ce Prince, ne peut s'accorder avec le témoignage honorable que l'Ecriture rend à sa piété & à sa religion. Il faut donc entendre par ce Dieu, non l'Eternel, le vrai Dieu, le Dieu d'Israël, mais les faux Dieux des Egyptiens, pour les Oracles desquels Josias ne devoit avoir aucune considération. Nécho, Prince Payen, ne connoissoit point le vrai Dieu, & n'avoit jamais consulté ni ses Oracles, ni ses Pro-

Ann. 610. avant J. C. Josias. 31.

phetes: Il n'adoroit & ne consultoit que les faux Dieux d'Egypte. Ainsi quand il dit, qu'il avoit entrepris cette expédition par l'ordre de Dieu, & que Dieu étoit avec lui, il ne veut parler que des Dieux Egyptiens qu'il servoit.

En effet, par tout où le mot, *Dieu*, se rencontre dans le Texte, il y a dans l'Hébreu non pas, *Jehova*, qui est le nom propre du vrai Dieu, mais, *Elohim*, qui étant au plurier peut être appliqué aux fausses Divinités des Payens aussi-bien qu'au Dieu d'Israël. Ce terme, dans le Vieux Testament, est indifféremment employé dans ce double usage. Par tout où il s'agit des faux Dieux, c'est par le nom d'*Elohim* qu'ils sont désignés. Dans le vers. 22. que nous avons traduit, *Josias n'écouta point les paroles de Nécho qui procédoient de la bouche de Dieu*, d'où l'on conclut principalement que cet ordre venoit de Dieu, il y a dans l'Hébreu, *Mippi Elohim*, c'est-à-dire, de la bouche d'Elohim, ce qui peut signifier des faux Dieux aussi bien que le vrai Dieu, & doit plutôt être entendu des premiers, que du dernier. Car dans tous les autres endroits du (s) Vieux

(r) Voyez *Deuter.* VIII, 3. *Josué*, IX, 14. III. *Rois*, XIII, 21. II. *Paralip.* XXXVI, 12. *Esaïe* I, 20. XL, 5. LVIII, 14. LXII, 2. *Jérémie*, IX, 12. & XXIII, 16. *Michée*, IV, 4.

Testament, où il est parlé de quelque parole procédée de la bouche de Dieu, il y a dans l'Hébreu, *Jehova*, ce qui nous conduit d'abord au vrai Dieu. Il n'y a que ce seul endroit, dans toute la Bible Hébraïque, où, dans l'usage de cette phrase, il y ait *Elohim* & non *Jehova*. Ce changement dans l'expression en cet endroit, est, à mon avis, une preuve suffisante, qu'il y en a aussi dans la signification, & que la parole, qui est dite procéder de la bouche d'*Elohim*, n'est pas la même que celle que l'Ecriture, dans l'usage qu'elle fait par tout ailleurs de cette phrase, dit procéder de la bouche de *Jehova*; & par conséquent qu'Elohim doit signifier ici les faux Dieux des Egyptiens, des prétendus Oracles desquels Nécho tenoit cette commission qu'il fit notifier au Roi de Juda. Car, encore une fois, quel commerce pouvoit-il avoir avec le vrai Dieu, lui qui ne le connoissoit pas, & qui ne lui avoit jamais rendu hommage? Ou comment une telle révelation seroit-elle parvenue jusques à lui, puisqu'il ne connoissoit aucun des Prophetes, & qu'il ne les avoit jamais consultés? Par conséquent ces *Elohims*, de la bouche desquels cet ordre étoit émané, étoient ceux de Nécho, les faux Dieux d'Egypte, dont ce Prince avoit consulté les Oracles,

Ann. 610. avant J. C. Josias. 31.

Ann. 610. avant J. C. Josias, 31.

avant que d'entreprendre cette expédition, comme les Princes Payens avoient accoutumé, dans des occasions semblables, de consulter les Oracles trompeurs des Dieux qu'ils adoroient.

Quand même il y auroit eu *Mippi Jehova*, de la bouche de l'Eternel, au lieu de *Mippi Elohim*, cet ordre n'en auroit pas été plus respectable, vu le caractere de celui qui en fit la notification ; & Josias n'auroit eu aucune raison d'acquiescer à un commandement qui lui étoit adressé par un organe si suspect. Lorsque Sennacherib s'avança contre la Judée, il envoya dire à (t) Ezéchias que le *Seigneur*, il y a dans l'Hébreu *Jehova*, lui avoit ordonné de marcher contre ce Pays & de le détruire. Mais comme Ezéchias ne fut point blâmé de n'avoir point ajouté foi à un ordre de cette nature, Josias n'auroit pas non plus été blâmable d'avoir fait la même chose. Il est certain que le Roi de Babylone en vouloit imposer au Roi de Juda par ce prétendu ordre céleste. Josias n'auroit-il donc pas eu lieu de soupçonner le Roi d'Egypte d'une pareille supercherie? Dieu n'a pas accoutumé de communiquer ses ordres à ses serviteurs par de tels organes. Mais la pré-

(t) IV. *Rois* XVIII, 25. *Esaïe* XXXVI, 10.

tention de Nécho n'alloit pas si loin que celle de Sennacherib. Celui-ci se donnoit pour envoyé de l'Eternel *Jehova*, & pour exécuteur de ses volontés. Mais Nécho ne se disoit envoyé que des Elohim, (*) ou des Divinités d'Egypte; & par tout ce que je viens de dire, il est clair que Josias ne pouvoit l'entendre autrement, & qu'ainsi on ne peut en aucune maniere le blâmer de n'avoir pas déféré à cet ordre. Ann. 610. avant J. C. JOSIAS. 31.

Ce Prince étant mort, les Juifs mirent sur le trône (*u*) Joachas son fils, qui étoit aussi appellé *Sallum*. Ce nouveau Roi prit le contrepié de son Pere & dégénéra extrêmement de sa piété; car il fit ce qui étoit mauvais aux yeux de Dieu. Aussi fut-il bien-tôt renversé du trône & jetté dans une prison, où il finit ses jours dans le mépris & dans la misere, en un Pays étranger.

Voici comment ce malheur lui arriva. Nécho, (*x*) ayant eu le bonheur, dans cette expédition, de batre les Babyloniens vers l'Euphrate, & de prendre Carkemis grande Ville de ces quartiers-là, après s'en

(*) *Elohim* peut très-bien être entendu du Dieu d'Israël; car encore que les Peuples Idolâtres eussent leurs Dieux particuliers, ils ne nioient pas pour cela d'autres Dieux chez les autres Nations. Ainsi le Roi d'Egypte pouvoit bien croire ce qu'un Prophete Israëlite avoit dit.]

(*u*) IV. *Rois* XXIII, 31. II. *Paralip.* XXXVI, 1.

(*x*) JOSEPHUS *Antiq.* Lib. X, Cap. 6.

Ann. 610. avant J. C. JOSIAS. 31.

être assuré la possession par une bonne garnison (*), reprit au bout de trois mois le chemin de son Royaume. Comme il apprit en chemin que Joachas s'étoit fait Roi sans lui demander son consentement, (y) il lui ordonna de le venir trouver à Ribla en Syrie. Ce Prince n'y fut pas plutôt arrivé, que Nécho le fit mettre aux fers & l'envoya prisonnier en Egypte, où il mourut. De là Nécho poursuivant son chemin, arriva à Jérusalem, où il établit Roi (z) Jéhojakim un des autres fils de Josias, en la place de son frere, & imposa sur le Pays un tribut annuel (a) de

(*) [On trouve au II. des *Paralip.* XXXV. 20. que Nécho marcha contre Carkemis, mais on ne dit point dans cet endroit, ni dans JOSEPHE, que ce Prince prit cette Ville & qu'il défit les Babyloniens. Peut-être Nécho remporta-t'il alors quelque avantage sur les Assyriens; on ne peut en parler que par conjecture. Ce qui paroît certain c'est que l'armée de Nécho s'arrêta quelque tems aux environs de l'Euphrate; car *Jérémie* dit (chap. XLVI. ℣. 2.) que l'armée de Nécho, qui étoit sur le bord de l'Euphrate auprès de Carkemis, fut défaite par le Roi de Babylone, l'an IV. de Jéhojakim; c'est-à-dire, quatre ans plus tard. Pour ce qui est de Carkemis, on croit que c'est la même Ville que divers Auteurs appellent *Cercusium*, ou *Circesium*, & qui étoit située auprès de l'Euphrate, dans l'endroit où la riviere *Chabora* se jette dans ce Fleuve. *Vide* CELLARII *Geograph.* Tom. II. p. 437. & Jo. CLERICI *Comment.* in II. *Chron.* XXXV. 20.]

(y) IV. *Rois* XXIII, 33. II. *Paralip.* XXXVI, 3, 4.

(z) *Jehojakim* étoit l'aîné de *Joachas*. Car celui-ci n'avoit que vingt-trois ans, lorsque l'autre en avoit vingt-cinq. IV. *Rois* XXIII, 31, 36. Cependant à la mort de *Josias* le Peuple lui avoit donné *Joachas* pour Successeur.

(a) Ce tribut annuel montoit à 25100. marcs du poids d'argent.

cent Talents d'Argent & d'un Talent d'Or. Après quoi il retourna triomphant dans son Royaume. Ann. 610. avant J. C. JOSIAS. 31.

Herodote, faisant mention de l'expédition de ce Roi d'Egypte & de la bataille qu'il gagna à Méguiddo, qu'il appelle Magdole, dit (*b*) qu'après sa victoire il prit la grande Ville de Cadytis, qu'il représente comme située dans les montagnes de la Palestine & de la grandeur de Sardes, qui étoit en ce tems-là la Capitale non-seulement de la Lydie, mais encore de toute l'Asie Mineure. Cette description ne peut convenir qu'à Jérusalem, qui étoit ainsi située, & qui alors étoit la seule Ville de ces quartiers-là qui pût être comparée à Sardes. Il paroît d'ailleurs par l'Ecriture, que Nécho, après sa victoire, se rendit maître de cette Capitale de la Judée. Car il y étoit en personne (*c*) lorsqu'il donna la Couronne à Jéhojakim.

Il est vrai qu'il n'est point fait mention de ce nom ni dans l'Ecriture, ni dans Josephe. On ne peut pourtant douter que, du tems d'Herodote, cette Ville ne fût ainsi appellée par les Syriens & les Arabes; puisque, jusques à aujourd'hui, elle n'est connue parmi eux & parmi tous les autres Peuples d'Orient, que sous un nom

(*b*) HERODOT. Lib. II. c. 159. & III. c. 5.
(*c*) II. *Paralip.* XXXVI, 3.

Ann. 610. avant J. C. Josias, 31.

qui a la même origine & la même signification. Car Jérusalem est, à leur égard, un nom aussi inconnu que l'est Cadytis, au nôtre. Ils l'appellent tous (*d*) *Alkuds* qui signifie la même chose que *Cadytis*, sçavoir, la *Sainte*, épithete qui lui fut communément donnée, depuis que Salomon y eut bâti un Temple, pour être le centre du Culte & de la Religion des Juifs. On la trouve nommée dans le Vieux Testament (*e*) *Gnir Hakkodesh*, c'est-à-dire, *la Ville de Sainteté*, ou la Ville Sainte, &, en divers endroits du Nouveau, (*f*) le même nom lui est donné. Les Juifs lui donnoient le même titre dans leur monnoie. L'inscription de leurs Sicles, dont on a encore aujourd'hui plusieurs, étoit (*g*) *Jérusalem Kedushah*, c'est-à-dire, *Jérusalem la Sainte*. Cette monnoie s'étant répandue parmi les Nations voisines, sur tout depuis que la Captivité de Babylone eut dispersé ce Peuple dans tout l'Orient, elle porta ce nom avec elle chez toutes ces Nations. Depuis ce tems-là, les Orien-

(*d*) GOLII *Nota ad* ALFRAGANUM, p. 137. *Voyages de* SANDYS, Liv. 3. p. 155. BAUDRANDI *Geographia sub voce* Hierosolyma.

(*e*) *Nehemie*, XI, 1, 18. *Esaïe*, XLVIII, 2. & LII. 1. *Daniel*, IX, 24.

(*f*) *Matth.* IV, 5. & XXVII. 53. *Apocal.* XXI, 2.

(*g*) Voyez les Oeuvres de LIGTFOOT, vol. I. p. 497. & vol. II. p. 303. & l'*Apparat.* de WALTON, qui est à la tête de la *Bible Polyglotte* p. 36, 37.

taux appellerent cette Ville *Jérusalem Kedushah*, & à la fin par abbréviation *Kedushah* simplement, & les Syriens, qui dans leur Dialecte changent d'ordinaire le *sh* Hébreu en *th*, *Kedutha*. Comme le Syriaque étoit, du tems d'Herodote, la seule Langue qu'on parlât dans la Palestine; l'Hébreu, depuis la Captivité de Babylone, n'ayant plus été la Langue Vulgaire ni dans ce Pays-là, ni dans aucun autre : cet Historien, dans le voyage qu'il fit dans ces quartiers-là, trouva que cette Ville y étoit appellée *Kedutha*; d'où, en ajoutant la terminaison Grecque, il fit en Grec Κάδυτις ou *Cadytis*, dans son Histoire qu'il écrivit environ le tems que *Néhémie* finit son Gouvernement de douze ans à Jérusalem. C'est pour la même raison, qui lui avoit fait donner le nom de *Kedushah* ou *Kedutha* dans la Palestine & dans la Syrie, que les Arabes dans leur Langue l'appellent (*h*) *Bait Almokdes*, c'est-à-dire, la *Sainte Maison*, ou *la Ville Sainte*; & souvent avec un autre adjectif de la même racine & de la même signification *Bait Alkuds*, ou simplement *Alkuds*, c'est-à-dire, la *Sainte*, qui est aujourd'hui le seul nom qu'elle porte (*i*)

Ann. 610. avant J. C. JOSIAS, 31.

(*h*) GOLLII *Notæ ad* ALFRAGANUM, p. 137.

(*i*) *Voyages de* SANDYS, Liv. III. p. 155. BAUDRANDI *Geographia sub voce* Hierosolyma.

Ann. 610. avant J. C. Josias. 31.

chez les Turcs, les Arabes, & les autres Peuples Mahometans de ces quartiers-là.

Au reste, afin qu'on ne soit pas surpris que nous prouvions le nom ancien de cette Ville par son nom moderne, il faut remarquer, que les Arabes étant la plus ancienne Nation du monde, n'ayant jamais été chassés de leur Pays, y ayant toujours subsisté de pere en fils depuis leur premier établissement jusques à aujourd'hui; & n'étant pas moins attachés à leurs mœurs & à leurs usages qu'à leur patrie, ils ont retenu les noms des Lieux qui leur avoient été donnés anciennement. Lors même qu'ils vinrent à étendre leur Empire vers l'Orient, ils restituerent à plusieurs lieux leurs anciens noms, dont ils avoient été privés pendant plusieurs Siécles, par les révolutions qu'ils avoient essuyées. C'est ainsi que l'ancienne Capitale (k) d'Egypte, laquelle de *Mizraim* fils de *Cham*, qui le premier peupla ce Pays-là après le Déluge, fut appellée *Mesri*, & eut ensuite pendant plusieurs Siécles le nom de Memphis, recouvra, lorsque les Arabes se rendirent Maîtres de l'Egypte, son ancien nom de *Mesri* qu'elle a retenu jusques ici; quoique, par l'établissement du *Caire* qui est vis-à-vis à l'autre côté du Nil (car

(k) BOCHARTI *Phaleg.* Part. I. Lib. IV. Cap. 24. GOLII *Notæ ad* ALFRAGANUM, p. 152, 153, &c.

Mesri est sur la rive occidentale de ce fleuve) cette ancienne & autrefois si puissante Ville soit presque devenue à rien. Pour la même raison la Ville de Tyr, qui étoit anciennement appellée (*l*) *Zor* ou *Zur*, d'où est venu au Pays voisin le nom de *Syrie*, reprit, lorsqu'elle tomba entre les mains des Arabes, son ancien nom de *Sor*, (*m*) qui est le seul sous lequel elle soit aujourd'hui connue dans ces quartiers-là. C'est par le même moyen que la Ville de Palmyre a recouvré son ancien nom de *Tadmor*, qu'elle portoit (*n*) dès le tems de Salomon, & elle n'est connue que sous ce nom dans tout l'Orient. Les Pays Orientaux nous fournissent un grand nombre d'autres exemples de cette nature. Mais sans aller si loin, nous en trouverons de semblables chez nous. C'est une chose connue que les Habitants du Pays de Galles appellent encore aujourd'hui, dans leur Langue, toutes les Villes d'Angleterre des anciens noms Bretons qu'elles portoient il y a treize cents ans, avant que les Saxons les eussent dépossedés de

Ann. 610. avant J. C. JOSIAS. 31.

(*l*) C'est ainsi qu'elle est appellée dans le Texte Hébreu du Vieux Testament, toutes les fois qu'il y est parlé de cette Ville.

(*m*) GOLII *Notæ ad* ALFRAGANUM, p. 130 & 131. BAUDRANDI *Geographia sub voce* Tyrus. *Voyages de* THEVENOT Part. I. Liv. II. Chap. 60.

(*n*) III. *Rois* IX, 18. II. *Paralip.* VIII, 4.

Ann. 610. avant J. C. JOSIAS. 31.

ce Pays : Et il ne faut pas douter que, s'ils en redevenoient les Maîtres, ils ne rendissent à tous les lieux les mêmes noms Bretons dont ils les appellent encore.

Ann. 609. avant J. C. JEHOJAK. 1.

Jéhojakim ayant pris la place de son frere (*o*) en imita l'impiété. Il tâcha comme lui de renverser le bon ordre & la discipline que leur Pere avoit établies, en quoi il fut suivi par ses Sujets, qui n'ayant jamais sincerement adhéré à la réformation de Josias, se laisserent entraîner avec plaisir à l'exemple de leur nouveau Roi, & s'abandonnerent comme lui à toutes sortes de dissolutions. Pour remédier à ces desordres, Jérémie (*p*) alla, par l'ordre de Dieu, au Palais du Roi & lui dénonça les jugements qui étoient prêts à fondre sur lui & sur sa famille, s'il ne se repentoit & n'arrêtoit le cours de ses iniquités. Ce Prophète (*q*) monta ensuite au Temple & y parla au Peuple, qui s'y étoit rendu pour le service divin, dans les mêmes termes, leur déclarant que, s'ils changeoient de vie, Dieu arrêteroit sa vengeance & se repentiroit du mal qu'il avoit dessein de leur faire ; mais que s'ils refusoient d'obéir à ses commandements & de marcher selon sa Loi, il déploye-

(*o*) IV. *Rois* XXIII, 37. II. *Paralip.* XXXVI, 5.
(*p*) *Jérémie* XXII.
(*q*) *Jérémie* XXVI.

roit ſur eux ſes terribles jugements & détruiroit entierement leur Ville & leur Temple. Ces menaces ayant irrité les Sacrificateurs qui étoient alors occupés au Service du Temple, ils ſe ſaiſirent de lui & le menerent devant le Conſeil du Roi, demandant qu'il fût mis à mort. Mais Ahikam, l'un des principaux Seigneurs du Conſeil, fut favorable à Jérémie & le fit relâcher par le ſuffrage général non-ſeulement des Grands, mais encore des Anciens du Peuple qui ſe trouverent là préſents. Cet Ahikam (r) étoit pere de *Gédalia* qui fut enſuite établi Gouverneur de la Judée ſous les Chaldéens. Il étoit fils de Saphan le Sécretaire (s) qui fut premier Miniſtre d'Etat ſous Joſias, & frere (t) de *Gémaria*, (u) d'*Elhaſa* & (x) de *Jaazania*, tous gens de conſidération, en ce tems-là, & Membres du Conſeil comme lui; ce qui lui donnoit un grand crédit dans ce Corps, dont il ſe ſervit en cette occaſion, pour délivrer le Prophete du mal qu'on avoit deſſein de lui faire.

Mais Urie (y) autre Prophete du Sei-

(r) IV. *Rois* XXV, 22.
(s) IV. *Rois* XXII.
(t) *Jérémie* XXXVI, 10.
(u) *Jérémie* XXIX, 3.
(x) *Ezéchiel* VIII, 11. Paſſage d'où l'on infere que *Jaazania* étoit alors Préſident du Sanhédrin.
(y) *Jérémie* XXVI, 20-23.

Ann. 609. avant J. C. JEHOJAK. I. gneur, ayant prophétisé la même année sur le même ton, n'eut pas le même bonheur. Jéhojakim fut tellement irrité contre lui, qu'il chercha à le faire mourir. Urie eut beau s'enfuir en Egypte, il n'y fut pas à couvert de la vengeance de ce Prince. Des gens envoyés de sa part l'y arrêterent & le ramenerent à Jérusalem, où il fut mis à mort par son ordre : crime énorme qui aggrava les iniquités de ce Prince, & alluma encore plus la colere de Dieu contre lui.

Environ le même tems Habacuc & Sophonie prophétisoient aussi : fonction qu'ils avoient, selon toutes les apparences, continuée jusques alors, depuis le regne de Josias qu'ils avoient été appellés à cette charge. Ce qui donne lieu de le croire, c'est qu'ils prédisoient les mêmes choses que Jérémie & pour la même occasion; sçavoir, (z) la destruction dont Juda & Jérusalem étoient menacés, en punition des horribles crimes dont ils s'étoient rendus coupables. Sophonie ne fait point mention des Chaldéens qui devoient être les exécuteurs de la vengeance divine sur ces impies : mais Habacuc en parle (a) nommément. A l'égard de ce dernier, l'Ecriture ne marque nulle part,

(z) *Habacuc* I, 1-11. *Sophonie* I, 1-8.
(a) *Habacuc* 1, 6

ni dans quel tems il vécut, ni de quelle famille il étoit. Mais comme il prédit la venue des Chaldéens de la même maniere que Jéremie, cela donne lieu de conjecturer qu'ils étoient contemporains. Pour Sophonie, il est dit expressément (*b*) qu'il prophétisa sous Josias, & dans sa Généalogie son bisayeul est nommé (*c*) Ezéchias, que quelques-uns prennent pour le Roi de ce nom, d'où ils inferent que ce Prophete étoit d'origine Royale.

Ann. 609. avant J. C. Jéhojak. 1.

La troisieme année de Jéhojakim, (*d*) Nabopollasar Roi de Babylone voyant que depuis la prise de Carkemis par Nécho, toute la Syrie & la Palestine s'étoient détachées de son obéissance; & que son âge & ses infirmités ne lui permettoient pas d'aller en personne réduire ces rebelles, il associa à l'Empire son fils Nabucodonosor, & l'envoya (*e*) à la tête d'une armée dans ces quartiers-là. C'est de là, que les Juifs comptent les années de Nabucodonosor, sçavoir, de la fin de la troisieme année de Jéhojakim. Car ce fut vers la fin de cette année que cela arriva; & ainsi, selon la supputation des Juifs, (*f*) la qua-

Ann. 607. avant J. C. Jéhojak. 3.

(*b*) *Sophonie* I, 1.
(*c*) Ibid.
(*d*) BEROSUS, *apud* JOSEPHUM, *Antiq.* Lib. X. Cap. 11. & *contra Appionem* Lib. I.
(*e*) *Dan.* I, 1.
(*f*) *Jérémie* XXV, 1. Cette quatrieme année étoit la 23. depuis la 13. de Josias dans laquelle Jérémie avoit commencé à prophétiser, ℣. 3.

Ann. 607. avant J. C. JEHOJAK. 3. trieme année de Jéhojakim étoit la premiere de Nabucodonosor. Mais les Babyloniens ne comptoient le regne de ce Prince que du jour de la mort de son Pere qui arriva deux ans après; & comme ces deux calculs se trouvent dans l'Ecriture, cet éclaircissement étoit nécessaire pour les concilier ensemble.

Ann. 606. avant J. C. JEHOJAK. 4. La quatrieme année de Jéhojakim, Nabucodonosor (g) batit l'armée de Nécho vers l'Euphrate & reprit Carkemis. Delà il marcha du côté de la Syrie & de la Palestine pour remettre ces Provinces sous sa domination. A son approche (h) les Récabites, qui, selon l'institut de Jonadab fils de Récab leur pere, s'étoient abstenus de vin & avoient habité sous des tentes jusques alors, ne se croyant plus en sûreté à la campagne, se retirerent à Jérusalem; où se passa, entre eux & Jérémie, ce qui est rapporté au trente-cinquieme Chapitre de ses Révélations.

La même année (i) ce Prophete prédit que le Roi de Babylone viendroit contre Jérusalem & la Judée; que tout le Pays tomberoit entre ses mains, & que toute la Nation subiroit une captivité de soixante-dix ans. Il leur fit plusieurs autres prédic-

(g) *Jérémie* XLVI, 1.
(h) *Jérémie* XXXV, 6-11.
(i) *Jérémie* XXV.

tions des calamités qui alloient fondre sur eux, tout cela dans la vûe de les porter à une repentance qui pût détourner de dessus eux les effets de la colere de Dieu. Ann. 606. avant J. C. JEHOJAK. 4.

Comme toutes ces menaces ne toucherent point leurs cœurs endurcis, Dieu lui commanda de (k) recueillir & d'écrire dans un rouleau toutes les Prédictions qu'il avoit prononcées tant contre Juda & Israel que contre les Nations, depuis la treizieme année de Josias, où il avoit été appellé à la Charge de Prophete, jusques alors. Pour obéir à cet ordre, Jérémie fit venir auprès de lui Baruc, fils de Nérija, son principal Disciple, qui écrivant rapidement mit par écrit toutes ces Prédictions, à mesure qu'il les lui dictoit. Il monta ensuite au Temple avec ce rouleau qu'il venoit d'écrire, & en fit la lecture en présence de tout le Peuple, qui s'y trouvoit assemblé de toutes parts, à l'occasion de la grande Fête de l'Expiation qui se célébroit alors. Jérémie ne put le faire lui-même, parce qu'il étoit encore renfermé dans la * prison, où on l'avoit

(k) *Jérémie* XXXVI.

(*) Ceci est pris du Chapitre **XXXVI.** ℣. 5. de Jérémie; & suivant ce qui précéde & ce qui suit, il ne paroît pas que le Prophete fût alors renfermé dans la prison, comme on a traduit dans la Version Angloise & dans plusieurs autres. Il est vrai semblable que quelqu'autre raison empêchoit le Prophete de se rendre dans le Temple, & qu'il envoya Baruc à sa place. Dans notre Version Françoise (de Geneve) & dans la Flamande, on a traduit, *je suis retenu, & je ne puis*

An. 606. avant J. C. JEHOJAK. 4. jetté à cause de ces prédictions précédentes. C'est pour cela que Baruc fut chargé de la part de Dieu de cette commission en la place de son Maître. Soit que Jéhojakim & ses principaux Officiers fussent occupés ailleurs à la défense des frontieres qui étoient menacées d'une invasion prochaine, ou que, parmi les embaras que causent les grands dangers, les esprits fussent distraits & occupés d'autres soins, cette lecture fut écoutée tranquillement, & sans que les Juifs en témoignassent aucun ressentiment ni contre le Prophete ni contre son Disciple. Mais Baruc ayant été lui-même alarmé des prédictions menaçantes qu'il venoit d'écrire & de lire publiquement; Dieu, pour le rassurer, lui fit dire par Jérémie, comme il est marqué au XLV. Chapitre de sa Prophétie, qu'il ne seroit point envelopé dans les malheurs dont la Nation étoit menacée, & que, quelque part qu'il allât, il lui donneroit son ame pour butin.

La grande Fête de l'Expiation, dans laquelle Baruc fit la lecture de cet écrit, étoit célébrée tous les ans par les Juifs, (*l*) le dixieme du mois de *Tisri*, qui ré-

entrer dans la maison de l'Eternel. Cela ne signifie pas que Jérémie fût en prison; & la suite prouve le contraire. Car on voit au ℣. 19. du même chapitre, que les principaux Officiers du Roi disent à Baruc: *Va & te cache, toi & Jérémie, & que personne ne sçache où vous serez.*]

(*l*) *Levit.* XVI, 29. & XXIII, 27.

pond à notre mois de Septembre. Immédiatement après cette solemnité Nabucodonosor envahit la Judée. Il mit le siége devant (*m*) Jérusalem & s'en rendit Maître au neuvieme mois nommé *Cisleu*, qui répond à notre Novembre, le dix-huitieme du mois, jour que les Juifs célebrent encore aujourd'hui par un Jeûne annuel en mémoire de cette calamité. Il prit prisonnier Jéhojakim lui-même & le fit mettre aux fers pour le transférer à Babylone. Mais ce malheureux Prince (*n*) s'étant humilié devant le Vainqueur, s'étant rendu son tributaire, & lui ayant prêté le serment de fidélité, il fut rétabli dans son Royaume par Nabucodonosor, qui ayant quitté Jérusalem marcha plus loin pour pousser ses conquêtes sur les Egyptiens. **Ann. 606. avant J. C. JEHOJAK. 4.**

Avant son départ il fit emmener à Babylone un grand nombre de Juifs qu'il mit en captivité. Il donna ordre en particulier (*o*) à Aspénaz Chef de ses Eunuques de choisir parmi les enfants de Race Royale & de la principale Noblesse du Pays les plus beaux & les mieux faits, pour être emmenés à Babylone, & y être mis parmi les Eunuques de son Palais. Par où fut accomplie la menace que, plus de cent ans

(*m*) *Dan.* I, 2. II. *Paralip.* XXXVI, 6.
(*n*) IV. *Rois* XXIV, 1.
(*o*) *Dan.* I, 3.

Ann. 606. avant J. C. JEHOJAK. 4.

auparavant, Dieu avoit faite (p) à Ezéchias par son Prophete Esaïe. Nabucodonosor fit aussi enlever (q) une grande partie des vases du Temple, pour les mettre dans la maison de *Bel* son Dieu à Babylone. Un grand nombre de Juifs ayant été ainsi menés en captivité; les enfants de la famille Royale & de la plus illustre naissance du Pays ayant été faits Eunuques & esclaves dans le Palais du Roi de Babylone; les vases Sacrés ayant été enlevés; le Roi de Juda étant devenu tributaire du Roi de Babylone, & toute la Nation en ayant subi le joug; c'est de cette fatale époque qu'il faut commencer les soixante-dix ans de la Captivité de Babylone (r) prédite par Jérémie, & la quatrieme année de Jéhojakim doit être la premiere de cette supputation.

Daniel, Hanania, Misaël, & Hazaria furent du nombre des enfants Hébreux (s) que le Maître des Eunuques transféra à Babylone. On leur donna d'autres noms. Daniel fut appellé Beltesatsar & les trois autres Sadrac, Mesac & Habed-nego. Quelques-uns, à la vérité, placent la captivité de ces jeunes gens plus tard; mais

(p) *Esaïe* XXXIX, 7. II. *Rois* XX, 18.
(q) *Dan.* I, 2.
(r) *Jérémie* XXV, 11. & XXIX, 10.
(s) *Dan.* I, 6.

il n'est pas possible d'accorder ce sentiment avec l'Écriture. Car ces jeunes gens, après avoir été conduits à Babylone, durent (t) y être trois ans sous la conduite du Maître des Eunuques, pour être instruits dans la langue, & dans les sciences des Chaldéens, avant que d'être admis en la présence du Roi & à son service. Mais dans la (u) seconde année du regne de Nabucodonosor depuis la mort de son Pere, & la quatrieme depuis qu'il avoit pris Jérusalem pour la premiere fois, Daniel, non-seulement, eut la liberté d'approcher de la personne de ce Prince, mais on le voit encore (x) interpréter son songe, & établi aussi-tôt après Chef (y) de ceux qui avoient la Surintendance des Sages, & Gouverneur de toute la Province de Babylone. Or quatre années d'instruction dans la Langue, les Loix, les Usages, & les Sciences du Pays étoient à peine suffisantes pour le rendre capable d'emplois de cette importance; outre qu'il n'auroit pu plutôt avoir l'âge compétent pour cela. Car il n'étoit qu'un jeune garçon lorsqu'il fut enlevé de Jérusalem. Tout cela joint ensemble fixe nécessairement la translation de Da-

Ann. 606. avant J. C. JEHOJAK. 4.

(t) *Dan.* I, 5.
(u) *Dan.* II, 1, 16.
(x) *Dan.* II, 31.
(y) *Dan.* II, 48.

Ann. 606. avant J. C. JEHOJAK. 4.

niel & de ses compagnons à l'année où je l'ai placée, & on ne sçauroit la placer plus bas, sans mettre l'Ecriture en opposition avec elle-même. Daniel parlant de la Captivité (z) en pose le commencement à la troisieme année de Jéhojakim, une année encore plutôt que je n'ai fait. Ce qui forme une difficulté contre mon sentiment, qu'il n'est pas difficile de résoudre. Daniel commence sa supputation du tems où Nabucodonosor fut envoyé par son Pere à cette expédition, ce qui fut tout à la fin de la troisieme année de Jéhojakim. Il falut du moins deux mois de marche à ce Prince pour arriver aux frontieres de la Syrie. Ce fut là que, l'an quatrieme de Jéhojakim, &, comme je le croi, au commencement de l'année, il combatit les Egyptiens, & que, les ayant vaincus, il assiégea Carkemis & s'en rendit Maître. Après ces succès il remit sous son obéissance les Provinces de Syrie & de Phénicie, à quoi ayant employé une grande partie de l'année, il vint au commencement d'Octobre devant Jérusalem; & y ayant mis le siége, il s'en rendit le Maître un mois après. C'est de la prise de cette Ville que nous datons le commencement de la servitude de Daniel, aussi-bien que des soixante-dix ans de la

(z) *Dan.* I, 1.

Captivité de Babylone; & ainsi nous comptons que cette année a été la premiere de l'une & de l'autre. Ann. 606. avant J. C. JEHOJAK. 4.

Les Scythes, qui depuis vingt-huit ans possedoient la haute Asie, sçavoir, les deux Armenies, la Cappadoce, le Pont, la Colchide, & l'Iberie, en furent (a) chassés cette année. Les Medes, qu'ils avoient dépossedés de ces Provinces, avoient tâché pendant long-tems de les recouvrer par les armes. Mais n'ayant pu y réussir par cette voye, ils en vinrent enfin à bout par la fraude. Sous prétexte d'entretenir & de ratifier la paix qu'ils venoient de conclure avec eux, ils en inviterent la plus grande partie à un festin, où après les avoir enyvrés, ils les massacrerent tous. Après quoi, ayant facilement triomphé du reste, ils s'emparerent de nouveau de toutes les Provinces qu'ils avoient perdues, & étendirent encore une fois leur Empire jusques aux bords de l'Halys qui en étoit l'ancienne borne au Couchant.

Après le départ des Chaldéens de Jérusalem, Jéhojakim au lieu de s'être corrigé, à la vûe de tant de châtiments terribles que Dieu venoit de déployer sur lui & sur son Royaume, ne fit qu'empirer & se livrer, avec encore moins de retenue, à toutes sor- Ann. 605. avant J. C. JEHOJAK. 5.

(a) HERODOT. Lib. I. Cap. 106.

Ann. 605. avant J. C. JEHOJAK. 5.

tes d'impiétés & d'iniquités. Jérusalem & Juda n'en firent pas moins que lui, comme s'ils avoient pris à tâche de provoquer de plus en plus la colere de Dieu & de hâter leur ruine. Ce n'est pas que Dieu négligeât de les rappeller à leur devoir. Jérémie chargé particulierement de cette commission, ne cessoit de les exhorter à retourner vers l'Eternel leur Dieu, pour se mettre à couvert de sa vengeance & éviter la ruine dont ils étoient menacés, & dont il les avertissoit continuellement. C'est ce qu'il fit sur tout dans une occasion importante. Les Juifs ayant publié un Jeûne public pour le dix-huitieme du mois de Cisleu, en mémoire des calamités qu'ils avoient souffertes l'année précédente par la prise de leur Ville : jeûne qu'ils ont jusques ici annuellement observé, comme je l'ai déja remarqué; le Prophete, profitant de cette occasion que toute la Nation étoit assemblée pour célébrer cette solemnité, (*b*) envoya encore une fois Baruc dans le Temple avec le rouleau de ses Prophéties, & lui ordonna d'en faire une seconde fois la lecture au Peuple, pour essayer si ces prédictions menaçantes ne pourroient pas enfin les ramener à leur devoir. Baruc s'étant transporté dans le Temple pour

(*b*) *Jérémie* XXXVI, 9 - 11.

obéir

obéir à cet ordre d'enhaut, entra dans la chambre de Guémarja le Sécretaire, où le Conseil du Roi avoit accoutumé de tenir ses séances, dans le Temple, près de la porte d'Orient; & d'une fenêtre il lut à haute voix, devant tout le peuple qui étoit assemblé en bas dans la Cour, tout ce qui étoit contenu dans ce rouleau. Michée fils de Guémarja ayant été présent à cette lecture se rendit incessamment au Palais du Roi, & en informa les Seigneurs de son Conseil, qui manderent Baruc, & l'ayant fait asseoir, lui ordonnerent de leur faire la lecture de cet Ecrit. Ils furent fort effrayés des menaces qu'il renfermoit. Ils demanderent à Baruc de quelle maniere il l'avoit écrit; & ayant appris de lui qu'il lui avoit été dicté de la propre bouche de Jérémie, ils lui ordonnerent de laisser là le rouleau, & lui conseillerent de s'enfuir avec son Maître & de se cacher dans un lieu où l'on ne pût les trouver. Ils se rendirent ensuite auprès du Roi & l'informerent de tout ce qui s'étoit passé. Ce Prince envoya chercher ce rouleau, & se le fit lire. Mais il n'en eut pas entendu trois ou quatre pages, qu'il le prit, le coupa avec un canif & le jetta dans un brasier devant lequel il étoit assis dans l'appartement d'hyver, quelque effort que fissent quelques-uns de ses Conseillers

Ann. 605. avant J. C. JEHOJAK. 5.

Ann. 605. avant J. C. Jehojak. 5.

pour l'en empêcher. En même-tems il donna ordre d'arrêter Baruc & Jérémie, qui sur l'avis du Conseil s'étoient cachés, en sorte qu'on ne put les trouver.

Les Juifs ont, jusques ici, célébré le brûlement du rouleau par un Jeûne annuel. Le jour qui y est assigné dans leur Calendrier est le vingt-neuvieme de (c) Cisleu, onze jours après celui qu'ils célebrent en mémoire du Jeûne, dans lequel la lecture en fut faite dans le Temple. Mais, à s'en tenir au récit de Jérémie, il semble que le rouleau fut brûlé immédiatement après qu'il eut été lu dans le Temple, dans ce Jeûne solemnel,

Ce rouleau ayant été ainsi brûlé, un autre fut tout aussi-tôt, par l'ordre exprès de Dieu, écrit comme le premier, de la bouche du Prophete par la main de Baruc. Non-seulement tout ce qui étoit dans le premier y fut renfermé; d'autres prédictions y furent encore ajoutées, & particulierement celle qui fut prononcée contre Jéhojakim & sa Maison, pour cette action impie, & qui est rapportée dans le Chap. XXXVI. de Jérémie, ℣. 30. & 31.

J'avoue qu'en faisant lire deux fois à Baruc ce rouleau dans le Temple, je differe de la plupart de ceux qui ont commencé

(c) Ce mois est le neuvieme de l'année Judaïque & répond à notre Novembre.

cet endroit de l'Ecriture. Mais comme la lecture de ce rouleau par Baruc est rapportée deux fois au XXXVI. Chap. de Jérémie, il me paroît clair qu'elle a été faite à deux diverses reprises. En effet dans le premier récit (*d*) il est dit, que cela fut fait l'an quatrieme de Jéhojakim ; & dans le second, cette lecture (*e*) est rapportée à l'an cinquieme de ce Prince, ce qui marque visiblement deux tems différents. D'ailleurs dans la premiere relation (*f*) il est dit que Jérémie étoit en prison lorsque cet Ecrit fut lu. Mais dans la seconde, il paroît clairement qu'il étoit sorti de prison, puisqu'il (*g*) étoit en pleine liberté de se tenir à l'écart & de se cacher. Toutes ces raisons m'obligent à croire que cet Ecrit fut lu deux fois ; en quoi j'ai de mon côté le sçavant Usher, dont le jugement doit être compté pour beaucoup dans ces sortes de matieres.

Nabucodonosor employa le reste de l'année à faire la guerre aux Egyptiens, ce qu'il fit si heureusement, qu'avant l'hyver suivant il leur enleva tout ce qu'ils possedoient depuis (*h*) l'Euphrate jusqu'au fleuve d'Egypte, ce qui comprenoit toute la

(*d*) *Jérémie* XXXVI, 1.
(*e*) *Jérémie* XXXVI, 9.
(*f*) *Jérémie* XXXVI, 5.
(*g*) *Jérémie* XXXVI, 26.
(*h*) IV. *Rois* XXIV, 7.

Ann. 605. avant J. C. JEHOJAK. 5. Syrie & toute la Palestine. Car comme l'Euphrate bornoit la Syrie au Nord-Est, le fleuve d'Egypte bornoit la Palestine au Sud-Ouest. Ce fleuve d'Egypte, dont il est si souvent parlé dans l'Ecriture comme servant de borne à la Palestine du côté d'Egypte, n'étoit pas le Nil comme plusieurs le croient, mais une petite riviere qui coulant au travers du désert qui est entre ces deux Pays, passoit anciennement pour leur borne commune. C'est jusques-là que s'étendoit le Pays qui fut promis à la postérité d'Abraham, *Gen.* XV, 18. & qui lui fut ensuite divisé par sort, *Josué* XV, 4.

Vers la fin de l'an cinquieme de Jéhojakim mourut Nabopollasar Roi de Babylone après un regne (*i*) de vingt-un an. Nabucodonosor son fils ne l'eut pas plutôt appris (*k*) qu'il partit en diligence pour Babylone, ayant pris le plus court chemin par le désert, accompagné de peu de gens, & ayant laissé à ses Généraux la charge de reconduire son armée à Babylone avec les captifs & le butin. Dès qu'il fut arrivé, il reçut le Gouvernement des mains de ceux qui le lui avoient conservé avec soin, & succéda ainsi à tous les Etats

(*i*) *Canon* PTOLOM.

(*k*) BEROSUS *apud* JOSEPHUM, *Antiq.* Lib. X. Cap. II, & *contra Appionem* Lib. I.

de son Pere, qui comprenoient la Chaldée, l'Assyrie, l'Arabie, la Syrie, & la Palestine; & sur lesquels, selon Ptolomée, il regna quarante-trois ans, le premier desquels commence au mois de Janvier suivant, selon le calcul des Babyloniens, dont celui des Juifs differe de deux ans, parce qu'ils prennent son regne de son association à l'Empire : de sorte que nous avons deux manieres de compter les années du regne de ce Prince, celle des Juifs, & celle des Babyloniens. Daniel suit celle-ci; mais la premiere est suivie dans tous les autres endroits de l'Ecriture. Ann. 604. avant J. C. JEHOJAK. 6.

L'an septieme de Jéhojakim qui étoit le second de Nabucodonosor selon le calcul Babylonien, & le quatrieme, selon celui des Juifs, Daniel (*l*) révéla à Nabucodonosor son songe & le lui expliqua en même-tems, comme il est rapporté au long au second Chapitre de son Livre. Il fut, à cause de cela, élevé à de grands honneurs, *ayant été fait Chef de ceux qui avoient la Surintendance sur les Mages, Gouverneur de toute la Province de Babylone & l'un des principaux Seigneurs du Conseil qui suivoit toujours la Cour*, n'ayant encore que vingt-deux ans. Il n'oublia point dans sa prospérité ses trois Compagnons, Sedrac, Mesac & Habed-nego qui avoient été Ann. 603. avant J. C. JEHOJAK. 7.

(*l*) *Dan.* II.

Ann. 603. avant J. C. JAHOJAK. 7.

transferés avec lui à Babylone. Il parla au Roi en leur faveur & leur procura des postes importants sous lui dans les Provinces de son Gouvernement. Ces trois Hébreux se firent ensuite connoître au Roi & à tout l'Empire Babylonien d'une maniere fort glorieuse, tant par leur constance dans leur Religion, ayant refusé d'adorer la statue d'or que ce Monarque avoit érigée, que par la délivrance miraculeuse que Dieu leur accorda dans cette occasion. Ce qui les ayant mis en grande considération auprès de ce Prince, il les éleva à de plus grands honneurs. Cette histoire est détaillée au long dans le troisieme Chapitre de Daniel.

La même année Jéhojakim (*m*) se révolta contre le Roi de Babylone, après lui avoir été soumis pendant trois ans. Il refusa de lui payer tribut & se ligua de nouveau contre lui avec le Roi d'Egypte. A cette nouvelle, Nabucodonosor ne se trouvant pas en état de marcher en personne contre ce rebelle, ordonna à tous ses Lieutenants & Gouverneurs de Provinces de ces quartiers-là de lui faire la guerre. Jéhojakim se trouva par-là exposé aux incursions (*n*) des Hammonites, des Moabites, des Syriens, des Arabes & de

(*m*) IV. *Rois* XXIV.
(*n*) IV. *Rois* XXIV, 2.

toutes les Nations voisines tributaires de l'Empire Babylonien, qui fondirent de tous côtés sur ses Etats & ne cesserent de les harasser par leurs ravages & leurs pilleries. Ann. 603. avant J. C. JEHOJAK. 7.

Ils continuerent ces hostilités trois ans de suite, jusques à ce qu'enfin s'étant tous réunis ensemble l'an onzieme de son regne, ils (o) l'enfermerent dans Jérusalem; & l'ayant pris prisonnier, apparemment dans une sortie qu'il fit pendant le siége, ils le tuerent à coups d'épée, & jetterent son corps sur le grand chemin, hors des portes de Jérusalem, ne lui donnant, selon (p) la prédiction de Jéremie, d'autre sépulture que celle d'un âne qu'on jette à la voirie. Ann. 599. avant J. C. JEHOJAK. 11.

L'année avant sa mort (q) Pharaon Nécho son Allié, dans le secours duquel il mettoit toute sa confiance, avoit fini ses jours après un regne de seize ans, & laissé son Royaume à Psammis son fils.

Jéhojakim étant mort, (r) Jéhojachin son Fils, appellé autrement Jéchonias & Chonias, regna en sa place. Il imita les déreglements de son Pere. Aussi s'attira-t'il une sévere (s) déclaration de

(o) IV. *Rois* XXIV, 10.
(p) *Jérémie* XXII, 18, 19. XXXVI, 30.
(q) HERODOT. Lib. II. c. 159.
(r) IV. *Rois* XXIV. 6. 7. 8. 11. *Paralip.* XXXVI. 9.
(s) *Jérémie* XXII, 24 - 30.

Ann. 598. avant J. C. JEHOJACH, SEDECIAS. 1.

la vengeance de Dieu, qui lui fut dénoncée par Jérémie, & qui ne fut pas exécutée avec moins de rigueur. Car les Lieutenants de Nabucodonosor ayant continué le blocus de Jérusalem (t) après la mort de Jéhojakim, il vint lui-même trois mois après en personne à la tête de son armée & fit serrer la Ville de près. Jéhojachin n'étant pas en état de se défendre, sortit de Jérusalem & s'alla rendre au Roi de Babylone avec sa mere, tous les Grands de sa Cour, & ses principaux Officiers. Il ne gagna rien par-là que la conservation de sa vie. Car ayant été tout aussi-tôt chargé de chaînes, il fut emmené à Babylone & jetté dans une prison, où il resta jusqu'à la mort de Nabucodonosor, qui n'arriva que trente-sept ans après.

Nabucodonosor s'étant ainsi rendu maître de Jérusalem, (u) il enleva tous les trésors du Temple & du Palais du Roi; il mit en pieces les vaisseaux d'or que Salomon avoit faits pour l'usage du Temple & les transporta à Babylone. Il emmena aussi avec lui un grand nombre de captifs, le Roi Jéhojachin, sa Mere, ses Femmes, ses Officiers, les Grands de son Royaume, & tous les gens de guerre au nombre de dix mille de Jérusalem seulement,

(t) IV. Rois XXIV, 10, 11.
(u) IV. Rois XXIV, 13 - 16.

Ann. 598. avant J. C. SEDECIAS. I.

ſans compter les Serruriers, les Charpentiers & autres Artiſants. Il tira du reſte du Pays ſept mille hommes d'entre les gens de guerre & mille Artiſans, outre les trois mille & vingt-trois (x) qui l'année précédente avoient été enlevés de la Campagne, avant que le Siége de Jéruſalem eût été formé. Les gens de guerre lui ſervirent à recruter ſes armées, & pour les Artiſans, il les employa à la conſtruction de la Ville de Babylone, dont nous parlerons dans la ſuite.

Le Prophete Ezéchiel, fils de Buzi de la Maiſon d'Aaron, (y) fut transféré à Babylone dans cette Captivité. C'eſt pourquoi cet événement eſt l'Ere d'où il compte les années, dans toutes ſes Prophéties.

Après ce grand tranſport des Juifs hors de leur Patrie, (z) le menu Peuple étant ſeul reſté dans le Pays, Nabucodonoſor établit Roi ſur eux Mattania fils de Joſias & Oncle de Jéhojachin, après lui avoir fait promettre par ſerment qu'il lui ſeroit fidele. Pour l'engager même davantage, il changea ſon nom de Mattania en celui de Sédécias qui ſignifie la *Juſtice du Seigneur*; afin que ce nom lui remît continuellement dans l'eſprit la ven-

(x) *Jérémie* LI, 28.
(y) *Ezéchiel* XL. 1.
(z) IV. *Rois* XXIV, 17. II. *Chron.* XXXVI, 10.

Ann. 598. avant J. C. Sedecias. I.

geance que la Justice du Seigneur son Dieu ne manqueroit pas de tirer de son infidélité, s'il venoit à fausser la foi qu'il lui avoit jurée en son nom.

Sédécias étant ainsi monté sur le trône l'occupa pendant onze ans. Mais, comme il ne fut pas meilleur que son neveu & ses freres ses Prédécesseurs, il combla tellement la mesure de l'iniquité de ses Peres, qu'enfin elle attira sur Juda & Jérusalem cette terrible désolation qui mit fin à son regne.

C'est ainsi que se termina la seconde guerre que Nabucodonosor eut avec les Juifs. Il la fit, les trois premieres années, par ses Lieutenants; mais la quatrieme il vint lui-même en personne, & il la termina par la captivité de Jéhojachin & par la prise de Jérusalem. L'Histoire ne marque point pour quelle raison ce Monarque ne vint pas plutôt en Judée. Il paroît seulement que l'an dix de Jéhojakim, il étoit occupé à un accommodement entre les Medes & les Lydiens. Voici quelle en fut l'occasion.

Les Medes (a) ayant repris toute la haute Asie sur les Scythes & ayant étendu encore une fois leurs limites jusques aux bords de l'Halys, qui les séparoit des Ly-

(a) Herodot. Lib. I. c. 74.

diens, il s'étoit allumé entre ces deux Nations une guerre qui fut poussée pendant cinq ans avec des succès divers. Enfin la sixieme année ils en vinrent aux mains avec toutes leurs forces, dans le dessein de terminer leur querelle par une bataille décisive. Mais, au milieu du combat, la Victoire ne s'étant point encore déclarée ni pour l'un ni pour l'autre, il arriva une éclipse qui couvrit les deux Armées de ténebres : accident qui les épouventa si fort, qu'ils cesserent le combat de part & d'autre, & convinrent de remettre leur différend à la décision de deux Princes voisins. Les Lydiens firent choix de Siennesis, Roi de Cilicie, & les Medes de (b) Nabucodonosor Roi de Babylone. Ces deux Médiateurs moyennerent entre eux un accord à cette condition, qu'Astyage, fils de Cyaxare Roi des Medes, épouseroit Ariane fille d'Alyattis Roi des Lydiens. C'est de ce mariage qu'un an après naquit Cyaxare qui est appellé dans le Livre de Daniel, Darius le Mede. Cette éclipse avoit été prédite par Thalès le Milésien ; & elle arriva, selon le calcul Julien, le vingtieme de Septembre, en l'an cent quarante-septieme de l'Ere de Nabonassar, & le neuvieme du regne de Jéhoja-

Ann. 598. avant J. C. SEDECIAS. I.

(b) HERODOT. Lib. I. l'appelle *Labynet.*

Ann. 598. avant J. C. Sedecias, I.

kim Roi de Juda, six cents & un ans avant Jesus-Christ.

La même année que Cyaxare nâquit à Astyage, il donna en mariage sa fille Mandane qu'il avoit eue d'un premier lit, à Cambyse Roi de Perse, d'où nâquit l'année d'après, qui fut la derniere de Jéhojakim, Cyrus le fameux Fondateur de la Monarchie des Perses, & le Restaurateur des Juifs.

Jéhojachin ayant été ainsi emmené en captivité, & Sédécias mis sur le trône en sa place, Dieu fit voir à Jérémie *(c)* dans une vision, sous la figure de deux paniers de figues, le rétablissement qu'il devoit procurer aux Juifs de la captivité, & la désolation qui alloit fondre, tant sur le Roi, que sur le Peuple qui étoient restés dans le Pays: que la captivité des premiers contribueroit à leur conservation, au lieu que la liberté des autres ne serviroit qu'à les précipiter dans leur derniere ruine, comme ils l'éprouverent dans la destruction de Jérusalem & la désolation de toute la Judée, qui arriverent peu d'années après.

Dans la même année, Dieu découvrit à Jérémie, la ruine *(d)* & le rétablissement tout ensemble d'Elam, Royaume situé sur

(c) Jérémie XXIV.
(d) Jérémie XLIX, 34-39.

le fleuve Eulée, à l'Orient de la Judée, au-delà du Tigre, prédiction qui fut exécutée dans toutes ses parties. Car ce Royaume fut conquis & réduit en Province (e) par Nabucodonosor. Mais les Peuples de ce Pays s'étant joints ensuite à Cyrus, ils l'aiderent à soumettre les Babyloniens qui les avoient subjugués auparavant; & Suse (f) qui étoit la principale Ville de cette Province, devint la capitale de l'Empire des Perses, & le Siége de ses Rois.

Ann. 598. avant J. C. Sedecias. I.

Sédécias, après le départ de Nabucodonosor, s'étant mis en possession du Royaume (g) les Rois des Hammonites, des Moabites, des Iduméens, de Tyr, de Sidon, & des autres Nations voisines, envoyerent des Ambassadeurs à Jérusalem, pour le féliciter sur son avénement à la Couronne, & pour lui proposer une Ligue contre le Roi de Babylone, afin de secouer son joug & l'empêcher de revenir dans leurs Pays. Jéremie se fit à ce sujet, par l'ordre de Dieu, des jougs & des liens qu'il donna à ces Ambassadeurs, les chargeant de les porter à leurs Maîtres & de leur dire de la part de Dieu, qn'il avoit donné tous ces Pays-là au Roi de Babylone; qu'ils lui seroient assujettis eux, leurs

(e) XENOPHON. *Cyropæd.* Lib. 6.
(f) STRABO. Lib. XV.
(g) *Jérémie* XXVII.

Ann. 598. avant J. C. SEDECIAS. 1.

fils, & leurs petits-fils; que s'ils se soumettoient volontairement à lui, eux & leurs Etats s'en trouveroient bien; qu'au contraire s'ils lui étoient rebelles, ils seroient accablés de sa puissance. Il parla à Sédécias dans les mêmes termes, ce qui fut d'un si grand effet sur ce Prince, que pour cette fois il rejetta cette Alliance. Cette Ligue étant devenue ensuite plus forte par la jonction des Egyptiens & de quelques autres Peuples, & lui & ses sujets commençant à se lasser de la dure domination des Babyloniens, il se laissa entraîner dans cette confédération, qui lui fut enfin funeste, aussi-bien qu'à son Royaume.

Ann. 597. avant J. C. SEDECIAS. 2.

Ce Roi de Juda, vers la seconde année de son regne, (*b*) envoya Elhasa fils de Saphan, & Guémaria fils de Hilkija à Babylone en ambassade vers Nabucodonosor. Jérémie écrivit par leur moyen aux Juifs de la captivité. Voici quelle en fut l'occasion. Achab fils de Kolaja & Sédécias fils de Mahaséja, deux d'entre les Juifs captifs à Babylone, se portant pour Prophetes envoyés de la part de Dieu, les nourrissoient, par de fausses prédictions, dans l'esperance d'un prompt rétablissement; ce qui produisoit ce mauvais effet, qu'ils ne songeoient à faire aucun établissement dans

(*b*) *Jérémie* XXIX.

les lieux qui leur avoient été aſſignés pour demeure, ſoit en bâtiſſant des maiſons, ou en cultivant les terres, ou en ſe mariant, ou en faiſant quelqu'autre choſe qui pût leur être utile dans cette terre étrangere, où ils avoient été tranſportés. Jérémie leur écrivit que ceux qui les entretenoient dans ces vaines eſpérances les trompoient; que, ſelon l'ordre de Dieu, la captivité de Babylone devoit durer ſoixante & dix ans; que ceux qui étoient reſtés dans la Judée & à Jéruſalem, loin de pouvoir contribuer à leur rétabliſſement, devoient être bientôt la proie de l'épée, de la famine, & de la peſte; que la plus grande partie ſeroit conſumée par ces fléaux, & que le reſte ſeroit diſperſé ſur la face de la terre, pour être en exécration, en étonnement, en ſiflement, & en opprobre à toutes les Nations; qu'il les exhortoit donc de pourvoir à leur ſubſiſtance dans le pays où ils avoient été tranſportés, pour y habiter, & de s'acquitter de tous les devoirs convenables à leur état, ſans s'attendre à revenir dans leur Patrie que dans le tems preſcrit. A l'égard des faux Prophetes qui les avoient abuſés, il leur dénonce de la part de Dieu une punition non moins prompte que terrible, comme en effet ils l'éprouverent bien-tôt après. Car Nabucodonoſor, ayant appris qu'ils troubloient les Juifs par leurs

Ann. 597. avant J.C. SEDECIAS. 2.

Ann. 597. avant J.C. SEDECIAS. 2.

vaines prédictions, & les empêchoient de faire des établissements dans les lieux où il les avoit placés, les fit arrêter & rôtir tous vifs. Les Juifs modernes (i) prétendent, que ces deux hommes étoient les deux Anciens qui tâcherent de corrompre Susanne, & que ce fut pour cette raison que le Roi de Babylone leur fit souffrir ce supplice. La seule chose sur quoi ils fondent cette opinion, c'est que dans le ℣. 23. de ce Chapitre, Jérémie les accuse de commettre adultere avec les femmes de leurs voisins, d'où ils conjecturent tout le reste.

Ces lettres ayant été lues en présence de tous les Juifs captifs à Babylone, ceux qui n'aimoient pas à se voir desabusés de ces flateuses espérances, en furent fort indignés. C'est pourquoi Sémahja Nehelamite, autre prétendu Prophete, y fit réponse tant en son nom qu'en celui des autres, par les mêmes Ambassadeurs, & adressa la lettre à Sophonie fils de Mahaséja le second Sacrificateur, à tous les Sacrificateurs, & à tout le peuple de Jérusalem. Il s'y plaignoit de Jérémie de leur avoir écrit une pareille lettre, & demandoit qu'il en fut vivement censuré. Cette lettre ayant été lue à Jérémie, la parole de l'Eternel lui fut adressée, dénonçant à Sé-

(i) Vide *Gemaram in Sanhedrin.*

mahja en punition de cette action un châtiment trés-févere.

Au cinquieme mois de l'an quatrieme de Sédécias, Hanania fils de Hazur de Gabaon (*k*) eut la hardiesse de prédire faussement, au nom du Seigneur, que, dans deux ans accomplis, Dieu feroit rapporter à Jérusalem tous les Vaisseaux du Temple, & y feroit revenir le Roi Jéchonias & tous les Captifs. La parole de l'Eternel fut, à ce sujet, adressée à Jérémie, portant qu'Hanania ayant parlé au Peuple au nom du Seigneur, sans qu'il eût été envoyé de sa part, & les ayant engagés à se confier au mensonge, il seroit frapé de Dieu & mourroit avant la fin de l'année, ce qui arriva en effet le septieme mois de cette année, sçavoir, deux mois aprés.

Ann. 595. avant J. C. SEDECIAS, 4.

La même année furent adressées à Jérémie les révélations que nous avons dans le L. & le LI. Chapitres de sa Prophétie, touchant les jugements de Dieu qui devoient être exécutés sur la Chaldée & sur Babylone par les Medes & les Perses. Ce Prophete les ayant toutes écrites dans un Livre, mit ce Livre entre les mains (*l*) de Seraja fils de Nerija & frere de Baruc, qui étoit alors envoyé à Babylone par Sédécias, avec ordre, quand il feroit ar-

(*k*) *Jérémie* XXVIII.
(*l*) *Jérémie* LI, 59-64.

Ann. 595. avant J. C. SEDECIAS. 4.

rivé à Babylone, d'en faire lecture sur le bord de l'Euphrate, de l'attacher ensuite à une pierre & de le jetter au milieu du fleuve, pour représenter que, comme ce Livre étoit allé à fond, Babylone seroit détruite & comme coulée à fond, sans pouvoir jamais se relever: prédiction qui a eu son effet; y ayant déja plus de deux mille ans que cette puissante Ville, après avoir été entierement détruite, est demeurée déserte & ensevelie sous ses ruines.

Il semble que Baruc accompagna son frere dans ce voyage. (*m*) Car dans le Livre qui porte son nom, il est dit qu'il lut ce Livre à Babylone en présence du Roi Jéchonias ou Jéhojachin & des Anciens & des autres Captifs, la cinquieme année de la prise de Jérusalem par les Chaldéens, laquelle ne peut être que celle où Jéhojachin perdit sa liberté. En effet, après la derniere prise de cette Ville qui arriva l'an onzieme de Sédécias, Baruc ne pouvoit pas être à Babylone, puisqu'après ce malheur, il se retira en Egypte avec Jérémie, d'où vrai-semblablement il ne revint point. Il est dit d'ailleurs, dans le même livre de Baruc, qu'après la lecture de son livre, on fit une collecte d'argent à Babylone, qui fut envoyée à Jérusalem à Joachim le

(*m*) *Baruc* I, 1-4.

Grand Sacrificateur,, qui étoit fils de Hilkia fils de Salum, & à tous les Sacrificateurs, & à tout le peuple qui se trouvoient avec lui à Jérusalem, pour offrir des holocaustes & des Sacrifices pour le péché, & des encensements sur l'Autel du Seigneur leur Dieu. Or rien de tout cela ne pouvoit se faire après la derniere prise de Jérusalem par les Chaldéens. Car la Ville & le Temple ayant été entierement détruits & consumés par les flammes, il n'y eut après cela ni Grand Sacrificateur, ni Autel, ni service d'Autel, ni peuple qui se trouvât à Jérusalem, jusques au retour de la Captivité. Et s'il y eût eu un Joachim, (car il n'est nommé nulle part ailleurs,) puisqu'il y est qualifié de fils de Hilkia, fils de Salum, il auroit dû être oncle de Séraja qui étoit Souverain Pontife lors de l'embrasement du Temple & (*n*) petit-fils du même Hilkia; & par conséquent il auroit dû être Grand Sacrificateur avant Séraja, si tant est qu'il y ait jamais eu un tel homme revêtu de cette Charge. Car il est certain qu'il n'y eut point de Souverain Pontife de ce nom après Séraja, pendant la vie de Jéchonias.

Ann. 595. avant J. C. SEDECIAS 4.

Mais de quelle autorité est ce Livre? qui en est l'Auteur? renferme-t-il quel-

(*n*) I. *Paralip.* VI. 13. 14. IV. *Rois* XXV, 18.

Ann. 595. avant J. C. Sédécias. 4.

ques faits véritables, ou n'eſt-il d'un bout à l'autre qu'une fiction toute pure ? c'eſt ce qui eſt également incertain. Grotius (o) veut qu'il ait été ſuppoſé tout entier par quelque Juif Helleniſte ſous le nom de Baruc : beaucoup d'autres ſont du même ſentiment, & on ne peut nier qu'ils n'aient de fortes raiſons de leur côté. Le ſujet de ce Livre eſt une lettre envoyée, ou que l'on feint avoir été envoyée par le Roi Jéhojachin & les Juifs de la captivité qui étoient avec lui à Babylone, à leurs freres qui étoient reſtés en Judée & à Jéruſalem. Il y a à la tête une Préface hiſtorique, où il eſt rapporté comment Baruc, ſe trouvant alors à Babylone, écrivit cette Lettre au nom & par ordre du Roi & du Peuple, & leur en fit enſuite la lecture pour avoir leur approbation ; & comment la Collecte dont nous venons de parler ayant été faite, la Lettre avec l'argent furent envoyés à Jéruſalem. Il y a trois verſions de ce Livre, l'une en Grec, & les deux autres en Syriaque, dont l'une s'accorde avec le Grec & l'autre en differe beaucoup. Mais il n'eſt pas facile de décider en quelle Langue il a été originairement écrit, ou ſi quelqu'une de ces Verſions n'eſt pas l'Original même, & en ce caſ-

(o) *In Comment. ad* Baruch.

là quelle des deux ce peut être. S. Jérôme (*p*) rejette ce Livre absolument, parce qu'il ne se trouve point chez les Juifs & il traite l'Epître qui y est annexée d'écrit feint & supposé. Tout ce qu'on peut dire de plus à son avantage, c'est que Cyrille de Jérusalem & le Concile de Laodicée tenu l'an CCCLXIV. du Seigneur, rangent Baruc parmi les Livres Canoniques : car dans les deux Catalogues qu'ils nous en ont donnés, on trouve ces paroles, ***Jeremias cum Baruc, Lamentationibus & Epistola;*** c'est-à-dire, Jérémie avec Baruc, les Lamentations & l'Epître, par où sont entendues, ce semble, les Prophéties de Jérémie, ses Lamentations, le Livre de Baruc avec l'Epître de Jérémie qui est à la fin, comme ils sont tous mis ensemble dans la Vulgate. A cela on répond, que ce Pere & ce Concile n'ont voulu désigner par ces paroles que les Prophéties de Jérémie & ses Lamentations : que par l'Epître il ne faut entendre que celle qui se trouve dans le XXIX. Chap. de ce Prophete, & que si le nom de Baruc est ajouté, c'est seulement à cause de la part qu'il avoit eue dans le recueil qui en fut fait & qu'il avoit ajouté le dernier Chapitre que l'on lui attribue, parce que les Prophéties de

Ann. 595. avant J. C. SEDECIAS, 4.

(*p*) *In Præfatione ad* Jeremiam.

Ann. 595. avant J. C. SEDECIAS. 4.

Jérémie ne vont pas plus loin que le Chapitre précédent qui est le LI. comme il est expressément marqué à la fin de ce Chapitre. D'ailleurs, puisque ni dans S. Cyrille, ni dans le Concile de Laodicée il n'est fait mention d'aucun autre Livre Apocryphe; il n'est nullement vraisemblable que par le nom de Baruc ce Pere & ce Concile aient entendu le Livre de ce nom, qui certainement est celui de tous qui a le moins de droit de prétendre à la Canonicité, comme il paroît par les difficultés que (q) les Peres du Concile de Trente trouverent à le déclarer Canonique.

Ann. 594. avant J. C. SEDECIAS. 5.

L'an cinquieme de *Sédécias*, qui étoit aussi le cinquieme de la Captivité de Jéhojachin, & le trentieme depuis la grande réformation faite l'an dix-huit du Roi Josias, (r) Ezéchiel fut appellé de Dieu pour exercer la charge de Prophete parmi les Juifs de la Captivité. Il fut honoré en la même année de la Vision des quatre Chérubins & des quatre Roues, qui est rapportée au premier Chapitre de ses Révélations. Dieu lui révéla aussi en la même année (s) les CCCXC. années qu'il avoit accordées à la Maison d'Israël, comme les

(q) *L'Histoire du Concile de Trente*, L. II.
(r) *Ezéchiel* I, 1-3, &c.
(s) *Ezéchiel* IV, 4, 5, 6, &c.

dernieres bornes de sa patience envers elle, & les XL. années qu'il avoit accordées à la Maison de Juda dans la même vûe, & tout ensemble les jugements dont il devoit ensuite les punir l'une & l'autre, comme on le trouve marqué au long dans les Chapitres IV. V. VI. & VII. de sa Prophétie. Ann. 594. avant J. C. SEDECIAS. 5.

La même année (t) Cyaxare Roi des Medes finit ses jours après un regne de quarante ans. Il eut pour successeur Astyage son fils, qui est l'Assuerus de l'Ecriture,

Cette année fut aussi la derniere de Psammis (u) Roi d'Egypte, qui mourut dans une expédition contre les Ethiopiens. Apriès son fils, appellé dans l'Ecriture Pharaon Hophra, lui succéda & regna vingt-cinq ans.

La même année Ezéchiel fut transporté en vision à Jérusalem, où il vit toutes les sortes d'Idolâtries qui y étoient pratiquées par les Juifs; & en même tems Dieu lui fit connoître les peines qu'il leur préparoit pour ces abominations. C'est le sujet des Chapitres IX. X. XI. de ses Révélations. Dieu promit en même tems aux Juifs (x) de la Captivité, qui fideles à son service,

(t) HERODOT. Lib. I. c. 106 & 107.
(u) HERODOT. Lib. II. c. 161.
(x) *Ezéchiel* XI, 15 - 21.

Ann. 594. avant J. C. SEDECIAS. 5. avoient ces impiétés en horreur, qu'il leur seroit en sanctuaire dans la terre étrangere où ils avoient été transportés, & qu'il les rameneroit dans la terre de Canaan, où il les feroit fleurir & prospérer comme dans les premiers tems. Le Prophete (y) déclara tout cela aux Juifs de Babylone, parmi lesquels il demeuroit.

Ann. 592. avant J. C. SEDECIAS. 7. L'an septieme de Sédécias, Dieu fit voir à Ezéchiel, tant par signes que par paroles de révélation, Jérusalem prise par les Chaldéens, Sédécias s'enfuyant de nuit, les yeux arrachés à ce Prince, son emprisonnement & sa mort à Babylone; les Juifs transportés en même tems dans cette terre étrangere, leur Pays désolé, & une foule de maux fondant sur eux à cause de leurs péchés. C'est ce qui est détaillé au XII. Chapitre de ses Prophéties. Le contenu des sept Chapitres suivants lui fut aussi révélé la même année, & se rapporte principalement au même sujet.

En ce tems Daniel étoit parvenu à un si haut degré de justice, de piété, & de vertu devant Dieu & devant les hommes, que Dieu lui-même (z) l'égale à Noé & à Job, & le compte avec ces deux Patriarches pour les trois Saints, qui de tous ceux qui avoient vécu jusques alors pour-

(y) *Ezechiel* XI, 25.
(z) *Ezechiel* XIV, 14 & 20.

roient

roient le prier plus efficacement pour les autres. Il n'étoit pourtant encore qu'un jeune homme. Car en lui donnant dix-huit ans lorſqu'il fut emmené à Babylone pour y être élevé & formé pour le ſervice du Roi ; à quoi il n'auroit pas été propre s'il eût eu quelques années de plus, il pouvoit avoir alors trente-deux ans tout au plus. Mais il conſacroit au ſervice de Dieu la fleur & la vigueur de ſa vie, qui eſt en effet le tems le plus propre à y faire d'heureux progrès. Ann. 592. avant J. C. SEDECIAS. 7.

Sédécias, la ſeptieme année de ſon regne, ayant envoyé (*a*) des Ambaſſadeurs à Pharaon Hophra Roi d'Egypte, & fait alliance avec lui, rompit l'année ſuivante le ſerment de fidélité qu'il avoit prêté au Roi de Babylone, & ſe révolta contre lui : perfidie qui lui fut funeſte auſſi-bien qu'à tout ſon Royaume. Ann. 591. avant J. C. SEDECIAS. 8.

En effet, la neuvieme année de ſon regne, (*b*) Nabucodonoſor ayant aſſemblé une grande armée de tous les Pays de ſa domination, marcha contre lui pour le punir de ſon infidélité & de ſa rébellion. Mais, à ſon arrivée en Syrie, ayant appris que les Hammonites étoient auſſi entrés dans la Ligue formée contre lui, il (*c*) fut quel- Ann. 590. avant J. C. SEDECIAS. 9.

(*a*) *Ezéchiel* XVII, 15.
(*b*) IV. *Reis* XXV, 1. II. *Paralip.* XXXVI, 17. *Jérém.* XXXIX, 1 & LII, 4.
(*c*) *Ezéchiel* XXI, 19-24.

Ann. 590. avant J. C. SEDECIAS, 9.

que tems en doute sur lequel de ces deux Peuples il fondroit le premier. Il en commit la décision à ses Dévins qui ayant consulté les entrailles des victimes, leurs Teraphims & leurs Flêches, le déterminerent à tourner ses armes contre la Judée. Cette maniere de Divination par des flêches étoit ordinaire chez les Idolâtres. Saint Jérôme (*d*) nous en apprend la maniere. On écrivoit sur des flêches les noms des Villes que l'on avoit dessein d'attaquer : on les mettoit confusément dans un carquois, & on les en tiroit ensuite au hazard, de la maniere qu'on tire au sort ; & la Ville, dont le nom sortoit le premier du carquois, étoit la premiere assaillie. La guerre fut par ce moyen résolue contre la Judée. Nabucodonosor marcha sans délai à la tête de son armée, & en peu de jours (*e*) il en prit toutes les Villes, à la réserve de LAKIS, d'Hazeka & de Jérusalem. Les Juifs renfermés dans cette Capitale, effrayés de ces pertes, & ne doutant pas de se voir bientôt assiégés eux-mêmes, firent semblant de retourner vers le Seigneur leur Dieu ; & s'engagerent solemnellement de lui être désormais fideles & d'accomplir tous ses commandements. En conséquence de quoi

(*d*) *In Comment. in* Ezech. XXI.
(*e*) *Jérémie* XXXIV, 7.

on fit (*f*) une proclamation, par laquelle il étoit enjoint à tous ceux qui avoient des serviteurs ou des servantes, Hébreux de Nation, de les mettre en liberté (*g*) conformément à la Loi de Dieu, ce qui fut généralement exécuté. Ann. 590. avant J. C. SEDECIAS. 9.

Le dixieme du dixieme mois de cette année, qui répond à la fin de notre Décembre, (*h*) Nabucodonosor, avec sa nombreuse armée, mit le siége devant Jérusalem & la serra étroitement de toutes parts; en mémoire de quoi le dixieme de Tebeth, qui est leur dixieme mois, a été jusques ici (*i*) un jour solemnel de Jeûne parmi les Juifs.

Le Siége de cette Capitale de la Judée (*k*) fut révélé à Ezéchiel dans la Chaldée, le même jour qu'il fut commencé, & en même-tems l'affreuse désolation, où cette Ville alloit être exposée, lui fut montrée sous l'emblême d'une chaudiere bouillante. La même nuit (*l*) la femme du Prophete, qui étoit *le desir de ses yeux*, lui fut enlevée par une mort subite, & il lui fut défendu, de la part de Dieu, d'en porter le deuil, pour marquer par

(*f*) *Jérém.* XXXIV, 8 - 10.
(*g*) *Deut.* XV, 12.
(*h*) IV. *Rois* XXV, 1. *Jérém.* XXXIX, 1, & LII, 4.
(*i*) *Zachar.* VIII, 19.
(*k*) *Ezéch.* XXIV, 1, 2.
(*l*) *Ezéch.* XXIV, 16 - 18.

Ann. 590. avant J. C. SEDECIAS. 9. là aux Juifs de Babylone que la Cité Sainte, le Temple & le Sanctuaire qui leur étoient plus précieux qu'aucune femme ne le peut être à son époux, non-seulement leur seroient enlevés par un coup aussi prompt que funeste; mais que cette calamité seroit suivie de tant d'autres & si terribles, qu'elles ne leur permettroient pas de pleurer cette perte.

Ann. 589. avant J. C. SEDECIAS, 10. Au commencement de l'an dixieme de Sédécias (*m*) le Prophete Jérémie lui fut envoyé de la part de Dieu pour lui déclarer, que les Babyloniens qui assiégeoient alors sa Capitale la prendroient infailliblement, & la réduiroient en cendres; qu'ils le feroient lui-même prisonnier & le meneroient à Babylone où il finiroit ses jours. Ces prédictions (*n*) déplurent si fort à ce Prince, qu'il fit jetter ce Prophete dans une prison. Pendant qu'il y étoit renfermé & dans cette même année (*o*) il acheta de Hanaméel, fils de son Oncle, un champ qu'il avoit à Anathoth, pour faire voir que quoique Jérusalem & la Judée dussent devenir désertes, & que leurs habitants dussent être transportés dans une terre étrangere, ce ne seroit pas pour toujours; qu'il y auroit

(*m*) *Jérém.* XXXIV.
(*n*) *Jérém.* XXXII, 1-3.
(*o*) *Jérém.* XXXII, 7-17.

un rétabliſſement, à la faveur duquel les terres & les héritages reviendroient à leurs légitimes maîtres qui les poſſéderoient comme auparavant. Ann. 589. avant J.-C. SEDECIAS, 10.

Pharaon Hophra (p) étant ſorti de ſon Royaume à la tête d'une grande armée pour ſecourir Sédécias, Nabucodonoſor leva le Siége de Jéruſalem, & marcha à ſa rencontre. Mais avant que de partir pour cette expédition, (q) il envoya à Babylone tous les Juifs captifs qui étoient dans ſon camp, & dont le nombre montoit à huit-cents trente-deux perſonnes.

Jérémie ayant été relâché au départ des Chaldéens, (r) Sédécias lui envoya Jéhucal, fils de Sélemja, & Sophonie, fils de Mahaſéja Sacrificateur, pour conſulter l'Eternel par ſon moyen, & pour le prier d'intercéder pour lui & pour ſon peuple. Le Prophete leur répondit de la part de Dieu, que les Egyptiens en qui ils mettoient leur confiance les tromperoient: qu'ils s'en retourneroient en Egypte ſans avoir rien fait pour eux; & que les Chaldéens, ayant recommencé le Siége, prendroient la Ville & la réduiroient en cendres.

Mais les Juifs s'imaginant que les Chal-

(p) *Jérém.* XXXVII, 5.
(q) *Jérém.* LII, 29.
(r) *Jérém.* XXXVII, 3-10.

Ann. 589. avant J. C. SEDECIAS. 10.

déens s'en étoient allés pour ne plus revenir, (s) se repentirent de la Réformation où la crainte de leurs ennemis les avoit engagés, & firent rentrer en servitude tous les esclaves de leur nation qu'ils avoient mis en liberté : (t) Action injuste & inhumaine, en punition de laquelle aussi-bien que de la maniere dont ils avoient violé l'Alliance qu'ils avoient récemment jurée avec Dieu, Jérémie permit à l'épée, à la famine, & à la peste d'exécuter la vengeance divine sur ces perfides, sur leur Roi, sur leurs Princes, sur Jérusalem & sur toute la Judée, tant qu'ils fussent entierement détruits.

Pendant que les Chaldéens étoient éloignés de Jérusalem, (u) Jérémie résolut de se retirer à Anathoth lieu de sa naissance, pour se mettre à couvert du Siége qu'il prévoyoit devoir être bien-tôt renouvellé. Il se mit donc en chemin pour s'y rendre ; mais comme il passoit par la porte de la Ville, le Capitaine qui en avoit la garde, l'arrêta, comme s'il avoit eu dessein d'aller se rendre aux Chaldéens. Ce qui fit qu'on le renferma dans la Maison de Jonathan le Sécretaire, dont on avoit fait la

(s) *Jérém.* XXXIV, 11.
(t) *Jérém.* XXXIV, 17-22.
(u) *Jérém.* XXXVII, 1-15.

prison commune de la Ville, où il demeura plusieurs jours. Ann. 589. avant J. C. SEDECIAS. 10.

Les Egyptiens voyant approcher les Chaldéens, n'oserent en venir aux mains avec une armée si nombreuse & si aguerrie. Ils reprirent (*x*) donc le chemin de leur Pays, & abandonnerent Sédécias à tous les périls de la guerre où ils l'avoient eux-mêmes engagé. C'est à ce sujet (*y*) que le Prophete Ezéchiel, après leur avoir reproché la perfidie avec laquelle ils abandonnoient ceux à qui, par un traité & par les serments les plus sacrés, ils avoient promis leur appui & leur secours, leur dénonce qu'en punition de cette infidélité, les quarante ans suivants seroient pour eux & pour leur Roi des années de guerre, de trouble & de désolation. Il leur (*z*) prédit encore qu'ils seroient réduits si bas & dans un état si méprisable, qu'ils n'auroient plus à l'avenir aucun Prince de leur Nation; ce que l'événement a justifié. Car, peu de tems après l'expiration de ces quarante années, ils devinrent une Province des Perses, & depuis ce tems-là ils ont toujours été gouvernés par des étrangers. Car, après l'extinction du Royaume des Perses, ils

(*x*) *Jérém.* XXXVII, 7.
(*y*) *Ezéch.* XXIX.
(*z*) *Ezéch.* XXX, 13.

Ann. 589. avant J. C. SEDECIAS. 10. ont été successivement assujettis aux Macédoniens, aux Romains, aux Sarrazins, aux Mammelucs, & enfin aux Turcs qui en sont aujourd'hui les Maîtres.

Après la retraite des Egyptiens, Nabucodonosor (*a*) revint devant Jérusalem, & y remit le Siége, qui dura environ un an, depuis le dernier investissement de la place jusques à sa prise.

Sédécias se voyant ainsi assiégé de nouveau, (*b*) fit sortir Jérémie de prison, & lui demanda ce que Dieu lui révéloit touchant l'état de ses affaires. Toute la réponse qu'il en eut, fut qu'il tomberoit entre les mains du Roi de Babylone. Le Prophete obtint cependant de Sédécias, à force de prieres, qu'il ne seroit point renvoyé dans la prison commune de la Ville, où, vu l'infection du lieu, il ne pouvoit que périr; mais qu'il seroit mis dans la prison de la Cour du Roi où il resta, & où il reçut chaque jour une portion de pain du magazin public jusqu'à la prise de la Ville.

Sédécias, se trouvant vivement pressé par les Assiégeants, (*c*) envoya encore une fois des messagers vers Jérémie, pour s'enquérir de l'Eternel touchant le suc-

(*a*) *Jérém.* XXXVII, 8.
(*b*) *Jérém.* XXXVII, 17-21.
(*c*) *Jérém.* XXI, 1-14.

cès de cette guerre. Le Prophete répondit que tout ce que l'Eternel lui faisoit entendre sur son sujet, c'étoit, que souverainement irrité contre lui & contre son Peuple à cause de leurs iniquités, il combatroit lui-même contre la Ville & la détruiroit : que le Roi & le Peuple seroient livrés au Roi de Babylone : que ceux qui resteroient dans la Ville, pendant le siége, seroient consumés par la peste, par la famine, & par l'épée ; mais que ceux qui en sortiroient & iroient se rendre aux Chaldéens, auroient leur vie pour butin. Cette réponse offensa tellement (*d*) les Seigneurs, & les principaux Officiers qui étoient auprès du Roi, qu'ils l'animerent contre Jérémie, l'accusant de décourager par ses prédictions le peuple & les gens de guerre, & de chercher leur malheur plutôt que leur avantage ; de sorte qu'ayant été mis entre leurs mains, ils le jetterent dans une basse fosse, où il seroit infailliblement péri, si (*e*) Hebedmelec, un des Eunuques de la Cour, n'eût sollicité le Roi en sa faveur, & ne l'en eût fait tirer : (*f*) action charitable qui fut cause que Dieu le fit assurer qu'il y auroit aussi grace pour lui, & que la vie

(*d*) *Jérém.* XXXVIII, 1 - 6.
(*e*) *Jérém.* XXXVIII, 7 - 13.
(*f*) *Jérém.* XXXIX, 15.

Ann. 589. avant J. C. SEDECIAS. 10.

lui feroit confervée. Après cela (g) Sédécias ayant fait venir Jérémie auprès de lui dans le Temple, le confulta en fecret fur l'état de fes affaires. Mais le Prophete ne lui en dit autre chofe que ce qu'il lui en avoit dit auparavant. Il ajouta feulement, qu'il n'y avoit point de falut pour lui ni pour la Ville, à moins qu'il ne fortît volontairement & n'allât fe mettre entre les mains des Généraux du Roi de Babylone qui avoient la conduite du fiége, à quoi il le follicita fortement. Mais Sédécias, n'ayant pas goûté ce confeil, le renvoya en prifon & ne le confulta plus depuis ce tems-là.

Ann. 588. avant J. C. SEDECIAS. 11.

Au commencement de l'an onzieme de Sédécias, Dieu déclara par fon Prophete Ezéchiel les châtiments qu'il préparoit à Tyr, pour avoir infulté à la mifere des Juifs, lui prédifant qu'elle feroit expofée aux mêmes calamités par le même Nabucodonofor entre les mains duquel il la livreroit. C'eft le fujet des Chapitres XXVI. XXVII. & XXVIII. de fes Prophéties. Dieu reproche en particulier, dans le dernier, à Itobal Roi de Tyr, la folle opinion qu'il avoit conçue de fa fageffe & de fes lumieres, comme (h) *s'il étoit plus fage que Daniel & qu'il n'y eût*

(g) *Jérém.* XXXVIII, 14-23.
(h) *Ezéchiel* XXVIII, 3.

rien de si caché qui ne lui fût connu. Ce qui montre à quel dégré de réputation la sagesse de Daniel étoit parvenue, puisqu'elle avoit passé en Proverbe dans tout l'Orient. Cependant, selon le calcul que nous avons fait de son âge, il ne pouvoit avoir alors plus de trente-six ans. A la fin du XXVIII. Chapitre d'Ezéchiel les mêmes jugements sont dénoncés à Sidon pour la même cause.

Ann. 588. avant J. C. SEDECIAS. 11.

La même année, Dieu prononça par le même Prophete ses jugements contre Pharaon & les Egyptiens. Il déclara qu'il feroit marcher contre eux le Roi de Babylone, qu'il les livreroit entre ses mains, & que, malgré leur puissance & leur orgueil, ils n'échapperoient pas plus à sa vengeance que n'avoient fait les Assyriens qui étoient encore plus grands & plus puissants qu'eux. Ces prédictions sont la matiere des Chap. XXX. & XXXI. de ses Révélations.

Le neuvieme jour du quatrieme mois de cette année (i) Jérusalem fut prise par les Chaldéens, environ un an après que le siége y avoit été mis pour la derniere fois. Comme ils entroient dans la Ville, Sédécias s'enfuit avec ses gens de guerre : il perça au travers du camp ennemi &

(i) IV. *Rois* XXV, 34. II. *Paralip.* XXXVI, 17. *Jérémie* XXXIX, 2 - 10. LII, 6 - 11.

Ann. 588 avant J. C. SEDECIAS. II.

tâcha de se sauver au delà du Jourdain. Mais les Chaldéens l'ayant poursuivi le joignirent près de Jérico, où ayant été abandonné de ceux qui l'accompagnoient, il fut pris & mené au Roi de Babylone à Ribla en Syrie, où il faisoit alors sa résidence. Nabucodonosor fit tuer en sa présence ses fils & tous les Grands qui avoient été pris avec lui : il lui fit ensuite créver les yeux, & l'ayant chargé de chaînes d'airain, il le fit conduire dans cet état à Babylone, où ce malheureux Prince finit ses jours en prison. Ainsi fut accompli ce qu'avoit (*k*) prédit Ezéchiel sur son sujet, qu'il seroit transporté à Babylone au Pays des Chaldéens, mais qu'il ne verroit pas cette Ville quoiqu'il y dût mourir.

Le septieme jour du cinquieme mois, c'est-à-dire, vers la fin de notre Juillet, (*l*) Nebuzaradan Capitaine des Gardes du Roi de Babylone vint à Jérusalem. Il enleva tous les Vaisseaux Sacrés du Temple, & tout ce qu'il y avoit de précieux, tant dans le Palais du Roi, que dans le reste de la Ville. Après quoi, selon l'ordre qu'il avoit reçu de son Maître, le dixieme du même mois, il mit le feu au Temple & à la Ville, & les détruisit entierement : il renversa aussi les murailles

(*k*) *Ezéchiel* XII, 13.
(*l*) IV. *Rois* XXV, 8 - 17. *Jérém.* LII, 12 - 23.

avec leurs tours & leurs autres défenses; il rasa tout ce qu'il y avoit de bâtiments, & réduisit la Ville en un monceau de ruines. Jérusalem resta cinquante-deux ans dans ce déplorable état, jusques à ce que, par la faveur de Cyrus, les Juifs revenus dans leur patrie la rebâtirent. En mémoire de cette calamité les Juifs ont observé jusques à aujourd'hui deux Jeûnes; l'un le dix-septieme du quatrieme mois qui tombe dans notre mois de Juin, pour la destruction de Jérusalem; l'autre le neuvieme du cinquieme mois qui tombe dans notre Juillet, pour l'embrasement du Temple. Il est fait mention de l'un & de l'autre (*m*) dans Zacharie, sous les noms de Jeûne du quatrieme mois & de Jeûne du cinquieme mois, comme de solemnités qui avoient été célébrées tous les ans depuis la destruction de Jérusalem jusques à son tems qui étoit soixante-dix ans après. Josephe (*n*) remarque que le Temple fut brûlé par Nabucodonosor le même jour & le même mois qu'il fut ensuite brûlé par Tite pour la seconde fois.

Ann. 588. avant J. C. SEDECIAS. 11.

Nebuzaradan, non content de détruire la Ville & le Temple, fit encore captif tout le Peuple qu'il y trouva. Il prit en-

(*m*) *Zachar.* VIII, 19.
(*n*) *De Bello Judaico*, Lib. VII, Cap. X.

Ann. 588. avant J. C. SEDECIA 11.

tre autres (*o*) Seraja le Souverain Pontife & Sophonie le second Sacrificateur, & environ soixante-dix autres personnes des plus considérables, & les mena à son Maître qui étoit alors à Ribla & qui les y fit tous mourir. Il laissa (*p*) dans le Pays la plus vile partie du Peuple pour labourer les terres & tailler les vignes : il leur donna pour Gouverneur Guedalia fils d'Ahikam, & emmena tout le reste à Babylone.

A l'égard de Jérémie (*q*) Nabucodonosor chargea expressément Nébuzaradan de ne lui faire aucun mal, mais d'avoir un soin particulier de sa personne, & de faire pour lui tout ce qu'il souhaiteroit. C'est pourquoi ce Général ne fut pas plutôt arrivé à Jérusalem, qu'il fit sortir ce Prophete de la prison où il avoit été renfermé par l'ordre de Sédécias, & le remit en liberté : & lorsqu'il s'en retourna vers son Maître, il le mena avec lui jusqu'à Rama, où il lui laissa le choix d'aller avec lui à Babylone, où il seroit entretenu aux dépens du Roi, ou de rester dans le Pays. Jérémie ayant préféré le dernier parti, Nébuzaradan lui donna des

(*o*) IV. *Rois* XXV, 18 - 21. *Jérémie* LII, 24 - 27.
(*p*) IV. *Rois* XXV, 22 - 25. *Jérém.* XXXIX, 9, 10. & LII, 15, 16.
(*q*) *Jérémie* XXXIX, 11 - 14. & XL, 1 - 6.

vivres & des présents, & le renvoya à Guedalia à qui il ordonna de prendre un soin tout particulier de lui.

Ann. 588. avant J. C. SEDECIAS. 11.

Nabucodonosor ayant repris le chemin de Babylone, (r) tous ceux qui, pour la crainte des Chaldéens, s'étoient réfugiés chez les Nations voisines, ou qui, après la deroute de Jérico, s'étoient cachés dans les champs & dans les déserts, ayant appris que Guédalia avoit été établi Gouverneur du Pays, se rendirent auprès de lui; & sur l'assurance qu'il leur donna avec serment, que sous son Gouvernement ils seroient en sûreté, ils s'établirent dans le Pays & en recueillirent les fruits. Les principaux d'entr'eux étoient Johanan & Jonathan enfants de Kareah, Seraja fils de Tanhumer, Hazaria fils de Hosahja, & Ismaël fils de Nethanja.

Mais Ismaël (s) n'étoit venu vers lui que pour le trahir & s'en défaire. Comme il étoit du Sang Royal, il comptoit que, les Chaldéens n'étant plus dans la Judée, il pourroit s'en faire Roi. Pour exécuter ce dessein, il avoit comploté de tuer Guedalia, & de se saisir ensuite du Gouvernement. Bahalis Roi des Hammonites étoit entré dans ce complot. Mais Johanan, en ayant eu avis, alla trouver,

(r) *Jérém.* XL, 7 - 12.
(s) *Jérém.* XL, 13 - 16.

Ann. 588. avant J. C. SEDECIAS. 11.

avec les principaux de la Nation, Guedalia, pour l'informer des mauvaises intentions d'Ismaël, & il s'offrit de le garantir du malheur dont il étoit menacé, en tuant ce perfide. Mais Guedalia, qui étoit d'un naturel fort doux & nullement soupçonneux, ne put se persuader, qu'Ismaël fut capable d'une action si lâche. Il continua donc de vivre familierement avec lui. Ismaël (*t*) profitant de sa sécurité, vint le trouver au septieme mois qui répond à notre Septembre, lorsque la plupart du Peuple étoit dispersé dans la campagne pour la recolte; & pendant qu'ils étoient à manger & à boire dans un festin que Guedalia lui faisoit avec beaucoup de cordialité, & à ceux qui l'accompagnoient, ils se jetterent sur lui & le tuerent. Ils massacrerent en même-tems un grand nombre de Juifs & de Chaldéens qu'ils trouverent auprès de lui en Mitspa, & emmenerent le reste prisonnier. Le lendemain ayant appris que quatre-vingt personnes alloient par dévotion à la Maison de Dieu (*u*) avec des offrandes & de l'encens, il les attira par artifice dans Mitspa où il les tua tous, à la réserve de dix, qui

(*t*) *Jérémie* XLI.

(*u*) A Jérusalem. Car quoique le Temple fût détruit, les Juifs, restés en Judée, continuerent à offrir des sacrifices & à adorer au même endroit où il avoit été placé, aussi long-tems qu'ils demeurerent dans le Pays.

pour racheter leur vie lui offrirent les provisions qu'ils tenoient cachées. Après cela ayant pris avec eux tous leurs captifs, parmi lesquels se trouvoient les filles du Roi, ils se mirent en chemin pour se retirer vers le Roi des Hammonites. Mais Johanan & les autres Chefs n'eurent pas plutôt entendu parler de cet horrible attentat, qu'avec tout ce qu'ils purent ramasser de gens armés, ils poursuivirent Ismaël, & l'ayant atteint à Gabaon, reprirent tous les prisonniers. Mais Ismaël suivi de huit des siens s'enfuit vers le Roi des Hammonites. Ce meurtre de Guedalia arriva deux mois après la destruction de la Ville & du Temple de Jérusalem, le trentieme du septieme mois. Les Juifs ont fait de ce jour un jour de Jeûne depuis ce tems-là. Zacharie (*x*) en fait mention sous le nom du Jeûne du septieme mois. C'est avec raison qu'ils en ont fait un jour de deuil, car ce fut ce qui mit le comble à leur calamité. Ann. 588. avant J.C. SEDECIAS. II.

Après ce fatal accident (*y*) Johanan & le reste du Peuple, craignant le ressentiment du Roi de Babylone, prirent le parti de quitter Mitspa & de se sauver en Egypte. Ils s'arrêterent quelque-tems à Bethlehem, pour consulter Jérémie qu'ils

(*x*) *Zacharie*, VIII, 19.
(*y*) *Jérémie* XLI, 17.

Ann. 588. avant J. C. SEDECIAS, 11.

emmenoient avec eux sur le succès de leur voyage, le priant de s'en enquérir de l'Eternel. Le Prophete, dix jours après ayant reçu réponse de Dieu, les fit assembler & leur dit, que s'ils demeuroient dans le Pays ils s'en trouveroient bien; que Dieu les protégeroit & porteroit le Roi de Babylone à leur être favorable; qu'au contraire si malgré le conseil que Dieu leur donnoit, ils s'obstinoient à se retirer en Egypte, l'épée & la famine les y poursuivroient de si près qu'ils seroient entierement détruits. Ces remontrances ne firent aucun effet sur leur esprit. Comme ils étoient déterminés à passer en Egypte, ils n'eurent aucun égard au Conseil que Dieu leur donnoit par son Prophete. Ils lui répondirent, que ce Conseil ne venoit pas de Dieu : qu'il lui avoit été suggéré par Baruc son Disciple pour les exposer à la fureur du Roi de Babylone. Ainsi Johanan & les autres Chefs emmenant avec eux tout ce qu'il y avoit de Juifs, tant ceux qui étoient revenus dans le Pays après le départ des Chaldéens, que ceux que Nabucodonosor y avoit laissés, hommes, femmes, enfants, comme aussi les filles du Roi, aussi bien que Jérémie & Baruc son Disciple, se retirerent en Egypte & s'y établirent, jusques à ce que les fleaux dont Dieu les

avoit menacés pour leur desobéïssance les y atteignirent & les détruisirent entierement. C'est par là que finit cette malheureuse année, dans laquelle la Ville & le Temple de Jérusalem furent détruits & toute la Judée réduite dans la derniere désolation, Ann. 588. avant J. C. SEDECIAS, 11.

Fin du I. Livre.



HISTOIRE DES JUIFS ET DES PEUPLES VOISINS.

LIVRE SECOND.

Ann. 587. avant J. C. NABUCODONOSOR, 18.

LA douzieme année de la Captivité de Jéhojachin, un de ceux qui étoient échapés de Jérusalem (z) vint trouver Ezéchiel dans la Chaldée, & lui apprit la destruction de la Ville. A cette nouvelle, le Prophete prédit que le reste de la Judée seroit ruiné, & que tout ce qui y avoit été laissé de Juifs périroit entierement.

La même année Ezéchiel prophétisa contre l'Egypte & contre Pharaon-Hophra. Il prédit que Dieu susciteroit con-

(z) *Ezéchiel* XXXIII, 21 - 29.

tre lui Nabucodonosor : que ce conquérant désoleroit son Royaume, & qu'il périroit avec toutes ses armées, comme tant d'autres Nations que Dieu avoit exterminées en punition de leurs iniquités. C'est le sujet du Chap. XXXII. de sa Prophétie. Ann. 587. avant J. C. NABUCODONOSOR. 18.

Les Juifs qui avoient cherché leur retraite en Egypte, s'étoient établis (*a*) à *Migdol*, à *Taphnés*, à *Noph* & au Pays de *Patros* ; c'est-à-dire, (*b*) à Magdole près de la Mer Rouge, à Daphné près de Peluse, à Memphis & dans la Thebaïde. Ils s'y abandonnerent à l'Idolâtrie, (*c*) servant la Reine des Cieux & les autres fausses Divinités du Pays, sans se soucier en aucune maniere du Seigneur leur Dieu: Impiété que (*d*) Jérémie reprocha hautement à (*e*) ceux de Patros ou de la Thebaïde parmi lesquels il se trouvoit. Car, pour lui ôter tout moyen de s'en retourner & de les quitter une seconde fois, ils l'avoient conduit dans ces quartiers-là, qui de tous les endroits d'Egypte, où ils avoient des établissements, étoient les plus éloignés de la Judée. Mais toutes ses re-

(*a*) *Jérémie* XLIV, 1.
(*b*) Vide BOCHARTI *Phaleg.* Part. I. Lib. IV. Cap. XXVII.
(*c*) *Jérém.* XLIV, 8 - 15 - 19.
(*d*) *Jérém.* XLIV, 1 - 35.
(*e*) *Jérém.* XLIV, 15.

Ann. 587. avant J. C. NABUCODONOSOR. 18.

montrances furent vaines. Ils déclarerent qu'ils (*f*) ne vouloient plus servir l'Eternel, mais persister dans leur Idolâtrie; qu'ils n'avoient jamais été plus heureux que quand ils avoient pratiqué ce Culte; que ce n'étoit que depuis qu'ils l'avoient discontinué, que toutes leurs disgraces leur étoient arrivées; qu'ainsi ils étoient résolus de ne plus prêter l'oreille à quoi que ce fût qu'il leur dit de la part de l'Eternel. C'est pourquoi (*g*) l'Eternel ordonna à Jérémie de leur déclarer, que tous ceux de leur Nation qui demeureroient en Egypte seroient exterminés par l'épée & par la famine, à un petit nombre près qui se sauveroit en Judée. Le Prophete leur en donna pour signe, que Pharaon-Hophra Roi d'Egypte, sur lequel ils s'appuyoient, tomberoit entre les mains de ceux qui en vouloient à sa vie, comme Sédécias avoit été livré à Nabucodonosor qui cherchoit à le faire mourir; & que quand cette disgrace seroit arrivée à ce Prince à leurs yeux, ils devoient compter que celle qui les regardoit ne tarderoit pas à venir; comme en effet ils en firent l'épreuve dix-huit ans après.

Il n'est plus fait mention après cela de Jérémie. Il mourut apparemment bien-

(*f*) *Jérém.* XLIV, 16 - 19.
(*g*) *Jérém.* XLIV, 26 - 30.

tôt après en Egypte, étant déja fort avancé en âge; car il avoit prophétisé environ quarante & un an depuis la treizieme année de Josias, & ne pouvant d'ailleurs qu'être fort cassé & affoibli par les malheurs qui lui étoient arrivés & à sa patrie. Tertullien, S. Epiphane, S. Jérôme, Dorothée, & Zonare disent qu'il y fut lapidé par les Juifs, en haine des reproches qu'il leur faisoit sur leur Idolâtrie : & c'est de lui que quelques-uns entendent ces paroles de saint Paul dans son Epître aux Hébreux, (*h*) *Ils ont été lapidés.* D'autres croient que Pharaon-Hophra le fit mourir pour les prédictions qu'il avoit faites contre lui. Mais ce ne sont là que des conjectures très-incertaines.

Nabucodonosor étant revenu à Babylone, après avoir fini heureusement la guerre de Judée & mis ordre entierement à ses affaires dans la Syrie & dans la Palestine, il fit faire, des dépouilles qu'il avoit remportées dans cette expédition, une statue d'or (*i*) à l'honneur de Bel son

(*h*) *Hébreux* XI, 37.

(*i*) Dans la Version Grecque de *Daniel*, Chap. III, 1. il est dit que ceci arriva l'an 18. de Nabucodonosor. Mais cela n'est point dans le Texte Original. Il n'y est fait aucune mention de l'année. Ainsi il est fort probable que cette particularité s'y étoit glissée de quelque note marginale, qui, à ce que je crois, n'étoit pas destituée d'autorité; car cet événement ne pouvoit plus naturellement tomber que sur cette année du regne de ce Prince, ce qui a fait que je l'y ai placé, conformément à cette Version.

Ann. 587. avant J. C. NABUCODONOSOR, 18.

Dieu, & la fit ériger & consacrer dans la plaine de Dura. On en trouve l'Histoire détaillée au long dans le III. Chap. de Daniel. On demande comment ce Prophete put éviter d'être jetté dans la fournaise ardente, à laquelle ses trois Compagnons furent condamnés à cette occasion. Il est certain qu'il ne fléchit point le genou devant cette Idole. Une complaisance de cette nature, qui tendoit directement au deshonneur de Dieu, ne peut compatir avec le caractere d'un homme si pieux & si religieux. Il faut donc dire, ou qu'il étoit absent, ou que, s'il fut présent, personne n'osa l'accuser. Le dernier paroît le plus probable. Car Nabucodonosor ayant sommé tous les Grands de son Royaume, tous ses Officiers, & tous ses Ministres d'assister à la solemnité de cette Dédicace; il n'est pas vraisemblable qu'il eût été permis à Daniel, qui étoit l'un des principaux, de s'absenter dans cette conjoncture. Il est donc plus vraisemblable qu'il étoit présent, & que, s'il ne fut pas accusé de n'avoir pas adoré la statue, c'est que ses ennemis crurent qu'il n'étoit pas à propos de commencer par lui, vu le grand crédit qu'il avoit auprès du Roi; mais qu'il valoit mieux s'en prendre d'abord à ses trois Compagnons, & se frayer par là le chemin à l'attaquer ensuite

ensuite lui-même avec plus de succès. Mais la délivrance miraculeuse de ces trois jeunes Hébreux arrêta toutes les accusations qu'on auroit pu porter contre Daniel : Et voila pourquoi il n'est point parlé de lui dans cette occasion.

Ann. 587. avant J.C. NABUCODONOSOR. 18.

Nabucodonosor, la vingt-unieme année de son regne, selon le calcul des Juifs, la dix-neuvieme, selon celui des Babyloniens, & la seconde depuis la destruction de Jérusalem, revint dans la Syrie, & (k) mit le Siége devant Tyr, dans le tems qu'Itobal en étoit Roi. Ce fut pour lui une rude entreprise, puisqu'il mit treize ans à emporter cette place. C'étoit une Ville forte & opulente qui n'avoit jamais été assujettie à aucune Puissance étrangere, & qui étoit alors (l) en grande réputation pour son commerce, par le moyen duquel plusieurs de ses citoyens étoient devenus (m) autant de *Princes* en richesses & en magnificence. Elle (n) avoit été bâtie par les Sidoniens deux cents quarante ans avant la construction du Temple de Jérusalem. Car, (o) Sidon ayant été prise par les Philistins d'Askalon, plusieurs

Ann. 586. avant J.C. NABUCODONOSOR. 19.

(k) JOSEPHUS *Antiq.* Lib. X. Cap. XI. *& contra Appionem* Lib. I.
(l) *Ezéchiel* XXVI & XXVII.
(m) *Esaïe* XXIII, 8.
(n) JOSEPHUS *Antiq.* Lib. VIII. Cap. II.
(o) JUSTIN. Lib. XVIII. Cap. III.

Ann. 586 avant J. C. NABUCODONOSOR. 18.

de ses habitants s'étant sauvés dans leurs Vaisseaux, bâtirent Tyr. C'est pour cela que cette Ville est appellée dans Esaïe (*p*) *la fille de Sidon.* Mais elle surpassa bientôt sa mere en grandeur, en richesses, & en puissance. Ainsi elle se trouva en état de résister pendant tant d'années aux forces de ce puissant Monarque, sous le joug duquel tout le reste de l'Orient avoit plié.

Ann. 584. avant J. C. NABUCODONOSOR. 21.

Pendant que Nabucodonosor étoit occupé à ce siége, il détacha Nebuzaradan Capitaine de ses Gardes, avec une partie de son armée pour ravager le Pays d'Israël. C'étoit, sans doute, pour venger le meurtre de Guedalia, ne pouvant y avoir d'autre raison qui pût engager ce Prince à ruiner ce misérable reste de Peuple, qu'il avoit lui-même laissé & établi dans ce Pays. Dans cette expédition (*q*) Nébuzaradan enleva tout ce qu'il put trouver d'Israëlites & les envoya à Babylone. Mais ils ne montoient tous ensemble qu'à sept cents quarante-cinq personnes, tous les autres s'étant sauvés en Egypte, comme nous venons de le rapporter.

Cette derniere Captivité acheva de ruiner la Judée, aucun de ses premiers habitants n'y étant resté. Par là furent accom-

(*p*) *Esaïe* XXIII, 12.
(*q*) *Jérémie* LII, 30.

plies les Prédictions d'Esaïe, de Jérémie, d'Ezéchiel & des autres Prophetes sur ce sujet, & particulierement (r) celle d'Ezéchiel, par laquelle le support de Dieu envers la Maison d'Israël est fixé à CCCXC. jours & envers la Maison de Juda à XL. jours. Car, prenant, selon le stile prophétique, les jours pour des années, on trouve précisément depuis l'Apostasie de Jéroboam jusqu'à cette derniere Captivité, CCCXC. ans, pendant lesquels Dieu supporta l'Idolâtrie de la Maison d'Israël. D'un autre côté, depuis la dix-huitieme année de Josias, (s) dans laquelle la Maison de Juda s'engagea solemnellement à marcher entierement dans les voies de Dieu, jusques au même-tems, on trouve précisément quarante ans, pendant lesquels Dieu toléra leurs infractions à cette Alliance. Mais ces années de tolérance étant expirées à l'égard de l'une & de l'autre, Dieu rendit leur ruine complete par cette derniere Captivité, où elles éprouverent toutes deux le même sort ; une partie de ceux qui furent transportés en cette occasion étant de la Maison de Juda, & l'autre de la Maison d'Israël. D'autres font finir l'une & l'autre de ces supputations à la destruction de Jérusalem.

Ann. 584. avant J. C. NABUCODONOSOR. 21.

(r) *Ezéchiel* IV, 1. - 8.
(s) II. *Chron.* XXXIV, 29 - 31.

Ann. 584. avant J. C. Nabuc. 21.

Pour fonder leur hypothese, ils prennent le commencement des XL. années de tolérance pour la Maison de Juda, du tems où Jérémie fut envoyé aux Juifs pour leur prêcher la repentance, sçavoir, de la treizieme année de Josias, (t) en laquelle il fut appellé pour la premiere fois à cet Office ; depuis lequel tems jusques à la derniere année de Sédécias que Jérusalem fut détruite, il s'écoula précisément 40. ans. A l'égard des CCCXC. ans de tolérance pour la Maison d'Israël, en prenant ce tems depuis l'Apostasie de Jéroboam, ils font ensorte, par leur calcul, que ce période ait justement le même terme ; c'est-à-dire, qu'il renferme CCCXC. ans précis, depuis ce tems-là jusques à la ruine de Jérusalem. Mais, comme, dans cette Prophétie, ce période d'années regarde la Maison d'Israël par opposition à la Maison de Juda, on ne peut gueres en fixer la fin à la destruction de Jérusalem, qui n'intéressoit la Maison d'Israël en aucune maniere. Car cette Ville n'étoit point du Royaume d'Israël, mais de celui de Juda dont elle étoit la Capitale : de sorte que sa ruine fut un châtiment pour Juda & non pour Israël. Il n'en fut pas de même de cette derniere captivité. Les deux Maisons en souffrirent également. Ainsi elle a

(t) *Jérém.* I, 2.

pu être le terme de ces années de tolérance qui les regardoient l'une & l'autre. Ann. 584. avant J. C. Nabuc. 21.

Pour ce qui est des XL. années du support de Dieu envers la Maison de Juda, que quelques-uns comptent depuis la Mission de Jérémie, il faut convenir que depuis ce tems-là jusques à la destruction de Jérusalem, il y a précisément XL. ans. Comme donc les (u) CXX. ans de la patience de Dieu envers l'ancien monde, sont comptés de l'envoi que Dieu leur fit de Noé pour les exhorter à la repentance, je serois assez porté à prendre ces XL. années du support de Dieu envers Juda, pour les quarante années que Jérémie employa à prêcher aux Juifs la repentance. Mais ce qui m'empêche de donner entierement dans ce sentiment, c'est qu'on ne peut pas bien comprendre pourquoi Ezéchiel auroit pris pour époque de sa mission l'an dix-huit de Josias, d'où il est certain qu'il faut compter la trentieme année, dans laquelle il fut appellé à l'Office de Prophete, si ce n'est par rapport aux XL. ans de la patience de Dieu envers la Maison de Juda, dont il parle dans ses Prophéties.

Nébuzaradan ayant ainsi désolé la Ju-

(u) Gen. VI, 3.

Ann. 584. avant J. C. Nabuc. 21. dée (x) marcha contre les Hammonites. Il détruisit Rabba leur Ville Royale; il ravagea leur Pays par le fer & par le feu, prit leur Roi, leurs Princes & la plupart des Principaux de la Nation, & les mena en captivité : rigueur dont il usa sans doute envers eux, pour les punir de la part qu'ils avoient eue au meurtre de Guedalia.

Pendant que Tyr étoit assiégée, il est vrai-semblable que les Philistins, les Moabites, les Iduméens, les Sidoniens, & les autres Peuples voisins furent exposés aux incursions & aux ravages des Babyloniens, & qu'ils éprouverent ainsi les maux qui leur avoient été prédits par (y) Jérémie & par (z) Ezéchiel.

Ann. 574. avant J. C. Nabuc. 31. L'an quatorzieme de la destruction de Jérusalem qui étoit le vingt-cinquieme de la captivité de Jéhojachin, Ezéchiel eut toutes ces Visions & toutes ces Révélations sur l'état futur de l'Eglise, qui sont comprises depuis le Chapitre XL. jusqu'à la fin de son Livre.

La même année les jugements dont Dieu avoit menacé Pharaon-Hophra, ou Apriès Roi d'Egypte, commencerent à tomber sur lui. (a) Les Cyrenéens, colo-

(x) *Jérém.* XLIX, 1 - 6. *Ezéchiel* XXV, 1 - 7. *Amos* I, 14, 15.
(y) *Jérém.* XXVII, XXVIII, XXIX.
(z) *Ezéch.* XXV.
(a) HERODOT. Lib. II. c. 161. & IV. c. 159. DIODOR. SICUL. Lib. I. part. II.

nie des Grecs qui s'étoit établie en Afrique, ayant pris aux Lybiens, Nation voisine située entre eux & les Egyptiens, & qui confinoit à ces deux Peuples, une grande partie de leur Pays, & se l'étant partagée entr'eux, les Lybiens se donnerent eux & leurs Pays à Apriès pour obtenir sa protection. Là-dessus Apriès envoya une grande armée dans la Lybie pour faire la guerre aux Cyrenéens. Mais cette armée ayant été défaite & presque toute taillée en pieces, les Egyptiens s'imaginerent qu'il ne l'avoit envoyée dans la Lybie, que pour l'y faire périr, afin que quand il s'en seroit défait, il pût regner plus despotiquement sur ses sujets. Cette pensée les irrita tellement, qu'un grand nombre se liguerent & se souleverent contre lui. Apriès, ayant appris cette révolte, leur envoya Amasis un de ses Officiers, pour les appaiser & les faire rentrer dans leur devoir. Mais lorsqu'Amasis eut commencé à leur parler, ils lui mirent sur la tête les marques de la Royauté, & le proclamerent Roi. Amasis ayant accepté la Couronne qu'ils lui offroient, demeura avec eux & les confirma dans leur révolte. A cette nouvelle, Apriès encore plus enflammé de colere, envoya Paterbemis un autre de ses Officiers, & l'un des principaux Seigneurs de sa Cour, pour arrêter

Ann. 574. avant J. C. NABUC. 31.

Ann. 574. avant J. C. Nabuc. 31. Amaſis & le lui amener. Paterbemis, ne s'étant pas trouvé en état d'enlever Amaſis au milieu de cette armée de révoltés dont il étoit entouré, fut traité à ſon retour par Apriès de la maniere la plus indigne & la plus cruelle. Ce Prince, tranſporté de fureur de ce qu'il ne lui avoit pas amené Amaſis, comme il le lui avoit ordonné, ſans conſiderer que ce n'étoit que faute de pouvoir qu'il n'avoit pas exécuté ſa commiſſion, lui fit couper le nez & les oreilles. Un outrage ſi énorme fait à un homme de ce rang & de ce mérite, irrita ſi fort les Egyptiens, que la plupart s'allerent joindre aux mécontents, & que la révolte devint générale. Ce ſoulevement de ſes ſujets obligea Apriès de ſe ſauver dans la haute Egypte, où il ſe maintint quelques années, pendant qu'Amaſis occupa tout le reſte du Royaume.

Ann. 573. avant J C. Nabuc. 32. Pendant que ces choſes ſe paſſoient en Egypte (*b*) Nabucodonoſor, l'an vingt-ſix de la captivité de Jéhojachin, qui étoit le quinzieme de la deſtruction de Jéruſalem, ſe rendit enfin Maître de Tyr après un ſiége de (*c*) treize années. Il ruina entierement la Place, ſçavoir, la Ville qui étoit ſur le Continent, dont les ruines ont

(*b*) *Ezéch.* XXIX, 17.
(*c*) Josephus *Antiq.* Lib. X. Cap. XI. *& contra Appionem.* Lib. I.

été appellées ensuite Palæ-Tyrus ou l'ancienne Tyr. Avant qu'il en fut venu jusques-là, les habitants s'étoient retirés avec la plupart de leurs effets dans une Isle voisine, à un demi-mille du rivage, où ils bâtirent une nouvelle Ville. Aussi Nabucodonosor étant entré dans la Place, n'y trouva presque rien, dont il pût donner le pillage à ses troupes, pour les dédommager des fatigues & des travaux qu'ils avoient essuyés dans un si long siége : ce qui l'irrita tellement, qu'il déchargea sa colere sur les édifices & sur le peu d'habitants qui y étoient restés, ayant rasé la Ville jusqu'aux fondements, & fait main-basse sur tous ceux qu'il y trouva. Depuis ce desastre, cette Ville n'a jamais pu se relever & recouvrer son ancienne splendeur. Le nom & la gloire de Tyr passerent à la nouvelle Ville bâtie dans l'Isle : l'autre n'a plus été qu'un simple Village, connu sous le nom de l'ancienne Tyr, comme je viens de le dire. Ce fut celle-ci qui fut assiégée par Nabucodonosor. Cela paroît par la description qu'Ezéchiel nous fait de ce siége. Il dit (*d*) que le Roi de Babylone fit un Fort contre la Place, qu'il dressa des terrasses contr'elle, & (*e*) posa des machines de guerre pour renverser ses murailles. Or tout cela ne

Ann. 573. avant J. C. Nabuc. 32.

(*d*) *Ezéch.* XXVI, 8.
(*e*) *Ezéch.* XXVI, 9.

Ann. 573. avant J. C. NABUC. 32.

peut regarder la nouvelle Tyr qui étoit toute entourée de la Mer. Il paroît encore, par le Livre du même Prophete, (*f*) que ce Monarque prit Tyr & la détruisit entierement. Or il est certain que la Ville de l'Isle fut à l'abri de cette infortune. Car nous trouvons dans les Histoires Phéniciennes, qu'après la mort d'Itobal qui (*g*) fut tué à la fin de cette guerre, (*h*) Baal lui succéda au Royaume & regna dix ans, & que celui-ci fut suivi de divers Magistrats qui n'étoient qu'à tems, & qui gouvernerent successivement la Ville de Tyr sous le nom de Juges. Il est fort vrai-semblable qu'après la prise & la ruine de l'ancienne Tyr, ceux qui s'étoient retirés dans l'Isle voisine, se rendirent au Roi de Babylone à certaines conditions, & que ce Prince leur donna Baal pour Roi. Ce Prince regna dix ans, au bout desquels, & la même année que Nabucodonosor rentra dans son bon sens, Baal étant mort ou ayant été déposé, les Babyloniens, pour tenir encore plus les Tyriens dans leur dépendance, mirent le Gouvernement entre les mains de Magistrats qui n'étoient qu'à tems, & qui, au lieu du nom de Roi, ne portoient que celui de *Suffetes* ou de Juges,

(*f*) *Ezéchiel* XXVI, 4. & 9 - 12.
(*g*) *Ezéchiel* XXVIII, 8 - 10.
(*h*) JOSEPHUS *contra Appionem* Lib. I. Cap. VII.

nom fort connu chez les Carthaginois qui étoient descendus des Tyriens ; car c'étoit ainsi qu'ils (*i*) appelloient les premiers Magistrats de leur République. Ce nom est dérivé du mot Hébreu *Shophetim* qui signifie des Juges, & qui est le même nom que porterent, pendant plusieurs générations, les Chefs Souverains du Peuple d'Israël avant qu'il eût des Rois. Cette espece de Gouvernement semble avoir subsisté chez les Tyriens, jusqu'au tems qu'ils furent rétablis dans leur premier état par Darius Histaspide ; ce qui arriva soixante-dix ans après, comme nous le rapporterons en son lieu.

Am. 573. avant J. C. Nabuc. 32.

Je ne puis m'empêcher de faire remarquer ici, combien la Chronologie des Annales Phéniciennes s'ajuste exactement avec celle de l'Ecriture sainte. Ezéchiel place la prise de Tyr par Nabucodonosor à l'an XXVI. de la captivité de Jéhojachin. Car le premier jour du premier mois de l'an XXVII. il parloit (*k*) de cette Ville comme tombée depuis peu entre les mains de ce Conquérant. Par conséquent elle devoit avoir été prise l'année précédente,

(*i*) Livius Lib. XXVIII. c. 37. *Suffetes eorum, quæ Summus est Pœnis Magistratus*. Voyez aussi le Livre XXX, 7. & le Livre XXXIV, 61. de cet Historien, où il parle des *Suffetes* comme du Souverain Magistrat chez les Carthaginois..

(*k*) Chap. XXIX, 17, 18, &c.

Ann. 573. avant J.C. NABUC. 32.

sçavoir, l'an XXVI. de cette captivité. Celle-ci tomboit dans la XXXII. du regne de Nabucodonosor, selon le calcul Babylonien; (*l*) de laquelle, jusqu'à la premiere du regne de Cyrus à Babylone, il y a trente-six ans, selon le Canon de Ptolomée, ce qui se trouve de même dans les Annales des Phéniciens. Selon (*m*) le calcul de ces derniers, après la prise de Tyr par Nabucodonosor, Baal en eut le Gouvernement dix ans, Ecnibale deux mois, Chelbes dix mois, Abbare trois mois, Mitgon & Gerastrate six ans, Balator un an, Merbale quatre ans, & Hirome vingt ans; & c'est à la quatorzieme année du dernier que ces Annales placent le commencement du regne de Cyrus. Or si on joint toutes ces années ensemble, la XIV. d'Hirome se trouvera précisément la XXXVI. depuis la XXXII. de Nabucodonosor, qui étoit la XXVI. de la captivité de Jéhojachin, & la même en laquelle Ezéchiel pose la prise de Tyr. D'où il paroît que ce Prophete & ces Annales fixent cet événement à la même année. Car la XXVI. année de la captivité de Jéhojachin, à compter en descendant, dans laquelle Ezéchiel

(*l*) Car l'année XXXVII. de la captivité de Jéhojachin étant la derniere ou la 43. du regne de Nabucodonosor (IV. *Rois* XXV, 27, & *Jérém.* LII, 31.) la 26. de cette captivité tombe sur la 32. de Nabucodonosor.

(*m*) JOSEPHUS *contra Appionem* Lib. I.

le place, & la XXXVI. depuis la XIV. d'Hirome, à compter en remontant, où les Annales Phéniciennes le mettent, se trouve être précisément la même.

Ann. 573. avant J. C. Nabuc. 32.

Nabucodonosor & son armée ayant essuyé de si grandes fatigues, dans ce long & pénible siége, (n) *que toute tête en étoit devenue chauve & toute épaule pelée*, & n'ayant rien trouvé dans la Place qui pût les récompenser du service qu'ils venoient de rendre à Dieu en exécutant sa vengeance contre cette Ville; Dieu pour les en dédommager leur promit par la bouche d'Ezéchiel les dépouilles de l'Egypte. En effet, conformément à cette prédiction, la même année & immédiatement après la prise de Tyr, le Roi de Babylone profitant des divisions intestines où la révolte d'Amasis avoit jetté ce Royaume, marcha de ce côté-là à la tête de son armée. Il subjugua l'Egypte depuis (o) Migdol ou Magdole qui est à l'entrée de ce Royaume, jusqu'à Syene qui est l'autre extrêmité vers les frontieres d'Ethiopie; il y fit partout d'horribles ravages, (p) tua un grand nombre d'habitants, & réduisit le Pays dans une si grande désolation, qu'il (q) ne

(n) *Ezéchiel* XXIX, 18-20, & XXX, 1-19.
(o) *Ezéchiel* XXX, 6.
(p) *Ezéchiel* XXIX, 30, 31, 32.
(q) *Ezéchiel* XXIX, 13.

Ann. 573. avant J. C. Nabuc. 32.

put ſe rétablir de quarante ans. Nabucodonoſor, ayant chargé ſon armée de dépouilles & ſoumis tout le Royaume, en vint à un accommodement avec Amaſis; & l'ayant confirmé dans la poſſeſſion du Royaume, comme ſon Viceroi, il reprit le chemin de Babylone.

Pendant que les Babyloniens ravageoient l'Egypte, la plupart des Juifs qui s'y étoient retirés après le meurtre de Guedalia, tomberent entre les mains de ces cruels ennemis, qui en (r) maſſacrerent une partie, & traînerent le reſte captifs en Babylone. Il n'en réchappa qu'un petit nombre, qui ſe ſauverent d'Egypte, & qui s'établirent de nouveau dans leur patrie, à la fin de la captivité.

Ann. 570. avant J. C. Nabuc. 35.

Lorſque le Roi de Babylone eut quitté l'Egypte, Apriès, ſortant du lieu de ſa retraite, s'avança vers les côtes de la Mer, apparemment du côté de la Lybie; & y (s) ayant pris à ſa ſolde une armée de Cariens, d'Ioniens & d'autres étrangers, il marcha contre Amaſis, & lui livra bataille près de la ville de Memphis. Mais ayant eu le malheur d'être batu & même d'être pris, il fut mené à la ville de Saïs, & y fut étranglé dans ſon propre Palais. Par-là

(r) *Jérém.* XLIV, 27, 28.

(s) HERODOT. Lib. II. c. 61. DIODOR. SICUL. Lib. I. Part. II.

furent accomplies toutes les prédictions que (t) Jérémie & (u) Ezéchiel avoient faites de ce Prince & de son Peuple, & sur tout celle de Jérémie touchant sa mort, dans laquelle ce Prophete dénonce à (x) Pharaon-Hophra que Dieu le livreroit entre les mains de ceux qui cherchoient sa vie, comme il avoit livré Sédécias en la main de Nabucodonosor. Herodote (y) rapporte de ce Prince, qu'il étoit si orgueilleux & si enflé de l'opinion de son mérite, qu'il se vantoit qu'il n'étoit pas au pouvoir des Dieux même de le détrôner, tant il s'imaginoit avoir établi solidement sa puissance. C'est par rapport à cela qu'Ezéchiel (z) lui met à la bouche ces paroles pleines d'orgueil, *la riviere est à moi, c'est moi qui l'ai faite*. Pendant les vingt premieres années de son regne, il avoit été aussi heureux qu'aucun de ses Prédécesseurs; ses armes (a) ayant prospéré contre les Cypriots, les Sidoniens, les Philistins & d'autres Nations. Mais depuis que, comme Caligula, il voulut être regardé comme un Dieu, son bonheur l'abandonna, & il

Ann. 570. avant J. C. Nabuc. 35.

(t) Chap. XLIII, XLIV, XLV.
(u) Chap. XXIX, XXX, XXXI, XXXII.
(x) *Jérém.* XLIV, 30.
(y) Herodot. Lib. II. c. 169.
(z) *Ezéchiel* XXIX, 9.
(a) Herodot. Lib. II. Diodor. Sicul. Lib. I. Part. II. *Jérém.* XLVII, 1.

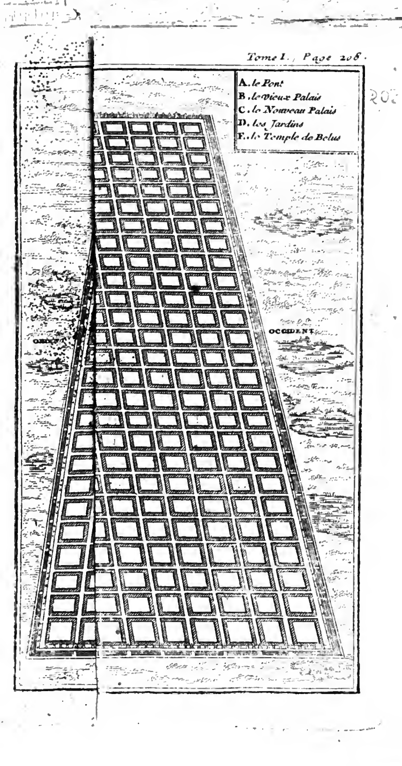
Ann. 570. avant J. C. Nabuc. 35.

fit cette malheureuse fin que je viens de rapporter. Après sa mort (b) Amasis devint possesseur paisible de toute l'Égypte, dont il occupa le trône pendant quarante ans, depuis la mort d'Apriès. Cette révolution arriva l'an XIX. de la destruction de Jérusalem.

La même année Nabucodonosor, de retour à Babylone de son expédition d'Égypte, y eut le songe de ce grand & mystérieux arbre coupé par l'ordre du Ciel dont on trouve le récit & l'interprétation au IV. Chapitre de Daniel.

Nabucodonosor, ayant terminé heureusement toutes ses guerres, & se trouvant dans une pleine tranquillité, s'appliqua à mettre la derniere main à la construction de Babylone. Les uns attribuent la fondation de cette puissante Ville (c) à Semiramis; d'autres (d) à Bélus. Mais qui que ce soit qui en ait été le Fondateur, il est certain que ce fut Nabucodonosor qui en fit une des merveilles du Monde. Les principaux Ouvrages qui (e) l'ont rendue si fameuse étoient I. les murailles de la Ville. II. le Temple de Bélus. III. le Palais

(b) Herodot, Ibid. Diodor. Sicul. ibid.
(c) Herodot. Lib. c. 184. Ctesias, Justinus, Lib. I. Cap. II.
(d) Quintus Curtius, Lib. V. Cap. I. Abydenus ex Megasthene *apud* Euseb. *Præp. Evang.* Lib. IX.
(e) Berosus *apud* Josephum, *Antiq.* Lib. X. Cap. XI.


Tome I., Page 208.
A. le Pont
B. le Vieux Palais
C. le Nouveau Palais
D. les Jardins
E. le Temple de Belus
OCCIDENT



Royal avec ses Jardins suspendus. IV. les Digues & les Quais de la Riviere qui la traversoit, & V. le Lac & les Canaux faits à la main pour la décharge des eaux du fleuve : Ouvrages d'une magnificence & d'une dépense qui surpassoient tout ce qu'aucun autre Roi eût jamais fait jusques alors, & avec lesquels tout ce qu'on a fait depuis, aux murailles de la Chine près, ne peut entrer en comparaison. Ann. 570. avant J. C. Nabuc. 35.

I. Ces murailles étoient à toutes sortes d'égards prodigieuses. Elles (*f*) avoient quatre-vingt-sept pieds d'épaisseur, trois-cents-cinquante de hauteur, & quatre-cents quatre-vingt stades, qui font soixante milles Anglois, (*) de circuit. Nous suivrons ce détail d'Herodote, qui avoit été lui-même sur les lieux, & qui est le plus ancien Auteur qui en ait écrit. S'il y en a qui ne conviennent pas avec lui là-dessus, il se trouve pourtant que la plupart de ceux qui s'accordent sur les mesures de ces murailles, (*g*) nous en donnent les mêmes, ou du

ABYDENUS *apud* EUSEB. *Præp. Evang.* Lib. IX.

(*f*) HERODOT. Lib. I. c. 178.

(*) Cette évaluation est faite sur le pied de 8. stades au mille Romain, ce qui n'est vrai que du stade Italique ou moderne, au lieu que le stade ancien étant près de la moitié plus court, il en faloit 15. pour faire un mille. Ainsi la grandeur de Babylone n'approchoit pas de celle que notre Auteur lui donne ici.

(*g*) PLINIUS, Lib. VI. Cap. XXVI. PHILOSTRATUS, Lib. I. Cap. XVIII.

Ann. 570. avant J. C. Nabuc. 35.

moins, à peu près les mêmes que lui. Ceux qui ne leur donnent que cinquante coudées de hauteur, en parlent selon l'état où elles étoient après le tems de Darius Histaspide. Car les Babyloniens s'étant rebellés & ayant osé soutenir un long siége contre ce Prince, par la confiance qu'ils avoient dans la force de leurs remparts; lorsqu'il eut pris la Ville, pour (h) empêcher que les habitants ne se révoltassent à l'avenir, il en fit enlever les portes, & abattre les murailles à la hauteur qui vient d'être marquée, au-dessus de laquelle elles n'ont jamais été élevées depuis. Ces murailles formoient un (i) quarré parfait, dont chaque côté étoit de six-vingt stades ou quinze milles. Elles étoient (k) toutes bâties de larges briques, cimentées de bitume, liqueur épaisse & glutineuse qui sort de terre dans ce Pays-là, qui lie plus fortement que le mortier, & qui devient beaucoup plus dure que la brique ou la pierre à qui elle sert de ciment. Ces murailles étoient entourées d'un vaste fossé rempli d'eau, & revêtu de briques des deux côtés. La terre qu'on en avoit tiré en le creusant, avoit été employée à faire les briques, dont les mu-

(h) Herodot. Lib. III. c. 159.
(i) Herodot. Lib. I. c. 178.
(k) Herodotus Lib. I. Quintus Curtius, Lib. V Cap. I. Strabo, Lib. XVI. Diodorus Siculus, Lib. III Arrianus *de Expeditione Alexandri*, Lib. VII.

railles étoient construites. Ainsi par l'extrême hauteur & épaisseur des murailles, on peut juger quelle étoit la largeur & la profondeur du fossé. Chaque côté de ce grand quarré avoit vingt-cinq portes, ce qui faisoit cent en tout, toutes d'airain massif. D'où vient que lorsque Dieu promit à Cyrus la conquête de Babylone, il lui dit : Esaïe XLV. 2. (*Je romprai les Portes d'airain.* Dans l'entre-deux de ces Portes, il y avoit trois Tours, & quatre autres, une à chaque angle de ce grand quarré, & trois entre chaque angle de ce grand quarré & la Porte prochaine de chaque côté, & toutes ces Tours étoient élevées dix pieds plus haut que les murailles : ce qu'il faut (*l*) seulement entendre des lieux où les Tours étoient nécessaires. Divers endroits des murailles, étant environnés de marais toujours pleins d'eau qui en défendoient l'approche, n'avoient point de Tours. Aussi ne montoient-elles toutes ensemble qu'à deux-cents-cinquante ; au lieu que si on avoit suivi uniformément le même ordre tout autour de la Place, il auroit dû y en avoir un beaucoup plus grand nombre. Des vingt-cinq Portes de chaque côté du quarré, partoient autant de rues, qui aboutissoient aux Portes du côté opposé; desorte qu'il y avoit en tout

Ann. 570. avant J.C. Nabuc. 35.

(*l*) DIODORUS SICUL. Lib. II.

Ann. 570. avant J. C. Nabuc. 35. cinquante rues, (*m*) qui se coupoient à angles droits, & dont chacune avoit quinze milles de long & cent-cinquante pieds de large. Il y avoit quatre autres rues qui n'étoient bâties que d'un côté, étant bordées de l'autre par les remparts. Elles faisoient le tour de la Ville le long des murailles, & (*n*) avoient chacune deux cents pieds de large. Comme ces rues se croisoient, elles formoient six-cents-soixante-seize quarrés, dont chacun avoit quatre stades & demi de chaque côté, ce qui faisoit deux milles & un quart de circuit. Ces quarrés étoient environnés de maisons, (*o*) hautes de trois ou quatre étages, & dont le devant étoit orné de toutes sortes d'embélissements. L'espace intérieur étoit occupé par des Cours & des Jardins. Une branche de l'Euphrate traversoit cette grande Ville du Nord au Midi. On passoit cette Riviere au milieu de la Ville sur un Pont (*p*) d'un stade de long & de trente pieds de large, & construit avec un artifice

(*m*) HERODOT. Lib. I. c. 180.

(*n*) *Deux Plethres*, dit DIODORE, c'est-à-dire, 200. pieds; car un Plethre contenoit cent pieds.

(*o*) HERODOTUS, Lib. I. PHILOSTRATUS, Lib. I.

(*p*) STRABON dit que la riviere qui traversoit Babylone étoit large d'un stade. *Lib.* XVI. Mais DIODORE dit, Lib. II. que le pont avoit cinq stades de longueur; de cette maniere le pont auroit été beaucoup plus long que la riviere n'étoit large.

admirable, pour suppléer au défaut (*q*) du fonds de la riviere, qui étant entierement sabloneux, n'étoit pas propre à y asseoir les fondements. Aux deux extrêmités du Pont (*r*) il y avoit deux Palais, le vieux au côté oriental du fleuve, & le nouveau au côté occidental opposé. Le premier (*s*) contenoit quatre des quarrés dont je viens de parler, & l'autre (*t*) neuf. Le Temple de Bélus qui étoit proche du vieux Palais remplissoit un autre de ces quarrés. La Ville toute entiere étoit située (*u*) dans une vaste plaine, dans un terroir extrêmement gras & fertile. La partie (*x*) de la Ville qui étoit à l'Orient du fleuve étoit l'ancienne Cité; celle qui étoit au Couchant étoit l'ouvrage de Nabucodonosor. Mais l'une & l'autre étoient renfermées dans ce vaste quarré dont je viens de parler. (*y*) Le

Ann. 570. avant J. C. NABUC. 35.

(*q*) DIODORUS Sic. Lib. II. Q. CURTIUS Lib. V. Cap. I. PHILOSTRATUS Lib. I. Cap. XVIII. HERODOT. Lib. I.

(*r*) BEROSUS *apud* JOSEPHUM, *Antiq.* Lib. X. Cap. XI. HERODOT. Lib. II. DIODORUS Sic. Lib. II. Q. CURTIUS Lib. V. Cap. I. PHILOSTRATUS Lib. I. Cap. XVIII.

(*s*) Il avoit trente stades de tour. DIODOR. Sic. Lib. II.

(*t*) Il avoit soixante stades de circuit. DIODOR. ibid.

(*u*) HERODOT. Lib. I. c. 193.

(*x*) DIODOR. Sic. Lib. II.

(*y*) C'est à peu près sur ce plan que le fameux GUILLAUME PEN le Quaker a tracé les allignements de la Ville de Philadelphie, dans la Province d'Amérique à laquelle il a donné le nom de Pensilvanie. Si cette Ville s'acheve jamais de la maniere dont il l'a conçue, ce sera la plus belle & la meilleure de toute cette Partie du monde, & il n'y en aura même gueres dans le reste du monde qui la passent.

Ann. 570. avant J. C. NABUC. 35. plan de cette Ville avoit été, ce semble, formé sur Ninive, qui, comme celle-ci, avoit précisément (z) CCCCLXXX. stades de circuit. Nabucodonosor, ayant détruit, conjointement avec son pere, cette ancienne Capitale de l'Empire Assyrien, résolut de donner la même grandeur à Babylone qu'il vouloit faire succéder à la même dignité. Toute la différence qu'il y mit, c'est qu'au lieu que Ninive (a) étoit en

Car elle est située entre deux rivieres navigables, à deux milles de l'endroit où elles se joignent. Elle a XXX. rues, dont il y en a dix qui traversent d'une riviere à l'autre, de deux milles de long. Les vingt autres qui les coupent à angles droits, ont la moitié de la longueur des premieres. Il a laissé autour du centre de ce Parallélogramme, un quarré de dix acres: & au milieu de chacun des quatre quartiers de ce même Parallélogramme il y en a un de cinq. Ces places sont destinées à bâtir des Eglises, des Ecoles, & d'autres Edifices Publics, & à servir de promenades aux habitants comme font les Moor-fie'ds à Londres. Il y a déja plus de deux milles maisons bâties. Si jamais ce Plan s'acheve, ce sera la Ville la plus magnifique de toute l'Amérique; & si le Pays d'alentour se peuple, la situation avantageuse pour le commerce, à cause des deux bonnes rivieres qui y amenent les vaisseaux par celle de la Ware dans laquelle elles se déchargent à deux milles de là, y attirera assez d'habitants non seulement pour exécuter le Plan du Fondateur, mais même pour y ajouter des deux côtés du Parallélogramme de quoi en faire un Quarré parfait: & en ce cas-là elle ressembleroit en tout à Babylone, excepté ses murailles & la grandeur de son enceinte; & la surpasseroit même à l'égard de la commodité de sa situation. Mais cette ressemblance ne seroit toujours que telle qu'elle peut être entre des Villes de fort inégale grandeur; car quand Philadelphie rempliroit tout le Plan que je viens de marquer, & qu'elle auroit deux milles de large aussi bien que de long, il faudroit toujours cinquante six Villes de cette grandeur pour remplir l'enceinte qu'avoient les murailles de Babylone.

(z) DIODORUS ibidem.

(a) Deux de ces côtés étoient chacun de 150 stades de

forme d'un Parallélogramme ou Quarré long, il fit Babylone exactement quarrée; figure qui la rendoit un peu plus grande que l'autre. Ce fut dans la vue de peupler cette grande Ville que ce Conquérant y transporta un si grand nombre de Captifs, tant de la Judée que des autres Pays conquis. S'il avoit même pu la remplir d'habitants à proportion de sa grandeur, il n'y avoit point dans tout l'Orient de Pays plus capable d'entretenir un si grand Peuple que celui où elle étoit située. Cette Province étoit si fertile, que lorsque les Rois de Perse avoient la domination de l'Asie, (*b*) elle leur rapportoit la moitié autant que tout le reste de ce vaste Empire. La terre y étoit si propre pour les grains, qu'elle rendoit d'ordinaire deux ou trois cents fois plus qu'elle n'avoit reçu. Mais cette Ville n'eut pas le tems de se bien peupler. Vingt-cinq ans après la mort de Nabucodonosor, Cyrus transporta le siége de l'Empire à Suse, ce qui mit fin à l'accroissement & à la gloire de Babylone, qui ne fut plus depuis florissante. Quinte-Curce (*c*) rapporte que, lorsqu'Alexandre arriva à Babylone, la Ville n'étoit bâtie que dans l'espace de quatre-vingt-dix stades, ce qui

Ann. 570. avant J. C. Nabuc. 35.

longueur, les deux autres n'en avoient que 90. chacun. Diodorus ibidem.

(*b*) Herodot. Lib. I. c. 192. & 193.

(*c*) Q. Curtius Lib. V. Cap. I.

Ann. 570. avant J. C. NABUC. 35. ne peut être entendu que d'autant de ſtades en longueur. Or ſuppoſant que la largeur égalât la longueur, qui eſt tout ce qu'on peut accorder, il s'enſuivra qu'il n'y avoit de bâti que 8100. ſtades quarrés. D'où il réſulte, que tout l'eſpace renfermé dans les murailles contenant 14400. ſtades quarrés, il y en avoit 6300. qui n'étoient point bâtis & qui étoient labourés ou enſemencés, (*d*) au rapport du même Hiſtorien. Les Maiſons outre cela n'étoient point contiguës, ayant de chaque côté un vuide qui les ſéparoit les unes des autres. Cette maniere de bâtir leur avoit paru la plus sûre, dit Quinte-Curce. Voici ſes propres termes : *Ac ne totam quidem urbem tectis occupaverunt, per XC. ſtadia habitatur, nec omnia continua ſunt, credo quia tutius viſum eſt pluribus locis ſpargi.* C'eſt-à-dire, » toute » la Ville n'eſt pas même bâtie ; elle ne » l'eſt que dans l'eſpace de quatre-vingt-» dix ſtades ; & encore (*) tous les bâti-» ments ne tiennent point les uns aux » autres ; ce que l'on a fait, ſi je ne me » trompe, parce qu'on a cru qu'il y avoit » plus de ſûreté à habiter ainſi dans des » maiſons ſéparées & éloignées les unes

(*d*) Idem. Ibid.

(*) Ces 90. ſtades ſont 6000. pas Romains ou près de deux lieues ; ainſi la partie de Babylone qui étoit bâtie n'avoit que ſept lieues de tour au plus & n'étoit qu'environ quatre fois plus grande que Paris.

» des

» des autres. » On rapporte d'ordinaire ce *plus de sûreté*, au danger du feu, mais il regarde proprement la conservation de la santé. C'est par ce moyen qu'on évite, dans ces Pays chauds, les suffocations & les autres inconvénients, où l'on s'expose infailliblement lorsqu'on habite des maisons fermées & pressées. C'est pour cette raison qu'à Delhy Capitale des Indes, & dans les autres Villes de ces climats brûlants, les maisons sont isolées & séparées les unes des autres. L'ancienne Rome étoit construite de la même maniere. Tout cela joint ensemble fait voir que Babylone étoit plus grande en apparence qu'en réalité. Car, à ce compte, la plus grande partie de l'espace qu'elle contenoit ne fut jamais bâtie; en quoi elle a été inférieure à Ninive, qui n'ayant pas moins d'étendue qu'elle dans son enceinte, n'avoit aucun endroit vuide, du moins que nous sçachions. Une preuve même qu'elle étoit entierement habitée, c'est le nombre prodigieux d'enfants qu'elle contenoit, au tems de Jonas, s'y en étant trouvé, selon l'Ecriture, six-vingts-mille qui ne sçavoient point discerner leur main gauche d'avec leur droite. L'intention de Nabucodonosor étoit bien de rendre Babylone supérieure à l'autre à toutes sortes d'égards. Mais ce Prince ne vécut pas assez long-tems, ni l'Empire de Babylone ne

Ann. 570. avant J. C. Nabuc. 35.

Ann. 570. avant J. C. Nabuc. 35.

dura pas assez pour que le plan qui en avoit été tracé fut exécuté.

Un autre grand Ouvrage de Nabucodonosor à Babylone, (*d*) c'étoit le Temple de Bel. Ce qu'il avoit pourtant de plus remarquable ne venoit pas de ce Prince, mais avoit été bâti plusieurs siécles auparavant. Je parle de cette tour prodigieuse qui étoit au centre de cet édifice. Sa baze étoit (*e*) un quarré dont chaque côté étoit d'un stade, ce qui lui donnoit un demi mille de circuit. Elle consistoit en huit tours bâties l'une sur l'autre. Quelques-uns trompés par la Version Latine d'Herodote, qui dit que la plus basse de ces tours avoit un stade d'épaisseur & autant de hauteur, veulent que chacune de ces tours, ait été haute d'un stade, ce qui monteroit à un mille de hauteur pour le tout. Mais le Grec d'Herodote, qui est le texte authentique de cet Autheur, ne porte rien de semblable. Il dit seulement que cette tour avoit un stade de longueur sur un stade de largeur, sans rien dire de sa hauteur. Strabon qui dans la description qu'il en fait lui donne le nom de Pyramide, parce qu'elle alloit en décroissant de tour en tour, (*f*) dit de la tour toute

(*d*) BEROSUS *apud* JOSEPHUM *Antiq.* Lib. X. Cap. XI.
(*e*) HERODOT. Lib. I. c. 181.
(*f*) STRABO Lib. XVI.

entiere qu'elle avoit un ſtade de hauteur & un ſtade de chaque côté. En effet, quand ces deux Auteurs auroient donné un ſtade de hauteur à chaque tour & un mille à toutes enſemble, on ne pourroit ſe le perſuader, tant la choſe eſt incroyable: combien moins eſt-on obligé de le croire, puiſque ces Hiſtoriens n'en diſent rien. Cet édifice, tel que Strabon le décrit, étoit aſſez prodigieux. A s'en tenir aux dimenſions qu'il lui donne, ſans y rien ajouter de plus, il faut convenir que c'étoit un des plus merveilleux ouvrages qu'il y ait jamais eu dans le monde, (*) & qui a même ſurpaſſé de beaucoup la plus grande des Pyramides d'Egypte qu'on a mis au-deſſus de tous les ouvrages humains. Car, quoique (g) ſa baze fut moindre que celle de la Pyramide, qui étoit un quarré de DCC. pieds de chaque côté, au lieu que l'autre n'en avoit

Ann. 570. avant J. C. Nabuc. 35.

(*) En ſuivant la meſure des ſtades anciens, qui étoient en uſage au tems d'Herodote, le ſeul des Auteurs qui ſoient venus juſqu'à nous de ceux qui avoient vu cet Edifice, le Temple de Bélus n'avoit que 69. toiſes de haut environ. Cette hauteur n'a rien d'extraordinaire, vu celle de pluſieurs Edifices de l'Europe. Le Temple de Bélus avoit même une facilité plus grande dans ſa conſtruction, en ce que n'étant bâti que de briques on les portoit en hauteur ſur le dos des hommes, & l'on n'avoit pas beſoin de machines qui ont été néceſſaires pour guinder à une ſi grande hauteur que celle des tours de nos Egliſes, les énormes pierres dont elles ſont conſtruites.

(g) Voyez GREAVE, *Deſcription des Piramides*, pp. 68, 69.

Ann. 570. avant J. C. Nabuc. 35.

que DC. la tour l'emportoit de beaucoup en hauteur, la mesure perpendiculaire de la Pyramide n'étant que de CCCCLXXXI. pieds; mais celle de la tour étoit de DC. pieds entiers; ainsi elle étoit plus haute que l'autre de CXIX. pieds, ce qui fait un quart sur le tout. Ce n'est donc pas sans raison que (h) Bochart assure, que c'est la même tour qui fut bâtie lors de la confusion des Langues. Elle étoit assez prodigieuse pour répondre à la description qu'en fait l'Ecriture. Outre que plusieurs Auteurs assurent qu'elle avoit été toute bâtie (i) de brique & de bitume, comme la tour de Babel l'avoit été, selon la même Ecriture. Herodote dit qu'on y montoit par des dégrés qui alloient en tournant par le dehors. D'où l'on peut conjecturer fort vraisemblablement, qu'on y montoit par une rampe oblique prise sur l'épaisseur du mur, laquelle tournoyoit huit fois avant que d'arriver au sommet; ce qui formoit une apparence de huit tours posées l'une sur l'autre, & qui alloient toujours en décroissant, de la même maniere que la tour de Babel est communément représentée dans les tableaux, à cette différence près que celle-

(h) *Phaleg.* part. I. Lib. I. Cap. IX.

(i) STRABO Lib. XVI. HERODOT. Lib. I. DIODOR. SICUL. Lib. II. ARRIAN *de Expeditione Alexandri*, Lib. VII.

ci eſt d'ordinaire peinte ronde, & que l'autre étoit quarrée. Ces huit tours qui compoſoient comme autant d'étages, étoient chacune de LXXV. pieds de hauteurs. On y avoit pratiqué pluſieurs grandes chambres avec des voutes ſoutenues par des piliers. Toutes ces chambres firent partie du Temple, lorſque la tour fut conſacrée à un uſage Idolâtre. Le plus haut étage étoit le plus ſaint, & celui où les principales dévotions étoient pratiquées. Au ſommet de la tour (k) il y avoit un Obſervatoire, par le ſecours duquel les Babyloniens s'étoient rendus habiles en Aſtronomie plus qu'aucune autre Nation, & y avoient fait en peu de tems les grands progrès que l'Hiſtoire leur attribue. Lors qu'Alexandre prit Babylone, le Philoſophe Calliſthene qui l'y avoit ſuivi, trouva qu'ils avoient des Obſervations Aſtronomiques de M. DCCCCIII. ans en remontant depuis ce tems-là, ce qui alloit juſqu'à l'an cent quinzieme après le Déluge, qui étoit le quinzieme depuis que la tour de Babel avoit été bâtie. Car la confuſion des Langues qui la ſuivit immédiatement, arriva dans l'année que Peleg naquit, qui fut la cent-unieme après

Ann. 570. avant J. C. NABUC. 35.

(k) DIODOR. SIC. Lib. II.

Ann. 570. avant J. C. Nabuc. 35.

le Déluge, & quatorze ans après ces observations commencerent. Callisthene envoya ce calcul de Babylone en Grece à Aristote son Maître, comme (*) Simplicius le rapporte dans son second Livre *de cœlo* sur la foi du Porphyre. Jusques à Nabucodonosor le Temple de Bel ne contenoit que la tour; & les chambres, qu'on y avoit pratiquées, servoient à tout ce qui concernoit ce Culte idolâtre. Mais ce Monarque (*l*) lui donna beaucoup plus d'étendue par les grands Edifices qu'il fit bâtir tout au tour, dans un quarré (*m*) de deux stades de chaque côté & d'un mille de circonférence, ce qui étoit 1800. pieds plus (*n*) que le quarré du Temple de Jérusalem. Ce dernier n'a-

(*) [Le témoignage de SIMPLICIUS ou de PORPHYRE paroît fort suspect, non seulement parce qu'il n'est pas vrai-semblable qu'on ait commencé les observations Astronomiques si-tôt après le Déluge; mais aussi parce qu'on ne trouve dans aucun ancien Auteur, que Callisthene ait envoyé ces observations à ARISTOTE. Celui-ci n'en fait aucune mention dans ses ouvrages, & il ne paroît pas que les Astronomes qui sont venus ensuite aient connu ces observations, ou qu'ils aient oui dire que Callisthene les eût communiquées à son maître Aristote, ainsi on ne peut gueres compter sur le rapport de Simplicius, qui n'a d'autre garant de ce qu'il avance que Porphyre. Vide STANLEII. *Philosop. Oriental.* Lib. I. §. 1. c. 1. DODWELLI *Append. ad Dissertat. Cyprian.* §. 23. VITRINGA *in Jesaiam.* Tom. II. p. 534.]

(*l*) BEROSUS *apud* JOSEPHUM, *Antiq.* Lib. X. Cap. XI.

(*m*) HERODOT. Lib. I. c. 181.

(*n*) Car c'étoit un quarré de 500. coudées de chaque côté & de deux mille dans le tout, c'est-à-dire, de 3000. pieds. Voyez LIGTFOOT, *Description du Temple de Jérusalem.*

voit que 3000. pieds de tour, au lieu que l'autre, selon cette supputation, en avoit 4800. Tout ce corps de bâtiments étoit enclos d'un mur, qu'on peut supposer avoir été de la même étendue que le quarré, qu'il renfermoit, & où étoient attachées plusieurs portes qui conduisoient dans le Temple. Elles étoient toutes d'airain massif; (o) & c'est apparemment à quoi on avoit employé la Mer d'airain, les colomnes d'airain & les autres vases du même métal qui avoient été enlevés du Temple de Jérusalem & transportés à Babylone. Car l'histoire Sainte dit (p) que Nabucodonosor mit tous les vases sacrés qu'il avoit transportés de Jérusalem à Babylone, dans la Maison de son Dieu, c'est-à-dire, dans le Temple de Bel. C'étoit-là le nom de la principale Divinité des Babyloniens. On croit que ce n'étoit autre que Nimrod, qui fut appellé Bel par rapport à l'autorité dont il étoit revêtu, & Nimrod à cause de sa rebellion. Car Bel ou Baal, qui est le même nom, signifie *Seigneur*, & Nimrod *rebelle*, dans les Langues Hébraïque & Chaldaïque. Le premier étoit le nom Babylonien de ce Prince, qui se rapportoit à l'autorité Souveraine qu'il possedoit dans ce Pays-

Ann. 570. avant J. C. NABUC. 35.

(o) HERODOT. Lib. I. ib.
(p) *Daniel* I, 2. II. *Chron.* XXXVI, 7.

Ann. 570. avant J. C. Nabuc. 35.

là. Le dernier eſt celui qu'il a dans l'Ecriture, lequel lui fut donné pour ſa rebellion; s'étant ſoulevé contre Dieu pour exécuter ſes mauvais deſſeins. Ce Temple ſubſiſtoit encore au tems de Xerxès; mais ce Prince, à ſon retour de ſon expédition de Grece (*q*) le démolit entierement, après avoir enlevé les tréſors immenſes qu'il contenoit, parmi leſquels il y avoit pluſieurs Idoles ou Statues d'or maſſif, dont l'une, au rapport de Diodore de Sicile, (*r*) étoit de quarante pieds de haut, & qui pouvoit bien être celle que Nabucodonoſor avoit conſacrée dans la plaine de Dura. Il eſt vrai que l'Ecriture donne à celle-ci ſoixante coudées ou quatre-vingt dix pieds de hauteur, mais cela doit être entendu de la Statue & de ſon piédeſtal pris enſemble. Car, l'Ecriture n'attribuant à cette Statue que ſix coudées de largeur ou d'épaiſſeur, il eſt impoſſible que la Statue ſeule eût ſoixante coudées de hauteur. La raiſon en eſt, que ſur ce pied-là, elle eût eu de hauteur dix fois plus que de largeur ou d'épaiſſeur; ce qui excede toutes les proportions du corps humain; la hauteur d'un homme n'allant pas ſix fois au delà de

(*q*) STRABO Lib. XVI, p. 738. HERODOT. Lib. I. ARRIANUS *de Expeditione Alexandri* Lib. VII.
(*r*) Lib. II.

son épaisseur, en mesurant même l'homme de la taille la plus fine & la plus déliée, par le milieu du corps. Mais il n'est pas dit de quel endroit la largeur de cette Statue étoit prise : peut-être étoit-ce d'une épaule à l'autre; en ce cas la proportion de six coudées de largeur en réduiroit exactement la hauteur à la mesure rapportée par Diodore. Car, la hauteur ordinaire d'un homme étant quatre fois & demi sa largeur d'une épaule à l'autre; si la Statue avoit six coudées de largeur entre les épaules, elle devoit avoir, selon cette proportion, vingt-sept coudées de haut; ce qui fait quarante pieds & demi. Outre cela Diodore (*s*) dit que cette Statue, de quarante pieds de haut, contenoit mille Talents Babyloniens d'or; ce qui, selon Pollux, lequel dans son *Onomasticon* fait le talent Babylonien de 7000 (*t*) dragmes Attiques, c'est-à-dire, de 875. onces, monte à 1750000 marcs d'argent. Mais, si on porte la hauteur de la Statue à quatre-vingt dix pieds sans le piédestal, on en fera monter la valeur à une somme prodigieuse. D'où il suit qu'il faut nécessairement comprendre le piédestal dans la hauteur marquée par Daniel. Il y avoit

Ann. 570. avant J. C. Nabuc. 35.

(*s*) Lib. II.

(*t*) C'est selon la plus basse supputation; car si l'on suit celle du Docteur BERNARD, la somme sera beaucoup plus grande.

Ann. 570. avant J. C. Nabuc. 35.

aussi d'autres Idoles & plusieurs vases sacrés dans ce Temple, tous d'or massif. Ceux dont Diodore fait une mention particuliere contenoient 5030. Talents, ce qui joint aux mille Talents de la Statue ci-dessus mentionnés, monte au delà de dix millions cinq cents mille marcs d'argent. Il est d'ailleurs aisé de s'imaginer, qu'il y avoit encore une fois autant en richesses & en ustensiles non spécifiés, qui montoient à une somme immense. C'étoit l'amas de deux mille ans; ce Temple ayant aussi long-tems subsisté. Tout cela fut enlevé par Xerxès, lorsqu'il détruisit ce Temple. Peut-être fut-ce pour se dédommager par ce butin des grandes dépenses qu'il avoit faites dans son expédition de Grece, & que ce fut là le principal motif qui le porta à renverser ce magnifique ouvrage. Alexandre, à son retour à Babylone de son expédition des Indes, (u) forma le dessein de le rebâtir; & d'abord il employa dix mille hommes pour nettoyer la place, & en écarter les ruines; mais ce Prince étant venu à mourir, deux mois après, l'ouvrage étant à peine commencé, l'entreprise cessa. Si ce Prince eût vécu plus long-tems, & (x)

(u) STRABO Lib. XVI. JOSEPHUS *contra Appionem* Lib. I. ARRIANUS *de Expeditione Alexandri* Lib. VII.

(x) STRABO Lib. XV.

qu'il eût fait de Babylone le Siége de son Empire, comme on a cru qu'il en avoit l'intention, il eût porté la gloire de cette Ville aussi loin que Nabucodonosor eut jamais dessein de la porter, & elle auroit encore été la Reine de l'Orient.

Ann. 570. avant J. C. Nabuc. 35.

Près du Temple (y) & au même côté Oriental du fleuve, étoit situé le vieux Palais des Rois de Babylone, qui avoit quatre mille de circuit. Tout vis-à-vis de l'autre côté du fleuve (z) étoit placé le nouveau Palais, (a) qui étoit l'ouvrage de Nabucodonosor. Il étoit quatre fois aussi grand que l'autre (b) ayant huit mille de tour. Il étoit entouré de trois murailles & bien fortifié à la maniere de ce tems-là. Mais ce qu'il y avoit de plus remarquable, c'étoient ces Jardins suspendus si renommés parmi les Grecs. Ils contenoient (c) un quarré de quatre Plethres, c'est-à-dire, de quatre cents pieds de chaque côté. Ils étoient élevés & formoient plusieurs larges terrasses posées en amphithéatre, dont la plus haute égaloit la hauteur des murs de la Ville. On montoit d'une terrasse à l'autre par un escalier large de dix

(y) DIODOR. SIC. Lib. II. PHILOSTRATUS, Lib. I. Cap. XVIII.
(z) Ibid.
(a) BEROSUS *apud* JOSEPHUM Lib. X. Cap. II.
(b) DIODORUS Lib. II. HERODOT. Lib. I.
(c) DIODORUS Sic. Lib. II. STRABO Lib. XVI. Q. CURTIUS Lib. V. Cap. I.

Ann. 570. avant J. C. Nabuc. 35.

pieds. La maſſe entiere étoit ſoutenue par de grandes voutes bâties l'une ſur l'autre, & fortifiée d'une muraille de vingt-deux pieds d'épaiſſeur, qui l'entouroit de toutes parts. Sur le ſommet de ces voutes on avoit poſé de grandes pierres plates, de ſeize pieds de long & de quatre de large. On avoit mis par deſſus une couche de roſeaux enduits d'une grande quantité de bitume, ſur laquelle il y avoit deux rangs de brique liés fortement enſemble avec du mortier. Tout cela étoit couvert de plaques de plomb, & ſur cette derniere couche étoit poſée la terre du Jardin. Ces plateformes avoient été ainſi conſtruites, afin que l'humidité de la terre ne perçât point en bas & ne s'écoulât pas au travers des voutes. La terre qu'on y avoit jettée avoit tant de profondeur, que les plus grands arbres pouvoient y prendre racine. Auſſi toutes les terraſſes en étoient-elles couvertes, auſſi bien que de toute ſorte de plantes, ou de fleurs propres à embellir un lieu de plaiſance. Sur la plus haute terraſſe il y avoit une machine, par le moyen de laquelle on tiroit en haut l'eau de la riviere & on en arroſoit tout le Jardin. Amytis femme de Nabucodonoſor ayant été élevée dans la Médie, dont Aſtyage ſon pere étoit Roi, s'étoit beaucoup plue aux

montagnes & aux forêts de ce Pays-là ; & comme elle souhaitoit d'avoir quelque chose de semblable à Babylone, Nabucodonosor pour lui complaire fit construire ce monstrueux édifice.

Ann. 570. avant J. C. Nabuc. 35.

Les autres ouvrages attribués à ce Monarque par (*d*) Berose & (*e*) par Abydene, sont les digues de l'Euphrate, les canaux & le lac artificiel destinés à le décharger d'une partie de ses eaux dans le tems de ses crûes. Car, (*f*) à l'approche de l'été, le Soleil venant à fondre les neiges des montagnes d'Arménie, il en naît dans les mois de Juin, Juillet, & Août, un grand débordement d'eaux, qui se jettant dans l'Euphrate lui font franchir ses bords dans cette saison, de la même maniere que le Nil se déborde en Egypte. Comme la Ville & le Pays en souffroient beaucoup de dommage (*g*) Nabucodonosor, pour y remédier, fit tirer fort haut au-dessus de la Ville, au côté oriental du fleuve, deux canaux artificiels pour détourner ces eaux débordées dans le Tigre, avant qu'elles fussent parvenues à Baby-

(*d*) *apud* JOSEPHUM, *Antiq.* Lib. X. Cap. 11. *& contra Appionem* Lib. I.

(*e*) *apud* EUSEB. *Præp. Evang.* Lib. IX.

(*f*) STRABO Lib. XVI. PLINIUS Lib. V. Cap. XXVI. ARRIANUS *de Expeditione Alexandri*, Lib. VII. Q. CURTIUS Lib. V. Cap. I.

(*g*) ABYDENUS *apud* EUSEB. *Præp. Evang.* Lib. IX.

Ann. 570. avant J. C. Nabuc. 35.

lone. Le plus (*h*) éloigné de ces canaux étoit celui qui se déchargeoit dans le Tigre près de Séleucie; l'autre, qui couloit entre le premier & Babylone, s'alloit rendre dans le même fleuve vis-à-vis d'Apamée. Ce dernier, étant fort grand & navigable pour les plus grands vaisseaux, (*i*) fut, pour cette raison, appellé en Chaldéen *Nabarmalcha*, c'est-à-dire, la Riviere Royale. On dit qu'il fut fait par (*k*) Gobaris ou Gobrias, qui, étant Gouverneur de la Province, eut l'inspection de cet ouvrage, & qui semble avoir été le même que celui que nous verrons dans la suite, pour un affront qu'il reçut des Babyloniens, abandonner leur parti & se jetter dans celui de Cyrus. Nabucodonosor ne s'en tint pas là. Pour mettre le Pays encore plus en sûreté (*l*) contre les inondations, il fit construire une prodigieuse digue de brique cimentée de bitume, des deux côtés du fleuve, pour le retenir dans son lit, (*m*) laquelle s'étendoit depuis la tête des canaux artificiels, jusques à la

(*h*) PTOL. Lib. V. Cap. XVIII. PLINIUS Lib. V. Cap. XXVI.

(*i*) ABYDENUS, ibid. PTOL. ibid. PLIN. Lib. VI. Cap. XXVI. POLYBIUS Lib V. AMMIANUS MARCELLINUS Lib. XXIV. STRABO. Lib. XVI. p. 747. ISIDORUS *Characenus de Stathmis Parthicis*.

(*k*) PLINIUS Lib. VI. Cap. XXVI.

(*l*) ABYDENUS ibid.

(*m*) HERODOT. Lib. I. c. 186.

Ville & un peu au dessous. Ce qu'il y avoit de plus merveilleux dans cet ouvrage, étoit dans la Ville même. (n) Nabucodonosor y bâtit, de chaque côté de la riviere pour lui servir de Quai, une grande muraille de brique & de bitume, de la même épaisseur que les murs de la Ville. Il y mit des portes d'airain vis-à-vis de toutes les rues qui coupoient le fleuve, avec des descentes qui y conduisoient, & dont les habitants avoient accoutumé de se servir pour passer en bateau d'un bord à l'autre, n'ayant pas d'autre passage sur le fleuve, avant que le pont, dont nous avons parlé, eût été construit. Ces portes étoient ouvertes pendant le jour, mais la nuit on les tenoit fermées. Ce prodigieux (o) ouvrage s'étendoit, le long des deux côtés de l'Euphrate, cent soixante stades ou vingt milles Anglois. Ainsi il faloit qu'il eût été commencé deux milles & demi au-dessus de la Ville, & qu'il eût été poussé deux milles & demi au-dessous: Car au travers de la Ville il n'avoit que quinze milles. Pour faciliter la construction de ces Digues, on avoit détourné le cours de la riviere. On avoit pour cela (p) creusé, à l'Occident de Babylone, un

Ann. 570. avant J. C. Nabuc. 35.

(n) BEROSUS apud JOSEPHUM Antiq. Lib. X, Cap. XI.
(o) DIODORUS Lib. II.
(p) ABYDENUS ibid. HERODOTUS Lib. I. c. 185. DIODORUS ibid.

Ann. 570. avant J. C. Nabuc. 35.

grand lac, lequel (q) selon la plus basse supputation avoit quarante milles en quarré, cent soixante de circonférence, & trente-cinq pieds de profondeur, selon Herodote, ou soixante-quinze, selon Mégasthene. Le premier de ces Auteurs semble en donner la mesure depuis la surface des côtés; & l'autre depuis le sommet des chaussées qu'on avoit élevées tout autour. Le fleuve fut conduit tout entier dans ce vaste lac par un canal qu'on avoit coupé à son bord Occidental; &, lorsque l'ouvrage fut fini, on le fit rentrer dans son lit ordinaire. Cependant, de peur que l'Euphrate, dans le tems de ses crûes, n'inondât la Ville par les portes qui y conduisoient, on conserva le lac avec son canal, & on trouva en effet que rien n'étoit plus propre à prévenir ces inondations. Toutes les fois que la riviere étoit en danger de se déborder, elle se déchargeoit d'elle-même, par ce canal, dans le lac, par un passage qu'on avoit pratiqué dans la Digue à la tête du canal, & à la hauteur nécessaire pour préserver d'inondation ce qui étoit au dessous de cet en-

(q) Selon HERODOTE ce lac avoit 420. stades en quarré, c'est-à-dire, cinquante deux milles & demie de chaque côté; & ainsi le circuit tout entier devoit être de 210. milles. Mais selon MEGASTHENE, ce lac n'avoit de circuit que 40. Parasanges, c'est-à-dire, 160. milles, car chaque Parasange contient quatre milles Anglois.

droit. L'eau qui étoit reçue dans le lac, dans le tems de ces débordements, y étoit conservée comme dans un réservoir commun, d'où on la tiroit par le moyen des éclufes, dans les tems convenables, pour arrofer les terres voifines. De forte qu'elle fervoit tout à la fois à la fûreté de Babylone & à l'avantage de cette partie de la Province, qu'elle rendoit plus fertile; quoique dans la fuite ce lac fut également funefte à l'un & à l'autre, comme nous le verrons en fon lieu. Berofe, Mégafthene, & Abydene font Nabucodonofor auteur de tous ces ouvrages; mais Herodote attribue le pont, les deux quais de la riviere, & le lac à Nitocris belle-fille de ce Monarque. Peut-être que Nitocris mit la derniere main à ce que fon beau-pere avoit laiffé imparfait à fa mort, ce qui a engagé cet Hiftorien à lui faire honneur de tout l'ouvrage.

Ann. 570. avant J. C. Nabuc. 35.

La plaine de Babylone, coupée de tant de rivieres & de canaux, étant fort marécageufe, fur tout le long de ces canaux & de ces rivieres, abondoit pour cette raifon en faules. De-là vient qu'elle eft appellée dans l'Ecriture la *Vallée des Saules*; car c'eft ainfi qu'il faut traduire les paroles d'Efaïe XV. 7. que la verfion Angloife a traduit *le Ruiffeau des Saules*: C'eft pour la même raifon que dans le

Ann. 570. avant J. C. Nabuc. 35. Pseaume CXXXVII. il est dit des Juifs placés le long des fleuves de Babylone, dans le Pays de leur captivité, qu'ils avoient suspendu leurs harpes aux saules, parce que ces arbres y croissoient en abondance.

Ann. 569. avant J. C. Nabuc. 36. Vers la fin (r) du douzieme mois, depuis le dernier songe de Nabucodonosor, ce Prince se promenant dans son Palais à Babylone, & selon toutes les apparences, sur la plus haute terrasse de ses jardins suspendus, d'où il pouvoit découvrir & contempler à plein toute la Ville, saisi d'un mouvement d'orgueil à la vûe de ces prodigieux ouvrages, il s'écria (s) : *N'est-ce pas ici Babylone la grande, que j'ai bâtie pour être la demeure royale par le pouvoir de ma force & pour la gloire de ma magnificence?* Mais, pendant que ces paroles étoient encore dans sa bouche, il entendit une voix du Ciel lui dénonçant, qu'en punition de son orgueil, non-seulement le Royaume lui seroit ôté; mais qu'il seroit lui-même banni de la societé humaine & relegué, pendant sept ans, parmi les bêtes des champs, pour y vivre & y habiter à la maniere des brutes. En effet, ce Prince ayant perdu la raison aussi-tôt après, il vécut pendant sept années dans les campagnes,

(r) *Daniel* IV.
(s) *Daniel* IV, 30.

broutant l'herbe comme les bœufs, & logeant comme ces animaux sur la terre, en plein air ; de sorte qu'à la longue son poil crut comme les plumes des aigles, & ses ongles devinrent comme les griffes des oiseaux. Ann. 569. avant J. C. Nabuc. 36.

Mais la raison lui étant revenue au bout de sept ans, il remonta sur le trône, & fut honoré & respecté comme auparavant. Ce Prince étant pleinement convaincu, par cette étonnante révolution, que Dieu a un Souverain pouvoir dans les Cieux & sur la terre ; que seul il fait toutes choses selon son bon plaisir, tant dans l'Armée des Cieux, que parmi les Habitants de la terre ; & qu'il regle tout, comme il le jüge à propos, par sa providence éternelle ; il en donna connoissance à tout son Empire, par un Décret public, dans lequel il exalte le souverain pouvoir de Dieu & célebre la misericorde qu'il venoit de faire éclater sur lui, en le rétablissant dans son premier état. Ann. 563. avant J. C. Nabuc. 42.

Ce Prince mourut un an après, ayant regné, selon le calcul Babylonien, depuis la mort de son Pere, XLIII. ans, & selon le calcul des Juifs, depuis sa premiere expédition dans la Syrie, XLV ans. Sa mort arriva vers la fin de l'année, un peu avant que la trente-septieme année de la captivité de Jéhojachin fut expirée. Ce Ann. 562. avant J. C. Nabuc. 43.

Ann. 562. avant J. C. Nabuc. 43.

fut un des plus grands Rois qui eût jamais regné en Orient. Mégasthene (*t*) le préfere pour la valeur à Hercule. Mais sa grandeur, ses richesses, & sa puissance ne parurent nulle part avec tant d'éclat que dans les prodigieux ouvrages qu'il fit faire à Babylone, que nous venons de décrire, & dont on parla long-tems après comme d'autant de merveilles du monde. On dit qu'à sa mort (*u*) il prédit la venue des Perses & la conquête qu'ils feroient de Babylone. Mais en cela il ne fit que répéter ce qu'il tenoit du Prophete Daniel, qui interpretant son songe, l'avoit assuré, que ce malheur ne tarderoit pas à venir, comme il arriva en effet vingt-trois ans après.

Ann. 561. avant J. C. EVILMERODAC. 1.

Nabucodonosor (*x*) eut Evilmerodac son fils pour Successeur dans l'Empire de Babylone. Si-tôt qu'il fut établi sur le trône, il fit sortir Jehojachin de la prison où il avoit été détenu pendant près de trente-sept ans. Il le traita avec beaucoup de distinction, le faisant toujours manger à sa table & le plaçant au-dessus des Rois & des autres personnes distinguées de son

(*t*) ABYDENUS Ibid. JOSEPHUS *Antiq.* Lib. X. Cap. XI. STRABO Lib. XV.

(*u*) ABYDENUS ibid.

(*x*) IV. *Rois* XXV, 27. *Jérém.* LII, 31. BEROSUS *apud* JOSEPHUM *contra Appionem* Lib. I. EUSEB. *Præp. Evang.* Lib. IX.

Empire, qui venoient lui faire leur cour à Babylone ; & il lui assigna un entretien & un équipage convenable à sa qualité & au rang qu'il tenoit auprès de lui. S. Jérôme (y) raconte, d'après une ancienne Tradition des Juifs, qu'Evilmerodac ayant eu la conduite du Royaume pendant l'égarement de son Pere, s'en acquitta si mal, que dès que le vieux Roi fut revenu en son bon sens & eut repris le Gouvernement en main, il le fit mettre en prison ; & que l'endroit où Evilmerodac fut renfermé s'étant trouvé le même que celui où Jéhojachin étoit détenu depuis long-tems, il fit connoissance & lia une amitié particuliere avec ce Prince, & que de là vint la singuliere affection qu'il lui témoigna dans la suite. Comme les anciennes Traditions des Juifs (z) sont citées quelquefois dans le nouveau Testament, s'il est vrai qu'il y en ait eu une pareille, elle ne doit pas être entierement négligée : d'autant plus que la mauvaise maniere dont Evilmerodac se comporta dans l'administration de l'Empire après la mort de son Pere, donne assez lieu de présumer qu'il ne l'avoit pas mieux gouverné auparavant. (a) Il se

Ann. 561. avant J. C. EVILMERODAC. I.

(y) *Comment. in Esaiam* XIV, 16.

(z) Par S. Etienne *Act.* VII. Par S. Paul HEBR. XI. 35-37. & II. *Timoth.* III, 8. & par S. JUDE 9, 14. 15.

(a) BEROSUS ibid.

Ann. 561. ava t J. C. EVILMERODAC. I.

comporta en Prince extrêmement vicieux & déreglé ; & pour cette raiſon il fut appellé Evilmerodac, c'eſt-à-dire, Mérodac l'inſenſé, ſon nom propre étant Mérodac ſimplement. Quel que fut le motif de ſon inclination pour le Roi captif, il eſt certain que dès qu'il fut monté ſur le trône, il le tira de priſon. Ainſi la derniere année du regne de Nabucodonoſor fut la derniere des trente-ſept ans de la captivité de Jehojachin, date remarquable qui ſert à en fixer le commencement & à ajuſter la Chronologie des Babyloniens avec l'Hiſtoire Sainte dans toutes les autres circonſtances. C'eſt pour cela qu'il eſt important de concevoir le vrai état de la choſe que je crois avoir été tel. L'an ſeptieme du regne de Nabucodonoſor, ſelon le calcul Babylonien, (b) au commencement de l'année Judaïque, ſçavoir, dans notre mois d'Avril, Jehojachin fut emmené captif à Babylone. D'où il ſuit que la premiere année de ſa captivité ayant commencé au mois d'Avril de la ſeptieme de Nabucodonoſor, la trente-ſeptieme année de cette captivité dut commencer au même mois d'Avril de la quarante-troiſieme de Nabucodonoſor, vers la fin de laquelle ce grand

(b) II. *Paralip.* XXXVI, 10, car il eſt dit, que ce fut *dans l'année ſuivante*.

Monarque étant venu à mourir, ce fut au commencement de l'année suivante que commença la premiere année du regne d'Evilmerodac, & au mois de Mars suivant de la même année, (c) sçavoir, le vingt-septieme jour du douzieme ou dernier mois de l'année Judaïque, que Jehojachin vit finir sa captivité, par la faveur du nouveau Roi, environ un mois avant qu'elle eût duré trente-sept ans complets

Ann. 561. avant J. C. EVILMERODAC. I.

La premiere année d'Evilmerodac (d) Crœsus succéda à Alyattes son pere au Royaume de Lydie, dont il occupa le trône durant quatorze ans. C'étoit la XXVIII. année de la destruction de Jérusalem, & la XLVI. des LXX. ans de la captivité.

Evilmerodac, au bout de deux ans de regne, se rendit si odieux par ses débauches & ses autres déreglements, (e) que ses propres parents conspirerent contre lui & le mirent à mort. Neriglissar (f) mari de sa sœur, qui avoit été à la tête des conjurés, regna en sa place. Comme il est dit dans l'Ecriture que (g) Jehojachin

Ann. 559. avant J. C. NERIGLISSAR. I.

(c) IV. *Rois* XXV, 27. *Jérém.* LII, 31.
(d) HERODOT. Lib. I. c. 26.
(e) BEROSUS ibid. MEGASTHENES *apud* EUSEB. *Præp. Evang.* Lib. IX.
(f) BEROSUS ibid. PTOLOM. *in Canone.* JOSEPHUS *Antiq.* Lib. X. Cap. XII. MEGASTHENES ibid.
(g) *Jérém.* LII, 33.

Ann. 559. avant J. C. NERIGLISSAR. 1.

fut entretenu à la Cour d'Evilmerodac jusqu'à sa mort, on conclut de-là qu'il ne survécut pas ce Prince, mais qu'il mourut un peu avant lui, ou qu'étant son favori il fût massacré avec lui. Le dernier paroît le plus vraisemblable, & s'accorde beaucoup mieux avec ce que Jérémie avoit prédit sur son sujet. Ce Prophete (*h*) lui avoit dénoncé qu'il ne prospéreroit point pendant ses jours ; ce qui n'auroit pas été pleinement vérifié, s'il eût fini ses jours dans cet état de prospérité, où la faveur d'Evilmerodac l'avoit élevé.

Jéhojachin étant mort, Salathiel son fils (*i*) devint Prince titulaire des Juifs. Depuis qu'ils avoient perdu l'autorité, ils n'avoient pas laissé d'en conserver le titre. Plusieurs siécles même après il y eut toujours dans les Pays voisins de Babylone quelqu'un de la Maison de David, (*k*) qui, sous le nom de *Chef de la Captivité*, étoit reconnu & révéré comme Prince par ce Peuple : il exerçoit sur eux une espece de jurisdiction, autant qu'elle pouvoit compatir avec le Gouvernement auquel ils étoient soumis, & il étoit installé dans cette dignité, & y étoit même confirmé quelquefois par les

(*h*) *Jérém.* XXII, 30.
(*i*) II. *Esdras* V. 16.
(*k*) *De eo vide Notas* CONSTANTINI L'EMPEREUR *ad* BENJAMINI *Itinerarium*, p. 192, 193, &c.

Souverains

Souverains du Pays. On prétend même que cette dignité fastueuse (*l*) subsiste encore parmi eux, dans la vûe apparemment d'avoir de quoi répondre aux Chrétiens, lorsqu'ils pressent contr'eux l'Oracle de Jacob. Car, toutes les fois qu'on leur prouve par cette Prophétie, que le Messie doit être venu, puisque le Sceptre s'est départi de Juda, & le Législateur d'entre ses pieds, ils ne manquent pas de nous objecter ce Chef de la Captivité, dans lequel ils prétendent posséder encore le Sceptre; comme dans leur (*m*) *Nasi* ou *Prince du Sanhedrin*, autre Officier titulaire parmi eux, ils ont, si on les en croit, un *Législateur d'entre les pieds de Juda*, c'est-à-dire, de sa race. Mais si ces dignités ne subsistent plus parmi eux, comme quelques-uns de leurs Docteurs le reconnoissent, cette réponse n'est plus d'usage, & la Prophétie retombe sur eux dans toute sa force. Pourquoi donc résistent-ils encore à son évidence, & à la preuve que nous en tirons en faveur de notre Jesus?

Ann. 559. avant J. C. NERIGLISSAR. 1.

La même année qu'Evilmerodac fut tué, Astiage (*n*) Roi de Médie finit ses

(*l*) *Vide* JACOBI ALTINGII Librum *Shilo*, Lib. I. Cap. III, 13, 14, 15, &c. & SELDENUM *de Synedriis*, Lib. II. Cap. VII. §. 5.

(*m*) *Vide* BUXTORFII *Lexicon Rabbinicum*, p. 1399. & SELDENUM *de Synedriis* Lib. II. Cap. VI.

(*n*) *Cyropædia* Lib. II.

Ann. 559 avant J. C. NERIGLISSAR. I.

jours. Cyaxare II. son fils lui succéda dans le Gouvernement civil du Royaume, & Cyrus son petit-fils par Mandane sa fille, dans le militaire. Cyrus étoit alors âgé (*o*) de XL. ans & Cyaxare (*p*) de XLI. C'est de cette année que ceux qui donnent à Cyrus XXX. ans de regne commencent leur calcul; car Neriglissar, à son avenement à la Couronne, (*q*) s'étant mis à faire des préparatifs de guerre contre les Medes, Cyaxare appella de Perse Cyrus à son secours; & Cyrus lui ayant amené une armée de trente-mille Perses, Cyaxare le fit aussi Général des Medes, & l'envoya avec les forces des deux Peuples faire la guerre aux Babyloniens. Depuis ce temslà Cyrus fut regardé par tous les étrangers comme Roi des deux Nations; quoique dans le fond l'autorité Souveraine résidât seulement en Cyaxare, & que l'autre ne fit que commander sous lui les deux armées confédérées. Mais après sa mort, Cyrus lui succéda au Royaume des Medes, comme il avoit succédé un peu auparavant

(*o*) CICERO Lib. I. *de Divinatione dicit de* CYRO. *Ad septnagesimum pervenit, cum quadraginta annos natus regnare cœpisset.*

(*p*) Car il avoit 62. ans quand il commença de regner à Babylone après la mort de Beltsatsar, *Dan.* V. 31. ce qui étant neuf ans avant la mort de Cyrus qui vécut 70. ans, il s'ensuit que Cyrus etoit alors âgé de 61. ans, & par conséquent quand il avoit 40. ans, Cyaxare devoit en avoir 41.

(*q*) *Cyropædia* Lib. I.

à son pere dans celui des Perses. Ces deux Etats réunis formerent, avec les Pays qu'il avoit subjugués, l'Empire des Perses, dont il fut le Fondateur & le premier Monarque. Ann. 559. avant J. C. NERIGLISSAR. 1.

Ce fut un Prince qui n'eut point d'égal dans son tems en sagesse, en valeur & en vertu. Il est fameux dans l'Histoire sainte, non-seulement (r) pour avoir été le Restaurateur du Peuple Juif, mais aussi particulierement pour avoir (s) été annoncé & désigné pour ce grand Ouvrage, par son propre nom, long-tems avant sa naissance : honneur qui n'a été fait qu'à lui & (t) à Josias Roi de Juda. Il étoit né, comme je l'ai déja remarqué, la même année que Jehojakin mourut. Tout le monde tombe d'accord qu'il eut pour mere Mandane fille d'Astyage Roi des Medes, & pour pere Cambyse Perse de Nation. Mais si ce Cambyse étoit Roi de ce Pays-là, ou s'il n'étoit qu'une personne privée, c'est sur quoi on ne s'accorde pas. Herodote & ceux qui le suivent, veulent qu'il n'ait été qu'un simple Gentilhomme de la famille d'Achæmene, l'une des plus anciennes du Pays. Xénophon au contraire le fait Roi des Perses, mais soumis aux Medes ; &

(r) *Esdras* I.
(s) *Esaïe* XLIV, 28, & XLV, 1.
(t) III. *Rois* XIII, 2.

Ann. 559. avant J. C. NERIGLISSAR. I.

dans ce fait comme dans la plupart des autres choses qui regardent ce Prince, les récits de ces deux Historiens different extrêmement. Comme celui d'Herodote tient plus du surprenant & du merveilleux, & par cela même est plus agréable & plus divertissant, il a été suivi préférablement à l'autre presque par tous ceux qui ont écrit de Cyrus. Platon n'a pas peu contribué à autoriser cette fantaisie par le caractere (*u*) qu'il a donné de la Cyropedie de Cyrus par Xénophon. Il prétend, en quoi il a été suivi (*x*) par Cicéron, que l'Auteur de ce Livre a voulu moins faire l'Histoire de ce Prince, que donner sous son nom l'idée d'un Héros parfait. Il faut convenir que Xénophon, n'étant pas moins grand Capitaine qu'habile Philosophe, a inséré dans cette Histoire beaucoup de maximes de guerre & de politique; & que c'est peut-être seulement pour les faire valoir & avoir occasion de les proposer qu'il a écrit ce Livre. Mais cela n'empêche pas que le fond de son Ouvrage ne soit historique. Outre qu'il le déclare lui-même expressément, la conformité de sa narration avec l'Ecriture Sainte ne permet pas d'en douter. S'il a choisi la vie de Cyrus préférablement à toute autre, c'est qu'il n'en trou-

(*u*) *De Legibus* Lib. III.
(*x*) *Epist. I. ad Quintum fratrem.*

voit point qui se rapportât mieux aux maximes de prudence & de politique qu'il vouloit établir, ni aux vertus dignes d'un grand Prince, dont il vouloit tracer l'idée & faire sentir l'importance & la nécessité. Ainsi, mettant à part les réflexions tant politiques que militaires, les discours, les harangues, les Apophtegmes ou paroles remarquables répandus dans cet Ouvrage, qui certainement sont de l'invention de Xénophon, je soutiens que tout le reste, qui consiste purement en des matieres de fait, est rapporté par l'Auteur comme la vraie Histoire de ce Monarque. En quoi je soutiens encore, qu'il mérite plus de créance qu'Herodote. Celui-ci, dans les voyages qu'il entreprit en Egypte, en Syrie, & en d'autres Pays, pour amasser des matériaux pour son Histoire, fit comme les voyageurs qui recueillent tout ce qu'ils entendent dire & en font usage; & il ne faut pas douter qu'on ne lui en donnât en bien des choses à garder, Xénophon étoit d'un autre caractere. Il (y) n'écrivoit rien qu'avec un grand jugement, & après s'être exactement informé de tout: comme il avoit vécu à la Cour de Cyrus le jeune, qui descendoit de celui dont nous parlons, il avoit pu être mieux instruit de ce qu'il raconte de ce grand

Ann. 559. avant J. C. NERIGLISSAR. 1.

(y) DIOGENES LAERTIUS *in vita* XENOPHONTIS.

Ann. 559. avant J. C. NERIGLISSAR. 1.

Prince, qu'Herodote. Outre que s'étant borné à ce sujet, il ne faut pas douter qu'il n'ait approfondi & examiné avec plus de soin tout ce qui s'y rapporte, & ne nous en ait donné un récit plus précis & plus exact, qu'on ne pouvoit l'attendre d'Herodote, qui écrivoit avec étendue de tout ce qui s'offroit à lui. C'est pour toutes ces raisons, qu'en tout ce qui concerne ce Prince, je m'attache à la narration de Xénophon préférablement à toute autre.

Cyrus passa (z) les douze premieres années de sa vie en Perse, auprès de son pere. Il y fut élevé à la maniere de la Nation, dans la peine, dans le travail, & dans tous les exercices laborieux qui pouvoient le former aux fatigues de la guerre; en quoi il surpassa tous ses contemporains. Il faut remarquer qu'en ce tems-là le nom de Perse ne s'étendoit qu'à une seule Province de cette vaste région qui a depuis été ainsi appellée. Alors les Perses ne faisoient tous ensemble (a) que six-vingts-mille hommes. Dans la suite, cette Nation ayant acquis l'Empire de l'Orient, par la sagesse & la valeur de Cyrus; le nom de Perse s'étendit avec leur fortune, & comprit desormais ce vaste espace de Pays qui s'étend du Levant au Couchant, depuis le fleuve In-

(z) *Cyropædia* Lib. I.
(a) *Cyropædia* Lib. I.

dus jusqu'au Tygre, & du Septentrion au Midi, depuis la Mer Caspienne jusqu'à l'Ocean. Ce nom a encore aujourd'hui la même étendue. Lorsque Cyrus eut atteint l'âge de douze ans, on l'envoya en Médie vers Astyage son grand pere, auprès duquel il passa cinq années. Pendant le séjour qu'il y fit, il gagna si bien les cœurs des Medes par sa douceur, par sa générosité, & par son application à rendre service en tout ce qu'il pouvoit au Roi son grand-pere, & se fit parmi ce Peuple un si grand parti, qu'il n'en tira pas un médiocre avantage pour acquerir ce puissant Empire dont il fut le Fondateur. Il étoit dans sa seizieme année, lorsqu'Evilmerodac fils de Nabucodonosor Roi de Babylone & d'Assyrie ayant fait une partie de chasse un peu avant son mariage, s'avisa, pour faire montre de sa bravoure, de faire une irruption dans les terres des Medes, ce qui obligea (b) Astyage de se mettre en campagne pour s'y opposer. Ce fut dans cette occasion, où il suivit son grand-pere, que Cyrus fit son apprentissage dans la guerre. Il s'y comporta si bien, que la victoire que les Medes remporterent sur les Assyriens

Ann. 559. avant J. C. NERIGLISSAR. 1.

(b) On peut inférer d'ici, qu'Evilmerodac n'étoit pas fils de Nabucodonosor par Amytis fille d'Astyage, mais par quelqu'autre de ses femmes; n'étant pas apparent, que le grand-pere & le petit-fils eussent voulu se faire la guerre l'un à l'autre.

Ann. 559. avant J. C. NERIGLISSAR. 1.

fut principalement dûe à sa valeur. Il retourna l'année suivante en Perse chez son pere, & il y demeura jusqu'à l'âge de quarante ans, qu'étant appellé au secours de son oncle Cyaxare, il sortit de Perse à la tête d'une armée. Il se conduisit dans cette expédition avec tant de prudence, qu'avec de si foibles commencements, il forma dans l'espace de XX. ans, le plus grand Empire qu'il y eut jamais eu dans l'Orient; & il l'établit sur des fondements si solides, qu'il subsista plus de CC. ans, malgré tout ce que ses successeurs, les plus indignes Princes qui aient jamais porté Couronne, purent faire pour le renverser.

Ann. 558. avant J. C. NERIGLISSAR. 2.

Nerigliffar ayant appris que Cyrus avoit amené au secours des Medes de si grandes forces, songea à se fortifier de son côté contr'eux. Il dépêcha des Ambassadeurs (c) en Lydie, en Phrygie, en Carie, en Cappadoce, en Cilicie, en Paphlagonie, & dans les autres Pays voisins, pour en tirer du secours. Il fit représenter si vivement à ces Peuples la force de ses ennemis, & la nécessité de leur opposer une puissance égale, pour la sûreté commune de l'Asie, qu'il les engagea à se liguer avec lui pour leur faire la guerre.

Ann. 557. avant J. C. NERIGLISSAR. 3.

Dans ces entrefaites, le Roi d'Arménie

(c) *Cyropædia* Lib. I.

Vassal des Medes, les croyant prêts à être engloutis par cette formidable Ligue, crut devoir profiter de l'occasion pour se tirer de leur dépendance. Il (*d*) refusa donc de leur payer le tribut ordinaire, aussi-bien que le nombre de troupes qu'il devoit leur fournir en tems de guerre. Comme cette desobéissance étoit d'une conséquence dangereuse pour les Medes, par l'exemple qu'elle donnoit aux autres Peuples de leur dépendance, de faire le semblable, Cyrus crut qu'il étoit nécessaire d'étouffer sans délai cette révolte. Il se mit donc en campagne avec sa meilleure Cavalerie; & couvrant son dessein du prétexte d'une partie de chasse, il (*e*) entra en Arménie, avant qu'on y eut la moindre nouvelle de sa marche: il surprit le Roi rebelle, & le fit prisonnier avec toute sa famille. Il se saisit ensuite des montagnes qui étoient du côté de la Chaldée, il y bâtit des Forts & y plaça des Garnisons pour mettre cette frontiere à couvert de toute invasion. Après quoi il en vint à un accommodement avec le Roi captif; & ayant reçu de lui le tribut & les troupes auxiliaires, il le rétablit dans son Royaume, & retourna avec le reste de son armée dans la Médie. Cette expédition se fit l'an III. du regne

Ann. 557. avant J. C. NERIGLISSAR. 3.

(*d*) *Cyropædia* Lib. II.
(*e*) *Cyropædia* Lib. III.

de Neriglissar, & le XXXII. de la destruction de Jérusalem.

Ann. 556. avant J. C. NERIGLISSAR. 4.

Les deux Partis ayant ainsi employé trois années de suite à former leurs alliances & à faire des préparatifs de guerre, l'an IV. de Neriglissar, les Alliés des deux côtés s'étant joints ensemble, se mirent en campagne (*f*) & en vinrent à une sanglante bataille, dans laquelle Neriglissar ayant perdu la vie, l'armée Assyrienne fut mise en déroute, & Cyrus remporta la victoire. Cresus Roi de Lydie, qui étoit le second en dignité après Neriglissar, prit le commandement de l'armée vaincue, & fit la meilleure retraite qu'il lui fut possible. Mais Cyrus qui le suivoit de près l'ayant surpris le lendemain dans un poste desavantageux, acheva de le défaire, prit son camp, & enleva tout son bagage: ce qu'il executa particulierement par le secours des Hyrcaniens, qui la nuit précédente s'étoient venus rendre à lui. Cresus après cette disgrace se sauva d'Assyrie, & se retira avec toute la diligence possible dans ses Etats. Comme il prévoyoit ce qui pouvoit lui arriver, il avoit eu la précaution de renvoyer la nuit qui précéda le combat, ses femmes & ce qu'il avoit de plus précieux. Ainsi à cet égard il en fut quitte à

(*f*) *Cyropædia* Lib. III. & IV.

meilleur marché que les autres Confédérés qui furent obligés de tout abandonner.

Ann. 556. avant J. C. NERIGLISSAR. 4.

La mort de Neriglissar fut une grande perte pour les Babyloniens. C'étoit un brave (*g*) & excellent Prince. Il fit voir sa prudence dans les préparatifs qu'il fit pour la guerre, & sa valeur dans les dangers où il s'exposa & où il perdit la vie. Il ne lui manqua qu'un meilleur succès : s'il ne l'eut pas, il ne faut l'imputer qu'à l'ascendant de la fortune de Cyrus, à qui personne n'étoit en état de résister, la Providence lui ayant destiné l'Empire d'Orient. Mais rien ne fit mieux sentir aux Babyloniens, combien ils avoient perdu en ce Prince, que le caractere de son successeur. C'étoit *Laborosoarchod* son fils : il fut (*h*) en tout opposé à son pere : né avec les inclinations les plus vicieuses, il s'y abandonna sans retenue lorsqu'il fut sur le trône, comme s'il n'eût été revêtu de l'autorité souveraine, que pour avoir le privilége de commettre sans contradiction les actions infames & barbares où il se plaisoit. Sa tyrannie fut extrême. L'Histoire en rapporte particulierement ces deux actes, qu'il exerça contre Gobryas & Gadate, deux des principaux Seigneurs de son Royaume. Il fit tuer le fils du premier dans une partie de chasse où il

(*g*) *Cyropædia* Lib. IV.
(*h*) *Cyropædia* Lib. IV, & V.

Ann. 556. avant J. C. NERIGLISSAR. 4.

l'avoit invité, pour nulle autre raison, si ce n'est que ce jeune homme avoit eu l'adresse de percer de son dard une bête sauvage qu'il avoit lui-même manquée. Pour le second, il le fit mutiler, parce qu'une de ses concubines lui en avoit parlé comme d'un homme bienfait. Ces injustices faites à des personnes de ce rang, les firent passer avec les Provinces qu'ils gouvernoient dans le parti de Cyrus, ce qui apporta un grand préjudice à l'Empire de Babylone. Cyrus (1) encouragé par ce secours, pénétra dans le cœur du Pays ennemi, s'étant saisi d'abord de la Province de Gobryas & ayant mis Garnison dans ses Châteaux, & fait ensuite la même chose dans le Gouvernement de Gadate. Il trouva dans ce dernier le Roi d'Assyrie, qui y étoit venu pour punir Gadate de sa révolte. Mais Cyrus l'ayant attaqué le vainquit, fit un grand carnage de ses troupes, & l'obligea de se retirer à Babylone. Après cet exploit, ce Conquérant employa tout l'Eté à ravager le Pays. Il se présenta deux fois devant les murailles de Babylone pour en défier le Roi à un combat singulier; mais celui-ci n'y ayant pas voulu entendre, Cyrus sur la fin de l'année ramena ses troupes dans la Médie; & ayant terminé la

(1) *Cyropadia* Lib. V.

campagne par la prise de trois Forteresses sur la frontiere, il entra en quartier d'Hiver, & envoya prier Cyaxare de le venir trouver, afin qu'ils pussent concerter ensemble les opérations de la campagne prochaine.

Ann. 556. avant J.C. NERIGLIS. SAR. 4.

Cyrus ne se fut pas plutôt retiré, que Laborosoarchod, se trouvant délivré de la crainte de ce redoutable ennemi, s'abandonna à ses inclinations dereglées avec un si grand emportement, & commit tant d'injustices & de cruautés de la nature de celles que Gadate & Gobryas en avoient éprouvées, que ses propres sujets ne le pouvant supporter davantage, (l) conspirerent contre lui & le mirent à mort: à peine avoit-il regné neuf mois. Il n'est fait aucune mention de ce Roi de Babylone dans le Canon de Ptolomée. La raison en est, que la méthode constante de ce Canon est d'attribuer l'année toute entiere à celui qui étoit Roi au commencement de l'année, quoiqu'il fût venu aussi-tôt après à mourir, & de ne compter le regne de son successeur que du premier jour de l'année suivante; de sorte que si un Roi étoit venu à regner dans cet intervalle, & qu'il n'eût point atteint le commencement de l'année

(l) BEROSUS *apud* JOSEPHUM, *contra Appionem* Lib. I. MEGASTHENES *apud* EUSEB. *Præp. Evang.* Lib. IX. JOSEPHUS *Antiq.* Lib. X. Cap. XII.

Ann. 556. avant J. C. NERIGLISSAR. 4.

ſuivante, il n'en eſt du tout point parlé dans ce Canon : ce fut le cas de Laborosoarchod. Nerigliſſar ſon pere ayant été tué au commencement du Printems, les neuf mois de ſon regne finirent avant que l'année ſuivante eût commencé. Ainſi cette année toute entiere paſſe pour la derniere de Nerigliſſar, & le commencement de la ſuivante eſt attribué à ſon ſucceſſeur. Delà vient qu'il n'eſt fait aucune mention de ce Prince dans ce Canon.

Ann. 555. avant J. C. BELTSATS. I.

Nabonadius (*m*) lui ſuccéda & regna dix-ſept ans. (*n*) Beroſe l'appelle Nabonnedus, Megaſthene (*o*) Nabonnidochus, Herodote (*p*) Labynet, & Joſephe (*q*) Naboandel, qui eſt le même que Beltſatſar. Les Auteurs s'accordent auſſi peu ſur la perſonne, que ſur le nom de ce Monarque. Les uns veulent qu'il ait été (*r*) du ſang royal de Nabucodonoſor. D'autres (*s*) ne lui donnent aucune relation avec ce Monarque. Quelques-uns (*t*) le font Babylonien. (*u*) Il étoit, ſelon d'autres,

(*m*) *Canon* PTOLOM.
(*n*) *Apud.* JOSEPHUM *contra Appionem* Lib. I.
(*o*) *Apud* EUSEB. *Præp. Evang.* Lib. IX.
(*p*) HERODOT. Lib. I. c. 188.
(*q*) *Antiq.* Lib. X. Cap. XII.
(*r*) JOSEPHUS ibid.
(*s*) MEGASTHENES ibib.
(*t*) BERGSUS ibid.
(*u*) SCALIGER *in notis ad Fragmenta veterum Græcorum ſelecta, & de Emendatione Temporum* Lib. VI. Cap. *de Regibus Babylonis.*

Mede d'origine. Entre ceux qui veulent qu'il ait été de la famille de Nabucodonosor, les uns le font fils & les autres petit-fils de ce Monarque. Pour se tirer de ces embarras & éclaircir ce sujet, il n'y a qu'à faire attention à ces circonstances. I. Que le Prince dont il s'agit, a été, de l'aveu de tout le monde, le dernier des Rois de Babylone. II. Qu'il a dû par conséquent être le même que celui que l'Ecriture appelle Beltsatsar, puisque, selon Daniel V. 28. 31. immédiatement après la mort de Beltsatsar *le Royaume fut donné aux Medes & aux Perses*. III. Qu'il étoit de la race de Nabucodonosor; puisqu'il est appellé son fils: Nabucodonosor est appellé son pere en plus d'un endroit du même Chapitre de ce Prophete; &, II. *Chron.* XXXVI. 20. il est dit que Nabucodonosor & ses enfants, ou sa postérité regnerent à Babylone jusqu'au tems de la Monarchie des Perses. IV. Que les Peuples d'Orient ayant dû, selon la prédiction de Jérémie XXVII. 7. être assujettis à Nabucodonosor, à son fils, & au fils de son fils, il a dû avoir son fils & son petit-fils pour successeurs dans son Royaume de Babylone. V. Qu'Evilmerodac ayant été certainement son fils, nul autre, de tous les Rois qui occuperent après lui le trône de Babylone, n'a pu être son petit-fils que Beltsatsar. Car

Ann. 555. avant J. C. BELTSATS. I.

Ann. 555. avant J. C. BELTSATS. 1.

Nerigliſſar étoit ſeulement le mari de ſa fille, & Laboroſoarchod étoit le fils de Nerigliſſar ; & ainſi ni l'un ni l'autre n'étoit ni fils ni fils de fils de Nabucodonoſor. VI. Que (x) ſelon Herodote, ce dernier Roi de Babylone étoit fils de la grande Reine Nitocris ; & par conſéquent que pour être Reine, elle a dû avoir pour époux un Roi de Babylone, & qu'elle n'a pû en avoir d'autre qu'Evilmerodac. Car ce n'eſt que par ce Roi de Babylone qu'elle pouvoit avoir un fils, qui fut fils de Nabucodonoſor. De toutes ces circonſtances jointes enſemble, il paroît clairement que ce Nabonadius dernier Roi de Babylone eſt le même qui dans Daniel eſt appellé Beltſatſar, & qu'il étoit fils d'Evilmerodac par Nitocris femme de ce Prince, & par là fils de fils de Nabucodonoſor. Si dans le Chapitre V. de Daniel il eſt appellé fils de Nabucodonoſor, & Nabucodonoſor nommé ſon pere, c'eſt dans un ſens étendu ſelon lequel, dans le ſtyle ordinaire de l'Ecriture, le nom de pere eſt donné à quelqu'ancêtre que ce ſoit, & celui de fils à quel que ce ſoit des deſcendants.

Ce nouveau Roi monta fort jeune ſur le trône. S'il eût été abandonné à ſa conduite, les Babyloniens n'euſſent gueres

(x) HERODOT. Lib. I. c. 188.

gagné au change. Xénophon (y) le représente comme un Prince impie, & ce qu'en rapporte Daniel fait assez comprendre que c'étoit là son vrai caractere. Mais sa mere, (z) Princesse d'un grand jugement & d'un courage mâle, lui fut d'un grand secours. Pendant que son fils se livroit à ses divertissements, elle se chargea du fardeau du Gouvernement, & fit pour la conservation de l'Empire tout ce dont la prudence humaine est capable. Mais le tems déterminé de Dieu pour sa ruine étant proche, il n'étoit pas au pouvoir de la sagesse humaine de l'empêcher. Ann. 555. avant J. C. BELTSATS. I.

Cyaxare s'étant rendu au camp de Cyrus, (a) & ces deux Princes ayant conféré ensemble, sur la maniere dont ils devoient pousser la guerre; ils firent réflexion qu'en ravageant & pillant les Provinces de l'Empire de Babylone, ils n'augmentoient pas le leur. Ils résolurent donc de changer de méthode, & de s'attacher à la prise des Villes & des Forteresses, pour se rendre Maîtres par là du Pays. C'est à cette sorte de guerre qu'ils employerent les sept années suivantes.

Nitocris cependant (b) ne négligeoit

(y) *Cyropædia.* Lib. VII.
(z) HERODOT. Lib. I. c. 185.
(a) *Cyropædia,* Lib. VI.
(b) HERODOT. Lib. I. ibid.

Ann. 555. avant J. C. BELTSATS. I.

rien pour fortifier le Royaume, & sur tout la Capitale, contre ces redoutables ennemis. Elle s'appliqua pour cela avec la derniere diligence à perfectionner les ouvrages que Nabucodonosor avoit laissés imparfaits, & sur-tout les murs de la Ville & les Quais de la Riviere. Par ce dernier travail, elle rendit la Ville, du côté de la Riviere, aussi forte par des murailles & par des portes, qu'elle l'étoit du côté de la campagne; en sorte que, si elle eût été gardée également en ces deux endroits, elle n'eût jamais été prise. Outre cela, pendant qu'on avoit détourné le fleuve pour mettre la derniere main à ces Quais, (c) elle fit creuser, au milieu de son lit, une prodigieuse galerie qui le traversoit d'un bord à l'autre, depuis le vieux Palais jusqu'au nouveau, de douze pieds de hauteur sur quinze de largeur : & l'ayant couverte d'une forte voute, & ayant mis sur cette voute une couche de bitume de six pieds d'épaisseur, elle fit couler la Riviere par-dessus, & la fit rentrer dans son canal. Comme c'est la nature du bitume de se pétrifier dans l'eau, cette couche de bitume qu'on avoit mis sur cette galerie empêchoit que l'eau de la Riviere ne la pénétrât. Le but qu'on se proposoit en cela, étoit de conserver par-là

(c) HERODOT. Lib. I. DIODORUS SICULUS, Lib. III. PHILOSTRATUS, Lib. I. Cap. XVIII.

une communication entre les deux Palais situés aux deux bords opposés du fleuve, & qui étoient autant de Forteresses; afin que si l'un venoit à être pressé il pût recevoir du secours de l'autre, & qu'en cas que l'un fût forcé, il y eût un chemin pour se retirer dans l'autre. Toutes ces précautions & ces défenses ne servirent pourtant de rien quand la Ville fut surprise, l'horrible confusion où se trouverent les habitants ne leur ayant pas permis d'en faire usage. Ann. 555. avant J. C. Beltsats. 1.

La premiere année du regne de Beltsatsar, qui étoit la XXXIV. de la ruine de Jérusalem, Daniel eut la vision des quatre Monarchies & du Royaume du Messie, qui devoit leur succéder, comme on le trouve amplement rapporté dans le VII. Chapitre de sa Prophétie.

L'an troisiemé de ce Prince le même Prophete eut la vision du Belier & du Bouc, qui figuroient la destruction de l'Empire des Perses par Alexandre le Grand, & la persécution qu'Antiochus Epiphane Roi de Syrie devoit susciter aux Juifs. On trouve cette vision racontée au long au VIII. Chapitre des Révélations de Daniel, qui dit qu'elle lui fut adressée à Susan dans le Palais du Roi de Babylone, qu'il servoit alors en qualité de Conseiller & de Ministre d'Etat. D'où il paroît que la Ville de Susan avec la Province d'Elam Ann. 553. avant J. C. Belsats. 3.

Ann. 553. avant J. C. BELTSATS. 3. dont elle étoit la Capitale, étoit alors au pouvoir des Babyloniens. Mais environ trois ans après, Abradate Viceroi de ce Pays s'étant rangé du côté de Cyrus, cette Province fut jointe à l'Empire des Medes & des Perses; & par ce moyen les Elamites monterent avec les Medes pour assiéger Babylone, selon la prédiction d'Isaïe (XXI. 2.) Et Elam fut rétabli comme Jérémie l'avoit marqué (XLIX. 39.) ce Peuple ayant recouvré sous les Perses la liberté, dont il avoit été privé sous les Babyloniens.

Ann. 551. avant J. C. BELTSATS. 5. Les Medes & les Perses continuant toujours d'avoir de l'ascendant sur les Babyloniens, & Cyrus ne cessant de leur enlever des Villes & des Provinces, Beltsatsar pour arrêter ce torrent (*d*) prit vers la cinquieme année de son regne une grande partie de ses trésors, & alla trouver Cresus Roi de Lydie, son Allié. Il y forma, par l'assistance de ce Prince, une puissante Ligue contre ses ennemis; & par le moyen de son argent il leva & prit à sa solde une nombreuse armée d'Egyptiens, de Grecs, de Thraces, & des autres Nations de l'Asie Mineure; il en donna le commandement à Cresus, & l'envoya avec ces forces envahir la Médie, & reprit lui-même le chemin de Babylone.

(*d*) *Cyropædia*, Lib. VI.

Cyrus instruit de tout par un de ses confidents, qui, sous prétexte de désertion, avoit passé chez les ennemis, fit de son côté les préparatifs nécessaires pour soutenir cet orage; & quand il eut mis ordre à tout, il marcha contre l'ennemi. Ann. 551. avant J. C. Beltsats. 5.

Dans ces entrefaites, Cresus (e) après avoir passé le fleuve Halys, avoit pris la Ville de Pterie, & ruiné presque tous les environs. Avant qu'il pût s'avancer plus loin, Cyrus étant survenu, lui livra bataille & mit en déroute sa nombreuse armée. Cresus après cet échec, reprit le chemin de Sardes sa Capitale, d'où il congédia les troupes auxiliaires, avec ordre de le revenir joindre au Printems prochain, & envoya presser tous ses Alliés de lever de plus grandes forces, & de se tenir prêts à se mettre en campagne pour le même tems, afin de pousser vivement la guerre l'année suivante, ne s'imaginant pas que, l'hiver étant proche, il eût besoin de leur secours avant ce tems-là. Mais Cyrus, poursuivant sa victoire, le suivit de près en Lydie, où il arriva justement dans le tems qu'il venoit de renvoyer ses troupes auxiliaires. Malgré cela Cresus, ayant assemblé toutes ses forces, hazarda le combat contre lui. Le succès ne lui en fut Ann. 548. avant J. C. Beltsats. 8.

(e) Herodotus Lib. I. c. 76. *Cyropædia.* Lib. VI.

Ann. 548. avant J. C. BELTSATS. 8.

pas avantageux. Cyrus ayant remarqué que l'armée de Cresus étoit forte en cavalerie, s'avisa de lui opposer des chameaux, dont les chevaux ne peuvent souffrir l'odeur ; & par cette ruse, toute la cavalerie de Cresus fut mise en déroute. Les Lydiens prirent donc le parti de descendre de cheval & de combattre à pied. Mais ils furent bien-tôt défaits par les Perses & contraints de se retirer dans Sardes, où Cyrus ne tarda pas à les assiéger.

Pendant qu'il étoit devant cette Place, il (*f*) célébra les funérailles d'Abradate & de Pantliée sa femme. Le premier étoit Prince de Suze sous les Babyloniens, contre lesquels il s'étoit révolté, deux ans auparavant, comme nous l'avons vu. Sa femme, Princesse d'une grande beauté (*g*) avoit été faite prisonniere par Cyrus, dans son premier combat contre les Babyloniens, & avoit été traitée par le vainqueur avec tous les égards dûs à son rang & à son sexe. Cette générosité (*h*) avoit fait tant d'impression sur le cœur d'Abradate, qu'il avoit pris le parti de Cyrus ; & ayant perdu la vie en combattant vaillamment pour son service, sa femme en avoit été si touchée qu'elle s'étoit tuée elle-

(*f*) *Cyropædia*. Lib. VII.
(*g*) *Cyropædia*. Lib V.
(*h*) *Cyropædia*. Lib. VI.

même sur le corps mort de son mari. Cyrus leur fit faire à l'un & à l'autre de magnifiques obseques, & leur fit élever un superbe monument sur les bords du Pactole, où il a subsisté pendant plusieurs siécles. Ann. 548. avant J. C. BELTSATS. 8.

Cresus se trouvant assiégé dans sa Capitale (i) envoya demander du secours à tous ses Alliés. Mais Cyrus pressa si vivement la Place qu'il l'emporta, avant qu'aucun pût venir à son aide. Cresus lui-même fut pris & condamné par le vainqueur à être brûlé vif. On dressa donc un bucher ; & ce malheureux Prince ayant été mis dessus, sur le point de l'éxécution, rappellant dans son esprit l'entretien qu'il avoit eu autrefois avec Solon, il s'écria par trois fois, *Solon*, *Solon*, *Solon*. Ce Solon (k) étoit un sage Athénien & le plus grand Philosophe de son tems. Etant venu par occasion à Sardes, Cresus par un mouvement d'orgueil & de vanité lui fit voir tous ses trésors & toutes ses richesses ; s'imaginant qu'à cette vûe il applaudiroit à sa félicité & le reconnoîtroit comme le plus heureux de tous les hommes. Mais dans l'entretien qu'il eut sur ce sujet avec Solon, celui-ci lui déclara nettement, que personne ne pouvant prévoir ce qui lui arriveroit avant sa mort, il ne pouvoit appel-

(i) HERODOT. Lib. I. c. 83. *Cyropadia* Lib. VII.
(k) PLUTARCHUS *in Vita Solonis*. HERODOT. Lib. I.

Ann. 548. avant J. C. BELTSATS. 8.

ler un homme heureux tant qu'il étoit en vie. Cresus ne connoissant que trop par sa propre expérience la vérité de ses paroles, il ne put s'empêcher de réclamer le nom de Solon; ce que Cyrus ayant appris, il envoya lui demander ce qu'il entendoit par-là. Cette Histoire lui ayant été rapportée, elle le pénétra si fort de l'incertitude de la félicité humaine, & excita en lui une si grande compassion pour ce Prince malheureux, qu'il ordonna qu'on le retirât du bucher, justement dans le moment qu'on y avoit mis le feu. Non content même de lui avoir sauvé la vie, il lui assigna un entretien honorable, & se servit de lui comme d'un de ses principaux Conseillers pendant le reste de sa vie: il le recommanda, en mourant, à son fils Cambyse, comme une personne dont il vouloit qu'il suivit principalement les avis. La prise de Sardes (*l*) arriva la premiere année de la LVIII. Olympiade, qui étoit la VIII. de Beltsatsar, & la XLI. de la destruction de Jérusalem.

Cresus, étant un Prince fort pieux à la maniere du Paganisme d'alors, (*m*) ne s'étoit point engagé dans cette guerre, sans avoir premierement consulté tous ses

(*l*) SOLINUS Cap. VII. EUSEB. *in Chronico*.
(*m*) HEROD. Lib. I, c. 46. *Cyroped.* Lib. VII.

Dieux

Dieux & leur avoir demandé ce qu'il en devoit attendre. Il en avoit reçu deux réponſes, qui avoient beaucoup contribué à le porter à cette malheureuſe entrepriſe, qui lui coûta la perte de ſon Royaume. L'une étoit, que Creſus devoit ſe croire en danger (*n*) lorſqu'un Mulet regneroit ſur les Medes. L'autre, que quand il paſſeroit le fleuve Halys pour faire la guerre aux Medes, il détruiroit un grand Empire. Le premier de ces Oracles, lui fit conclure que vu l'impoſſibilité de la choſe, il étoit en pleine ſûreté. Le ſecond lui fit croire, que l'Empire qu'il devoit renverſer, s'il paſſoit le fleuve Halys, étoit celui des Medes. C'eſt principalement ce qui l'encouragea à cette expédition, malgré l'avis du plus ſage de tous ſes amis, qui fit tous ſes efforts pour l'en détourner. Mais voyant que les choſes avoient tourné tout autrement que ſes Oracles le lui avoient fait eſpérer, il envoya, avec la permiſſion de Cyrus, des Exprès aux Temples de ces Dieux qui l'avoient ſi indignement trompé, pour leur en faire des reproches. La réponſe qu'il en eut, fut que Cyrus étoit le Mulet dont l'Oracle avoit voulu

Ann. 573. avant J. C. BELTSATS. 8.

(*n*) Nabucodonoſor prédit la venue de Cyrus ſous le même titre, avertiſſant les Babyloniens au tems de ſa mort, qu'un Mulet Perſan viendroit & les réduiroit en ſervitude. C'eſt ce que rapporte MEGASTHENE dans EUSEBE, de la *Préparation Evangélique* Liv. IX.

Ann. 548. avant J. C. Beltsats. 8.

parler, parce qu'il étoit né de deux différents Peuples, étant Perſan par ſon pere, & Mede par ſa mere, & que, du côté de ſa mere il étoit d'une plus noble race. Qu'à l'égard de l'Empire qu'il devoit renverſer, s'il paſſoit le fleuve Halys, ce n'étoit pas celui des Medes, dont l'Oracle avoit voulu parler, mais du ſien propre. C'eſt par ces ſortes d'Oracles faux & trompeurs, que les mauvais eſprits d'où ils procédoient, abuſoient dans ce tems-là le genre humain, répondant à ceux qui les conſultoient en des termes ſi douteux & ſi ambigus, que quel que fut l'événement, ils pouvoient recevoir un ſens qui s'y rapportoit.

Après tous ces exploits (o) Cyrus reſta dans l'Aſie Mineure, juſqu'à ce qu'il eût entierement ſoumis les divers Peuples qui l'habitoient, depuis la Mer Egée juſqu'à l'Euphrate. Il paſſa de-là dans la Syrie & dans l'Arabie, où il fit la même choſe. Après quoi il marcha vers la haute Aſie; & l'ayant auſſi réduite toute entiere ſous ſa puiſſance, il retourna en Aſſyrie, & s'avança vers Babylone, la ſeule Ville de l'Orient qui lui réſiſtât encore; & ayant batu Beltſatſar, il le renferma dans ſa Capitale, & l'y aſſiégea.

(o) HERODOT. Lib. I. c. 190. 191. *Cyroped.* Lib. VII.

Ceci arriva la neuvieme année après la prise de Sardes, & au commencement de la seizieme de Beltsatsar. Le siége de Babylone n'étoit pas une entreprise facile. Les murailles en étoient hautes & inaccessibles, & le nombre de ceux qui les défendoient étoit immense. Ils étoient outre cela pourvus de toutes sortes de provisions pour vingt ans; & (*p*) d'ailleurs le fond vuide, qui étoit dans l'enceinte des murs, étant propre au labourage & au pâturage, pouvoit leur en fournir une plus grande quantité. Aussi les habitants, se croyant en pleine sûreté à la faveur de leurs remparts & de leurs magasins, regardoient la prise de leur Ville, par un siége, comme une chose impratiquable, & insultoient à Cyrus du haut de leurs murailles, se moquant de tout ce qu'il faisoit contr'eux. Ces difficultés n'empêcherent pas Cyrus de pousser son dessein. Il fit d'abord tirer une ligne de circonvallation autour de la Ville, avec un fossé large & profond; & par le secours (*q*) des Palmiers que ce Pays produit en grande abondance, & qui y croissent à la hauteur de cent pieds, il bâtit des tours plus hautes que les murailles, se flatant au commencement de prendre la Place d'assaut. Mais comme il

Ann. 540. avant J. C. BELTSATS. 16.

(*p*) Vide Q. CURTIUM Lib. V. Cap. I.
(*q*) *Cyropedia*. Lib. VII.

Ann. 540. avant J. C. BELTSATS. 16.

n'avançoit gueres par-là, il s'attacha à la réduire par la famine, comptant que plus il y avoit de monde, plus il en viendroit facilement à bout. Cependant pour ne pas accabler ses troupes de fatigue, en les occupant toutes à la fois à cet ouvrage, il divisa son armée en douze parties, & assigna à chacune son mois pour la garde des tranchées. Ce blocus ayant continué pendant deux ans sans succès; Cyrus s'avisa d'un stratagême, par le moyen duquel il se rendit Maître de la Place sans beaucoup de peine.

Ann. 539. avant J. C. BELTSATS. 17.

Ayant (r) appris qu'on devoit célébrer à Babylone une grande Fête annuelle, & que les Babyloniens avoient accoutumé, dans cette solemnité, de passer la nuit entiere à boire & à faire la débauche, il jugea devoir profiter de cette occasion pour les surprendre. Pour y réussir, voici l'artifice dont il se servit. Il envoya une partie de ses gens à la tête du canal, par où les eaux du fleuve se déchargeoient dans le grand lac dont nous avons parlé ci-dessus, avec ordre de rompre dans un tems marqué la levée qui étoit entre le fleuve & le canal, & d'en faire écouler les eaux dans le lac. Cependant ayant assemblé toutes ses troupes, il en posta une partie à l'endroit où le fleuve

(r) HERODOT. Lib. I. *Cyropadia.* Lib. VII.

entroit dans la Ville, & l'autre partie où il en sortoit, & leur commanda d'entrer cette nuit dans la Ville par le lit du fleuve dès le moment qu'ils le trouveroient guéable. Ces dispositions faites, il fit ouvrir sur le soir la tranchée des deux côtés de la riviere, au-dessus de la Ville, afin d'y faire écouler les eaux. Par ces ouvertures, aussi-bien que par celle de la grande levée, la riviere fut tellement saignée, que son lit se trouva à sec vers le minuit. Alors les deux corps des troupes, selon leurs ordres, y entrerent, guidés l'un par Gobryas & l'autre par Gadate ; & ayant trouvé les portes qui conduisoient dans le fleuve, & qu'on avoit accoutumé de tenir fermées toutes les nuits, les ayant, dis-je, trouvé ouvertes par le desordre & la négligence de ce tems de débauche & de dissolution, ils monterent par-là dans la Ville ; & les deux corps s'étant rencontrés au Palais Royal, comme ils en étoient convenus, ils surprirent la garde, & la mirent en pieces. Ils se jetterent tout aussi-tôt dans le Palais, dont quelques-uns de ceux qui étoient dedans avoient ouvert les portes, pour sçavoir d'où venoit le bruit qu'ils entendoient. Ils s'en rendirent les Maîtres ; & ayant rencontré le Roi qui venoit à eux l'épée à la main, à la tête de ceux qui s'étoient trouvés à portée de le secourir, ils

Ann. 539. avant J.C. BELTSATS. 17.

Ann. 539. avant J. C. BELSSAIS. 17. le tuerent, combatant courageusement pour sa vie, & firent main-basse sur tous ceux qui l'accompagnoient. Cyrus s'étant ainsi rendu Maître de Babylone, fit publier un Edit, portant que tous ceux qui poseroient bas les armes auroient la vie sauve; & qu'au contraire tous ceux qui refuseroient de le faire, seroient passés au fil de l'épée. Les Babyloniens obéirent & se soumirent au vainqueur, qui sans autre opposition s'empara de cette puissante Ville, & termina par ce grand exploit toutes ses conquêtes, après une guerre de XXI. ans. Car il s'étoit écoulé autant de tems, depuis que ce Conquérant étoit sorti de Perse à la tête d'une armée, qu'il mena au secours de Cyaxare, jusqu'à la prise de Babylone. Cyrus passa tout ce tems-là en campagne, poussant ses conquêtes de lieu en lieu, jusqu'à ce qu'il eut subjugué tout l'Orient, depuis la Mer Egée jusqu'au fleuve Indus, & qu'il eût fondé le plus grand Empire qu'il y eût eu jusqu'alors dans l'Asie, tant par sa sagesse que par sa valeur, deux qualités en quoi il excelloit également. Il étoit si généreux & en usoit avec tant d'honnêteté & d'humanité avec tous ceux qui avoient à faire à lui, qu'il fit plus de conquêtes par ses manieres douces & obligeantes, que par l'épée. Il s'attira par cette affabilité tous les cœurs,

& ce fut principalement par-là qu'il affermit le nouvel Empire qu'il venoit d'établir. Ann. 539. avant J. C. Belts. 17.

C'est de cette maniere qu'Herodote & Xénophon racontent la prise de Babylone. En quoi ils s'accordent avec l'Histoire Sainte. Daniel (s) dit que Beltsatsar fit un grand festin à mille de ses Gentilshommes, à ses femmes, & à ses concubines : qu'il fut tué dans cette même nuit, & que Darius le Mede, sçavoir, Cyaxare oncle de Cyrus, s'empara du Royaume. Car tant que Cyaxare vécut, Cyrus lui fit honneur de ses conquêtes. L'impie Beltsatsar ayant prophané, dans cette fête, les vases d'or & d'argent qui avoient été enlevés du Temple de Jérusalem ; les ayant fait apporter dans la sale du festin, & y ayant bu, lui & toute sa Cour ; Dieu lui en témoigna son indignation d'une maniere également extraordinaire & terrible. Car il fit paroître sur la muraille une main qui y écrivoit la Sentence de la ruine prochaine, qu'il lui préparoit en punition d'un si grand crime. Le Roi apperçut la figure de la main qui écrivoit sa condamnation ; car il étoit vis-à-vis de cet endroit de la muraille. Surpris & extrêmement effrayé de cette vision, il manda sur le champ tous

(s) *Daniel V.*

Ann. 539. avant J. C. BELTSAIS. 17.

ses Sages, tous ses Devins, & tous ses Astrologues, & leur ordonna de lire cette écriture, & de lui en expliquer le sens. Mais aucun d'eux (*t*) n'ayant pu en venir à bout, la Reine-Mere qui au bruit de ce prodige étoit venue dans la sale du festin, informa le Roi son fils de la grande habileté de Daniel dans ces sortes de matieres. Sur quoi Daniel ayant été mandé, lut au Roi l'écriture; & lui ayant représenté hardiment ses iniquités, & en particulier, la prophanation qu'il venoit de faire des vases sacrés qui avoient servi au Culte du Dieu des Cieux & de la Terre, dans le Temple de Jérusalem; il lui déclara que ces caracteres tracés sur la muraille étoient une Sentence du Ciel, qui portoit que son *Royaume lui étoit ôté, & donné aux Medes & aux Perses.* Ce fut, ce semble, immédiatement après la déclaration de cette Sentence, que le Palais fut pris & Beltsatsar tué. Car (*u*) les flambeaux étoient déja allumés avant que la main parut. Il falut ensuite quelque tems pour faire venir les Sages, les Devins, & les Astrologues. Il leur falut aussi à eux-mêmes quelque tems pour essayer de déchifrer ces carac-

(*t*) La raison pourquoi ils ne purent lire cette Sentence, c'est qu'elle étoit écrite en lettres Hébraïques, qui sont appellées aujourd'hui les caracteres Samaritains, que les Babyloniens ne connoissoient point.

(*u*) *Daniel* V, 5.

teres. Après cela la Reine vint de son appartement dans la sale du festin, pour porter le Roi son fils à faire venir Daniel, qui étant mandé ne se trouva peut-être pas d'abord à portée. Tout cela emporta une partie de la nuit. Ainsi on peut supposer avec fondement, que lorsque Daniel eut interprété cette écriture, les Perses se jetterent dans le Palais, & en exécuterent immédiatement après la teneur, en tuant Beltsatsar & tous les Seigneurs qui étoient avec lui. La Reine, qui étoit entrée dans la sale du festin pour donner cet avis au Roi, ne pouvoit être sa femme. Car l'Histoire Sainte dit que *toutes ses femmes & toutes ses concubines étoient assises avec lui à table.* Il faloit donc que ce fût Nitocris la Reine-Mere. Si elle est appellée la Reine, c'est dans un sens d'éminence, parce qu'elle avoit la Régence du Royaume, dont son fils lui avoit abandonné le Gouvernement, à cause de sa prudence consommée dans les affaires. En effet, quand Daniel parut devant lui, quoiqu'il fût un des principaux Ministres de son Etat, (*x*) il le connoissoit si peu, qu'il (*y*) lui demanda s'il étoit Daniel. Mais Nitocris, qui l'avoit continuellement employé dans les affaires du Royaume, le connoissoit bien. C'est pour

Ann. 539. avant J. C. BELTSATS. 17.

(*x*) *Daniel* V, 13.
(*y*) *Daniel* VIII, 27,

Ann. 539. avant J. C. BELTSATS. 17.

cela qu'elle l'avoit fait venir à cette occasion. Cela fait voir que Beltsatsar étoit un Prince, qui, livré entierement à ses plaisirs, se remettoit sur autrui du soin de ses affaires; ce qui n'est que trop ordinaire à ces Princes qui s'imaginent, que les Royaumes ne leur sont donnés que pour servir à leurs plaisirs. De-là on peut conclure, que, si Beltsatsar, avec de telles inclinations, conserva sa Couronne pendant XVII. ans, contre un ennemi aussi redoutable que Cyrus, il faut l'attribuer entierement à la conduite de sa mere, qui avoit entre les mains le Gouvernement de l'Etat. C'étoit la Princesse la plus sage & la plus prudente de son tems; & elle fit tout ce qui pouvoit se faire pour prévenir la ruine de l'Empire de Babylone. C'est pourquoi son nom fut pendant long-tems si fameux dans ces Pays-là, qu'Herodote en parle comme si elle avoit été la Souveraine du Royaume, de la même maniere que Sémiramis passoit pour l'avoir été; & qu'il lui attribue les Ouvrages de Babylone que (z) d'autres Auteurs donnent à son fils. Car quoiqu'ils eussent été faits sous le regne de ce Prince, ce fut pourtant par ses soins qu'ils furent construits; en sorte que c'étoit principalement à elle que l'hon-

(z) BEROSUS *apud* JOSEPHUM *contra Appionem* Lib. I.

neur en étoit dû. Cependant, comme nous venons de le voir, quoique le grand lac & les canaux qui y conduisoient, commencés par Nabucodonosor, & perfectionnés par cette grande Reine, eussent été entrepris avec beaucoup de sagesse pour l'avantage de la Ville & du Pays, ils furent ruineux à l'une & à l'autre, Cyrus s'en étant servi pour se faire un passage dans la Ville. Le mal même ne se borna pas là. L'ouverture, que Cyrus avoit fait dans la Digue, n'ayant pas été fermée dans la suite, le fleuve, sortit de son canal ordinaire, inonda (a) tout le Pays; & à force de couler par-là, la brêche devint avec le tems si large, que pour la réparer il auroit falu faire autant de frais qu'en avoit coûté la construction de la Digue. Il resta même si peu d'eau dans le lit de la Riviere à Babylone, qu'à peine suffisoit-elle à porter de petites barques, ce qui fut un surcroît de dommage pour cette Ville. Alexandre qui avoit dessein d'en faire le siége de son Empire, s'appliqua à remédier à cet inconvénient, & fit rétablir la levée du côté d'Occident. Ce travail après avoir été poussé l'espace de quatre milles, fut arrêté par des difficultés causées par la nature du terrain, qui auroient pu être surmontées

Ann. 539. avant J. C. BELTSATS. 14.

(a) ARRIANUS de Expeditione Alexandri Lib. VII.

Ann. 539. avant J. C. BELTSATS. 17.

si ce Prince avoit vécu ; mais sa mort, qui arriva bien-tôt après, mit fin à ce projet, comme à bien d'autres qu'il avoit formés. Babylone même étant ensuite tombée en décadence, par la construction de Seleucie dans son voisinage, on ne songea plus à reprendre cet Ouvrage ; en sorte que ce Pays est demeuré jusques à aujourd'hui plein de fondrieres & de marécages. Ce fut sans doute la principale raison qui obligea les habitants de Babylone de l'abandonner, d'autant plus qu'ils trouvoient dans leur voisinage une nouvelle Ville mieux située que celle qu'ils quittoient.

A la prise de Babylone finit l'Empire Babylonien, après avoir duré CCIX. ans, depuis le commencement du regne de Nabonassar son Fondateur. Par-là fut anéantie la puissance & l'orgueil de cette Ville superbe, justement L. ans après qu'elle eut détruit Jérusalem & son Temple. Par-là furent accomplies, en grande partie, tant de prédictions, que les Prophetes Esaïe, Jérémie, Habacuc, & Daniel avoient prononcées contr'elle. Ce qu'il y a ici de remarquable, c'est que par rapport au siége & à la prise de cette Ville, ces Prophetes avoient prédit particulierement, qu'elle seroit (b) bloquée & assié-

(b) *Esaïe* XIII, 17 & XXI, 2. *Jérémie* LI, 11, 27, 28, 29, 30.

gée par les Medes, les Elamites, & les Arméniens : que le fleuve feroit (c) réduit à fec : que (d) la Ville feroit prife dans un tems de réjouiffance & pendant que fes *Principaux, fes Sages, & fes hommes forts feroient yvres ; qu'ainfi ils dormiroient d'un fommeil perpétuel dont ils ne fe réveilleroient jamais.* La chofe arriva comme ils l'avoient prédit ; Beltfatfar & fes mille Courtifans, qui s'étoient enivrés avec lui dans cette Fête, ayant été (e) paffés au fil de l'épée par les foldats de Cyrus. Efaïe en particulier avoit prédit (XIV. 23.) que Dieu réduiroit Babylone en *poffeffion des butors & en marais d'eaux* ; ce qui arriva, comme nous venons de le voir ; & au ℣. 22. que *Dieu retrancheroit à Babylone le fils & le petit fils* de leur grand Roi Nabucodonofor, comme en effet l'un & l'autre moururent de mort violente à la fleur de leur âge : Evilmerodac fon fils ayant ce tems-là, comme nous l'avons vu, & Beltfatfar fon petit-fils à la prife de la Ville ; & par-là *le Sceptre de Babylone fut rompu*, felon la prédiction du même Prophete au ℣. 5. Car cette Ville perdit l'autorité & le gouvernement pour toujours.

Ann. 539. avant J.C. BELTSATS. 17.

Beltfatfar étant mort, Darius le Mede

(c) *Jérém.* L, 38, & LI, 36.
(d) *Jérém.* LI, 39, 57.
(e) *Cyropædia.* Lib. VII.

Ann. 538. avant J. C. DARIUS MEDE. I.

(*f*) eut le Royaume, selon l'Ecriture. En effet Cyrus, tant que son oncle vécut, partagea avec lui l'Empire, quoique conquis tout entier par sa valeur : il porta même la condescendance jusqu'à lui déférer le premier rang. Cependant comme le commandement de l'armée & l'administration des affaires étoient entierement entre ses mains, il étoit regardé comme le Souverain de l'Empire qu'il avoit formé. De-là vient que dans le Canon de Ptolomée il n'est fait aucune mention de Darius ; mais immédiatement après la mort de Beltsatsar, qui y est nommé Nabonadius, Cyrus est placé comme son successeur, comme il l'étoit véritablement ; l'autre n'ayant eu que le nom & l'ombre de la Souveraineté, si ce n'est dans la Medie qui étoit son propre domaine.

Quelques-uns (*g*) veulent que Darius le Mede ait été Nabonadius, le dernier Roi de Babylone dans le Canon de Ptolomée: voici comme ils conçoivent la chose. Ils prétendent qu'Evilmerodac étant mort, Neriglissar lui succéda seulement en qualité de Tuteur de Laborosoarchod son fils, qui étoit le prochain héritier du chef de sa mere fille de Nabucodonosor : que Laborosoarchod est le même que celui que Da-

(*f*) *Daniel* V, 31.
(*g*) SCALIGER, CALVISIUS & autres.

niel nomme Beltfatfar, qui fut tué la nuit de cette Fête impie, non par Cyrus, à ce qu'ils difent, mais par une confpiration de fes propres fujets : que l'Ecriture lui attribue les quatre années que le Canon de Ptolomée donne à Nerigliffar, ou comme il y eft appellé, Nericaffolaffar, parce que Nerigliffar regna feulement au nom de ce Prince dont il étoit Tuteur : que c'eft pour cela qu'il eft parlé dans Daniel (*h*) de la premiere & de la troifieme année de Beltfatfar ; quoique Laborofoarchod ait regné feul après la mort de fon pere neuf mois feulement : qu'après fa mort les Babyloniens firent choix de Nabonadius qui n'étoit point de la famille de Nabucodonofor, mais Mede d'origine, & que c'eft uniquement pour cette raifon qu'il eft appellé dans l'Ecriture Darius le Mede. Pour ce qui eft de cette derniere circonftance que Nabonadius n'étoit point du fang de Nabucodonofor, il faut tomber d'accord que ces Auteurs peuvent s'autorifer du témoignage de Megafthene (*i*) dans fes fragments. Mais tout le refte eft une pure imagination & contredit formellement l'Ecriture. Car I. la Sentence tracée fur la muraille marqua à Beltfatfar, que fon Royaume feroit divifé ou perdu pour lui, &

Ann. 538. avant J. C. DARIUS MEDE. 1.

(*h*) *Daniel* VII, 1. VIII, 1.
(*i*) *Apud* EUSEBIUM *Præp. Evang.* Lib. IX. c. 41.

Ann. 538. avant J. C. DARIUS MEDE. I.

donné (k) aux Medes & aux Perses; & immédiatement après, (l) l'Historien sacré nous apprend que Beltsatsar fut tué dans cette même nuit, & que le Royaume tomba au pouvoir de Darius le Mede, qui ne peut être que Cyaxare Roi de Médie, lequel conjointement avec Cyrus conquit Babylone. II. Il faut donc que Beltsatsar ait été le dernier Roi de Babylone, & qu'il soit par conséquent le Nabonadius de Ptolomée. III. Ce dernier Roi n'étoit pas étranger à la famille de Nabucodonosor (m) puisque l'Ecriture l'en fait descendre. IV. Il est dit que Darius gouverna le Royaume selon les Loix (n) des Medes & des Perses, ce qui ne peut être arrivé que lorsque les Medes & les Perses se furent emparés de la Monarchie. Si ce Darius eût été Nabonadius Roi de Babylone, il eut certainement suivi dans son Gouvernement les Loix de Babylone & non celles des Medes & des Perses ses ennemis, qui pendant tout son regne lui firent la guerre & travaillerent à sa ruine. V. Il est encore dit de Darius qu'il divisa son Empire (o) en CXX. Provinces, ce qui ne peut regarder l'Empire de Baby-

(k) *Daniel* V, 28.
(l) *Daniel* V, 28-31.
(m) *Daniel* V, 11, 13, 18, 22.
(n) *Daniel* VI, 8-15.
(o) *Daniel* VI, 1.

lone qui n'a jamais eu assez d'étendue pour cela : mais doit être entendu de celui des Perses qui étoit beaucoup plus vaste, & qui fut encore augmenté de sept Provinces, par la conquête que fit Cambyse de l'Egypte, & Darius Hystaspide de la Thrace & des Indes. Aussi cet Empire contenoit CXXVII. Provinces au tems d'Esther. Comme c'étoit alors la division de cet Empire, c'est une preuve suffisante que l'autre division, par Daniel, regarde aussi le même Empire. Car si toute la Monarchie des Perses, qui s'étendoit depuis les Indes jusqu'en Ethiopie, ne contenoit que CXXVII. Provinces ; le seul Empire de Babylone, qui ne faisoit pas la septieme partie de l'autre, ne pouvoit pas en contenir cent-vingt. Rien n'est plus absurde que la preuve que Scaliger allegue, pour justifier que Nabonadius étoit Mede d'origine & Roi de Babylone par élection. Dans la prédiction que Nabucodonosor, un peu avant sa mort, fit aux Babyloniens de leur destruction par les Perses, laquelle nous a été conservée dans les fragments de Megasthene, on trouve ces paroles : (p) *Il viendra un Mulet de Perse qui aidé de vos Dieux-mêmes combattant pour lui, vous réduira en servitude, en quoi il sera assisté par le Mede.* Il est visible

Ann. 538. avant J. C. DARIUS MEDE, I.

(p) *apud* EUSEB. *Præp. Evang.* Lib. IX. c. 41.

Ann. 538 avant J. C. DARIUS MEDE. I.

que ce Mede marquoit Cyaxare Roi de Médie, qui étoit allié de Cyrus dans cette guerre, laquelle se termina par la conquête de Babylone. Mais Scaliger veut que ç'ait été Nabonadius, d'où il conclut qu'il étoit Mede; & pour le justifier il cite cet endroit de Megasthene en sa faveur. Si vous lui en demandez la raison, il répond, que celui qui, selon la prédiction, devoit aider Cyrus à mettre Babylone sous le joug, a dû être Nabonadius; parce qu'en effet s'étant laissé batre & subjuguer par Cyrus, il contribua par sa défaite à lui procurer cet avantage. Rapporter un argument de cette nature, c'est le réfuter: comme l'a reconnu Isaac Vossius, qui dit (q) que les preuves alléguées par Scaliger pour établir cette supposition, sont indignes de ce grand homme.

Lorsque Cyrus eut mis ordre à sa conquête, (r) il retourna en Perse pour rendre visite à son pere & à sa mere qui vivoient encore. Il passa à son retour par la Médie, où il épousa la fille de Cyaxare qui lui apporta en dot le Royaume de Médie pour en jouir après la mort de son pere, dont elle étoit l'unique enfant légitime. Cyrus reprit ensuite avec sa nouvelle épouse le chemin de Babylone, où Cyaxare voulut

(q) *Chronol. Sacra* p. 143.
(r) *Cyropædia* Lib. VIII.

Ann. 538. avant J. C. DARIUS MEDE. I.

bien l'accompagner sur les instances pressantes qu'il lui en fit. Lorsqu'ils y furent arrivés ils dresserent de concert le plan de toute la Monarchie. Ils la diviserent (*s*) en six-vingt Provinces. Ils (*t*) en donnerent le Gouvernement à ceux qui avoient le plus aidé Cyrus à soutenir le faix de cette guerre, & qui lui avoient rendu les plus grands services. Ils établirent (*u*) sur eux trois Gouverneurs supérieurs qui devoient toujours résider à la Cour, & à qui ils devoient rendre compte de tems en tems de ce qui se passeroit dans leur Gouvernement, & qui devoient leur faire tenir les ordres du Prince : de sorte que ces trois principaux Ministres devoient avoir la surintendance & la principale administration des affaires de toute la Monarchie. Daniel fut établi le premier des trois. Cette préférence lui étoit dûe, tant à cause de sa haute sagesse qui étoit renommée dans tout l'Orient, que par son ancienneté & son expérience consommée dans les affaires. Car il y avoit alors LXV. ans entiers, à compter depuis la seconde année de Nabucodonosor, qu'il avoit été employé en qualité de premier Ministre des Rois de Babylone. Comme cette distinc-

(*s*) *Daniel* VI, 1.
(*t*) *Cyropædia* Lib. VIII.
(*u*) *Daniel* VI, 2.

Ann. 538. avant J. C. DARIUS MEDE I.

tion le rendoit la seconde personne de l'Empire, & le mettoit immédiatement au-dessous du Roi, les autres Courtisans en conçurent une si grande jalousie, que pour se défaire de ce fâcheux concurrent, ils lui tendirent le piége qui le fit jetter dans la fosse aux Lions. Mais Daniel s'en étant tiré miraculeusement sain & sauf, ce pernicieux complot tourna à la ruine de ses Auteurs; & Daniel dans la suite s'affermit tellement dans la faveur de Darius & de Cyrus (x) qu'il jouit d'une pleine prospérité le reste de ses jours.

L'an premier de Cyrus, Daniel ayant compté que les LXX. ans de la captivité de Juda, déterminés par le Prophete Jérémie, tendoient à leur fin, (y) pria Dieu instamment qu'il lui plût de se souvenir de son Peuple, de rétablir Jérusalem, & de regarder favorablement sa Ville Sainte & le Sanctuaire qu'il y avoit placé. Sur quoi l'Ange Gabriel l'assura dans une Vision, non-seulement de la délivrance des Juifs, de leur captivité temporelle, sous les Babyloniens; mais encore d'une délivrance beaucoup plus considérable; de celle de la servitude du péché & du démon que Dieu devoit procurer à son Eglise, & qui devoit s'accomplir à la fin de soixante-dix se-

(x) *Daniel* VI, 28.
(y) *Daniel* IX, 2.

maines, qui s'écouleroient, depuis l'ordre qui seroit donné pour le rétablissement de Jérusalem ; c'est-à-dire, à la fin de CCCCXC. ans. Car prenant chaque jour pour une année, selon le stile Prophétique, ces LXX. semaines d'années font CCCCXC. ans. C'est la plus claire prédiction que nous ayons dans l'Ecriture de la venue du Messie. Car elle la fixe au tems précis auquel, conformément à l'Oracle, il est venu, & il a accompli par sa mort & par sa résurrection, le grand Ouvrage de notre salut. Ann. 538. avant J. C. DARIUS MEDE I.

Cyrus ne fut pas plutôt de retour à Babylone, qu'il donna ordre (z) à toutes ses troupes de s'y rendre. Par la revue générale qu'il en fit, il trouva que ses forces montoient à six-vingts-mille chevaux, à deux-mille chariots armés de faux, & à six-cents-mille hommes de pied. Après en avoir distribué dans les Garnisons autant qu'il étoit nécessaire pour la défense des diverses parties de l'Empire, il marcha avec le reste dans la Syrie, où il mit ordre à cette partie de l'Empire, & subjugua tous ces Pays jusqu'à la Mer Rouge, & aux confins de l'Ethiopie. Pendant qu'il étoit occupé à cette expédition, (a) Cyaxare, que l'Ecriture nomme Darius le

(z) *Cyropædia* Lib. VIII.
(a) *Daniel* V, 31.

Ann. 538. avant J. C. DARIUS MEDE I.

Mede, faisoit sa résidence à Babylone, où il conduisoit les affaires de la Monarchie. Ce fut dans cet intervale de tems que Daniel fut jetté dans la fosse aux Lions, & qu'il en fut miraculeusement délivré, comme nous venons de le voir.

Ce fut aussi apparemment dans le même tems que furent frappées ces fameuses pieces d'or appellées Dariques, (*b*) lesquelles pour leur beauté & leur finesse furent préférées pendant plusieurs siécles à toutes les autres monnoies dans tout l'Orient. Car au rapport de plusieurs Auteurs, cette monnoie ne fut pas batue par l'ordre (*c*) de Darius Hystaspide, comme quelques-uns se le sont imaginé; mais par un Darius plus ancien que l'autre. Or nous n'en trouvons point de plus ancien qui ait regné en Orient que ce Darius surnommé le Mede dans l'Ecriture. Il est fort vraisemblable qu'il fut l'Auteur de cette monnoie, & que pendant les deux ans qu'il regna à Babylone, lorsque Cyrus étoit occupé à son expédition de Syrie, d'Egypte & des Pays circonvoisins, il fit faire ces pieces d'or, de l'immense quantité de ce métal qu'il trouva dans le trésor, &

(*b*) HERODOTUS Lib. IV. c. 166. PLUTARCHUS *in Artaxerxe.*

(*c*) HARPOCRATION. *Scholiastes* ARISTOPHANIS *ad Eccles.* p. 741, 742. SUIDAS *sub voce* Δαρεικὸς.

HISTOIRE - DES JUIFS

Ann. 558 avant J. C. DARIUS MEDE I.

qui y avoit été accumulé du butin qu'ils avoient fait lui & Cyrus dans cette longue guerre où ils avoient été engagés ; & que ce fut de Babylone où elles avoient été frappées, qu'elles se répandirent dans tout l'Orient, & jusques dans la Grece où elles étoient fort estimées. Selon le Docteur (*d*) Bernard, le Darique pesoit deux grains plus qu'une Guinée. * Mais la finesse de ces pieces en augmentoit beaucoup le prix. Car elles étoient de pur or, n'ayant point ou presque point d'alloi ; & ainsi le Darique, selon la proportion qu'il y a aujourd'hui entre l'or & l'argent, pouvoit valoir vingt-cinq Chelings argent d'Angleterre. * Il est fait mention de ces pieces d'or dans les Livres (*e*) de l'Ecriture qui ont été écrits après la captivité, sous le nom d'***Adarkonim*** & dans le Talmud sous celui (*f*) de ***Darkonoth***, qui viennent l'un & l'autre du Grec Δαρεικοί, c'est-à-dire, Dariques. Il faut même observer que toutes ces pieces d'or, du même poids & de la même valeur que les pre-

(*d*) *De ponderibus & mensuris antiquis*, p. 171.

(*) La Guinée pese 2. gros 15. grains du poids de marc de Paris, donc le Darique pesoit environ 2. gros 15. grains ; je dis environ, parce que le poids des Orfevres Anglois est un peu plus léger que le nôtre. Ainsi l'on peut compter sur environ 28. Dariques au marc.

(**) C'est-à-dire, 4. onces 6. gros 2. deniers 16. grains.

(*e*) I. *Chron.* XXIX, 7. & *Esdras* VIII, 27.

(*f*) Vide BUXTORFII *Lexicon Rabbinicum*, p. 577.

Ann. 538. avant J. C. DARIUS MEDE I.

mieres, qui furent frappées sous les Rois suivants, tant Perses que Macédoniens d'origine, furent aussi appellées Dariques, de Darius qui en fut le premier Auteur. Il y en avoit de deux sortes, des Dariques & des demi-Dariques, comme nous avons des Guinées & des demi-Guinées.

Cyaxare étant venu à mourir au bout de deux ans, & Cambyse ayant aussi fini ses jours en Perse, (g) Cyrus retourna à Babylone, & prit en main le Gouvernement de l'Empire sur lequel il regna sept ans. On lui donne XXX. ans de regne, depuis sa premiere sortie de Perse, à la tête d'une armée; depuis la prise de Babylone IX. ans; & depuis la mort de Cyaxare & de Cambyse, qu'il posséda seul l'Empire VII. ans. Ce qui donne lieu à trois diverses manieres de compter les années de son regne, dont la premiere est suivie par (h) Cicéron, la seconde par (i) Ptolomée, & la troisieme par (l) Xénophon. La premiere des sept années est la premiere de Cyrus, dont il est parlé au premier Verset du Livre d'Esdras, dans laquelle la captivité de Juda finit, & la permission fut donnée aux Juifs, par un

(g) *Cyropædia.* Lib. VIII.
(h) *De Divinatione.* Lib. I.
(i) *In Canone.*
(l) *Cyropædia.* Lib. VIII. Où XENOPHON dit que Cyrus regna après la mort de Cyaxare sept ans.

Décret

Ann. 537. avant J. C. DARIUS MEDE 2.

Décret du Roi, de retourner dans leur patrie. Les LXX. ans que Jérémie avoit assignés à la durée de cette captivité, venoient précisément d'expirer. Car elle avoit commencé un an & deux mois avant la mort de Nabopolasar; après cela Nabucodonosor avoit regné XLIII. ans, Evilmerodac II. ans, Nerigliffar IV. ans, Beltsatsar XVII. ans, & Darius le Mede II. ans; tout cela joint ensemble fait LXIX. ans & deux mois; à quoi si on ajoute encore dix mois pour remplir ces LXX. ans, la fin en écherra précisément au même mois de la premiere année de Cyrus, dans lequel la captivité commence, la pénultieme année de Nabopolasar; c'est-à-dire, au neuvieme mois de l'année Judaïque, qui répond à notre Novembre. Car ce fut dans ce mois que Nabucodonosor prit Jérusalem, & emmena une grande partie du Peuple en captivité, comme nous l'avons vu. Voici comment on peut recueillir de l'Ecriture, que ce fut dans le même mois que le rétablissement des Juifs arriva. La premiere fois que les Juifs revenus dans leur patrie se trouverent à Jérusalem, fut dans leur Nisan, qui est notre Avril, comme nous le montrerons dans la suite. Si on suppose qu'ils furent quatre mois à venir de Babylone à Jérusalem, qui fut le tems qu'Es-

Ann. 537. avant J.C. DARIUS. MEDE 2.

dras (*m*) mit à faire ce voyage, le commencement de cette marche tombera dans le milieu de Décembre précédent. Si on leur accorde encore un mois de tems, depuis la publication de l'Edit, pour faire les préparatifs nécessaires pour leur voyage, leur captivité se trouvera par-là avoir fini au milieu du mois de Novembre, dans la premiere année de Cyrus, qui étoit précisément le même tems où elle avoit commencé, LXX. ans auparavant. Au reste, une preuve que cette premiere année de Cyrus ne doit pas être comptée, avec Ptolomée, depuis la prise de Babylone, mais avec Xénophon, depuis la mort de Darius le Mede, que Cyrus occupa seul le trône, c'est que le dernier s'accorde avec l'Ecriture. Car après la prise de Babylone & la mort de Beltsatsar, Darius le Mede (*n*) y est nommé dans la succession avant Cyrus le Perse; & les années (*o*) du regne de ce dernier n'y sont point comptées que celles de Darius n'aient cessé, & par conséquent, selon l'Ecriture, la premiere année de Cyrus ne peut être comptée que depuis la mort de Darius.

Il ne faut pas douter que l'Edit donné en faveur des Juifs, n'eût été obtenu

(*m*) *Esdras* VII, 9.
(*n*) *Daniel* VI, 28.
(*o*) Conferez *Daniel* IX, 1. avec le X. Chap. ℣. 1.

par les soins & à la sollicitation de Daniel. Quand Cyrus se fut rendu Maître de Babylone, il y trouva un ancien Ministre d'Etat fameux dans tout l'Orient par sa grande capacité & par sa longue expérience dans l'administration des affaires publiques. Les Princes sages cherchent toujours des Conseillers de ce caractere. Ainsi Cyrus n'avoit garde de négliger celui ci, dont la réputation venoit même de recevoir un nouveau rélief par l'interprétation qu'il avoit donnée de cette mystérieuse écriture tracée sur la muraille, qui avoit tant embarassé tous les Sages & les Devins de Babylone, & qui avoit été si exactement vérifiée par l'événement. C'est pourquoi Cyrus ne fut pas plutôt maître de Babylone qu'il jetta les yeux sur Daniel, comme sur la personne qui étoit la plus propre à lui donner les avis & les directions nécessaires pour regler le Gouvernement dans cette révolution, & il ne manqua pas de le consulter dans toutes les mesures qui furent prises sur ce sujet. En quoi Daniel donna tant de marques de sa capacité, que lorsqu'on vint à fixer la forme du Gouvernement de la Monarchie, il fut fait premier Ministre d'Etat & Surintendant sur toutes les Provinces, comme nous l'avons vu. Lors même que Cyrus fut de retour de son ex-

Ann. 537. avant J. C. DARIUS MEDE 2.

Ann. 537. avant J. C. DARIUS MEDE 2.

pédition de Syrie, il trouva la réputation de Daniel augmentée par la maniere miraculeuse dont il avoit été conservé dans la fosse aux Lions. Pour toutes ces considérations ce Prince l'honora de sa plus haute estime : aussi l'Ecriture (p) remarque-t-elle, que Daniel prospéra sous lui, comme il avoit fait sous Darius le Mede, auprès duquel il paroît qu'il avoit été dans une faveur extraordinaire. Or comme Daniel avoit demandé à Dieu avec tant d'instance le rétablissement de son Peuple, comme nous le voyons au IX. Chap. de son Livre, il ne faut pas croire qu'il eût été moins empressé à demander cette grace au Prince, sur tout possedant un rang si éminent & ayant un si grand crédit auprès de lui. Pour le porter plus promptement à lui accorder sa requête, il lui montra les Prophéties d'Isaïe (q) où, CL. ans avant sa naissance, il étoit désigné par son propre nom, comme un Prince que Dieu destinoit à être un grand conquérant, & à ranger sous sa domination un grand nombre de Peuples, & tout ensemble à être le restaurateur des Juifs, en ordonnant que leur Temple fut rétabli, & que Jérusalem & la Judée fussent possedées par leurs anciens habitants. Non-

(p) *Daniel* I, 21. & VI, 28.
(q) *Esaïe* XLIV, 28. & XLV, 1.

seulement Josephe (r) témoigne que Cyrus vit & lut ces Prophéties : l'Ecriture même le marque formellement. Car il en est fait mention (s) dans le Décret, pour le rétablissement du Temple, rapporté par Esdras. Or qui auroit pu lui montrer ces prédictions, si ce n'est Daniel, qui, dans le poste qu'il occupoit, avoit un accès libre auprès de sa personne ? & qui avoit à cœur autant & plus qu'aucun autre le rétablissement de Sion ? Ajoutez à cela, que Cyrus dans sa derniere expédition de Syrie & de Palestine, ayant vu de ses propres yeux un Pays aussi étendu & aussi fertile que la Judée, abandonné & entierement en friche, n'avoit pu sans doute s'empêcher de souhaiter, qu'il fut repeuplé & cultivé de nouveau. Car comme la force & les richesses d'un Empire consistent dans la multitude des Sujets, il n'est point de Prince sage qui voie avec plaisir une partie de ses Etats sans habitants & sans culture. Or qui étoit plus propre à repeupler la Judée que ceux qui l'avoient habitée autrefois ? Ils avoient été premierement transportés de leur patrie par Nabucodonosor pour peupler & fortifier Babylone ; & ce fut peut-être le dessein de dépeupler & d'affoiblir cette

Ann. 537. avant J. C. DARIUS MEDE 2.

(r) Lib. XI. Cap. I.
(s) *Esdras*, I, 2.

Ann. 537. avant J. C. DARIUS MEDE 2.

Ville, qui ne fut jamais bien affectionnée aux Perses, qui obligea en partie ce Conquérant d'en tirer les Juifs & de les renvoyer dans leur Pays. Mais, quelque part qu'y aient eu les causes secondes; il est certain que la providence, laquelle tourne à son gré le cœur des Princes, disposa tellement les choses, que Cyrus, la premiere année qu'il possèda seul l'Empire d'Orient, donna un Décret public pour le rétablissement du Temple de Jérusalem & pour le retour des Juifs dans leur patrie. Ce fut par là que l'Etat de cette Nation & de son Sanctuaire commença à se rétablir, comme nous l'allons détailler dans le Livre suivant.

Fin du II. Livre.



HISTOIRE DES JUIFS ET DES PEUPLES VOISINS.

LIVRE TROISIEME.

CYrus (*t*) ayant donné son décret en faveur des Juifs, ils se rassemblerent de diverses parties du Royaume de Babylone jusques au nombre de 42360. sans compter leurs serviteurs qui montoient à 7337. Ann. 536. avant J. C. CYRUS I.

Leurs principaux Chefs étoient (*u*) Zorobabel fils de Salathiel, qui avoit pour pere Jehojachin ou Jeconias Roi de Juda, & Jehosçua fils du Souverain Pontife Jotsadak. Zorobabel, dont le nom

(*t*) *Esdras* I. & II.
(*u*) *Esdras* II, 2.

Ann. 536. avant J. C. CYRUS 1.

Babylonien étoit (x) Sesbatsar, fut établi par Cyrus (y) Gouverneur du Pays sous le nom de Tirshatha. Mais Jehosçua étoit Souverain Pontife, descendant en droite ligne de la famille Pontificale. Car (z) il étoit fils de Jotsadak qui étoit fils de Seraja, lequel étoit Grand-Prêtre lorsque Jérusalem fut détruite & le Temple brûlé par les Chaldéens, & qui ayant été pris & mené à Nabucodonosor (a) fut mis à mort par l'ordre de ce Monarque à Ribla de Syrie. Mais Jotsadak son fils eut la vie sauve & fut transporté (b) avec les autres captifs à Babylone, où il mourut avant la publication de l'Edit de Cyrus. De sorte que la dignité de Souverain Pontife se trouvoit alors dévolue à Jehosçua son fils, qui est aussi nommé (c) sous ce titre, immédiatement après Zorobabel, parmi les premiers de ceux qui retournerent. Les autres furent (d) Nehemie, Seraja, Rehelaja, Mardochée, Bilsan, Mispar, Bigvaï, Rehum & Bahana qui furent les principaux Conducteurs du peuple, avec le secours desquels Zorobabel les ramena & les rétablit dans leur patrie, & qui paf-

(x) *Esdras* I, 8-11.
(y) *Esdras* V, 14.
(z) I. *Chron* VI, 14, 15.
(a) IV. *Rois* XXV, 18.
(b) I. *Chron.* VI, 15.
(c) *Esdras* II, 2. III, 2. *Haggée* I, 12. & II, 2.
(d) *Esdras* II, 2. *Nehemie* VII, 7.

ſent chez les Ecrivains Juifs pour les Chefs de la grande Synagogue. C'eſt ainſi qu'ils appellent l'Aſſemblée des Anciens, qui, ſelon eux, tinrent leurs ſéances à Jéruſalem depuis le retour de la captivité, & qui y rétablirent toutes choſes tant par rapport à l'Etat qu'à l'Egliſe, & dont ils diſent de grandes choſes, comme nous le verrons ci-après. Mais il faut remarquer que le Nehemie & le Mardochée dont nous venons de parler, n'étoient point le Mardochée & le Nehemie dont il eſt tant parlé dans les Livres de Nehemie & d'Eſther, mais des perſonnes toutes différentes qui portoient le même nom.

Dans le même tems que Cyrus publia ſon décret, pour le rétabliſſement du Temple de Jéruſalem, (e) il ordonna que tous les vaſes ſacrés, qui en avoient été enlevés, fuſſent reſtitués. Nabucodonoſor, lorſque ce Temple fut brûlé, les avoit tranſportés à Babylone, où il les avoit mis dans le Temple de ſon Dieu. Ils en furent tirés par l'ordre de Cyrus & remis par Mithridate ſon Tréſorier, à Zorobabel qui les rapporta à Jéruſalem. Tous les vaſes d'or & d'argent qui furent alors reſtitués montoient à 5400. Le reſte fut rapporté par Eſdras ſous le regne d'Artaxerxe

(e) *Eſdras* I, 7-11.

Ann. 536. avant J. C. Cyrus I.

Longuemain, plusieurs années après.

Non seulement ceux de Juda & de Benjamin, mais encore plusieurs des autres Tribus profiterent de l'Edit de Cyrus pour retourner dans leur patrie. Car quelques-uns de ceux (*f*) qui avoient été transportés auparavant par Tiglath-Pileser, par Salmanasar, & par Esarhaddon, avoient conservé le culte du vrai Dieu dans cette terre étrangere, & n'avoient point participé aux idolâtries & aux impiétés des Païens, parmi lesquels ils étoient dispersés; mais ils s'étoient joints avec ceux de Juda qui, en differents tems, furent aussi transportés dans ces Pays-là. Il en étoit même resté plusieurs dans le Pays après toutes les captivités d'Assyrie. Nous y en voyons encore plusieurs sous Josias, (*g*) qui furent obligés de subir, comme les Juifs, la captivité de Babylone, jusques à ce qu'enfin Nebuzaradan, (*h*) l'an 23. de Nabucodonosor, enleva tout ce qu'il y put trouver. Plusieurs Israëlites avoient aussi, dans les tems précédents, quitté leurs Tribus pour le service de Dieu, (*i*) & étoient allés demeurer avec les Tribus de Juda & de Benjamin, avec lesquelles ils furent transportés

(*f*) *Tobit* I, 11, 12. XIV, 9.
(*g*) II. *Chron.* XXXIV, 9. & XXXV, 18.
(*h*) *Jérém.* LII, 30.
(*i*) II. *Paralip.* XI, 16. XV, 9. & XXXI, 6.

au tems de la captivité de Babylone. Un grand nombre de ces différentes sortes d'Israëlites profita de l'Edit de Cyrus. En effet cet Edit aussi-bien que celui d'Artaxerxe concernoit généralement toute la Maison d'Israël. Celui d'Artaxerxe (*k*) est nommément fait en faveur *du Peuple d'Israël*, & celui de Cyrus (*l*) *pour tout le Peuple du Dieu d'Israël*, c'est-à-dire, comme il paroît par le texte, pour tous ceux qui adoroient Dieu à Jérusalem, ce qui doit être entendu du Peuple d'Israël aussi-bien que de Juda. Car ce Temple avoit été bâti à l'usage des uns & des autres : & ils avoient droit également d'y servir Dieu. Aussi lorsqu'Esdras retourna sous le regne d'Artaxerxe Longuemain (*m*) il envoya des copies de l'Edit de ce Prince, qui lui accordoit cette faveur, dans toute la Médie où les dix Tribus étoient dispersées, aussi bien que dans la Chaldée & dans l'Assyrie, qui étoit le lieu de la captivité des Juifs; ce qui fait voir que les uns & les autres étoient compris dans cet Edit, qui n'étant qu'un renouvellement de celui de Cyrus, il s'ensuit que l'un & l'autre devoient avoir la même étendue. Nous trouvons aussi dans l'Ecri-

Ann. 536. avant J. C. CYRUS I.

(*k*) *Esdras* VII, 13.
(*l*) *Esdras* I, 3.
(*m*) JOSEPHUS *Antiq*. Lib. XI. Cap. V.

Ann. 536. avant J. C. CYRUS I.

ture, qu'après la captivité (*n*) plusieurs des enfants d'Ephraïm & de Manassé habitoient à Jérusalem aussi bien que ceux de Juda & de Benjamin. Il paroît même par divers passages (*o*) du Nouveau Testament que plusieurs des dix Tribus étoient mêlés parmi les Juifs; ce qui dura même jusques à leur derniere destruction par les armes des Romains, quoiqu'ils fussent compris sous le nom de Juifs, lequel, après la captivité de Babylone, étoit devenu le nom général de toute la Nation, comme celui d'Israëlites l'avoit été auparavant. Cette remarque sert à lever une difficulté qui naît de la différence qui se trouve entre la somme totale & les sommes particulieres de ceux qui, à la faveur de l'Edit de Cyrus, retournerent dans leur patrie. Il est dit tant dans Esdras que dans Nehemie, que la somme totale étoit de 42360. mais les sommes particulieres, telles qu'elles sont détaillées dans Esdras, selon les diverses familles, montent seulement à 29618. & dans Nehemie à 30131. Pour concilier cette contradiction apparente, il n'y a qu'à dire que ce sont les tribus de Juda, de Benjamin, & de Levi qui, dans les deux endroits indiqués,

(*n*) I. *Paralip.* IX, 3.
(*o*) *Luc.* II, 36. *Jaques* I, 5. *Act.* XXVI, 7.

(p) font dénombrées par leurs familles ; & que le reste étant des dix Tribus est compris dans la somme totale ; ce qui fait que la somme totale excede de beaucoup dans les deux supputations les sommes particulieres. Mais comment est-il arrivé que les sommes particulieres ne soient pas les mêmes dans Nehemie que dans Esdras, c'est ce qu'il n'est pas facile de décider. Il est vrai que les Sçavants nous ont donné là dessus diverses solutions ; mais comme on ne pourroit marquer que par conjecture quelle est la meilleure, je n'entreprendrai pas de le déterminer.

Ann. 536. avant J. C. Cyrus 1.

Des XXIV. classes de Sacrificateurs qui avoient été transportées à Babylone, il (q) n'en retourna que quatre ; sçavoir celles de Jedahia, d'Immer, de Pasur, & de Harim, qui toutes ensemble faisoient le nombre de 4289. personnes. Toutes les autres resterent derriere, ou avoient été éteintes. On ne laissa pas de conserver l'ancien nombre des classes de Sacrificateurs, tel qu'il avoit été fixé par David. Pour cet effet chacune de ces classes qui étoient retournées (r) fut subdivisée en six ; & les nouvelles classes, prenant le nom de celles qui manquoient,

(p) *Seder Olam Rabba*, Cap. XXIX.
(q) *Esdras* II, 36-39.
(r) *Talmud. Hierosol. in Taanith.*

Ann. 536. avant J. C. CYRUS I.

subsisterent sous les anciens titres. De là vient que dans la suite Mathatias est dit avoir été (s) de la classe de Joarib, & Zacharie de la classe ou du rang (t) d'Abias. Car les nouvelles classes prirent le nom des anciennes, quoiqu'elles n'en fussent point descendues, & subsisterent avec les mêmes noms sous le second Temple, comme elles avoient été sous le premier. Il n'y eut que la cinquieme, qui, quoiqu'elle fut du nombre de celles qui retournerent, changea de nom, & au lieu de celui de Malkija, qu'elle portoit dans son premier établissement, prit celui de Passur, sçavoir le nom du fils en la place de celui du pere: Car Passur (u) étoit fils de Malkija. Les Juifs (x) ont accoutumé de dire, que ce ne fut que le son, c'est-à-dire, la lie, la plus vile partie du Peuple qui retourna de la captivité & que la fleur resta à Babylone. Il est certain, que malgré les divers Edits des Rois de Perse en faveur des Juifs, qui leur accordoient le retour dans leur patrie, il y en eut un grand nombre qui refuserent d'en profiter & qui resterent dans la Chaldée, dans l'Assyrie, & dans les autres Provinces Orientales,

(s) I. *Machab.* II, 1.
(t) *Luc.* I, 5.
(u) I. *Paralip.* IX, 12.
(x) *Talmud. Rab. in Kiddushim.*

où ils avoient été transportés. Il est même fort vraisemblable, que ce furent les plus considérables & les plus riches qui prirent ce parti. Car on comprend aisément, qu'ayant acquis des maisons & des terres dans ce Pays-là, ils n'étoient gueres disposés à quitter de bons établissements pour aller défricher & cultiver un Pays, qui avoit été abandonné & laissé en friche pendant un si grand nombre d'années. Mais de quelque ordre qu'ils fussent, il est certain qu'il y en eut un grand nombre qui resterent en Assyrie & ne revinrent jamais dans leur patrie. On peut juger par la famille d'Aaron, que le nombre de ceux qui resterent étoit beaucoup plus grand que de ceux qui retournerent. Car de XXIV. classes des enfants d'Aaron, qui furent transportées, il n'en revint, comme nous venons de le voir, que quatre. C'est ce qui fit, que pendant tout le tems du second Temple & plusieurs années après, les Juifs s'accrurent si fort dans la Chaldée, dans l'Assyrie, & dans la Perse qu'ils passoient pour être en beaucoup plus grand nombre que les Juifs de la Palestine, dans le tems même que la Judée étoit la plus peuplée.

Ann. 536. avant J. C. CYRUS I.

Ceux qui retournerent les premiers en Judée y arriverent au mois de Nisan, qui étoit le premier mois de l'année Judaïque,

Ann. 535. avant J. C. Cyrus 2.

& qui répond en partie à notre Mars & en partie à notre Avril. Cela paroît de ce que le (y) second mois de l'année suivante est dit être dans la seconde année de leur retour. Ainsi il faloit qu'ils eussent alors été une année entiere dans le Pays. Dès qu'ils y furent arrivés (z) ils se dispersèrent, selon leurs Tribus & les familles de leurs peres, dans leurs diverses Villes. Ils se mirent à rebâtir leurs maisons & à cultiver de nouveau leurs terres qui, depuis la ruine de Jérusalem & la fuite du reste du Peuple en Egypte, à l'occasion du meurtre de Guedalia, étoient demeurées désertes & sans culture pendant cinquante-deux ans, selon le nombre des années Sabbatiques qu'ils avoient négligé d'observer. Car par (a) la Loi de Moïse ils étoient obligés de laisser reposer leurs terres chaque septieme année. Mais ils avoient négligé ce commandement de Dieu, comme bien d'autres. C'est pourquoi Dieu (b) avoit rendu leurs Pays désert & sans culture, jusques à ce que le nombre de ses Sabbats, dont ils l'avoient frustré, fut accompli. Ceci nous apprend, combien de tems les Juifs avoient négligé

(y) *Esdras* III, 8.
(z) *Esdras* II, 1. & II, 70. & III, 1. *Nehemie* VII, 6.
(a) *Levit.* XXV, 2-4.
(b) *Levit.* XXVI, 34, 35, 43. II. *Chron.* XXXVI, 21.

la Loi de l'année Sabbatique. Car il est certain que le Pays demeura désert cinquante-deux ans seulement; sçavoir depuis la mort de Guedalia jusqu'à la fin des soixante-dix ans de la captivité & à la premiere année de Cyrus. Or LII. années Sabbatiques font LII. Semaines d'années qui montent à CCCLXIV. ans; ce qui fait remonter le calcul jusqu'au commencement du regne d'Asa. Ainsi les Juifs ayant négligé depuis ce tems-là d'observer les années Sabbatiques & en ayant privé le Pays cinquante-deux fois; Dieu le laissa sans culture & sans habitants précisément autant d'années, jusques à ce qu'il lui eût rendu pleinement ce repos que, contre sa Loi expresse, la malice de ses habitants lui avoit refusé. Si l'on range les LXX. ans de la captivité tous entiers parmi ces années de désolation qui devoient suppléer les années Sabbatiques dont le Pays avoit été frustré, il s'ensuivra que l'observation de ces années avoit été négligée pendant LXX Semaines d'années qui font CCCCXC. ans. Mais ce calcul feroit remonter cette omission au delà des tems de David & de Samuel, sous lesquels il n'est nullement probable qu'on eut permis qu'une si grande brêche eût été faite à la Loi de Dieu en Israël.

Ann. 535. avant J. C. CYRUS 2.

Au septieme mois, qui est nommé

Ann. 535. avant J. C. CYRUS 2.

Tisri, tous ceux qui étoient retournés dans leurs Villes se rassemblerent (c) à Jérusalem, & y célébrerent le premier jour de ce (d) mois la fête des Trompettes. Ce mois, qui commençoit environ le tems de l'Equinoxe d'Automne, étoit anciennement (e) le premier mois de l'année. Mais il y eut du changement à cet égard (f) lorsque les Israëlites furent sortis d'Egypte. Cette délivrance étant arrivée au mois d'Abib, appellé ensuite Nisan, ce mois eut pour cette considération l'honneur d'être compté parmi les Juifs pour le premier de l'année, sçavoir, dans toutes les affaires Ecclésiastiques. Avant ce tems-là (g) le mois de Tisri étoit le premier de l'année à toutes sortes d'égards, parce qu'on croyoit que c'étoit dans ce mois (h) que toutes choses avoient commencé; l'opinion générale des Anciens étant que le Monde avoit été créé au tems de l'Equinoxe d'Automne. C'est aussi pour cette raison que, jusques à aujourd'hui, les Juifs, tant dans leur Ere de la création du Monde, que dans leur Ere

(c) *Esdras* III, 1.
(d) *Esdras* III, 6. *Levit.* XXIII, 24. *Nombres* XXIX, 1.
(e) *Exode* XXIII, 16. & XXXIV, 22.
(f) *Exode* XII, 2.
(g) Le Paraphraste Chaldéen sur *Exode* XII, 2.
(h) Vide SCALIGERUM *de Emendatione Temporum*, Lib. V. Cap. *De conditu Mundi* p. 366. &c.

des Contracts, comptent le commencement de l'année du premier de Tisri. C'est la date qu'ils suivent dans leurs actes civils. C'est aussi de ce mois qu'ils commençoient (*i*) leurs Jubilés & leurs années Sabbatiques. Ainsi, quoique leur année Ecclésiastique commençât par Nisan & qu'ils reglassent sur cette date leur Fêtes solemneles, leur année civile commençoit par Tisri, dont le premier jour étoit le premier jour de l'année; & ce fut apparemment pour le célébrer d'une maniere plus solemnele, que la Fête des Trompettes fut instituée. Ann. 539. avant J. C. CYRUS 2.

Le dixieme (*k*) du même mois étoit le grand jour des expiations, dans lequel le Souverain Sacrificateur faisoit la propitiation pour tout Israël: le (*l*) 15. du même mois commençoit la Fête des Tabernacles qui duroit jusqu'au 22. inclusivement. Pendant toutes ces solemnités le Peuple se tint à Jérusalem, & se donna tout entier au rétablissement du Culte divin dans cette Ville; à quoi en particulier les riches contribuereut selon leurs forces. Les Offrandes volontaires (*m*) qui furent faites à cette occasion, outre cent vêtements sa-

(*i*) *Levit.* XXV, 9.
(*k*) *Levit.* XVI, 29, 30. & XXIII, 27. *Nombres* XXIX, 7.
(*l*) *Levit.* XXIII, 34. *Nombr* XXIX, 12. &c.
(*m*) *Esdras* II, 69.

Ann. 535. avant J. C. Cyrus 2.

cerdotaux, monterent à soixante & un mille dragmes d'or & à cinq mille mines d'argent, ce qui fait en tout environ 37750 marcs d'argent. Car chaque dragme d'or pese 15. gros 1. denier 16. grains du poids de marc. Chaque mine d'argent quatre marcs & demi; car elle contient (n) soixante Sicles, & chaque Sicle (o) d'argent (p) pese cinq gros. Ce fut sur ce fonds, qu'ils commencerent l'ouvrage. C'étoit une grande somme pour un si petit nombre de gens, encore nouvellement sortis d'esclavage, & qui même, si l'on en croit les Rabbins, n'étoient que la plus vile partie du peuple. Mais il faut supposer, que les Offrandes furent faites par tout le corps de la Nation, c'est-à-dire, tant par ceux qui étoient restés en Babylonie, que par ceux qui en étoient revenus. Sans cela on ne voit point comment on auroit pu amasser une si grande somme. * En effet comme les uns & les autres étoient également intéressés dans le rétablissement du Temple, les sacrifices qui y étoient offerts chaque jour y étant offerts

(n) *Ezéchiel* XLV, 12.

(o) Vide BERNARDUM *de mensuris & Ponderibus antiquis*, p. 129.

(p) *Exode* XXX. 13-15. MAIMONIDES *in Shekalim*, cap. 1. 2. 4.

* Estimant le marc d'argent sur le pied de 30. liv. cette somme montera à onze cents trente deux mille cinq cents livres.

en faveur de tous, il est fort naturel de croire qu'ils contribuerent tous à sa construction; sur tout si on considere que, tant que le Temple subsista, chaque Juif, en quelque lieu du monde qu'ils fussent dispersés, (q) payoit annuellement un demi Sicle, c'est-à-dire, 2. gros & demi d'argent ou 23. sols 4. deniers monnoye de France sur le pied de 30. livres le marc, pour les réparations de cet Edifice, & pour l'entretien du service journalier qui s'y faisoit.

La premiere chose à quoi ils travaillerent, fut (r) *de poser l'Autel du Seigneur pour les holocaustes.* Il (s) étoit placé au milieu de la cour intérieure du Temple, précisément vis-à-vis du vestibule qui conduisoit dans le Lieu-Saint. C'est sur cet Autel que se présentoient toutes les Offrandes du service journalier, & toutes les autres tant ordinaires qu'extraordinaires, qui étoient offertes à Dieu par feu. Il avoit été renversé & détruit par les Babyloniens. Il fut redressé dans le même lieu. Quelques-uns prétendent, sans aucun fondement, (t) qu'il fut construit,

(q) *Exode* XXX, 13-15. MAIMONIDES *in Shekalim*, Cap. I, 2, 4.

(r) *Esdras* III, 3.

(s) Vide LIGTFOOT *de Templo*. Cap. XXXIV.

(t) PATRICK dans son Commentaire sur le premier Livre des *Chroniques* Chap. IX.

Ann. 535. avant J. C. CYRUS 2.

& placé dans un autre endroit où il resta renfermé dans un pavillon, jusques à ce que le Temple fut entierement rebâti. Il est certain qu'il fut bâti dans sa premiere place, (*u*) sçavoir, dans celle qu'il occupoit auparavant, & que les Sacrifices y furent présentés chaque jour avant qu'aucune autre partie du Temple eût été construite. C'étoit une (*x*) grosse masse toute bâtie de pierres brutes & non polies de XXXII. coudées ou XLVIII. pieds en quarré à la baze. De là il s'élevoit de terre une coudée de haut, & à cette hauteur le quarré diminuoit d'une coudée. De là le quarré, n'ayant plus que trente coudées d'épaisseur, s'élevoit cinq coudées, & recevoit une nouvelle diminution d'une coudée de large. N'ayant à cette hauteur que XXVIII. coudées d'épaisseur en quarré, il s'élevoit trois coudées & se rétrécissoit encore de deux coudées : De là il s'élevoit encore une coudée. C'étoit là qu'étoit le foyer où les offrandes étoient consumées, & le rétrécissement de deux coudées de large faisoit un sentier tout autour sur lequel se tenoient les Sacrificateurs, lorsqu'ils pre-

(*u*) *Esdras* III, 2. Car il est dit là, qu'ils poseren l'Autel sur sa base ou fondement, c'est-à-dire, sur le même fondement qu'il étoit auparavant posé.

(*x*) *Misnaioth in Middoth*, MAIMONIDES *in Beth-Habbechirah*, Cap. I, 2.

noient soin du feu & qu'ils posoient dessus les Sacrifices. De sorte que ce foyer étoit un quarré de XXIV. coudées ou XXXVI. pieds de chaque côté, & d'une coudée de haut. Il étoit tout d'airain massif, d'où vient qu'il est appellé (y) l'Autel d'airain. Car il ne faut pas croire que l'Autel fut tout entier d'airain massif. Une si grosse masse de ce métal eût coûté une somme prodigieuse. Il eût d'ailleurs été contre la Loi, s'il eût été ainsi fait, & on n'eût même pu s'en servir pour l'usage auquel il étoit destiné. Dieu avoit ordonné dans la Loi que quelque part qu'on fit un Autel, (z) autre que l'Autel portatif du Tabernacle, on le fit de terre ou bien de pierres brutes. On n'eût pu aussi s'en servir s'il eût été tout d'airain; le feu qui y brûloit continuellement eût embrasé toute la masse & particulierement la partie voisine du foyer; ensorte qu'il eût été impossible aux Prêtres de s'y tenir, quand ils s'en approchoient pour y remplir leurs fonctions, d'autant plus qu'ils devoient officier pieds nuds. Il est vrai, que cela ne leur étoit pas ordonné en termes exprès. Mais comme parmi les habits prescrits aux Sacrificateurs, *Exode* XXVIII. il n'est point fait mention des souliers, on

Ann. 535. avant J. C. CYRUS 2.

(y) III. *Rois* VIII, 64.
(z) *Exode* XX, 24, 25.

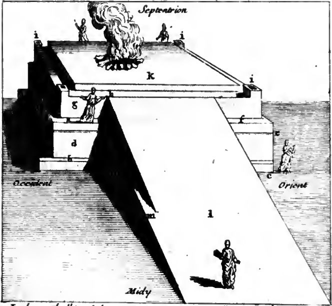
Ann. 535. avant J. C. CYRUS 2.

en conclud qu'il leur étoit défendu de s'en servir, avec d'autant plus de fondement que le texte ℣. 4. disant : *Ce sont ici les vêtements qu'ils feront*, semble exclure tout ce qui n'y est pas spécifié. En effet, ajoute-t-on, puisqu'il fut ordonné à Moïse, lorsqu'il (*a*) se fut approché du Buisson ardent, d'ôter les souliers de ses pieds, à cause que la présence de Dieu rendoit le lieu où il étoit une terre sainte : pourquoi les Sacrificateurs n'eussent-ils pas fait la même chose dans le Temple, où Dieu résidoit & se rendoit présent d'une maniere extraordinaire dans le *Schekina* sur le Propitiatoire ? C'est pour ces raisons qu'il étoit exactement enjoint aux Prêtres d'être toujours pieds nuds dans le Temple, quoiqu'ils ne pussent ainsi marcher sur un pavé de marbre sans un extrême préjudice de leur santé. Aux quatre coins de l'Autel, dans son dernier rétrécissement, où les Sacrificateurs se tenoient lorsqu'ils offroient les Sacrifices, il y avoit quatre petits piliers d'une coudée de haut & d'une coudée de chaque côté, de la forme d'un cube parfait. C'étoient là ces *cornes de l'Autel*, dont il est si souvent parlé dans l'Ecriture. Chacun de ces piliers étoit creux dans son milieu, parce qu'on y faisoit

(*a*) *Exode* III, 5. *Actes* VIII, 33.

couler

FIGURE DE L'AUTEL DES HOLOCAUSTES



a. La baze de l'Autel de 32 coudees en quarré et d'une coudée de haut

b. Le premier retrecissement d'une coudée de large

c. Un espace quarré d'une coudée en quarré coupé dans la baze au coin du Sud Est de l'Autel au Fond duquel il y avoit deux trous par lequels le sang de l'Autel s'ecouloit dans un egout par dessous le pavé

d. L'elevation de l'Autel depuis le premier retrecissement de 30 coudées en quarré et de cinq coudées de haut

e. Une ligne rouge qui regnoit tout au tour de l'Autel pour distinguer et separer la partie sainte c'est a dire celle qui etoit au dessus de la profane; c'est a dire de celle qui etoit au dessous, la quelle etoit precisement au milieu de l'Autel six coudées au dessus du pavé de la Cour: et cinq coudées au dessous du sommet du Foier

f. Le Second retrecissement d'une coudée de large

g. L'elevation de l'Autel depuis le Second retrecissement de 28 Coudée en quarré et de trois de hauteur

h. Le dernier retrecissement de deux coudées de largeur qui etoit le passage ou le sentier au tour de l'Autel ou les Prêtres se tenoient lors qu'ils offroient les Sacrifices et qu'ils arrangeaint l'Autel

i. Les 4. cornes de l'Autel placées aux 4 coins du dernier retrecissement dont chacune etoit un cube d'une coudée en tout sens et qui etoient creuses dans le milieu pour recevoir une partie du Sang des victimes qu'on ne manquoit pas d'y mettre

k. Le Foier d'airain sur lequel les Sacrifices etoient consumez et qui avoit 24. coudées en quarré et une coudée de hauteur depuis le dernier retrecissement

l. Le kibbesh ou la montée insensible qui aboutissoit au sommet de l'Autel et qui avoit 16 coudées de largeur et 32 de longueur

m. Le passage du kibbesh au 2ᵈ retrecissement d'une coudée de largeur

HISTOIRE
DE
JUIFS

couler une partie du sang des Victimes. On montoit à l'Autel par une rampe insensible qui étoit du côté du Midi. On l'appelloit *Kibesh*. Elle avoit XXXII. coudées de longueur sur XVI. de largeur & elle aboutissoit au plus haut rétrécissement près du foyer, ou du sommet de l'Autel. Car (*b*) il étoit défendu par la Loi de monter à l'Autel par des dégrés. On comprendra mieux tout ce que je viens de dire par la figure que j'en donne ici. Ann. 535. avant J. C. Cyrus. 2.

Comme la plupart n'étoient revenus en Judée que par zele pour leur Temple, ils n'eurent aussi rien plus à cœur que de le rebâtir. C'est pourquoi ayant employé la premiere année (*c*) à préparer les materiaux, & à traiter avec des Charpentiers & des Massons pour l'ouvrage ; le second (*d*) mois de la seconde année ils poserent les fondements de la Maison avec beaucoup de solemnité. Les premieres pierres en furent jettées en présence du Gouverneur Zorobabel, du Grand-Sacrificateur Jehosçua, & de toute l'Assemblée d'Israël, au son des trompettes & des autres instruments de musique, que les Chantres accompagnoient d'Hymnes & de Cantiques à l'honneur de l'Eternel Ann. 534. avant J. C. Cyrus. 3.

(*b*) *Exode* XX, 26.
(*c*) *Esdras* III, 7.
(*d*) *Esdras* III, 8, 9, 10, &c.

Ann. 534. avant J. C. leur Dieu, & aux acclamations de tout le Peuple. Il n'y eut que les Vieillards, qui, ayant vu la gloire du premier, & comprenant bien que celui-ci, qui étoit bâti par quelques pauvres exilés revenus nouvellement de captivité, ne pourroit jamais égaler celui-là, à la construction duquel David & Salomon les plus puissants Princes de l'Orient avoient employé tout ce qu'ils avoient de richesses, ne purent retenir leurs larmes au souvenir du premier Temple, pendant que tout le Peuple tressailloit de joie à la fondation du second. En effet, la différence de l'un à l'autre étoit si grande, que Dieu lui-même dit au Prophete (e) Haggée, que le *dernier n'étoit qu'un rien au prix du premier*, tant il lui étoit inférieur. Ce qui pourtant ne doit pas être entendu de la grandeur de l'édifice. Car le second temple avoit les mêmes dimensions que le premier, ayant été bâti sur les mêmes fondements, étant de la même longueur & de la même largeur. Il est vrai que l'Edit de Cyrus semble lui donner plus de largeur. Car ce Prince ordonne qu'il soit (f) de soixante coudées de largeur, au lieu que le Temple de Salomon (g) n'en avoit que

(e) *Haggée*, II, 3.
(f) *Esdras* VI, 3.
(g) III. *Rois* VI, 2. II. *Chron.* III, 3.

vingt. Mais ces différentes mesures doivent être entendues par rapport aux différentes distances sur lesquelles elles avoient été prises. Les vingt coudées de largeur du Temple de Salomon étoient seulement la largeur du Temple même, en prenant d'un mur à l'autre dans œuvre. Mais les soixante coudées de largeur marquées dans le décret de Cyrus étoient la largeur du bâtiment entier. Car outre le Temple même (b) qui comprenoit le Lieu-Saint & le Lieu très-Saint, larges l'un & l'autre de vingt coudées, il y avoit un mur épais qui l'enfermoit de chaque côté, auquel même des chambres étoient attachées en dehors de chaque côté, ensuite un autre mur, puis une galerie, & enfin le mur extérieur qui envelopoit tous les bâtiments, & qui avoit cinq coudées d'épaisseur ; ce qui faisoit une largeur de LXX. coudées d'un bout à l'autre hors d'œuvre, d'où, en déduisant les cinq coudées d'épaisseur du mur extérieur de chaque côté, ce qui reste vous donnera précisément la largeur portée par le décret de Cyrus; sçavoir LX. coudées qui étoit la largeur de tout le corps du bâtiment, depuis un mur extérieur jusques à l'autre dans œuvre. De sorte que toute la différence entre ces XX. & ces LX. coudées de lar-

Ann. 534. avant J. C. Cyrus. 3.

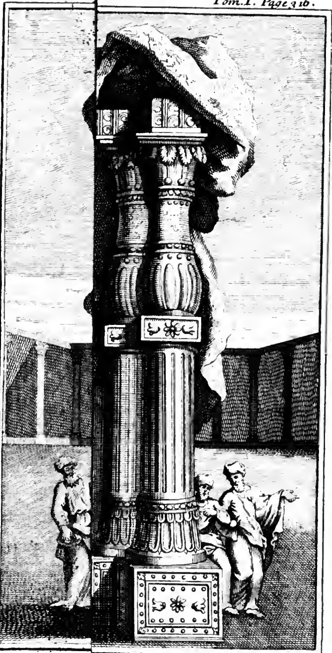
(b) Voiez Ligtfoot sur le Temple.

Ann. 534. avant J. C. CYRUS. 3.

geur, c'est que la premiere mesure est prise depuis un mur intérieur de ce Temple jusques à l'autre en dedans, & la seconde depuis un mur extérieur jusques à l'autre en dedans.

Mais la gloire du Temple de Salomon ne consistoit pas dans le Temple même; & encore moins dans sa grandeur. Car il n'étoit qu'une petite masse de bâtiment(*i*) qui n'avoit que CL. pieds de long & autant de large, en prenant tout le corps de l'édifice d'un bout à l'autre, ce qui est au-dessous de plusieurs de nos Eglises Paroissiales. Sa principale gloire consistoit I. dans ses ornements; car il étoit d'un ouvrage exquis, & ses décorations étoient admirables, & tenoient en quelque sorte du prodige. Celles du Saint des Saints seulement, qui étoit une Place de XXX. pieds en quarré, & de XXX. pieds de hauteur, montoient (*k*) à six-cents talents d'or, qui font quatre-millions-trois-cents-vingt-mille livres Sterling. II. Dans ses matériaux. Il étoit bâti de grandes pierres neuves, taillées artistement; au lieu que le second n'étoit presque construit que de pierres déterrées & tirées de dessous les ruines du premier. III. Dans ses bâtiments extérieurs. Car la cour dans la

(*i*) Voïez mon plan du Temple.
(*k*) II. *Chron.* III, 8.



Saints.

quelle le Temple étoit placé, & celle qui étoit en dehors, nommée la cour des femmes, étoient environnées de bâtiments & de portiques magnifiques. Les portes qui y conduisoient étoient aussi extrêmement belles & somptueuses. La cour extérieure, qui étoit un grand quarré de DCCL. pieds de chaque côté, & qui embrassoit tout le reste, étoit environnée d'une galerie soutenue de trois rangs de colonnes à trois de ses côtés, & de quatre rangs au quatrieme. Tous ces bâtiments extérieurs étoient alors réduits en masures, sans qu'on songeât à les relever si-tôt. Ainsi quant aux matériaux & aux ornements, le dernier Temple ne pouvoit qu'être fort inférieur au premier. Il est vrai que dans la suite des tems ces bâtiments extérieurs furent rétablis. Hérode sur-tout y fit tant d'augmentations, tant en matériaux qu'en embellissements, que le second Temple ne le céda gueres à ces égards au premier, s'il ne le surpassa même, comme (*l*) quelques-uns l'ont cru. Mais sans entrer dans cette discussion, il est certain que le second fut privé de ce qui constituoit la principale gloire du premier; sçavoir, de ces marques visibles de la faveur de Dieu dont le premier fut ho-

Ann. 535. avant J. C. Cyrus. 3.

(*l*) R. AZARIAS *in meor Enaim.* Part III. Cap. LI.

Ann. 534. avant J. C. CYRUS. 3.

noré. Les Juifs les réduisent à ces (*m*) cinq. I. L'*Arche de l'Alliance* & le *Propitiatoire* qui étoit au-dessus. II. Le *Schekina* ou la présence divine. III. L'*Urim* & le *Tummim*. IV. *Le feu sacré* qui étoit sur l'Autel. V. L'*Esprit de Prophétie*.

I. L'*Arche de l'Alliance* étoit (*n*) un petit coffre de trois pieds & neuf pouces de long, de deux pieds trois pouces de large, & de deux pieds trois pouces de haut. Les deux Tables de la Loi, tant celles qui avoient été rompues, si (*o*) on en croit les Rabbins, que les entieres, y étoient renfermées. Il paroît par deux (*p*) endroits de l'Ecriture que c'est tout ce qu'il y avoit dedans, quand elle fut portée dans le Temple de Jérusalem. Mais les Rabbins mettent ici en question, si la Verge d'Aaron, la Cruche de Manne, & le Volume Original de la Loi n'étoient point aussi dans l'Arche. Il est dit de (*q*) la

(*m*) *Talmud Bab. in Toma*, Cap. I. f. 21. & *Talmud Hierosol. in Taanith*, Cap. II, f. 65.

(*n*) *Exode* XXV, 10-22.

(*o*) Pour le prouver ils alleguent le 2. vers. du X. Chap. du *Deuteronome*, qu'ils lisent ainsi, *& j'écrirai sur les Tables les paroles qui étoient sur les premieres Tables que tu as rompues, & que tu as mises dans l'Arche.* Il est vrai que le mot est *Veshamata*, c'est-à-dire, *tu as mis*, au préterit; mais comme il est précédé d'un *Vau* qui convertit le préterit en futur, il faut lire, *tu les mettras*, comme porte notre Version.

(*p*) III. *Rois* VIII, 9. II. *Chron.* V, 10.

(*q*) *Nombres* XVII, 10.

HISTOIRE
DES
JUIFS



L'Arche de l'Alliance
placé dans le lieu tres Saint

Verge d'Aaron & (*r*) de l'Urne de Manne, qu'elles *furent posées devant le Témoignage* ; & comme tout le monde convient que par le *Témoignage* les deux Tables sont marquées, ceux qui interpretent ces paroles, *devant le Temoignage*, dans un sens étroit & rigoureux, veulent que la Verge d'Aaron & la Cruche de Manne eussent été immédiatement posées devant les Tables de la Loi dans l'Arche : autrement, disent-ils, ces choses eussent été mises devant l'Arche, & non *devant le Témoignage*. Ceux qui ne prennent pas ces paroles dans un sens si précis, disent qu'elles furent mises dans le lieu très-saint hors de l'Arche, mais en sorte qu'elles étoient tout vis-à-vis; & ils prétendent que, dans cette situation, on pouvoit aussi-bien dire qu'elles étoient posées *devant le Témoignage* ou les Tables de la Loi, que si elles avoient été placées tout auprès d'elles dans l'Arche même. Mais Saint Paul décide la question. Car il nous apprend positivement (*s*) que dans l'Arche *étoient la Cruche d'or où étoit la Manne & la Verge d'Aaron qui avoit fleuri & les Tables du Testament*. A l'égard du

Ann. 534. avant J. C. CYRUS. 3.

(*r*) *Exode* XVI, 33. où être posé *devant l'Eternel*, est entendu par les Interprêtes Juifs au même sens, que *devant le Témoignage de l'Eternel*.

(*s*) *Hebr.* IX, 4. En quoi ABARBANEL sur I. *Rois* VIII, 9. & R. LEVI BEN. GERSOM, conviennent avec cet Apôtre.

Ann. 534. avant J. C. Cyrus. 3.

Livre ou du Volume de la Loi que Dieu ordonna de mettre (t) *Mitzza*, c'est-à-dire, à côté de l'Arche; ceux qui interpretent ce mot de l'intérieur, placent ce Livre au-dedans de l'Arche; & ceux qui l'entendent de l'extérieur le mettent au-dehors, dans une boëte ou coffret fait exprès pour cela, & posé au côté droit, sçavoir au bout de l'Arche qui étoit au côté droit. Ce dernier sentiment paroît le mieux fondé. Car I. le même mot (u) *Mitzza* est employé lorsqu'il est dit que les *Philistins renvoyerent l'Arche avec des ouvrages d'or mis dans un petit coffre* à côté *de l'Arche*. Or il est certain que dans cet endroit ce mot doit être entendu non de l'intérieur mais de l'extérieur. II. L'Arche n'avoit pas assez de capacité pour contenir le Volume de toute la Loi de Moïse avec les autres choses qui y étoient renfermées. III. La raison pour laquelle le Volume Original de la Loi étoit renfermé dans le Temple, c'étoit afin qu'il y fût conservé comme l'Exemplaire authentique sur lequel tous les autres devoient être corrigés & redressés. Or pour répondre à cette destination, il faloit qu'il fût placé dans un endroit & d'une maniere à pouvoir y avoir recours toutes les fois qu'il seroit nécessaire; ce qui n'auroit

(t) *Deuter.* XXXI, 26.
(u) I. *Rois* VI, 8.

pu se faire s'il eût été mis dans l'Arche, & renfermé sous le Propitiatoire qui ne pouvoit être déplacé. IV. Lorsque (*x*) le Grand Sacrificateur Hilkija eut trouvé au tems de Josias l'Exemplaire de la Loi dans le Temple, il n'est fait aucune mention de l'Arche, & il est parlé de ce Livre, non comme tiré de l'Arche, mais comme trouvé en quelqu'autre endroit, dans le Temple. Toutes ces considérations font voir que le Volume de la Loi ne fut point mis dans l'Arche ; mais à côté dans un coffre particulierement destiné à le garder. Le terme *Mitzza* qui répond au Latin *à latere*, ne peut souffrir aucun autre sens dans la Langue Hébraïque. Aussi la Paraphrase Chaldaïque, qui est attribuée à Jonathan Ben-Uzziel, paraphrasant ces paroles du Deutéronome (*y*) *Pren ce Livre de la Loi & le mets à côté de l'Arche de l'Alliance*, les rend de cette maniere, *pren le Livre de la Loi & mets-le dans une boëte ou coffre au côté droit de l'Arche de l'Alliance du Seigneur votre Dieu.*

Ann. 534. avant J. C. CYRUS. 3.

Sur (*z*) l'Arche étoit le *Propitiatoire* qui lui servoit de couvercle. Il étoit d'or massif de l'épaisseur d'une paume, à ce que disent les Rabbins. Il y avoit aux deux bouts

(*x*) IV. *Rois* XXII, 8.
(*y*) *Deut.* XXXI, 26.
(*z*) *Exode* XXV, 17-22.

Ann. 534. avant J. C. Cyrus. 3.

deux Chérubins tournés en dedans l'un vers l'autre, dont les aîles étendues embrassant toute la circonférence du Propitiatoire, se rencontroient des deux côtés précisément au milieu. Les Rabbins (*a*) assurent que tout cela étoit tout d'une piece sans aucune soudure. C'est sur ce Propitiatoire (*b*) que reposoit le *Schekina* ou la présence divine, tant dans le Tabernacle que dans le Temple, & qu'elle s'y rendoit sensible sous la forme d'une nuée. C'est de là (*c*) que Dieu prononçoit ses Oracles de vive voix & par des sons articulés, toutes les fois qu'il étoit consulté en faveur de son Peuple. De-là vient que dans l'Ecriture (*d*) Dieu est dit si souvent habiter entre les Chérubins, c'est-à-dire, entre les Chérubins du Propitiatoire, parce qu'il se tenoit-là comme sur son trône, & qu'il donnoit des marques sensibles de sa glorieuse présence parmi les Israëlites. C'est pour cette raison (*e*) que le Souverain Sacrificateur se présentoit devant le Propitiatoire, une fois l'an, dans le grand jour des Expiations, lorsqu'il devoit s'approcher le

(*a*) LEVI BEN. GERSOM, R. SALOMON ABARBANEL & autres.

(*b*) *Levit.* XVI, 2.

(*c*) *Exode* XXV, 22. *Nombres* VII, 89.

(*d*) I. *Rois* IV, 4, II. *Rois* VI, 2. IV. *Rois* XIX, 15. I. *Chron.* XIII, 6. *Ps.* LXXX, 1. & *Ps.* XCIX, 1.

(*e*) *Levit.* XVI, 29-34. *Nombres* XXIX, 7. *Hebr.* IX. 7. *Talmud in Toma.*

plus près de la Divinité, pour intercéder & faire propitiation en faveur de tout Israël. Tous ceux aussi de la Nation qui servoient Dieu selon la Loi Mosaïque, en faisoient le centre de leur Culte; non-seulement lorsqu'ils venoient adorer dans le Temple, mais encore dans quelqu'endroit du monde qu'ils fussent dispersés, (*f*) se tournant dans leurs prieres du côté où l'Arche étoit placée, & dirigeant toutes leurs dévotions de ce côté-là. C'est donc avec beaucoup de raisons que l'Auteur du Livre (*g*) Cozri dit, que l'*Arche avec le Propitiatoire & les Chérubins étoient le fondement, la racine, le cœur, & la moëlle de tout le Temple & de tout le Culte Lévitique qui y étoit pratiqué.* Ainsi quand il n'eût manqué que l'Arche dans le second Temple, ç'eût été assez pour obliger ces vieillards à verser des larmes, au souvenir du premier qui en avoit été honoré, & pour justifier ces paroles d'Aggée (*h*) que *le second Temple étoit comme un rien au prix du premier*, tant l'Arche lui donnoit de lustre. On suppléa néanmoins à son défaut, quant à la forme extérieure. Car il y eut aussi une Arche (*i*) dans le second Temple, de

Ann. 534. avant J. C. Cyrus. 3.

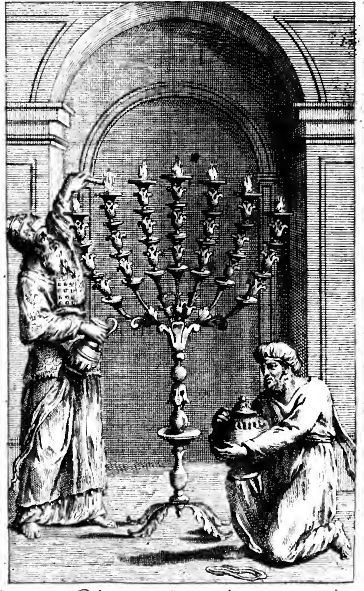
(*f*) III. *Rois* VIII, 48. *Daniel* VI, 10.
(*g*) *Partie* II. §. 28.
(*h*) Cap. II, 3.
(*i*) Vide Lightfoot. *de Templo*, Cap. XV, §. 4.

Ann. 534. avant J. C. CYRUS. 3.

la même figure & de la même grandeur que la premiere, & qui étoit placée dans le même endroit. On n'auroit pu sans cela observer ce qu'il y avoit de plus essentiel dans la fête des Expiations, qui étoit la comparition du Souverain Sacrificateur devant l'Arche. Mais si celle-ci avoit la même figure que l'autre, & en tenoit la place, elle n'avoit pas la même dignité. Il n'y avoit ni Tables de la Loi, ni Verge d'Aaron, ni Cruche de Manne, ni Symbole de la présence de Dieu au-dessus, ni Oracles qui en émanassent. La premiere ayant été faite & consacrée par l'ordre de Dieu, avoit été honorée de toutes ces prérogatives. Mais la seconde n'étant que d'un établissement humain, ne pouvoit avoir aucun de ces avantages. Le seul usage qu'on en tiroit c'est, comme je viens de le dire, qu'elle représentoit la premiere dans le grand jour des Expiations, & qu'elle servoit à garder les Saintes Ecritures; c'est-à-dire, l'Exemplaire original du Recueil, qu'après le retour de la captivité, Esdras & les Membres de la grande Synagogue firent des Livres sacrés, comme nous le rapporterons ci-après. Car lorsque cet Exemplaire fut achevé, il fut mis dans cette Arche; à l'imitation dequoi les Juifs, dans toutes leurs Synagogues (k)

(k) Vide BUXTORFII *Synagogam*, Cap. XIV.

HISTOIRE
DES
JUIFS



Chandelier d'Or

HISTOIRE
DES
JUIFS



L'Autel des parfums
placé dans le lieu Saint

324c

HISTOIRE
DES
JUIFS



Table d'Or des Pains de Proposition

ont une Arche ou Coffre, de la même grandeur & de la même forme, dans laquelle ils enferment les Livres sacrés qui appartiennent à la Synagogue, d'où ils les tirent avec beaucoup de solemnité, toutes les fois qu'ils en ont besoin, & où ils les remettent avec les mêmes cérémonies lorsqu'ils s'en sont servis. Plusieurs des Docteurs Juifs soutiennent, qu'il n'y avoit aucune Arche dans le second Temple, & que le service tout entier du grand jour des Expiations y étoit fait, non devant une Arche, mais devant une (*l*) pierre sur laquelle l'Arche avoit été posée dans le premier Temple. Mais, puisque lorsqu'ils rebâtirent leur Temple, ils jugerent que pour y entretenir le Culte Divin, il étoit nécessaire de construire un nouvel Autel des Parfums, une nouvelle Table des Pains de Proposition, & un nouveau Chandelier, en la place de ceux que les Babyloniens avoient détruits, quoiqu'aucune de ces choses ne put être consacrée de la maniere qu'elles l'avoient été dans le premier Temple; on ne voit pas pourquoi on n'auroit pas fait aussi une Arche, qui ne leur étoit pas moins nécessaire pour leur Culte, qu'aucune autre de ces choses.

(*l*) Les Rabbins l'appellent la pierre du fondement, sur quoi ils nous débitent bien des réveries. *Vide Mishnam in Yoma*, *&* BUXTORF, *de Arca* Cap. XXII.

Ann. 534. avant J. C. CYRUS, 3.

D'ailleurs, le Saint des Saints & le Voile qui étoit tendu devant, n'étant faits qu'en faveur de l'Arche, quel besoin auroit-on eu de l'un & de l'autre, dans le second Temple, s'il n'y avoit point eu d'Arche? Ce que je pose ici seroit au-dessus de toute exception, s'il étoit certain que ce qui paroît sur l'Arc Triomphal de Tite qui subsiste encore à Rome, fût véritablement la figure de l'Arche. Dans le Triomphe de cet Empereur, pour la prise de Jérusalem, qui y est représenté en Sculpture, on voit portés devant lui le Chandelier d'or, & une autre figure qu'Adrichomius & d'autres prennent pour l'Arche, mais que Villalpand, Cornelius à Lapide, Ribera, & presque tous les Sçavants qui ont vu cet Arc de Triomphe, prennent pour la Table des Pains de Proposition. L'obscurité des figures, presque entierement rongées & effacées par le tems, cause cette difficulté. Mais par les copies les plus exactes que j'en ai vues, il paroît manifestement, que c'est la Table des Pains de Proposition, sur tout par les deux Tasses ou Coupes qui sont au-dessus. Car on mettoit toujours sur cette Table deux de ces Tasses remplies d'encens, & jamais sur l'Arche. Josephe, qui avoit été présent au Triomphe de Tite, & qui l'avoit

vu tout entier, (m) nous parle de trois choses qui furent portées devant le Triomphateur. I. La Table des Pains de Proposition. II. Le chandelier d'or dont il fait mention, dans le même ordre qu'elles se trouvent rangées dans l'Arc de triomphe: & III. La Loi qui ne se voit point sur cet Arc, & qui apparemment n'y fut pas sculptée faute de place. Car comme il y a la figure d'une Table portée en haut devant la Table des Pains de Proposition, & une autre, devant le chandelier d'or, où étoit marqué par écrit, ce qu'étoient les choses devant lesquelles elles étoient portées, il y a aussi après le chandelier d'or une troisiéme Table ou Tablete qui n'est suivie de rien, l'Arc finissant là sans qu'il y reste de place pour d'autre sculpture. Il ne faut pas douter que la chose qui y manque ne soit celle qui, selon Josephe, fut portée la troisieme dans la Pompe Triomphale; sçavoir la Loi; ce qu'il ne faut pas entendre des Exemplaires communs, dont il y avoit des milliers par-tout pour l'usage ordinaire des Juifs, tant dans les Synagogues, qu'entre les mains des Particuliers; mais de l'Exemplaire de la Loi qui avoit été trouvé dans le Temple, où l'on avoit aussi trouvé la Table & le Chandelier, & qui y étoit

Ann. 534. avant J.C. CYRUS. 3.

(m) JOSEPHUS de Bello Judaïco Lib. VII. Cap. 17.

Ann. 534. avant J. C. Cyrus, 3.

conservé comme l'Exemplaire de la Loi le plus sacré & le plus authentique. On ne peut même concevoir qu'il eût pu être porté en pompe autrement que dans le Coffre où il étoit renfermé ; c'est-à-dire, dans cette Arche, qui avoit été faite sous le second Temple pour cet usage.

Pour revenir à l'Arche du premier Temple dont j'ai entrepris la description, elle étoit faite de (n) bois, à la réserve du Propitiatoire, mais d'un bois couvert d'or des deux côtés, tant au dedans qu'au dehors. Elle avoit un rebord d'or qui regnoit au-dessus en forme de Couronne, dans laquelle le Propitiatoire étoit enchassé. Elle étoit placée dans l'endroit le plus reculé & le plus sacré (o) du Temple, appellé le Saint des Saints, & quelquefois le Lieu très-Saint, qui étoit destiné à la contenir & lui servir de Tabernacle. Ce Sanctuaire (p) étoit un Cube parfait ayant XXX. pieds en tout sens. Au milieu étoit placée l'Arche sur une pierre, (q) à ce que disent les Rabbins, élevée de trois doigts au-dessus du pavé, & qui lui servoit comme de piédestal. A ses deux extrêmités étoient situés (r) deux Chéru-

(n) *Exod.* XXV, 10-22.
(o) III. *Rois* VI, 16.
(p) III. *Rois* VI, 20.
(q) *Toma* Cap. 5. §. 2.
(r) III. *Rois*, VI, 23. II. *Chron.* III, 10.

bins de quinze pieds de haut, l'un d'un côté & l'autre de l'autre, à égale diſtance du centre de l'Arche, & du mur de chaque côté, leſquels, ayant leurs aîles étendues, touchoient de deux de ces aîles les murs de côté, & des deux autres ſe rencontroient & ſe touchoient l'un l'autre, préciſément ſur le milieu de l'Arche, qui ſe trouvoit ainſi au milieu entre ces deux Chérubins. Ce n'eſt pas par rapport à ces deux Chérubins que Dieu eſt dit ſi ſouvent dans l'Ecriture, *habiter entre les Chérubins.* C'eſt ſeulement par rapport aux Chérubins qui étoient ſur le Propitiatoire, comme je l'ai déja remarqué. Car pluſieurs des endroits de l'Ecriture où ces paroles ſe trouvent, ont été écrits avant la conſtruction du Temple de Salomon, avant lequel il n'y avoit point de tels Chérubins dans le Saint des Saints. Ils furent mis dans le Temple ſeulement & non dans le Tabernacle. Ces Chérubins n'avoient pas leurs faces tournées en dehors, comme on les repréſente d'ordinaire, mais (*s*) en dedans: de ſorte qu'ils étoient en poſture de ſuppliants & d'adorateurs, & non d'objets d'adoration: comme quelques fauteurs de l'Idolâtrie l'aſſurent.

Ann. 534. avant J. C. CYRUS. 3.

Tandis que l'Arche fut ambulatoire

(*s*) II. *Paralip.* III, 13.

Ann. 534. avant J. C. Cyrus. 3.

avec le Tabernacle, elle étoit portée (t) avec des barres sur les épaules des Lévites. Ces barres étoient couvertes d'or, & enchassées dans des anneaux d'or, non pas aux côtés de l'Arche, comme tout le monde l'a cru jusqu'ici, mais à ses deux bouts. Ce qui ne permet pas d'en douter, c'est que lorsque l'Arche fût portée dans le Temple de Salomon, & placée dans le Lieu très-Saint, l'Ecriture nous apprend (u) que les barres en ayant été tirées toucherent en bas vers le Lieu Saint qui étoit hors du Lieu très-Saint. Car si elles avoient été aux deux côtés de la longueur de l'Arche, lorsqu'elles auroient été retirées elles auroient avancé vers le mur de côté & non pas en bas, hors du Lieu très-Saint, à moins qu'on ne suppose que l'Arche avoit été mise en travers, une de ses extrêmités en bas & l'autre en haut, ce que personne ne voudroit soutenir. Une preuve que cela ne peut être, c'est qu'il est dit du Souverain Sacrificateur, que lorsqu'il s'approchoit de l'Arche dans le grand jour des Expiations, il montoit (x) entre les barres. Or si ces barres eussent été tirées des côtés, il n'y eut eu entr'elles

(t) *Exod.* XXV, 13, 14, &c. & XXVII, 4 8. *Nombres* IV, 4-8. I. *Chron.* XV, 15.

(u) III. *Rois* VIII, 8. II. *Paralip.* V, 9.

(x) *Mishnah in Toma.* Cap. V. MAIMONIDES *in Avodahath. Tom Haccipurim.*

que deux pieds trois pouces de distance, ce qui n'auroit pas donné assez d'espace au Souverain Sacrificateur pour s'approcher de l'Arche avec ses habits Pontificaux, & y faire les fonctions de sa charge. Ceux-mêmes qui portoient l'Arche sur leurs épaules d'un lieu à l'autre, si les barres eussent été dans cette position, eussent été trop pressés, & se fussent incommodés l'un l'autre, tant devant que derriere.

Ann. 534. avant J. C. Cyrus. 3.

Les Rabbins (y) disputent entr'eux sur le sort qu'eut l'ancienne Arche, lorsque le Temple fut détruit par Nabucodonosor. Si elle eût été emportée à Babylone avec les autres vaisseaux du Temple, elle en auroit été rapportée comme eux à la fin de la captivité; ce qui n'arriva pas, comme tout le monde en convient. D'où il faut conclure qu'elle périt avec le Temple, aussi-bien que l'Autel des Parfums, la Table des Pains de Proposition & le Chandelier d'or. Car tout cela fut refait de nouveau, lorsque le Temple eût été rebâti. Les Juifs soutiennent néanmoins, que l'Arche fut cachée & mise en sûreté par Jérémie, disent quelques-uns, d'après (z) le second Livre des Maccabées; mais

(y) Vide Buxtorfium *de Arca*, Cap. XXI, XXII.
(z) II. *Maccab.* XI.

Ann. 534. avant J. C. Cyrus. 3.

(a) la plupart veulent que le Roi Josias ayant été averti par Hulda la Prophétesse, que le Temple seroit détruit bientôt après sa mort, eût fait mettre l'Arche dans une voute souterraine, que Salomon prévoyant cette calamité avoit fait faire tout exprès pour y mettre en sûreté ce précieux dépôt. Ils alleguent, pour le prouver, cet endroit de l'Ecriture où Josias commande aux Lévites de (b) *mettre l'Arche Sainte dans la Maison que Salomon fils de David Roi d'Israïl avoit bâti*, entendant par cette Maison la Voute, où, selon eux, l'Arche fut mise & où elle est demeurée, si on les en croit, jusqu'à aujourd'hui, & d'où elle ne sera tirée & produite au jour, qu'au tems du Messie. Mais ces paroles ne signifient autre chose, si ce n'est que Manassé & Ammon ayant ôté l'Arche du lieu où elle devoit être, elle y fut remise par l'ordre de Josias. Je laisse à part plusieurs autres imaginations des Rabbins au sujet de l'Arche, pour ne pas fatiguer le Lecteur.

II. La seconde chose qui étoit dans le premier Temple & qui manquoit au second, étoit le *Schekina*, où la Présence divine se manifestant dans une nuée visible, qui reposoit sur le Propitiatoire, comme

(a) Vide BUXTORFIUM ibid.
(b) II. *Paralip.* XXXV, 3.

nous l'avons déja vu. Cette nuée se montra pour la premiere fois, lorsque Moïse consacra le Tabernacle, d'où elle fut transportée dans le Temple de Salomon lorsque ce Prince en fit la Dédicace. Elle subsista dans ce dernier sous la même forme visible, jusqu'à sa destruction, depuis laquelle elle n'a plus paru. Sa place constante étoit (c) sur le Propitiatoire; mais elle ne s'y tenoit que quand l'Arche étoit dans son propre lieu, premierement dans le Tabernacle, & ensuite dans le Temple, & non pendant qu'elle étoit ambulante & en mouvement d'un lieu à l'autre, comme elle le fut souvent pendant le tems du Tabernacle.

Ann. 534. avant J.C. Cyrus. 3.

III. Un troisieme avantage dont le second Temple fut privé, c'est l'*Urim & Thummim*; matiere sur laquelle les Sçavants ont beaucoup écrit, mais qu'ils ont plus embrouillée qu'éclaircie par la varieté de leurs sentiments. Il y a deux choses à rechercher sur ce sujet; 1. ce que c'étoit; 2. quel en étoit l'usage.

A l'égard du premier, tout ce que l'Ecriture nous en apprend, c'est que c'étoit (d) quelque chose que Moïse mit dans le Pectoral du Souverain Sacrificateur. Ce

(c) *Levit.* XVI, 2.
(d) *Exode* XXVIII, 30. *Levit.* VIII, 8.

Ann. 534. avant J. C. Cyrus. 3.

Pectoral (e) étoit une piece d'Etoffe en double de la grandeur d'une paume en quarré, dans laquelle étoient enchassées douze pierres précieuses gravées des noms des douze Tribus d'Israël, en sorte que chaque pierre avoit le nom d'une Tribu. Comme ce Pectoral étoit attaché à l'Ephod, espece de Veste que le Souverain Sacrificateur mettoit sur la Robe Pontificale, il le portoit sur la poitrine dans toutes les occasions solemnelles. C'est dans ce Pectoral que furent mis, selon l'Ecriture (f) l'*Urim & Thummim*. Ceux qui entendent par là quelque chose de corporel qui avoit été mis outre les pierres précieuses, veulent qu'il fût enfermé dans la doublure du Pectoral, qui, selon eux, avoit été fait en maniere de poche pour cet usage. (g) Christophorus à Castro & (h) Spencer après lui prétendent, que c'étoient deux statues qui étoient cachées dans la capacité du Pectoral, & qui rendoient des oracles par des sons articulés. Mais (i) des Sçavants du premier ordre ont fait voir, il n'y a pas long-tems, que ce sentiment est également absurde & im-

(e) *Exode* XXVIII, 15-30. & XXIX, 8-21.
(f) *Exode* XXVIII, 30. *Levit.* VIII, 8.
(g) *De Vaticinio.*
(h) *In Dissertatione de Urim & Thummim.*
(i) Pocock dans son Commentaire sur Osée, Chap. III, 4.

pie, & tient plus du Paganisme que des saintes instructions de la Loi Divine. D'autres veulent que le *Tetragrammaton* (*k*) ou le nom ineffable de Dieu, écrit ou gravé d'une maniere mistérieuse, & arrangé en deux parties & de deux façons différentes, ait été ce qui étoit signifié par l'Urim & Thummim que Moïse mit dans le Pectoral, & d'où lui venoit la faculté de rendre des oracles. C'est l'opinion (*l*) la plus commune parmi les Rabbins. Ils ont la plupart une haute idée de la vertu miraculeuse de ce nom. C'est pourquoi, ne pouvant résister à l'évidence des miracles de Jesus-Christ, (*m*) leur défaite ordinaire est de dire, qu'il avoit enlevé du Temple ce nom, de la pierre du fondement sur laquelle il étoit écrit ; c'est-à-dire, de la pierre sur laquelle anciennement l'Arche étoit posée, & que tenant ce nom toujours caché sur lui, c'étoit par la vertu qui y étoit attachée qu'il faisoit tous ses miracles. D'autres, persuadés en général que ce qui étoit désigné sous ce nom étoit quelque chose de corporel ajouté

Ann. 534. avant J. C. CYRUS. 3.

(*k*) *Paraphrasis* JONATHANIS *in Exod.* XXVIII, 30. *Liber Zohar* fol. 105. Editionis Cremonensis.

(*l*) R. SALOMON, R. MOSES BEN. NACHMAN, R. BECAI, R. LEVI, BEN. GERSOM *aliique*.

(*m*) *Toledoth* JESU *ex Editione* VVAGENSELII, p. 6, 7. RAYMUNDI *Pugio Fidei*. Part. II. Cap. VIII. BUXTORFII *Lexicon Rab.* p. 2541.

Ann. 534. avant J. C. CYRUS. 3.

au Pectoral, (n) croient qu'il n'est pas à propos de rechercher en particulier ce que c'étoit : que c'étoient des choses d'une nature mystérieuse, cachées & enfermées dans la doublure du Pectoral, qui n'étoient connues que de Moïse qui les y avoit mises, & dont il n'appartenoit à nul autre de s'informer ; & que c'étoient ces choses qui donnoient au Souverain Sacrificateur le pouvoir de prononcer des Oracles quand il étoit revêtu du Pectoral. Mais comme tout cela ressemble aux Sortiléges & aux Exorcismes si abhorrés de Dieu, il est plus sûr de n'entendre par-là rien de semblable, mais seulement la vertu & le pouvoir divin qui fut attaché au Pectoral lorsqu'il fut consacré, d'obtenir de Dieu des Oracles, toutes les fois qu'on le consultoit par l'intervention du Souverain Sacrificateur revêtu du Pectoral, & que les noms d'*Urim* & *Thummim* lui furent donnés seulement pour marquer la clarté & la plénitude de ces réponses divines. Car *Urim* signifie Lumiere, & *Thummim* Perfection. En effet, il n'en étoit pas de ces réponses divines comme des Oracles Païens. Ceux-ci étoient ambigus & énigmatiques. Celles-là étoient toujours claires, & telles qu'il ne manquoit rien à leur perfection,

(n) R. DAVID KIMCHI, R. ABRAHAM SEVA, ABENEZRA *aliique.*

soit

ſoit par rapport à la plénitude du ſens ou Ann. 534.
à la certitude de la prédiction. C'eſt pour avant J. C.
cela que les LXX. traduiſent *Urim* & Cyrus. 3.
Thummim par Δήλωσιν ϗ Ἀλήθειαν, c'eſt-à-dire, évidence & vérité ; parce que les Oracles rendus par *Urim* & *Thummim* étoient toujours également clairs & infaillibles.

Pour ce qui eſt de l'uſage qu'on en faiſoit, on s'en ſervoit pour conſulter Dieu dans les cas difficiles & importants qui concernoient toute la République d'Iſraël. Pour cet effet, le Souverain Sacrificateur revêtoit ſes habits Pontificaux & mettoit par-deſſus ſon Pectoral, dans lequel étoit l'Urim & Thummim, & ſe préſentoit ainſi devant Dieu pour lui demander conſeil. Il ne lui étoit pas permis de (o) le faire pour une perſonne privée, mais ſeulement pour le Roi, pour le Préſident du Sanhedrin, pour le Général de l'Armée, ou pour d'autres perſonnes publiques; & cela encore, non pour aucune affaire (p) particuliere, mais pour des choſes qui regardoient l'intérêt public de la Nation, ſoit dans l'Etat ou dans l'Egliſe.

(o) *Mishnah in Toma*, Cap. VII. §. 5. Les Thalmudiſtes prouvent ceci par le Chap. XXVII. verſ. 21 du Livre des *Nombres*. Vide MAIMONID. *in Cele Hammikdash*, C. 10 v. 12.

(p) ABARBANEL *in Exod.* XXVIII. & *in Deuter.* XXXIII. R. LEVI BEN. GERSOM. MAIMONID. *ibid. aliique.*

Ann. 534. avant J. C. CYRUS. 3.

Car il se présentoit devant Dieu portant les noms des XII. Tribus sur son Pectoral, & ainsi quelque conseil qu'il demandât c'étoit en faveur de toutes les Tribus ; & par conséquent ce devoit être pour des sujets qui se rapportassent à l'avantage de toute la Nation. C'étoit (q) devant l'Arche de l'Alliance qu'il se présentoit devant Dieu, non pas au-dedans du Voile dans le Saint des Saints, où le Souverain Sacrificateur n'entroit qu'une fois l'an dans le jour des Expiations, mais hors du Voile dans le lieu Saint. C'est-là que se tenant debout, revêtu de ses habits Pontificaux & du Pectoral, & le visage tourné directement vers l'Arche & le Propitiatoire sur lequel reposoit la Présence Divine, il proposoit le sujet sur lequel Dieu étoit consulté. Derriere lui sur la même ligne, mais à quelque distance, hors du Lieu Saint, peut-être à la porte, car il n'étoit pas permis à un Laïque d'approcher de plus près, se tenoit celui à la requisition duquel Dieu étoit consulté, soit que ce fût le Roi, ou quelqu'autre personne publique de la Nation ; c'est-là qu'elle attendoit avec humilité & avec respect la réponse qui lui seroit faite. Mais on dispute beaucoup sur la maniere dont

(q) MAIMONIDES, ibid. *Talkuth.* fol. 248. col. 1.

Ann. 534. avant J. C. Cyrus. 3.

cette réponse étoit rendue. La plus commune opinion parmi les Juifs (r) est, que cela se faisoit par l'éclat & le renflement des lettres gravées sur les pierres précieuses du Pectoral, & que le Souverain Sacrificateur y lisoit la réponse. C'est ce qu'ils éclaircissent (s) par l'exemple que nous en avons au premier Chapitre du Livre des *Juges*. On y trouve que les enfants d'Israël, soit par le Président du Sanhedrin, ou par quelqu'autre Officier chargé de l'intérêt public, consulterent Dieu, disant: (t) *Qui de nous montera le premier contre les Cananéens pour leur faire la guerre?* La réponse rendue par le Souverain Sacrificateur qui avoit consulté Dieu par *Urim* & *Thummim* fut, (u) *Juda montera*. Car, si on les en croit, le Souverain Sacrificateur immédiatement après avoir fait la demande, jetta les yeux sur le Pectoral, & il y vit ces lettres qui resplendissoient & s'élevoient au-dessus des autres; & les ayant combinées ensemble & réduites en mots, il en forma la réponse qui fut don-

(r) MAIMONIDES *in Cele Hammikdash*, Cap. 10. §. 11. *Zohar in Exodum. Talkut* ex antiquo libro *Siphre*. R. BECAI *in Deuteron.* XXXIII, 8. RAMBAN, R. LEVI. BEN. GERSOM, ABARBANEL. R. AZARIAS *in Meor Enaim*, R. ABRAHAM SEBA, *aliique*.

(s) ABARBANEL *in Legem*, RAMBAN *in Legem*.

(t) *Juges* 1, 1.

(u) *Juges* I, 2.

Ann. 534. avant J. C. Cyrus. 3.

née. Ce ſentiment (*) n'eſt pas nouveau chez les Juifs. On le trouve dans (x) Joſephe & dans (y) Philon Juif, & c'eſt ſur la foi de ces Ecrivains Juifs, que pluſieurs (z) des anciens Peres de l'Egliſe Chrétienne ont expoſé la choſe de la même maniere. Mais ce ſentiment eſt ſujet à des difficultés auſquelles on ne ſçauroit ſatisfaire. Car I. toutes les lettres de l'Alphabet Hébreu ne ſe trouvent point dans ces douze noms, quatre de ces lettres, ſçavoir, *Chet*, *Teth*, *Zaddi & Koph* y manquant entierement. Ainſi ces lettres ne ſuffiſoient pas pour donner des réponſes à toutes les choſes, ſur quoi on pouvoit conſulter Dieu. Il eſt vrai que pour remplir ce vuide les Rabbins ont ajouté au Pectoral les noms d'Abraham, d'Iſaac & de Jacob. Encore, comme malgré ce ſupplément la lettre *Teth* ne s'y trouvoit pas, ils ont ajouté ces paroles, *Col elleh shilte Iſraël*; c'eſt-à-dire, *toutes celles-ci ſont les Tribus d'Iſraël*. Mais cette prétendue addition non-ſeulement n'a aucun fondement dans l'Ecriture, elle lui eſt encore directement contraire. La deſcription qu'elle nous

(*) [Voyez SPENCER *Diſſert. de Urim & Thummim* Cap. III. §. II.]
(x) *Antiq.* Lib. III. Cap. IX.
(y) *De Monarchia*, Lib. II.
(z) CHRYSOSTOM. *Homil.* XXXVII. *adverſus Judæos*; AUGUSTIN. Lib. II. *Quæſtionum ſupra Exodum aliique.*

donne du Pectoral étant fort exacte, & marquant en détail toutes les parties dont il étoit composé, il est visible qu'il faut en exclure tout ce dont il n'y est pas fait mention. II. Les Partisans de cette opinion ne nous disent pas, en quel endroit du Pectoral étoient placées les paroles qu'ils veulent y avoir été ajoutées. Elles ne pouvoient être écrites ni gravées sur le Pectoral même, qui n'étoit qu'une piece d'Etoffe. Il faloit donc qu'elles fussent gravées ou sur quelqu'une des douze pierres, ou sur d'autres qu'on y eût mis à ce dessein. Ce ne pouvoit être sur aucune des douze pierres, parce qu'il n'y avoit de gravé que les noms des douze Tribus d'Israël. Ce ne pouvoit être non plus sur d'autres pierres, puisqu'on n'y en avoit point mis d'autres que ces douze. Ainsi, quant à ces deux circonstances, l'Ecriture exclud positivement toutes ces prétendues additions. III. Aussi ceux qui tiennent cette opinion sont obligés de supposer que le Souverain Sacrificateur étoit revêtu de l'esprit de Prophétie, pour combiner exactement ces lettres qui brilloient & s'élevoient au-dessus des autres, & de l'assemblage desquelles devoient se former les paroles qui contenoient la réponse, ce qui fait une nouvelle difficulté qui seule suffiroit pour rejetter cette opinion. IV.

Ann. 534. avant J. C. Cyrus. 3.

Ann. 534. avant J. C. Cyrus. 3.

Il y a dans l'Ecriture des réponses d'une longueur, comme en particulier celle qu'on trouve. II. *Samuel* V. 24. que toutes les lettres du Pectoral, y compris même celles que les Partisans de ce sentiment y ajoutent de leur pure autorité, n'auroient pas suffi pour les exprimer. Il seroit superflu d'alléguer de nouvelles raisons pour démontrer l'absurdité de cette opinion.

D'autres ont avancé d'autres conjectures sur ce sujet. Pour moi il me paroît clair par l'Ecriture, que quand le Souverain Sacrificateur se présentoit devant le Voile pour consulter Dieu, la réponse lui étoit rendue par une voix articulée qui émanoit du Propitiatoire qui étoit en dedans au delà du Voile. C'étoit là où (a) Moïse se rendoit pour consulter Dieu sur tous les cas qui se présentoient & d'où il recevoit réponse par une voix intelligible. Car c'étoit de là que Dieu lui communiquoit tous les ordres qu'il vouloit qu'il portât de sa part aux Israëlites. Ce fut par le même moyen que dans la suite il fit entendre sa volonté aux Chefs de cette Nation, toutes les fois qu'il étoit consulté par eux. Toute la différence qu'il y avoit, c'est qu'au lieu que Moïse, par la

(a) *Exode* XXXV, 22. XXX, 6. *Nombres* VII, 89.

singuliere faveur dont Dieu l'honoroit, avoit accès immédiatement auprès de la Présence divine, & que Dieu parloit & communiquoit avec lui, pour ainsi dire, (*b*) *face à face*, comme un ami parle & s'entretient avec son ami, nul autre ne pouvoit être admis à consulter Dieu que par (*c*) l'intervention & la médiation du Souverain Sacrificateur, qui demandoit conseil pour lui par *Urim & Thummim*; c'est-à-dire, en se présentant lui-même revêtu du Pectoral devant le Voile, vis-à-vis le Propitiatoire, sur lequel la Présence divine reposoit; & quand il se présentoit de cette maniere conformément à la Loi de Dieu, Dieu lui rendoit réponse de la même maniere qu'il faisoit à Moïse, sçavoir, par une voix intelligible qui se faisoit entendre du Propitiatoire. Car dans tous les endroits de l'Ecriture (*d*) où nous voyons que Dieu fut consulté de cette maniere, la réponse, à la réserve de deux, (*e*) porte, l'*Eternel dit*. Et lorsque les Israëlites firent la paix avec les Gabaonites, ils furent blâmés de (*f*) *n'avoir point consulté la bouche de l'Eternel* : Deux ex-

(*b*) *Exode* XXXIII, 11.
(*c*) *Nombres* XXVII, 22. *Juges* XX, 28.
(*d*) *Juges* I, 1, 2, XX, 18, 23, 28. I. *Rois* X, 22. XXIII, 2, 4. 11, 12, II. *Rois* II, 1. & V. 19, 23.
(*e*) I. *Rois* XXX, 7. II. *Rois* XXI, 1.
(*f*) *Josué* IX, 14.

Ann. 534. avant J. C. Cyrus. 3.

preſſions qui ſemblent marquer clairement une réponſe vocale, & qui réunies ne peuvent, à mon avis, ſignifier autre choſe. C'eſt pour cette raiſon que le Saint des Saints, où étoient placés l'Arche & le Propitiatoire d'où ces réponſes étoient données, eſt ſi ſouvent appellé dans l'Ecriture (*g*) l'*Oracle*, parce que c'eſt de là qu'émanoient les divins Oracles qui étoient rendus en faveur de ceux qui conſultoient Dieu.

Après toutes ces conſidérations, je croi être en droit de poſer que c'étoit là la maniere de conſulter Dieu par *Urim & Thummim* dans le Tabernacle. Mais il s'éleve ici une queſtion, ſur la maniere dont cela ſe faiſoit dans le Camp. Il paroît par l'Ecriture que le Souverain Sacrificateur, ou quelque autre en ſa place, accompagnoit toujours les armées d'Iſraël dans leurs guerres, & portoit avec ſoi l'Ephod & le Pectoral pour conſulter Dieu par *Urim & Thummim* ſur tous les cas difficiles qui pouvoient ſe préſenter. C'eſt ainſi que (*h*) Phinées alla à la guerre contre les Madianites avec les vaſes du Sanctuaire, c'eſt-à-dire, ſelon les Commentateurs

(*g*) *Pſ.* XXVIII, 2. III. *Rois* VI, 5, 16, 19, 20, 23; 31. VII, 49. VIII, 6, 8. II. *Paralip.* III, 16. IV, 20. & V, 7, 9.

(*h*) *Nombres* XXXI, 6.

Juifs, (*i*) avec l'Ephod & le Pectoral qui étoient mis, disent-ils, dans une Arche ou coffre fait exprès à ce dessein, & qui étoit porté comme l'autre Arche sur les épaules des Lévites. C'est de cette Arche qu'ils entendent cet endroit de l'Ecriture où Saül dit au Souverain Sacrificateur Ahija (*k*) *Approche l'Arche de Dieu.* Car ce ne pouvoit être l'Arche de l'Alliance. Elle étoit alors à Kirjath-Jearim, & elle ne pouvoit être tirée de la place qu'elle occupoit dans le Tabernacle, pour être portée à la guerre ou quelque autre part, que dans sa propre station. Cela n'arriva qu'une fois, dans une expédition contre les Philistins, qui fut aussi fatale aux Israëlites, Dieu les ayant livrés à leurs ennemis, & ayant permis que l'Arche elle-même tombât entre leurs mains, en punition de cette contravention à sa Loi. L'Arche donc que Saül ordonna à Ahija *d'approcher*, ne pouvoit être que l'Arche ou le Coffre dans lequel on portoit l'Ephod & le Pectoral, & la fin, pour laquelle il la demanda, le prouve. Car c'étoit pour consulter Dieu, à quoi l'Ephod & le Pectoral étoient employés. De sorte que cet or-

Ann. 534. avant J. C. Cyrus. 3.

(*i*) *Paraphrasis Chaldaica* JONATHANIS BEN. UZZIEL. Textum interpretatur his verbis, *& misit eos Moses, & Phineasum filium Eleazaris Sacerdotem ad bellum, & Urim & Thummim Sanctitatis ad interrogandum per ea.*

(*k*) I. *Rois* XIV, 18.

Ann. 534. avant J.C. Cyrus. 3.

dre de Saül à Ahija, *Approche l'Arche de Dieu*, revient à ce que dans la suite David dit à Abiathar dans un cas semblable (l) *Approche ici l'Ephod.* Par où il entendoit le Coffre où l'Ephod étoit renfermé, & avec lequel Abiathar s'étoit enfui vers David, quand Saül exterminoit la famille de son Pere. C'est de la même Arche qu'ils entendent ce qu'Urie dit à David, pout s'excuser d'entrer dans sa maison & de coucher avec sa femme. (m) *L'Arche & Israël & Juda logent sous des tentes. Mon Seigneur Joab aussi & les Serviteurs de mon Seigneur campent aux champs, & moi entrerois-je dans ma maison pour manger & boire & coucher avec ma femme?* S'il l'eût entendu de l'Arche de l'Alliance & de la tente sous laquelle elle étoit, ce qu'il en disoit lui eût été une raison de ne coucher jamais avec sa femme; cette Arche ayant toujours été renfermée dans cette tente ou Tabernacle, jusques à ce que le Temple de Salomon eût été bâti. Il est donc fort vraisemblable que l'Arche dont il parloit, étoit l'Arche ou le Coffre dans lequel étoient placés l'Ephod & le Pectoral que le Sacrificateur, qui étoit envoyé à la guere, portoit avec soi.

Ce Sacrificateur, pour être autorisé à

(l) I. *Rois* XXIII, 9.
(m) II. *Rois* XI, 11.

Ann. 534. avant J. C. CYRUS. 3.

agir en la place du Souverain Pontife, lorsque l'occasion de consulter Dieu par *Urim & Thummim* se présentoit, étoit (*n*) consacré à cet office par l'onction de l'Huile sainte, de la même maniere que le Souverain Sacrificateur l'étoit. C'est pourquoi il étoit appellé l'*Oint pour la guerre.* Mais la difficulté est de sçavoir, comment il recevoit la réponse. Car dans le camp il n'y avoit point de Propitiatoire devant lequel il pût se présenter & d'où il pût recevoir la réponse comme dans le Tabernacle. Cependant il paroît par plusieurs exemples rapportés dans l'Ecriture, que des Oracles de cette nature étoient rendus dans le camp. Car pour n'alléguer que David, il consulta Dieu par l'Ephod & le Pectoral (*o*) jusques à trois fois dans le cas de Kehila & deux (*p*) fois à Ziglag; une fois sur la poursuite de ceux qui avoient brûlé la Ville, & une autre fois sur son voyage de là à Hébron, pour y prendre possession du Royaume de Juda à la mort de Saül; & dans chacune de ces occasions il reçut réponse, quoi qu'il soit certain que l'Arche de l'Alliance n'étoit point avec lui. Il est fort apparent que, puisque Dieu permettoit qu'on le consul-

(*n*) MAIMONIDES *in Cele Hammikdash* Cap. I. §. 7. & *in Melachim*. Cap. VII.

(*o*) I. *Rois* XXIII.

(*p*) I. *Rois* XXX, 8. II. *Rois* II, 1.

Ann. 534. avant J. C. Cyrus, 3.

tât dans le camp sans l'Arche, aussi-bien que dans le Tabernacle où l'Arche étoit, la réponse étoit donnée de la même maniere par une voix intelligible. Il est aussi fort probable que le Sacrificateur *oint pour la guerre* avoit dans le camp une tente dressée pour cet usage, dont une partie étoit séparée par un voile, comme le Saint des Saints l'étoit dans le Tabernacle, & que, lorsqu'il consultoit Dieu dans le camp, il se présentoit devant ce Voile de la même maniere, que le Souverain Sacrificateur, en pareil cas, faisoit devant celui du Tabernacle, & que la réponse étoit rendue de derriere ce Voile quoiqu'il n'y eût ni Arche, ni Propitiatoire. Les paroles d'Urie que nous venons d'alléguer, se rapportent évidemment à cette tente; & en effet il ne convenoit point à une Religion si chargée de cérémonies, & où tout se faisoit avec tant de solemnité, de n'avoir pas eu une piece de cette nature pour un Office si sacré.

Cette maniere de consulter Dieu fut souvent mise en pratique tant que le Tabernacle subsista. Il ne faut pas douter qu'elle ne continuât dans la suite jusqu'à la destruction du Temple par les Chaldéens. Nous n'en avons cependant aucun exemple dans l'Ecriture pendant tout le tems du premier Temple, & il est très-

certain que cet usage cessa entierement dans le second. Esdras & Néhemie, (q) nous le donnent également à entendre. De là vient cette maxime des Juifs, *que le Saint Esprit a parlé aux enfants d'Israël sous le Tabernacle par Urim & Thummim, sous le premier Temple par les Prophetes & sous le second par (r) Bath-Kol.*

Ann. 534. avant J.C. CYRUS. 3.

Ceux qui prétendent que l'*Urim & Thummim* cesserent absolument sous le premier Temple, en donnent ces deux raisons. La premiere (s) que c'étoit une dépendance de la Théocratie. Car, disent-ils, tant que Dieu gouverna immédiatement Israël, il étoit nécessaire qu'il y eût un moyen établi, à la faveur duquel son Peuple pût s'adresser à lui & le consulter en tout tems. Ce fut, selon eux, pour cette raison que l'Oracle par *Urim & Thummim* fut institué. Mais lorsque la Théocratie eut pris fin, ce qui arriva, si on les en croit, lorsque Salomon le premier Roi héréditaire fut monté sur le trône, cet Oracle cessa entirement. Leur seconde raison est, que l'*Urim & Thummim* étoit établi pour consulter Dieu sur les

(q) *Esdras* II, 63. *Nehemie* VII, 65.

(r) Les Juifs entendent par là une voix qui sortoit de la nuée, pareille à celle qui se fit entendre d'une nuée au sujet de Jesus Christ, *Matth.* III, 7. XVII, 5. II. *Epist.* I, 17.

(s) SPENCERUS *de Urim & Thummim*, Cap. II, §. 2.

Ann. 534. avant J. C. Cyrus. 3.

choses seulement qui intéressoient tout le Peuple d'Israël. Or ce commun intérêt étant venu à cesser par la division du Royaume, cette voie de consulter Dieu devoit cesser dès là même, comme n'étant plus pratiquable. Je laisse au Lecteur à considérer, jusques où peut aller la force de ces arguments.

IV. La quatrieme chose qui étoit dans le premier Temple, & qui manqua dans le second, c'étoit le *feu sacré* descendu du Ciel sur l'Autel. Il descendit (*t*) la premiere fois sur l'Autel dans le Tabernacle, à la consécration d'Aaron & de ses fils pour la Prêtrise, & dans la suite il descendit de nouveau (*u*) sur l'Autel dans le Temple de Salomon, lorsque ce Temple fut consacré. Il y fut constamment entretenu & conservé le jour & la nuit par les Prêtres, sans qu'on le laissât jamais éteindre, de la même maniere qu'il l'avoit été dans le Tabernacle, & c'est avec ce feu qu'étoient offertes toutes les offrandes qui y étoient faites par feu. Nadab & Abihu, pour s'être servis d'un autre feu, furent consumés par un *feu qui sortit de devant l'Eternel*. Quelques Docteurs Juifs (*x*) disent que ce feu sacré fut éteint au tems

(*t*) *Levit.* IX, 24.
(*u*) II. *Chron.* VII, 1.
(*x*) *Talmud in Zebachim* Cap. VI.

de Manassé. Mais la plus commune opinion parmi eux est, qu'il subsista jusqu'à la destruction du Temple par les Chaldéens, après quoi il ne fut plus renouvellé; mais au lieu de ce feu céleste il n'y eut plus que du feu commun dans le second Temple. Car ce qu'on raconte, qu'il (y) fut caché par Jérémie dans une fosse, d'où il fut tiré ensuite & remis sur l'Autel dans le second Temple, n'est fondé que sur l'authorité du second Livre des Maccabées.*

Ann. 534. avant J. C. Cyrus. 3.

V. La cinquieme chose qui étoit dans le premier Temple & dont le second fut privé, c'étoit *l'Esprit de Prophétie*, ce qui pourtant ne doit pas être entendu à la rigueur. Car les Prophetes Aggée, Zacharie & Malachie prophétisérent sous le second Temple. Mais à leur mort qui arriva, selon les Rabbins, dans une même année, l'*Eprit de Prophétie* se retira entiement du milieu d'eux.

VI. Outre ces cinq choses, une sixieme manquoit encore au second Temple; c'est l'*Huile d'onction* que (z) Moïse avoit composée pour l'onction & la consécration du Roi, du Souverain Sacrificateur & de tous les Vaisseaux sacrés dont on se servoit dans la Maison de Dieu. Il avoit

(y) II. *Maccab*, I, 18, 19.
* Les Protestants ne reconnoissent pas l'authorité des deux Livres des Maccabées.
(z) *Exod.* XXX, 22-33.

Ann. 534. avant J. C. Cyrus. 3.

été ordonné aux Ifraëlites de la garder pour cet ufage dans toutes leurs générations. C'eft pourquoi elle étoit pofée devant le Seigneur dans le Lieu très-Saint. Comme l'Exemplaire original de la Loi y étoit placé au côté droit de l'Arche de l'Alliance, peut-être auffi que le vafe qui contenoit cette Huile fainte étoit placé à l'autre côté, & qu'elle y fut confervée jufqu'à ce qu'elle périt avec le Temple. Chaque (a) Roi n'étoit pas oint de cette Huile ; mais feulement le premier de la famille. Car étant oint tant pour lui-même que pour les Succeffeurs de fa Race, il ne faloit pas d'autre Onction, à moins qu'il ne s'élevât quelque difficulté ou quelque difpute touchant la fucceffion ; auquel cas celui qui l'avoit obtenue, encore qu'il fût de la même famille, recevoit l'Onction pour mettre fin à toute conteftation ; nul n'étant en droit après cette Cérémonie de lui contefter fon Titre, ce qui fut le cas de Salomon, de Joas & de Joachaz. Mais chaque Souverain Sacrificateur (b) étoit oint à fa confécration, ou lorfqu'il entroit premierement en charge, & il en étoit de même du (c) Prêtre qui alloit à la guerre en fa place. Les vaiffeaux & les uftenciles

(a) MAIMONIDES *in Cele Hammikdash*, Cap. I. §. 11.
(b) *Exod.* XXX, 30.
(c) MAIMONIDES *in Cele Hammikdash*, Cap. I. §. 7.

qui étoient oints, étoient (*d*) l'Arche de l'Alliance, l'Autel des Parfums, la Table des Pains de Propofition, le Chandelier d'or, l'Autel des Holocauftes, le Lavoir & les autres vaiffeaux & uftenciles qui en dépendoient. Comme toutes ces chofes furent (*e*) premierement confacrées par cette Onction, à l'érection du Tabernacle par Moïfe, auffi lorfque quelqu'une venoit à s'ufer, ou à fe perdre, elle pouvoit, tant que cette huile fubfifta, être rétablie & réparée, en faifant & confacrant une autre en fa place, qui étoit de la même vertu & de la même fainteté que la premiere. Mais cette Huile ayant manqué dans le fecond Temple, ce défaut caufa un défaut de Sainteté dans toutes les autres chofes qui y appartenoient. Car quoique les Juifs, à leur retour de Babylone, & après le rétabliffement de leur Temple, fiffent de nouveau, une Arche, un Autel des Parfums, une Table des Pains de Propofitions, un Chandelier d'or, un Autel des Holocauftes & un Lavoir avec les vafes & les uftenciles qui y appartenoient, & qu'ils miffent toutes ces chofes dans leur premiere place, & les appliquaffent au même ufage; cependant toutes ces chofes, faute de l'Huile d'Onction

Ann. 534. avant J. C. CYRUS. 3.

(*d*) *Exode* XXX, 26-29.
(*e*) *Exode* XL.

Ann. 534. avant J.C. CYRUS. 3.

pour les consacrer, n'eurent point dans le second Temple la Sainteté qu'elles avoient dans le premier. Le Souverain Sacrificateur même, qui officioit dans le Temple, n'étoit consacré (f) qu'en revêtant les habits Pontificaux. De sorte que le défaut de cette seule chose dans le second Temple, rendit toutes les autres défectueuses & les priva de la sainteté qui y étoit autrefois attachée. Ainsi on peut bien compter cette privation de l'Huile d'Onction parmi les principales choses qui manquerent au second Temple. Mais les Juifs, par superstition, en réduisent le nombre à cinq: Car dans le 8. ℣. du premier Chap. d'Aggée, où Dieu dit du second Temple, *j'y prendrai mon plaisir & je serai glorifié*, le mot Hébreu *aicabedha*, c'est-à-dire, *je serai glorifié*, étant écrit sans avoir à la fin la lettre *He*, qui auroit dû y être, il en font un mystere, comme (g) si cette lettre qui est la lettre numerale de cinq eût été mise à l'écart à dessein, pour marquer, par ce vuide, les cinq choses qui manquoient dans le second Temple. C'est pour cela qu'ils n'en veulent point ajouter une sixieme. Il en est pourtant, parmi eux, qui pour faire place à cette derniere, réduisent le *Shekina* & l'*Esprit de Prophétie* sous un

(f) MAIMONIDES *in Cele Hammikdash*, Cap. I. §. 8.
(g) *Talmud Hierosol. in Taanith.* Cap. II.

même Chef, qu'ils appellent *le Saint Esprit*, ne les regardant que comme de différentes manifestations de cet Esprit divin, l'une dans un lieu, & l'autre dans une personne. Ainsi sans altérer le nombre de cinq, ils comptent l'*Huile d'onction* parmi les défectuosités du second Temple (*h*) qu'ils rangent de cette maniere : I. *L'Arche de l'Alliance* avec le *Propitiatoire*. II. *Le feu sacré*. III. *L'Urim & Thummim*. IV. *L'Huile d'onction*. V. *Le Saint Esprit*. Ces choses & plusieurs autres manquant dans le second Temple, il ne faut pas être surpris que les Vieillards, lorsqu'on en posoit les fondements, versassent des larmes au souvenir du premier. Mais tous ces défauts furent abondamment réparés, (*i*) lorsque *le desir des Nations, le Seigneur, qu'ils cherchoient, entra dans son Temple*, que Jesus-Christ notre Sauveur, le véritable *Shekina* de la Majesté divine, honora le dernier de sa présence ; & à cet égard la *gloire de la seconde Maison l'a emporté de* beaucoup sur *celle de la premiere*, selon la prédiction (*k*) du Prophete Aggée.

Ann. 534. avant J. C. Cyrus, 3.

Les Samaritains ayant appris que les Juifs avoient commencé de rebâtir leur Temple, (*l*) se rendirent à Jérusalem,

(*h*) *Thalmud Hierosol. in Taanith.*
(*i*) *Malachie*, III, 1. *Aggée* II, 7.
(*k*) *Aggée* II, 9.
(*l*) *Esdras* IV.

ment avec les Dieux qu'ils adoroient auparavant. Ainsi quoiqu'ils adorassent le vrai Dieu; comme ils mêloient son Culte avec celui des fausses Divinités, ils ne laissoient pas d'être des Idolâtres : & c'étoit une raison aux vrais adorateurs de Dieu, de n'avoir point de communion avec eux.

Ce refus ayant irrité au dernier point les Samaritains, ils firent tout ce qu'ils purent pour arrêter la construction du Temple; & quoiqu'ils ne pussent changer l'Edit de Cyrus, (n) ils firent tant à force de présents & par leurs intrigues auprès des Ministres & des Officiers de qui la chose dépendoit, que l'exécution demeura suspendue, ensorte que pendant plusieurs années l'ouvrage n'avança que fort lentement. Les Juifs sentant cette injure aussi vivement qu'elle le méritoit, en conçurent, pour les Samatitains, cette haine qui a duré jusqu'aujourd'hui; & qui fortifiée par d'autres incidents, en est venue au point, que de tous les hommes il n'en est point pour lesquels il aient eu tant d'horreur que pour les Samaritains, de quoi nous avons plusieurs exemples dans l'Evangile; & encore aujourd'hui, dans leur langage, appeller quelqu'un *Cuthéen*, c'est lui donner de tous les noms le plus

(n) *Esdras* IV, 5. JOSEPHUS, *Antiq.* Lib. IX. Cap. 8.

Ann. 534. avant J. C. CYRUS, 3.

odieux. C'est aussi de ce nom qu'ils appellent les Chrétiens, quand ils veulent marquer l'extrême aversion qu'ils ont pour eux.

La construction du Temple ayant été beaucoup retardée par ces menées secretes des Samaritains, & l'Edit de Cyrus n'ayant point son effet en divers de ses articles, ce fut, ce semble, pour cette raison que Daniel (o) dans le quatrieme mois de l'an III. de Cyrus, mena deuil & jeûna trois semaines de suite. Après quoi, le vingt-quatrieme jour de ce mois, il eut une vision qui regardoit la succession des Rois de Perse, l'Empire des Macédoniens & les conquêtes des Romains ; révélation dont on trouve le détail dans les trois derniers Chapitres de sa Prophétie. Ce qu'on trouve à la fin du dernier, donne lieu de conjecturer qu'il mourut bien-tôt après, comme en effet son grand âge ne permet pas de croire qu'il ait pu guere vivre plus long-tems. Car le III. de Cyrus étant le LXXIII. de la captivité de ce Prophete, s'il avoit dix-huit ans lorsqu'il fut transferé en Babylone, qui est le moins qu'on lui puisse donner, comme je l'ai fait voir ci-dessus, il devoit être, dans le tems dont nous parlons, dans la XCI. année de son

(o) *Daniel* X, 2.

âge, qui est un terme où peu de gens arrivoient dans ce tems-là. Ce fut un homme d'une piété & d'une sagesse distinguée, favorisé de Dieu & honoré des hommes plus qu'aucun autre de son tems. Ses prédictions touchant la venue du Messie & d'autres grands événements des derniers tems, sont les plus claires & les plus pleines de toutes celles que nous avons dans l'Ecriture; jusques là (*p*) que Porphyre, dans les objections qu'il y oppose, prétend qu'elles n'ont pu être écrites qu'après l'événement. En effet, elles semblent plutôt des récits de choses déja arrivées, que des prédictions de choses futures, tant il y a de rapport entre les événements & les Prophéties qui les avoient annoncés. Malgré cela (*q*) les Juifs ne tiennent pas Daniel pour Prophete. Aussi ne placent-ils ses Prophéties que parmi les Hagiographes. Ils ne font pas plus d'honneur aux Pseaumes de David. La raison (*r*) qu'ils en donnent, c'est que ni l'un ni l'autre n'ont vécu à la maniere des autres Prophetes, mais en gens de Cour: Da-

Ann. 534. avant J. C. Cyrus. 3.

(*p*) HIERONIMUS *in proœmio ad Comment. in* Danielem.

(*q*) HIERONIMI *Præfatio in* Danielem. MAIMONIDES *in Morch Nevochim.* Part. II. Cap. XLV.

(*r*) Vide GROTIUM in *Præfatione ad Comment. in* Esaïam *&* HUETII *Demonstrationem Evangelicam*, Prop. IV. Cap. XIV. §. *De Prophetia* Danielis.

Ann. 534. avant J. C. Cyrus. 3.

vid dans son propre Palais en qualité de Roi d'Israël, & Daniel dans le Palais des Rois de Babylone comme un de leur principaux Ministres. Ils ajoutent même à l'égard du dernier (s) que, quoiqu'il ait été honoré de révélations divines, ce n'a pourtant pas été dans la maniere prophétique, mais par des songes & des visions de nuit; ce qu'ils regardent comme la plus imparfaite de toutes les manieres de révélation & au dessous de la Prophétique. Mais Josephe, (t) un des plus anciens Historiens de la Nation, le compte parmi les plus grands Prophetes. Il dit qu'il avoit un commerce particulier avec Dieu; qu'il ne prophétisoit pas seulement en général, comme les autres Prophetes, les choses à venir, mais qu'il marquoit aussi les tems ausquels elles arriveroient; & qu'au lieu qu'ils ne prédisoient que des malheurs qui les rendoient odieux aux Princes & au Peuple, il leur prédisoit au contraire des choses avantageuses & favorables qui lui attiroient l'affection générale, comme le succès de celles dont ils voyoient l'accomplissement, les confirmoit dans la persuasion que les autres étoient véritables, & portoit tout le mon-

(s) MAIMONIDES ibid. DAVID KIMCHI *in Præfatione ad Comment. in Psalmos.*
(t) *Antiq.* Lib. X. Cap. XII.

de

de à croire que ses prédictions venoient de Dieu. Mais ce qui met sa qualité de Prophete au dessus de toute exception, c'est que Jesus-Christ dans (u) l'Evangile le reconnoît pour tel.

Ann. 534. avant J. C. Cyrus. 3.

La sagesse de Daniel ne s'étendoit pas seulement aux choses divines & aux affaires politiques, mais encore aux Arts & aux Sciences & particulierement à l'Architecture. Josephe (x) nous parle d'un fameux Edifice qu'il avoit bâti à Suze en forme de château, qui subsistoit encore de son tems, & qui étoit si artistement construit, qu'il paroissoit alors aussi beau & en aussi bon état que s'il ne fût venu que d'être achevé. C'étoit dans ce Palais qu'étoit la sépulture ordinaire des Rois des Perses & des Parthes ; & en considération de son Fondateur la garde en étoit encore, de son tems, commise à un homme de la Nation des Juifs. Les Exemplaires de Josephe que nous avons maintenant, placent, à la vérité, cet Edifice à Ecbatane Capitale de la Médie ; mais (y) S. Jérôme qui rapporte le même fait mot à mot d'après l'Historien Juif, comme il le marque lui-même, le met à Suze dans la Perse ; ce qui fait voir qu'il y avoit ainsi

(u) *Matthieu* XXIV, 15.
(x) *Antiq.* Lib. X. Cap. XII.
(y) *Comment. in* Daniel. VIII, 2.

Ann. 534. avant J.C. Cyrus. 3. dans l'Exemplaire de Josephe dont il se servoit, comme en effet tout nous oblige à croire que c'étoit là la véritable maniere de lire. Car Suze étant dans l'Empire Babylonien, Daniel y faisoit quelquefois sa résidence, comme (z) l'Ecriture nous l'apprend. C'étoit, il n'y a encore que quelques siécles, une commune Tradition dans ce Pays-là, que (a) Daniel étoit mort dans cette Ville, qui est appellée aujourd'hui *Tuster*, & où l'on montre encore son tombeau. Ce qui mérite d'être observé, c'est que Josephe appelle cet Edifice *Baris*, qui est le même nom que Daniel lui-même donne au Palais ou Château du Suze. Car au lieu de ces paroles (b) *à Suze dans le Palais*, comme porte notre Version, il y a dans l'Original *Beshushan Habirah*, & il ne faut pas douter que le *Birah* de Daniel ne soit le même que le *Baris* de Josephe, & que l'un & l'autre ne marquent le Palais ou Château que Daniel y avoit construit lorsqu'il avoit le Gouvernement de cette Province. Car lui-même dit (c) qu'*il y faisoit les affaires du Roi*, sçavoir, en qualité de Gouverneur pour le Roi de Babylone.

(z) Car Suze est la même que celle que l'Ecriture appelle Suzan

(a) BENJAMINIS *Itinerarium*.

(b *Daniel* VIII, 2.

(c) *Daniel* VIII, 27.

Une partie du Livre de Daniel, ſçavoir, depuis le 4. verſet du II. Chap. juſqu'à la fin du Chap. VII. a été écrit originairement en Langue Chaldaïque. Comme le Prophéte y parle des affaires de Babylone, il les écrivit en Chaldéen ou Langage Babylonien. Tout le reſte eſt en Hébreu. La Verſion (*d*) Grecque de ce Livre, dont les Egliſes Grecques ſe ſervoient dans tout l'Orient, étoit celle de Théodotion. Dans l'Edition Vulgate Latine de la Bible on a ajouté dans le III. Chapitre entre les ℣. 23. & 24. le Cantique des trois jeunes Hommes dans la Fournaiſe, & à la fin du Livre, l'Hiſtoire de Suſanne & celle de Bel & du Dragon. La premiere fait le Chap. XIII. & la ſeconde le XIV. de ce Livre dans cette Edition. Mais ces Additions (*e*) n'ont jamais été reçues dans le Canon des Saintes Ecritures par l'Egliſe Judaïque. Elles ne ſont écrites ni en Hébreu ni en Chaldaïque, & on n'a aucune preuve qu'elles l'aient jamais été. Les Hébraïſmes qu'on y remarque, prouvent, tout au plus, qu'elles ont été écrites en Grec par un Juif, qui tranſportoit les manieres de parler de ſa propre Langue, dans celle en laquelle il écri-

Ann. 534. avant J. C. CYRUS. 3.

(*d*) HIERONIMUS *in Præfatione ad* Danielem *& in Proœmio ad Comment. in eundem.*
(*e*) HIERONIMUS, ibid.

Ann. 534. avant J. C. Cyrus. 3.

voit, comme il arrive d'ordinaire dans ces occasions. Une preuve démonstrative qu'elles ont été écrites originairement en Grec par quelque Juif Hélléniste, sans avoir une source plus éloignée, c'est que dans l'Histoire de Susanne Daniel, dans ses réponses aux Vieillards, (*f*) fait allusion aux noms Grecs des Arbres, sous lesquels ces calomniateurs de la chaste Susanne disoient qu'elle avoit commis adultere: allusions qui ne peuvent avoir lieu dans les autres Langues. L'Eglise Romaine n'a pourtant pas laissé de leur attribuer la même autorité qu'au reste du Livre de Daniel. Le Concile (*g*) de Trente les range également, parmi les Livres Canoniques. Mais les Anciens n'ont rien fait de semblable. Africanus, Eusebe, & Apollinaire rejettent ces Pieces, non seulement comme non Canoniques, mais encore comme fabuleuses. S. Jérôme (*h*) ne donne pas d'autre titre à l'Histoire de Bel &

(*f*) Quand *Daniel* interroge séparement les deux Anciens, l'un d'eux ayant dit qu'il avoit vu Susanne commettre l'adultere ὑπὸ σχῖνον, c'est-à-dire, sous un Lentisque. *Daniel* lui répond par allusion à σχῖνον, *l'Ange de Dieu a reçu ordre de lui*, σχῖσαι σε μέσον, c'est-à-dire, de *te couper par le milieu*. Et l'autre ayant répondu qu'il l'avoit vue ὑπὸ πρῖνον, c'est-à-dire, sous un Chene verd, *Daniel* faisant allusion au mot πρῖνον lui répond, l'*Ange du Seigneur est prêt avec l'épée* πρίσαι σε μέσον, c'est-à-dire, *de te couper en deux*. Vide HIERONIM. ibid.

(*g*) *Sessione* IV.

(*h*) HIERONIMUS ibid.

du Dragon, que celui (*i*) de Fables de Bel & du Dragon. Ceux qui se sont contentés de les admettre comme des instructions pour les mœurs, les ont rejettées comme parties des Ecritures Canoniques. En quoi ils ont été suivis par les Eglises Protestantes, qui les placent dans leurs Bibles parmi les Livres Apochryphes, sans les reconnoître pour Canoniques.

Ann. 534. avant J. C. CYRUS. 3.

Les Juifs ayant perdu dans la mort de Daniel le plus puissant de leurs Protecteurs à la Cour des Rois de Perse, cela donna occasion à leurs ennemis de pousser avec succès leurs mauvais desseins contre eux. Cependant, quoique par leurs pratiques secrettes, ils réussissent à détourner les secours que Cyrus, par son Edit, leur avoit assignés pour la construction de leur Temple, ils ne purent pourtant pas l'arrêter entierement. De sorte que les Juifs, autant qu'ils le pouvoient par eux-mêmes, continuerent l'ouvrage; en quoi ils furent considérablement (*k*) assistés par les Tyriens & les Sidoniens, qui non contents de les pourvoir d'Architectes, de Maçons & d'autres Ouvriers, transporterent encore les cedres que Cyrus leur avoit destinés, de la forêt du Liban jus-

(*i*) PIERRE COMESTOR les qualifie de même, aussi bien qu'ERASME, *in Schol. super Praf.* HIERONIMI *in Danielem.*

(*k*) *Esdras* III, 7.

Ann. 534. avant J. C. Cyrus. 3.

ques à Joppe par mer, d'où ils étoient portés par terre jusques à Jérusalem. Car les Tyriens & les Sidoniens s'appliquant entierement au trafic & à la navigation, ne s'occupoient guere à planter des vignes, ou des oliviers, ou à labourer la terre; ils n'avoient pas même assez de terrain pour l'un ni pour l'autre. Accoutumés à faire des gains considérables sur mer, ils ne se soucioient pas d'étendre leurs limites du côté de la terre ferme; mais ils se tenoient renfermés dans l'enceinte des Villes qu'ils habitoient. C'est pourquoi, leur terre leur fournissant fort peu d'huile & de froment, ils dépéndoient à cet égard de leurs voisins, de qui ils tiroient ces denrées, pour de l'argent ou pour d'autres choses qu'ils leur donnoient en échange. Le Pays des Juifs (*l*) leur étoit pour cela d'un plus grand secours qu'aucun autre. Aussi étoient-ils toujours prêts à les assister de leur travail ou de leurs vaisseaux, en échange des vivres qu'ils en tiroient. De sorte que, comme le Temple de Salomon avoit été bâti par leur secours, ce fut aussi par leur secours que le second fut bâti.

Ann. 530. avant J. C. Cyrus. 7.

L'an septieme du rétablissement des Juifs (*m*) mourut Cyrus leur grand bien-

(*l*) *Actes* XII, 20.
(*m*) *Cyropædia*, Lib. VIII.

faiteur, après avoir regné, depuis qu'il eut pris, pour la premiere fois, le commandement des Armées des Perses & des Medes, (n) trente ans, depuis la prise de Babylone, (o) neuf ans, & depuis qu'il eut seul occupé le trône de l'Orient, après la mort de Cyaxare ou Darius le Mede, (p) sept ans, à la soixante-dixieme année de son âge. La maniere de sa mort est différemment rapportée. Herodote, (q) Diodore de Sicile, (r) & Justin (s) disent qu'ayant fait une invasion dans la Scythie, il y fut batu & mis en pieces avec toute son armée composée de deux cents mille hommes. Mais (t) Xénophon le fait mourir dans son lit aussi heureusement qu'il avoit vécu, dans son Pays, & au milieu de ses amis, en quoi il est plus croyable que les autres. Il n'est nullement vraisemblable, qu'un Prince de la sagesse de Cyrus & aussi avancé en âge qu'il l'étoit, se fût engagé dans une entreprise aussi folle que cette expédition contre les Scythes, telle que ces Auteurs la rapportent. On ne peut même concevoir, qu'après

Ann. 530. avant J. C. Cyrus. 7.

(n) Cicero *de Divinatione*, Lib. I.
(o) *Can.* Ptolomæi.
(p) *Cyropædia* Lib. VIII.
(q) Lib. I.
(r) Lib. II.
(s) Lib. I. Cap. VIII.
(t) *Cyropædia*, Lib. VIII.

rus, est appellé (*x*) dans l'Ecriture Assuerus. Dès qu'il fut sur le trône, les ennemis des Juifs croyant que de l'humeur qu'il étoit, ils pourroient facilement l'animer contre eux, au lieu de s'opposer à la construction de leur Temple par des pratiques secrettes envers les Ministres de la Cour & les autres Officiers subalternes, comme ils avoient fait jusques-là, ils s'adresserent directement au Roi. En effet, s'il ne put être porté à révoquer ouvertement l'Edit de son pere, par respect apparemment pour sa mémoire, il en rendit inutile le but, en grande partie, par les divers découragements qu'il donna aux Juifs; ensorte que l'ouvrage n'avança que fort lentement pendant son regne.

Ann. 529. avant J. C. CAMBYSE. 1.

Cambyse ne fut pas plutôt Roi, (*y*) qu'il résolut de faire la guerre aux Egyptiens, pour quelque injure qu'il avoit reçue de leur Roi Amasis. Si nous en croyons Herodote, ce fut parce qu'Amasis, en la place de l'une de ses filles, que Cambyse lui avoit demandée en mariage, lui avoit envoyé la fille d'Apriès. Mais cela ne peut être vrai; parce qu'Apriès étant mort plus de XL. ans auparavant, aucune de

ANN. 528. avant J. C. CAMBYSE. 2.

(*x*) *Esdras* IV, 6.
(*y*) HERODOT. Lib. II. c. 1. JUSTINUS, Lib. I. Cap. IX. ATHENÆUS Lib. XIII.

Ann. 528. avant J. C. CAMBYSE. 2.

ses filles ne pouvoit alors être assez jeune pour être au gré de Cambyse. Il y a plus de vraisemblance dans ce que (z) d'autres disent, sçavoir, que cette fille d'Apriès fut envoyée à Cyrus & non à Cambyse. Son nom, selon eux, étoit Nitetis: elle cacha pendant quelque tems son parentage, & se contenta de passer pour la fille d'Amasis. Mais ayant eu plusieurs enfants de Cyrus, & s'étant entierement rendue maîtresse de son cœur, elle lui découvrit ce mystere, & ne négligea rien pour le porter à punir Amasis de l'injustice qu'il avoit faite à son pere. Cyrus y étoit résolu, dès le moment que ses autres affaires le lui permettroient. Mais la mort l'ayant surpris avant qu'il eût pu exécuter ce dessein, Cambyse, qui étoit fils de Nitetis, se chargea du soin de sa vengeance, & ne fit la guerre aux Egyptiens que pour cette raison. Mais quoiqu'en disent ces Auteurs, il est plus probable qu'Amasis, qui s'étoit soumis à Cyrus, & étoit devenu son tributaire, n'ayant pas voulu, après sa mort, rendre les mêmes devoirs à son Successeur, & s'étant soustrait de son obéissance, s'attira par là cette guerre. Cambyse (a) pour la pousser avec suc-

(z) POLIÆNUS *Stratagem.* Lib. VIII. *Et Ægyptii apud* HERODOT. Lib. III. *in initio.* ATHENÆUS ibid.
(a) HERODOT. Lib. III. c. 4.

cès, fit de grands préparatifs tant par mer que par terre. Il engagea les Cypriots & les Phéniciens à l'assister de leurs Vaisseaux. Pour son armée de terre, il joignit à ses propres troupes, un grand nombre de Grecs, d'Ioniens, & d'Eoliens, qui en faisoient la principale force. Mais nul ne lui fut d'un plus grand secours dans cette guerre, que Phanès d'Halicarnasse, qui étant Chef de quelques Grecs auxiliaires qui étoient au service d'Amasis, pour quelque dégoût qu'il reçut de ce Roi d'Egypte, se jetta dans le parti de Cambyse, & lui donna de si grandes lumieres sur la nature du Pays, sur les forces de l'ennemi, & l'état de ses affaires, que cela ne contribua pas peu au succès qu'il eut dans cette expédition. Ce fut, en particulier, par son avis qu'il engagea un Roi Arabe, dont les terres confinoient à la Palestine & à l'Egypte, à fournir de l'eau à son armée pendant qu'elle traverseroit le désert qui étoit entre ces deux Pays; ce que ce Prince exécuta en lui faisant porter cette eau sur le dos des chameaux, sans quoi Cambyse n'eut pu passer avec son armée par ce chemin.

Ann. 528. avant J. C. CAMBYSE. 2.

Ayant ainsi fait ses préparatifs, il tomba sur l'Egypte la quatrieme année de son regne. Lorsqu'il fut arrivé sur la frontiere, il apprit qu'Amasis venoit de mourir,

Ann. 526. avant J. C. CAMBYSE. 4.

Ann. 526. avant J. C. CAMBYSE. 4.

& que Pfammenite fon fils, qui lui avoit fuccédé, étoit occupé à ramaffer toutes fes forces pour lui défendre l'accès de fon Royaume. Il ne pouvoit s'en ouvrir l'entrée qu'en fe rendant Maître de Pelufe qui étoit la clef de l'Egypte de ce côté-là. Mais cette place étoit fi forte, qu'elle devoit, felon toutes les apparences, l'arrêter long-tems. Pour s'en faciliter la prife, il s'avifa de ce ftratagême. (*b*) Ayant appris que la Garnifon étoit toute compofée d'Egyptiens, dans un affaut qu'il donna à la Ville, il mit au premier rang un grand nombre de chats, de chiens, de brebis, & de ces autres animaux que les Egyptiens tenoient pour facrés. Ainfi les foldats de la garnifon n'ofant lancer aucun trait ni tirer aucune flêche de ce côté-là, de peur de percer quelqu'un de ces animaux, Cambyfe fe rendit Maître de la Place fans aucune oppofition. Ces animaux étant les Dieux que les Egyptiens adoroient, (*c*) c'étoit chez eux la plus grande de toutes les impiétés que de les tuer ; & lorfqu'il en mouroit quelqu'un, on l'enterroit de la maniere la plus folemnelle. Dans le tems que Cambyfe venoit de fe rendre Maître de cette Ville, (*d*) Pfammenite

(*b*) POLIÆNUS, Lib. VII.
(*c*) HERODOT. Lib. II. c. 65. DIODOR. SICUL. Lib. I.
(*d*) HERODOT. Lib. III. c. 10.

s'avança avec une grande armée pour arrêter ses progrès; sur quoi il y eut entre eux un grand combat. Avant que d'en venir aux mains, les Grecs, qui étoient dans l'armée de Psammenite, pour se venger de la révolte de Phanès, prirent ses enfants qu'il avoit été obligé de laisser en Egypte lorsqu'il s'enfuit, & à la vûe des deux Camps les égorgerent, & en burent le sang. Mais cette cruauté énorme ne leur procura pas la victoire. Les Perses irrités de cet horrible spectacle tomberent sur eux avec tant de furie, qu'ils eurent bien-tôt renversé & mis en déroute toute l'Armée Egyptienne, dont ils tuerent la plus grande partie. Ce qui en resta se sauva à Memphis, où Cambyse les ayant poursuivis, il envoya à la Ville, par le Nil sur lequel elle étoit située, un Vaisseau de Mitylene avec son Héraut pour les sommer de se rendre. Mais le Peuple étant entré en fureur, mit en pieces le Héraut & tous ceux qui étoient avec lui. Cambyse s'étant, en peu de tems, rendu Maître de la Place, tira une pleine vengeance de cet attentat, faisant exécuter publiquement autant d'Egyptiens de la plus haute Noblesse, qu'il y avoit eu de personnes massacrées dans le Vaisseau. De ce nombre fut le fils aîné de Psammenite. A l'égard de Psammenite lui-même,

Ann. 526. avant J. C. CAMBYSE. 4.

Ann. 525. avant J. C. CAMBYSE. 4.

Cambyse se trouva porté à le traiter avec douceur. Non content de lui avoir sauvé la vie, il lui assigna un entretien honorable. Mais tout cela n'ayant pu satisfaire le Monarque Egyptien, il se mit à exciter de nouveaux troubles pour recouvrer son Royaume ; en punition de quoi, on lui fit boire du sang de taureau dont il mourut. Son regne ne fut que de six mois : car il ne s'écoula pas plus de tems entre la mort de son pere & la prise de Memphis, où il tomba entre les mains de ses ennemis, & fut dépouillé de toute l'autorité, toute l'Egypte s'étant dès ce moment soumise au Vainqueur. Ceci arriva la V. année de son regne, après quoi il regna encore trois ans. Les Lybiens, les Cyrenéens, & les Barcéens, à la nouvelle de ces succès, envoyerent à Cambyse des Ambassadeurs, avec des présents, pour lui faire leurs soumissions. De Memphis il alla à la Ville de Saïs, où, depuis plusieurs générations, les Rois d'Egypte avoient accoutumé de faire leur résidence. Dès qu'il fut entré dans le Palais, il fit tirer le corps d'Amasis de son tombeau ; & après l'avoir exposé à mille indignités en sa présence, il ordonna qu'on le jettât dans le feu & qu'on le brûlât. La rage que ce Prince témoigna contre le cadavre d'Amasis, fait voir jusqu'à quel point il haïssoit sa per-

ſonne. Quelle que fut la cauſe de cette aversion, il eſt vraiſemblable que c'eſt ce qui l'avoit obligé de porter ſes armes en Egypte.

Ann. 524. avant J. C. CAMBYSE, 6.

L'année ſuivante, qui étoit la ſixieme de ſon regne, il réſolut de faire la guerre en trois différents endroits, contre les Carthaginois, contre les Hammoniens, & contre les Ethiopiens. Il fut obligé d'abandonner le premier de ces projets, parce que les Phéniciens, ſans le ſecours deſquels il ne pouvoit pouſſer cette guerre, refuſerent de l'aſſiſter contre les Carthaginois, qui deſcendoient d'eux, Carthage étant une Colonie de Tyr. Mais déterminé à attaquer les deux autres, il envoya des Ambaſſadeurs en Ethiopie, qui ſous ce nom devoient lui ſervir d'eſpions, pour s'informer de l'état & de la force du Pays, & lui en donner connoiſſance. Mais les Ethiopiens, bien inſtruits du deſſein de leur venue, les traiterent avec le dernier mépris. Le Roi même d'Ethiopie, en échange des préſents qu'ils lui avoient apportés de la part de Cambyſe, ſe contenta de lui renvoyer un arc, avec ordre de lui dire, qu'il pourroit faire la guerre aux Ethiopiens, quand les Perſes pourroient, auſſi facilement qu'eux, tendre cet arc; & que cependant il rendît graces aux Dieux de ce qu'ils n'avoient jamais inſpiré

Ann. 524. avant J. C. CAMBYSE, 6.

aux Ethiopiens le desir d'étendre leur domination au delà des bornes de leur Pays. Cette réponse ayant irrité Cambyse au dernier point, dans la fureur dont il étoit animé, il commanda à son Armée de se mettre en marche sur le champ, sans considérer qu'il n'avoit ni provisions, ni aucune des choses nécessaires pour cette expédition : il laissa seulement les Grecs dans sa nouvelle conquête, pour la tenir en respect pendant son absence. A son arrivée à Thebes dans la haute Egypte, il détacha cinquante mille hommes contre les Hammoniens, avec ordre de ravager leur Pays & de détruire le Temple de Jupiter Hammon, qui y étoit situé. Mais après plusieurs journées de marche dans le désert, un vent violent étant venu à souffler du côté du Midi, entraîna une si grande quantité de sable sur cette armée, qu'elle en fut toute couverte, & y demeura ensevelie. Cependant Cambyse marchoit en furieux contre les Ethiopiens, quoiqu'il manquât de toutes sortes de provisions. Aussi ses soldats, après avoir mangé toutes les bêtes de charge, furent réduits à se manger les uns les autres ; & le dixieme homme de l'armée, sur lequel le sort tomboit, étoit mis à mort pour servir de nourriture aux neuf autres. Cambyse voyant par là qu'il étoit tems qu'il

rebroussât chemin, ramena à Thebes son armée dont il avoit perdu la plus grande partie dans cette expédition, & de là il retourna à Memphis. Dès qu'il y fut arrivé, il congédia les Grecs & les renvoya dans leur Pays. Mais ayant trouvé à son arrivée toute la Ville en joie, parce que leur Dieu (e) Apis leur avoit apparu, il en fut transporté de fureur, s'imaginant qu'on se réjouissoit en Egypte du mauvais succès de ses entreprises. Il manda les Magistrats pour sçavoir la raison de ces réjouissances; & les Magistrats lui ayant dit ce qui en étoit, il ne voulut pas les en croire, mais les fit tous mourir comme des imposteurs qui lui en imposoient. Il fit venir ensuite les Prêtres, qui lui répondirent de même, que leur Dieu, qui n'avoit pas accoutumé de se montrer souvent, s'étant enfin apparu à eux, les Egyptiens en faisoient de grandes réjouissances, selon la coutume. Il leur répliqua que, puisque leur Dieu étoit si bon & si familier que de se faire voir à eux, il vouloit faire connoissance avec lui, & commanda qu'on le lui amenât.

Ann. 524. avant J.C. CAMBYSE. 6.

Le principal Dieu des Egyptiens étoit (f) Osiris. Ils l'adoroient sous la forme

(e) HERODOTUS. Lib. III. c. 27.
(f) HERODOTUS Lib. II. c. 144. DIODORUS SICULUS. Lib. I.

Ann. 524. avant J. C. CAMBYSE. 6.

d'un veau, non en représentation, mais en réalité. Car ils nourrissoient un veau, dans le Temple d'Osiris, qu'ils adoroient en sa place. On l'appelloit Mnevis à Héliopolis, & Apis à Memphis. Voici (*g*) à quelles marques on le reconnoissoit. Il étoit noir par tout le corps, excepté qu'il avoit sur le front une marque blanche en quarré. Il avoit sur le dos la figure d'un Aigle, selon quelques-uns, & selon d'autres, celle d'un Croissant; les poils de la queue doubles, & la figure d'un Escarbot sous la langue. Quand on avoit trouvé un veau ainsi marqué, on le menoit avec de grandes réjouissances au Temple d'Osiris, où il étoit gardé & adoré, en la place de ce Dieu, tant qu'il vivoit; & lorsqu'il venoit à mourir, on l'enterroit avec grande solemnité; après quoi on en cherchoit un autre qui eût les mêmes marques. Ils étoient quelquefois plusieurs années à le trouver; & comme ce bonheur venoit de leur arriver, ils en témoignoient leur joie, lorsque Cambyse revint à Memphis de son expédition d'Ethiopie. Ce fut à l'imitation de cette Idolâtrie, qu'Aaron fit le veau d'or dans le désert, & Jéroboam ceux qu'il dressa à Dan & à Bethel pour

(*g*) HERODOTUS Lib. III. c. 28. PLIN. Lib. VIII. Cap. 46. SOLINUS Cap. 35. AMMIANUS MARCELLINUS Lib. XXII. c. 15.

y être adorés des enfants d'Israël, comme les Dieux qui les avoient tirés du Pays d'Egypte. Ann. 524. avant J. C. CAMBYSE, 6.

Cet Apis ayant été mené à Cambyse, il entra dans une si grande fureur à la vûe de ce Dieu, qu'il tira son poignard & le lui enfonça dans la cuisse. Après quoi ayant reproché aux Prêtres leur stupidité d'adorer une brute comme un Dieu, il les fit cruellement fustiger, & ordonna qu'on tuât tous les Egyptiens qu'on rencontreroit célébrant la Fête d'Apis. Pour Apis, il fut ramené dans le Temple, où, après avoir quelque tems langui de sa blessure, il mourut.

Si on en croit les Egyptiens, Cambyse après cet acte, la plus énorme impiété, selon eux, qui eût été commise dans leur Pays, devint phrénétique. Mais sa conduite précédente fait voir qu'il l'étoit déja auparavant : & il continua à en donner diverses preuves, dont voici quelques-unes que l'Histoire a transmises à la postérité.

Il avoit un frere unique né du même pere & de la même mere. Son nom étoit *Tanoaxare*, selon Xénophon; mais Herodote l'appelle *Smerdis* & Justin *Mergis*. Il accompagna Cambyse dans son expédition d'Egypte. Mais comme il étoit le seul d'entre les Perses qui pût tendre l'arc

Ann. 524. avant J. C. CAMBYSE. 6.

que les Ambassadeurs de Cambyse lui avoit rapporté d'Ethiopie, celui-ci en conçut une telle jalousie contre son frere, qu'il ne put plus le souffrir dans son armée & le renvoya en Perse. Ayant même peu de tems après songé une nuit, qu'un Courrier lui venoit faire sçavoir que Smerdis étoit assis sur le trône, il soupçonna son frere de ce qui fut accompli ensuite par une autre de même nom, & il envoya en Perse Prexaspe l'un de ses principaux confidents, avec ordre de le faire mourir, ce qui fut exécuté. L'une de ses sœurs qui étoit dans le camp, ayant appris cette triste nouvelle, ne put s'empêcher d'en témoigner sa douleur ; ce qui irrita si fort Cambyse, qu'il lui donna un grand coup de pied dans le ventre, dont elle mourut. C'étoit la plus jeune de ses sœurs ; & comme elle étoit d'une extrême beauté, il en étoit devenu si éperdument amoureux, qu'il n'avoit pu s'empêcher de l'épouser. Il manda pour cet effet les Juges de son Royaume, dont l'Office étoit d'interpréter les Loix du Pays, pour sçavoir d'eux, s'il n'y avoit pas quelque Loi qui permît au frere d'épouser sa sœur. Les Juges ne pouvant d'un côté se résoudre à autoriser ce mariage incestueux, craignant de l'autre l'humeur violente de ce Prince, s'ils venoient à le contredire, lui firent cette

réponse adroite. Ils lui dirent, qu'ils ne trouvoient point de Loi qui permît au frere d'épouser sa sœur, mais qu'il y en avoit une qui permettoit aux Rois de Perse de faire tout ce qu'ils vouloient. Cette réponse accommodant Cambyse, autant qu'une approbation directe, il épousa solemnelement sa sœur; & par là il donna le premier exemple de ces incestes, qui fut suivi de la plupart de ses Successeurs, jusques-là qu'il y en eut qui ne firent pas difficulté d'épouser leurs propres filles. Il mena cette Princesse avec lui dans toutes ses expéditions; & comme elle s'appelloit Meroé, (*b*) c'est d'elle qu'il donna ce nom à une grande Isle du Nil qui est entre l'Egypte & l'Ethiopie, jusques où il s'étoit avancé dans sa folle marche contre les Ethiopiens: nom qu'elle porte encore dans les anciennes Cartes Géographiques. Cette Princesse étant enceinte, lorsqu'il lui donna ce rude coup, elle en eut une fausse couche, dont elle mourut. Un mariage si abominable ne méritoit pas une meilleure fin. Il fit aussi enterrer vifs plusieurs des premiers de sa maison, sans aucun sujet: il n'y avoit point de jour qu'il n'en sacrifiât quelques-uns à son humeur féroce. Cresus ayant entrepris de lui dire son avis

Ann. 524. avant J. C. CAMBYSE. 6.

(*b*) STRABO Lib. XVII. JOSEPHUS *Antiq.* Lib. II. Cap. 5.

Ann. 524. avant J. C. CAMBYSE, 6.

sur cet étrange maniere d'agir, & lui en ayant représenté les fâcheux inconvenients, il ordonna sur le champ qu'on le fît mourir. Ceux à qui il en donna l'ordre, prévoyant qu'il ne seroit pas au lendemain sans s'en repentir, en suspendirent l'exécution. Il fut en effet ravi de joie d'apprendre que Cresus étoit encore en vie; il ne laissa pourtant pas de faire mourir ceux qui l'avoient épargné, pour n'avoir pas exécuté ses ordres. Il tua même par pur caprice, & seulement pour faire voir son adresse à tirer de l'arc, le fils de Prexaspe le premier de ses favoris; & ce fut dans des actions de cette nature qu'il passa les sept années de son regne.

Ann. 522. avant J. C. CAMBYSE, 8.

Au commencement de la VIII année il quitta l'Egypte & retourna en Perse. A son arrivée en Syrie, il y trouva un Héraut qui avoit été dépêché de Suze pour l'armée, & qui y avoit proclamé Roi Smerdis fils de Cyrus, & ordonné à tout le monde de lui obéir. Voici ce qui y avoit donné lieu. Cambyse, à son départ de Suze pour son expédition d'Egypte, avoit laissé l'administration des affaires, pendant son absence, entre les mains de Patisithe l'un des Chefs des Mages. Ce Patisithe avoit un frere qui ressembloit beaucoup à Smerdis fils de Cyrus, & qui, peut-être pour cette raison, étoit appellé du même

nom. Dès qu'il eût été pleinement instruit de la mort de ce Prince, qu'on avoit cachée à la plupart des autres, & qu'il eût compris que les extravagances de Cambyse en étoient venues à un point qu'il n'y avoit plus moyen de le souffrir, il mit son propre frere sur le trône, faisant courir le bruit que c'étoit le véritable Smerdis fils de Cyrus ; & sans différer il envoya des Hérauts par tout l'Empire pour en donner connoissance & ordonner à tout le monde de lui obéir. Cambyse fit arrêter celui qui étoit venu porter cet ordre en Syrie ; & l'ayant examiné avec soin, aussi bien que Prexaspe qu'il avoit chargé de tuer son frere, il trouva que le vrai Smerdis étoit certainement mort, & que celui qui avoit envahi le trône, n'étoit autre que Smerdis le Mage : sur quoi s'étant mis à faire de grandes lamentations de ce que, trompé par la conformité du nom, il s'étoit porté à faire mourir son frere ; il donna ordre sur le champ à ses troupes de se mettre en marche pour exterminer l'usurpateur. Mais, lorsqu'il montoit à cheval pour cette expédition, son épée étant tombée du fourreau, lui fit une blessure à la cuisse, dont il mourut peu de tems après. Les Egyptiens, remarquant qu'il avoit été blessé au même endroit qu'il avoit blessé leur Dieu Apis, regarderent cet accident

Ann. 522. avant J. C. CAMBYSE. 8.

Ann. 522. avant J. C. CAMBYSE. 8.

comme un jugement particulier du Ciel sur lui pour cet attentat, en quoi peut-être ils n'avoient pas tout-à-fait tort. Car, comme il arrive rarement, que dans les injures qui sont faites à une maniere particuliere de Culte, quelque erroné qu'il puisse être, la Religion en général n'en reçoive quelque atteinte; il y a aussi dans l'Histoire un grand nombre d'exemples de punitions signalées que Dieu a faites des profanations de la Religion, dans les tems les plus corrompus & sous l'idolâtrie la plus grossiere des Gentils. Cambyse, pendant qu'il étoit en Egypte, s'étant avisé de consulter l'Oracle de Bute qui étoit fameux dans ce Pays-là, en eut pour réponse, qu'il mourroit à Ecbatane: ce qu'ayant entendu d'Ecbatane de Médie, il résolut de n'aller jamais dans cette Ville. Mais ce qu'il croyoit éviter dans la Médie, il le trouva dans la Syrie. Car la Ville, où cette blessure l'obligea de s'arrêter, portoit le même nom & s'appelloit Ecbatane. Il ne l'eut pas plutôt appris (i) que tenant pour certain que c'étoit le lieu où il devoit mourir, il manda tous les principaux Perses; & leur ayant représenté le véritable état des choses, que son frere étoit certainement mort, & que c'é-

(i) Il y a plusieurs exemples de gens qui ont été trompés de cette maniere dans leur vaine curiosité touchant

toit

toit Smerdis le Mage qui avoit occupé le trône, il les exhorta fortement à ne point se soumettre à cet imposteur, & à ne point permettre par là que la Souveraineté passât encore une fois des Perses aux Medes, de laquelle Nation le Mage étoit, mais à prendre soin d'établir sur eux un Roi de leur Nation. Les Perses, croyant que tout ce qu'il en disoit, n'étoit que par haine contre son frere, n'y eurent aucun égard; & lorsqu'il fut mort ils se soumirent tranquillement à celui qui étoit sur le trône, supposant que c'étoit le véritable Smerdis. Comme c'étoit la coutume des Rois d'Orient de se tenir renfermés dans le fond de leur Palais, & de traiter toutes les affaires par l'intervention de leurs Eunuques, sans laisser approcher de leur personne que leurs plus intimes confidents, le Mage observa exactement cet usage; de sorte que ne se montrant jamais en public,

Ann. 522 avant J. C. CAMBISE. 8.

leur destinée future. Ainsi Henri IV. Roi d'Angleterre, à qui il avoit été prédit qu'il mourroit à Jérusalem, tomba malade subitement dans l'Abbaye de Vvestmunster, & y mourut dans la Chambre appellée *Jérusalem*. De même Ferdinand le Catholique Roi d'Espagne, ayant été averti qu'il mourroit à Madrigal, évita avec soin d'y aller, mais pendant qu'il éloignoit ainsi la mort, comme il le pensoit, il la trouva à *Madrigalejo* ou petit Madrigal, un pauvre Village dont il n'avoit jamais oui parler auparavant. Car passant fortuitement par là il se trouva mal tout d'un coup; & ayant été porté dans une misérable chaumiere, qui étoit la meilleure retraite que le lieu pouvoit lui fournir, il y mourut dans un réduit qui à peine pouvoit contenir son lit.

Ann. 522. avant J. C. CAMBISE. 8.

il étoit d'autant plus difficile aux Perses de découvrir l'imposture.

Cambyse regna (*k*) sept ans & cinq mois: pendant les sept autres mois de la VIII. année Mage eut l'autorité en main. Herodote, comme je l'ai déja dit, l'appelle *Smerdis*, Æschile *Mardus*, Ctesias *Spendadate* & Justin *Oropaste*. Mais dans l'Ecriture il porte le nom (*l*) d'*Artaxerxe*. Dès que, par la mort de Cambyse, il fut affermi sur le trône, les Samaritains (*m*) lui écrivirent une Lettre, où ils exposoient que les Juifs rebâtissoient leur Ville & leur Temple à Jérusalem; qu'ayant été de tout tems un Peuple remuant & séditieux il étoit à craindre que, dès qu'ils auroient achevé leur entreprise, ils ne se révoltassent contre le Roi & ne refusassent de lui payer tribut; ce qui donneroit occasion à toute la Syrie & à toute la Palestine de suivre ce mauvais exemple, en sorte qu'il ne resteroit rien au Roi en deçà de l'Euphrate; & qu'à l'égard de ce qu'ils avançoient touchant l'humeur turbulente de ce Peuple, il n'avoit pour s'en convaincre qu'à consulter les Archives des Rois ses Prédécesseurs. Cette Lettre ayant été reçue à la Cour, on rechercha dans les an-

(*k*) HERODOT. Lib. III. c. 66.
(*l*) *Esdras* IV, 7.
(*m*) *Esdras* IV, 7-14.

ciens Régiſtres, comment les Juifs s'étoient comportés, ſous les Empires d'Aſſyrie & de Babylone; & y ayant trouvé avec quelle valeur ils s'étoient ſi long-tems défendus, & avec quelles difficultés ils avoient été enfin ſubjugués par Nabucodonoſor, un ordre fut expédié portant défenſe de pouſſer plus loin la conſtruction de leur Ville & de leur Temple; & les Samaritains, à qui il fut envoyé, furent chargés de tenir la main à ſon exécution. Ils ne l'eurent pas plûtôt reçu qu'ils ſe rendirent à Jérusalem; & ayant notifié leur ordre aux Juifs, ils les obligerent par force & par autorité d'abandonner l'ouvrage, qui demeura ſuſpendu & interrompu juſqu'à la ſeconde année de Darius Roi de Perſe; ſçavoir, environ l'eſpace de deux ans. Comme le Roi qui regnoit avoit été le principal Chef de la Secte des Mages, avec laquelle les Juifs étoient dans une oppoſition extrême ſur le point de la Religion, il ne faut pas douter que l'averſion qu'il en avoit conçue contr'eux, n'eût beaucoup contribué à lui faire donner cet Arrêt.

Ann. 522. avant J. C. CAMBISE, 8.

Que Cambyſe ait été l'Aſſuerus & Smerdis l'Artaxerxe qui arrêterent la conſtruction du Temple, c'eſt ce qui paroît par ce qu'en dit l'Ecriture, (n) que c'é-

(n) *Eſdras* IV, 5, 6, 7.

Ann. 522. avant J. C. CAMBISE. 8.

toient les Rois de Perse qui regnerent entre le tems de Cyrus & le tems de Darius, par l'Edit duquel le Temple fut achevé. Car ce Darius étant Darius Hystaspide, comme nous le prouverons démonstrativement dans son lieu, & nul autre n'ayant regné en Perse entre Cyrus & ce Darius, si ce n'est Cambyse & Smerdis, il s'ensuit que nul autre que Cambyse & Smerdis, ne peuvent être l'Assuerus & l'Artaxerxe, qui, selon Esdras, arrêterent cet Ouvrage.

Mais si Smerdis étoit si rude envers les Juifs, (o) il s'appliqua à favoriser les autres en toute maniere, afin que gagnant leur affection, il pût mieux s'affermir sur le trône qu'il avoit usurpé. C'est dans cette vûe, que dès qu'il se fut emparé de la Souveraineté, il accorda à ses sujets une exemption de taxes & de tout service militaire pendant trois ans; & il fit tant d'autres choses en leur faveur, que sa mort fut pleurée d'un grand nombre d'entr'eux dans la révolution qui suivit bien-tôt après. Pour s'affermir encore mieux sur le trône, il épousa Atosse fille de Cyrus, pour tenir l'Empire de son chef, en cas que, la fourbe venant à être découverte, il ne pût justifier qu'il y eût aucun droit par lui-même. Elle

(o) HERODOT. Lib. III. c. 67.

avoit été mariée auparavant à Cambyse : car après qu'en vertu de la décision des Juges de son Royaume il eut épousé une de ses sœurs, il prit aussi celle-ci pour femme. Et comme le Mage prétendoit être son frere, il l'épousa sur le même pied.

Ann. 523 avant J. C. CAMBISE, 8.

Toutes ces démarches, qu'il faisoit pour sa sûreté, ne servoient qu'à faire soupçonner de plus en plus qu'il n'étoit pas le véritable Smerdis. Car s'il l'étoit, disoit-on, il ne seroit pas nécessaire qu'il prît tant de précautions, ni qu'il employât tant d'artifices pour s'assurer la possession du trône. Le soin qu'il prenoit, de ne se jamais montrer en public, augmentoit le soupçon. Pour s'éclaircir entierement là-dessus, Otane un des plus grands Seigneurs de Perse, frere de Cassandane, qui, selon Herodote, étoit mere de Cambyse & du véritable Smerdis son frere, ayant une fille nommée Phedyme, qui, après avoir été une des femmes de Cambyse, étoit alors possedée par le Mage dans la même qualité, lui envoya demander, si celui avec lequel elle couchoit étoit le véritable Smerdis ou quelqu'autre. Elle répondit, que n'ayant jamais vu Smerdis fils de Cyrus, elle ne pouvoit dire ce qui en étoit. Otane, ne se contentant pas de cette réponse, lui renvoya dire, de s'informer

Ann. 522. avant J. C. Cambise. 8.

d'Atosse, à qui son propre frere devoit être connu, si c'étoit lui ou si ce ne l'étoit pas. Elle répondit, que le Roi tenant ses femmes dans des appartements séparés, elles n'avoient aucune communication ensemble; & qu'ainsi elle ne pouvoit approcher d'Atosse pour sçavoir d'elle ce qu'il souhaitoit. Il lui fit dire, que pour s'en éclaircir, lorsque Smerdis la verroit la nuit & qu'il dormiroit d'un profond sommeil, elle prît garde si ces oreilles n'étoient point coupées. Cyrus les avoit fait autrefois couper au Mage pour de certains crimes dont il avoit été convaincu. Otane donna cet indice à sa fille, afin que, si celui qui couchoit avec elle avoit des oreilles, elle put s'assurer que c'étoit Smerdis le fils de Cyrus; & qu'au contraire, s'il n'en avoit point, elle fut convaincue que c'étoit Smerdis le Mage, qui n'étoit digne ni d'elle ni de la Couronne. Phedyme, ayant reçu ces instructions, profita de la premiere occasion pour faire cette épreuve; & ayant trouvé que celui avec lequelle elle couchoit n'avoit point d'oreilles, elle avertit son pere, & par là la fraude fut entierement découverte. Sur quoi Otane ayant engagé dans son parti six de la premiere Noblesse de Perse, entra avec eux dans le Palais, & étant tombés tous ensemble sur l'Usurpateur & sur

son frere Patisithe qui avoit conduit cette intrigue, ils les tuerent tous deux ; & ayant exposé leurs têtes au peuple, ils lui découvrirent toute l'imposture. Le Peuple en fut si transporté de fureur, qu'il se jetta sur tous ceux qui étoient de la Secte de l'Usurpateur, & en massacra tout autant qu'il en put rencontrer ce jour-là. Pour cette raison le jour de cette exécution fut dans la suite une Fête annuelle chez les Perses, qui, pendant long-tems la solemniserent en mémoire de la découverte de cette imposture, & du bonheur qu'ils avoient eu d'en être délivrés ; & à cause du grand massacre qui avoit été fait des Mages, cette Fête fut appellée *Magophonie*, c'est-à-dire, le Massacre des Mages. Ce fut depuis cet incident, qu'ils eurent pour la premiere fois le nom de *Mages*, qui signifie un homme qui a les oreilles coupées, & qui leur fut donné alors par dérision, parce que cet imposteur avoit été reconnu à cette marque. Car *Mige-Gush*, dans la Langue qui étoit alors en usage dans la Perse, signifie un homme qui a les oreilles coupées. L'Auteur du fameux Dictionaire Arabe appelle Camus, dit (*p*) que tous ceux de cette Secte furent ainsi nommées d'un de leurs principaux Chefs, qui avoit eu les oreilles coupées.

Ann. 522 avant J. C. CAMBISE, 8.

(*p*) Pocokii *Specimen Historiæ Arabicæ*, p. 146.

Ann. 522. avant J. C. CAMBISE. 8.

Ce qu'Herodote, Justin, & d'autres Auteurs ont écrit de ce Smerdis, prouve manifestement, que c'étoit lui qui donna lieu à cette dénomination. Après ce desastre la Secte des Mages tomba dans un si grand mépris, qu'elle eût bien-tôt péri, si, quelques années après, elle n'eût été remise sur pied, sous le nom de réforme, par Zoroastre, de quoi nous parlerons en son lieu.

Mais avant que d'aller plus loin, il ne sera pas inutile de remarquer, que toute l'Idolâtrie d'alors étoit partagée en deux Sectes; (q) celle des *Sabéens* qui adoroient les Simulacres, & celle des *Mages* qui adoroient le feu. La véritable Religion que Noé enseigna à ses enfants, & qui fut suivie par Abraham, consistoit dans l'adoration d'un Dieu Créateur & Maître Souverain de toutes choses, accompagnée de confiance en sa bonté, par le moyen d'un Médiateur. La nécessité d'un Médiateur entre Dieu & les hommes a été une opinion regnante parmi tous les Peuples, & qui a eu cours depuis le commencement.

(q) *Vide* POCOCKII *Specimen Historiæ Arabicæ*, p. 138. GOLII *notas ad* ALFRAGANUM, p. 251. MAIMONIDEM *in Moreh Nevochim.* HOTTINGERI *Historiam Orientalem*, Lib. IV, Cap. VIII. *Historiam Religionis veterum Persarum per* THOMAM HYDE. [*Vide etiam* SPENCERUM *de Legibus Hebræorum initio* Libri II. STANLEII *Historiam Philosophiæ Orientalis*; HERBELOT. *Bibliotheque Orientale*.

Comme ils sentoient leur néant & leur indignité, ils ne pouvoient comprendre qu'ils pussent, d'eux-mêmes, avoir accès auprès de l'Etre suprême si grand & si glorieux. Ils trouvoient qu'il étoit trop élevé & trop pur, & eux trop vils & trop impurs pour qu'il pût y avoir de communication entre lui & eux. Ils en conclurent, qu'il faloit qu'il y eût un Médiateur par l'intervention & l'intercession duquel ils pussent s'adresser à lui, lui présenter leurs vœux, & en être favorablement écoutés. Mais n'ayant point de claire révélation du Médiateur que Dieu destinoit au monde, parce qu'il ne s'étoit pas encore manifesté, ils entreprirent de s'adresser à Dieu par des Médiateurs de leur propre choix. D'ailleurs, comme ils croyoient, d'un côté, que le Soleil, la Lune, & les Etoiles étoient les Tabernacles ou les demeures d'Intelligences qui animoient ces Corps Céleftes & en regloient tous les mouvements, à peu près comme notre ame anime notre corps; de l'autre, que ces Intelligences étoient des Etres mitoyens entre le Dieu suprême & les hommes, ils crurent aussi qu'il n'y en avoit point de plus propres à servir de Médiateurs entre Dieu & eux. Et comme les Planetes étoient, de tous ces Corps Célestes, les plus proches de la Terre & ceux

Ann. 522. avant J. C. CAMBISE, 8.

Ann. 522. avant J. C. CAMBISE. 8.

qui passoient pour avoir le plus d'influence sur elle, ils leur donnerent le premier rang parmi ces Médiateurs, & sur ce pied-là ils en firent l'objet de leur Culte.

Telle a été l'origine de l'Idolâtrie qui a eu cours dans le monde. On servit d'abord ces Intelligences Médiatrices par des Chapelles; c'est-à-dire, par leurs Tabernacles, & ensuite aussi par des Images & des Simulacres. Par ces Chapelles ou Tabernacles, ils vouloient marquer les Corps Célestes eux-mêmes, qu'ils ne regardoient que comme les Tabernacles Sacrés où ces Intelligences avoient leur demeure. C'est pourquoi lorsqu'ils faisoient leurs dévotions à quelqu'une d'elles, ils dirigeoient leur Culte vers la Planete, dans laquelle ils supposoient qu'elle habitoit. Mais ces Corps Célestes se trouvant la plupart du tems sous l'Horizon, ils ne savoient comment les invoquer dans leur absence. Pour remédier à cet inconvénient, ils eurent recours aux Statues, dans lesquelles, après leur consécration, ils croyoient que ces Intelligences étoient aussi présentes par leurs influences que dans les Planetes; & que toutes les prieres qu'on leur adressoit, avoient autant d'fficace devant l'une que devant l'autre. Ce fut-là le commencement de l'adoration des Simulacres. On leur donna le nom des

Ann. 528. avant J. C. CAMBISE. 8.

Planetes qu'ils repréſentoient, qui ſont les mêmes que ceux qu'elles ont aujourd'hui. Delà vient que nous trouvons Saturne, Jupiter, Mars, Apollon, Mercure, Venus & Diane, placés au premier rang, dans le Polytheïſme des Anciens. C'étoient-là leurs plus grands Dieux. Enfin, l'opinion que les Âmes des gens de bien, après leur ſéparation du corps, avoient le pouvoir de ſervir de Médiateurs & d'Interceſſeurs auprès de Dieu pour les hommes, ayant prévalu dans les eſprits, on déïfia pluſieurs de ceux qu'on croyoit tels. Ainſi le nombre des Dieux s'augmenta continuellement dans le monde pendant que l'Idolâtrie y regnoit.

Cette Religion eut ſes premiers commencements chez les Chaldéens. La connoiſſance qu'ils avoient de l'Aſtronomie contribua à les y porter. Ce fut ce qui obligea Abraham de quitter la Chaldée. Des Chaldéens ce Culte ſe répandit dans tout l'Orient, où ceux qui le ſuivoient étoient connus ſous le nom de Sabéens. De ceux-ci il paſſa en Egypte, & delà chez les Grecs, qui l'étendirent chez toutes les Nations de l'Occident. C'eſt pourquoi ceux qui rejettent ce qu'a avancé Maimonides, (r) que pluſieurs des Loix Judaïques ont

(r) *In Moreh Nevochim.*

Ann. 522. avant J.-C. CAMBISE. 8.

été faites par opposition aux Rites Idolâtres des Sabéens, se trompent beaucoup, quand ils opposent à ce sentiment que les Sabéens étoient une Secte trop peu considérable, pour mériter que dans une chose de cette nature on y eût fait attention. Il est vrai, qu'ils ont été réduits à un petit nombre, & qu'ils n'ont fait aucune figure dans le monde, depuis l'accroissement du Christianisme & du Mahometisme. Mais anciennement, toutes les Nations du monde, qui adoroient les Simulacres, étoient comprises sous ce nom. C'est dans cette étendue que Maimonides le prend, comme il paroît par ce qu'il dit (s) que les Sabéens, dont il parle, étoient une Secte dont les erreurs avoient comme inondé tout le Genre humain. Les restes de cette Secte subsistent encore aujourd'hui dans l'Orient sous le même nom de *Sabéens*, qu'ils prétendent avoir reçu de Sabius fils de Seth. Parmi les Livres qui contiennent les doctrines de leur Secte, il y en a un qu'ils appellent le Livre de Seth, & dont ils font Auteur ce Patriarche. Une des choses qui leur a attiré le plus de considération parmi les Peuples d'Orient, c'est que leurs meilleurs Astronomes ont été de cette Secte, comme Thebet-Eban-

(s) *Moreh. Nevochim*.

Korrah, Albattani & d'autres. Les Aſtres étant les Dieux qu'ils adoroient, ils en faiſoient le principal objet de leur étude. Ces Sabéens employoient dans la conſécration de leurs Simulacres un grand nombre d'enchantements, pour y attirer du Ciel ces Intelligences pour leſquelles ils les érigeoient, & dont ils croyoient que la vertu & les influences y réſidoient enſuite. C'eſt de là qu'eſt venue la folie des *Talismans* dont quelques gens font encore aujourd'hui tant de myſtere.

Aux *Sabéens* étoient diamétralement oppoſés les *Mages*, autre Secte qui étoit née dans ces mêmes Pays Orientaux. Ils (*t*) avoient en horreur les images & n'adoroient Dieu que ſous la figure du feu. Ils prirent leur commencement dans la Perſe : c'eſt là & dans les Indes ſeulement que cette Secte ſe répandit, & qu'elle a ſubſiſté juſqu'à aujourd'hui. Leur doctrine fondamentale (*u*) étoit qu'il y a deux Principes, l'un qui eſt la cauſe de tout le bien, l'autre qui eſt la cauſe de tout le mal ; c'eſt-à-dire, Dieu & le Diable : que

(*t*) *Vide* POCOCKII *Specimen Hiſtoriæ Arabicæ*, p. 146, 147, &c. & *Hiſtoriam Religionis veterum Perſarum per* TH. HYDE.

(*u*) C'eſt d'eux que l'Hérétique *Manés* avoit tiré ce ſentiment, qu'il voulut introduire dans la Religion Chrétienne ; l'opinion des deux Principes étant le dogme principal, que les Sectateurs de ces Hérétiques, nommés de lui *Manichéens*, ont tâché d'établir dans le monde,

Ann. 522. avant J. C. CAMBISE. 8.

le premier eſt repréſenté par la lumiere ; & l'autre par les ténébres, comme par leurs vrais Symboles ; & que c'eſt du mêlange de ces deux choſes que tout ce qui eſt dans le monde a été fait. Ils appelloient le bon Dieu *Yasdan*, ou *Ormuzd*, & le mauvais *Abraman*. Le premier eſt appellé par les Grecs *Oramaſdes* & le dernier *Arimanius*. Auſſi quand Xerxès ſouhaitoit à ſes ennemis, qu'il leur vînt toujours dans l'eſprit de chaſſer tout ce qu'il y avoit de braves gens parmi eux, comme les Atheniens avoient fait à l'égard de Themiſtocle, (*x*) il adreſſa ſa priere à *Arimanius* le mauvais Dieu des Perſes, & non à *Oramaſdes* leur bon Dieu. A l'égard de ces deux Dieux, il y avoit cette différence de ſentiments parmi eux, que les uns croyoient que l'un & l'autre étoient de toute éternité ; les autres, que le bon Dieu ſeulement étoit éternel, & que l'autre avoit été créé. Mais ils convenoient tous en ceci, qu'il y auroit une oppoſition continuelle entre ces deux Dieux juſqu'à la fin du monde : qu'alors le bon auroit le deſſus ſur le mauvais ; & qu'après cela, chacun d'eux auroit ſon propre monde, ſçavoir, le bon ſon monde & tous les gens de bien avec lui, & le mauvais auſſi ſon

(*x*) PLUTARCHUS *in Themiſtocle*.

monde & tous les méchants avec lui : que la lumiere est le véritable Symbole du bon Dieu, comme les ténebres celui du mauvais Dieu. C'est pour cela qu'ils adoroient toujours le premier devant le feu, comme la cause de la Lumiere, & particulierement devant le Soleil, comme le feu le plus parfait & qui donne la Lumiere la plus pure. Pour cette raison ils avoient dans leurs Temples un feu qui brûloit continuellement sur les Autels érigés pour cet usage. C'est devant ces Feux sacrés qu'ils faisoient toutes leurs dévotions publiques, & les particulieres, devant les feux de leurs maisons. C'est de cette maniere qu'ils rendoient les honneurs suprêmes à la Lumiere, qu'ils tenoient, comme je l'ai déja dit, pour le vrai Symbole du bon Dieu. Ils haïssoient au contraire souverainement les ténebres, qu'ils regardoient comme la vraie représentation du mauvais Dieu, pour lequel ils avoient autant d'horreur que nous en avons pour le Diable. Car, par exemple, toutes les fois que dans leurs Ecrits, ils avoient occasion de faire mention de son nom, ils l'écrivoient toujours & à l'envers de cette maniere N∀W∀ᴚH∀. Tels étoient les Dogmes de cette Secte, lorsqu'à la mort de Cambyse Smerdis & Patisithe, qui en étoient les principaux chefs, entreprirent d'usurper la Souve-

Ann. 522. avant J. C. CAMBISE, 8.

Ann. 521. avant J. C. Darius. I.

raineté, comme nous venons de le voir.

Les (y) sept Seigneurs qui avoient tué l'Usurpateur, ayant consulté entr'eux sur les moyens de donner au Gouvernement une forme fixe, convinrent le sixieme jour que la Monarchie seroit continuée sur le même pied que Cyrus l'avoit établie ; & pour déterminer qui d'entre eux seroit Roi, il fut arrêté que le lendemain ils se trouveroient à cheval, dès le point du jour, dans un endroit du Fauxbourg de la Ville, qui fut marqué pour cela ; & que celui-là seroit Roi dont le cheval henniroit le premier. Car le Soleil étant la grande Divinité des Perses & qui étoit adorée de tous, tant de la Secte des Sabéens que de celle des Mages, ils crurent que de prendre cette voie, ce seroit lui déférer l'honneur de cette Election. Mais l'Ecuyer de Darius, l'un de ces sept Seigneurs, ayant appris de quoi ils étoient convenus, s'avisa d'un artifice qui assura la Couronne à son Maître. Il attacha la nuit d'auparavant une cavale dans l'endroit où ils devoient se rendre le lendemain matin, & il y amena le cheval de son Maître. Ce cheval ne manqua pas de s'échauffer pour la jument; de sorte que ces Seigneurs s'étant trouvés le lendemain au rendez-vous, le cheval de

(y) HERODOT. Lib. III. c. 84. JUSTIN. Lib. I. Cap. X.

Darius ne fut pas plutôt dans l'endroit où il avoit senti la cavale, qu'il hennit, sur quoi Darius fut salué Roi par les autres & placé sur le trône. Il étoit fils d'Hystaspe, Perse de Nation, de la famille Royale d'Achæmene, qui avoit accompagné Cyrus dans toutes ses guerres. Il étoit alors Gouverneur de la Province de Perse, emploi qu'il posséda encore plusieurs années, depuis que son fils fut parvenu à la Royauté. Ce Darius est appellé dans les Ecrits des Persans Modernes *Gushtasph* & son pere *Lorasph*; & il est beaucoup parlé du pere & du fils, encore aujourd'hui, sous ces noms, dans ce Pays-là. Ann. 521. avant J. C. Darius. I.

L'Empire des Perses étant ainsi rétabli & affermi par la sagesse & par la valeur de ces sept Seigneurs, ils furent élevés sous le nouveau Roi, aux plus grandes Dignités & honorés des plus grands priviléges. Ils eurent le droit d'approcher de sa personne toutes les fois qu'ils le voudroient, si ce n'est lorsqu'il seroit couché avec la Reine, & d'opiner les premiers sur toutes les affaires de l'Empire. Au lieu que tous les Perses portoient la Tiare ou le Turban le bout renversé en arriere, à la réserve du Roi qui le portoit droit, ceux-ci eurent le privilége de le porter le bout tourné en

(z) HERODOT. Lib. III, c. 70.

Ann. 521. ava t J. C. CAMBISE. 8.

avant, en mémoire de ce que, lorſqu'ils attaquerent les Mages, ils l'avoient tourné de cette maniere, afin de ſe mieux reconnoître dans la confuſion. Depuis ce tems-là les Rois de Perſe de cette race ont toujours eu ſept Conſeillers ainſi privilégiés. Il en eſt parlé ſous ce caractere dans le (*a*) Livre d'Eſdras, & dans le (*b*) Livre d'Eſther.

Dès que Darius eut été établi ſur le trône, (*c*) pour s'y affermir davantage, il épouſa deux filles de Cyrus, Atoſſe & Artiſtone. La premiere avoit été mariée à Cambyſe ſon frere & enſuite au Mage Smerdis, lorſqu'il uſurpa le trône Mais Artiſtone étoit encore fille lorſqu'il l'épouſa, & ce fut de toutes ſes femmes celle qu'il aima le plus. Il épouſa auſſi Parmys fille du véritable Smerdis frere de Cambyſe & Phédyme fille d'Otane, par le moyen de laquelle l'impoſture du Mage avoit été découverte. Il eut de ces femmes un grand nombre d'enfants de l'un & de l'autre Sexe.

Quoique l'Edit qui avoit arrêté la conſtruction du Temple, n'eût plus de force depuis la mort de l'Uſurpateur qui l'avoit donné, les Juifs ne reprirent pas pour cela

(*a*) Chap. VII, 14.
(*b*) Chap. I. 14.
(*c*) HERODOT. Lib. III. c. 88.

l'Ouvrage. Pous les punir de cette négligence (*d*) Dieu frappa leur Pays de stérilité, ensorte que la vendange & la moisson manquerent également. Mais la II. année de Darius, Aggée les ayant instruits de la cause de cette calamité, & les ayant exhortés à faire leur devoir pour s'en délivrer, ils se disposerent à mettre la main à l'œuvre. Ce fut le (*e*) premier jour du cinquieme mois qui répond à notre mi-Août, que la parole du Seigneur fut adressée par Aggée à Zorobabel, fils de Salathiel Gouverneur de Judée, & à Jéhosçua, fils de Jozadak, Souverain Pontife, sur ce sujet; & ce fut le (*f*) 24 du même mois qu'excités par cet ordre céleste, il reprirent, avec tout ce qui restoit de la Nation, la construction du Temple, & s'appliquerent avec diligence à assembler la pierre, le bois, & les autres materiaux pour achever l'édifice. Pour les encourager dans ce dessein, le 21 du septieme mois, c'est-à-dire, environ notre mois d'Octobre, (*g*) le même Prophete les assura de la part de Dieu, non seulement qu'il seroit avec eux, & qu'il accompagneroit leur travail de sa bénédiction, mais encore que (*h*) la

(*d*) *Aggée* I, 6-11. II, 17, 19.
(*e*) *Aggée* I, 1.
(*f*) *Aggée* I, 15.
(*g*) *Aggée* II, 1.
(*h*) *Aggée* I, 9.

Ann. 520. avant J. C. DARIUS. 2. gloire de cette seconde Maison seroit plus grande que celle de la premiere ; ce qui fut en effet accompli, lorsque Jesus-Christ Notre Seigneur vint dans ce Temple & l'honora de sa présence. Dans tout le reste, ce dernier, selon (*i*) le même Prophete, fut de beaucoup inférieur à l'autre.

Le (*k*) huitieme mois de la même année, qui répond en partie à notre Octobre & en partie à notre Novembre, Dieu fit exhorter les Juifs, par son Prophete Zacharie, à la repentance; les assurant de son secours & de sa protection, s'ils obéissoient à sa voix.

Le (*l*) 24 jour du neuvieme mois, qui tomboit dans le commencement de notre Décembre, les Juifs, après s'être appliqués depuis le 24 du sixieme mois à préparer les materiaux pour le Temple, en reprirent la construction. Sur quoi (*m*) le Prophete Aggée leur promit de la part de Dieu, que leur Pays seroit délivré de la stérilité dont il avoit été frappé, & leur porteroit desormais toute sorte de fruits en abondance. Zorobabel, (*n*) fut en même tems assuré personnellement de la protection de Dieu, par le même Prophete.

(*i*) *Aggée* II, 3.
(*k*) *Zacharie* I, 1.
(*l*) *Aggée* II, 18.
(*m*) *Aggée* II, 10-19.
(*n*) *Aggée* II, 20-23.

Au commencement de l'année suivante, qui étoit la III de Darius, selon le calcul des Babyloniens & des Perses, mais la II. selon celui des Juifs, (*o*) les Samaritains ayant appris que les Juifs avoient recommencé à bâtir leur Temple, eurent recours (*p*) à leurs anciennes intrigues, pour y mettre obstacle. Ils s'adresserent à Tatenaï, à qui Darius avoit donné le Gouvernement des Provinces de Syrie & de Palestine, l'une (*q*) des vingt Préfectures dans lesquelles il venoit de diviser son Empire. Ils se plaignirent à lui de l'audace des Juifs, qui, de leur propre autorité, relevoient cet Ouvrage ; ce qui ne pouvoit qu'être préjudiciable aux intérêts du Roi. Tatenaï ému par leurs plaintes, s'étant joint à Setharboznai, qui semble avoir été Gouverneur de Samarie, se rendit à Jérusalem, pour sçavoir de quoi il s'agissoit & ce qu'il y avoit à faire. Comme il étoit modéré & équitable, après qu'il

Ann. 519. avant J. C. DARIUS. 3.

(*o*) Car l'année des Babyloniens & des Perses commençant alors au mois de Janvier, & celle des Juifs au mois de Nisan, près de trois mois plus tard ; le VIII. mois, qui répondoit, à peu près, à notre Octobre, étoit, comme on le voit dans *Zacharie* I, 1. de la II. année de Darius ; & tout ce qui se passa après le commencement de Janvier de l'année suivante, est de la III. année de Darius selon les Babyloniens & selon la vérité ; car Darius commença son regne à peu près en même-tems que l'année Babylonienne.

(*p*) *Esdras* V, 3-17.

(*q*) HERODOT, Lib. III. c. 89.

Ann. 519. avant J. C. DARIUS. 3. eut pris connoissance de l'Ouvrage, il ne voulut pas l'arrêter brusquement & avec violence : il s'informa premierement des Anciens des Juifs, qui est-ce qui les avoit autorisés à cette entreprise. Les Juifs lui ayant produit l'Edit de Cyrus, il ne voulut rien faire de lui-même qui y fut contraire : il en écrivit au Roi pour sçavoir quelle étoit sa volonté sur ce sujet. Il lui exposa le fait de bonne foi, il lui marqua que les Juifs alléguoient en leur faveur l'Edit de Cyrus ; & le pria d'ordonner, qu'on recherchât dans les Registres si jamais Cyrus avoit donné un tel Edit ; & qu'il lui plut lui prescrire ce qu'il avoit à faire dans cette rencontre. Darius ayant (r) fait faire cette recherche ; & l'Edit de Cyrus ayant été trouvé à Ecbatane dans la Médie, où il l'avoit donné ; il résolut de le confirmer. Comme il avoit épousé deux filles de Cyrus pour mieux assurer son droit à l'Empire, il crut qu'il devoit en toute occasion maintenir le respect du à la mémoire de ce grand Prince. Ainsi il ne voulut pas souffrir qu'on portât la moindre atteinte à ce qu'il avoit si solemnelement accordé. Il fit donc dresser un Edit, où ayant exposé la teneur de celui de Cyrus, il ordonnoit qu'il fût exécuté dans toutes ses parties ; il l'envoya à Tatenaï &

(r) *Esdras* VI.

à Setharboznaï, & les chargea de tenir la main à son exécution ; voulant que si quelqu'un étoit assez hardi pour l'alterer en aucune maniere, ou y mettre quelque obstacle, on dresșât une potence, & on l'y pendît, & que sa maison fût réduite en voirie. Ann. 519. avant J. C. Darius. 3.

Le (s) 24 du onzieme mois, c'est-à-dire, vers le commencement de notre Février, le Prophete Zacharie eut en vision cette révélation, qui est contenue dans sa Prophétie depuis le ℣. 7. du Chapitre I. jusqu'au ℣. 9. du Ch. IV. C'est en substance une déclaration de la bonté que Dieu vouloit témoigner à son Peuple en rétablissant Sion, & en tirant une sévere vengeance de ceux qui l'avoient opprimé.

Vers le commencement de la IV. année de Darius, l'Edit qu'il avoit donné, en confirmation de celui de Cyrus en faveur des Juifs, fut apporté à Jérusalem. C'avoit été vers le commencement de la premiere année, que Tatenaï en avoit écrit au Roi, & il n'avoit falu gueres moins d'un an pour expédier une affaire de cette nature. La Ville de Suze en Perse où le Roi faisoit alors sa résidence, étoit si éloignée de Jérusalem, qu'il ne faloit gueres moins de trois mois à un Messager pour y aller ; car (t) Esdras fut quatre Ann. 518. avant J. C. Darius. 4.

(s) *Zacharie* I, 7.
(t) *Esdras* VII, 9.

Ann. 518. avant J. C. DARIUS. 4.

mois à venir de Babylone en Judée, qui étoit le quart du chemin plus près. Quand l'Exprès y fut arrivé, il n'est pas vraisemblable que, dans une Cour où étoient traitées les affaires d'une si vaste Monarchie, il pût avoir été tout aussi-tôt expédié. La multitude des autres affaires qui y étoient discutées, dûrent le retenir quelque tems avant que son tour vînt de communiquer aux Ministres la commission dont il étoit chargé. Lorsqu'il eut reçu l'ordre de chercher dans les Régistres de l'Empire l'Edit de Cyrus, ce qui demanda sans doute encore quelque tems, il falut que lui ou quelque autre allât à Babylone pour y faire cette recherche ; & n'y ayant pas trouvé ce qu'il cherchoit, qu'il se transportât jusqu'à (*u*) Ecbatane Capitale de la Médie, & que l'y ayant trouvé, il l'apportât avec lui à Suze. Ces trois voyages & ces différentes recherches n'emporterent guere moins de cinq mois, vu la distance qu'il y avoit entre ces trois endroits & le grand nombre de Mémoires que contenoient les Archives d'un si grand Empire, qu'il falut parcourir & feuilleter pour y trouver ce qu'on cherchoit. Lorsque le Régistre de l'Edit de Cyrus eut été porté d'Ecbatane à Suze, il se passa bien pour le moins un mois avant que le nouvel Edit de Da-

(*u*) On l'appelle aujourd'hui *Tauris*.

rius,

rius, confirmatif de celui de Cyrus, pût être expédié. Joignez à cela trois mois encore pour le porter de Suze à Tatenaï, & de chez Tatenaï à Jérusalem. Tout cela rassemblé fera un an entier, depuis que Tatenaï eut écrit en Cour, jusqu'à l'arrivée de l'Edit de Darius qui servoit de réponse à sa Lettre. Tatenaï & Setharboznaï ayant reçu cet Edit, & vu avec quelle précision le Roi vouloit être obéi en cela, ils en (x) donnerent incessamment connoissance aux Juifs, & prirent soin qu'il fût exécuté dans toutes ses parties. Dès lors la construction du Temple avança avec tant de succès, que dans l'espace de trois ans il fut entierement achevé. Car, en vertu de cet Edit, non seulement les Juifs furent autorisés à poursuivre cet Ouvrage, mais encore les frais leur en furent fournis des Impôts de la Province. La même faveur leur avoit été accordée par l'Edit de Cyrus; mais par les intrigues des Samaritains & des autres ennemis des Juifs qui avoient corrompu les Officiers, à qui la charge de cette affaire avoit été commise, cette partie de l'Edit de Cyrus avoit été sans effet, pendant une grande partie du regne de ce Prince, & pendant tout celui de Cambyse. Aussi l'Ouvrage ayant

Ann. 518. avant J. C. DARIUS. 4.

(x) *Esdras* VI. 13 & JOSEPHUS *Antiq.* Lib. XI. Cap. IV.

Ann. 518. avant J. C. Darius. 4.

été pendant tout ce tems-là entierement à la charge des Juifs, un pauvre Peuple nouvellement sorti d'esclavage, il n'avança que très lentement. Mais maintenant étant soutenu de nouveau de la faveur & de la libéralité du Roi, ils le pousserent avec tant de vigueur, qu'ils l'eurent bientôt achevé.

La publication de ce Décret à Jérusalem peut être regardée comme l'entier rétablissement de l'Etat des Juifs. Depuis sa destruction totale par les Chaldéens, lorsqu'ils brûlerent la Ville & le Temple, jusques alors, il s'étoit écoulé justement soixante-dix ans. Ce rapport si juste du tems & la confirmation de cette date par *Zacharie*, qui rapporte sous l'an (y) IV. de Darius, qu'il y avoit justement (z) soixante-dix ans que les Juifs avoient jeûné & mené deüil pour la destruction de Jérusalem, & pour leur entiere expulsion de la Judée à la mort de Guédalia, a donné lieu à quelques Interpretes de placer le commencement des LXX. ans de la Captivité de Babylone, dont parle Jérémie, à la destruction de Jérusalem, & la fin de ces années à la publication du Décret de Darius. Mais l'Ecriture dit expressément, que ces LXX. ans, prédits par Jérémie,

(y) *Zacharie* VII. 1.
(z) *Zacharie* VII. 5.

commencerent (*a*) à l'an IV. de Jehojakim, & expirerent (*b*) au premier de Cyrus, lorſque ce Monarque accorda aux Juifs, par ſon Edit, la permiſſion de retourner dans leur Patrie, & de rebâtir leur Temple. Il eſt pourtant aiſé de concilier ces deux ſentiments, ces calculs pouvant fort bien ſubſiſter enſemble. En effet la Captivité de Babylone commença, à la vérité, dès l'an IV. de Jehojakim, que Nabucodonoſor ſubjugua le Pays pour la premiere fois, & en envoya les premiers captifs à Babylone ; mais elle ne fut entiere, que lorſqu'il détruiſit abſolument le Pays dans l'an onzieme de Sédécias, juſtement dix-huit ans après. Ainſi, ſi on compte depuis le commencement de la Captivité, juſqu'au commencement du rétabliſſement, il faudra compter depuis l'an IV. de Jehojakim juſqu'au I. de Cyrus, ce qui fait juſtement LXX ans. Que ſi on compte depuis la Captivité complete, juſqu'au rétabliſſement complet, il faudra compter depuis l'onzieme de Sédécias, juſqu'au IV. de Darius, ce qui fait encore ſoixante-dix ans. De ſorte que, ſoit que l'on compte du commencement de la Captivité au commencement du rétabliſſement, ou de la Captivité comple-

Ann. 518. avant J.C. DARIUS, 4.

(*a*) *Jérémie* XXV.
(*b*) II. *Chron.* XXXVI, 20-23.

An. 518. avant J. C. DARIUS. 4.

te au rétabliſſement complet, la prédiction de Jéremie touchant les ſoixante-dix ans de Captivité, ſe trouvera également accomplie. Ainſi je ne fais nul doute, que le Prophete n'ait eu en vûe ces deux manieres ou ces deux degrés d'accompliſſement, quoique les paroles de la Prophétie ſemblent ſe rapporter principalement au premier.

A la faveur de la publication de l'Edit de Darius, & du ſoin que prirent ſes Officiers, qu'il fût exécuté dans tous ſes points, la conſtruction du Temple avança avec ſuccès ; & l'Etat des Juifs parut ſi bien rétabli, que les Juifs de Babylone en ayant été inſtruits, crurent qu'il n'étoit plus tems d'obſerver les jeûnes qu'ils obſervoient depuis LXX. ans, en mémoire de la déſolation de leur Ville & de leur Pays, par les Chaldéens, au tems de Sédécias. C'eſt pourquoi (c) ils dépêcherent à Jéruſalem Saretſer & Reguemmelec, pour prendre ſur ce ſujet l'avis des Prêtres & des Prophetes qui y étoient. Car depuis la deſtruction de la Ville & du Temple, les Juifs de la Captivité avoient obſervé IV. jeûnes, en mémoire des calamités qui étoient arrivées à leur Nation. Le premier, (d) le 10 du dixieme mois ; parce

(c) *Zacharie* VII.
(d) IV. *Rois* XXV, 1. *Jérémie* LII. 4. *Zacharie* VIII.

que ce jour-là Nabucodonosor avoit mis la premiere fois le siége devant Jérusalem. Le second, (*e*) le 9 du quatrieme mois ; à cause que ce jour-là la Ville avoit été prise. Le troisieme, (*f*) le 10 du cinquieme mois, parce qu'en ce jour-là la Ville & le Temple avoient été brûlés par Nebuzaradan. Et le quatrieme, (*g*) le 3 du septieme mois ; parce que dans ce jour Guédalia avoit été tué, & qu'à l'occasion de cet accident, le reste du Peuple avoit été dispersé & chassé du Pays, ce qui avoit achevé de le détruire. Ce fut sur ces jeûnes & sur les éclaircissements que les Juifs de Babylone demandoient là-dessus, que Dieu leur donna, par son Prophete Zacharie, la réponse que nous avons dans le VII. & VIII. Chapitres de ses Révélations. Il y est expressément marqué que (*h*) les jeûnes du cinquieme & du septieme mois, avoient été observés depuis LXX. ans. Or depuis l'an XIX. de Nabucodonosor, selon le calcul des Juifs, ou le XVII. selon le calcul Babylonien, que (*i*) Jérusalem fut détruite, jusqu'au IV. de Darius Hystaspide, que l'Etat des

19.
(*e*) IV. *Rois* XXV. 3. *Jérémie* XXIX. 2. *Zacharie* VIII. 19.
(*f*) *Jérémie* LII. 12. *Zacharie* VII. 3. 5. & VIII. 19.
(*g*) *Jérémie* XLI. 1. *Zacharie* VII. 5. & VIII. 19.
(*h*) *Zacharie* VII. 1.
(*i*) IV. *Rois* XXV. 8. *Jérémie* LII. 12.

Ann. 518. avant J. C. DARIUS. 4.

Juifs fut entierement rétabli, il y a eu, selon le Canon de Ptolomée LXX. ans précis. De sorte que sur ce point la Chronologie sacrée & la profane s'accordent parfaitement. Les Juifs observent encore aujourd'hui ces quatre jeûnes, quoiqu'ils ne soient pas fixés exactement aux mêmes jours, dans leur présent Calendrier, (k) que dans le premier.

Ann. 517. avant J. C. DARIUS. 5.

Au commencement de la V. année de Darius, arriva (l) la révolte de Babylone, dont la réduction lui coûta vingt mois de siége. Cette Ville, autrefois la Maîtresse de l'Orient, ne pouvoit supporter le joug des Perses, surtout depuis que le siége de l'Empire avoit été tranféré à Suze, ce qui lui avoit fait beaucoup perdre de sa grandeur & de son opulence. Les Babyloniens crurent qu'ils ne pouvoient se relever, qu'en se révoltant contre les Perses sous un Roi de leur Nation, comme ils avoient fait autrefois sous Nabopolassar contre les Assyriens. Dans ce dessein, profitant de

(k) Leur présent Calendrier a été fait par R. Hillel, vers l'an CCCLX. de Notre Seigneur. Leur année ancienne étoit une année Lunaire, qu'on accordoit avec la Solaire par le moyen des intercalations. La maniere en est inconnue. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'elle avoit toujours son commencement à l'Equinoxe du Printems; saison à laquelle le provenu de leurs troupeaux & de leurs champs, dont l'usage étoit requis dans leurs Fêtes de Pâque & de Pentecôte, le fixoit nécessairement.

(l) HERODOT. Lib. III. c. 150. JUSTIN. Lib. I. Cap. X. POLYÆNUS Lib. VII.

la révolution qui arriva en Perse, premierement à la mort de Cambyse, & ensuite après le massacre des Mages, ils se mirent à faire toute sorte de préparatifs de guerre; ce qu'ils firent sécretement pendant quatre ans; mais lorsqu'ils crurent leur Ville suffisamment fournie de provisions pour plusieurs années, la cinquieme année ils leverent l'étendart de la rebellion, ce qui obligea Darius à les assiéger avec toutes ses forces. Le Prophete Zacharie dit, que la troisieme année de Darius (*m*) tout l'Empire étoit en paix. Ce n'est donc point dans cette année que cette révolte arriva. La commission dont furent chargès Saretser & Reguemmelec, de la part des Juifs de Babylone, (*n*) la IV. année du regne de ce Prince, prouve que dans cette année aussi tout étoit en repos à Babylone. Ainsi ce ne peut être que l'an V. de Darius que cette guerre éclata. Les Babyloniens se voyant environnés d'une si grande armée, à laquelle ils ne pouvoient tenir tête en campagne, ne songerent qu'à soutenir vigoureusement le siége. Dans cette vûe, ils prirent la résolution la plus desesperée & la plus barbare dont on eût jamais ouï parler. Pour faire durer plus

Ann. 517. avant J. C. DARIUS. 5.

(*m*) *Zacharie* I. 11 15.
(*n*) *Zacharie* VII. 1. 3.
(*o*) HERODOT. Lib. III.

Ann. 517. avant J. C. Darius, 5.

long-tems leurs provisions, ils résolurent d'exterminer toutes les bouches inutiles. Ils rassemblerent donc toutes les femmes & tous les enfants, & les étranglerent. Tout ce qui ne pouvoit servir à la guerre fut mis à mort. Il fut seulement permis à chaque homme de conserver celle de ses femmes qu'il aimoit le plus, & une servante pour faire l'ouvrage de la maison. Par-là fut vérifié d'une maniere bien sensible ce qu'Esaïe (*p*) avoit prononcé contre Babylone : *Que ces deux choses lui arriveroient en un moment, en un même jour, privation d'enfants & veuvage, qu'elles viendroient sur elle dans tout leur entier, pour le grand nombre de ses Sorcelleries & pour la grande abondance de ses enchantements.* Car n'étoit-ce pas éprouver ces calamités dans leur plus grande rigueur, que de se voir réduits eux-mêmes à en être les exécuteurs ? Dieu exécuta à plusieurs autres égards, sur cette méchante & abominable Ville, la vengeance qu'il lui avoit dénoncée par ses Prophetes ; mais avant que de lui en faire ressentir les effets, il avertit (*q*) les Juifs d'en sortir, afin qu'ils n'y fussent point enveloppés. Zacharie (*r*) en particulier, environ deux ans auparavant,

(*p*) Chap. XLVII. 9.
(*q*) *Esaïe* XLVIII. 20. *Jérémie* L, 8. & LI. 6. 9. 45.
(*r*) *Zacharie* II, 6-9.

leur avoit fait dire de la part de Dieu : *Sion qui demeures avec la fille de Babylone, sauve-toi & fui du Pays*, afin qu'ils se missent à couvert des plaies que Dieu préparoit à cette Ville. Il ne faut pas même douter que ce Prophete ne leur fit porter de nouveau cet ordre céleste par Saretser & Reguemmelec, lorsqu'ils s'en retournerent à Babylone. Il y a aussi tout lieu de croire, que les Juifs déférerent à cet ordre ; & que s'étant retirés de cette Ville avant qu'elle fût assiégée, ils éviterent les malheurs dont elle fut accablée. Il est vrai que l'Ecriture n'en dit rien ; mais il est aisé de le recueillir de ce que toutes les Prophéties qui regardent ce sévere jugement de Babylone, en parlent comme d'une vengeance que Dieu devoit en prendre, pour le cruel traitement qu'elle avoit fait à son Peuple, pendant qu'elles n'annoncent que paix, grace, faveur au Peuple de Dieu. Cette promesse sur tout, (s) qui leur avoit été envoyée un an auparavant par Saretser & Reguemmelec, ne permet pas de croire qu'aucun Juif eût eu part aux malheurs des Babyloniens ; d'où l'on doit conclure, qu'ils avoient tous quitté cette Ville avant que la guerre commençât.

Darius ayant tenu Babylone assiégée

(s) *Zacharie* VIII.

Ann. 516. avant J. C. DARIUS. 6.

pendant vingt mois, (t) s'en rendit enfin le maître vers la fin de la VI. année de son regne, par le stratagême d'un de ses Généraux : c'étoit Zopyre. S'étant coupé le nez & les oreilles & déchiqueté tout le corps, il passa ainsi défiguré chez les assiégés, & feignant que c'étoit par la cruauté de Darius qu'il avoit été réduit dans ce déplorable état, il gagna si bien leur confiance, qu'ils lui déférerent le commandement de leur Ville, dont il se servit, pour la faire tomber entre les mains de son Maître, qui peut-être ne l'auroit jamais prise sans cela. Car la hauteur & la force des remparts de cette Ville la rendoit imprenable ; & d'ailleurs elle étoit fournie de toutes sortes de provisions pour un grand nombre d'années ; sans compter qu'elle renfermoit dans son enceinte un grand terrain (u) vuide qui pouvoit être cultivé ; de sorte qu'elle ne pouvoit être prise ni par assaut, ni par famine. Ainsi elle auroit à la longue lassé Darius & ruiné son armée, si Zopyre n'eût trouvé le moyen de l'en rendre maître. Darius, en récompense d'un si important service, le combla de biens & d'honneurs pendant le reste de sa vie. Il n'eut pas plutôt Baby-

(t) HERODOT. Lib. III. c. 154 JUSTIN. Lib. I. Cap. X. POLYÆNUS Lib. VII.

(u) QUINTUS CURTIUS Lib. V. Cap. I.

lone en sa possession, qu'il fit enlever (*x*) ses cent portes & abattre (*y*) ses murailles depuis CC. coudées qui en étoient la hauteur, jusques à L. C'est de ces dernieres murailles qu'il faut entendre ce qu'en disent (*z*) Strabon & d'autres Auteurs, qui ne leur donnent que L. coudées de hauteur. Pour ce qui est des habitants, le Vainqueur après les avoir livrés en proie à ses Perses, qui avoient été autrefois leurs Serviteurs, selon la prédiction (*a*) de Zacharie, il en fit empaler trois mille des plus mutins & pardonna à tout le reste; & pour empêcher que la Ville ne fût bien-tôt sans habitants, il y envoya de toutes les Provinces de l'Empire cinquante mille femmes, pour remplacer celles dont ils s'étoient si cruellement défaits au commencement du siége.

Ann. 516 avant J. C.
DARIUS. 6.

Il faut ici remarquer, que la punition de Babylone marcha d'un pas égal avec le rétablissement de Juda & de Jérusalem, selon ce qu'avoit prédit Jérémie, (*b*) *que quand les soixante-dix ans seroient accomplis, Dieu feroit punition sur le Roi de Babylone & sur cette Nation là de leurs iniquités, & sur le Pays des Chaldéens; qu'il les mettroit en désolation éternelle, & qu'il feroit*

(*x*) *Jérémie* LI. 58. HERODOT. ibid.
(*y*) *Jérémie* L. 15. & LI. 44. 58. HERODOT. ibid.
(*z*) STRABO. Lib. XVI.
(*a*) *Zacharie* II. 9.
(*b*) Chap. XXV. 12. 13.

Ann. 516. avant J. C. DARIUS. 6.

venir sur ce Pays là toutes les paroles qu'il avoit prononcées contre lui. En effet, lorsque le rétablissement des Juifs commença en l'an premier de Cyrus, après l'expiration des premiers soixante-dix ans, c'est-à-dire, depuis le IV. de Jéhojakim jusqu'au I. de Cyrus, la punition de Babylone commença de la même maniere, par la conquête qu'en firent les Perses; comme les Babyloniens avoient conquis & subjugués les Juifs au commencement de ces soixante-dix ans. De même après l'expiration des seconds LXX. ans, c'est-à-dire, depuis le XIX. de Nabucodonosor que Juda & Jérusalem furent totalement détruits, jusqu'au IV. de Darius, qu'ils furent rétablis entierement, la ruine de Babylone fut portée à son comble par le ravage qu'en fit Darius. Dans le premier dégré de leur punition, leur Roi fut tué, leur Ville fut prise, & par cette révolution, (c) *de Dame des Provinces* & de Maîtresse de l'Orient qu'elle étoit, elle devint l'esclave des Perses, ayant perdu l'honneur de Capitale de l'Empire, qui fut transféré, aussi-bien que le siége Imperial, à Suzan ou Suze; ce qui semble être arrivé la premiere année que Cyrus regna seul sur tout l'Empire. Depuis ce tems là Babylone ne fut plus la résidence d'un-

(c) *Esaïe* XLVII. 5.

Roi, mais seulement d'un Lieutenant, qui la gouvernoit comme une des Provinces de l'Empire de Perse. A cette disgrace s'en joignit une autre. C'est que tout le Pays des environs fut submergé par les eaux qu'on avoit détournées du lit de la riviere pour faciliter la prise de la Ville, comme on l'a vu, de sorte qu'il devint tel qu'Esaïe l'avoit prédit, (*d*) *une demeure de butors & des marais d'eaux, & que la mer monta sur Babylone & la couvrit de ses flots*, selon (*e*) la prédiction de Jérémie. Mais ce fut dans le second dégré de sa punition, qu'à la prise de la Ville par Darius, tous les malheurs qui lui avoient été dénoncés par les Prophetes tomberent sur elle; en sorte qu'elle ne put jamais s'en relever; & qu'ayant langui quelque tems elle fut enfin réduite dans une *désolation perpetuelle*, comme Jérémie l'avoit prédit. Ann. 516. avant J. C. DARIUS. 6.

L'an VI. de Darius, selon la maniere de compter des Juifs, le troisieme du douzieme mois, appellé Adar, qui répond en partie au troisieme & en partie au quatrieme mois de l'année Babyloniene, & qui par conséquent étoit dans la VII. année de Darius, selon le calcul Babylonien, (*f*) le Temple de Jérusalem fut achevé, Ann. 515. avant J. C. DARIUS. 7.

(*d*) *Esaïe* XIV. 23.
(*e*) *Jérémie* LI. 42.
(*f*) *Esdras* VI. 15-18.

Ann. 515. avant J. C. DARIUS, 7.

& la Dédicace en fut célébrée par les Prêtres, par les Lévites & par tout le Peuple, avec grande joie & d'une maniere fort solemnelle. Entre les divers sacrifices qui furent offerts, on en offrit un pour le péché, de douze boucs, pour tout Israël, selon le nombre des douze Tribus ; nouvelle preuve de ce que nous avons posé ci-dessus, que lorsque Juda & Benjamin revinrent de la Captivité, plusieurs des autres Tribus retournerent avec eux, d'Assyrie, de Babylone & du Pays des Medes, où ils avoient été transportés. Ayant donc travaillé comme les autres au rétablissement du Temple, ils eurent aussi part à sa Dédicace : autrement on ne voit pas pourquoi une semblable Offrande auroit été faite en leur faveur. Mais comme la plupart de ceux qui revinrent de la Captivité, étoient de la Tribu de Juda, ce nom engloutit, pour ainsi dire, tous les autres. Car depuis ce tems-là tous ceux d'Israël, de quelque Tribu qu'ils fussent, (g) commencerent d'être appellés Juifs, & c'est sous ce nom que jusques à aujourd'hui ils ont été connus dans tout le monde.

On mit vingt ans à achever le Temple. Car il s'écoula autant d'années depuis le II. de Cyrus, où il fut commencé, jusqu'au VII. de Darius, où il fut achevé.

(g) JOSEPH. *Antiq.* Lib. XI. Cap. V. EUSEB. *Demonst. Evang.* Lib. VIII.

Il rencontra tant d'ostacles pendant les dernieres années de Cyrus, & sous tout le regne de Cambyse, par les intrigues des Samaritains, que pendant tout ce tems-là, il n'avança que lentement. On n'y travailla point du tout pendant l'usurpation des Mages & environ (*b*) deux années après, c'est-à-dire, jusques vers la fin de la II. année du regne de Darius. Mais les Juifs excités par les exhortations des Prophetes Aggée & Zacharie, & encouragés par l'Edit favorable de Darius, ayant repris l'Ouvrage, il fut poussé avec tant de vigueur, sur tout par les instances pressantes & les prédictions de ces deux Prophetes, qu'au commencement de la VII. année de Darius, il fut entierement achevé & consacré de nouveau au service de Dieu, de la maniere que nous avons vu. Il y a apparence que les Pseaumes CXLVI. CXLVII. & CXLVIII. furent chantés dans cette Dédicace. Car les LXX. les ont intitulés : *Pseaumes d'Aggée & de Zacharie*, comme s'ils avoient été composés par ces Prophetes, pour cette occasion. Ces Interpretes tenoient sans doute cette particularité de quelque ancienne Tradition ; mais dans l'Original Hébreu ces Pseaumes n'ont point de pareil Titre, comme aussi

Ann. 515. avant J. C. Darius. 7.

(*b*) Dans le I. Livre d'*Esdras* IV. 24. il est dit, que le temps de la cessation de l'Ouvrage fut deux ans.

Ann. 515. avant J. C. DARIUS. 7. ils n'en ont point d'autre qui le contredise.

Comme l'Edit, en vertu duquel le Temple fut achevé, avoit été donné par Darius dans son Palais de Suzan ou Suze, comme les Grecs appellent cette Ville, en mémoire de cet événement (*i*) la porte Orientale du mur extérieur du Temple, eut, depuis ce tems-là, le nom de Porte de Suzan, avec la figure de cette Ville représentée au dessus en sculpture, qui y demeura jusqu'à la destruction du Temple par les Romains.

Dans le mois qui suivit immédiatement la Dédicace, qui étoit le mois de Nisan, le premier de l'année Judaïque, le Temple ayant été rendu propre au service de Dieu, (*k*) la Pâque y fut célébrée, le 14 de ce mois, selon la Loi de Dieu, & solemnisée par tous les enfants d'Israël qui étoient revenus de la captivité, avec grande joie: *parce*, dit Esdras, (*l*) *que l'Eternel leur avoit donné matiere de joie ayant tourné vers eux le cœur du Roi d'Assyrie, pour fortifier leurs mains en l'œuvre de Dieu, le Dieu d'Israël*: d'où le savant Usher (*m*) infere, que Babylone avoit été avant ce tems-là, subjuguée par Darius, sans quoi, selon lui, il n'auroit pu être nommé Roi d'Af-

(*i*) LIGTFOOT. de Templo, Cap. III.
(*k*) *Esdras* VI. 19-22.
(*l*) *Esdras* VI. 22.
(*m*) *Annales Veteris Testamenti sub* A. M. 3480.

ſyrie, Babylone étant la Capitale de ce Royaume.

Ann. 515. avant J. C. Darius. 7.

Si nous voulons àjouter un troiſieme période aux deux autres que nous avons aſſignés à la Captivité & au rétabliſſement de Juda, & mettre le plus haut dégré de la Captivité dans la XXIII. année de Nabucodonoſor, ſelon le calcul des Juifs, qui étoit la XXI. ſelon celui des Babyloniens, où tout ce qui reſtoit de Peuple dans le Pays fut emmené par Nébuzaradan; & le plus haut dégré du rétabliſſement, au tems que le Temple ayant été achevé, le ſervice divin y fut rétabli, ce période aura encore une étendue de LXX. ans. Car la Dédicace du Temple & la célébration de la premiere Pâque qui y fut faite, ſe trouvant dans la VII. année de Darius, elle tombe par cela même dans la LXX. année (*n*) depuis la XXIII. de Nabucodonoſor, ſelon le calcul de Ptolomée. De ſorte que de quelque maniere qu'on le prenne, la prédiction de Jérémie ſur ce ſujet ſe trouvera pleinement & exactement accomplie. C'eſt ainſi que finit la conſtruction Temple, & c'eſt auſſi par ce mémorable événement que nous finirons ce Livre.

(*n*) C'eſt-à-dire, en comptant que la XXIII. année de Nabucodonoſor, ſelon la ſupputation des Juifs, eſt la XXI. ſelon le calcul Babylonien, ſur lequel Ptolomée ſe regle.

Fin du I. Volume & du III. Livre.

APPROBATION.

J'AY lû par ordre de Monseigneur le Chancelier, *l'Histoire du Monde Sacrée & Prophane composée*, les deux premiers volumes, par M. SHUCKFORD, & les autres Volumes, par Le Docteur PRIDEAUX, & je ne vois rien qui puisse empêcher l'impression de cet Ouvrage. A Paris le 20 Novembre 1738, SALLIER.

PRIVILEGE DU ROY.

LOUIS par la grace de Dieu, Roi de France & de Navarre: A nos amez & féaux Conseillers les Gens tenans nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de notre Hôtel, Grand Conseil, Prevôt de Paris, Baillifs, Sénéchaux, leurs Lieutenans Civils, & autres nos Justiciers qu'il appartiendra, SALUT. Notre bien amé GUILLAUME CAVELIER, Libraire à Paris, ancien Adjoint de sa Communauté, Nous ayant fait remontrer qu'il souhaiteroit continuer à faire réimprimer & donner au Public L'HISTOIRE DU MONDE SACRE'E ET PROPHANE, *pour servir d'introduction à l'Histoire des Juifs, du Sieur Prideaux, le Traité de la vente des immeubles par décret, la Science des Négocians & Teneurs de livres, par le Sieur de la Porte*, s'il Nous plaisoit de lui accorder nos Lettres de continuation de Privilege sur ce nécessaires, offrant pour cet effet de les faire réimprimer en bon papier & beaux caracteres, suivant la feuille imprimée & attachée pour modele, sous le

4960

HISTOIRE
DES JUIFS



con... ice de Presentes : A ces causes, voulant traiter favorablement ledit Exposant, Nous lui avons permis & permettons par ces Presentes de faire réimprimer lesdits ouvrages ci-dessus spécifiez en un ou plusieurs Volumes conjointement ou séparément, & autant de fois que bon lui semblera, & de les vendre, faire vendre & débiter par tout notre Royaume pendant le tems de douze années consécutives, à compter du jour de la datte desdites Presentes. Faisons défenses à toutes sortes de personnes, de quelque qualité & condition qu'elles soient, d'en introduire d'impression étrangere dans aucun lieu de notre obéissance, comme aussi à tous Libraires Imprimeurs & autres, d'imprimer, faire imprimer, vendre, faire vendre, débiter ni contrefaire lesdits Ouvrages ci dessus exposés, en tout ni en partie, ni d'en faire aucuns extraits, sous quelque prétexte que ce soit, d'augmentation, correction, changement de titre ou autrement, sans la permission expresse & par écrit dudit Exposant, ou de ceux qui auront droit de lui, à peine de confiscation des exemplaires contrefaits, de 6000 livres d'amende contre chacun des contrevenans, dont un tiers à Nous, un tiers à l'Hôtel-Dieu de Paris, l'autre tiers audit Exposant, & de tous dépens, dommages & interêts; à la charge que ces Presentes seront enregistrées tout au long sur le Registre de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris, dans trois mois de la datte d'icelles; que l'impression desd. Ouvrages sera faite dans notre Royaume & non ailleurs; & que l'Impetrant se conformera en tout aux Reglemens de la Librairie, & notamment à celui du 10 Avril 1725; & qu'avant que de l'exposer en vente les manuscrits ou imprimés qui auront servi de copie à l'impression desd. Ouvrages seront remis dans le même état

où les approbations y auront été données ès mains de notre très-cher & féal Chevalier le Sieur d'Agueſſeau, Chancelier de France, Commandeur de nos Ordres; & qu'il en ſera enſuite remis deux exemplaires dans notre Biblioteque publique, un dans celle de notre Château du Louvre, & un dans celle de notredit très-cher & féal Chevalier, Chancelier de France le Sr. d'Agueſſeau, Commandeur de nos Ordres, le tout à peine de nullité des Preſentes; du contenu deſquelles vous mandons & enjoignons de faire jouir l'Expoſant ou ſes ayans cauſes, pleinement & paiſiblement, ſans ſouffrir qu'il leur ſoit fait aucun trouble ou empêchement. Voulons que la copie deſd. Preſentes, qui ſera imprimée tout au long au commencement ou à la fin deſd. Ouvrages, ſoit tenue pour dûement ſignifiée, & qu'aux Copies collationnées par l'un de nos amez & féaux Conſeillers & Secretaires foi ſoit ajoutée comme à l'Original. Commandons au premier notre Huiſſier ou Sergent de faire pour l'exécution d'icelles tous actes requis & néceſſaires, ſans demander autre permiſſion, & nonobſtant Clameur de Haro, Charte Normande & Lettres à ce contraires: Car tel eſt notre plaiſir. DONNE' à Verſailles le dixneuviéme jour du mois de Décembre, l'an de grace mil ſept cent trente-huit, & de notre Régne le vingt-quatriéme. Par le Roi en ſon Conſeil, SAINSON.

Regiſtré ſur le Regiſtre X. de la Chambre Royale des Libraires & Imprimeurs de Paris, No. 155, fol. 141, conformement aux anciens Reglemens confirmez par celui du 28 Février 1723. A Paris, le 15 Janvier 1739.

Signé LANGLOIS, *Syndic.*

